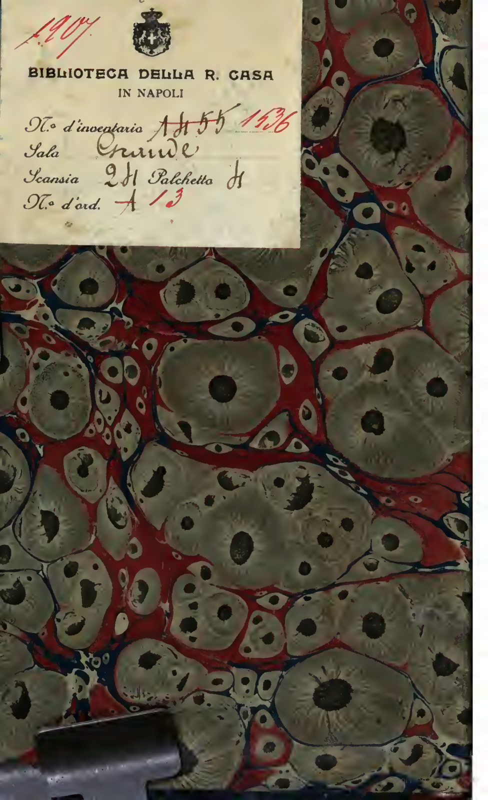
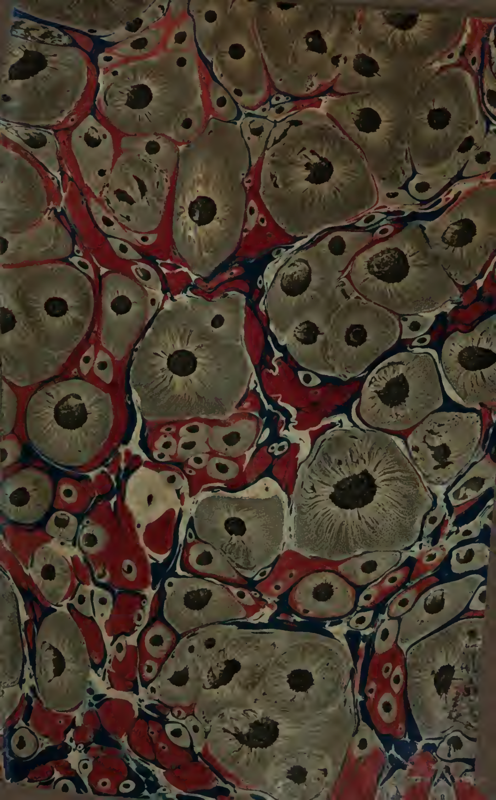




1907
BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI
N.° d'inventario
Sala
Scansia
Palchetto
N.° d'ord.



# DESCRIPTION

DE

# L'ÉGYPTE.

# DESCRIPTION

DE

# L'ÉGYPTE

OU

## RECUEIL

DES OBSERVATIONS ET DES RECHERCHES

QUI ONT ÉTÉ FAITES EN ÉGYPTE

PENDANT L'EXPÉDITION DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

SECONDE ÉDITION

DÉDIÉE AU ROI

PUBLIÉE PAR C. L. F. PANCKOUCKE.

---

TOME DIX-HUITIÈME.

ÉTAT MODERNE.

PARIS

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE

M. D. CCC. XXVI.



# ÉTAT MODERNE.

---

# ESSAI SUR LES MŒURS DES HABITANS MODERNES DE L'ÉGYPTE,

Par M. DE CHABROL.

## CHAPITRE PREMIER.

Coup d'œil général sur le climat, la population et les mœurs de l'Égypte.

---

### §. I. *Du climat.*

Les restes vénérables de l'ancienne Égypte ont été l'objet d'un grand nombre d'écrits qui ont trouvé place

dans les autres parties de l'ouvrage; nous nous proposons d'offrir ici le tableau abrégé des mœurs de l'Égypte moderne. Peut-être quelques traits de ressemblance avec les anciens usages nous porteront-ils à faire plusieurs rapprochemens : tout d'ailleurs mérite une égale attention dans un pays où l'imagination est pleine de souvenirs. Le philosophe y suit de près l'historien; il se plaît à étudier les causes diverses qui influent sur le climat, et l'action de ce climat sur les êtres animés : les hommes nouveaux dont il se voit entouré, deviennent le sujet de ses observations, en même temps que les débris de l'antiquité font l'objet des profondes recherches de l'archéologue.

L'Égypte est située dans une des positions les plus remarquables du globe : placée à l'une des extrémités de l'Afrique, elle joint ce continent à l'Asie, et ses ports sur la Méditerranée la font en quelque sorte toucher à l'Europe. Les parallèles entre lesquels elle est comprise sont situés, l'un à 24° 1′ 25″ nord, et l'autre, à 31° 37′; et ses deux méridiens extrêmes sont, à l'est, le 32e degré, et, à l'ouest, le 27e degré, à l'orient de Paris.

Cette position suffirait seule pour qu'on pût la ranger parmi les régions les plus chaudes, quand d'autres causes encore ne contribueraient pas à y rendre la chaleur excessive. Dans les appartemens les plus frais, et même dans la basse Égypte, le thermomètre de Réaumur se soutient à 24 et 25 degrés pendant les mois de juillet et d'août : mais, dans la Thébaïde, il s'élève à 34 degrés au nord et à l'ombre; et, dans les sables, sa hau-

teur atteint jusqu'à 54 degrés [1]. Ce n'est pas uniquement au voisinage de l'équateur, comme l'a très-bien observé Volney, que l'on doit attribuer une température si brûlante, mais c'est encore à la disposition même du sol, qui est en général peu élevé au-dessus du niveau des mers, et recouvert en partie de sables mouvans; ces sables reçoivent, concentrent et répercutent les rayons du soleil, qui, pendant les mois de l'été, est presque perpendiculaire; et cette réverbération porte sur des montagnes peu élevées et dépouillées de verdure, sur des plaines arides, où rien ne peut en diminuer l'ardeur, dans des contrées aussi voisines de la zone torride. De là proviennent l'extrême sécheresse du climat et la rareté des pluies rafraîchissantes.

Toutefois, cette sécheresse n'est pas également continue dans toutes les parties de l'Égypte; il pleut assez souvent dans les provinces qui avoisinent la Méditerranée, et dans les déserts situés entre la vallée du Nil et la mer Rouge. Des ravins creusés dans plusieurs endroits de la chaîne arabique attestent que ces pluies sont quelquefois assez fortes pour former des torrens. Mais une circonstance qui est un des caractères distinctifs du climat de l'Égypte, et qui est d'ailleurs commune à toute la contrée, c'est l'extrême abondance des rosées, qui ne sont peut-être pas sans quelque influence sur la fertilité du sol, à l'époque où le Nil est au-dessous du niveau des terres. Le propre de ces rosées est surtout de rafraîchir et d'épurer l'air : elles contribuent à re-

[1] Particulièrement à Philæ, à Syène et à Ombos.

froidir la température ; et, dans les grandes chaleurs, il en résulte des différences considérables entre le jour et la nuit. Cette variation peut aller jusqu'à trente degrés, et elle s'accomplit en sept ou huit heures seulement. C'est de là que naissent en partie, comme nous le dirons à la fin de ce chapitre, les ophthalmies si fréquentes sur les bords du Nil.

Il ne pleut presque jamais dans le centre de la contrée ; les inondations du Nil, ainsi que les rosées nocturnes, dont l'abondance varie suivant le cours des vents, y sont à peu près les seuls principes fécondans. L'excessive ardeur du sol, et la direction des vents déterminée par la forme de la vallée, sont les causes de la grande sécheresse de l'atmosphère. Les nuages, formés des vapeurs des mers qui ceignent l'Égypte au nord et à l'est, sont entraînés par les courans d'air ; et la force de ces courans est sensible, à quelque distance des montagnes qui bordent à l'est et à l'ouest la vallée du Nil : près de ces montagnes, leur effet est moins puissant ; il y pleut quelquefois.

L'armée française débarqua en Égypte au temps des grandes chaleurs ; c'est l'époque à laquelle les vents du nord et du nord-ouest règnent presque constamment, et où le Nil commence à se grossir des premières crues : on entrait dans le mois de juillet. Les vents, dont l'impétuosité est plus grande alors, obscurcissent l'air de tourbillons d'un sable fin et subtil ; les habitans des villes peuvent à peine s'en garantir dans l'intérieur de leurs maisons, et les voyages sont aussi pénibles que difficiles. Ces tourbillons diminuent un peu l'intensité

de la chaleur, qui est bien moins sensible à Alexandrie que dans l'intérieur des terres. Ils chassent aussi vers la Nubie et l'Éthiopie les nuages amoncelés, qui se résolvent promptement en pluie dans les contrées montagneuses et couvertes de forêts. C'est ainsi que ces vents orageux et incommodes contribuent en quelque sorte à la prospérité de l'Égypte en rendant les crues du fleuve plus abondantes.

Le Nil commence à grossir vers la fin de juin et au commencement de juillet. Le volume des eaux qu'il reçoit n'est pas assujetti à des règles certaines, non plus que la progression des crues. Dans les années ordinaires, le fleuve s'élève, au Kaire, de 8 mètres (14 à 15 coudées du nilomètre[1] de l'île de Roudah); il monte quelquefois beaucoup plus haut. Pour que l'année soit abondante, il faut seize ou dix-sept coudées. Alors la vallée d'Égypte, c'est-à-dire le terrain cultivé, présente l'aspect d'un lac immense. Les villages, élevés sur des buttes factices, paroissent comme autant d'îlots disséminés sur la surface de ce nouvel océan; rien ne peut égaler la majesté d'un pareil spectacle. Pour bien en jouir, il faudrait se placer sur le faîte de la grande pyramide de Gyzeh; on peut même, du haut de la

[1] « Il faut savoir que les crues du Nil qui se proclament au Kaire sont mesurées en coudées différentes de celles du meqyâs (nilomètre) : cet artifice a pour but de faire juger la crue meilleure quand elle est faible, ou extraordinaire quand elle n'est que bonne et suffisante. C'est surtout à la fin de l'accroissement qu'on a recours à ce moyen, qui soutient l'espérance du peuple et facilite la perception de l'impôt. » (*Exposition du système métrique et des connaissances exactes des anciens Égyptiens*, chap. VII.) Voyez, *ibidem*, pour la valeur de la coudée, *A. M.*, tom. VII.

citadelle du Kaire, embrasser une partie de ce grand tableau. Le terrain propre à la culture, mais qui, trop distant des rives du fleuve, ne peut jouir des avantages de l'inondation, est fertilisé par des canaux, ou à l'aide de machines d'une invention simple, connues sous le nom de *roues à pots*. Il est encore une qualité propre au terrain de l'Égypte, c'est d'être imprégné de substances salines, qui produisent chaque matin des efflorescences à la surface du sol. Sans doute l'action fécondante du limon du Nil est encore excitée par la présence du sel marin qui abonde partout.

La saison des pluies en Égypte est celle de notre hiver : elles sont assez fréquentes à Alexandrie, à Rosette et sur toute la côte; mais elles ne durent pas long-temps. Dans le Moqattam, au-dessus du Kaire, on voit aussi des ravins et des excavations qui, selon toute apparence, ont servi de lits à d'anciens torrens.

### §. II. *De la population et des diverses classes d'habitans.*

L'énumération des habitans de l'Égypte a été, de tout temps le sujet de graves erreurs : la plupart des historiens anciens et modernes se sont, à cet égard, livrés à des exagérations, dont la simple description des lieux peut démontrer l'invraisemblance. L'expédition française, indépendamment des services qu'elle a rendus aux sciences, aux arts et à l'archéologie, a surtout favorisé les recherches et les observations qui avaient pour objet l'un des points les plus importans

par la statistique de l'Égypte. C'est ainsi qu'on est parvenu, non-seulement à déterminer d'une manière à peu près positive l'étendue du terrain cultivé et du terrain cultivable, ainsi que la quantité des villages et des hameaux dont la vallée du Nil est couverte, mais encore à évaluer d'une manière satisfaisante, soit la population en général, soit le nombre d'habitans des principales villes. Outre les renseignemens que nous avons recueillis en Égypte, nous emprunterons ici quelques détails au Mémoire que M. Jomard a composé sur *la population comparée de l'Égypte ancienne et de l'Égypte moderne*. L'auteur, ayant appuyé ses calculs sur des données plus exactes que celles qu'on avait eues jusqu'alors, et ayant mis en balance le nombre des décès, la fécondité des femmes, le montant des impôts, la consommation des grains, et d'autres considérations d'économie politique, est ainsi parvenu à des résultats que nous regardons comme voisins de la vérité.

Après avoir relaté la population des principales villes de l'Égypte, constatée sur des documens authentiques, tels que les registres des contributions territoriales tenus par les administrateurs qobtes, les tables nécrologiques dressées au Kaire par les soins de M. Desgenettes pendant les trois années de notre expédition, ainsi que divers recensemens faits par les ingénieurs français, M. Jomard tire les inductions suivantes pour la population en général. Nous nous bornons à citer ici le passage de son résumé où sont contenus deux résultats approximatifs, obtenus par deux supputations différentes : « La détermination de la vraie superficie du

sol, comparée à celle d'une partie du pays dont la population est connue, fournit un résultat très-vraisemblable, qui, joint au nombre des habitans du Kaire et des villes principales, monte en total à 2442200 habitans. En second lieu, nous avons trouvé 3600 villages dans le pays, et 534 habitans, terme moyen, par village : résultat pour les 3600 lieux habités, 2102400 individus; et en y ajoutant les villes, on a 2467100. »

D'après ce qui précède, nous fixerons donc la population de l'Égypte à environ deux millions et demi d'habitans. Nous ne comprenons point dans ce nombre les tribus arabes qui peuplent les déserts, et qui ne sauraient être assujetties à un dénombrement exact. D'après la nomenclature formée par M. Jaubert, le nombre des cavaliers arabes s'éleverait à 27000 : si l'on ajoute au moins autant d'hommes à pied et un nombre proportionné de femmes et d'enfans, le total de ces tribus monterait à environ 130000 âmes.

Pour donner au lecteur une idée des diverses classes d'habitans qui composent en Égypte la population d'une ville, nous mettons ici sous ses yeux le tableau de la population du Kaire. Le séjour de l'armée française dans cette capitale a singulièrement facilité nos recherches; et nous pouvons nous flatter d'avoir acquis personnellement à cet égard des notions très-vraisemblables.

En 1798, le Kaire renfermait 250 à 260 mille individus, en y comprenant les Mamlouks et les négocians étrangers. D'après un autre calcul fait antérieurement à l'expédition, on comptait 300000 personnes, et cette population pouvait se diviser ainsi :

| | |
|---|---|
| Mamlouks, y compris la milice des *Odjaqly* et généralement tous les corps formés d'esclaves, affranchis dans la suite comme les Mamlouks. . . | 12000. |
| Propriétaires. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 6000. |
| Négocians dont les spéculations s'étendent à l'extérieur. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 4000. |

Dans ce nombre sont compris les marchands étrangers, qui ne se fixent au Kaire que pour un certain temps, comme ceux qui ont leurs magasins à *Khan el-Khalyly*, et qui, pour la plupart, ne sont point établis: il en est de même de ceux de Smyrne, de Constantinople, de Bagdad, d'Alep, de Geddah, d'Yanbo', etc., etc.: ils arrivent au Kaire avec des marchandises qu'ils vendent, et ils partent trois ou quatre mois après, avec d'autres denrées en retour.

| | |
|---|---|
| Artisans établis, tant maîtres que simples ouvriers. | 25000. |
| Petits marchands en détail, qui débitent des comestibles, de l'huile, du riz, des légumes et autres articles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5000. |

Ceux-là n'ont point de capital; ils vendent le jour ce qu'ils ont reçu la veille à crédit des marchands en gros, et paient avec le produit des ventes de la semaine. Ce petit commerce est rarement heureux; le débitant s'arrière de jour en jour, et finit par l'abandonner pour retourner à une profession inférieure.

| | |
|---|---|
| Cafetiers, c'est-à-dire, les teneurs de boutiques où les hommes de toute profession se rendent en foule pour prendre le café, le sorbet, fumer et entendre les musiciens et les conteurs. . . . . . . | 2000. |

Ces hommes achètent chaque jour ce qu'ils jugent nécessaire pour la consommation de la journée. Cette branche d'industrie nécessite peu de frais; cinquante pataques[1] suffisent pour monter un beau café, payer la

54000.

[1] La pataque représente 90 parâts. Pendant notre séjour en Égypte, le parât valait à peu près 4 centimes, auparavant 7 centimes ½: aujourd'hui sa valeur a beaucoup diminué.

| | |
|---|---|
| *Report.* . . . . . . . | 54000. |
| maison qu'il occupe, et se fournir des meubles et ustensiles nécessaires [1]. | |
| Domestiques mâles, *qaouâs* (bâtonniers), *sâys* (palefreniers), *saqqâ* (porteurs d'eau), *farrâch* (valets de chambre), etc. . . . . . . . . . . . | 30000. |
| Ouvriers, porte-faix, journaliers, manouvriers, etc. | 15000. |
| TOTAL des adultes mâles. . . . . | 99000. |
| Les femmes adultes peuvent s'élever à. . . . . . . . | 126000. |
| Et les enfans des deux sexes, à. . . . . . . . . . . . | 75000. |
| TOTAL GÉNÉRAL [2]. . . . . . . . . . | 300000. |

Parmi les 99000 individus mâles, on peut en compter au moins 36000 qui n'ont point de femme, la plupart à raison de leur âge. Il n'est guère de famille un peu à l'aise qui n'ait au moins quelques esclaves négresses. Les Européens établis en Égypte peuvent en acheter aussi, pour les employer à leur service; ce qui n'est pas permis dans les autres états du grand-seigneur.

Sous le gouvernement d'A'ly-bey, on comptait au Kaire, 22000 animaux de louage, tant ânes que cha-

[1] En Turquie, comme en Égypte, on trouve une multitude d'établissemens de ce genre : tout leur ameublement consiste en une espèce de banc long et circulaire ou carré, suivant la forme de la salle, sur lequel on étend une autre natte. C'est là que s'accroupissent les Turks pour fumer la pipe, réfléchir et prendre le café sans sucre. Ces lieux de réunion se nomment en turk *kaffenai*. Ils sont tenus ordinairement par les chefs de *koulouk* ou poste militaire.

[2] M. Jomard, d'après un calcul fondé sur le rapport qui existe entre le nombre des décès ou des naissances et la population, fixe celle du Kaire à 263700 habitans.

meaux, chevaux et mulets; le nombre de ces derniers était infiniment moindre : aujourd'hui l'on peut évaluer sans exagération à plus de 30000 la quantité des ânes employés pour les courses dans la ville ou aux environs et pour le transport des fruits et des herbages. Les Égyptiens ne connaissent pas l'usage des voitures pour charrier leurs marchandises; ce qui multiplie prodigieusement le nombre des animaux qui leur en tiennent lieu. Le chameau est employé pour les longs voyages : l'âne partage les travaux des jardiniers; et comme il ne demande pas à beaucoup près autant de soin que le cheval, il sert encore de monture à la majeure partie des habitans. Il a été long-temps défendu aux Européens d'en avoir d'autre; et même, s'ils rencontraient dans leur course un simple Mamlouk, ils devaient mettre pied à terre devant lui en signe de respect. Il en était de même des Juifs, des Grecs et autres *rayah* ou sujets conquis.

Le vieux Kaire contient environ dix à onze mille âmes. Dans ce nombre, on peut compter 600 chrétiens schismatiques.

Il est à propos maintenant de parler des religions qui se partagent l'Égypte. Le tableau suivant en offrira l'aperçu général.

## §. III. *Des différentes religions.*

L'Égypte offre la réunion de presque tous les cultes et toutes les sectes de la religion musulmane; on peut les subdiviser ainsi :

MAHOMÉTANS, QUATRE SECTES.

1°. Celle de *Hanafy* : la cour de Constantinople professe cette croyance ; c'est pourquoi le *qâdy a'skar* doit toujours en être. On n'observe pas la même attention à l'égard des *qâdy* des provinces. L'ancien gouvernement de l'Égypte suivait également les principes de *Hanafy*.

2°. *Cha'fey* ; elle est la plus répandue au Kaire ; c'est la religion des cheykhs et de tout le peuple.

3°. *Melky*.

4°. *Hanbaly* : les individus de cette dernière secte sont fort rares aujourd'hui.

Ce qui étonnera sans doute les lecteurs accoutumés à lire dans l'histoire les débats sanglans qui ont toujours suivi les schismes religieux, c'est de savoir que toutes ces sectes se tolèrent réciproquement. Point de contestation ni de rivalité ; point de persécution de la part des plus forts : aucune ne songe à faire des prosélytes ; ce qui démontre leur excessive modération. Les sectateurs de *Hanafy* se font remarquer par-dessus tous les autres par leur tolérance.

Parmi les chrétiens, on compte les sectes suivantes :

QOBTES.

1°. Secte catholique soumise au pape.

2°. Secte hérétique soumise à un patriarche grec. Ceux-là suivent les opinions d'Eutychès et de Nestorius, mais avec de très-grandes différences. Ils nient les deux natures de Jésus-Christ.

GRECS.

1°. Catholiques soumis à un patriarche dans le Liban.

2°. Schismatiques soumis à quatre patriarches, dont un à

Constantinople, un autre au Kaire, un troisième à Damas, et le quatrième à Jérusalem.

ARMÉNIENS.

1°. Catholiques soumis au pape.
2°. Schismatiques dépendans d'un patriarche.

MARONITES.

Catholiques soumis à un patriarche dans le Liban [1].

Les Juifs ont aussi deux sectes en Égypte. La principale est celle des *karrayn* : elles se tolèrent réciproquement. Les autres sectes de cette religion dont parle Niebuhr dans son *Voyage de l'Arabie*, sont tout à fait inconnues au Kaire et dans le reste de la vallée [2].

## §. IV. *Des Qobtes en particulier.*

Parmi les habitans de l'Égypte, la classe la plus intéressante est sans contredit celles des Qobtes, puisqu'ils se considèrent comme les descendans des anciens Égyptiens, que leur langue et les probabilités historiques viennent à l'appui de leur prétention. Il est incontestable qu'ils ont un caractère de physionomie propre aux habitans de l'Afrique ; ce qui établit suffisamment leur qualité d'indigènes en Égypte, et porte naturellement à leur supposer une origine commune avec l'ancienne nation. On peut admettre que leur race a su se conserver pure de tout mélange avec les Grecs, puisqu'ils n'ont entre

[1] Il n'y a en Égypte ni calvinistes ni luthériens.
[2] *Voyez* Niebuhr, *Description de l'Arabie*, tom. 1er, pag. 36.

eux aucun trait de ressemblance. Lorsqu'Alexandre fit la conquête de l'Égypte, et que les Grecs s'y fixèrent définitivement sous les Ptolémées, il dut y avoir deux races distinctes; et depuis lors les Égyptiens, sous le nom de *Qobtes*, ont toujours formé une classe à part, malgré les envahissemens successifs des Romains, des Arabes et des Ottomans. Cette classe est encore tout à fait isolée des diverses races étrangères qui composent aujourd'hui la majeure partie de la population de l'Égypte.

Dès les premiers temps du christianisme, saint Pierre envoya aux Égyptiens saint Marc pour leur prêcher l'évangile : l'éloquence et le zèle de cet apôtre entraînèrent bientôt les esprits; il eut une foule de prosélytes, et fonda ainsi l'église d'Alexandrie, qui devint fameuse en Orient. Mais, dans la suite, les opinions d'Eutychès et de Nestorius y prévalurent : ces premières semences de schisme ont germé jusqu'à nos jours.

Les Qobtes avaient des établissemens religieux d'une grande magnificence, comme l'annoncent encore beaucoup d'églises et de monastères ruinés. C'était surtout dans la haute Égypte qu'ils avaient élevé des temples somptueux : la haute Égypte paraît être leur berceau; ils y ont toujours été en grand nombre; on les y retrouve encore aujourd'hui. Mais après tant de revers et de crises politiques, ils ont éprouvé le sort des autres habitans de l'Égypte; leur culte, en perdant la prééminence que lui assurait la domination des empereurs grecs, a perdu une partie de sa splendeur : cependant

ils ont encore une centaine de couvens, parmi lesquels on en compte cinq destinés aux femmes. Ces derniers sont situés deux au grand Kaire, deux au vieux Kaire, et le cinquième dans un lieu isolé près de Manfalout. Celui-ci présente une sorte de bizarrerie assez inconvenante : il est divisé en deux parties séparées; l'une est pour les hommes, l'autre pour les femmes : les deux bâtimens sont renfermés dans la même enceinte; du reste, il n'existe aucune communication entre eux.

Les Qobtes ne jouent qu'un bien petit rôle en Égypte; leur nation vit de son industrie. Elle a su conserver sous les Turks une branche administrative dont elle ne s'est jamais départie depuis les époques les plus reculées : c'est la tenue des registres des contributions et des revenus, la connaissance générale des propriétés; en un mot, le cadastre de toute l'Égypte. On accuse les Qobtes de n'être pas toujours de stricts observateurs des règles de la probité.

On a recours aux Qobtes pour le partage des successions territoriales; ils sont les véritables notaires de l'Égypte, comme ils en sont aussi les arpenteurs. La classe commune de la nation se livre à l'exercice des arts industriels. Les couvens se soutiennent à force d'aumônes, et à l'aide des modiques revenus de quelques chétives propriétés dont ils ont conservé la jouissance. On vient au secours des plus pauvres par des quêtes publiques, et ces quêtes sont faites par des inspecteurs que le patriarche a le droit de choisir; il les prend toujours dans les premières familles. Les religieux sont simples dans leurs vêtemens comme dans

leur nourriture. Les *rizqah* ou revenus affectés à leur entretien ne leur suffisent qu'à force de privations : aussi ne mangent-ils qu'une fois par jour, et leur repas consiste en légumes et un peu de poisson; l'usage de la viande ne leur est permis que les jours de fête. Ils n'ont pour tout habillement qu'une longue robe de laine; les religieuses ne sont pas mieux vêtues.

C'est ainsi que les Qobtes se soutiennent en corps de nation dans un pays vaincu : leur petite société, à l'aide de quelques institutions tirées de la morale évangélique, donne à l'Égypte le spectacle de l'union et de la concorde; spectacle bien rare dans ces lieux désolés par la tyrannie et l'arbitraire.

Toutefois les Qobtes ne sont pas exempts de vices : ces vices sont la conséquence nécessaire de l'état d'avilissement où ils sont réduits sous le gouvernement des Turks. Obligés sans cesse de ramper et de feindre, la plupart ont contracté des habitudes cupides et mercenaires. C'est ici l'histoire de tous les peuples opprimés : l'abrutissement est le résultat ordinaire de l'esclavage [1].

Du moins la liberté du culte leur reste. Mahomet, non moins profond politique que fourbe adroit, laissait

[1] Ce qui fera sentir combien ces Qobtes sont méprisés par les musulmans, c'est que leur turban est réduit à une seule couleur, qui sert à les faire reconnaître de loin, et à les signaler, pour ainsi dire, au mépris de la populace. Il ne leur est point permis de porter ce turban à la manière des mahométans : c'est une bande étroite et plate, appliquée et roulée sur le *tarbouch*, à la hauteur des yeux. Toutefois, lorsque les Qobtes se rendent dans les provinces pour percevoir le tribut, ils échappent aux insultes des musulmans, non-seulement par l'effet d'une longue habitude, mais encore parce qu'ils sont souvent accompagnés d'une escorte.

aux peuples qui s'étaient soumis à sa puissance, le libre exercice de leur religion, ainsi que la faculté de se régir par leurs propres lois, sous l'influence des institutions musulmanes. Les khalifes imitèrent une conduite si sage, et leurs successeurs ne s'en sont jamais écartés. C'est peut-être à cette modération, plutôt encore qu'à la force de ses armes, que le législateur arabe dut ses rapides succès. Quoi qu'il en soit, les Qobtes, et en général tous les chrétiens de l'Orient, jouissent des effets de sa politique; et les Mamlouks eux-mêmes n'ont pu anéantir un privilége consacré par le temps, aussi bien que par les maximes de leur religion.

La nation Qobte reconnaît pour chef suprême, au spirituel comme au temporel, un pontife qui, sous le titre de *patriarche*, est le premier personnage de l'église. Son pouvoir n'a d'autres bornes que celles que lui imposent les usages établis et la volonté des maîtres de la province. Il prononce dans toutes les contestations qui s'élèvent parmi ses administrés: mais son jugement n'est pas sans appel; les parties peuvent, d'un commun accord, en référer au qâdy, qui maintient ordinairement la sentence du patriarche. Le commandant du Kaire est aussi compétent en cas d'appel; ce fonctionnaire réussit presque toujours à concilier les différends. Les délits et les crimes se traitent d'une autre manière: le patriarche est encore le juge des crimes légers, qui n'entraînent qu'une peine correctionnelle. Quand un Qobte, par exemple, se rend coupable de vol envers un musulman, celui-ci porte plainte au patriarche; si, au contraire, le musulman est le voleur, le Qobte l'accuse devant le

qâdy, ou bien il a recours à la justice du commandant de la ville. Les parties qobtes font elles-mêmes valoir leurs droits devant les tribunaux.

Mais les assassinats et le jugement des grands crimes ne sont plus de la compétence du tribunal du patriarche: il n'appartient qu'aux officiers chargés de la police des villes de poursuivre et de châtier les grands coupables. Quelquefois le criminel se soustrait à prix d'argent au glaive de la justice, ainsi que cela se pratique parmi les musulmans.

Le patriarche doit toujours être choisi parmi les religieux du couvent de Saint-Antoine : il est électif. Lorsqu'on veut lui donner un successeur, les évêques et les prêtres les plus considérés, réunis, s'adjoignent les notables de la nation : l'assemblée générale se compose de quarante ou cinquante personnes; alors on procède à la nomination, et le religieux qui obtient le plus grand nombre de suffrages est élevé à la dignité pontificale.

Les évêques tiennent le second rang dans la hiérarchie des honneurs parmi les Qobtes : ces prélats, qui sont au nombre de douze, n'ont pour tout revenu que les aumônes de leurs provinces. L'église métropolitaine rapporte environ mille pataques, produit de quelques fondations pieuses qui lui sont annexées : cette petite rente est l'effectif de la fortune du patriarche; mais il trouve le moyen d'augmenter ses honoraires par le casuel, qui monte quelquefois très-haut. Alexandrie est la ville patriarcale; mais le pontife réside au Kaire, pour être plus à portée de protéger son peuple, et de faire valoir ses droits devant l'autorité musulmane.

Les ecclésiastiques d'un rang inférieur jouissent aussi d'une grande considération; mais ils sont pauvres et ignorans. Les réglemens de leur église leur permettent d'avoir une femme; mais leur mariage doit précéder leur consécration, et il ne leur est permis de se marier qu'une fois en leur vie. A la mort d'un curé qobte, ses principaux paroissiens se réunissent pour désigner à l'évêque de la province l'ecclésiastique qui leur semble le plus digne de succéder au défunt; le prélat consacre aussitôt ce pasteur de leur choix. Toutes les églises sont la propriété du clergé; elles sont entretenues par les aumônes et les quêtes.

Un Qobte se confie aveuglément aux prêtres de sa croyance; ceux-ci exercent un très-grand ascendant sur les esprits : peut-être qu'avec un peu plus d'art ils pourraient en abuser, et faire tourner au profit de leurs intérêts l'espèce de vénération dont l'opinion les entoure; mais ils sont pour la plupart aussi ignorans que les derniers du peuple. Il ne se trouve parmi eux qu'un bien petit nombre d'hommes assez érudits pour lire les livres de liturgie, les seuls où la langue qobte soit encore employée [1]. Malgré cette profonde estime pour leurs ecclésiastiques, ils ne permettent pas que leurs femmes se dévoilent devant eux (nous parlons ici de la classe opulente seulement) : le patriarche lui-même ne voit une dame à visage découvert que lorsque le mari veut bien le permettre.

[1] La langue des Qobtes passe pour avoir été la langue vulgaire des anciens Égyptiens. Leur écriture n'est autre chose que l'alphabet grec, augmenté de quelques caractères pour représenter les sons qui n'avaient point d'analogues en grec.

Ces chrétiens ont leurs temps de jeûne et leurs jours de solennités religieuses : les époques en sont à peu près les mêmes que pour nous ; la seule différence consiste dans le plus ou moins de durée et dans le mode d'accomplissement. Leurs carêmes sont au nombre de quatre, et précèdent les jours commémoratifs des plus grands mystères de notre religion. Celui de Pâques est le plus long de tous ; il est aussi le plus rigoureux. Sa durée est de cinquante-cinq jours, et pendant tout ce temps on ne peut faire que deux repas par jour. L'usage de la viande, du poisson, et généralement de tout ce qui a vie, est sévèrement défendu. L'église ordonne qu'avant midi, heure du premier repas, il n'entre rien dans la bouche, pas même la fumée d'une pipe. Le carême de Noël dure quarante-trois jours ; celui de la Vierge, quinze ; et celui des Apôtres varie depuis quinze jusqu'à quarante jours, suivant l'intervalle qui se trouve entre Noël et le grand carême. Pendant les jours d'abstinence, on ne fait que deux repas ; l'un à midi, l'autre le soir : on ne peut manger ni poisson, ni œufs, ni laitage, sans obtenir des dispenses de l'évêque, et quelquefois même on doit s'adresser directement au patriarche. Pour la rigueur et la durée, ces jeûnes ont beaucoup de ressemblance avec ceux qu'ordonne l'église grecque d'Orient. Les deux sectes ont d'ailleurs une foule d'autres rapports entre elles ; cela n'est pas étonnant, puisqu'elles ont une origine commune, et qu'elles suivent à peu près les mêmes principes.

Les Qobtes ont aussi la confession, et cette pratique religieuse leur est commune avec les chrétiens en gé-

néral : mais un usage qui leur est propre et qui paraît tout à fait contraire ou du moins étranger à la doctrine de Jésus-Christ, c'est la circoncision pour les deux sexes [1]. Bien que cette opération ne semble pas d'obligation à tous les Qobtes, ils s'y soumettent cependant, soit par habitude, soit par préjugé. Les femmes insistent aussi sur la nécessité de circoncire leurs enfans, parce qu'elles s'imaginent qu'ils ne seraient pas propres à l'acte de la génération sans avoir subi ce douloureux préliminaire. Au Sa'yd, tous les Qobtes se font circoncire; au Kaire, il en est beaucoup qui s'y refusent : mais l'usage de couper le clitoris aux jeunes filles est général partout; cette opération se fait sans le ministère du prêtre. On circoncit les deux sexes à l'âge de sept ou huit ans : le jour de la cérémonie est ordinairement terminé par une fête de famille. Mais le baptême a dû précéder la circoncision : les enfans reçoivent ce sacrement à une époque différente, suivant leur sexe; les garçons, quarante jours après leur naissance, et les filles, quatre-vingts.

On s'empresse de marier les jeunes gens aussitôt qu'on les croit nubiles. Les filles le sont communément à douze ans; et les garçons, à quatorze ou quinze. On ne sera pas surpris de voir des unions si précoces dans une contrée où le climat développe rapidement la constitution physique et excite de bonne heure le germe des passions.

[1] Il paraît que cette pratique leur a été transmise par les anciens Égyptiens, chez lesquels elle était établie. *Voyez* le passage d'Hérodote relatif à la colonie égyptienne d'*Æa* dans la Colchide, livre II, § 104.

On envoie les enfans qobtes dans de petites écoles où, avec les premiers élémens de la religion, ils apprennent à lire et à écrire. Tous les jeunes garçons indistinctement jouissent de cet avantage : les filles ne peuvent aller aux écoles sans le consentement de leurs mères, qui s'y opposent quelquefois. Au Kaire, on ne voit jamais de filles à l'école; dans le Sa'yd, au contraire, elles y vont comme les garçons, et ne cessent de les fréquenter qu'à l'âge de huit ou neuf ans, époque à laquelle elles commencent à se former et à cesser d'être enfans.

Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails sur les Qobtes, parce que cette nation est encore trop peu connue. Nous reviendrons sur ce sujet dans un autre chapitre, et nous tâcherons aussi de donner une idée complète des mœurs, des institutions et de l'industrie de cette nation presque oubliée jusqu'à ce jour parmi les sectateurs du christianisme.

§. V. *Des Arabes en particulier.*

La masse de la population égyptienne est formée par les Arabes domiciliés et attachés au sol : ils appartiennent essentiellement à la contrée, et leurs usages ne diffèrent en rien de ceux des Égyptiens proprement dits. Les Arabes errans, divisés en tribus nomades, promènent leurs tentes de désert en désert, n'obéissent qu'à leurs cheykhs, et méconnaissent l'autorité des beys et du pâchâ. Les Arabes méritent une attention particulière, en ce qu'ils ont des habitudes différentes :

nous allons esquisser rapidement les principaux traits qui les distinguent, en faisant, en quelque sorte, le dénombrement de leurs tribus, parce que ce tableau doit concourir à fixer les idées sur l'effectif des habitans de l'Égypte en général.

Un calcul récent portait à quarante mille la quantité des Arabes à pied, et à vingt-cinq ou trente mille celle des Arabes à cheval. En établissant une proportion, on pourra trouver facilement le nombre approximatif de ces Arabes, femmes, enfans, etc. Ils occupent les déserts qui entourent l'Égypte de toutes parts; quelques-uns d'entre eux se rapprochent quelquefois des bords du fleuve pour cultiver des terrains qu'ils afferment au gouverneur de la province. Ils passent tous pour observer la religion de Mahomet : eux-mêmes prennent le titre de musulmans; cependant leurs principes religieux ont paru bien différens aux Européens qui les ont visités. Il est certain que les dogmes de ces peuples, ainsi que les traditions qu'ils conservent sur leur origine et leurs annales, mériteraient l'attention particulière des voyageurs, et pourraient peut-être contribuer à l'intelligence de plusieurs points obscurs de l'histoire moderne. En général, on a trop négligé cette étude intéressante. Les Arabes pasteurs se sont transmis de génération en génération une multitude de faits historiques inconnus : il serait facile de les dégager du voile fabuleux dont leur superstition les enveloppe. En un mot, nous le répétons, l'archéologue et l'historien ne pourraient que gagner à la connaissance approfondie des mœurs et des traditions arabes.

Voici le nom des tribus qui se partagent les vastes déserts de l'Égypte, ainsi que les provinces sur les limites desquelles ces tribus se fixent de préférence [1] :

PROVINCE DE MANSOURAH.

1°. *Derne*, tribu puissante et nombreuse, mais qui se trouve bien affaiblie par la dernière guerre que lui fit le commandant de la province: elle est momentanément dispersée.

2°. Tribu de *Baoudrcheh*, qui habite des villages et se livre à l'agriculture.

3°. Tribu de *Haçan-Toubar*: elle occupe plusieurs villages du canton de Menzaleh.

PROVINCE DE BAHYREH.

*Première classe:* Namiâdy *Seconde classe:* Aoulâd A'ly.

Ces deux tribus habitent sous des tentes : elles sont les plus redoutables et les plus puissantes de l'Égypte. Quoique naturellement ennemies et séparées par des haines de religion, elles se partagent la domination de la province. L'une d'elles suit les opinions d'un cheykh nommé *Sa'ad;* l'autre croit à l'infaillibilité de son antagoniste *Haram;* et de là naît une sorte d'antipathie qui dure depuis des temps fort anciens, puisqu'on ne peut retrouver ni l'origine de ces sectes ni celles de leurs fondateurs. L'Égypte tout entière a été divisée par le même schisme, et les partisans de *Sa'ad* et de *Haram* mettaient à leurs opinions un acharnement tel, qu'ils se condamnaient réciproquement aux peines éternelles.

[1] Cette nomenclature se rapporte à l'époque qui a précédé l'expédition. *Voyez* le *Mémoire* de M. Jaubert, tom. XVI, *É. M.*, pag. 107.

Le gouvernement du célèbre A'ly-bey mit un terme à ces fureurs fanatiques. La sagesse et la fermeté de cet homme extraordinaire, auquel il ne manqua qu'une autre éducation et un plus grand théâtre pour étonner le monde, rappelèrent les Égyptiens aux sentimens de modération et de tolérance dont ils s'étaient si violemment écartés. Dès lors on oublia presque *Sa'ad* et *Haram*; mais les noms de ces deux chefs de sectes continuèrent à entretenir la discorde parmi les peuples libres du désert.

La Syrie n'est pas exempte de cet esprit fanatique; on y retrouve les mêmes sectes sous les noms différens de *kaiss* et de *yemeny*. C'est ainsi que dans toutes ces contrées il se trouve des partis aveuglés par les raisonnemens captieux de quelques imposteurs. Leur fausse religion, qu'ils méconnaissent eux-mêmes, devient alors comme l'instrument des haines et des passions; et des peuples entiers se livrent aux excès les plus révoltans au nom d'un culte qu'ils profanent.

Les deux tribus dont nous venons de parler prélèvent sur les habitans de leur province des contributions égales à celles qu'exigent les autorités constituées; une tyrannie aussi odieuse est tolérée, faute de moyens répressifs.

PROVINCE DE CHARQYEH.

TRIBUS NOMADES. — *Première classe.*

Bily.
Refa'ât.
Samdâny.
Aoulâd-A'ly.
Hyouân.

*Seconde classe.*

Gomayleh; Beny-Ayoub; Djomeylâh.

Tous ces Arabes sont errans : ils ne connaissent ni l'agriculture ni le commerce; brigands par goût, ils deviennent assassins par cupidité. Le gouvernement ne prélève sur eux ni impositions ni tributs : seulement ils envoient chaque année au chef du Kaire un présent consistant en chevaux et en chameaux; c'est pour obtenir en quelque sorte la protection de cet officier, et l'autorisation tacite de se livrer sans contrainte à leurs criminelles habitudes.

TRIBUS SÉDENTAIRES.

| *Première classe.* | | *Seconde classe.* |
|---|---|---|
| Qassâssyn. | à Sâlehyeh. | Aoulâd-Zeheraï |
| Samâkyn. | à Sâlehyeh. | Motouâlly. |
| Souâlhyeh. | à Sâlehyeh. | Baouârcheh. |
| Ayd. | | Ouarâourâ. |
| Zemly. | | |
| Aoulâd-Mouçâ. | | |
| Lakkâm. | | |

Ceux-ci habitent des hameaux, et cultivent les terres : cependant ils ont, comme les premiers, un penchant irrésistible qui les porte au brigandage; ils quittent souvent la charrue pour prendre le mousquet et dévaliser les voyageurs.

PROVINCE DE QELYOUB.

| *Première classe.* | *Seconde classe.* |
|---|---|
| Souâlheh et Geheyny. | A'yâdyeh. |
| Houaytah. | Terrâbyn. |

Ces Arabes habitent sous des tentes, et désolent les environs du Kaire par leurs rapines. Ils s'associent aux paysans pour la culture des terres, mais toujours au détriment de ces derniers [1].

## §. VI. *Des Mamlouks, et des étrangers domiciliés en Égypte, en particulier.*

Lorsqu'on songe à la puissance des Mamlouks et à la supériorité qu'ils ont toujours eue sur les troupes du grand seigneur, on croirait à coup sûr que cette milice formidable n'est pas moins à craindre par le nombre que par la valeur. Cependant il n'en est rien du tout : la totalité des Mamlouks, tant esclaves qu'affranchis, jeunes gens ou vieillards, s'élève à peine à huit ou neuf mille hommes [2]. Cependant, avec de l'audace et du courage, une humeur martiale développée par une éducation analogue, de brillans souvenirs et une ambition démesurée, cette milice est parvenue à commander à une immense population, à l'enchaîner par la crainte, et à l'écraser, pour ainsi dire, sous la poids d'un nom devenu redoutable à force de victoires.

Si les Mamlouks sont peu nombreux, il faut l'attribuer à l'usage qui leur fait épouser des femmes étrangères comme eux. Au reste, le climat de l'Égypte s'oppose à la propagation des étrangers en général, même

[1] Nous renvoyons, pour de plus amples détails sur les Arabes, aux mémoires de MM. du Bois-Aymé, *É. M.*, tom. XII, pag. 329, et Jomard, *ibid.*, pag. 267, et à la nomenclature donnée par M. Amédée Jaubert, *É. M.*, tom. XVI, pag. 107. Dans le chapitre III, nous reviendrons nous-même sur cette matière.

[2] *Voyez* la note de la page 24.

quand ils se marient avec des Égyptiennes. Dans le premier cas, les enfans qui naissent de pareilles unions, meurent au bout de quelques années. Les Mamlouks, privés des moyens naturels de se reproduire, sont contraints d'avoir recours à ceux auxquels ils doivent eux-mêmes leur origine. Ils achètent de jeunes esclaves qu'ils dressent aux exercices militaires et qu'ils affranchissent dans la suite : ces esclaves sont ou Circassiens ou Mingréliens; on les transporte d'abord à Constantinople, d'où ils sont ensuite expédiés et vendus aux gens riches de toutes les parties de l'empire. Les femmes des Mamlouks sont aussi des mêmes provinces, et arrivent en Turquie de la même manière[1].

Avant l'expédition française, il arrivait quelquefois qu'un Mamlouk, désespérant de parvenir aux premières dignités de l'État, épousait une Égyptienne; alors il avait des enfans, et il laissait une faible postérité.

Les esclaves noirs des deux sexes que l'on transporte de l'intérieur de l'Afrique, méritent de figurer dans le tableau de la population étrangère de l'Égypte. Chaque année, les marchés du Kaire sont couverts de ces malheureux; le nombre des femmes y surpasse celui des hommes. Ce commerce infâme est l'une des branches d'industrie de la contrée. Les marchands du Kaire expédient les esclaves dans les grandes villes de l'Asie, comme à Smyrne, Constantinople, Alep, etc. Cependant il en reste beaucoup en Égypte, où on les emploie

[1] *Voyez* le Voyage de Volney, t. 1er, ch. 11, p. 90, *Précis de l'histoire des Mamlouks.*

à divers travaux : les Égyptiens prisent surtout les jeunes négresses ; un homme à son aise en achète deux, trois, jusqu'à six.

Les chrétiens ont, comme nous l'avons déjà dit, le privilége de posséder des esclaves en Égypte, quoiqu'ils ne puissent en jouir dans les autres états turks. Mais ce privilége est encore borné, en ce qu'il leur est défendu d'avoir des mâles à leur service ; ils peuvent tout au plus acheter de jeunes garçons, dont ils se débarrassent lorsque ceux-ci commencent à grandir : mais on leur permet d'avoir autant de femmes esclaves qu'ils peuvent en acquérir ; ainsi chaque famille en possède au moins une ou deux pour le ménage.

Les *Odjaqly* ou Ottomans domiciliés sont en petit nombre : leurs races s'éteignent comme celle des Mamlouks, et par les mêmes raisons. On compte plusieurs familles syriennes établies pour le commerce ; elles n'entrent pas non plus pour beaucoup dans la balance de la population.

Des tribus de Nubiens ou de *Barâbrah* occupent plusieurs cantons de la haute Égypte et quelques îles voisines de la cataracte de Syène : ces tribus sont misérables, et se composent de quelques familles seulement.

Enfin, nous citerons en dernier lieu les Francs et autres chrétiens étrangers. Les Francs ne se fixent que dans les places de grand commerce, comme Alexandrie, Rosette, Damiette et le Kaire : mais cette classe étrangère est plus remarquable par l'importance de ses opérations commerciales que par son importance numérique. Tel est à peu près le tableau succinct des

diverses races qui peuplent l'Égypte : nous les indiquons seulement ici ; mais nous y reviendrons dans la suite, et nous en parlerons avec plus de détails.

### §. VII. *Des mœurs en général.*

Il en est de l'Égypte comme de la plupart des contrées de l'Orient ; on y trouve en quelque sorte un mélange confus d'habitudes et de mœurs qui se rattachent à des origines diverses et dérivent de plusieurs causes. Pourrait-il en être autrement dans un pays où toutes les nations sont, pour ainsi dire, confondues ? Les usages varient donc comme la manière d'être des habitans, comme leurs religions, comme leur origine. Dans les villes, on retrouve, à quelques différences près, les mœurs des peuples orientaux. Ces différences ont été nécessitées par la nature du sol et l'influence du climat. Dans les campagnes et dans les déserts, on reconnaîtrait l'homme des premiers âges du monde à la simplicité de ses goûts, si, par la dépravation de plusieurs de ses habitudes, il ne se rapprochait pas des siècles corrompus.

Toutes ces classes de la population parlent une langue commune, l'arabe ; les Qobtes ont également adopté cet idiome. Si quelques Osmanlis ont conservé l'usage de leur langue maternelle, ils s'en servent entre eux et dans leurs rapports avec les officiers du pâchâ qui gouverne l'Égypte au nom du grand-seigneur. Le grec est tout à fait oublié, ou, pour mieux dire, il est circonscrit dans le petit cercle des négocians de cette nation établis au Kaire ou à Alexandrie.

Ce n'est pas sur la physionomie que l'on pourrait découvrir ce qui se passe dans l'âme des Égyptiens; la figure n'est point chez eux le miroir de la pensée. Dans toutes les situations de la vie, leur extérieur présente la même uniformité. Qu'ils soient dévorés par les soucis ou les remords, ivres de bonheur, accablés d'un revers imprévu, tourmentés par la jalousie ou la haine, bouillonnans de colère ou altérés de vengeance, ils conservent dans leurs traits la même impassibilité. Point de contraction, de rougeur ou de pâleur subite qui décèle le combat tumultueux des passions diverses qui les agitent. On pourrait assigner plusieurs causes à cette étonnante insensibilité : le climat n'y est peut-être pas étranger; présentant toujours le même aspect, il communique en quelque sorte aux esprits son immuable fixité : mais les principales causes sont à coup sûr l'éducation et le dogme du fatalisme, généralement répandu parmi le peuple; enfin, l'habitude de se voir exposés sans cesse aux caprices des tyrans qui oppriment la contrée. Chaque jour, chaque instant, voit naître de nouveaux périls, et l'imprévoyance devient pour les Égyptiens, comme pour les Orientaux en général, une sorte de refuge contre la violence. Un geste, un regard, un soupçon, est puni comme un crime : de là cette étude profonde de la dissimulation, qui devient ensuite pour eux un état habituel. Il ne faut pas non plus chercher ailleurs les causes de cette espèce de résignation stoïque qui distingue les Orientaux. Les plaintes et les cris sont superflus devant la volonté des oppresseurs; l'Égyptien sait marcher au supplice, mourir sous le bâton du

qaonâs et se taire. *Dieu le veut, Dieu est grand, Dieu est miséricordieux*, tels sont les seuls mots qui échappent de sa bouche à la nouvelle d'un succès inespéré comme à celle des plus grands malheurs. L'apathie des Égyptiens fixés dans les villes forme un si grand contraste avec nos mœurs, qu'on les prendrait d'abord pour des hommes stupides ou hébétés. La nonchalance accompagne leurs gestes, leurs discours, leurs moindres actions : elle se montre même dans leurs plaisirs. Étendus une partie du jour sur des coussins ou sur de simples nattes, suivant l'état de leur fortune, ils ne paraissent occupés que du soin de remplir et de vider alternativement leurs longues pipes. Aucun soin ne paraît les occuper ; leur imagination semble engourdie comme leur corps : dans cet état, qu'on pourrait presque comparer à une léthargie morale, à peine si la lecture de leur sentence de mort serait capable de leur arracher une exclamation.

Cependant sous le voile de cette apparente impassibilité, se cache une imagination ardente; et il serait injuste de refuser aux Égyptiens toute sensibilité : l'habitude du silence rend au contraire leurs sensations plus fortes en les concentrant, et communique à leur âme une sorte de vigueur qui les rend quelquefois capables des actions les plus hardies. Enfin, la réflexion gagne en profondeur ce que l'esprit perd en vivacité : la faculté de l'attention et celle de la mémoire sont portées au plus haut point par ces hommes que nous croyons plongés dans une apathie absolue.

Les sensations de ce peuple sont accommodées à ses

autres habitudes; elles consistent, en outre des bains, dans des jouissances bizarres; il faut que des serviteurs leur frottent souvent les pieds, soit avec la main, soit avec une scorie de brique lisse; ils passent beaucoup de temps à se caresser la barbe : ce dernier usage est très-ancien en Orient. On ne chatouille de la main la plante des pieds que dans la société intime de quelques parens ou amis; les bienséances ne permettent pas cet acte étrange de volupté en public. Quant au frottement avec la scoried e brique, on ne le pratique qu'au sortir du bain; et c'est tout ensemble une sensation voluptueuse et un acte de propreté.

Des sensations de ce genre sembleraient bien insipides à un Européen; mais elles suffisent à la mollesse et à l'insouciance de l'Égyptien : il les savoure au milieu des parfums et des nuages d'une fumée odoriférante; il peut se les procurer partout, puisqu'elles dépendent de sa volonté. Si l'on ajoute à ce court exposé les plaisirs du harem, de la musique et du chant, ainsi que l'usage qu'ils ont de dire ou d'écouter des contes, ce qui occupe une grande partie de leurs soirées, on aura une idée à peu près complète des agrémens de la vie des Égyptiens.

Tout, chez ce peuple, porte l'empreinte d'un contraste frappant avec les habitudes des nations européennes. Cette différence est l'ouvrage du climat, des institutions civiles et des préjugés religieux. L'absence des lois paralyse l'industrie, comme l'excessive chaleur nuit à l'exercice des facultés physiques. Dans un pays où la propriété n'est qu'illusoire, pourquoi le laboureur se donnerait-il tant de peine pour améliorer les cul-

tures, si ses efforts ne doivent tendre qu'à enrichir ses oppresseurs et à lui attirer de nouvelles avanies? L'Égyptien connaît sa position; il se conduit en conséquence. Le découragement ajoute à l'effet du climat pour affaisser son corps, de même que les dogmes religieux établissent une barrière insurmontable aux progrès de son esprit. Le riche se hâte de jouir; le pauvre arrose à regret de ses sueurs une terre féconde, à laquelle il n'ose demander au delà de ses besoins.

On peut dire que toutes les branches de l'industrie sont également en proie à l'arbitraire. Cependant le commerce se soutient, non qu'il soit encouragé par le gouvernement, mais parce que la position de l'Égypte et la richesse de ses productions lui fournissent un aliment intarissable. Cette carrière est la seule qui puisse promettre aux malheureux Égyptiens un avenir prospère : quelquefois elle les conduit à la fortune; et c'est le seul avantage auquel il leur est permis de prétendre, puisque leur titre d'indigènes leur ferme le chemin des honneurs et des dignités dans leur partie. Voilà, sous un joug étranger monstrueux et illégal, à quels malheurs sont réduits les habitans de l'une des plus belles régions du globe. Les calamités qui les affligent aujourd'hui peseront sur eux aussi long-temps que la verge d'airain de leurs indignes oppresseurs. Esclave humble et passif, l'Égyptien végète dans l'incertitude : il ne réfléchit point sur sa déplorable situation; et son indifférence est peut-être un bienfait du sort, en ce qu'il n'est point tourmenté par le pressentiment des maux qui le menacent sans cesse.

Cependant la classe indigente a des mœurs moins efféminées : le malheureux dont l'existence journalière est le fruit d'un travail assidu, est actif et même infatigable par nécessité. Le *fellâh* ou cultivateur brave les feux d'un ciel brûlant pour ensemencer la terre qui doit fournir aux besoins de sa famille. Un Européen qui a vu sur leurs divans les riches Égyptiens plongés dans la mollesse, et craignant, pour ainsi dire, de se fatiguer en faisant un signe à leurs esclaves, voit avec étonnement, dans les exercices militaires de Mamlouks, le *sâys* ou valet d'écurie [1] courir devant le cheval de son maître, en suivre tous les mouvemens pendant plusieurs heures, sans donner le moindre signe de malaise ou de lassitude, tandis qu'un soleil ardent frappe d'aplomb sur son corps à demi nu. Ces domestiques sont pris pour l'ordinaire dans la classe des *fellâh*.

Qu'un Européen vante à un habitant du Kaire les délices de la promenade et la beauté des lieux qui y sont consacrés en Europe; celui-ci a peine à concevoir comment un exercice aussi fatigant peut avoir des charmes pour l'homme riche. Il est ennemi de tout mouvement, et ne se traîne qu'avec peine de sa maison à son comptoir; encore y va-t-il la plupart du temps à cheval ou sur un âne. Ce n'est pas que les jardins soient inconnus en Égypte; toutes les maisons de quelque apparence sont au moins accompagnées d'une petite

[1] Les *sâys* ont la manie de se charger les doigts annulaires de plusieurs bagues d'argent, qui forment, pour ainsi dire, un étui de ce métal. Le bas peuple égyptien prise également beaucoup cette parure grotesque; les porte-faix et les bateliers en poussent l'abus aussi loin que les *sâys*.

pièce de terrain plantée d'arbres et de légumes : mais ces arbres, disposés sans aucun art, ne sont là que pour le coup d'œil. Le maître de la maison va quelquefois prendre le frais sous leur ombre; mais il s'y étend encore sur des tapis et des coussins : il ne se promène pas dans des allées, ni dans des bosquets d'orangers, ainsi que plusieurs voyageurs l'ont prétendu; ces jardins n'ont point d'allées, et les bosquets n'y sont pas disposés de manière à favoriser les promenades. En un mot, c'est moins pour réunir divers genres de culture que les Égyptiens cultivent un morceau de terre dans le voisinage de leurs maisons, que pour avoir toute l'année quelques plantes potagères, et jouir du spectacle agréable d'un printemps continuel.

Les paysans sont doués, en général, d'une bonne santé; leurs traits sont prononcés, et contrastent avec l'avilissement dans lequel cette race est tombée. Ces hommes que l'on désigne sous le nom commun de *fellâh*, sont endurcis à toutes les fatigues; on les voit couchés à midi sur une terre brûlante, et dormir ainsi plusieurs heures de suite, exposés à toute l'ardeur du soleil : il n'en faudrait pas davantage pour tuer un Européen; mais telle est la force de l'habitude, que les *fellâh* n'en ressentent aucune incommodité. La transpiration est presque insensible chez eux. Cette classe n'a pour elle que la force physique; pour le reste, elle est peut-être la plus malheureuse de l'Égypte.

Les riches et les habitans des villes sont loin d'avoir une constitution aussi robuste que les *fellâh*; on remarque chez eux une sorte de faiblesse et de délabre-

ment, qui se déclare dès le bas âge. Les enfans des deux sexes sont d'une complexion extrêmement délicate; devenus grands, ils conservent la même apparence : on les prendrait d'abord pour des hommes valétudinaires. Nous nous réservons de parler ailleurs des maladies graves qui les affligent; mais nous parlerons ici d'une incommodité dont l'intempérance paraît être la première cause, les maux de dents. Les Égyptiens riches sont fort sujets à ces douleurs; il est rare d'en trouver quelques-uns qui aient la bouche saine, bien qu'ils prennent toutes les précautions imaginables pour la maintenir telle. Ils se la nettoient deux fois par jour avec une sorte d'eau savonneuse, et ne manquent jamais de répéter la même cérémonie après avoir mangé la moindre chose. L'abus de certains mets est sans doute la raison véritable de ce mal, puisque les *fellâh* n'en sont jamais atteints. Il est impossible, par exemple, de conclure avec Jean Wilde que les Égyptiens ont les dents gâtées, parce qu'ils mâchent la canne à sucre avec excès[1]; s'il en était ainsi, les habitans de la campagne seraient les premiers attaqués : on ne saurait non plus attribuer absolument cette incommodité à l'usage des boissons chaudes, et principalement du café. Les maux de dents, comme l'observe Niebuhr dans sa *Description de l'Arabie*, sont très-anciens en Égypte; ils y ont précédé de long-temps la découverte du café, puisque l'historien Hérodote, en parlant des médecins, désigne une classe à part, qui s'occupait exclusivement de *la cure de la bouche*[2].

[1] *Voyez* la Relation des voyages de Jean Wilde, page 217.
[2] *Voyez* Hérodote, liv. II, §. 84.

Les Égyptiens se distinguent par leur respect pour les vieillards. L'amour filial est aussi l'une des principales vertus de ce peuple; les jeunes gens ont pour leurs pères une vénération religieuse; ils n'osent pas fumer devant eux: pour se permettre cette jouissance, ils attendent ordinairement l'époque de leur mariage; c'est alors seulement qu'ils se considèrent comme des hommes: mais leurs pères ne cessent jamais d'être leurs mentors et les objets particuliers de leur affection.

Tout se rapporte au Nil dans une contrée que ce fleuve seul fertilise; il en est aujourd'hui de cet usage comme aux temps passés: les musulmans, par exemple, attendent les premières crues et les réjouissances auxquelles on se livre alors, pour célébrer les mariages; ils continuent jusqu'au mois de ramadân: mais il est rare qu'ils se marient avant ou après cette époque, que l'usage semble avoir déterminée.

Mahomet a recommandé les ablutions fréquentes, et cette pratique est devenue l'un des principaux devoirs du culte que ce législateur a institué. On ne saurait le blâmer à cet égard, puisque, dans les pays chauds, les ablutions sont indispensables à la propreté, et deviennent même nécessaires à la santé. Les musulmans se lavent tout le corps aussi souvent qu'ils le peuvent, ou se bornent à en laver quelques parties. De ce nombre sont les parties génitales; ils se servent de la main gauche pour cette opération; la droite est destinée à des fonctions plus nobles; elle doit diviser et distribuer les alimens, saluer et donner aux grands des signes de respect ou de dévouement, en se posant sur la tête.

Les mosquées offrent un assemblage monstrueux d'individus livrés aux choses les plus contraires à la majesté du lieu, et quelquefois même à des occupations dégoûtantes. Là se voient pêle-mêle des dévots en prière, des malheureux qui détruisent leur vermine, des oisifs qui dorment, des artisans qui se livrent à leurs travaux : ces abus sont tolérés, et l'Égypte n'est pas la seule région mahométane où ils soient consacrés par l'usage.

Il est, parmi les *santons* défunts, des hommes qui sont pour les musulmans l'objet d'un certain culte; mais ils ne les honorent que pour obtenir d'eux la santé, ou bien encore la fécondité de leurs femmes. Ils leur attribuent aussi le pouvoir de détourner l'envie et les maléfices. L'ignorance et le fanatisme les portent à attribuer à un simple coup d'œil beaucoup d'influence sur la santé, sur la vie même des individus : c'est pour rompre ces prétendus enchantemens qu'ils ont recours à leurs santons. Au reste, les Juifs, qui ne sont ni moins aveugles ni moins superstitieux que les Arabes, révèrent leurs saints dans le même but. Le peuple a recours en outre à une foule d'autres moyens, dont nous parlerons, pour détourner, comme il dit, *le mauvais œil*.

Les Égyptiens ont plusieurs autres pratiques ridicules qui tiennent à la faiblesse de leur organisation morale. Un mahométan, après s'être coupé quelques cheveux ou quelques poils, se garderait bien de les jeter au vent; il les enferme soigneusement dans un papier ficelé qu'il cache dans un trou. Ce procédé bizarre est suivi généralement par le peuple.

Pendant que l'armée française occupait la contrée, on avait établi dans toutes les villes des hôpitaux militaires; des musulmans étaient attachés à ces hôpitaux pour la sépulture des morts. Nous nous apercevions qu'ils plaçaient les corps dans une position tout à fait contraire, selon qu'ils appartenaient à un mahométan ou à un chrétien. Nous leur demandâmes un jour la cause de cette distinction : « C'est, nous répondirent-ils sérieusement, que les disciples de Mahomet doivent aller au ciel; voilà pourquoi nous les couchons sur le dos : les âmes des *infidèles*, au contraire, descendent en un lieu souterrain, et voilà pourquoi nous couchons leurs cadavres sur le ventre; c'est pour faciliter et abréger le voyage des âmes. » Quel peuple que celui qui est livré à de pareilles croyances!

Les Mamlouks ont des habitudes appropriées à leur caractère et à leur éducation : jamais on ne les voit sans armes; ils ne se rendent pas même à un repas de cérémonie sans en être revêtus. Les trahisons fréquentes parmi eux les obligent à cette précaution; d'ailleurs les grands repas ont souvent été l'occasion et le moyen des meurtres et des vengeances : ils se tiennent donc sur leurs gardes contre de pareilles embûches. La coutume d'être armé constamment est générale parmi les Orientaux : c'est même chez eux un objet de luxe. Les armes font en quelque sorte partie de leur costume; il y manquerait quelque chose, si la ceinture n'était garnie de riches pistolets et d'un beau poignard. Cet appareil martial est d'accord avec leur genre de vie et leurs inclinations guerrières.

Les Égyptiens sont naturellement secs et d'une constitution bilieuse. On ne trouve que parmi les Qobtes, ou parmi les chrétiens nommés *Levantins,* des hommes gros et puissans.

Les Qobtes sont les plus timides d'entre les Égyptiens : on ne saurait imaginer jusqu'où vont leur indolence et leur poltronnerie. Ce dernier défaut est facile à expliquer; on en trouvera la véritable cause dans l'état de servitude où ils sont réduits depuis tant de siècles.

S'il est vrai que l'Égypte antique ait inspiré au poëte Orphée les premières idées de l'harmonie musicale; l'Égypte moderne est bien déchue sous ce rapport comme sous tous les autres. La musique n'est plus dans cette contrée qu'une barytonie bruyante dont l'éclat disgracieux révolte le bon goût et blesse l'oreille. Cette musique, toute vicieuse qu'elle nous paraît, a cependant la puissance de charmer le beau sexe égyptien, qui, en même temps, méprise souverainement la musique européenne. Nous avons vu des femmes se pâmer de plaisir en entendant la voix rauque des chanteurs arabes, qui sont d'ailleurs estropiés pour la plupart et d'un extérieur dégoûtant. Ils accompagnent leurs chants d'un ou de deux instrumens aigres et sans accord entre eux [1]. Mais les musiciennes par excellence sont les *a'lmeh ;* celles-là ont le privilége exclusif de

[1] On doit remarquer que la musique arabe, outre les tons et demi-tons de notre échelle chromatique, procède encore par tiers de ton; ce sont ces derniers qu'une oreille européenne prend d'abord pour de fausses intonations. Mais, en étudiant mieux le chant arabe, on s'aperçoit bientôt que ces tiers de ton font partie du système musical. *Voyez*, à ce sujet, le Mémoire de M. Villoteau sur la musique des Égyptiens modernes, *É. M.*, t. XIV.

faire les délices des Égyptiens. Du reste, les *a'lmeh* ont aussi la voix fausse et désagréable : il faut être Égyptien pour y trouver quelque chose de mélodieux. Ces femmes, qui appartiennent ordinairement aux classes du peuple, sont réputées poëtes et improvisatrices.

Une des choses qui frappent le plus un Européen en parcourant les rues du Kaire, c'est de voir des enfans couverts de haillons et de poussière raisonner entre eux avec beaucoup de sang-froid, de gravité et d'importance. Il n'est pas moins étonnant pour lui de voir les gens du peuple se quereller avec véhémence, s'accabler réciproquement d'injures et pousser des cris violens, se menacer et même se toucher légèrement avec le bâton, puis se séparer sans en venir à d'autres voies de fait; il est rare que leurs disputes aient un résultat plus sérieux.

On remarque dans les ateliers l'adresse avec laquelle les ouvriers se servent de l'orteil du pied pour accélérer leurs travaux : leurs mains auraient peine à exécuter les mêmes mouvemens avec plus de justesse et de célérité.

On peut citer, sous le rapport de l'adresse, l'habileté des barbiers égyptiens. Ils sont peut-être les premiers du monde dans leur profession; cependant leurs manières sont gênantes quand on n'y est pas accoutumé. Ils excellent surtout dans l'art de raser la tête.

Les Orientaux livrés au commerce de l'argent jouissent, en général, d'une assez mauvaise réputation sous le rapport de l'intégrité; mais cette inculpation est injuste. Les peseurs publics, et les *serrâf* ou changeurs de monnoies, sont connus en Égypte pour leur déli-

catesse et leur probité; il n'est presque pas d'exemple que des hommes de cette profession aient abusé des fonctions délicates dont ils sont chargés. Le commerce fait le plus grand éloge des *serrâf*: il est vrai qu'ils ont assez de moyens légitimes pour amasser rapidement une grosse fortune sans avoir recours à la fraude. Au bout de quelques années, ils quittent leur charge, ou la conservent pour leur plaisir; car ordinairement ce temps leur suffit pour devenir assez riches.

§. VIII. *Des maladies principales.*

Avec une température à peu près constamment égale, un ciel toujours serein, l'Égypte ne peut avoir qu'un petit nombre de maladies; mais elles sont la plupart terribles. On s'attend sans doute à voir figurer en tête du tableau de ces causes de mortalité, la peste, ce mal qui, par l'inconcevable activité de ses élémens morbifiques, a échappé jusqu'à ce jour aux recherches de la science médicale. La peste ravage l'Égypte à des époques plus ou moins éloignées; mais on peut dire qu'elle cesse rarement au Kaire et surtout à Alexandrie: comprimée par les fortes chaleurs de la canicule ou par la fraîcheur de l'hiver, elle renaît aussitôt que la saison plus tempérée lui rend ses forces destructives. Elle est quelquefois bénigne, de courte durée et peu dangereuse; alors elle disparaît promptement pour se montrer de nouveau à quelques mois d'intervalle. L'imprévoyance des musulmans et leur superstitieuse crédulité sont les principales causes de la perpétuité de ce fléau.

En effet, ces peuples s'imaginent, d'après divers passages du Qorân, que rien n'arrive sans la volonté expresse du Créateur, et que rien ne saurait entraver l'accomplissement de ses décrets immuables. Ils regardent donc comme superflus les soins qu'ils apporteraient à empêcher la propagation de la peste; bien persuadés qu'ils n'en seront pas atteints si leur destinée est de vivre, et que rien ne saurait les en garantir s'ils doivent mourir.

Les habitans du Kaire se rappellent toujours avec effroi les pestes d'A'ly-bey et d'Isma'yl. Cette dernière surtout, qui éclata dans le printemps de 1791, fit les plus grands ravages : elle moissonnait journellement des milliers d'individus; Isma'yl et les principaux Mamlouks de sa maison en furent les premières victimes. Cette peste coûta au Kaire le tiers de sa population.

Nous n'entrerons dans aucun détail au sujet de la peste : on s'est déjà perdu en conjectures sur ses causes, sans avoir pu définir d'une manière satisfaisante la nature de ses effets; et nous ne voulons pas grossir le nombre des hypothèses que l'on a faites et que l'on fera encore à cet égard. La peste se communique par le contact : si l'on peut s'isoler complétement, et s'abstenir de toucher un malade ou de recevoir son souffle, on est à peu près certain d'échapper. On croit encore en Orient qu'elle se communique par l'odorat, et que les fleurs s'imprègnent facilement des miasmes pestilentiels[1].

[1] MM. Desgenettes et Larrey, médecins en chef de l'armée, ont déployé, pendant le cours de l'expédition, un courage au-dessus de

La dyssenterie, quoique moins redoutable que la peste, n'a pas des effets moins funestes en Égypte par suite de la disposition des individus, de leur mauvaise nourriture, et d'une constitution généralement viciée. Cette maladie fait parmi eux de très-grands ravages, et attaque surtout les enfans, qu'elle enlève d'une manière effrayante.

Entourés de déserts, dont les sables fins et subtils sont constamment charriés dans l'air par le vent, exposés aux transitions subites de la température et à des rosées excessives, les Égyptiens ont dû être sujets à l'ophthalmie de temps immémorial ; c'est ce que prouve le passage d'Hérodote où il désigne, en parlant des médecins, ceux qui s'occupaient exclusivement de traiter les maux d'yeux [1]. Aujourd'hui l'ophthalmie n'est pas moins commune qu'elle ne devait l'être alors ; peut-être même a-t-elle fait de nouveaux progrès, favorisée par la négligence du peuple, qui dort en plein air : la fraîcheur et l'humidité des nuits contribuent puissamment aux fluxions qui précèdent les affections ou la perte de la vue. Nos soldats n'ont pu se soustraire à cette maladie ; on la croit contagieuse. Les étrangers lui paient en général une sorte de tribut : elle s'attache à eux de préférence, mais elle n'épargne pas les indi-

tout éloge, pour connaître la nature et les effets de cette maladie ; ils ont recueilli, au péril même de leur vie, une foule d'observations précieuses sur le traitement à suivre envers les malades. Tous les militaires de l'armée d'Égypte qui vivent encore, se rappellent avec attendrissement leur généreux dévouement.

*Voyez* leurs ouvrages, ainsi que le Mémoire de M. le docteur Savaresy sur la peste, dans ses *Opuscules*, et ceux de M. Assalini.

[1] Hérodote, liv. II, §. 84.

gênes; sur cinq individus, il y en a au moins un qui porte un bandeau sur les yeux.

La petite vérole, si long-temps funeste à nos contrées, continue ses ravages en Orient, où le fanatisme et les préjugés lui assurent, comme à la peste, une longue existence [1]. Elle est terrible en Égypte, et s'y présente d'une manière bien plus effrayante qu'en Europe. Les enfans en bas âge échappent rarement à sa malignité; si elle épargne quelques adolescens ou des hommes faits, c'est pour laisser sur tout leurs corps de profondes cicatrices. Elle a, comme la peste, une époque de l'année propre à sa propagation [2]. Ce qui la rend plus funeste que partout ailleurs, c'est qu'en Égypte les maladies vénériennes ne sont jamais radicalement guéries; le virus, toujours plus actif, se transmet de génération en génération, et infecte la population entière. Il passe dans le sang de l'enfant avec le lait de sa nourrice; et lorsqu'ensuite la petite vérole vient attaquer un être si faible, déjà corrompu dans les sources mêmes de la vie, on conçoit aisément qu'il lui est plus difficile de résister à sa violence : de là cette grande mortalité parmi les enfans, au Kaire et dans toutes les villes.

Les hernies et les hydrocèles sont encore des maladies communes en Égypte : elles le seraient bien davantage sans la sage précaution des paysans, qui se compriment le bas-ventre au moyen d'une large ceinture de cuir. Ces maladies accidentelles attaquent les animaux

[1] On sait que plusieurs médecins croient que la petite vérole a pris naissance en Égypte.

[2] *Voyez* le Mémoire de M. Jomard sur la population comparée de l'Égypte ancienne et de l'Égypte moderne.

aussi bien que les hommes : mais on n'y fait qu'une légère attention ; le mal augmente et prend un caractère d'irritation incurable, avant que le malade songe au remède. Il en est ainsi pour toutes les autres maladies : des recettes ou des formules superstitieuses sont la panacée universelle du bas peuple ; des empiriques établis dans les villes assassinent impunément les riches qui se mettent entre leurs mains ; et la nature opère seule quelques cures merveilleuses dans ce pays, en proie aux préjugés de l'ignorance et du fatalisme.

Toutes les circonstances que nous avons rassemblées dans les §§. I, III et VIII, sont autant de causes qui ont contribué à former ou à modifier les mœurs des Égyptiens : il en est qui appartiennent à tous les temps, parce qu'elles sont inhérentes au climat et à la constitution physique de l'Égypte ; d'autres sont le fruit de la religion dominante, des institutions établies, et des lois qui régissent la contrée. Pour se faire une idée juste des causes qui influent d'une manière plus ou moins immédiate sur les mœurs égyptiennes, il faudra donc se pénétrer de tous les faits dont nous allons présenter l'énumération dans les chapitres suivans.

gènes; sur cinq individus, il y en a au moins un qui porte un bandeau sur les yeux.

La petite vérole, si long-temps funeste à nos contrées, continue ses ravages en Orient, où le fanatisme et les préjugés lui assurent, comme à la peste, une longue existence [1]. Elle est terrible en Égypte, et s'y présente d'une manière bien plus effrayante qu'en Europe. Les enfans en bas âge échappent rarement à sa malignité; si elle épargne quelques adolescens ou des hommes faits, c'est pour laisser sur tout leurs corps de profondes cicatrices. Elle a, comme la peste, une époque de l'année propre à sa propagation [2]. Ce qui la rend plus funeste que partout ailleurs, c'est qu'en Égypte les maladies vénériennes ne sont jamais radicalement guéries; le virus, toujours plus actif, se transmet de génération en génération, et infecte la population entière. Il passe dans le sang de l'enfant avec le lait de sa nourrice; et lorsqu'ensuite la petite vérole vient attaquer un être si faible, déjà corrompu dans les sources mêmes de la vie, on conçoit aisément qu'il lui est plus difficile de résister à sa violence : de là cette grande mortalité parmi les enfans, au Kaire et dans toutes les villes.

Les hernies et les hydrocèles sont encore des maladies communes en Égypte : elles le seraient bien davantage sans la sage précaution des paysans, qui se compriment le bas-ventre au moyen d'une large ceinture de cuir. Ces maladies accidentelles attaquent les animaux

[1] On sait que plusieurs médecins croient que la petite vérole a pris naissance en Égypte.

[2] Voyez le Mémoire de M. Jomard sur la population comparée de l'Égypte ancienne et de l'Égypte moderne.

aussi bien que les hommes : mais on n'y fait qu'une légère attention ; le mal augmente et prend un caractère d'irritation incurable, avant que le malade songe au remède. Il en est ainsi pour toutes les autres maladies : des recettes ou des formules superstitieuses sont la panacée universelle du bas peuple ; des empiriques établis dans les villes assassinent impunément les riches qui se mettent entre leurs mains ; et la nature opère seule quelques cures merveilleuses dans ce pays, en proie aux préjugés de l'ignorance et du fatalisme.

Toutes les circonstances que nous avons rassemblées dans les §§. I, III et VIII, sont autant de causes qui ont contribué à former ou à modifier les mœurs des Égyptiens : il en est qui appartiennent à tous les temps, parce qu'elles sont inhérentes au climat et à la constitution physique de l'Égypte ; d'autres sont le fruit de la religion dominante, des institutions établies, et des lois qui régissent la contrée. Pour se faire une idée juste des causes qui influent d'une manière plus ou moins immédiate sur les mœurs égyptiennes, il faudra donc se pénétrer de tous les faits dont nous allons présenter l'énumération dans les chapitres suivans.

## CHAPITRE II.

**L'homme considéré dans le premier âge. — Enfance et éducation. — Arts, sciences et littérature.**

---

### §. I. *De la fécondité des femmes, et du mode d'allaitement.*

Avant de parler de la fécondité des femmes en Égypte, il ne serait peut-être pas hors de propos d'entrer ici dans quelques détails sur leur vie domestique et sur la position qu'elles occupent dans la société : des remarques de ce genre sont essentiellement liées au sujet ; et quoique, chez les peuples orientaux, les femmes exercent beaucoup moins d'influence sur les hommes que dans nos pays d'Europe, il n'est pas moins vrai que la première éducation des enfans demeure partout soumise à cette influence, et qu'aux yeux de l'observateur attentif rien ne saurait être indifférent dans les causes, même indirectes, qui modifient les mœurs des nations.

Le rang et la fortune établissent parmi les Égyptiennes des différences bien plus grandes encore que chez les peuples de l'Occident : ces différences sont moins dans l'éducation qu'elles reçoivent, et qui est presque entièrement nulle pour tout le sexe, que dans les habitudes de leur intérieur et dans le cérémonial

dont s'entourent les dames de distinction. Sous le rapport des mœurs, il n'y a, à proprement parler, que deux classes de femmes en Égypte : celles dont la richesse favorise l'indolence, et dont la vie entière s'écoule dans les loisirs du harem ; et celles que leur pauvreté condamne au travail et à une existence active. Voyez chez elle l'épouse d'un bey : étudiez ses goûts, sa conduite, ses plaisirs privés, ses occupations journalières ; elle vous donnera une idée complète de toutes les femmes opulentes. Pénétrez ensuite sous le toit de l'artisan ou dans la chaumière du *fellah ;* les femmes d'une condition obscure ressemblent toutes à celles que vous y verrez. D'un côté, vous avez trouvé tous les raffinemens de la mollesse ; de l'autre, toutes les habitudes du travail.

Mais il est un goût inné chez les femmes, et qui, étant indépendant de l'inégalité des rangs, semble rapprocher toutes les conditions ; il est, pour ainsi dire, le seul point de ressemblance qui lie entre elles toutes les classes : c'est la coquetterie, j'entends l'amour de la parure. Bien des femmes portent sur elles toute la fortune de leurs maris ; et il n'est pas rare de voir en Égypte l'épouse d'un simple artisan parée de bijoux précieux dont s'enorgueilliraient nos plus plus grandes dames d'Europe. Telle femme a des diamans, qui manque quelquefois de pain.

Ce penchant des Égyptiennes pour un genre de toilette aussi dispendieux, joint à l'espèce d'amour-propre que le plus petit marchand semble mettre à satisfaire les désirs de son épouse, restreint plus qu'on ne saurait

le croire l'exercice de la polygamie. Les musulmans qui ne jouissent que d'une fortune médiocre, se contentent d'une femme ou de deux au plus; avec un plus grand nombre, il leur serait impossible de les maintenir toutes au même rang. C'est ainsi que la vanité a mis des bornes à l'intempérance.

Dans le chapitre Ier, nous avons déjà vu combien la vie d'une dame du harem est oisive et monotone : couchée tout le jour sur un divan, ou bien assise, les jambes croisées, sur des coussins moelleux, et entourée d'une foule d'esclaves attentives à prévenir ses volontés ou à lui épargner le moindre mouvement, elle acquiert bientôt un embonpoint incommode. Cet embonpoint passe aux yeux des Turks pour l'une des principales conditions de la beauté; mais peut-être ne flatte-t-il autant leur goût que parce qu'il est ordinaire à toutes les femmes élevées dans l'aisance. Du reste, leur peau est d'une extrême blancheur; elles ont pour la plupart de très-beaux yeux; leurs traits sont généralement réguliers, mais l'immobilité de leur physionomie leur donne peu d'expression : leur maintien décèle l'indolence; leur esprit est sans culture. Elles ont recours à divers moyens qui nous paraissent tous plus étranges les uns que les autres, pour ajouter à leurs charmes, ou pour corriger les vices de la nature. Des sourcils trop épais étant à leurs yeux une sorte de difformité, elles se servent du rasoir pour en réduire la largeur à un mince filet au-dessus des paupières. Elles connaissent le fard, les mouches et toutes les ressources de la coquetterie européenne. Les jeunes filles qobtes

ou grecques qui ambitionnent de posséder avant l'âge les appas de l'adolescence, appliquent sur leur gorge naissante des compresses de mie de pain chaud, et cet expédient produit son effet; mais les mamelles, en se développant avec rapidité, perdent aussi de leur élasticité : on pourrait peut-être attribuer en grande partie à l'emploi de cet étrange procédé le prompt dépérissement des charmes des femmes orientales. Comme on le voit, elles ne sont pas moins jalouses du pouvoir de leurs attraits que les Européennes; et, bien que leur unique espoir soit d'en faire parade aux yeux de leurs époux ou devant leurs compagnes, cette espèce de triomphe flatte encore puissamment leur amour-propre.

Dans la condition inférieure, tout change; les femmes s'occupent du ménage; les douceurs de l'oisiveté ne sont pas faites pour elles. On les voit dans les campagnes partager les travaux de leurs maris, contribuer du moins à les rendre moins pénibles : aussi jouissent-elles de tous les avantages physiques qui résultent d'un exercice régulier; leur corps est vigoureux sans être surchargé d'embonpoint; leurs mouvemens sont faciles; leur démarche est aussi aisée que celle des femmes du bon ton paraît pesante. Simples dans leurs vêtemens, on remarque encore, à travers la médiocrité de leur parure, un désir de briller parmi leurs compagnes, soit en couvrant leurs doigts de larges anneaux d'argent comme les *sâys*, soit en ornant les tresses de leurs cheveux de quelques pièces de monnoie.

Le Kaire et Boulâq renferment plusieurs familles originaires de la Syrie : les femmes qui leur appartien-

nent sont généralement belles et d'une taille élevée; leurs grands yeux noirs ont quelque chose de séduisant; mais leur nez aquilin, un peu long, donne peut-être à leur physionomie un air de gravité trop prononcé. Elles l'emportent néanmoins de beaucoup sur les femmes turques, dont elles ont d'ailleurs adopté le costume et les usages.

C'est une coutume générale parmi les femmes chrétiennes ou musulmanes de se noircir le bord des paupières avec l'espèce de collyre qu'elles appellent *kohel*[1], et de se rougir les ongles avec le *hemmé* : on sent combien cette couleur sombre, ainsi appliquée au-dessus des yeux, doit donner de rudesse au visage. Du reste, on ne peut en bien juger que dans l'intimité, à moins que des circonstances extraordinaires ne viennent au secours de la curiosité; car les femmes de toutes les conditions ne sortent jamais sans avoir le visage couvert du *borqo'*[2] : c'est un voile formé d'une pièce de mousseline; il s'applique sur le nez et la bouche, gêne la respiration, et doit être fort incommode. Les femmes mariées ont en outre le front ceint d'un bandeau d'étoffe noire, qui laisse entre le *borqo'* et lui un léger intervalle pour les yeux : celles qui ne le sont point encore, le portent blanc, ainsi que le voile, qui est toujours de la même couleur pour les unes et les autres.

Les hommes, excepté quelques parens très-proches, ne pénètrent jamais dans l'appartement des femmes : le mari mange rarement avec elles. La partie supérieure

[1] كحل [2] برقع

de la maison leur est consacrée. Ces usages sont communs aux Turks et aux autres nations musulmanes.

Avant l'expédition française, lorsqu'un étranger obtenait la haute faveur d'être présenté à l'épouse d'un bey ou d'un autre grand personnage, cette dame le recevait dans l'appartement de son premier eunuque; mais elle ne s'y présentait pas : elle faisait servir le café et les sorbets dans cette pièce, et conversait avec l'étranger par l'entremise de l'eunuque, sans jamais sortir de son boudoir. C'est ainsi que les voyageurs qui ont précédé la conquête, n'ont pu connaître les grandes dames égyptiennes : en vain quelques seigneurs musulmans semblaient-ils promettre cette grâce à leurs ardentes sollicitations; ils avaient l'art de concilier la bienséance avec les mœurs de leur patrie.

Les femmes, comme nous l'avons déjà dit précédemment, se marient à douze ans; il est rare qu'elles restent jusqu'à l'âge de dix-sept ans sans époux : on prétend même qu'elles sont nubiles à dix et onze ans. Ce fait est peut-être un peu hasardé; cependant on cite plusieurs exemples qui ne laisseraient aucun doute à cet égard. Il arrive que des jeunes filles d'un tempérament précoce sont unies à leurs époux à neuf ou dix ans : néanmoins les femmes sont toujours consultées dans cette occasion; et le mariage ne se consomme que lorsqu'elles déclarent que la jeune épouse est nubile.

Une femme égyptienne peut devenir mère à douze ans; elle l'est communément à quatorze : les années suivantes, elle donne presque toujours les preuves d'une étonnante fécondité. Il arrive souvent qu'une femme

soit mère de neuf mois en neuf mois; mais, pour établir une proportion juste, on peut considérer chaque Égyptienne mariée comme ayant un enfant tous les trois ans. Ce calcul établit une sorte de compensation pour celles qui sont malades, peu fécondes, ou que des causes particulières rendent incapables de produire. La stérilité absolue est très-rare dans ces contrées; elle ferait même la honte d'une femme; aussi ont-elles recours à tous les moyens que leur suggèrent les préjugés et la superstition pour devenir fécondes : des charlatans et des fourbes indigènes ou étrangers profitent de ce faible pour fournir à grand prix des recettes soi-disant infaillibles; mais la nature et le climat viennent toujours au secours de leurs philtres, qui sans cela seraient impuissans.

Cependant les femmes ne sont pas fécondes aussi tard qu'en Europe : dès qu'elles approchent de trente ans, des accidens réitérés rendent leurs couches laborieuses, et coûtent la vie à l'enfant dont elles comptaient encore s'enorgueillir. L'âge de trente-cinq ans est le terme ordinaire pour le plus grand nombre. Quelques-unes jouissent du bonheur d'être mères jusqu'à quarante; mais ces exceptions sont rares : il est très-extraordinaire encore de voir une femme produire au delà de cet âge. Le temps fixé par la nature pour la cessation des facultés génératives est une époque terrible pour les Égyptiennes : elles éprouvent alors des dérangemens successifs qui détériorent leur santé; mais celles qui échappent à cette crise, parviennent quelquefois à un âge très-avancé.

Les accouchemens sont faits par les femmes : ils sont ordinairement heureux, par suite de la vie tranquille des Égyptiennes. Lorsqu'une femme, après avoir épuisé toutes les ressources que l'art impuissant des empiriques vend à sa crédulité, ne peut jouir du bonheur d'être mère, ou de conserver les enfans qu'elle met au monde, l'adoption la dédommage des privations que la nature lui impose. On n'entend jamais dire, par exemple, que telle femme est absolument stérile, que tel homme est impuissant. La mort exerce surtout ses ravages sur les enfans des familles étrangères. Les Mamlouks, les Grecs d'Asie, les Osmanlis, les Européens et les autres individus qui ne sont pas indigènes, meurent souvent sans postérité, quand ils se marient entre eux. En s'alliant aux naturels du pays, ils peuvent jouir des douceurs de la paternité, sans que néanmoins ils puissent prétendre à la douce satisfaction de laisser après eux de nombreux descendans.

Une Égyptienne devenue mère n'a plus d'autre pensée que le soin de son enfant : il fixe uniquement son attention et concentre toutes ses affections. A peine est-elle délivrée du fardeau dont elle fut si fière pendant neuf mois, qu'elle oublie les douleurs de l'enfantement : cet être faible et cher l'a dédommagée de ses longues souffrances. Qu'il est doux pour elle de remplir les devoirs de la nature! L'enfant qui lui doit le bienfait de l'existence ne sera point livré aux soins d'une étrangère; sa mère est avide de ses premières caresses; elle le nourrit de son lait, et ne s'effraie pas des fatigues que lui prépare son nouveau-né : elle est résolue de les

supporter avec joie; elle braverait les plus grands périls plutôt que d'entendre son enfant prodiguer à une autre le nom qui doit faire son bonheur et sa gloire, ce nom de mère dont elle est si jalouse et si orgueilleuse. Aussi ne connaît-on pas en Égypte ces maladies qui affligent si fréquemment en Europe les jeunes femmes qui craignent d'allaiter. Les épanchemens de lait et les accidens qui minent la santé des mères, sont des maux inconnus en Orient. Chaque mère y est là nourrice de sa famille; cependant, lorsque la nature lui refuse la quantité de lait suffisante à l'aliment du nouveau-né, elle s'adjoint une aide: mais la nourrice n'est pas considérée comme étrangère; son titre l'agrége, pour ainsi dire, à la famille, et lui donne des droits éternels à l'affection des parens aussi bien qu'au respect de ses nourrissons. C'est ainsi que la Providence établit une sorte de compensation entre les avantages qu'elle départit aux différens peuples. Si l'Égyptien n'a pas, comme nous, des plaisirs variés, des jouissances physiques ou morales qui le captivent, l'éloignent constamment de l'intérieur de sa famille, il connaît mieux les affections naturelles : ses enfans sont tout pour lui; ils font tout ensemble sa joie, son orgueil et son espérance. Ses sensations sont peut-être moins piquantes et moins diversifiées; mais elles sont plus pures et plus vraies : il les doit à l'innocence de ses habitudes comme à la simplicité de ses mœurs; il les trouve en lui-même ou dans le sein de sa famille : l'amertume ou les regrets domestiques ne viennent pas en empoisonner les charmes.

Les femmes mahométanes ont pour leurs enfans des attentions minutieuses qui sont presque toujours funestes à ces derniers : elles les surchargent de vêtemens trop chauds, et infectent leur sang par une nourriture malsaine. Les sucreries et les fruits de toute espèce leur sont prodigués; il en résulte que le grand nombre de ces enfans périt en bas âge. La petite vérole contribue à rendre parmi eux la mortalité plus considérable, comme on a dit; nous avons encore indiqué d'autres causes morbifiques. C'est au Kaire principalement que la petite vérole fait d'affreux ravages : elle attaque les enfans des deux sexes dès l'âge de deux ou trois ans; et des corps si faibles, dont la constitution est déjà minée par des alimens pernicieux, resistent difficilement à la violence du mal. On peut donc dire que l'excessive fécondité des femmes est la cause unique de l'état florissant de la population. D'un autre côté, les races étrangères s'y perpétuent difficilement : nous en donnerons pour exemple le tableau suivant; c'est l'état actuel des principales familles de Mamlouks.

Isma'yl-bey n'a laissé qu'une fille vivante.

Ibrâhym-bey a deux enfans vivans.

Qâyd-aghâ a eu onze enfans, dont quatre vivent encore.

Mourâd-bey, Ayoub-bey el-Kebyr et Ayoub-bey el-Soghayr, Elfy-bey, Mohammed-bey el-Manfoukh, O'smân-bey Tabbâs, O'smân-bey el-Cherqâouy, O'smân-bey el-Achqar, A'bd el-Rahman-bey, O'smân-bey el-Bardyky, O'smân-bey el-Tambourgy, Haçan-bey el-Geddâouy, Sâleh-bey, Ibrâhym-bey el-Ouâly, Mohammed-bey el-A'bdoul, sont tous sans enfans.

Mahrouq-bey, fils d'Ibrâhym-bey, a une fille vivante.

A'ly-bey, kykhyeh et chancelier, a une fille vivante, ainsi que Solymân-bey.

Ahmed-bey el-Karargy n'a point eu d'enfans, non plus que O'smân-bey Haçan. Il en est de même de Selym-bey Aboudyâh, Qâsim-bey.

Haçan kâchef tcherkaçy n'a eu qu'un enfant aveugle.

Mahmoud aghâ a eu vingt-deux enfans ; il ne lui en reste plus qu'un, d'une faible santé.

On voit donc combien est petit le nombre des enfans mamlouks qui survivent ; nous pourrions encore citer plusieurs autres familles étrangères qui n'ont pas été plus heureuses. Il est prouvé qu'en Égypte les indigènes seuls ont le privilége de se perpétuer par la génération. La nature du climat semble rejeter avec une sorte d'opiniâtreté les germes d'une race étrangère.

Mahomet a consacré un article aux devoirs que les mères ont à remplir envers leurs enfans. Voici comment s'exprime le législateur arabe :

« Les femmes allaiteront leurs enfans deux ans entiers, s'ils veulent téter pendant ce temps.

« Il sera permis à la femme de sevrer son nourrisson, du consentement du mari ; elle peut aussi s'adjoindre une nourrice [1]. »

Mais cette permission est à peu près inutile. Les femmes égyptiennes ont un double intérêt à se livrer elles-mêmes aux soins qu'exigent leurs enfans : l'amour maternel les y porte d'abord ; ensuite le besoin de se créer des occupations qui rompent la monotonie de leur vie habituelle entre pour beaucoup dans leur manière d'agir. Ces femmes, dont l'esprit n'est orné d'aucune connaissance, qui n'ont pas même le secours des livres

[1] *Qorân*, chap. II.

pour remplir le vide de leurs loisirs, saisissent avec empressement l'occasion de se distraire d'une manière quelconque, et l'exercice des fonctions pénibles de mère devient pour elles une sorte de délassement. Lorsque pendant le cours de l'allaitement elles deviennent enceintes, ce qui est même assez ordinaire, elles continuent à nourrir jusqu'au septième ou huitième mois; alors, comme le lait leur manque, elles prennent une nourrice.

Les Arabes Bédouins agissent bien différemment : parmi eux, ce ne sont pas les mères qui allaitent leurs enfans; les pères s'y opposent sous le prétexte qu'elles les éleveraient avec trop de ménagement : ils les confient à des nourrices.

Nous avons déjà parlé du soin extrême que les femmes égyptiennes, domiciliées dans les villes, prennent de leurs enfans en bas âge, soins presque toujours nuisibles à la santé de ces derniers : les femmes des *fellâh*, au contraire, se contentent d'envelopper les leurs dans une toile légère; elles les portent avec elles, et leur permettent de se traîner presque nus sur le sable : il résulte de cette éducation que les jeunes *fellâh* marchent de très-bonne heure, qu'ils acquièrent promptement des forces, et qu'ils sont bientôt utiles à leurs pères. L'usage du maillot, commun en Europe, est tout à fait inconnu en Égypte, ainsi que dans les autres contrées de l'Orient : aussi n'y voit-on que très-rarement des hommes contrefaits, ou gênés dans l'habitude du corps.

C'est le père qui nomme son enfant : il réunit, à cet effet, ses amis et ses parens le septième jour après la

naissance; et le nom qu'il choisit est ordinairement celui de l'aïeul de l'enfant, si c'est un garçon : les filles reçoivent un nom quelconque, mais qui fait toujours allusion à une fleur ou à quelque objet gracieux puisé dans la nature.

## §. II. *Circoncision.*

La circoncision est en usage parmi les musulmans; mais elle est considérée différemment par les sectes diverses. Les *Châfe'y* la regardent comme un devoir religieux et indispensable : les sectateurs de Hanafy pensent au contraire que cet acte n'est que méritoire; ils avouent qu'un homme peut être bon musulman sans la circoncision, mais que cependant il doit s'y soumettre, s'il n'a pas des raisons assez puissantes pour s'y refuser.

L'âge où cette cérémonie doit avoir lieu n'est point fixé; il suffit que les enfans mâles soient circoncis avant la puberté, parce qu'alors ils doivent se livrer à la prière, et que l'on ne peut avoir la pureté que Mahomet recommande pour cet acte religieux, si le prépuce n'a pas été enlevé.

Lorsqu'un père veut faire circoncire son fils, il le conduit à la mosquée; l'imâm prie pour le jeune homme, qui sort ensuite et trouve à la porte du temple une foule de parens et d'amis : ceux-ci le ramènent par de longs détours, au bruit de plusieurs instrumens et avec beaucoup de pompe, jusqu'à la maison de son père. Lorsque l'enfant appartient à une famille riche

ou puissante, il est monté sur un beau cheval superbement caparaçonné. De retour chez lui, on sert un festin, auquel tous les parens et amis sont conviés; à l'issue du repas, le barbier ampute le prépuce avec un rasoir, et arrête l'hémorragie au moyen d'un astringent. Tous les convives s'empressent alors de faire des cadeaux au circoncis. Les femmes n'assistent pas à cette fête; dans les dernières classes du peuple seulement, elles accompagnent l'enfant à la mosquée et le ramènent : mais leur sexe n'est point soumis à la même opération.

Cependant les *fellâh* et les Arabes des campagnes coupent le clitoris aux filles. Les Turks et les habitans des villes blâment cette pratique, à moins que la longueur de l'organe ne nécessite en quelque sorte l'amputation; mais ce cas est bien rare.

Les Qobtes ont aussi la circoncision, comme nous l'avons déjà dit : leurs enfans mâles la subissent à l'âge de huit ou neuf ans; et les filles, à peu près à la même époque. Nous avons fait remarquer l'antiquité de cette pratique en Égypte, et nous ajouterons que les Juifs, élevés parmi les Égyptiens, l'ont également apportée en Palestine. Ce rapprochement a quelque chose d'assez piquant, il nous semble, pour mériter l'attention; nos collègues l'ont déjà fait avant nous, et nous ne le répétons ici que parce qu'il y trouve naturellement sa place.

Chez les musulmans, la circoncision est comme le premier pas dans le monde : jusqu'alors les enfans n'existent, pour ainsi dire, qu'au physique : mais après cette époque la vie morale commence pour eux ; on les

initié à la prière, aux sciences et aux arts. Ils avaient déjà fréquenté les écoles, à la vérité; mais les professeurs n'avaient rien exigé de leur jeune intelligence. La circoncision est le terme où finit pour un Égyptien l'enfance avec ses frivolités : il naît une seconde fois, s'il est permis de le dire; mais il naît homme.

## §. III. *Première éducation.*

Mahomet a fixé lui-même dans le *Qorân*, dans ce code religieux et politique à la fois, l'âge que l'enfant doit avoir pour commencer son éducation morale : « Fais-le jouer pendant sept ans, dit-il; instruis-le et corrige-le les sept autres années suivantes; conduis-le sept autres années dans le monde pour qu'il en apprenne les usages : il est alors homme parfait. » Cependant, comme les médecins prétendent que les facultés de l'esprit se développent dès les quatre ou cinq ans, le père qui a fortement à cœur l'instruction de son fils, le fait quelquefois commencer à cet âge; il fréquente au moins les écoles pour se familiariser avec les caractères, et pouvoir les connaître sans effort, lorsque le maître ou ses parens le jugent capable d'une application sérieuse. Les parens sont tenus de donner à leurs enfans une éducation proportionnée à leur fortune, ou de leur faire apprendre un métier : l'art de lire et d'écrire passe avant tout; mais ce talent n'est pas indispensable ni même général, puisque le plus grand nombre des *fellâh* et des hommes du peuple ne le possèdent pas. On peut tout au plus évaluer à un tiers de la population

mâle du Kaire le nombre de ceux qui savent lire et écrire; on va même jusqu'à réduire ce nombre à un quart seulement.

Il est bien rare de voir un Égyptien se charger du soin d'élever son fils : les hommes sont naturellement trop portés au repos pour entreprendre une tâche si difficile; ils envoient leurs enfans aux écoles, sous le prétexte qu'ils ne les corrigeraient pas avec assez de sévérité en les instruisant eux-mêmes. Les riches y font conduire les leurs par un domestique; les pauvres les accompagnent, ou bien un sous-maître les rassemble et les emmène tous. On apporte le repas des enfans de famille, et ceux-ci le partagent avec leurs camarades indigens. Cette coutume, qui a sa source dans une philosophie véritable, est générale parmi les musulmans; ils apprennent de bonne heure à devenir charitables, et leurs inclinations bienfaisantes, favorisées par les préceptes religieux, croissent avec l'âge. De là provient encore la parfaite égalité qui règne entre eux : ils ne connaissent pas les distinctions attachées à la naissance, et la fortune même ne donne qu'une distinction relative. Faut-il qu'avec des institutions si philantropiques on trouve encore un mélange de barbarie, et pourquoi la Providence a-t-elle imposé des barrières à la sagesse des hommes!

Les grands n'envoient pas toujours leurs fils dans les écoles publiques. Les filles n'apprennent pas même à lire : s'il s'en trouve quelques-unes qui possèdent ce talent, chose bien rare, elles l'ont reçu dans le harem; des hommes d'un âge avancé et privés de la vue ont

été leurs précepteurs : ceux-ci peuvent tout au plus leur apprendre à réciter des versets du *Qorân*, et c'est à quoi se borne à peu près l'éducation morale du sexe en Égypte.

Rien de plus bruyant qu'une école publique en Égypte, les enfans apprenant à écrire les caractères de l'alphabet, les syllabes et les mots, en même temps qu'ils s'exercent à les prononcer. On ne leur fait lire, écrire et apprendre que des passages du *Qorân* : voilà à quoi se réduit la première éducation. Tous les écoliers réunis dans la même enceinte récitent et apprennent à haute voix les leçons qui leur ont été données; on peut dès lors se faire une idée du bruit qu'on entend dans la classe : il faut que les maîtres en aient une bien grande habitude pour y résister. Les enfans, outre l'usage qui leur est commun dans tous les pays de chanter en récitant leurs leçons ou en lisant, ont encore en Égypte l'habitude de balancer continuellement la partie supérieure du corps; et ce mouvement perpétuel, joint aux sons discordans de toutes les voix, fait des écoles arabes un spectacle assez singulier pour un Européen. Les enfans qui manquent à leurs devoirs ou à leurs maîtres, sont châtiés très-sévèrement; la punition ordinaire consiste dans un certain nombre de coups de *geryd* ou branche de dattier sur la plante des pieds.

Lorsque les écoliers ont fait des progrès dans l'écriture et la lecture, on leur apprend à écrire sous la dictée. Les maîtres ne se chargent point d'enseigner à leurs disciples la prière ni les lois du prophète. Toutefois, le *Qorân* est le seul livre des premières études. Le père

est tenu d'initier son fils à la loi de Mahomet; c'est lorsque l'âge de puberté approche que le père commence ses premières leçons : l'enfant ne peut assister aux prières publiques qu'après la circoncision, et nous avons dit précédemment à quel âge cette opération se fait.

Il nous reste maintenant à parler des écoles primaires et de leur fondation. Un fait assez remarquable, c'est que les écoles publiques ne doivent leur existence qu'à la charité, et qu'elles sont en grand nombre dans les villes de quelque importance. Un homme riche prélève d'ordinaire sur l'héritage qu'il laisse à ses enfans une somme destinée à la fondation et à l'entretien d'une école publique. Voilà comment la générosité et le dévouement bien entendus des particuliers suppléent à la coupable indifférence du gouvernement. Sans les bienfaits des riches, l'Égypte et la Turquie entière seraient tout à fait privées des premiers élémens de l'instruction. Souvent la somme affectée à l'entretien de l'école est assez forte pour qu'un nombre plus ou moins considérable d'enfans pauvres puisse être nourri, habillé et instruit aux frais de la fondation. Les parens des élèves qui ont une petite fortune paient au maître une légère rétribution; le prix varie depuis trois jusqu'à vingt médins par semaine. Les écoles publiques sont fort nombreuses au Kaire et dans les villes principales. Il est rare qu'il s'en trouve dans les villages : les pères qui veulent y faire apprendre à lire et à écrire à leurs enfans, sont obligés de les envoyer au cheykh de la mosquée.

Les chrétiens ont aussi leurs écoles; elles se soutiennent, comme les couvens, par les aumônes et les dons pieux : les maîtres vivent des modiques rétributions qu'ils prélèvent sur leurs écoliers. Dès que les enfans commencent à savoir lire, on met entre leurs mains les psaumes de David, qu'on nomme en arabe *el-Mazâmyr*[1].

La direction, et, pour ainsi dire, la propriété des écoles appartient de droit au descendant ou à l'un des héritiers du fondateur. Il peut la vendre, ou s'en démettre en faveur d'un autre. Cependant il est essentiel que le professeur qu'il institue soit capable de remplir ses fonctions, et qu'il sache le *Qorân*. Si le qâdy juge qu'il est au-dessous de son emploi, il peut obliger le directeur propriétaire à choisir un autre suppléant. Mais la profession d'instituteur est peu surveillée ; elle ne jouit même que d'une bien faible considération. Si le maître a l'art d'attirer un grand nombre d'écoliers, il peut espérer quelques avantages ; sinon il végète dans un état voisin de l'indigence, et ne doit attendre aucun encouragement.

Le qâdy a l'inspection spéciale des écoles primaires ; lorsque ce magistrat s'aperçoit que les fonds destinés à l'entretien de ces établissemens et à celui des écoliers sont détournés de leur objet, il a le droit de forcer ceux qui en ont la direction de se conformer aux vœux du fondateur.

[1] المزامير La version arabe dont ils se servent a été imprimée sur le mont Liban.

## §. IV. *Sciences et arts.*

Les jeunes gens qui, au sortir des premières écoles, désirent continuer leurs études, se familiarisent avec les livres qui y ont rapport : ils vont à la grande mosquée d'el-Azhar entendre les discours et les explications des cheykhs. Cette mosquée est en quelque sorte l'unique université de l'Égypte : elle possède un corps de quarante à cinquante professeurs; et dans le nombre, il en est cinq ou six qui sont très-suivis. Du reste, les sciences qu'ils enseignent se réduisent à bien peu de chose : ils ne professent guère que le *Qorân* et les traditions de ses premiers disciples. Ils expliquent les dogmes, les lois, la prière, le pèlerinage, et toutes les autres pratiques que Mahomet a recommandées. Chaque secte a ses auteurs classiques, qui ne diffèrent point entre eux sur les articles principaux de la foi.

Le prophète arabe sentait bien que des lois fondées sur la religion même acquéraient une force nouvelle; il a donc eu la profonde politique d'enchaîner toutes les institutions, et de donner aux devoirs que la société impose à l'homme un caractère presque aussi imposant qu'aux obligations de l'homme envers Dieu ; il n'a fait qu'un même corps des préceptes sacrés et de la législation civile, et les professeurs se gardent bien de les séparer dans leurs leçons. Ils expliquent rigoureusement tout ce qui est écrit dans un des chapitres du *Qorân*, en s'attachant aussi à faire connaître la véritable valeur des mots. C'est ce qu'ils nomment la gram-

maire ou le *nahouy*, c'est-à-dire la langue pure, celle des premiers patriarches. Les plus célèbres professent la logique *el-ma'âny ou el-bayân*[1] : ils la définissent, *l'art de renfermer beaucoup d'idées en peu de mots*, ou *d'employer beaucoup de mots pour exprimer peu d'idées*, c'est-à-dire l'art de développer une pensée ou de la rendre avec une extrême concision, suivant l'intelligence de ceux qui écoutent.

Mahmoud, sultan d'Égypte et fils de Haroun el-Rachyd, avait fait venir les œuvres des philosophes grecs; il en ordonna la traduction en arabe. Mais ces traductions n'existent plus en Égypte : on ne connaît maintenant dans les écoles que les noms de ces célèbres sages, et quelques extraits de leurs traités.

Les professeurs et les étudians sont partagés en sept chambres ou grandes divisions : les Syriens, les Barbaresques, les Grecs, les habitans des campagnes, ceux du Sa'yd ou haute Égypte, les aveugles; la septième est formée des étudians de quelques provinces.

Le gouvernement leur donne, chaque année, environ cinq mille six cents *ardeb* de grain, que le cheykh ou intendant de la mosquée distribue entre les divisions. Le plus grand nombre des jeunes étudians venus des villages n'ont d'autre moyen de subsistance que le pain qu'ils reçoivent des cheykhs de leur classe.

Il n'y a aucun avantage notable attaché aux places des professeurs; ils ne se livrent à l'instruction publique que pour se faire une réputation, une clientèle

[1] المعاني والبيان

nombreuse, et acquérir des droits à la bienfaisance des zélés musulmans : ils subsistent des petits revenus qui leur sont assignés, des présens qu'on leur fait, et du produit des consultations qu'ils donnent dans les affaires civiles ou criminelles ; car ils sont aussi hommes de loi.

Les élèves ne sont pas simplement auditeurs passifs ; ils peuvent encore arrêter le professeur sur un point dont ils n'ont pas compris le sens, opposer à son opinion l'opinion d'un autre, et établir par là une sorte de controverse pour mieux faire ressortir la vérité. Le professeur interroge aussi ses disciples pour voir s'ils le comprennent et font des progrès.

Lorsqu'un jeune homme a terminé ses cours et qu'il se sent assez d'éloquence et d'érudition pour occuper une chaire à la grande mosquée, il demande à ses professeurs des certificats de capacité, et se présente au cheykh de la grande mosquée pour en obtenir la permission d'y professer à son tour. Il invite à la première leçon tous ses amis et les principaux *u'lemá* [1]. On l'é-

[1] Il est à propos d'expliquer ici le sens que les arabes attachent aux diverses qualifications d'*u'lemá*, de *cheykh*, d'*imâm*, etc., etc.

Les *u'lemá* sont les docteurs de la loi, les savans et les lettrés. Tout musulman qui possède une science, la communique ou en fait profession, est un *u'lemá*.

Les *cheykhs* sont les professeurs, les ministres de la religion. Le cheykh de la grande mosquée, qui est en même temps le chef de l'enseignement et du corps des *u'lemá*, est nommé par tous les anciens professeurs, qui ont soin de faire tomber leur choix sur un homme d'un âge mûr, d'une érudition connue, et en faveur auprès du gouvernement. Le candidat qui a réuni le plus de suffrages, est présenté d'abord au *cheykh el bekry*, premier descendant de Mahomet, qui le revêt d'une pelisse, insigne d'investiture de sa nouvelle charge ; ensuite au *cheykh el-beled*, et au pâchâ, qui lui donne aussi des pelisses. Il n'y a pas de revenus affectés à cette

coute d'abord; les savans le questionnent ensuite, lui font des objections et cherchent à l'embarrasser. S'il répond à tout, sa réputation est faite; les étudians et les auditeurs se pressent à ses leçons : s'il hésite au contraire et ne déploie pas la plus grande assurance, on épargne son amour-propre, et l'on se garde de l'humilier; mais il donne de lui une opinion défavorable, et ne doit espérer qu'un succès médiocre dans la suite. On peut enseigner dans une mosquée autre que celle d'el-Azhar; il suffit d'obtenir l'agrément du cheykh, qui fixe la place où doivent se donner les leçons.

Lorsque plusieurs candidats se présentent pour obtenir une chaire à la grande mosquée et qu'il ne s'en trouve qu'une seule vacante, le cheykh a le droit de la donner à qui bon lui semble : cette place n'est pas mise au concours. Au reste, les professeurs n'ont d'autre titre que celui de cheykh ou seigneur : il n'y a aucune prééminence de rang parmi eux. La profondeur de leur

place; mais elle est très-honorable, et donne le droit de surveillance sur tous les professeurs. Si quelques-uns d'entre eux osaient émettre des principes contraires à la doctrine de Mahomet, le cheykh peut les censurer et même leur interdire le privilége de professer dans la grande mosquée : mais le respect servile des *u'lemâ* pour tout ce qui leur a été enseigné, les expose rarement à une pareille censure.

Les *imâm* sont les ministres de la religion, les prêtres des mosquées, les cheykhs qui font la prière; ils peuvent ne pas être *u'lemâ*.

Le *moufty* est celui qui donne les *fatouah* ou décisions légales sur les affaires. Chaque secte a un moufty. Celui de la grande mosquée est le chef de tous les autres, et peut même casser leurs décisions. Il est vrai que ces décisions ne sont, au fait, que des consultations, auxquelles le qâdy a plus ou moins égard, suivant la force des preuves sur lesquelles elles sont fondées, et l'autorité du moufty qui les a données.

A la mort du moufty d'une secte, les *u'lemâ* des autres sectes se réunissent pour lui nommer un successeur. Il y a un *moufty* dans les principales villes de l'Égypte.

savoir, leur âge et leurs vertus, leur donnent plus ou moins de considération. Les jeunes ont la plus grande déférence pour ceux qui les ont formés : ils les écoutent avec respect, et reçoivent leurs avis, leurs réprimandes même, avec beaucoup de soumission.

Les Égyptiens modernes négligent les sciences exactes autant que leurs ancêtres les ont cultivées. Les mathématiques sont à peine connues parmi eux, et leur astronomie se borne à quelques observations faites à l'aide d'instrumens grossiers, et à la rédaction du calendrier; encore n'est-il qu'un bien petit nombre d'*u'lemâ* qui possèdent ces connaissances : on ne cite aujourd'hui comme astronome en réputation qu'un seul cheykh, auteur du calendrier actuel; il a quelques disciples[1].

Nous ne parlerons ni de la sculpture, ni de la peinture; ces deux arts, tels qu'ils sont en Égypte, ne méritent aucune attention. L'architecture est plus cultivée; en comparant les maisons nouvelles aux anciennes, on s'aperçoit des progrès sensibles que les constructeurs ont faits depuis quelques années. Les distributions sont assez bien entendues pour favoriser la circulation de l'air et entretenir la fraîcheur; mais le goût et l'élégance se trouvent encore rarement.

On peut, en général, reprocher aux Égyptiens modernes le même défaut que les Grecs reprochaient à leurs ancêtres; ils ébauchent tout et ne perfectionnent rien. Ils passent sur une irrégularité, sur une disproportion; ces vices ne les choquent point. Ils ont appris

[1] Le portrait de cet astronome égyptien est gravé planche B, *Costumes et Portraits*, *É. M.*, tom. II.

des ouvriers français l'art de faire les souliers, de fabriquer des couverts d'argent, des bijoux, des éperons, etc., etc.; mais ils ne connaissent ni la beauté des formes, ni l'harmonie des parties. Leur broderie est passable : mais ils réussissent surtout dans la poterie; la plupart des vases en usage parmi eux ont conservé la forme antique. Dans les manufactures et dans les ateliers, on se sert de procédés très-simples et très-économiques; nous aurons l'occasion d'en parler dans le dernier chapitre de cet ouvrage.

## §. V. *Littérature et poésie.*

La littérature arabe est trop peu connue en Europe pour qu'on se fasse une idée juste du grand nombre d'écrivains célèbres qui se sont distingués dans tous les genres[1]. A l'exception de quelques savans orientalistes, aux soins desquels nous devons déjà la connaissance de plusieurs ouvrages de ces peuples, il est peu de personnes qui soient en état de les juger. Cependant les Arabes ont cultivé de tout temps la poésie, dans laquelle ils ont excellé; la grammaire et la rhétorique, dont ils ont fait une étude approfondie; la théologie et la morale : leurs ouvrages en médecine, en histoire et en géographie, jouissent encore aujourd'hui d'une réputation méritée[2]. Avec un idiome dont la richesse,

[1] On peut consulter à cet égard les ouvrages nombreux écrits en arabe et dont la Bibliothèque du roi possède une riche collection. On verra que les Arabes se sont particulièrement occupés de la théorie de leur langue, et que la grammaire est devenue chez eux une science qui demande une étude spéciale.

[2] Ceux des auteurs arabes qui ont acquis en Europe le plus de célébrité, sont el-Haryry, el-Gohary,

la précision et la beauté l'emportent sur toutes les autres langues orientales, on ne s'étonnera pas que les poëtes arabes aient obtenu les plus brillans succès. Mais notre plan ne nous permet pas de nous étendre beaucoup sur la littérature; et nous nous bornerons à la langue dans ses rapports avec les mœurs, et dans son application immédiate aux affaires et aux habitudes de la société.

Dans les divers pays de l'Orient où la langue arabe est en usage, elle éprouve quelques légères modifications, soit dans les locutions familières, soit dans la prononciation de quelques-unes des lettres de l'alphabet. Les habitans du Kaire, qui ont la réputation de parler l'arabe avec beaucoup d'élégance et de grâce, modifient le son de plusieurs consonnes, et les rendent autrement qu'en Syrie et en Arabie.

Cette différence se fait surtout sentir dans le ج et le ق: le ج *gym*, qui partout ailleurs a la valeur du *g* italien dans le mot *giorno*, ou du *g* français dans le *genou*, se prononce en Égypte comme dans les mots *guerre*, *gain*, *garçon*.

Quant à la lettre ق *qâf*, qui a ordinairement le son d'un K guttural, elle ne se fait presque pas sentir dans la bouche des Égyptiens : on n'est averti de son emploi dans un mot que par une sorte de suspension ou d'*hiatus* qu'ils laissent entre la syllabe qui précède le ق et celle dont il fait partie. Les habitans de la haute Égypte lui

el-Fyrouzabâdy, Ebn-Synâ connu sous le nom d'*Avicenne*, el-Makyn connu sous le nom d'*Elmacin*, Ebn-Khaldoun, el-Fardy, el-Motanabby, et les géographes Ebn-Houqal, Aboul-Fedâ, Maqryzy, Edryçy, etc.

donnent au contraire le même son que les Barbaresques; ils le prononcent comme notre *g* dans le mot *gain*[1].

Nous venons de dire que les Arabes ont excellé de tout temps dans la poésie; ce goût se manifeste encore aujourd'hui dans les différentes classes de la société. En Égypte, les gens du peuple, les enfans même, sont sensibles à l'harmonie du rhythme et au retour des mêmes consonnances. Les ouvriers de toutes les professions savent égayer leurs travaux par des chansons particulières à leur métier. Le propre de ces chants est de régulariser les mouvemens des travailleurs, et de rendre leurs efforts moins pénibles. On se tromperait toutefois, si l'on cherchait dans ces refrains populaires la sévérité des règles de la poésie arabe[2]. Parmi les compositions

[1] On peut donc envisager trois manières de prononcer cette lettre dans un même mot. Le mot بقرة, par exemple, qui signifie *une vache*, sera prononcé *baqarah* par les Syriens; *ba-arah*, par les habitans de la basse Égypte; *bagarah* par les Egyptiens du Sa'yd et les Barbaresques.

[2] Les règles de la versification arabe sont extrêmement compliquées, relativement à celles de toutes les poésies connues : non-seulement les vers arabes doivent avoir la rime, la mesure, et la division par hémistiches, comme les vers français, mais ils sont encore soumis à la *quantité* d'une manière à peu près analogue à la prosodie des vers latins.

Il y a en arabe seize modes ou mesures de vers. Chacune de ces mesures porte le nom générique de *bahr* بحر ou *mer*, et a un paradigme ou type emprunté, comme toutes les autres formes de la langue grammaticale, au verbe فعل, et sur lequel on doit mesurer les vers que l'on compose. L'hémistiche se nomme مصراع *mesrâa'* (ce mot signifie l'un des deux battans d'une porte); deux hémistiches forment le vers, et sont désignés sous le nom de *beyt* بيت ou *maison*. L'action de scander un vers s'appelle تقطيع *taqty'*, de قطع *qatta'*, qui signifie *couper par morceaux*; ce qui correspond assez bien au sens du verbe *scander* appliqué à la poésie latine.

Je vais donner ici la mesure des seize *modes* de la poésie arabe, avec les noms particuliers qui leur sont

les plus agréables de la langue vulgaire, nous mettrons au premier rang le *maouâl*, qui est le chant favori du beau sexe égyptien, et dont le genre répond assez à notre romance: le *maouâl* est toujours ou érotique ou

assignés par nos rhéteurs, et qui ont trait pour la plupart au plus ou moins d'étendue ou au plus ou moins de rapidité de chaque mètre :

I. Mesure du *bahr* طويل *taouyl*, long :

فَعُولُنْ مَفَاعِيلُنْ فَعُولُنْ مَفَاعِيلُنْ

(pris deux fois.)

II. Mesure du *bahr* مديد *madyd*, prolongé :

فَاعِلَاتُنْ فَاعِلُنْ فَاعِلَاتُنْ فَاعِلُنْ

(pris deux fois.)

III. Mesure du *bahr* بسيط *baçyt*, étendu :

مُسْتَفْعِلُنْ فَاعِلُنْ مُسْتَفْعِلُنْ فَاعِلُنْ

(pris deux fois.)

IV. Mesure du *bahr* وافر *ouâfer*, abondant :

مُفَاعَلَتُنْ (pris six fois.)

V. Mesure du *bahr* كامل *kâmel*, complet :

مُتَفَاعِلُنْ (pris six fois.)

VI. Mesure du *bahr* هزج *hazeg*, propre au chant :

مَفَاعِيلُنْ (pris six fois.)

VII. Mesure du *bahr* رجز *ragez*, tremblotant :

مُسْتَفْعِلُنْ (pris six fois.)

VIII. Mesure du *bahr* رمل *ramel*, accéléré :

فَاعِلَاتُنْ (pris six fois.)

IX. Mesure du *bahr* سريع *sary'*, rapide :

مُسْتَفْعِلُنْ مُسْتَفْعِلُنْ مَفْعُولَاتُ

(pris deux fois.)

X. Mesure du *bahr* منسرح *monsareh*, errant, libre dans sa course :

مُسْتَفْعِلُنْ مَفْعُولَاتُ مُسْتَفْعِلُنْ

(pris deux fois.)

XI. Mesure du *bahr* خفيف *khafyf*, léger :

فَاعِلَاتُنْ مُسْتَفْعِلُنْ فَاعِلَاتُنْ

(pris deux fois.)

XII. Mesure du *bahr* مضارع *modâre'*, ressemblant, ainsi appelé à cause d'une ressemblance de *quantité* qu'il a avec le *bahr monsareh* :

مَفَاعِيلُنْ فَاعِلَاتُنْ مَفَاعِيلُنْ

(pris deux fois.)

XIII. Mesure du *bahr* مقتضب *moqtadeb*, coupé :

مَفْعُولَاتُ مُسْتَفْعِلُنْ مُسْتَفْعِلُنْ

(pris deux fois.)

élégiaque; il a ordinairement pour sujet les douceurs de l'amour, les plaintes d'un amant trahi ou délaissé, le portrait de la beauté qu'on aime, le message de deux amans, et surtout les chagrins de l'absence. Ce petit

XIV. Mesure du *bahr* مُجْتَثّ *mougtatt*, qui signifie aussi *coupé*, *arraché*, *extrait* *.

مُسْتَفْعِلُنْ فَاعِلَاتُنْ فَاعِلَاتُنْ

(pris deux fois.)

XV. Mesure du *bahr* متقارب *motaqâreb*, rapproché, ainsi appelé à cause du rapprochement et de la brièveté des *pieds* qui le composent :

فعُولُنْ (pris huit fois.)

XVI. Mesure du *bahr* متدارك *motadârek*, c'est-à-dire, *qui atteint*, *qui suit les autres mètres*, *qui vient à leur suite*; ainsi appelé parce qu'il est le *dernier* dans l'ordre adopté par les Arabes :

فَاعِلُنْ (pris huit fois.)

Ce seizième *bahr* n'est point admis par la plupart des grammairiens, qui n'en reconnaissent que quinze,

Tels sont les seize *mètres réguliers* de la versification arabe. Si ces types primitifs avaient été fidèlement observés dans l'application, le système de la prosodie arabe eût offert toute la simplicité de la méthode des Latins. Malheureusement chacune de ces *mesures* primitives est susceptible d'un assez grand nombre de modifications; et ces modifications, qui, dans le principe, ont dû être regardées comme des *licences*, et qui ont reçu de l'usage une sorte de sanction, sont devenues autant de *variantes* licites du mètre régulier; elles en ont même usurpé la place dans plusieurs *bahr*, dont la mesure *primitive* n'est jamais employée dans toute son intégrité.

Les huit mots factices

فَاعِلَاتُنْ , فَاعِلُنْ , مَفَاعِيلُنْ ,

* Ce *bahr* est ainsi nommé, disent nos rhéteurs, soit parce que les poëtes ne l'emploient qu'en supprimant le dernier فَاعِلَاتُنْ de chaque hémistiche, soit parce qu'ainsi réduit il semble *extrait* du *bahr khafyf*, dont on aurait supprimé le premier فَاعِلَاتُنْ dans les deux hémistiches. Il en est de même du *bahr moqtadeb*, coupé : cette dénomination lui vient de ce que, dans l'usage, chacun de ses hémistiches perd son dernier مُسْتَفْعِلُنْ, et qu'alors il semble formé du *bahr monsareh*, dont on aurait retranché le premier مستفعلن dans les deux hémistiches.

poëme, étant chanté sur un air langoureux et pathétique, favorise beaucoup le développement d'une belle voix; c'est aussi une des plus douces récréations du harem. A mesure qu'il se fait un *maouâl* nouveau, les *a'lmeh* et les *alâtyeh* le mettent bientôt en vogue; dès-

فعولن ، مفعولات ، متفاعلن

مفاعلتن مستفعلن

qui concourent à former les différens *modes*, se nomment *les parties du mètre* اجزا البحر, et au singulier, جز *gaz*.

Les divers groupes de *lettres* حروف, et de *motions* حركات, dont se compose chaque *gaz*, sont désignés par les Arabes sous les noms de اسباب *cordes*, et de اوتاد *coins*, *paxilli*. Deux lettres dont la première est *mue* et la seconde *quiescente*, forment une *corde légère* سبب خفيف; en voici des exemples : هل , لا , قم.

Quand les deux lettres sont *mues*, et se séparent, par conséquent, en deux syllabes, elles deviennent une *corde pesante* سبب ثقيل; exemples : لك , هو. Les *coins* sont aussi de deux espèces. Le *coin joint* وتد مجموع est un groupe formé de deux lettres *mues* suivies d'une lettre *quiescente*; ex. : لقد , لها.

Le *coin désuni* وتد مفروق est, au contraire, formé d'une lettre *quiescente* entre deux lettres *mues*; exemples : قلت , صار.

Le dernier *gaz* du premier hémistiche est désigné sous le nom de عروض *a'roud*; et le dernier *gaz* du vers, sous celui de ضرب *darb*. On appelle حشو *hachou*, ou *remplissage*, tous les autres *gaz* du mètre.

On nomme aussi صدر *sadr* le premier *gaz* du vers, et ابتدا *ebtedâ*, le premier *gaz* du second hémistiche. Alors le mot حشو *hachou* ne désigne plus que les *parties* du mètre qui ne sont ni le عروض, ni le ضرب, ni le صدر, ni le ابتدا.

D'après les diverses modifications que, sous les noms de علل et de زحاف, les Arabes font subir à la mesure, on compte, pour les seize *bahr*, trente-six *a'roud* et soixante-sept *darb* différens. La science de la prosodie arabe consiste à les connaître et à les discerner des types primitifs : pour en exposer l'ensemble, il faudrait un traité complet, et les bornes d'une simple note m'interdissent ici tout développement.

*Cette note sur la poésie arabe nous a été communiquée par* M. Agoub.

lors il s'établit entre les dames égyptiennes une espèce de concurrence à qui l'apprendra et le chantera plus tôt.

Le *maouâl* موال ne consiste qu'en une seule strophe, composée de cinq vers et souvent même de quatre. La mesure de ces vers varie de huit à douze syllabes; elle en a quelquefois quatorze. Tous les vers d'un *maouâl* doivent avoir la même rime et la même mesure, à l'exception du quatrième vers dans le *maouâl* de cinq, et du troisième dans celui de quatre.

Cet avant-dernier vers est presque toujours sans rime, et son mètre est rarement le même que celui des autres vers de la strophe; si quelquefois on lui donne la rime, ce n'est que dans les *maouâl* de quatre vers.

Il arrive souvent que le même mot sert de rime à tous les vers du *maouâl*; mais dans chacun d'eux il doit avoir une acception différente. Nous avons dans nos poëtes quelques exemples de ces rimes *homonymes*; nous nous bornerons à citer ces deux vers de Boileau :

Prends-moi le bon parti : laisse là tous tes *livres*.
Cent francs au denier cinq, combien font-ils? — Vingt *livres*.

On sait que la langue arabe renferme un grand nombre de ces analogies de son et d'orthographe entre des mots qui diffèrent entièrement par le sens. Mais, comme le *maouâl* est loin d'être assujetti à la régularité exigée dans la versification de l'arabe littéral, les poëtes qui ne se piquent pas d'une extrême sévérité, emploient plusieurs fois pour rime le même mot pris dans la même acception. Cette licence est regardée comme une infraction des règles.

Voici un exemple du *maouâl* de cinq vers :

TEXTE.

الاهيف الى تمناه القلـيب ودعـــاه
فى موقف الذل خلا العاشقين ودعـــاه
كم قلت للعين كفى عن هواه ودعاه
كمن له قلت قاسى لم يرحم عاشـــق
ولا يخاف من اننا فى الدجى ودعـاه

PRONONCIATION.

*El-ahyaf elly toumannâh el-qoleyb oua da'âh*
*Fy maouqaf el-zell khallâ el-a'âchqyn oua da'âh*
*Kam qolt lel-a'yn kouffy a'n haouâh oua da'âh*
*Kemen louh qalb qâsy lam yarham a'âcheq*
*Ould yekhâf men anynoh fy el-dega oua dou'âh.*

TRADUCTION.

L'objet plein de charmes que mon cœur a tant souhaité et qu'il a demandé avec ardeur, m'a laissé dans la foule des amoureux dédaignés. Combien de fois n'ai-je pas dit : « O mes yeux, renoncez à la tendresse de cet ingrat! son cœur insensible et cruel n'eut jamais pitié d'une amante; il ne craint ni ses gémissemens, ni ses imprécations, ni les larmes qu'elle répand durant la longueur des nuits. »

Les vers suivans fournissent un exemple du *maouâl* de quatre vers [1] :

TEXTE.

يا غربتى فى بلاد الناس ذلّــتــنى

[1] Le texte et la traduction de ce *maouâl* nous ont été communiqués par M. Agoub.

يا كلمة النذل شالتني وحطتني
يا دمعتي نزلت على خدّي حرقتني
يا حصرتي راحت رفاقي وخلّتني

PRONONCIATION.

*Yâ ghorbaty fy belâd el-nâs zalletny,*
*Yâ kelmet el-nodl châletny oua hattetny,*
*Yâ dama'ty nezlet a'lâ khaddy haraqetny,*
*Yâ hasraty râhat refâqy oua khalletny.*

TRADUCTION.

Oh! combien mon exil sur les terres étrangères m'a humilié! Combien mon âme a été bouleversée par les paroles outrageantes! Une larme a coulé sur ma joue, et elle m'a brûlé!... Regrets amers! mes compagnons se sont enfuis, et ils m'ont abandonné pour toujours.

Les vers suivans ont été composés en l'honneur du meqyâs de l'île de Roudah; nous n'en donnerons que la traduction :

Admirez la beauté du meqyâs et l'art avec lequel il est construit. Il n'y a, de nos jours, rien de pareil à ce monument, et les siècles à venir n'offriront rien qu'on puisse lui comparer. C'est un architecte éclairé, ingénieux et savant, qui l'a élevé. Il y fait paraître toute la perfection de son art; l'artiste le plus habile ferait de vains efforts pour en imiter la beauté.

C'est el-Mâmoun qui a jeté les fondemens de cet édifice; mais il est mort avant de le terminer, et Motaouakel a achevé l'entreprise. Dès ce moment, le meqyâs a été utile et le sera dans tous les âges; sa colonne a vingt-une coudées; dès que l'eau a atteint la seizième, les campagnes sont inondées.

## CHAPITRE III.

L'Homme considéré dans l'adolescence et dans l'âge mûr. — Usages civils et domestiques.

### §. I. *Du mariage.*

Le mariage est en Égypte un acte de convention privée; il n'a besoin ni du sceau de la religion, ni de la sanction de la loi : il consiste uniquement dans la volonté expresse des parties contractantes; leur mutuel consentement suffit pour légitimer l'hyménée. La femme donne son consentement elle-même ou agit par procureur. Dans ce dernier cas, la personne qui la représente va trouver le futur époux, convient de la dot, et lui dit, en présence de deux témoins : Je t'épouse (*zaouagtak*); l'autre répond : Je te reçois (*gabeltak*). Le mariage est conclu sans autre formalité.

La nouvelle mariée n'apporte point de dot à son époux. Quelquefois elle reçoit de son père un présent : mais ce don est purement gratuit; elle n'a pas le droit de l'exiger. Il arrive souvent que les femmes n'ont pour dot que ce que leur donne leur mari. La loi oblige celui-ci à en fournir une; elle varie selon les sectes : l'une veut qu'elle monte au moins à dix drachmes, c'est-à-dire à cent quatre-vingts parâts environ; l'autre se borne à exiger qu'il y en ait une, ne fût-elle que de la valeur

d'un anneau de fer. Mais les parens de la femme ne manquent jamais de lui faire des présens proportionnés à leur fortune ; ils consistent en bijoux et en vêtemens : on ne donne jamais de fonds de terre. Lorsque la dot n'a pas été fixée le jour du mariage, ce qui arrive bien rarement, et qu'il s'élève dans la suite des discussions à ce sujet entre la femme et le mari, on règle la dot d'après celle de la mère ou de quelqu'une des plus proches parentes. La dot accordée aux jeunes mariées par leurs époux est un article essentiel du mariage et une obligation absolue ; on en verra bientôt toute l'importance.

Les grands et les personnes qui appartiennent à la classe opulente, ne manquent jamais de prendre pour témoins de leur mariage des hommes de loi, qui en écrivent le contrat et le déposent au greffe public. Les *fellâh* font seulement enregistrer leur mariage chez le qâdy de la province : le peuple des villes néglige toute espèce de formalité, et les mariages s'y contractent presque toujours sans convention écrite.

Un musulman ne peut épouser ni sa fille, ni sa sœur, ni sa nièce, ni sa belle-fille, ni sa sœur de lait, ni même la sœur de sa femme, à moins que celle-ci ne soit morte ou répudiée. Le mariage est permis dans tous les autres degrés de parenté.

La loi ne s'oppose pas à l'union d'un musulman avec une femme de la religion juive ou chrétienne. Mahomet a permis ces mariages, parce qu'il accorde à Moïse et à Jésus-Christ la qualité de prophètes et d'apôtres de l'unité de Dieu : mais il ne permet pas de choisir des épouses d'une croyance autre que celles-là ; il n'y a

même qu'un petit nombre d'exemples de musulmans qui profitent de cette autorisation du législateur : les enfans issus de ces mariages sont élevés dans la religion de Mahomet, et les femmes n'héritent pas de leurs maris, si ce n'est par testament et comme don volontaire.

Marier les enfans avant l'âge de puberté est un droit absolu dont jouissent les pères de famille ; le consentement des jeunes gens est même inutile dans ce cas, et ils ne peuvent rompre des nœuds ainsi formés que par la répudiation. Mais lorsque les enfans sont nubiles, leur adhésion devient indispensable. Ils l'accordent presque toujours, parce que les deux sexes, n'ayant aucun rapport entre eux, ne peuvent avoir conséquemment ni affections ni antipathies particulières. Cependant le mari n'a la permission d'approcher son épouse que lorsque celle-ci a atteint l'âge marqué par la nature pour être apte à la génération. Le père garde sa fille plus ou moins long-temps après les paroles du mariage, suivant la faiblesse ou la force de son tempérament : il peut la retenir jusqu'à quinze ans ; mais ses droits cessent au delà de cet âge. Un père est généralement estimé lorsqu'il s'oppose à la consommation d'un mariage prématuré. Il est à remarquer que le père du jeune époux n'élève jamais de difficultés de ce genre ; si le père de la mariée consent à ce qu'elle passe immédiatement dans les bras de son époux, celui-ci la reçoit, et sa famille ne met aucun obstacle à leur réunion : mais ce n'est guère que dans la dernière classe du peuple qu'on trouve des exemples de mariages prématurément consommés.

Il arrive communément que le jeune homme n'a point vu la femme qu'il épouse; il ne s'est formé une idée de sa beauté et de son mérite que d'après les rapports d'une parente ou d'une amie de la famille. Aussi la première nuit destinée à l'union conjugale n'a-t-elle quelquefois pour résultat qu'une rupture complète: le mari renvoie sa femme et la répudie. Cependant, lorsqu'un homme demande avec instance la satisfaction de voir celle qu'on lui propose d'épouser, la loi permet qu'elle se découvre une fois devant lui le visage et les mains: cela ne peut se faire qu'en présence de ses parens et lorsque le mariage est presque conclu. Mais, bien que la loi permette cette faveur au mari, il ne l'exige presque jamais, parce que les usages adoptés généralement s'y opposent. L'une des causes principales des mariages prématurés, c'est la crainte des pères de voir leurs fils, emportés par la fougue de leurs passions, se livrer à des plaisirs illicites et funestes à leur santé.

Les musulmans peuvent avoir jusqu'à quatre femmes légitimes, et autant d'esclaves qu'ils peuvent en nourrir; cependant l'obligation de les maintenir toutes dans un état convenable, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent, ainsi que l'amour de la paix domestique, portent les Égyptiens de toutes les classes à n'user que très-sobrement de la latitude qui leur est accordée par la loi. Les grands personnages surtout n'ont, pour la plupart, qu'une épouse légitime: le désir d'avoir des enfans, ou les avantages d'une alliance distinguée, peuvent seuls les déterminer à en prendre

une seconde. Celui qui en a plusieurs, est obligé de coucher alternativement dans l'appartement de chacune d'elles : s'il agissait d'une manière différente, sa conduite serait blâmée hautement; la prédilection pour une femme au détriment des autres passerait pour une injustice, que ne se permettent pas les hommes jaloux de leur tranquillité domestique, et qui se piquent de quelque sentiment de délicatesse. Dans le cas où les dames ne s'accorderaient pas entre elles, chose assez commune, le mari est obligé de donner une maison particulière à celle qui le demande. Ce n'est qu'à force d'attention, de patience et de générosité, ou par l'effet d'une rigueur ou d'un despotisme absolu, qu'un homme peut réussir à garder plusieurs femmes dans la même maison.

La polygamie est beaucoup plus en usage parmi les gens du peuple. Ils abusent aussi de la facilité qu'ils ont de répudier leurs femmes, parce qu'il ne leur en coûte qu'une dot fort modique, et que, dans leur brutalité grossière, ils regardent la femme comme un être imparfait, indigne d'estime.

La fête que Mahomet conseille de célébrer à l'occasion du mariage et pour signaler un événement de cette importance, se donne dans la maison du père de la mariée. Mais le temps n'est pas encore venu où le mari peut voir sa femme, eussent-ils atteint tous deux l'âge de puberté; les jours qui précèdent leur réunion définitive, sont consacrés aux réjouissances dans les deux familles. Les hommes sont invités dans la maison du mari; les femmes, chez la mère de l'épouse. Celle-ci passe une journée au bain : elle s'y rend accompagnée

de ses parentes et de ses amies; un grand voile l'enveloppe tout entière, et sa tête est ornée d'une couronne. Elle marche sous un dais que précède une troupe de musiciens et d'*a'lmeh*. Le son des instrumens, les chants d'hymen, les cris de joie des femmes qui forment le cortége, rendent cette marche aussi bruyante qu'animée. Enfin, l'on arrive dans la salle du bain : c'est là que la nouvelle mariée va étaler tout le luxe de la parure; les cassolettes sont remplies de parfums exquis; on prodigue les essences précieuses; les compagnes de l'épouse se parent aussi de leurs plus beaux atours : le jour s'écoule dans les jeux et dans les plaisirs. Les esclaves ou les femmes du bain apportent le café, des sorbets, des confitures, des pâtisseries : on reconduit ensuite la mariée à la maison de son père, en observant le même cérémonial[1].

[1] Comme la pompe des cérémonies du mariage est subordonnée à l'opulence des époux, nous avons dû en donner une idée générale; mais nous entrerons ici dans quelques détails particuliers, afin de ne rien omettre de ce qui peut caractériser les usages de toutes les classes mahométanes en Égypte.

Dans la marche pour se rendre au bain public, toutes les femmes sont voilées, ainsi que la jeune épouse : celle-ci porte quelquefois sur la tête un vase couvert d'un châle de cachemire; ce châle retombe de chaque côté, et cache entièrement le visage : il est richement orné de perles ou de pierreries, que la mariée emprunte si elle n'en possède pas elle-même un nombre suffisant. Pour le rendre plus brillant, on le couvre par devant d'une longue feuille d'or. Quoique ce châle descende presque jusqu'aux pieds, on peut apercevoir, dans les intervalles qu'il laisse à découvert, les vêtemens de la mariée, qui sont de la plus grande richesse, et brodés en or ou en argent. Elle porte des bottes de maroquin jaune et des pantoufles brodées; ses mains sont cachées; la forme de ses habits permet de juger de sa taille et de son embonpoint. Elle est placée sous une espèce de moustiquière de gaze teinte en vert et en rouge, portée aux quatre coins par des amis ou des parens : lorsqu'un bey se conforme à cet usage, des Mamlouks portent le dais de sa future. Cepen-

Le mari, de son côté, ne manque pas de se rendre au bain public (c'est un usage auquel les hommes riches se conforment toujours, lors même qu'ils ont des bains chez eux). Il avertit le maître du bain la veille du jour où il doit s'y rendre; on s'empresse de le disposer d'une manière convenable; on l'orne de fleurs pour les femmes; pour les hommes on se contente d'y brûler des parfums. Cependant le futur époux a invité quinze ou vingt amis qui l'accompagnent; ils entrent dans la salle du bain, et l'on n'y admet plus personne. Souvent ils

dant la mariée a autour d'elle, sous la gaze, deux de ses meilleures amies le plus richement parées; sa mère est derrière elle. Des hommes avec des tambours de basque ouvrent la marche; un domestique vient après eux, en avant du dais de la mariée, portant sur la tête un grand plat d'argent ou de cuivre doré, recouvert d'une étoffe de soie brodée. Ce vase contient une paire de souliers de bois enrichis d'une plaque d'argent, une pierre légère et spongieuse enchâssée en argent, un peigne d'ivoire garni aussi en argent, deux pains de sucre d'une parfaite blancheur, deux bougies blanches, deux mouchoirs de mousseline brodés en argent, enfin deux *rotl** de café dont un est enveloppé séparément. Des chanteuses et des femmes invitées au nombre de vingt, trente ou soixante, forment le cortége.

Dans les mariages d'un ordre inférieur, on remarque, à quelques modifications près, les mêmes usages. La mariée, au lieu de perles ou de diamans sur le châle qui la couvre, porte pour atours une grande quantité de monnoies d'or ou d'argent. Des hommes du commun tiennent les coins du dais, que précèdent quelques esclaves habillées à la constantinopolitaine, et des musiciens montés sur des ânes; un homme placé derrière la fiancée l'arrose de temps en temps avec de l'eau parfumée, tandis qu'une foule de femmes ferment la marche, et font retentir l'air du chant *farayky* فركى, ou consacré aux noces.

Nous vîmes promener hors d'Alexandrie une fiancée arabe; elle était montée sur un chameau. Le bétail, les meubles et tout ce qu'elle avait reçu pour dot, l'accompagnaient: la marche était lente; on faisait même de courtes pauses, et les Arabes tiraient des coups de fusil, ou faisaient de la musique, tandis que les femmes continuaient leurs chants sans interruption.

* Le *rotl* vaut 180 drachmes; il équivaut à peu près à un demi-kilogramme et $\frac{1}{20}$: 100 *rotl* égalent 55 kilogrammes.

apportent du linge, et font venir des musiciens pour les divertir. Le *mackem* vient lui-même recevoir la compagnie, et lui présente du café et des sorbets; il conduit le jeune homme dans le bain, se retire, et vient bientôt après lui apporter une pipe. Lorsque celui-ci s'est baigné, le mackem le reconduit encore dans la première salle. On ne mange pas ce premier jour au bain : le maître reçoit du futur époux six cents, mille, deux mille parâts, suivant le degré de sa fortune. Les personnes riches font deux fois la cérémonie du bain.

Enfin, arrive le grand jour où la mariée doit entrer dans l'habitation de son époux : le père ou un ami de celui-ci, vient la prendre chez elle; un cortége aussi brillant que celui qui l'accompagnait au bain la suit encore; elle sort sous un dais, et toujours couverte d'un voile impénétrable. Des esclaves portent devant elle ses bijoux et ses vêtemens dans des corbeilles élégamment ornées. Mais elle ne se rend pas directement chez son mari; elle fait de longs détours, pour que la pompe soit plus éclatante; et lorsqu'elle entre sous le toit conjugal, son arrivée est célébrée par un festin somptueux dans l'appartement des femmes. Le mari n'est pas du nombre des convives. Il se rend le soir à la mosquée pour la prière; ses parens et ses amis l'accompagnent, et des chœurs de musiciens le précèdent. A son retour chez lui, on sert le café et des sorbets : il entre dans l'appartement de la mariée; les femmes se retirent, il n'y reste que la sage-femme et la baigneuse. Il approche de son épouse toujours voilée; il invoque le nom du dieu de Mahomet, et, le cœur palpitant de crainte

et d'espérance, il lui découvre le visage. Alors les deux femmes étrangères quittent la chambre à leur tour: l'épouse, restée seule avec son époux, lui présente du miel, des confitures, ou quelque autre mets de ce genre, emblème ingénieux de la douceur et des égards qu'ils se doivent l'un à l'autre, et qui sont les plus sûrs garans de la félicité domestique[1].

L'épouse reçoit les deux tiers de sa dot en entrant dans la maison de son mari. Cette somme lui appartient en propre; elle peut en disposer à son gré. Jamais le mari ne lui en demande compte; il n'en a pas même le droit.

Il est à propos de faire observer ici qu'on s'abuserait étrangement si l'on croyait que les musulmanes, quoique entièrement assujetties à la puissance de leurs maris, peuvent être tyrannisées par eux: au contraire, leur condition, sous ce rapport, est très-douce; et, tout en se soumettant à la loi et aux mœurs, qui les condamnent à une sorte de retraite perpétuelle, elles parviennent à exercer de l'ascendant sur l'esprit de leurs époux. Ceux-ci ne peuvent ni les maltraiter, ni même les réprimander avec aigreur: dans l'un ou l'autre cas, la femme a le droit d'exiger la séparation, et alors elle se retire dans la maison de son père. On corrige et l'on

[1] Les cérémonies et les fêtes extérieures dont nous venons de donner les détails, n'étaient point en usage parmi les beys et les grands du Kaire; tout se passait dans l'intérieur de leurs maisons. Les cheykhs et tous les musulmans qui se piquent d'avoir reçu une bonne éducation, ont aussi abandonné, comme blessant la décence, la coutume de montrer les preuves de la virginité de leurs femmes aux parens et aux amis de la famille. Les gens du peuple et les Qobtes sont les seuls qui observent encore cette pratique.

instruit les femmes dans la pratique de leurs devoirs conjugaux : mais les maris ne s'en mêlent point; cette tâche est réservée aux parens de l'épouse, qui s'en acquittent d'ordinaire avant le mariage. Ainsi les usages et les bienséances tempèrent un peu la rigueur du despotisme dont la loi investit les hommes à l'égard des femmes; leur condition leur paraît heureuse, et elles ne peuvent se figurer même comment il est possible que dans les contrées de l'Occident les femmes soient plus favorisées qu'elles ne le sont elles-mêmes.

## §. II. *Répudiation et divorce.*

Les lois musulmanes ont rendu le divorce très-facile. Un homme se borne à dire à sa femme, *Je te répudie*, et la séparation est prononcée, sans que le qâdy ait besoin d'y intervenir, ou d'en connaître les motifs. La femme alors reçoit le dernier tiers de sa dot, emporte ses bijoux et ses effets, et se retire. Mahomet a fixé le mode de divorce de la manière suivante :

« Le mari qui voudra répudier sa femme, aura un délai de quatre mois.

« Les femmes répudiées laisseront écouler un délai de trois mois avant de se remarier.

« La répudiation n'aura lieu que deux fois.

« Celui qui répudiera une femme trois fois, ne pourra la reprendre qu'après qu'elle aura passé dans la couche d'un autre qui l'aura répudiée.

« Le mari ne peut rien retenir de la dot de celle qu'il aura répudiée.

« Celui qui répudiera une femme dotée avant d'avoir eu commerce avec elle, lui laissera la moitié de la dot convenue [1]. »

D'après cette injonction formelle du législateur, lorsqu'un mari congédie sa femme dès le premier jour de leur union et sans avoir consommé le mariage, ce qui n'est pas sans exemple, il ne lui doit que la moitié de la dot : mais, lorsqu'après l'avoir répudiée, il la reprend de nouveau, et réitère pendant trois fois la rupture et le mariage avec la même personne, il ne peut plus l'avoir pour épouse légitime qu'elle n'ait auparavant passé dans les bras d'un autre homme. Cette restriction du législateur paraît, au premier coup d'œil, ridicule ou barbare; cependant, si elle n'était pas si tardive, on pourrait y trouver une pensée profonde et une grande connaissance du cœur humain : en mettant ainsi l'époux aux prises avec tous les calculs de la jalousie, passion si puissante chez les Orientaux, elle l'empêche de céder légèrement aux premiers mouvemens de la colère, et de se résoudre avec trop de précipitation à un divorce souvent injuste, et dont il doit subir les pénibles conséquences, si jamais le repentir ou l'amour le ramène à des sentimens plus doux. Aussi, plus d'une fois, regrettant les charmes de son épouse, et voulant éluder les dispositions de la loi, le mari invite un de ses amis à la prendre pour femme, et il convient avec ce dernier qu'il la répudiera sans consommer cette espèce de mariage intermédiaire : mais cet arrangement doit être secret pour tout le monde, excepté pour les trois

[1] Qorân, chap. II.

intéressés; il est indispensable surtout que la femme soit dans la confidence, puisqu'elle joue le rôle principal dans cette intrigue mystérieuse. S'il en transpirait quelque chose, le mariage serait annulé par le fait. Néanmoins il arrive quelquefois que l'ami, subjugué par les charmes de la répudiée, s'oublie jusqu'à trahir la confiance et l'amitié, et conserve effectivement pour femme celle qu'il devait seulement feindre d'épouser.

Prévoyant que la répudiation pouvait avoir pour cause ordinaire un dégoût passager ou un mouvement de dépit, Mahomet, pour prévenir, autant que possible, ce malheur domestique, conseille au mari qui a répudié sa femme et juré de ne plus avoir de commerce avec elle, de la garder encore trois mois, espérant que la réflexion ou quelques caresses réciproques pourront amener une réconciliation entre eux avant l'expiration de ce délai. Malgré la sagesse de ce précepte, il est d'usage au Kaire que la femme sorte de la maison de son mari à l'instant même où il la répudie. Elle peut se remarier trois mois après, c'est-à-dire lorsque les symptômes périodiques de son sexe ont reparu trois fois : sa déclaration suffit à cet égard. Si elle se trouvait enceinte à l'époque de la rupture, le père ne peut réclamer l'enfant avant l'âge de sept ans, pour un garçon, et avant l'âge nubile, pour une fille : cependant il est tenu de payer les dépenses de l'entretien, de la nourriture et de l'éducation de cet enfant, quel que soit son sexe.

Il peut arriver que la mère passe dans les bras d'un

autre époux; alors elle est obligée de confier l'enfant aux soins de sa grand'mère ou de l'une de ses plus proches parentes, fille ou veuve : le père n'a le droit de le reprendre que lorsque la mère n'a point de famille; ce qui ne se présente que bien rarement[1].

L'accusation d'adultère est la plus grave de toutes celles qu'un mari puisse intenter à sa femme; mais le législateur a rendu cette imputation si difficile à prouver, qu'on cite bien peu d'exemples de femmes convaincues et punies pour ce crime. Cependant, lorsqu'un homme jure cinq fois devant le qâdy que son épouse lui a été infidèle, et que celle-ci jure le contraire par les mêmes sermens, le magistrat prononce le divorce, et leur séparation est éternelle. Il est inutile de dire que les gens d'un rang distingué et même d'une condition médiocre évitent le scandale d'un pareil jugement; le petit peuple et les hommes éhontés s'exposent seuls à

[1] Nous ajouterons à cet exposé des règles du divorce, que lorsqu'un homme répudie sa femme avant de l'avoir vue, il ne lui doit, comme nous l'avons déjà dit, que la moitié de la dot : mais, s'il s'est trouvé une fois seul avec elle, il la lui paie tout entière.

Une fille ou femme répudiée rapporte à la maison de son père tout ce qui en est sorti, et de plus le droit du divorce : il consiste dans le dernier tiers de sa dot, qu'elle reçoit en partant, et c'est le seul témoignage de la rupture. Les écrits ou les procédés juridiques sont absolument inutiles, ainsi que nous l'avons vu, pour la sanction du mariage et pour constater le divorce. Nous nous abstiendrons d'ajouter ici de nouvelles réflexions sur la singularité de ces usages; ils doivent paraître bien étranges aux yeux des Européens, dont les institutions sont si éloignées d'un pareil esprit; le législateur arabe qui les a consacrés, dut sans doute avoir pour but d'obvier à des inconvéniens plus graves encore. Les peuples ont un caractère propre, comme les climats qu'ils habitent; c'est à ceux qui les instruisent ou les gouvernent à sentir cette incontestable vérité, et à se régler en conséquence. Voilà peut-être l'excuse de Mahomet.

cette flétrissure pour satisfaire leur vengeance, ou leur passion pour la débauche.

Une femme ne peut de son plein gré quitter la maison de son époux : s'il existe entre elle et lui une antipathie de caractère, qu'il la néglige ou la maltraite, elle peut l'engager par des offres avantageuses à consentir à leur séparation ; s'il s'y refuse, et qu'il persiste dans ses mauvais procédés, elle s'adresse au qâdy. Ce magistrat examine la plainte, et prononce le divorce lorsqu'il la reconnaît fondée. La femme ne perd aucun de ses droits ; elle conserve sa dot et tous ses priviléges : dans le cas où le mari accepterait le divorce proposé par la femme, il ne pourrait la reprendre dans la suite qu'en contractant avec elle un nouveau mariage.

Chez un peuple où la femme n'est presque jamais du choix de celui qui l'épouse, le divorce doit être bien plus fréquent que dans les contrées où l'union conjugale est le résultat d'une inclination mutuelle ; il le devient plus encore par la facilité que les lois y accordent aux maris : c'est ce qui arrive en Turquie et en Égypte. Malgré les ménagemens que Mahomet recommande aux maris envers leurs femmes, malgré l'obligation qu'il leur impose de les garder trois mois encore après une première rupture, le divorce est assez ordinaire : il est vrai qu'une femme répudiée n'est point déshonorée, et qu'elle trouve facilement un autre époux ; mais les mœurs souffrent toujours d'un pareil relâchement. Toutefois, nous devons ici à la vérité de dire que les progrès de la civilisation ont rendu cet acte scandaleux assez rare dans les premières classes de la

société, et qu'il y est presque regardé comme déshonorant. Heureuses les nations chez lesquelles la raison et la morale peuvent déraciner les abus, et surtout ceux qui flattent le plus les passions! Tel est le caractère des Égyptiens, et nous avons eu lieu de nous en convaincre pendant notre séjour dans leur patrie : le moment viendra peut-être où l'on fera des efforts pour les rendre à la civilisation, aux sciences et aux arts; de pareils efforts, nous osons le dire, n'auraient rien de pénible, et le succès irait même au delà des espérances.

Nous finirons cet article par quelques considérations générales sur l'existence et la manière d'être des femmes en Égypte. Ce sexe, qui est l'objet de toute notre sollicitude et de tous nos égards, est bien loin, comme nous l'avons remarqué jusqu'ici, de jouir des mêmes avantages parmi les mahométans; la femme, isolée de la société, est condamnée à une nullité absolue : à peine si l'opinion des musulmans la met au nombre des êtres qui ont reçu l'intelligence et le privilége de la raison. O'mar est l'auteur de l'avilissement des femmes; en les empêchant de participer aux devoirs de la religion, il signa l'arrêt irrévocable de leur dégradation morale. Mahomet n'avait pas été si loin, quoique son système religieux soit également préjudiciable au beau sexe. Sans doute que, pour étayer l'échafaudage monstrueux de son prétendu paradis, il devait en exclure les femmes mortelles : mais n'aurait-il pu trouver un moyen plus équitable d'accorder le merveilleux avec la raison et la justice!

Les hommes, en n'accordant aux femmes qu'une

nature bien inférieure à la leur, ont pour elles une sorte de mépris et de pitié dédaigneuse qui expose souvent ces dernières à leurs injures, ou même aux terribles effets de leur brutalité. Ce n'est point le mari qui peut maltraiter sa femme, comme nous l'avons déjà dit : mais, avant le mariage, ces malheureuses sont exposées aux violences de leurs parens ; elles courent encore les mêmes risques en redevenant libres, et souvent elles ne peuvent s'en garantir en puissance de mari. Il est inutile de faire observer que ces reproches tombent particulièrement sur le bas peuple des villes et sur les gens à peine civilisés qui habitent les campagnes. Un Osmanly ou un notable Égyptien regarderait l'action de frapper une femme comme un acte aussi coupable que honteux : mais cette manière de voir, toute sage, humaine et juste, n'est malheureusement pas générale, et la loi ne la fortifie pas du poids de son autorité. L'anecdote que nous allons citer fera connaître l'opinion des musulmans sur les femmes : nous pourrions citer une foule d'exemples ; nous nous bornerons au suivant, où nous avons joué nous-même un rôle.

Nous étions au village de Rahmânyeh ; une femme et plusieurs hommes se réfugient dans la maison de l'un de nos collègues, et tombent à ses genoux en lui demandant justice ou plutôt vengeance ; car les Orientaux emploient ce dernier mot de préférence. La femme était couverte de sang : il la relève, la rassure, et reconnaît qu'elle a été frappée à la tête ; alors il veut ôter le voile qui lui couvre le visage, mais elle résiste ;

il fait un nouvel effort, arrache le voile, et la malheureuse, qui, dans cet état de souffrance, conservait encore le sentiment des devoirs imposés à son sexe par les usages de son pays, se couvre le visage avec ses deux mains. Notre collègue, respectant ses préjugés, coupe les cheveux autour de la plaie, la panse lui-même faute de chirurgien, et pose l'appareil avec les morceaux d'une chemise qu'il déchire à cet effet. Cependant plusieurs Qobtes et des musulmans étaient présens à cette opération; ils ne purent s'empêcher de manifester hautement leur surprise et même leur indignation de voir un homme revêtu d'un caractère public s'avilir au point de panser un être aussi méprisable qu'une femme l'était à leurs yeux. Indigné d'une pareille barbarie, il voulut les chasser; ils continuèrent à dire qu'il se déshonorait.

« Cependant, ajoute notre collègue, j'allai chez le commandant de la province et lui exposai toute l'affaire; il m'accorda plein pouvoir pour le châtiment du coupable, que j'avais fait arrêter. De retour chez moi, j'y trouvai cet homme. — Est-ce toi, barbare, qui as si cruellement traité cette infortunée? — Quoi! vous pensez qu'il y ait de la cruauté à battre une femme! me répondit-il en riant. — Et le sang que tu as répandu? — Le sang demande le sang pour les hommes, répliqua-t-il; il n'en est pas de même à l'égard des femmes. Indigné du calme qu'il affectait dans ses réponses : Nous sommes tes juges, lui dis-je, et la brutalité à laquelle tu viens de te porter est un grand crime à nos yeux : nous te punirons. — Me puniriez-vous si j'avais blessé une vache? — Sans doute, si elle ne t'appartenait pas. —

Écoutez cependant mes raisons, et vous verrez que j'ai dû me conduire ainsi. Les Mamlouks m'avaient ôté mon champ pour le donner à mon cousin; les Français sont arrivés pour réparer les injustices des Mamlouks : ne dois-je pas rentrer dans mes anciens droits? Mon cousin, sa fille et son fils s'y opposent : je les ai battus, et je les battrai jusqu'à ce qu'ils me rendent ma propriété. Je ne demande que ce qui m'est dû, et j'invoque même à cet égard la justice des lois françaises. — Eh bien! puisque tu parles des lois françaises, sache qu'elles punissent les meurtriers et ceux qui se permettent des violences contre leurs semblables.

« J'avais convoqué chez moi les cheykhs et les notables habitans du bourg. Quelle peine infligez-vous à ceux qui frappent ou blessent un homme volontairement! — Ils doivent recevoir coup pour coup et rien de plus, répondirent-ils à la fois : les punitions sont les amendes, la bastonnade et la mort. — Il suffit. L'homme que vous voyez a blessé cette malheureuse; il a demandé à être jugé d'après les lois françaises : qu'il apprenne donc qu'on ne peut se faire justice soi-même d'après ces lois qu'il invoque; qu'une femme est tout aussi respectable qu'un homme, et que son sang n'est pas moins précieux. En conséquence, il recevra sur-le-champ vingt-cinq coups de bâton. — Vingt-cinq coups de bâton! s'écrièrent-ils avec l'accent de la plus grande surprise; cela n'est pas juste : c'est tout au plus ce qu'on aurait pu lui infliger s'il l'avait tuée. — Oui, vingt-cinq coups de bâton, m'écriai-je, et qu'on exécute mes ordres. Si la femme meurt, nous prendrons d'autres mesures.

« Lorsqu'il fut question d'appliquer la bastonnade, aucun Égyptien ne voulut s'en charger. On envoya chercher le qaouâs; mais il s'acquittait de sa tâche avec tant de mollesse et de précaution, qu'un domestique maltais qui partageait mon indignation, lui arracha le bâton des mains, et acheva l'exécution avec toute la sévérité que le cas exigeait. »

Ce trait, auquel nous n'ajouterons aucune réflexion, peint les mœurs du bas peuple, et donne une idée juste de l'opinion qu'on a des femmes dans les provinces de l'Égypte. Il en est à peu près de même dans les autres contrées de l'Orient.

### §. III. *Nourriture.*

La frugalité est la vertu des habitans de l'Égypte. Si dans les villes on trouve des hommes riches qui s'abandonnent à l'intempérance, ou qui abusent des alimens les plus simples en les prenant en trop grande quantité (les Mamlouks méritaient surtout ce reproche), les classes laborieuses, de même que les paysans, sont excessivement sobres : ils ne prennent de nourriture qu'autant qu'il leur en faut pour se soutenir; et cette nourriture est si mauvaise, que l'on a peine à concevoir comment elle peut leur suffire, et comment ils peuvent se livrer aux travaux les plus pénibles.

Les Égyptiens aiment par dessus tout la chair du mouton : mais pour le peuple c'est un régal qu'il ne peut se procurer que les jours de grande solennité; tout le reste de l'année, il vit de légumes verts, de poissons

salés, de racines et de graines diverses, comme pois chiches, fèves de marais, lupins, etc. : ces derniers alimens se vendent cuits, et sont, avec quelques fruits, la principale nourriture de la population indigente des villes.

Quoique le sol de l'Égypte produise en abondance le froment, que ce graminée y soit d'une qualité excellente et d'un prix beaucoup moindre qu'en Europe, qu'enfin l'on soit rarement obligé d'employer d'autres graines pour faire le pain, il n'est pas, comme partout ailleurs, la base de la nourriture du commun des habitans. Par goût, ou peut-être même par économie, les paysans et le petit peuple abandonnent aux riches l'usage du pain, qu'ils regardent comme un objet de luxe, pour se nourrir plus particulièrement des productions végétales que chaque saison procure : ils y suppléent, par exemple, par les racines du colocase, *colocasia*[1]; les carottes, *daucus sativus*[2]; les fruits du bâmyeh, *hibiscus esculentus*; les aubergines ou mélongènes, *solanum melongena*; les petits concombres, *cucumis sativus*; les melons d'eau ou pastèques, *cucurbita citrullus*; l'a'bdellâouy et d'autres espèces de melon particulières à l'Égypte; les feuilles de mauve, *malva rotundifera*; le meloukhyeh, *corchorus esculentus*; le helbeh, *trigonella fœnum græcum* : toutes ces plantes sont très-mucilagineuses et rafraîchissantes. Ils y ajoutent les semences du maïs, *zea maïs*; du dourah; *holcus sorgho*; du lupin, *lupinus termes*; des fèves de marais; du hoummous, espèce de pois chiche. Enfin, ils s'alimentent

[1] Linné. [2] *Idem.*

encore avec les fruits du dattier, *phœnix dactylifera*, le poisson salé, le lait aigri, le fromage, le miel, la mélasse. La viande, comme on le voit, est loin d'être d'un usage journalier pour le peuple.

Il serait peut-être permis de rejeter en partie sur la paresse naturelle des Égyptiens et sur la rareté des combustibles dans leur pays, l'espèce de carême perpétuel auquel ils se sont condamnés pour s'affranchir des embarras de la cuisine : ce seraient les mêmes raisons qui les auraient portés à adopter de préférence pour alimens des substances qui peuvent se manger crues et sans apprêt, ou qui se cuisent en grand par des gens qui n'ont pas d'autre métier. Cependant, si l'on compare cette manière de vivre avec celle des Égyptiens anciens, on trouvera une très-grande analogie, soit pour la nature des alimens, soit pour la simplicité de leur apprêt [1].

Pendant les grandes chaleurs de l'été, le peuple mange encore avec une sorte de délice des betteraves, des concombres et des ognons confits dans de mauvais vinaigre. Cette espèce de nourriture est à très-bon

[1] Hérodote, en parlant de la nourriture des Égyptiens, dit, après avoir parlé de quelques autres usages de ce peuple :

« Quant aux vivres, ils ont imaginé des moyens de s'en procurer aisément. Lorsque le fleuve a pris toute sa crue et que les campagnes sont comme une espèce de mer, il paraît dans l'eau une quantité prodigieuse de lis, que les Égyptiens appellent *lotos* ; ils les cueillent, et les font sécher au soleil; ils en prennent ensuite la graine, qui ressemble à celle du pavot et se trouve au milieu du lotos; ils la pilent; ils en font du pain qu'ils cuisent au feu. On mange aussi la racine de cette plante : elle est d'un goût agréable et doux; elle est ronde et de la grosseur d'une pomme. Il y a une autre espèce de lis ressemblant aux roses, et qui croît aussi dans le Nil. Son fruit a beaucoup de rapport avec les rayons d'un guêpier : on le recueille sur une tige qui sort

compte ; des marchands la colportent dans les rues, et la débitent sur les places où le public se rassemble les jours de fête. On y voit, dans la belle saison, une foule d'habitans se nourrir des feuilles crues du fenugrec. Un Égyptien y fait un excellent repas avec une laitue ro-

de la racine, et croît auprès de l'autre tige*; on y trouve quantité de grains très-bons, de la grosseur d'un noyau d'olive; on les mange verts ou secs.

« Le *byblus*** est une plante annuelle. Quand on l'a arraché des marais, on en coupe la partie supérieure, qu'on emploie à différens usages. Quant à l'inférieure, ou ce qui reste de la plante et qui a environ une coudée de haut, on le mange cru ou on le vend. Ceux qui veulent rendre ce mets plus délicat, le font rôtir dans un four ardent. Quelques-uns d'entre eux ne vivent que de poissons: ils les vident, les font sécher au soleil et les mangent quand ils sont secs. » (Hérodote, lib. II, §. 92, page 71, traduction de Larcher, édition de 1802.)

Ailleurs (liv. II, §. 77, page 62), le même historien ajoute : « Le pain des Égyptiens s'appelle *cyllestis*: ils le font avec de l'épeautre; ils vivent de poissons crus séchés au soleil ou mis dans de la saumure; ils mangent crus pareillement les cailles, les canards et quelques petits oiseaux, qu'ils ont eu soin de saler auparavant. »

Diodore de Sicile s'exprime ainsi au sujet du genre de nourriture adopté par les anciens Égyptiens:

« On dit que dans les commencemens les Égyptiens ne vivaient que d'herbes, mangeant des choux ou des racines qu'ils trouvaient dans les marais, sans autre principe de discernement que le goût qu'ils y trouvaient. Ils usaient surtout de l'herbe nommée *agrostis*, qui est d'un goût excellent, et qui d'ailleurs est suffisante pour la nourriture de l'homme. Il est certain du moins qu'elle est salutaire aux troupeaux, et qu'elle les engraisse visiblement. Les Égyptiens encore aujourd'hui, en mémoire de l'utilité que leurs pères ont tirée de cette plante, en portent dans leurs mains quand ils vont faire leurs prières dans les temples des dieux. Le second mets des Égyptiens a été le poisson; le fleuve leur en fournit une quantité prodigieuse, et les terres en demeurent couvertes lorsque les eaux se retirent : ils mangeaient aussi la chair de leurs bestiaux, et se servaient de leur peau pour se vêtir. Les Égyptiens, après un assez long temps, passèrent à l'usage des fruits; le principal est le lotos, dont ils font du pain. » (Diod. de Sic. liv. 1er, sect. II, traduction de l'abbé Terrasson.)

* Cette espèce de lis est peut-être le *nymphæa Indica major*, nommé *taratti* dans l'*Herbarium Amboinense*, lib. II, cap. V.

** Cette autre espèce qu'Hérodote appelle *byblus*, est la même que le *papyrus*.

maine, un concombre, une pastèque ou melon d'eau, sans qu'il ait besoin d'assaisonner les premiers; il mord avec le plus grand appétit dans une salade verte, et ne se donne pas la peine de l'apprêter avec de l'huile, du vinaigre, etc. Pour dessert, il achète quelques épis de dourah, légèrement torréfiés dans un four, et qui ont été coupés avant d'avoir atteint l'époque de leur maturité.

Lorsque le temps des fruits et des légumes verts est passé, les cuisiniers qui préparent en grand les fèves de marais, les pois chiches, etc., etc., deviennent l'unique ressource du bas peuple. Il est à propos de donner une idée de leurs procédés dans la cuisson de ces légumes : ces procédés sont fort simples et très-économiques. Les cuisiniers du peuple, s'il est permis de les qualifier ainsi, ont des pots de terre d'une grande dimension, qu'ils remplissent aux trois quarts de légumes trempés dans l'eau; ces pots ont la forme de nos cucurbites, et se nomment *qedret-el-tabykh* dans la langue du pays : après les avoir ainsi remplis, on en ferme exactement l'orifice avec une espèce de lut formé du limon du fleuve; on les plonge ensuite dans les cendres chaudes des bains publics, et on les y laisse cinq ou six heures environ; au bout de ce temps, les légumes sont parfaitement cuits et bons à être distribués. Le public les achète par petites portions saupoudrées d'un peu de sel, ou arrosées d'huile de sésame, *sesamum Indicum,* ou même encore garnies de laitues et d'une pincée d'épices composées de poivre noir, de poivre long et de gingembre. Chaque portion, ainsi assaisonnée,

coûte un parât; sans assaisonnement, elle ne coûte que six *gedyd*[1]. Ceux qui visent encore à une plus grande économie, vivent avec des rations de semences de lupin, que les Arabes appellent ترمس *termès*. Ces dernières sont cuites de la même manière que les autres: mais, pour leur faire perdre l'amertume qui leur est propre, on les fait germer avant de les préparer; on les lave ensuite en les plaçant dans des paniers au milieu du Nil. Lorsque le lupin a subi toutes ces préparations, on le fait cuire, et une copieuse portion de ce légume ne coûte que deux ou trois *gedyd*. Au reste, avec l'extrême tempérance des Égyptiens, cette portion suffit au repas d'un homme.

Les dattes fraîches et sèches sont aussi d'un très-grand secours pour le peuple et surtout pour l'habitant des campagnes: les Arabes n'ont presque pas d'autre aliment. Dans la haute Égypte, on trouve des villages entiers où l'on se nourrit de dattes pendant plus de dix mois de l'année. Ce fruit se mange à divers degrés de muturité; il s'en fait au Kaire et dans toutes les villes de l'Égypte une très grande consommation. Les dattes dont se nourrissent les habitans du Delta, viennent en grande partie du Sa'yd; il en arrive de fraîches et de sèches: ces dernières sont ou entières, ou privées de leur noyau et réunies en masse par une forte pression, ce qui les rend susceptibles de se conserver plus long-temps. Lorsqu'on les coupe, chaque tranche représente assez bien ce hachis que les charcutiers de Paris nom-

[1] Le جديد *gedyd* est une monnoie de cuivre; douze أجداد *egdâd* valent un parât.

ment *fromage de cochon*. Mais les dattes sèches, soit entières, soit préparées comme nous venons de le dire, étant apportées de fort loin, coûtent trop cher pour que la classe indigente puisse s'en procurer : elle se contente des dattes fraîches qu'on récolte dans les environs; encore n'attend-elle pas toujours qu'elles soient parvenues à leur entière maturité.

Le commerce procure à l'Égypte diverses espèces de fruits secs, comme raisins, abricots, pêches, pistaches, amandes, etc. On récolte dans le pays même des figues et des olives; les raisins secs de Corinthe sont d'un très-grand usage dans l'apprêt des mets des gens riches.

On voit au Kaire et dans les grandes villes, outre les marchands de légumes cuits, des espèces de traiteurs ou rôtisseurs qui vendent du poisson frit, des hachis de viandes mis en boulettes et rôtis, enveloppés dans une feuille de vigne, ou réunis ensemble, comme des mauviettes, par de petites broches de bois.

Les *fellâh* regardent la graisse des animaux comme le manger le plus délicat; mais leur pauvreté ne leur permet pas de s'en rassasier souvent. Les Qobtes font une consommation excessive d'huile d'olive; ils en mettent partout, et vont jusqu'à en arroser leur pain : cet abus est la cause de plusieurs maladies auxquelles ils sont particulièrement sujets. Mais tous les Égyptiens, en général, mâchent avec délices la graine de pavot et d'autres semences émulsives. Leurs boissons consistent en sorbets, et en une espèce de liqueur dans laquelle l'opium est employé comme principal ingrédient : les riches s'enivrent avec ce dernier breuvage; les pauvres

ne boivent, pour la plupart, que de l'eau pure ou de mauvais sorbets. La loi musulmane prohibe le vin, comme tout le monde le sait, pour prévenir l'ivresse : les musulmans de bonne foi se conforment à ce précepte; mais les grands, les marchands et les soldats l'enfreignent souvent en cachette.

Les Égyptiens fabriquent plusieurs espèces d'eau-de-vie : la meilleure et la plus estimée est celle qui se fait avec le raisin sec; celle que l'on tire des figues ordinaires, des figues du sycomore, des dattes, ou des fruits du nopal, lui est bien inférieure. Les Qobtes abusent beaucoup de ces spiritueux : ils en boivent des bouteilles entières, ce qui les dispose plus particulièrement aux hydrocèles [1]. Le peuple, qui s'abreuve avec l'eau du Nil, sans égard pour les saisons et sans la filtrer, contracte, par suite, des principes fiévreux qui détériorent insensiblement sa constitution, puisque les eaux du fleuve se corrompent chaque année vers la fin d'avril. La bière est totalement inconnue aujourd'hui en Égypte, quoique Hérodote fasse mention de son usage parmi les anciens Égyptiens [2].

[1] « Les chrétiens de Syrie et les Qobtes d'Égypte font beaucoup d'usage de l'eau-de-vie tirée des raisins secs : ces derniers surtout en boivent des pintes entières à leur souper. J'avais taxé ce fait d'exagération ; mais il a fallu me rendre aux preuves de l'évidence, sans cesser néanmoins de m'étonner que de pareils excès ne tuent pas sur-le-champ, ou ne procurent pas du moins les symptômes de la profonde ivresse. » (Volney, *État politique de l'Égypte*, sect. II, page 204.)

[2] Hérodote, *Histoire*, liv. II, §. 77, traduction de Larcher. Les chrétiens font quelque peu de vin dans le Fayoum ; mais ils ne savent pas le fabriquer. Le vin n'a pas été inconnu aux anciens Égyptiens, comme on l'a cru d'après un passage d'Hérodote mal interprété. Nous avons vu, dans les plus anciens monumens, la peinture de la

## §. IV. *Habillement.*

Les habits des Égyptiens ne sont point, comme les nôtres, assujettis au caprice des modes : leur forme ne varie jamais; les couleurs les plus vives sont toujours les plus estimées. L'ampleur est la qualité distinctive de ces vêtemens; ils ont cela de commun avec ceux des autres Orientaux : ces peuples ne peuvent rien souffrir d'étroit dans leur habillement; culottes, chemises, benych, gebbeh, qaftân, tout est également étoffé. Nous ne pouvons nous empêcher de citer à cette occasion la réflexion d'un Égyptien en voyant passer à l'un de nous un pantalon fait d'après la mode que nous avions apportée de France, par conséquent fort étroit : « Comment! s'écria-t-il, vous aviez donc bien peu de drap pour l'avoir ménagé à ce point! »

Pour faire mieux connaître le costume égyptien, nous donnerons ici une nomenclature explicative des différentes pièces qui le composent. Nous commencerons par l'habillement des hommes.

لباس *Lebâs*, Culotte d'été; elle est ordinairement de toile.

شرسير *Charchyr*, Culotte d'hiver; celle-ci est en drap.

شروال *Cherouâl*, Culotte de Mamlouk; elle est rouge et faite de saie de Venise.

vendange; la fabrication du vin, et des vases peints où le vin était représenté d'une manière distincte. (*Voyez* le Mémoire de M. Costaz sur les grottes d'*Elethyia*, *A. M.*, tom. VI, page 97, et la Description des hypogées de la ville de Thèbes, *A. D.*, tom. III, pag. 1re, *chap. IX*, sect. X.) Les Français ont essayé de faire du vin au Kaire; la guerre a interrompu les expériences.

| | | |
|---|---|---|
| قميص | *Qamys*, | Chemise; elle n'est point fendue dans le bas, retombe sur les talons, et se met sur la culotte. Les manches en sont larges et fort longues. |
| صديرى | *Sodeyry*, | Petit corset sans manches. |
| يلك | *Yalek*, | Autre corset propre aux Mamlouks; il est ample, court, et a des manches fort longues et fort larges. |
| قفطان | *Qaftân*, | Robe ouverte par devant, avec de très-grandes manches; elle se met sur le corset. |
| جبة | *Gebbeh*, | Autre robe ouverte aussi; elle se met sur la première. Les manches en sont courtes comparativement à celles du *qaftân*. En hiver elle est doublée de fourrures. |
| بنيش | *Benych*, | Robe fort ample; les manches en sont très-larges, dépassent de beaucoup la longueur du bras et de la main, et sont fendues à l'extrémité. |
| حزام | *Hezâm*, | La ceinture; elle est en mousseline, en laine ou en soie, et se met sur le *qaftân*. |
| طربوش | *Tarbouch*, | Bonnet ou grande calotte en feutre qui couvre la tête jusqu'aux oreilles. |
| شال | *Châl*, | Longue pièce de mousseline ou de tissu de laine que l'on plisse et tourne plusieurs fois autour du *tarbouch*. Les riches ont ce châle en cachemire. |
| عمة | *E'mmeh*, | On donne ce nom à la coiffure entière; c'est le turban. |
| قاوق | *Qâouq*, | Bonnet des Turks et des beys; il est d'une forme circulaire, très-élevé et beaucoup plus large au sommet qu'à la base. La partie inférieure de ce bonnet est ornée du châle plissé autour avec beaucoup d'art. |

طرحه *Tarhah*, Pièce de mousseline ou partie de châle qui retombe derrière la tête après avoir fait plusieurs tours sur le *tarbouch;* cette espèce de voile s'arrête à la hauteur des épaules, et produit un effet fort agréable : il est quelquefois brodé en or sur les lisières.

La chaussure n'est pas moins compliquée que les autres parties de l'habillement : elle se compose d'abord du *mest*, espèce de bas en maroquin, qui enveloppe tout le pied; ensuite du *babouch* et du *sarmeh*, chaussures de maroquin dans lesquelles on met le pied couvert du *mest*. En entrant dans un appartement garni de tapis, on quitte le *babouch* et le *sarmeh* : la politesse le veut ainsi. Pour monter à cheval, ou même pour faire des courses dans la ville, on chausse les *khouff*, espèce de bottines en maroquin rouge ou jaune, qui sont communes aux hommes et aux femmes.

Les hommes aiment encore à porter à leur ceinture un riche poignard garni de pierreries : le luxe des Mamlouks consiste dans la beauté de leurs pistolets et de leurs cimeterres; les bourgeois le mettent dans l'ambition de posséder des pipes magnifiques. Toutes les castes aiment également à se couvrir les doigts annulaires de bagues plus ou moins précieuses : les pierres de couleur passent pour les plus belles; on les monte en argent pour les hommes, et en or pour les femmes.

Il est inutile de faire observer au lecteur que l'ajustement complet dont nous venons de détailler toutes les pièces, est celui des grands ou des riches : le peuple ne se donne pas autant de peine; toute sa garde-robe

se compose au plus de trois ou quatre vêtemens qui ne se changent qu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire lorsqu'ils tombent en lambeaux [1]. Les *fellâh*, hommes et femmes, vont presque nus, et les ouvriers de la basse classe, ainsi que la populace des villes, sont à peine couverts de quelques mauvais haillons.

[1] « Les Égyptiens de toutes les classes », nous rapporta l'un de nos collègues, « sont naturellement très-portés au luxe; je me suis amusé à faire cette remarque dans la personne d'un de mes domestiques. Lorsqu'il entra à mon service, sa garde-robe valait à peine quarante sous; c'est-à-dire qu'il était presque nu. Outre ses gages, qui étaient fort raisonnables, et les profits qu'il retirait des commissions que je lui faisais faire, il avait encore l'adresse d'obtenir en secret des cadeaux et des récompenses des personnes qui venaient s'adresser à moi. Tout cela l'enrichit peu à peu, et au bout d'un an il devint un petit personnage. Mais sa métamorphose fut tellement graduée, que j'eus de la peine à m'en apercevoir. Il commença par s'acheter,

« 1°. Une chemise de toile bleue à grandes manches, qui est pendant l'été l'unique habillement des gens de la campagne;

« 2°. Un *tarbouch* neuf avec son châle de toile de coton;

« 3°. Une paire de *markoub* ou souliers rouges;

« 4°. Une ceinture de laine;

« 5°. Un caleçon de toile;

« 6°. Un anneau de plomb avec un cachet » (le cachet donne de l'importance à un homme);

« 7°. Un *milâyeh*, pièce de toile de coton rayée en bleu et en blanc, ayant huit pieds de long sur quatre de large, et dont on se sert en forme de manteau ou camail;

« 8°. Un *deffyeh*, grande chemise en bouracan noir, dont se servent les principaux habitans d'un village;

« 9°. Un gilet ou corset de coton;

« 10°. Un *gebbeh*, espèce de robe de chambre ou soutane en soie et coton;

« 11°. Un *qaftân* en drap, en forme de robe courte ou spencer;

« 12°. Enfin un *benych*, espèce de grande robe en drap.

« Il ne lui manquait plus que le châle de cachemire et la pelisse pour ressembler aux grands seigneurs de son pays.

« Au commencement, il allait à pied; il fit ensuite ses courses sur un âne, puis sur un cheval d'emprunt, puis enfin sur un cheval à lui. Dans le principe, il était fort actif: devenu riche, il se fit aider et ensuite servir par un autre domestique, qui était aussi à mes gages; enfin, il en prit un lui-même, et je vis presque le moment où ce nouveau serviteur en prendrait un à son tour. »

A l'instar des autres musulmans, l'Égyptien se rase la tête, et il ne laisse sur le crâne qu'une petite touffe de cheveux : cet usage est encore la cause de plusieurs infirmités, et contribue notamment à développer l'ophthalmie, parce qu'un homme ne peut se débarrasser des lourds turbans qui lui couvrent la tête sans s'exposer à gagner des fraîcheurs, causes ordinaires des fluxions qui se portent sur les yeux. Pour parer à cet inconvénient, on se charge la tête de bonnets extrêmement chauds, ce qui rend cette partie bien plus sensible au moindre froid. Du reste, la coiffure des Orientaux, en favorisant la transpiration et en l'entretenant constamment, a peut-être la propriété de les préserver des maux de tête; ils en sont rarement affectés : il faut dire aussi qu'ils ne sont jamais tenus, comme nous le sommes en Europe, de rester tête découverte.

Les femmes égyptiennes du bon ton sont fort recherchées dans leur parure ; quoiqu'elles ne puissent briller qu'aux yeux de leurs époux, de leurs mères, de leurs sœurs ou de leurs amies, elles n'en sont ni moins portées au luxe, ni moins disposées à la coquetterie. Elles se couvrent le corps des étoffes les plus riches, sur lesquelles sont prodigués, sans choix et sans aucune symétrie, les pierreries, les perles et les métaux précieux. Leur cou est orné de colliers qu'on pourrait nommer des chaînes d'or : ces chaînes descendent jusqu'au bas du sein, et portent ordinairement deux petites boîtes, dont l'une contient un verset du Qorân, et l'autre, des essences. Les dames de distinction se garnissent toujours les deux extrémités inférieures de l'avant-bras de

chaînettes d'or, qui forment une espèce d'étui de plus de quatre où cinq pouces de longueur, sur une épaisseur plus ou moins considérable : elles portent aux pieds de pareils chaînons ; mais cet usage n'est pas général. Leurs doigts sont surchargés d'anneaux couverts de pierreries ; et lorsqu'elles passent dans les rues, toutes ces richesses sont ensevelies sous le *borqo'* et sous le *sableh*, grande chemise de taffetas qui recouvre tous les vêtemens et descend jusqu'aux talons. Les femmes se parent pour aller au bain, en visite, et pour recevoir chez elles leurs parentes ou leurs amies.

Puisque nous avons donné l'état des vêtemens des hommes, nous donnerons aussi celui de la garde-robe des dames ; le voici :

| | | |
|---|---|---|
| لباس | *Lebâs*, | Caleçon ou culotte d'été[1] en toile de lin ou de coton. |
| شنتيان | *Chentyân*, | Culotte d'hiver. |
| دكة | *Dekkeh*, | Ceinture avec laquelle on serre la culotte sur les reins. |
| قميص | *Qamys*, | La chemise. |
| يلك | *Yalek*, | Robe qui se met sur la chemise ; elle est ouverte par devant, et a des manches longues et étroites. |
| فستان | *Foustân*, | Robe qui remplace la précédente ; elle n'est pas ouverte : les femmes des Européens établis en Égypte l'avaient adoptée, à l'imitation des femmes de Constantinople, qui la prennent quelquefois. |

[1] On sait généralement que les femmes orientales ont adopté l'usage des culottes ou caleçons : il n'y a pas de différence à cet égard entre les chrétiennes, les juives et les musulmanes.

| | | |
|---|---|---|
| جبّه | *Gebbeh*, | Robe qui se met sur les précédentes : elle a des manches très-courtes, et est doublée de fourrures en hiver; alors elle prend le nom de *ouech farouch* (visage de la pelisse). |
| حزام | *Hezâm*, | Ceinture. En été, elle est de soie ou de mousseline ; en hiver, c'est un châle de laine de cachemire. Lorsqu'elle est carrée, elle retombe derrière en forme de triangle. |
| طقيه | *Taqyeh*, | Petit bonnet ou calotte qui couvre immédiatement la tête, et que l'on change souvent. |
| طربوش | *Tarbouch*, | Bonnet qui se met sur le premier. |
| قمطه | *Qamtah*, | Pièce de mousseline qui fait plusieurs tours sur le *tarbouch* : elle est en deux parties; celle qui reste en dessus est rouge ou d'une couleur très-vive : toute la coiffure forme autour de la tête une espèce de bourrelet saillant, que l'on orne de perles ou de pierreries. |
| ربطه | *Rabtah*, | L'ensemble de la coiffure. |
| عقد | *O'qdeh*, | Collier de perles. |
| | *Chaouatah*, | Chapelet de perles attaché par les deux bouts à chacun des côtés de la coiffure. |
| ضفير | *Dafâyr*, | Tresses en soie qui prolongent les tresses des cheveux. |
| برق | *Barq*, | Petites plaques en or attachées à ces tresses, et à l'extrémité desquelles sont aussi de petits sequins. |
| سبله | *Sableh*, | Grande chemise en taffetas qui couvre tous les vêtemens et tombe jusqu'à terre. Les femmes la mettent lorsqu'elles sortent, qu'elles vont au bain ou en visite. Elles ne l'ôtent que lorsque celle à qui elles rendent visite les en prie, surtout si elle est d'un rang supérieur. |

برقع *Borqo'*, Voile qui couvre la figure depuis la racine du nez; il est attaché à la coiffure au dessus du front et de chaque côté. C'est une pièce de mousseline ou de toile de lin blanche et fine, qui a la largeur du visage et pend jusqu'aux genoux. Ce voile est indispensable à une femme qui sort de sa maison.

حبرة *Habarah*, Grande pièce de taffetas noir qui se jette sur la tête, et avec laquelle les femmes se couvrent la coiffure, les vêtemens et les mains: elles l'ôtent en entrant dans une maison.

تزيرة *Tezyreh*, L'ensemble du *sableh*, du *borqo'* et de la *habarah*.

خلخال *Kholkhâl*, Bracelet de la jambe.

Nous avons parlé des chaussures à l'article des hommes: les femmes n'en ont pas d'autres, si ce n'est des espèces de souliers de bois appelés *qobqâb*[1], et dont elles se servent dans l'intérieur de leurs maisons.

Les femmes du peuple sont bien éloignées d'approcher de cette magnificence dans les vêtemens; elles n'ont dans les campagnes et au Kaire qu'un caleçon, et par dessus une chemise bleue, très-ample, à manches longues et larges, qui descend depuis les épaules jusqu'aux hanches. Cependant elles sont toujours voilées. Leurs cheveux sont tressés ainsi que ceux des dames de distinction, et elles attachent souvent au bout de ces tresses des sonnettes ou d'autres objets qui sont regardés comme des ornemens, et qui descendent le long du dos. Les jeunes filles se mettent quelquefois aussi des

[1] قبقاب

sonnettes aux pieds. On orne les bonnets des enfans d'un rang de pièces d'argent, ou même de ducats, qui suit le tour de la tête[1] : mais il ne paraît rien de cette magnificence hors des maisons; tout est caché sous les vêtemens, jusqu'à la figure. En général, on ne voit des femmes que les yeux, encore bien imparfaitement : les enfans sont, pour ainsi dire, empaquetés, afin d'échapper à la prétendue fascination des regards envieux, qui passe pour bien funeste dans l'esprit superstitieux des Égyptiens. Les femmes du commun portent des anneaux dans les oreilles et quelquefois dans le nez; cependant ce dernier cas se remarque rarement : elles ont aussi de petits cercles de métal autour des bras et des pieds. Quelques-unes se chargent les lèvres, le menton et la poitrine, d'ornemens noirs ou bleus; ce sont des dessins gravés, analogues à ceux qu'on voit à quelques chrétiens qui, dans leur pélerinage à Jérusalem, s'y sont fait imprimer sur les bras diverses marques de dévotion.

Les femmes du bon ton et celles du peuple regardent aussi comme un attrait, ou du moins un agrément de plus, diverses mutilations dont nous avons déjà parlé, notamment celle qui consiste à réduire la largeur de leurs sourcils; elles ont aussi la manie de se teindre les

[1] Nous apprîmes d'un Tripolitain que les musulmans attachaient de préférence autour de la tête de leurs enfans des monnoies d'or qui ont pour légende quelques sentences du Qorân; que par cette raison ils conservaient encore beaucoup de monnoies koufiques. Les Européens qui cherchent à se procurer des *dynâr* ou d'autres médailles des khalifes, pourraient peut-être trouver dans la parure des jeunes filles mahométanes de quoi enrichir leurs collections. Les monnoies koufiques ne servent d'ailleurs que pour ornement : sans cet usage, elles seraient déjà fondues depuis long-temps.

pieds et les mains en jaune, et les ongles en rouge avec du henné. Ce dernier usage est plus répandu dans les classes du peuple; il est essentiellement lié aux mœurs et à l'état constant de réserve dans lequel les femmes doivent se tenir vis-à-vis des hommes : il a pour but d'empêcher que l'œil d'un curieux ne puisse juger de la blancheur du corps par la couleur naturelle de la main.

## §. V. *Mœurs et usages divers.*

Les mœurs des Égyptiens sont liées à leurs institutions; elles en sont, pour ainsi-dire, la conséquence immédiate. Il est vrai que la plupart de leurs lois reposent sur une connaissance exacte du climat, et qu'elles paraissent très-bien adaptées au caractère des hommes, ainsi qu'à la position géographique du pays. Le législateur arabe calcula, pour ainsi dire, la réussite et la durée de sa nouvelle doctrine politique et religieuse sur l'esprit et les goûts de ses compatriotes; il évita cette lutte, toujours dangereuse, que les novateurs maladroits engagent avec les passions de ceux qu'ils veulent réformer; il agrandit ses prosélytes à leurs propres yeux par le prestige d'un culte savamment combiné, et il parvint sans peine à en démontrer l'excellence à des hommes ignorans et crédules. Il respecta leurs usages domestiques, et fut indulgent pour leurs faiblesses : en offrant pour récompense à ceux qui se conformeraient à des préceptes faciles et qui flattaient même leurs passions, le premier rang parmi les peuples de la terre, et les délices d'un ciel idéal, il se crut certain de consolider

sa doctrine. Le succès a couronné ses espérances; et sans avoir fondé, comme Lycurgue, ses institutions sur la force morale et les lumières du peuple, Mahomet a obtenu le même triomphe : ses dogmes conserveront leur vigueur en Orient, tant que les peuples y resteront étrangers aux progrès de la civilisation moderne; et l'esprit des Orientaux semble en garantir la durée.

Ce n'est donc pas la société qui règle les mœurs en Égypte; la mode ne les change point au gré de ses caprices : tout est appuyé sur le système moral et religieux, et reste, comme lui, dans un état fixe et invariable. Ce que les anciens voyageurs dignes de foi ont écrit sur les Arabes, trouve maintenant encore une juste application : ils n'auraient rien à changer aujourd'hui s'ils avaient à traiter le même sujet; et jusqu'à l'instant d'une révolution, dont l'époque paraît encore bien éloignée, les usages domestiques des Orientaux présenteront sans doute le même aspect. Au reste, nous allons seulement donner ici un aperçu rapide de la vie privée des Égyptiens : c'est d'après un partiel examen que l'observateur porte ses jugemens; et même il ne peut connaître à fond le véritable esprit national d'un peuple, s'il ne l'examine attentivement sous ce dernier point de vue.

Une société dont les femmes sont bannies ne présente pas ce mélange de douceur et de politesse qui distingue particulièrement les nations européennes : l'influence des femmes sur les habitudes sociales ne se faisant point sentir en Égypte, on conçoit aisément que les mœurs doivent avoir en général la rudesse barbare

de celle des Arabes conquérans. C'est en effet la remarque qui se présente au premier abord. Les exercices du peuple, ses jeux, ses plaisirs, ont un caractère licencieux et sauvage à la fois : il en serait bien autrement sans doute si les femmes devaient y prendre part; les égards dus à leur sexe feraient naître insensiblement le sentiment des convenances, et la nation serait dès lors presque acquise pour la société.

La vie d'un Égyptien aisé se partage entre la prière, le bain, les plaisirs des sens, la paresse, l'usage de la pipe et du café. Il serait presque permis de dire que la nation entière passe son temps à fumer. Les riches n'emploient que les tabacs de Lataqyeh [1], dont la consommation est énorme en Égypte : les pauvres se contentent du tabac du pays, qui n'a pas la même saveur, mais qu'on se procure à bien meilleur compte. Le café se prend dans de très-petites tasses et sans sucre; on voit des individus qui en boivent jusqu'à vingt tasses par jour.

Les gens du peuple composent, avec le suc d'une espèce de chanvre qu'ils appellent *hachych*, un opiat narcotique dont ils s'abreuvent avec délices : cette liqueur occasione une ivresse ou plutôt une sorte de léthargie. La misère cherche dans cet état d'engourdissement moral et physique une trève à ses ennuis et à ses douleurs. Il n'appartient qu'aux gens riches de s'enivrer avec la décoction ou le suc du pavot cuit. Le propre de ce breuvage est de procurer d'abord une gaieté folle et

[1] Lataqyeh est l'ancienne Laodicée, bâtie par Seleucus Nicanor, qui lui donna le nom de sa mère. Elle est sur la côte de Syrie; on récolte le tabac sur les collines qui l'entourent.

de réjouir l'esprit : mais, lorsqu'il a opéré, on tombe dans une espèce de mélançolie et de tristesse profonde; l'esprit et le corps sont plus abattus qu'auparavant.

Les harems sont des asiles sacrés, et les maris seuls ont le droit d'y entrer librement. Les portes de ce lieu défendu ne s'ouvrent jamais pour d'autres hommes, si ce n'est pour le médecin et l'écrivain ou espèce de secrétaire qu'emploient ordinairement les femmes d'un rang élevé. Les médecins ne sont appelés que dans les cas urgens, et ne peuvent d'ailleurs voir leurs malades qu'en présence des femmes esclaves et des eunuques [1] : dans ce cas même, les femmes ne quittent point leur voile. Pour l'écrivain, il n'entre jamais dans l'appartement occupé par la maîtresse; il se tient dans une salle voisine ; une porte de communication est ouverte, et il écrit d'après les ordres qu'il reçoit. Dans bien des maisons, il a un appartement au dessous du quartier des femmes, et c'est l'intendante, femme ordinairement libre, qui lui dicte les volontés de la maîtresse.

Ces usages sont rigoureusement observés dans toutes les familles de distinction, où l'on se pique d'une grande décence. On regarde même comme inconvenante toute question sur les femmes, quel que soit le sentiment qui la dicte. Un homme, par exemple, ne se permet jamais de demander à un autre des nouvelles de sa femme, à moins qu'il ne règne une très-grande intimité entre eux : dans ce cas encore, il emploie une locution consacrée par l'usage, dont le sens est : *Que fait la famille? Comment se portent les gens qui sont en haut?* Les bien-

[1] Il n'y avait guère que les beys qui eussent des eunuques.

séances ne permettent pas non plus qu'on introduise souvent les *a'lmeh* dans les maisons rigoureusement attachées à l'étiquette et aux mœurs : elles n'y paraissent que les jours de grande réjouissance, et l'on ne souffre jamais que leurs chansons ou leurs danses aient quelque chose d'immodeste ou de licencieux. Les danses des *ghaouâzy* que l'on voit dans les rues du Kaire, en sont sévèrement exclues.

Nous devons convenir cependant que l'on n'est pas aussi rigide dans toutes les familles; il en est beaucoup dont les mœurs plus relâchées laissent aux femmes la possibilité de former des intrigues dans l'intérieur même des harems, ou bien au dehors, par le secours des esclaves : on se pare comme pour aller au bain ou en visite, et l'on court à un rendez-vous. On conçoit que l'oisiveté dans laquelle vivent les femmes de l'Orient, ainsi que l'excessive chaleur du climat, doivent irriter leurs passions, et les porter sans cesse aux plaisirs des sens. Une fois que leur imagination a réveillé des désirs et des besoins nouveaux, elles n'oublient aucun moyen de les satisfaire; mais la crainte d'être répudiées, ou même mises à mort par leurs maris, est un frein assez puissant pour arrêter le plus grand nombre. Les *saqqâ* ou porteurs d'eau sont des espèces de mercures galans, qui jouent un rôle principal dans presque toutes les intrigues amoureuses.

Les femmes de distinction ont à leur service des esclaves de leur sexe, auxquelles elles confient le soin de leurs affaires. La première en charge est la trésorière, qui a soin des bijoux, de l'argent et de toute

la garde-robe de sa maîtresse : c'est elle qui est la première affranchie. Vient ensuite, pour l'ordre et pour l'importance des fonctions, celle qui ordonne le café et les sorbets; c'est la maîtresse d'hôtel : après elle, l'esclave chargée de l'inspection de la cuisine a le pas sur toutes les autres. Ces emplois sont plus ou moins divisés, suivant le rang et la fortune de la maîtresse : il en est qui se donnent à des femmes libres, comme celui d'intendante ou chargée d'affaires. Les dames ne peuvent jamais employer que des personnes de leur sexe ou des eunuques : ce sont des cheykhs aveugles qui viennent apprendre la prière à leurs esclaves. Les eunuques occupent un appartement au rez-de-chaussée, et peuvent entrer librement dans le quartier des femmes : ils portent les ordres du maître à la maîtresse, et servent, pour ainsi dire, de point de communication entre les deux.

Les Égyptiennes sortent rarement, et choisissent de préférence l'entrée de la nuit pour leurs petites courses. Dans les voyages, on les met dans des sortes de berceaux larges de deux pieds, profonds de trois, et surmontés d'une impériale en arc. On charge deux de ces berceaux sur un seul chameau, en les adaptant de chaque côté des flancs de l'animal. Ces dames ne se promènent pas non plus dans leurs jardins, qui, la plupart, manquent d'allées. Elles passent des journées entières assises sur leur divan : les unes s'amusent à filer au fuseau de la soie de Brousse, ou du coton des Indes; d'autres, qui savent broder, ornent de riches festons les mouchoirs qui doivent servir à leur coiffure, ou les châles de la ceinture de leurs maris.

On reconnaît aisément les femmes esclaves, en ce qu'elles ont les cheveux relevés sur la tête, la robe fermée, et, au lieu du grand voile ou *tarhah* qui couvre la tête et les épaules, une simple pièce de toile ou de coton, dont elles se couvrent le visage en présence des hommes.

Dans les classes du peuple, les femmes, obligées de se livrer continuellement à des travaux extérieurs, n'éprouvent pas à beaucoup près une gêne aussi grande; mais elles sont toujours voilées par le *borqo'*, surtout lorsqu'elles aperçoivent un homme. Leur plus grande occupation est d'apprêter le repas de leurs maris, et d'aller chercher de l'eau dans des cruches qu'elles portent sur leur tête avec beaucoup d'adresse [1]. Au reste, la plupart ne savent pas coudre; elles laissent tomber en lambeaux l'habillement léger qui les couvre, soit qu'elles ne puissent le raccommoder, soit qu'elles ne veuillent pas en prendre la peine. Leur bonheur consiste d'abord à ne rien faire, puis à s'asseoir les jambes croisées sur une natte, ou même sur le sable. Cette indolence qu'on remarque dans tous les pays de l'Orient, est peut-être plus pardonnable en Égypte, où l'excessive chaleur du climat porte naturellement à la mollesse, et en devient en quelque sorte l'excuse. Les Égyptiennes aiment, en général, à fumer la pipe; mais ce goût est plus rare chez

[1] Lorsque ces cruches ne sont pas d'une grande dimension, elles les portent sur le plat de la main, en appuyant parallèlement le coude sur le côté, et portant en haut l'avant-bras. Cette manière s'accorde parfaitement avec le procédé des anciens Égyptiens : il suffira, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les bas-reliefs copiés dans diverses grottes de la haute Égypte. (*Voyez* la Descript. des hypogées, tom. III, *A. D.*, *chap. IX*, sect. x, pag. 62; et pl. 68, *A.*, vol. I; 44, *A.*, vol. II.)

les femmes du premier rang : celles-ci ne fument jamais devant leurs maris; elles ne se procurent ce plaisir qu'en cachette.

Le bain, comme nous l'avons déjà dit, est l'une des principales jouissances des Orientaux ; les deux sexes y trouvent un agrément égal. Les femmes riches ont toutes une salle de bain chez elles : on a le soin d'y entretenir toujours de l'eau chaude et en vapeur. Elles s'invitent entre elles à venir au bain comme à une partie du plaisir. C'est là qu'elles étalent leurs bijoux, leurs plus beaux vêtemens et tout le luxe de la toilette : on y prodigue l'eau de rose et les parfums; on y passe la journée à prendre du café, des sorbets, des confitures, et à se livrer à toute sorte de divertissemens [1].

Les femmes, comme les hommes, observent entre elles, avec la plus scrupuleuse attention, le cérémonial qui est dû par l'usage au rang et à la fortune. Le silence et le respect environnent la grandeur. Deux femmes élevées presque ensemble et vivant dans une familiarité intime depuis l'enfance changent tout à coup de langage, lorsque l'une d'elles devient l'épouse d'un homme marquant par ses dignités et ses richesses [2]. Les hommes ont un cérémonial particulier pour se rendre réciproquement les devoirs de la politesse et se donner des

[1] Lorsqu'une femme rend une visite à une autre, et que celle-ci a des égards ou de l'amitié pour elle, elle l'invite à prendre le bain et à coucher chez elle ; il en résulte qu'une visite dure quelquefois plusieurs jours.

[2] Cette facilité qu'ont les Orientaux de mesurer leur ton et leurs manières à leur fortune, se remarque surtout dans les Mamlouks. Ces hommes, qui presque tous ont été des fils de paysans et de gardeurs de troupeaux, prennent l'aisance et la dignité qui conviennent à leur rang, à mesure qu'ils s'élèvent.

témoignages de respect ou d'estime. L'inférieur baise la main de son supérieur, ou même le bas de sa robe, s'il y a une grande distance entre eux : on se contente de porter la main droite à la poitrine pour assurer un égal de l'amitié qu'on a pour lui; et cette main posée sur la tête exprime aux grands seigneurs la soumission de leurs administrés.

Mais le respect des enfans envers leurs père et mère va beaucoup plus loin. Ils ne sortent pas du harem avant l'âge de puberté : les garçons eux-mêmes sont soumis à cette règle. Cependant ils n'habitent pas dans le même appartement que leur mère : tous les matins ils viennent lui baiser la main, et restent quelques instans débout devant elle, les bras croisés sur la poitrine; ils descendent ensuite chez leur père, pour lui rendre les mêmes hommages. Mais celui-ci ne les admet pas à sa table, à moins que ce ne soit un jour de fête de famille : il ne les accable pas non plus de trop de caresses, et garde constamment avec eux le *decorum* de la dignité. Ces usages sont communs à toutes les classes, et le bas peuple seul peut quelquefois les enfreindre. La femme n'est pas moins respectueuse envers son mari; il est très-rare qu'elle soit invitée à manger avec lui : les femmes du peuple se tiennent debout pendant que leurs maris prennent leurs repas, et ne s'asseyent pour manger à leur tour que lorsqu'ils ont fini.

Le septième jour de la naissance d'un enfant est consacré par de grandes réjouissances dans la famille. Toutes les femmes qui ont été les esclaves de la mère viennent lui rendre visite; elles sont reçues dans la pre-

mière salle par l'intendante, qui leur fait servir du café et des sorbets : au bout d'un quart d'heure, la maîtresse, qui s'est retirée dans une autre pièce au moment où l'on introduisait ses affranchies, rentre dans la salle de réception ; alors toutes s'approchent, et sont admises à l'honneur de lui baiser la main. Cependant la dame s'assied ; ses anciennes esclaves restent debout devant elle. Une petite demi-heure s'écoule ainsi en cérémonial : ensuite la maîtresse se retire, et donne l'ordre à son intendante de faire rester celles qu'elle veut entretenir à part ; toutes les autres sortent au même instant.

Lorsqu'un mari monte à l'appartement de sa femme, il se fait annoncer par un eunuque ou par une esclave : il ne s'y présente jamais s'il y a des étrangères. La femme a soin de cacher à ses regards les esclaves dont la beauté pourrait le séduire. Cependant, s'il en aperçoit une qui lui plaise, et qu'il témoigne le desir d'être seul avec elle, sa femme a quelquefois assez de complaisance pour se retirer. Les femmes des beys, pour conserver l'empire qu'elles avaient sur leurs maris, faisaient souvent des sacrifices de ce genre ; elles allaient même jusqu'à leur faire cadeau de jolies esclaves, qu'elles paraient de bijoux et de riches ornemens. L'épouse de Mourâd avait pour lui cette sorte d'attention. Mais les concubines qui doivent les faveurs du maître à la complaisance de leurs patronnes, ont toujours pour elles un attachement respectueux, et sont dévouées à leurs intérêts.

Il n'était pas rare, dans ces derniers temps, de voir la veuve d'un bey ou d'un kâchef épouser l'un des Mamlouks de son mari ; dans ce cas, le Mamlouk avait tou-

jours pour elle les plus grands égards, quel que fût le rang auquel il parvînt dans la suite. Si elle était exigeante, non-seulement il n'osait se permettre aucune liberté avec ses esclaves, mais encore il s'efforçait de lui cacher les intrigues qu'il pouvait avoir hors de son harem. On raconte qu'Ibrâhym-bey, autrefois esclave de Mohammed, dont il avait épousé la veuve, fut un jour surpris par elle avec une de ses esclaves, et que cette femme indignée le frappa rudement en l'accablant de reproches. Mais la crainte ne contenait pas toujours l'impétuosité des passions de ce bey, et sa femme, jalouse et impérieuse à l'excès, faisait, dit-on, noyer ou empoisonner celles de ses esclaves qu'elle soupçonnait d'intelligence avec lui.

En Égypte, les hommes ne couchent jamais avec leurs femmes : c'est un usage général. Les riches ont des appartemens séparés, et les pauvres choisissent les deux coins opposés de leur habitation, qui est une cabane ou une misérable cahute. Le lit se place au milieu d'un grand salon. Pour les hommes opulens, il consiste en un tapis étendu sur le plancher ; quatre gros coussins, deux à droite, deux à gauche, bordent le tapis, et circonscrivent l'espace que doit occuper une seule personne. On met là dessus une couverture et une moustiquière en soie ou en mousseline[1] : nous en avons vu qui étaient brodées en or et en argent. On couche ordinairement sur le côté, et les coussins servent d'appui à la

[1] Les moustiquières sont indispensables en Égypte, où les appartemens sont infestés de cousins ; sans cette précaution, on aurait peine à dormir : les gens du peuple, exercés par une longue habitude, peuvent seuls résister à l'importunité de ces insectes.

jambe et au bras qui restent à la partie supérieure. Les pauvres ne se donnent pas autant de peine à beaucoup près; ils s'étendent sur une natte de feuilles de palmier, et dorment avec leurs vêtemens. Dans les deux classes, on ne change guère le linge de corps, ce qui contribue à faire développer la vermine.

On use d'un singulier procédé pour éveiller un homme endormi : ce n'est point en faisant du bruit ou en le secouant qu'on interrompt son sommeil; une esclave s'approche à petit bruit et lui caresse la plante des pieds avec la main, jusqu'à ce que le chatouillement l'ait arraché doucement au sommeil. Cette précaution délicate annonce la mollesse du peuple qui l'emploie : c'est l'indice de la vie efféminée qu'il mène. Les anciens Sybarites n'avaient rien inventé de plus minutieux.

Nous terminerons ce paragraphe par le tableau comparé des heures françaises et des heures correspondantes pour les musulmans; ce tableau lui-même a besoin d'une explication préliminaire.

Les musulmans divisent la durée du jour à partir du coucher du soleil. Ils comptent vingt-quatre heures dans l'intervalle qui sépare les deux couchers du soleil; mais, après avoir compté 12, ils recommencent, ainsi que nous, par 1, 2, 3, etc. Au coucher du soleil, par exemple, la montre marque 12 heures, ensuite 1 heure, et puis 2 heures, etc.

Lorsque l'on connaît l'heure française, il suffit, pour trouver l'heure musulmane, d'ajouter le nombre 5 ; ainsi, lorsque nous comptons 4 heures du matin, les Turks comptent 9 heures; lorsque nous comptons 5,

6, 7, ils comptent 10, 11, 12; lorsque nous comptons 8, 9, 10, ils ne comptent pas 13, 14, 15, mais seulement 1, 2, 3.

Cela posé, on peut adopter pour règle générale le principe suivant : 1°. en ajoutant 5 à l'heure française, la somme des deux nombres fera l'heure musulmane, si elle ne passe pas 12 heures; 2°. lorsque cette somme dépassera le nombre 12, l'excédant pris séparément reproduira l'heure musulmane.

Supposé 3 heures pour l'heure française, en ajoutant 5, on trouve 8 heures pour l'heure musulmane. Supposé 9 heures pour l'heure française, on trouve, en ajoutant 5, le nombre 14 qui surpasse 12 : retranchant 12, on aura pour reste 2, qui est l'heure musulmane. Un simple coup d'œil jeté sur le tableau suivant fera encore mieux apercevoir cette correspondance pour toutes les heures du jour et de la nuit.

CORRESPONDANCE DES HEURES.

| HEURES FRANÇAISES. | HEURES MUSULMANES. | HEURES FRANÇAISES. | HEURES MUSULMANES. |
|---|---|---|---|
| MINUIT. | 5 heures de nuit. | MIDI. | 5 heures du jour. |
| 1 heure du matin. | 6 *idem.* | 1 heure après midi. | 6 *idem.* |
| 2 *idem.* | 7 *idem.* | 2 *idem.* | 7 *idem.* |
| 3 *idem.* | 8 *idem.* | 3 *idem.* | 8 *idem.* |
| 4 *idem.* | 9 *idem.* | 4 *idem.* | 9 *idem.* |
| 5 *idem.* | 10 *idem.* | 5 *idem.* | 10 *idem.* |
| 6 *idem.* | 11 du matin. | 6 du soir. | 11 *idem.* |
| 7 *idem.* | 12 *idem* | 7 *idem.* | 12 du maghreb. |
| 8 *idem.* | 1 du jour. | 8 *idem.* | 1 heure de nuit. |
| 9 *idem.* | 2 *idem.* | 9 *idem.* | 2 *idem.* |
| 10 *idem.* | 3 *idem.* | 10 *idem.* | 3 *idem.* |
| 11 *idem.* | 4 *idem.* | 11 *idem.* | 4 *idem.* |
| | | MINUIT. | 5 *id.* et ainsi de suite. |

## §. VI. *Caractère.*

L'Égyptien est naturellement timide; il fuit le danger autant que possible; mais, lorsqu'il s'y trouve jeté malgré sa prévoyance, il recouvre une énergie dont on ne l'aurait pas cru susceptible d'abord; rien n'égale son sang-froid et sa résignation. Nous avons eu lieu de faire cette remarque bien des fois dans le cours de l'expédition; et cela prouverait ce que nous avons déjà dit, qu'en réformant le système du gouvernement en ce qu'il a de vicieux, on parviendrait avec une extrême facilité à rendre à ce peuple toute la dignité qu'il a perdue à ses propres yeux, et à réveiller en lui les sentimens d'honneur, de bravoure et de grandeur d'âme, que des institutions monstrueuses ont momentanément étouffés.

L'influence pernicieuse de ces institutions agit d'une manière bien funeste sur le moral des individus[1]: de là proviennent la basse avarice qui se fait remarquer dans les classes inférieures de la société, et la dissimulation qui est le partage de tous les rangs. Servile dans son obéissance pour les grands, dont il connaît le pouvoir sans bornes et l'irascible vanité, l'Égyptien apporte en toutes ses actions un esprit humble et rampant, dans ses rapports avec ceux dont il redoute la force ou le crédit: dans la prospérité, il fait sentir à son tour aux malheu-

[1] Quand nous parlons ici des institutions, nous n'entendons pas celles de Mahomet, mais les réglemens arbitraires et tyranniques des beys et des Mamlouks, qui ont en grande partie dénaturé les formes d'administration établies par Selym et Soleymân II.

reux qu'il commande, le poids de son orgueil et de son despotisme; conséquence naturelle de l'éducation et des exemples que la fortune offre sans cesse à ses regards.

Le cultivateur et l'artisan d'une profession quelconque ne rougissent pas de demander : peu leur importe l'opinion qu'on peut se faire de leur situation; ils s'efforcent même de la rendre aussi désavantageuse que possible. Le soir, l'ouvrier ne quitte jamais son atelier sans exiger le salaire de la journée : il vous tourmente jusqu'à ce qu'il soit payé. Cette importune anxiété peut provenir du besoin réel, chez les uns; de la crainte de perdre le fruit du travail, chez les autres : enfin, le plus grand nombre ne témoigne tant d'empressement à recevoir son salaire que pour donner le change aux chefs, paraître pauvre, et se soustraire par ce moyen aux avanies qui menacent toujours ceux qui sont à leur aise.

Lorsqu'on donne de l'argent à un Égyptien, soit en paiement, soit en cadeau, il a presque toujours la manie de remuer l'index de la main droite en disant : *Kamân ouâhed* (encore une autre pièce de monnoie). Ceci nous rappelle un trait du cheykh *Morback*[1], chef de la tribu des Bédouins *Efrât*. Il vint se plaindre au commandant de la province de Bahyreh que les Bédouins *Beny-Houn* lui faisaient la guerre, et lui dit qu'il avait besoin de secours pour les repousser : il demanda en conséquence un détachement de cinquante hommes et du canon. Le commandant le lui promit; ensuite la conversation devint générale. Enfin, en se retirant, le cheykh Morback

[1] Peut-être *Mosbâ* ou *Morbâ*.

rappela au commandant le secours qu'il lui avait promis, et lui demanda en quoi il consisterait. Le commandant lui répondit qu'il consisterait en une pièce de canon et cinquante hommes. Cinquante hommes ! seulement cinquante ! répliqua vivement le cheykh : donnez-en un de plus : cinquante et un ; cinquante et un. Pendant cette réplique, il remuait l'index droit d'un air suppliant et si comique, que nous ne pûmes nous empêcher de rire. Il fallut cependant, pour le contenter, lui promettre que le détachement serait de cinquante-un hommes au lieu de cinquante.

On a peine à concilier cet amour de l'argent avec la paresse et l'indifférence qui sont, pour ainsi dire, la base du caractère égyptien, et même avec la police vigilante qui règne dans le pays. Jamais on ne porte plainte pour des vols domestiques, ou ce cas du moins est bien rare ; et l'on peut d'autant plus s'en étonner, que les maisons et les magasins qui contiennent les marchandises les plus précieuses, ne sont fermés, pour la plupart, qu'avec de mauvaises serrures de bois. A l'exception des Arabes Bédouins, les habitans de l'Égypte se distinguent par une très-grande probité, qui est due en partie à la sévérité des châtimens infligés aux voleurs. Souvent des ballots de marchandises de grand prix restent plusieurs jours sur le quai ou dans des chemins publics, confiés à la bonne foi des habitans, et le propriétaire n'a jamais à se plaindre d'un abus de confiance.

Un courtier turk avait fait pour l'un de nous une petite opération commerciale, qui lui avait valu un bénéfice de quatre-vingts francs. Quelque temps après,

on alla lui parler d'une autre affaire non moins lucrative pour lui. Il était assis à la porte d'un café, et fumait gravement sa pipe. A peine daigna-t-il prêter son attention aux offres qu'on lui faisait. Comme on insistait, il répliqua : « Je n'ai besoin de rien; va t'adresser à un tel : il est pauvre, et fera ce que tu demandes tout aussi bien que moi. » Nous avons cité ce trait pour donner un exemple de la contradiction qui règne souvent entre le caractère et les actions. Rien de plus généreux, de plus grand et même de plus philosophique, que la manière d'agir de ce courtier : que ne serait-on pas en droit d'espérer avec de pareils hommes, s'il était possible d'introduire parmi eux des idées plus justes et les lumières de la civilisation européenne[1] ? Nous répéterons souvent cette incontestable vérité.

## §. VII. *Des bestiaux, des chevaux et autres animaux de course.*

Les Égyptiens ne peuvent pas avoir des troupeaux aussi considérables que les nôtres, et la raison en est toute simple; les pâturages n'y sont pas à beaucoup près aussi abondans : si l'on en excepte la basse Égypte

[1] Le peuple en général n'est pas généreux; mais c'est plutôt par nécessité que par caractère; la générosité supposerait la fortune, et l'exposerait infailliblement aux vexations des dominateurs. Faut-il que la crainte et la tyrannie la plus affreuse étouffent ainsi la plus belle des vertus! Ce qui prouve que les Égyptiens sont naturellement portés à la générosité, et même à la bienfaisance, c'est que tous ceux que leur richesse et leur pouvoir mettent à l'abri des avanies et des exactions d'une multitude d'oppresseurs subalternes, vivent chez eux avec magnificence, et font faire de fréquentes distributions d'aumônes.

et les rives du Nil dans la largeur d'une à trois lieues, tout est d'une aridité si grande, qu'il serait bien difficile de nourrir des bestiaux. Cependant les habitans des campagnes possèdent tous quelques bœufs et quelques chèvres, surtout dans le Delta : mais les chameaux, les chevaux et les ânes sont en bien plus grand nombre, parce que ces animaux sont moins difficiles à nourrir. On ne donne aux chevaux que de la paille broyée sous le traîneau qui sert à égrener le blé et l'orge : on ajoute à cela du *barsym*, espèce de trèfle. Au printemps, on leur fait manger de l'orge en herbe, qu'on plante à cet effet, et qui ne doit pas parvenir à sa maturité : les jardiniers qui se livrent particulièrement à cette culture, en forment de petites bottes, qu'ils vendent dans la ville un ou deux médins la pièce. Cependant les gens riches et les Mamlouks, qui tiennent à avoir des chevaux de belle apparence et vigoureux, les nourrissent avec de l'orge en grain [1].

Les chameaux et les ânes ne sont pas aussi bien traités à beaucoup près; on ne leur donne que de la paille et de petites fèves de marais, écrasées sous une meule. Du reste, ces animaux rongent aussi les bourgeons des broussailles qui croissent auprès des cauaux

[1] Les arabes nourrissent leurs chevaux avec fort peu de chose. Ces chevaux sont maigres et robustes : ils supportent les fatigues et les privations beaucoup mieux que ceux de belle apparence. Ils ne boivent qu'une fois par jour. L'Arabe dit souvent en proverbe ; *Yâ bakht el-kheyl a'nd el-ghouz, yâ bakht el-A'rab ma' el-kheyl* (Heureux le cheval avec le Mamlouk! heureux l'Arabe avec le cheval!), pour exprimer que l'Arabe retire à peu de frais de très-grands avantages de son cheval, et que le cheval du Mamlouk tire en quelque sorte un grand profit de son maître.

et sur les rives du fleuve : au printemps, on leur donne les feuilles de divers arbres, dont ils sont très-friands. Lorsque les chaleurs de l'été ont tout brûlé, les paysans ramassent les feuilles de figuier, qui leur servent à nourrir les bœufs et les chèvres pendant l'hiver.

Au Kaire, l'âne est la monture ordinaire du peuple : les Français s'y sont accoutumés aisément. Il est vrai qu'en Égypte l'âne n'a point cette lenteur et cet air ignoble qui le caractérisent en Europe : son allure est agréable ; il a plusieurs pas fort doux, et galope avec beaucoup de vitesse. Sa force est prodigieuse. Nous en avons vu dans le désert de très-petits qui portaient presque la moitié de la charge du chameau, et qui résistaient mieux que lui à la fatigue.

Il y a plusieurs races de ces animaux au Kaire. Les grands sont très-beaux et méritent les éloges que Buffon a faits de leur espèce. Ils ont jusqu'à trois pieds et trois pieds et demi de haut, sans compter la tête : le cou est large et court, la tête élevée et bien faite, l'attitude de leur corps bien prise ; ils ont l'air noble et l'œil plein de vivacité. Ceux-là sont très-forts ; leur pas est doux et agréable pour un cavalier : mais ils coûtent fort cher, et sont souvent préférés aux chevaux. Ils se vendent jusqu'à soixante et soixante-dix talaris ou piastres d'Espagne. Il est inutile de dire que cette race est trop belle et trop estimée pour qu'on en trouve à louer dans la ville : ils sont la propriété des particuliers qui peuvent les acheter.

Ceux que les âniers conduisent sont beaucoup plus petits ; mais ils sont également très-bons. On paie une

course d'un bout du Kaire à l'autre huit à dix parâts. Le louage d'un âne pour un jour peut coûter trente ou quarante parâts. Avant notre arrivée en Égypte ce prix était moins élevé ; et la raison en est bien simple, puisqu'avec les Français le nombre des courses dans la ville s'est prodigieusement accru. Les âniers suivent en courant à pied, et portent à la main une petite baguette de fer chargée de grelots ; le bruit de ces grelots fait trotter l'âne : s'il ne va pas assez vite, l'ânier le pique avec le même instrument, qui est aigu à l'une de ses extrémités.

On trouve au Kaire de très-bons mulets, qui servent aux cheykhs de la religion et aux principaux négocians : ils coûtent aussi fort cher.

Avant l'arrivée des Français au Kaire, il n'y avait que les Mamlouks qui eussent le droit d'aller à cheval [1]. Ils ne montaient que des chevaux entiers ou des jumens. Leur usage était de courir au galop ou de marcher au pas : on a remarqué qu'ils n'allaient jamais au trot. Ils exerçaient leurs chevaux à se précipiter l'un contre l'autre, à se cabrer en s'approchant, à se dépasser et à revenir ; les cavaliers s'escrimaient au sabre. Une de leurs évolutions favorites était d'arrêter court leur cheval au milieu du galop le plus impétueux. Ces mouvemens brusques et pénibles exposaient le cheval à de faux écarts et lui brisaient les jarrets : aussi la plupart de ceux qui avaient été exercés d'après les principes des Mamlouks, se ressentaient de ce défaut ; ils avaient les jambes

[1] On assure que M. Rosetti, consul d'Autriche, voulut prendre un jour cette liberté, et que le peuple le força de mettre pied à terre.

excessivement faibles. Nous avons remarqué de plus qu'ils avaient pour la plupart quelque chose de roide et de gêné dans les mouvemens : cela provenait sans doute des entraves qu'on leur mettait aux pieds de très-bonne heure.

Il est rare de trouver en Égypte des chevaux coupés : on les monte dès l'âge de trois ans ; et, passé dix ans, on n'en fait presque plus de cas. Il y a de très-beaux chevaux dans la race égyptienne, qui, du reste, n'est pas la même dans toute la contrée. Ceux de la haute Égypte sont les plus estimés : ils ont, comme tous les chevaux arabes, la jambe fine et grêle, l'œil vif, la tête droite, la croupe tombante et moins charnue que nos chevaux normands ; leurs mouvemens sont élégans, et leur pas est agréable, surtout lorsqu'ils n'ont pas été gâtés par la manière de manéger des Mamlouks : cependant ils n'ont peut-être pas toute la noblesse et tout le feu de nos beaux chevaux de bataille ; des Français connaisseurs ne leur trouvaient pas autant de moelleux dans le mouvement du galop. Mais ils sont loin de se conserver aussi long-temps que les nôtres, et de pouvoir supporter les mêmes fatigues. Ils ont la réputation d'être très-agiles, et de l'emporter sur tous les chevaux du monde pour la vitesse de la course ; cependant nous avons vu une jument française devancer de beaucoup un bon cheval arabe[1].

[1] Les chevaux en Égypte demandent les plus grands soins : après la plus petite course, un domestique doit les promener jusqu'à ce que la sueur soit essuyée ; sans cette précaution, ils pourraient mourir sur-le-champ : ils sont, en général, ombrageux et fort sujets à la maladie des poumons. Les Orientaux ont des étriers d'une très-

Les chevaux entiers sont bien moins violens que les nôtres : tout se passait assez tranquillement dans les quartiers de notre cavalerie, quoiqu'il n'y eût que des chevaux entiers. Il est même facile de les retenir aux approches d'une jument.

Pendant notre séjour en Égypte, le prix ordinaire d'un cheval était de douze à vingt louis : il faut observer que les Mamlouks faisaient encore des remontes à cette époque.

Les Arabes ne montent guère que des jumens, et attachent beaucoup d'importance à maintenir les bonnes races pures de tout mélange : ils constatent avec le plus grand soin, et même par témoins, la généalogie des chevaux de race. Une jument de la race nommée *koyt*, la plus illustre de toutes, est sans prix; elle se vend jusqu'à cinq ou six mille francs. Nous en avons vu deux ou trois d'une très-grande beauté.

Les petits chevaux arabes qui se font le moins remarquer par l'élégance de leurs formes, ont des qualités qui les dédommagent de cette médiocre apparence ; ils sont ordinairement plus vîtes que les autres, et résistent beaucoup mieux à la fatigue.

### §. VIII. *Mœurs des Arabes de la Bahyreh.*

Dans la province de Bahyreh, entre Alexandrie, le Kaire et la branche gauche du Nil, on peut compter

grande largeur, qui leur servent en même temps d'éperons ; il suffit d'un coup pour déchirer le flanc du cheval. Leur bride est dure ; et la manière dont ils s'en servent brise bientôt la bouche de leurs chevaux, qu'on ne peut plus arrêter que par saccades, une fois qu'ils ont pris le grand galop.

sept principales tribus d'Arabes, dont plusieurs y sont établies depuis un temps immémorial.

Les *Henâdy* et les *Geouâby* sont les deux plus nombreuses de ces tribus. La première peut former une population de trois mille individus, tant hommes que femmes. La seconde compose en quelque sorte un petit peuple pasteur : elle est gouvernée par un grand cheykh qui tient cette charge de ses ancêtres; sa famille, étant la plus puissante, exerce l'autorité suprême par droit de succession, et sans qu'il existe de lois positives. Toute la tribu est divisée en trois grandes classes, qui se subdivisent encore en familles. Le lieu du campement est le même pour tous. Chacun a ses troupeaux autour de sa tente : ces troupeaux consistent en chameaux et en petit bétail. Un Arabe d'une condition médiocre peut avoir quatre, cinq ou six femelles de chameau et deux mâles, outre le petit bétail qu'il possède en grand nombre.

Les tribus changent de place à des époques à peu près réglées. L'espoir de trouver les pâturages nécessaires à la subsistance de leurs troupeaux détermine leurs déplacemens. C'est ainsi que les *Geouâby* se rendent chaque année de Maryout dans la haute Égypte; qu'ils vont dans la vallée des lacs de Natroun, et transportent dans les villes une grande quantité de sel natron. Les fermiers du sel indemnisent ces sortes de commissionnaires par un salaire que l'usage a déterminé. Ce sont encore ces mêmes Arabes qui vont acheter dans les oasis des dattes fraîches ou sèches qu'ils vendent ensuite aux petits marchands de l'Égypte.

Ils ont des mœurs simples et pastorales qui les éloignent du brigandage : on peut tout au plus en accuser quelques individus de leur petite nation. Il y a peu de vols parmi eux ; ces vols sont punis sévèrement par les cheykhs.

Durant les marches, qui se font toujours fort lentement, les hommes dans la force de l'âge vont à pied, les enfans et les vieillards sont montés sur les chameaux, et les femmes veillent aux transports avec leurs maris : elles ne se couvrent le visage que devant les étrangers. Les chameaux ouvrent la marche, ainsi que les troupeaux des différentes familles, qui sont séparés entre eux : il y en a de deux cents, trois cents, cinq cents bêtes et plus.

Le costume de cette tribu est le même que celui des autres Arabes : les hommes sont vêtus d'une chemise grossière, et ils ont un manteau de laine ou blanche ou brune ; ils le jettent sur leur tête pour se garantir du soleil, et s'en servent la nuit en guise de couverture. Les cheykhs ont leur manteau d'une étoffe plus fine de laine blanche. Les femmes ne portent qu'un vêtement fort léger, et chargent les tresses de leurs cheveux de divers ornemens.

On voit peu de chevaux dans la tribu des *Geouâby* : ils n'ont guère qu'une quarantaine de cavaliers, tandis que les *Henâdy* en ont plus de huit cents.

Les *Geouâby* sont très-religieux ; ils suivent la religion musulmane plus exactement que tous les autres. Les principales familles n'ayant pas l'usage de fumer, cette habitude ne s'est pas introduite dans la tribu. On s'en

abstient, soit par respect pour les anciennes coutumes, soit par scrupule religieux. Il n'y avait dans ce petit peuple qu'un vieillard qui fît usage du tabac : il appartenait à une famille ancienne, et l'on tolérait sa contravention aux coutumes établies, par égard pour son âge. Les *Geouâby* n'ont jamais payé d'impôts; ils se bornent à envoyer chaque année au qâymmaqâm de Damanhour quelques chameaux en présent.

Ils vivent très-sobrement ; et cette vertu, comme on sait, est commune à tous les Arabes. Deux repas, l'un à midi, l'autre au coucher du soleil, suffisent aux besoins de chacun : les repas se composent de deux ou trois dattes et d'un peu de pain trempé dans du beurre liquéfié sur le feu. On a peine à concevoir comment des corps ainsi nourris peuvent supporter des fatigues inouïes sous un ciel si brûlant. La somme totale des alimens qu'ils consomment par jour, n'est guère que de six ou sept onces : cependant ils sont, en général, bien portans ; et, si l'on en excepte les maux d'yeux, infirmité locale, ils sont bien moins sujets aux maladies que les peuples de l'Europe[1]. Ils ne font usage d'aucune liqueur fermentée; leur boisson ordinaire est le lait de chameau et l'eau pure. Leurs vases sont en bois, et l'usage des vases de terre connus sous le nom de *goulleh* n'est pas général parmi eux. Boire du café est une jouissance qu'ils se permettent rarement : les cheykhs sont presque les seuls qui en fassent usage, et l'on ne pré-

[1] *Voyez* Volney, *État politique de la Syrie*, pag. 361 et suiv. Tout ce que cet auteur dit des Bédouins de Syrie est parfaitement applicable à ceux d'Égypte.

pare cette liqueur dans les autres tentes que pour fêter un étranger.

Les *Geouâby* sont très-hospitaliers : ils donnent asile à tout le monde indistinctement, et ils recevraient même un coupable poursuivi. L'étranger est logé dans la tente de son hôte, qui fait tous ses efforts pour le bien traiter : les femmes se couvrent le visage devant lui en signe de respect. La cordialité des Arabes éclate surtout dans les repas qu'ils servent aux voyageurs qui leur demandent l'hospitalité. Ces repas sont magnifiques, relativement à la condition de ceux qui les offrent : ils consistent en un mets composé de riz, de pain et d'ognons frits, et en un mouton bouilli qui se sert dans un grand vase; on en a seulement retranché quelques parties que l'on fait rôtir, et que l'on apporte aussi sur la table. Pour faire honneur aux étrangers, l'hôte a l'attention de leur choisir lui-même les meilleurs morceaux. Après les mets on sert le café; et, dans la conversation qui termine le banquet, on est surpris du sens de ces hommes à peine civilisés, de leur sincérité, de l'enthousiasme avec lequel ils vantent les délices de leur condition.

Tout l'ameublement de la tente d'un Arabe consiste en un tapis grossier, quelques vases de bois ou de terre, des armes de diverses espèces, et quelquefois des instrumens à cordes d'un genre particulier. Le grand cheykh n'a rien de plus dans son habitation : la seule chose qui la distingue un peu des autres, est la magnificence du tapis, qui cependant n'a rien d'extraordinaire; il peut coûter trente ou quarante talaris.

Les Arabes font de très-longs voyages dans le désert :

on alla lui parler d'une autre affaire non moins lucrative pour lui. Il était assis à la porte d'un café, et fumait gravement sa pipe. A peine daigna-t-il prêter son attention aux offres qu'on lui faisait. Comme on insistait, il répliqua : « Je n'ai besoin de rien; va t'adresser à un tel : il est pauvre, et fera ce que tu demandes tout aussi bien que moi. » Nous avons cité ce trait pour donner un exemple de la contradiction qui règne souvent entre le caractère et les actions. Rien de plus généreux, de plus grand et même de plus philosophique, que la manière d'agir de ce courtier : que ne serait-on pas en droit d'espérer avec de pareils hommes, s'il était possible d'introduire parmi eux des idées plus justes et les lumières de la civilisation européenne[1] ? Nous répéterons souvent cette incontestable vérité.

## §. VII. *Des bestiaux, des chevaux et autres animaux de course.*

Les Égyptiens ne peuvent pas avoir des troupeaux aussi considérables que les nôtres, et la raison en est toute simple ; les pâturages n'y sont pas à beaucoup près aussi abondans : si l'on en excepte la basse Égypte

[1] Le peuple en général n'est pas généreux; mais c'est plutôt par nécessité que par caractère : la générosité supposerait la fortune, et l'exposerait infailliblement aux vexations des dominateurs. Faut-il que la crainte et la tyrannie la plus affreuse étouffent ainsi la plus belle des vertus! Ce qui prouve que les Égyptiens sont naturellement portés à la générosité, et même à la bienfaisance, c'est que tous ceux que leur richesse et leur pouvoir mettent à l'abri des avanies et des exactions d'une multitude d'oppresseurs subalternes, vivent chez eux avec magnificence, et font faire de fréquentes distributions d'aumônes.

et les rives du Nil dans la largeur d'une à trois lieues, tout est d'une aridité si grande, qu'il serait bien difficile de nourrir des bestiaux. Cependant les habitans des campagnes possèdent tous quelques bœufs et quelques chèvres, surtout dans le Delta : mais les chameaux, les chevaux et les ânes sont en bien plus grand nombre, parce que ces animaux sont moins difficiles à nourrir. On ne donne aux chevaux que de la paille broyée sous le traîneau qui sert à égrener le blé et l'orge : on ajoute à cela du *bârsym*, espèce de trèfle. Au printemps, on leur fait manger de l'orge en herbe, qu'on plante à cet effet, et qui ne doit pas parvenir à sa maturité : les jardiniers qui se livrent particulièrement à cette culture, en forment de petites bottes, qu'ils vendent dans la ville un ou deux médins la pièce. Cependant les gens riches et les Mamlouks, qui tiennent à avoir des chevaux de belle apparence et vigoureux, les nourrissent avec de l'orge en grain[1].

Les chameaux et les ânes ne sont pas aussi bien traités à beaucoup près; on ne leur donne que de la paille et de petites fèves de marais, écrasées sous une meule. Du reste, ces animaux rongent aussi les bourgeons des broussailles qui croissent auprès des canaux

[1] Les arabes nourrissent leurs chevaux avec fort peu de chose. Ces chevaux sont maigres et robustes : ils supportent les fatigues et les privations beaucoup mieux que ceux de belle apparence. Ils ne boivent qu'une fois par jour. L'Arabe dit souvent en proverbe ; *Yâ bakht el-kheyl a'nd el-ghouz, yâ bakht el-A'rab ma' el-kheyl* (Heureux le cheval avec le Mamlouk! heureux l'Arabe avec le cheval!), pour exprimer que l'Arabe retire à peu de frais de très-grands avantages de son cheval, et que le cheval du Mamlouk tire en quelque sorte un grand profit de son maître.

et sur les rives du fleuve : au printemps, on leur donne les feuilles de divers arbres, dont ils sont très-friands. Lorsque les chaleurs de l'été ont tout brûlé, les paysans ramassent les feuilles de figuier, qui leur servent à nourrir les bœufs et les chèvres pendant l'hiver.

Au Kaire, l'âne est la monture ordinaire du peuple : les Français s'y sont accoutumés aisément. Il est vrai qu'en Égypte l'âne n'a point cette lenteur et cet air ignoble qui le caractérisent en Europe : son allure est agréable ; il a plusieurs pas fort doux, et galope avec beaucoup de vitesse. Sa force est prodigieuse. Nous en avons vu dans le désert de très-petits qui portaient presque la moitié de la charge du chameau, et qui résistaient mieux que lui à la fatigue.

Il y a plusieurs races de ces animaux au Kaire. Les grands sont très-beaux et méritent les éloges que Buffon a faits de leur espèce. Ils ont jusqu'à trois pieds et trois pieds et demi de haut, sans compter la tête : le cou est large et court, la tête élevée et bien faite, l'attitude de leur corps bien prise ; ils ont l'air noble et l'œil plein de vivacité. Ceux-là sont très-forts ; leur pas est doux et agréable pour un cavalier : mais ils coûtent fort cher, et sont souvent préférés aux chevaux. Ils se vendent jusqu'à soixante et soixante-dix talaris ou piastres d'Espagne. Il est inutile de dire que cette race est trop belle et trop estimée pour qu'on en trouve à louer dans la ville : ils sont la propriété des particuliers qui peuvent les acheter.

Ceux que les âniers conduisent sont beaucoup plus petits ; mais ils sont également très-bons. On paie une

course d'un bout du Kaire à l'autre huit à dix parâts. Le louage d'un âne pour un jour peut coûter trente ou quarante parâts. Avant notre arrivée en Égypte ce prix était moins élevé ; et la raison en est bien simple, puisqu'avec les Français le nombre des courses dans la ville s'est prodigieusement accru. Les âniers suivent en courant à pied, et portent à la main une petite baguette de fer chargée de grelots ; le bruit de ces grelots fait trotter l'âne : s'il ne va pas assez vite, l'ânier le pique avec le même instrument, qui est aigu à l'une de ses extrémités.

On trouve au Kaire de très-bons mulets, qui servent aux cheykhs de la religion et aux principaux négocians : ils coûtent aussi fort cher.

Avant l'arrivée des Français au Kaire, il n'y avait que les Mamlouks qui eussent le droit d'aller à cheval [1]. Ils ne montaient que des chevaux entiers ou des jumens. Leur usage était de courir au galop ou de marcher au pas : on a remarqué qu'ils n'allaient jamais au trot. Ils exerçaient leurs chevaux à se précipiter l'un contre l'autre, à se cabrer en s'approchant, à se dépasser et à revenir ; les cavaliers s'escrimaient au sabre. Une de leurs évolutions favorites était d'arrêter court leur cheval au milieu du galop le plus impétueux. Ces mouvemens brusques et pénibles exposaient le cheval à de faux écarts et lui brisaient les jarrets : aussi la plupart de ceux qui avaient été exercés d'après les principes des Mamlouks, se ressentaient de ce défaut ; ils avaient les jambes

[1] On assure que M. Rosetti, consul d'Autriche, voulut prendre un jour cette liberté, et que le peuple le força de mettre pied à terre.

excessivement faibles. Nous avons remarqué de plus qu'ils avaient pour la plupart quelque chose de roide et de gêné dans les mouvemens : cela provenait sans doute des entraves qu'on leur mettait aux pieds de très-bonne heure.

Il est rare de trouver en Égypte des chevaux coupés : on les monte dès l'âge de trois ans ; et, passé dix ans, on n'en fait presque plus de cas. Il y a de très-beaux chevaux dans la race égyptienne, qui, du reste, n'est pas la même dans toute la contrée. Ceux de la haute Égypte sont les plus estimés : ils ont, comme tous les chevaux arabes, la jambe fine et grêle, l'œil vif, la tête droite, la croupe tombante et moins charnue que nos chevaux normands ; leurs mouvemens sont élégans, et leur pas est agréable, surtout lorsqu'ils n'ont pas été gâtés par la manière de manéger des Mamlouks : cependant ils n'ont peut-être pas toute la noblesse et tout le feu de nos beaux chevaux de bataille ; des Français connaisseurs ne leur trouvaient pas autant de moelleux dans le mouvement du galop. Mais ils sont loin de se conserver aussi long-temps que les nôtres, et de pouvoir supporter les mêmes fatigues. Ils ont la réputation d'être très-agiles, et de l'emporter sur tous les chevaux du monde pour la vitesse de la course ; cependant nous avons vu une jument française devancer de beaucoup un bon cheval arabe[1].

[1] Les chevaux en Égypte demandent les plus grands soins : après la plus petite course, un domestique doit les promener jusqu'à ce que la sueur soit essuyée ; sans cette précaution, ils pourraient mourir sur-le-champ : ils sont, en général, ombrageux et fort sujets à la maladie des poumons. Les Orientaux ont des étriers d'une très-

Les chevaux entiers sont bien moins violens que les nôtres : tout se passait assez tranquillement dans les quartiers de notre cavalerie, quoiqu'il n'y eût que des chevaux entiers. Il est même facile de les retenir aux approches d'une jument.

Pendant notre séjour en Égypte, le prix ordinaire d'un cheval était de douze à vingt louis : il faut observer que les Mamlouks faisaient encore des remontes à cette époque.

Les Arabes ne montent guère que des jumens, et attachent beaucoup d'importance à maintenir les bonnes races pures de tout mélange : ils constatent avec le plus grand soin, et même par témoins, la généalogie des chevaux de race. Une jument de la race nommée *koyt*, la plus illustre de toutes, est sans prix ; elle se vend jusqu'à cinq ou six mille francs. Nous en avons vu deux ou trois d'une très-grande beauté.

Les petits chevaux arabes qui se font le moins remarquer par l'élégance de leurs formes, ont des qualités qui les dédommagent de cette médiocre apparence ; ils sont ordinairement plus vites que les autres, et résistent beaucoup mieux à la fatigue.

### §. VIII. *Mœurs des Arabes de la Bahyreh.*

Dans la province de Bahyreh, entre Alexandrie, le Kaire et la branche gauche du Nil, on peut compter

grande largeur, qui leur servent en même temps d'éperons ; il suffit d'un coup pour déchirer le flanc du cheval. Leur bride est dure ; et la manière dont ils s'en servent brise bientôt la bouche de leurs chevaux, qu'on ne peut plus arrêter que par saccades, une fois qu'ils ont pris le grand galop.

sept principales tribus d'Arabes, dont plusieurs y sont établies depuis un temps immémorial.

Les *Henâdy* et les *Geouâby* sont les deux plus nombreuses de ces tribus. La première peut former une population de trois mille individus, tant hommes que femmes. La seconde compose en quelque sorte un petit peuple pasteur : elle est gouvernée par un grand cheykh qui tient cette charge de ses ancêtres ; sa famille, étant la plus puissante, exerce l'autorité suprême par droit de succession, et sans qu'il existe de lois positives. Toute la tribu est divisée en trois grandes classes, qui se subdivisent encore en familles. Le lieu du campement est le même pour tous. Chacun a ses troupeaux autour de sa tente : ces troupeaux consistent en chameaux et en petit bétail. Un Arabe d'une condition médiocre peut avoir quatre, cinq ou six femelles de chameau et deux mâles, outre le petit bétail qu'il possède en grand nombre.

Les tribus changent de place à des époques à peu près réglées. L'espoir de trouver les pâturages nécessaires à la subsistance de leurs troupeaux détermine leurs déplacemens. C'est ainsi que les *Geouâby* se rendent chaque année de Maryout dans la haute Égypte ; qu'ils vont dans la vallée des lacs de Natroun, et transportent dans les villes une grande quantité de sel natron. Les fermiers du sel indemnisent ces sortes de commissionnaires par un salaire que l'usage a déterminé. Ce sont encore ces mêmes Arabes qui vont acheter dans les oasis des dattes fraîches ou sèches qu'ils vendent ensuite aux petits marchands de l'Égypte.

Ils ont des mœurs simples et pastorales qui les éloignent du brigandage ; on peut tout au plus en accuser quelques individus de leur petite nation. Il y a peu de vols parmi eux ; ces vols sont punis sévèrement par les cheykhs.

Durant les marches, qui se font toujours fort lentement, les hommes dans la force de l'âge vont à pied, les enfans et les vieillards sont montés sur les chameaux, et les femmes veillent aux transports avec leurs maris : elles ne se couvrent le visage que devant les étrangers. Les chameaux ouvrent la marche, ainsi que les troupeaux des différentes familles, qui sont séparés entre eux : il y en a de deux cents, trois cents, cinq cents bêtes et plus.

Le costume de cette tribu est le même que celui des autres Arabes : les hommes sont vêtus d'une chemise grossière, et ils ont un manteau de laine ou blanche ou brune ; ils le jettent sur leur tête pour se garantir du soleil, et s'en servent la nuit en guise de couverture. Les cheykhs ont leur manteau d'une étoffe plus fine de laine blanche. Les femmes ne portent qu'un vêtement fort léger, et chargent les tresses de leurs cheveux de divers ornemens.

On voit peu de chevaux dans la tribu des *Geouâby* : ils n'ont guère qu'une quarantaine de cavaliers, tandis que les *Henâdy* en ont plus de huit cents.

Les *Geouâby* sont très-religieux ; ils suivent la religion musulmane plus exactement que tous les autres. Les principales familles n'ayant pas l'usage de fumer, cette habitude ne s'est pas introduite dans la tribu. On s'en

abstient, soit par respect pour les anciennes coutumes, soit par scrupule religieux. Il n'y avait dans ce petit peuple qu'un vieillard qui fît usage du tabac : il appartenait à une famille ancienne, et l'on tolérait sa contravention aux coutumes établies, par égard pour son âge. Les *Geouâby* n'ont jamais payé d'impôts ; ils se bornent à envoyer chaque année au qâymmaqâm de Damanhour quelques chameaux en présent.

Ils vivent très-sobrement, et cette vertu, comme on sait, est commune à tous les Arabes. Deux repas, l'un à midi, l'autre au coucher du soleil, suffisent aux besoins de chacun : les repas se composent de deux ou trois dattes et d'un peu de pain trempé dans du beurre liquéfié sur le feu. On a peine à concevoir comment des corps ainsi nourris peuvent supporter des fatigues inouïes sous un ciel si brûlant. La somme totale des alimens qu'ils consomment par jour, n'est guère que de six ou sept onces : cependant ils sont, en général, bien portans ; et, si l'on en excepte les maux d'yeux, infirmité locale, ils sont bien moins sujets aux maladies que les peuples de l'Europe[1]. Ils ne font usage d'aucune liqueur fermentée ; leur boisson ordinaire est le lait de chameau et l'eau pure. Leurs vases sont en bois, et l'usage des vases de terre connus sous le nom de *goulleh* n'est pas général parmi eux. Boire du café est une jouissance qu'ils se permettent rarement : les cheykhs sont presque les seuls qui en fassent usage, et l'on ne pré-

[1] *Voyez* Volney, *État politique de la Syrie*, pag. 361 et suiv. Tout ce que cet auteur dit des Bédouins de Syrie est parfaitement applicable à ceux d'Égypte.

pare cette liqueur dans les autres tentes que pour fêter un étranger.

Les *Geouâby* sont très-hospitaliers : ils donnent asile à tout le monde indistinctement, et ils recevraient même un coupable poursuivi. L'étranger est logé dans la tente de son hôte, qui fait tous ses efforts pour le bien traiter : les femmes se couvrent le visage devant lui en signe de respect. La cordialité des Arabes éclate surtout dans les repas qu'ils servent aux voyageurs qui leur demandent l'hospitalité. Ces repas sont magnifiques, relativement à la condition de ceux qui les offrent : ils consistent en un mets composé de riz, de pain et d'ognons frits, et en un mouton bouilli qui se sert dans un grand vase; on en a seulement retranché quelques parties que l'on fait rôtir, et que l'on apporte aussi sur la table. Pour faire honneur aux étrangers, l'hôte a l'attention de leur choisir lui-même les meilleurs morceaux. Après les mets on sert le café; et, dans la conversation qui termine le banquet, on est surpris du sens de ces hommes à peine civilisés, de leur sincérité, de l'enthousiasme avec lequel ils vantent les délices de leur condition.

Tout l'ameublement de la tente d'un Arabe consiste en un tapis grossier, quelques vases de bois ou de terre, des armes de diverses espèces, et quelquefois des instrumens à cordes d'un genre particulier. Le grand cheykh n'a rien de plus dans son habitation : la seule chose qui la distingue un peu des autres, est la magnificence du tapis, qui cependant n'a rien d'extraordinaire; il peut coûter trente ou quarante talaris.

Les Arabes font de très-longs voyages dans le désert :

ils s'y enfoncent quelquefois jusqu'à vingt journées et plus. Une longue habitude leur a appris à connaître ces plaines de sable : ils savent les endroits où l'on trouve de l'eau, et il n'est point de désert, quelqu'aride qu'il soit, qui ne renferme des sources, ou qui ne contienne au moins des puits d'une eau potable, quoique saumâtre. D'ailleurs, ils chargent sur leurs chameaux l'eau et les provisions nécessaires. Les voyageurs conservent l'eau dans de grands flacons de cuir fermés avec un bouchon de bois, et parfumés avec la gomme du lentisque.

Ceux des Arabes qui vivent de pillage, et dont nous parlerons bientôt, réunissent le butin fait en commun et le partagent d'après des règles de convention qui préviennent les rixes ; les cas où le cheval et les effets pris sur l'ennemi doivent appartenir à l'un plutôt qu'à l'autre, sont prévus : on manque rarement de faire la part du cheykh principal, lors même qu'il serait absent.

Parmi ces peuples vagabonds, les femmes ne sont pas oisives : elles travaillent à la toile des tentes, et tissent elles-mêmes les tapis qui doivent les meubler. Ces femmes ont l'art de teindre leurs tapis de couleurs vives et variées, couleurs presque aussi solides que celles des beaux tapis d'Anatolie. Les Arabes qui vont dans les villes, se chargent des commissions de la tribu, et rapportent les teintures nécessaires au travail des femmes.

Un Arabe peut avoir plusieurs femmes ; mais il use rarement de cette liberté : chacun a la sienne, et les riches achètent quelquefois des négresses et des noirs esclaves. La loi leur permet la répudiation comme aux autres musulmans ; mais cette pratique n'est pas à beau-

coup près aussi répandue parmi eux que chez le peuple des villes de l'Égypte : ceux qui renvoient leurs femmes, encourent même une sorte de mépris, et s'exposent à l'improbation générale. On a vu le fils d'un grand cheykh refuser de vivre avec son père, qui avait répudié sa mère. Ce jeune homme, qui dirigeait les affaires de sa famille avec une intelligence au dessus de son âge, ne pouvait s'empêcher de regarder la conduite de son père comme étant digne du plus grand mépris. Les femmes dans cette tribu ont une dot et possèdent des troupeaux.

La liberté est le trésor le plus cher des Arabes. Ils reculent devant toute espèce d'assujettissement ; ils préféreraient se condamner à ne sortir jamais de leurs vastes solitudes, plutôt que de subir un joug quelconque. Les *Geoudby* ne veulent pas non plus s'astreindre d'une manière absolue à cultiver les terres, soit qu'ils craignent d'altérer leurs mœurs, soit qu'ils aient une aversion naturelle pour l'agriculture, soit enfin par attachement pour les anciennes habitudes de la tribu. Ils ensemencent quelquefois des portions de terrain qui ont été fécondées par les pluies : mais l'espoir d'une brillante récolte pour l'année suivante dans le même lieu ne les y retient pas ; ils se contentent de celle qu'ils ont semée, et portent leurs tentes ailleurs.

On voit par ces détails combien on est injuste en Europe à l'égard des Arabes, quand on les regarde comme des hommes barbares et impitoyables : nous les avons long-temps fréquentés, et nous avons été témoin de leur cordialité, de leurs goûts simples, et de leurs

vertus pastorales. S'il est quelques tribus qui méritent en partie les reproches des Européens, on ne saurait généraliser ces reproches sans se rendre coupable d'une grande injustice; et les mœurs de *Geouâby*, de même que celles d'une foule d'autres peuplades, dont nous ne pouvons parler ici, n'en seront pas moins dignes de servir de modèle à plus d'une nation civilisée.

Outre les tribus des *Henâdy* et des *Geouâby*, il y a encore dans les environs de la province de Bahyreh,

1°. La tribu d'*Efrât*, qui n'est, à proprement parler, qu'un démembrement de celle des *Henâdy*, et qui est composée d'environ trois cents cavaliers;

2°. Celle des *Giouevly*, qui a plus de quatre cents cavaliers;

3°. Celle des *Beny-Houn*, qui est forte de trois cent cinquante hommes à cheval;

4°. Celle d'*Abou-A'ly*, qui n'en a que trois cents.

Ces trois dernières sont alliées entre elles, et perpétuellement en guerre avec les premières. Ces diverses tribus se sont partagé en quelque sorte la suzeraineté de la province : elles accordent à quelques villages, moyennant un tribut annuel, secours et protection contre les attaques de quelques autres hordes de Bédouins. Lorsque ces villages refusent le paiement convenu, ou qu'ils ne peuvent le fournir, les prétendus protecteurs changent de rôle : ils attendent que les cultivateurs et les bestiaux soient aux champs; alors ils fondent sur eux à l'improviste, enlèvent tout ce qu'ils peuvent, et ne restituent leurs prises qu'en recevant le double du tribut stipulé. Ces restitutions se font par accommodement

entre les deux partis, mais toujours au désavantage des paysans, qui ne s'exposent pas, sans de puissans motifs, à cette onéreuse exaction.

Dans le cas où les paysans s'accorderaient à ne point sortir de leur village, la tribu protectrice vient les y bloquer jusqu'à ce qu'ils aient payé leur redevance avec les dommages et intérêts qu'il plaît au plus fort d'imposer. Mais, s'il arrivait par hasard que le village prît les armes, et repoussât ses agresseurs par la force, malheur à l'habitant qui tuerait un Bédouin, ou lui ferait même une légère blessure! malheur à sa famille et à sa postérité! Le sang ne se paie que par le sang; et tôt ou tard le blessé, ses parens ou ses alliés, vengeraient son injure: le soin de tirer satisfaction de la mort d'un homme est légué au fils du défunt, à ses proches, et c'est une obligation sacrée. C'est chez les Bédouins que la loi du sang est le plus en vigueur: on a vu demander le prix du sang d'un parent ou d'un ancêtre, quoiqu'il se fût écoulé un très-grand laps de temps depuis sa mort. Dès que l'occasion se présente, l'offensé, ou celui qui agit en son nom, ne manque pas de la saisir, et sa fureur ne connaît point de bornes. On peut racheter le sang à prix d'argent: mais cette transaction doit être ratifiée par la famille entière; sinon elle est considérée comme nulle. Pour une simple blessure, on peut se contenter d'une somme plus ou moins considérable, ou de quelques autres objets d'une valeur quelconque: mais, pour la mort, on préfère la vengeance; la famille du défunt se couvrirait d'une tache honteuse, si, au lieu d'apaiser ses mânes par le sang de l'as-

sassin, elle consentait à recevoir un riche présent[1].

Nous donnerons quelques exemples de l'application de la loi du sang pour montrer combien les Arabes sont sévères sur ce point.

Un jour deux Bédouins, l'un *Efrât*, l'autre *Henâdy*, se rencontrent auprès de Becentouây, village à douze lieues au sud-est d'Alexandrie. L'*Efrât* conduisait neuf ou dix bœufs appartenant à ce village. « Est-il bien vrai que vous êtes en paix avec les Français? lui demanda l'*Henâdy*. — Rien de plus vrai. — Ne deviez-vous pas préférer notre alliance à la leur? — Que voulez-vous? notre cheykh Morback l'a voulu ainsi. — Et ces bœufs, dit l'*Henâdy*, vous les conduisez au camp des Français? — Non. — Pour vous en empêcher, je les emmenerai. — Oh! je vous le défends. » Là dessus, nos Bédouins s'attaquent, et, après un léger combat, l'*Henâdy* eut une égratignure à la main. « Pour Dieu! s'écria-t-il, nous sommes bien bons de nous battre pour des Français! » — L'autre, fier de son avantage, lui repartit: « Il ne tient qu'à toi de faire la paix; demeure en repos. — La paix! je la ferais volontiers; mais (en montrant sa main) le sang! — Eh bien! qu'à cela ne tienne; demande ce que tu voudras. — Donne-moi l'un des bœufs que tu conduis, et tout est oublié. » La querelle se termina en effet de cette manière, et le village paya au conducteur le prix arrêté pour l'escorte des bœufs, bien qu'il en manquât un par sa faute.

[1] Volney entre dans quelques détails relativement à cette coutume barbare; nous nous contenterons de renvoyer nos lecteurs à l'ouvrage de cet écrivain. Voyez *État politique de la Syrie*, page 442.

Les paysans ont une connaissance si parfaite du caractère vindicatif des Bédouins, qu'ils se gardent bien de les blesser ou de les tuer, quelque injure qu'ils puissent en recevoir.

Un Bédouin, passant à cheval sur le marché de Damanhour, aperçut une vache qui lui faisait plaisir; il lui jeta au cou une corde en nœud coulant, et l'entraîna avec lui. Cependant les villageois, revenus de leur première surprise, s'ameutent, courent après le ravisseur, et l'atteignent au moment où il cherchait à franchir avec sa proie un canal plein d'eau. Ils l'arrêtent, reprennent leur vache, égorgent son cheval à ses yeux, et le couchent ensuite lui-même sur le ventre pour lui appliquer vingt-cinq coups de bâton. Après cette exécution, ils le relèvent et le renvoient. Un poste français, envoyé à la poursuite du Bédouin, arrive sur les lieux au moment où l'exécution finissait : le commandant et sa petite troupe, étonnés de ce que les villageois avaient tué le cheval et épargné le voleur, demandèrent l'explication de cette singularité. Alors l'un des paysans les plus âgés leur fit répondre par un interprète, « qu'ils avaient tué le cheval pour punir le Bédouin, et qu'ils avaient épargné celui-ci, afin de ne pas s'exposer au droit imprescriptible du rachat du sang. »

Si l'acharnement et la ténacité que les Bédouins mettent à leurs passions vindicatives doit donner une assez mauvaise opinion du caractère de ces peuples, il serait difficile de les juger plus favorablement sous le rapport de la bonne foi. Ils nous ont donné, dans le cours de l'expédition, plus d'une preuve de ce qu'on

peut attendre et craindre d'eux; mais nous citerons le trait suivant, parce qu'il offre quelque chose de plus saillant.

Quelques jours après l'affaire du 14 floréal, où quatre cents Français combattirent et culbutèrent vingt-cinq mille Bédouins, Moghrebins et paysans révoltés, Morbäck, cheykh des *Efrât,* vint nous rendre visite. Nous lui demandâmes où il était pendant l'action. « A une demi-lieue du champ de bataille, nous répondit-il, avec toute ma tribu à cheval et sous les armes. — Eh! pourquoi faire sous les armes? — Pour vous sabrer et achever votre défaite, si vous aviez été vaincus. » Cette réponse nous surprit; cependant nous ajoutâmes: « N'étions-nous donc pas en paix avec vous? — C'est vrai: mais que ma conduite ne vous étonne pas; la méthode des Bédouins est de tomber toujours sur les plus faibles. — Mais nous, qui étions vos amis! — Cela est vrai, et cette amitié durera aussi long-temps que vous serez les plus forts. »

Ce raisonnement du cheykh Morback reçut, un an après, sa parfaite application. Les Bédouins, avant la bataille d'Héliopolis, paraissaient fort bien disposés en faveur des Osmanlis; plusieurs tribus s'étaient même liguées avec eux: mais, au moment de la déroute de l'armée ottomane, ces dangereux alliés tombèrent sur elle, pillèrent ses bagages, exterminèrent un grand nombre de ses soldats, et furent sur le point de faire prisonnier le grand vizir lui-même[1].

[1] Nous citerons encore l'anecdote suivante: elle n'ajoute pas beaucoup à ce que nous avons déjà dit; mais elle a un côté assez plaisant. Les

Lorsque les Bédouins et les villageois combinés massacrèrent la garnison française de Mansourah, forte de cent vingt hommes, deux soldats qui appartenaient à la 3e demi-brigade durent leur salut au hasard, et furent emmenés prisonniers par les Arabes. Ces deux malheureux, et un troisième qui parvint à s'échapper, ont seuls survécu au désastre de la garnison. Nous leur devons les renseignemens que nous allons donner ici, bien qu'incomplets, sur divers usages de ces Bédouins.

Le camp de la tribu était situé à trois lieues en deçà de Mansourah; les prisonniers excitèrent d'abord la plus vive surprise parmi les femmes et les enfans d'un village, où leurs conducteurs s'arrêtèrent pour leur faire prendre quelque nourriture. Arrivés sous les tentes des Arabes, on leur fit entendre qu'ils n'avaient rien à craindre pour leur vie: cependant le massacre d'un autre prisonnier français que les barbares assassinèrent froidement à leurs yeux, ne leur inspira pas beaucoup de confiance en ces promesses. On n'exigea d'eux aucun travail, et on leur témoigna même quelque intérêt.

Ils remarquèrent que les alimens de la tribu étaient fort simples; des lentilles et des galettes cuites dans une espèce de poêle, ou bien de la bouillie de grains écrasés, assaisonnée d'un peu de beurre, suffisaient au repas d'un homme, et ces mets étaient pris en fort petite quantité. Un chef vêtu en étoffe de soie, étendu sur des

Bédouins protecteurs de Damanbour, dans une querelle qu'ils eurent avec d'autres Bédouins protecteurs de Sorounbây, allèrent enlever les bestiaux de ce dernier village; les autres usèrent de représailles sur le territoire de Damanhour; et pour peu que cette dispute eût duré, les deux cantons n'auraient plus eu de bestiaux.

coussins, et changeant souvent d'habit, leur parut le personnage principal par son rang et sa fortune : du reste, on ne lui accordait aucune marque particulière de respect, et il mangeait indifféremment avec tous. Celui-là prenait du café, ainsi qu'un petit nombre d'autres : ils virent même plusieurs Arabes fumer la pipe. Leur costume ne différait en rien de celui des autres Bédouins dont nous avons déjà parlé.

Pendant le séjour que les deux prisonniers firent dans le camp de ces Arabes, ils s'aperçurent qu'ils changeaient souvent de place, mais sans s'éloigner beaucoup du lieu qu'ils quittaient. C'était afin de trouver les pâturages nécessaires à leurs nombreux troupeaux.

La tribu entière possédait une centaine de chevaux, autant de chameaux, et une prodigieuse quantité de moutons, de chèvres et de gros bétail. C'était là toute sa richesse. Au rapport des prisonniers, la même tente renferme toute une famille, sans distinction d'âge ni de sexe : le père, la mère et les enfans passent ensemble le jour et la nuit, sans que rien les sépare les uns des autres. Les femmes ne sont pas voilées; elles portent des anneaux de métal aux oreilles et des bracelets ; leurs maris les traitent avec douceur. Lorsqu'elles aperçoivent les cavaliers revenir d'une excursion, chacune de celles qui ont leur époux dans la troupe, court au devant de lui, le reçoit avec les plus grandes démonstrations de joie s'il rapporte du butin, et en silence lorsque sa course n'a rien produit. Les dépouilles se partagent entre ceux qui ont concouru au pillage.

Les hommes et les femmes font de fréquentes prières,

mais les hommes surtout : la religion de la tribu est celle de Mahomet, peut-être avec quelque mélange ; mais les prisonniers n'ont pu s'en apercevoir.

Les femmes ont paru plus nombreuses que les hommes; elles travaillent à faire de la toile pour les tentes, et préparent les repas. Les enfans sont en grand nombre aussi. Ils sont nourris par leurs mères jusqu'à l'âge de deux ou trois ans, et restent absolument nus jusqu'à six ou huit : les filles portent alors une pièce de toile autour des reins, ou bien une chemise. La danse est le jeu favori des enfans : elle consiste à sauter en rond en remuant les reins et tout le milieu du corps d'une manière lascive. Ils s'accompagnent en chantant tous ensemble.

Ces Arabes parlent beaucoup, surtout les femmes : elles ont des disputes fréquentes entre elles, et finissent toujours par s'accorder après beaucoup de cris. Le respect pour les vieillards est l'une des vertus principales de cette tribu : les enfans y ont aussi la plus grande vénération pour leurs pères. Les maux d'yeux sont à peu près la seule maladie que ces Bédouins connaissent. On ne voit ni bossus ni estropiés parmi eux; les remèdes qu'ils emploient sont fort simples : ils rétablissent les membres fracturés, et se servent pour cela de ligatures et d'un appareil assez grossier. Ils parviennent jusqu'à une grande vieillesse, et souffrent rarement des infirmités qui nous accablent avec l'âge.

Ils est à regretter que les deux prisonniers n'aient pu observer les cérémonies funèbres de la tribu, et quelques autres usages aussi curieux. Voilà tout ce qu'ils

ont pu nous apprendre; nous ajouterons encore quelques particularités sur les Arabes en général, pour terminer ce qu'il nous reste à dire de ces peuples.

On a remarqué que les Arabes du désert occidental, et surtout ceux des environs d'Alexandrie, étaient mieux armés et plus féroces que ceux du désert oriental : la raison de cette différence est, à coup sûr, la facilité qu'ont ces Bédouins de se procurer à Alexandrie les armes et les munitions nécessaires. Ils ont aussi de plus grands moyens pour faire ces acquisitions, parce que le tribut qu'ils prélèvent sur les pèlerins nouvellement débarqués en cette ville, est plus fort que celui que les autres Arabes reçoivent, attendu qu'il est le premier à payer. Enfin, ce qui contribue à les rendre plus insolens, c'est que la province de Bahyreh, étant moins productive que les autres, appelle moins l'attention du gouvernement.

Les Arabes se divisent eux-mêmes en Arabes de tentes et en Arabes de murailles ou de maisons, relativement à leur manière de se loger. Cette distinction nous semble inutile. Seulement nous ferons observer ici que les Bédouins, même les plus belliqueux, ont des paysans, des vassaux et des esclaves qui habitent de misérables villages, et cultivent aux environs quelques morceaux de terres labourables. Le reste de la tribu habite sous des tentes, parce que ce mode convient mieux à ses habitudes guerrières, qu'il facilite aussi ses excursions, et lui permet de changer librement de place pour trouver les pâturages nécessaires à la subsistance de ses troupeaux.

Les *Morabbatyn* forment en Égypte une autre classe d'Arabes indépendans : ils vivent des produits de la culture de quelques terres abandonnées, et du commerce des bestiaux. Au temps de la récolte, ils aident les paysans dans leurs travaux, moyennant une récompense. Comme ils font aussi le transport des marchandises, ils louent des chameaux aux cultivateurs et aux entrepreneurs de caravane, et rapportent dans les villes différens produits de l'intérieur. On les nomme *Arabes pacifiques*; et certes, ils méritent cette qualification : rien de plus simple, de plus innocent et de plus pastoral que leur manière de vivre.

Les provinces de Charqyeh et de Qelyoub sont aussi peuplées en grande partie par des tribus de Bédouins : les unes sont nomades, les autres à peu près sédentaires. Leurs mœurs ne diffèrent en rien de celles des autres : ainsi nous nous dispenserons d'entrer dans des détails superflus. Nous avons donné, dans le chapitre Ier, les noms de ces tribus et le dénombrement de leurs forces respectives.

## §. IX. *Bains publics.*

On compte près de cent établissemens de bains au Kaire. Les habitans, pour se conformer aux lois religieuses, autant que pour suivre leur propre goût, fréquentent assidument les bains, surtout en hiver. L'été permet au bas peuple de faire ses ablutions dans le fleuve, dont les eaux sont presque tièdes; mais la saison tempérée le prive de ce moyen économique : alors ceux qui ne sont pas tout à fait sans moyens, se rendent une

fois environ chaque semaine aux bains publics, et s'y procurent à peu de frais une jouissance dont les pauvres et les riches sont également avides.

Les hommes de qualité, ou plutôt ceux qui possèdent une grande fortune (puisqu'en Égypte, plus encore que dans les autres contrées, le pouvoir se mesure sur l'opulence), ont des bains chez eux; cela ne les empêche cependant pas de se réunir quelquefois aux bains publics pour se récréer entre eux. Les grands du pays y vont également, et dans la même intention: alors ils font prévenir le maître du bain, et celui-ci n'y reçoit plus personne; on fait venir de la musique, un bon repas, et l'on se divertit jusqu'au soir. Le maître du bain a toujours lieu d'être satisfait de la générosité de ces personnages : ils donnent en sortant autant de pièces d'or que les hommes du commun peuvent donner de pârats.

Ceux des Mamlouks qui n'étaient point encore parvenus aux dignités, allaient souvent aussi dans les bains publics. Le *khâznahdâr* ou trésorier les y conduisait : ils s'y faisaient quelquefois servir des repas abondans, et s'y récréaient entre eux.

Dans chaque bain, on trouve une cuve remplie d'eau très-chaude; après s'être fait laver, on s'y plonge quelques instans. La manière de se baigner est bien différente de celle qui est usitée parmi nous. Des serviteurs reçoivent chacun dans une première salle assez fraîche, où l'on dépose ses vêtemens, pour nouer une simple serviette autour des reins; alors on est introduit dans une espèce de corridor plus ou moins long : on sent peu à peu la chaleur qui devient plus forte en approchant de

la seconde salle; on y arrive enfin, et l'on se trouve, pour ainsi dire, dans un nuage de vapeurs chaudes et parfumées qui pénètrent tout le corps. On se couche sur un drap étendu, et bientôt un serviteur, dont la main est garnie d'un gant, ou d'une étoffe de laine fine, s'approche du baigneur, s'assure que la vapeur a bien dilaté les pores, et, pour ainsi dire, communiqué à tous les membres une sorte de flexibilité : il commence par faire craquer toutes les jointures; et cette opération cause à peine une légère douleur, dont on est bien dédommagé par la souplesse qu'elle procure dans toute l'habitude du corps. Les Européens qui, n'ayant pas l'usage d'un pareil procédé, en redoutent les suites, sont libres de ne point s'y soumettre. Après cela, le serviteur frotte le corps avec son gant, ou avec l'étoffe dont il est muni : ce frottement est si vigoureux, qu'on s'imagine d'abord que la peau se détache; des écailles tombent successivement, et débarrassent la peau de toutes les saletés dont elle était couverte; les pores eux-mêmes se dégagent des moindres parcelles de malpropreté qui pouvaient les obstruer. Pendant cette dernière opération, le patient est tout en nage; on le conduit ensuite dans un cabinet voisin, où il reste seul, et se lave à l'eau de deux fontaines, dont l'une est chaude et l'autre froide : il prend une chemise, et retourne enfin dans la première salle, où les domestiques lui servent sur un sofa la pipe et la tasse de café. Lorsqu'on le demande, les vêtemens sont parfumés à la vapeur du bois d'aloès, et l'on arrose la tête et tout le corps avec l'écume odoriférante d'un savon préparé. Les femmes se servent, à la fin du

bain, d'une pâte qui a la propriété d'épiler les parties velues[1].

Le maître du bain parfume les salles et fournit l'eau de rose; toutes ses attentions lui sont bien payées lorsqu'il traite des gens riches. Le local est le même pour les hommes et pour les femmes: quelquefois, mais ce cas est rare au Kaire, l'édifice est divisé en deux parties, qui sont ouvertes séparément aux deux sexes; sinon, chacun a ses heures. Les femmes y vont ordinairement plus tard: aussitôt qu'elles entrent, on étend un voile ou tapis brodé, qui avertit le public de leur présence. Dès lors aucun homme ne peut être introduit: tous les serviteurs mâles sont remplacés immédiatement et sans aucune exception par des femmes. Un homme qui entrerait furtivement dans un bain public pendant qu'il est occupé par les femmes, donnerait lieu au tumulte le plus grand, et ne manquerait pas d'être victime de son imprudence.

Les usages de l'Orient et la sévérité déployée par le législateur contre les femmes, sont, comme nous l'avons dit, fondés sur la défiance et le soupçon: cependant cette sévérité même est un peu adoucie par la liberté qu'on laisse aux femmes de se réunir aux bains. Ces réunions sont en quelque sorte des fêtes: toutes les ressources de la toilette et tous les artifices de la coquetterie sont employés par celles qui s'y rendent. Elles n'ont pas l'espoir, si doux pour leur sexe, de fixer l'attention des hommes,

[1] Les musulmanes ne doivent conserver que les sourcils et les cils; un usage qui est presque devenu religieux, les oblige à se faire raser soigneusement sur tout le reste du corps.

et de s'attirer des hommages si flatteurs, puisqu'elles ne paraissent jamais en public sans avoir la tête, le visage et une partie du buste voilés par la *tezyreh*: mais le plaisir de l'emporter sur une rivale par le luxe des habits et la magnificence des ornemens est encore un de ces triomphes dont leur orgueil est avide; à peine sont-elles entrées dans la salle du bain, qu'elles se hâtent de faire tomber les voiles importuns, et de s'offrir aux regards de leurs compagnes dans tout l'éclat de la parure. Le grand but auquel chacune vise de son côté est d'éclipser les autres par le nombre de sequins de Venise suspendus aux tresses de leurs cheveux, par la beauté de ses diamans et la richesse de sa robe. Ces légères satisfactions de l'amour-propre doivent laisser un vide bien grand dans le cœur des femmes. Qu'est-ce en effet pour elles qu'un triomphe obtenu loin des regards des hommes? et, même en supposant qu'elles eussent eu des triomphes assez constans pour faire mourir de dépit deux ou trois rivales, devant qui peuvent-elles s'enorgueillir de leur supériorité [1]?

Le service des femmes et la manière dont elles se baignent, ne diffèrent en rien des usages des hommes; seulement la pièce de laine dont on leur frotte le corps, est infiniment plus douce. Elles consomment beaucoup de savon, et les femmes d'un rang supérieur prodiguent l'eau de rose et les essences : on ne les ménage pas non

[1] Les hommes, comme nous l'avons dit précédemment, ne sont point admis dans les bains où sont les femmes; les seuls qu'on y souffre sont des vieillards aveugles, qui sont musiciens, et qui procurent aux femmes le plaisir d'entendre des voix masculines.

plus pour les autres les jours de noces ou de réjouissances[1].

## §. X. *Cafés.*

La ville du Kaire renferme environ douze cents cafés, non compris le vieux Kaire et Boulâq. Le vieux Kaire en renferme cinquante; et Boulâq, une centaine. Ces établissemens n'ont d'autre rapport avec ceux qui portent le même nom en France, que la consommation de café qui s'y fait chaque jour, bien que cette liqueur

[1] Le loyer d'une maison de bain, sans meubles d'aucune espèce, peut coûter par jour à l'entrepreneur depuis soixante jusqu'à cent quatre-vingts parâts, relativement à la situation, à la beauté ou à la grandeur de l'établissement. Il faut cent pataques pour monter le bain le plus médiocre. Pour en meubler un convenablement, c'est-à-dire pour le mettre sur le même pied que le plus grand nombre de ceux qui sont établis dans la ville, il suffit d'employer à son ameublement deux ou trois cents pataques. Le bain le mieux fourni ne demande pas une dépense de huit cents ou mille pataques. L'entretien du mobilier peut coûter, par jour, de dix à quarante médins; la nourriture des animaux qu'on y emploie, vingt médins (leur achat entre dans la somme des premiers déboursés).

Il faut tous les jours de cent vingt à cent quatre-vingts médins pour chauffer les bains, et payer les hommes qui en font le service. Le gardien seul a trente parâts par jour. Les garçons de la première salle n'ont rien de fixe; ils ne reçoivent pour tout traitement que ce qu'ils doivent à la générosité des baigneurs: mais ceux qui font le service de l'intérieur, ont les deux tiers, la moitié ou seulement le tiers de ce qu'on exige de ceux qui se baignent. Il peut y avoir en tout douze ou treize domestiques employés au service d'un bain.

Dans un établissement de ce genre bien accrédité, il peut venir cinquante ou soixante personnes par jour, quelquefois beaucoup plus. On ne paie que vingt ou trente parâts pour le *maximum* d'un bain complet. Le peuple s'en tire à meilleur marché; il ne paie que huit, dix ou quinze parâts. Ce qui indemnise un peu l'entrepreneur, ce sont les visites des grands, qui paient fort généreusement, ainsi que nous l'avons dit. On peut appliquer ce que nous venons de dire à toutes les maisons de bains de l'Égypte: elles ne diffèrent que par la grandeur; les dépenses et les usages y sont proportionnellement les mêmes.

y soit servie et s'y prenne différemment. Point de meubles ni d'ornemens recherchés; point de glaces, ni de décorations, soit intérieures, soit extérieures : une estrade en planches qui forme une espèce de sofa circulaire autour de la salle, quelques nattes de feuilles de palmier, et des tapis grossiers pour les plus somptueux, une espèce de comptoir du bois le plus ordinaire, tels sont les meubles qui se trouvent dans les cafés égyptiens. Les habitués s'accroupissent sur les nattes qui couvrent l'estrade. On sert le café tout bouillant dans des tasses qui peuvent contenir environ le tiers des nôtres : il ne se boit pas, car on se brûlerait infailliblement; mais il s'aspire, et cette coutume, générale en Orient, demande encore une certaine habitude. Les tasses sont posées dans de petits gobelets en cuivre, qui ressemblent à ces vases de faïence connus parmi nous sous le nom de *coquetiers*, et que les Arabes nomment *zarf*. Quant aux tasses, elles sont quelquefois en porcelaine, et viennent d'Allemagne : le plus ordinairement, elles sont en faïence et ornées de diverses couleurs; elles sont également apportées d'Allemagne. L'usage du sucre est presque inconnu dans les cafés; et lorsque les Français arrivèrent en Égypte, les habitans tournèrent quelque temps en ridicule leur habitude de sucrer le café. Au reste, le maître de chaque café a toujours une quantité de pipes communes, dont le *bouquin* est en os, en marbre ou en albâtre, au lieu d'être en ambre jaune, et qu'il prête à ceux des consommateurs qui en demandent : chacun doit avoir son tabac, et les naturels marchent même rarement sans leur pipe...

Les cafés du Kaire sont sous la surveillance immédiate d'un chef qui achète lui-même sa charge. Chaque café lui paie un léger droit au commencement de l'année turque (le 1er de *moharrem*) : ce droit s'élève depuis dix jusqu'à quarante médins; les plus pauvres en sont même exempts. Tous ceux qui veulent bâtir un café, peuvent le faire librement : mais ils ne peuvent y allumer du feu sans l'autorisation de ce chef; il est en quelque sorte chargé de la police intérieure de ces maisons, puisqu'il est tenu de livrer à la justice les auteurs des délits qui pourraient s'y commettre. L'intendant des janissaires (*kyâhyah el-motouâlly*) est ordinairement investi de cette charge, dont il paie la ferme au gouvernement.

Deux cents à deux cent cinquante individus se succèdent journellement dans les cafés un peu en vogue; chacun y prend deux ou trois tasses (*fingân*) de café pour un parât ou un parât et demi la tasse. Il y a des hommes, assez pauvres d'ailleurs, qui en consomment jusqu'à trente *fingân* par jour. Chaque individu en prend communément six ou sept. Le maître du café gagne beaucoup lorsqu'il traite des personnes riches; on le paie généreusement.

Il y a plusieurs cafés où l'on vend aussi de l'opium et une espèce de pâte mêlée d'herbes. Le bas peuple s'enivre avec ces drogues, quoique la religion le défende. Les deux tiers des artisans sont dans ce cas : il en est presque de même pour les autres classes des habitans, à cela près qu'ils s'enivrent dans leurs maisons. La police arrête et punit les ivrognes dont le dé-

lire est trop bruyant : les autres ne sont pas même inquiétés; ils égaient le peuple par leurs folies[1].

On trouve ordinairement dans chaque café une espèce d'orateur qui raconte ou chante l'histoire vraie ou fausse d'un personnage merveilleux, dont le nom est consacré dans les fastes de la religion ou de l'histoire musulmane. Son discours est animé, plein de force et d'énergie : ses chants sont remplis d'exaltation et de feu poétique; le ton de sa voix est élevé, et moyen entre le ton de la conversation et celui du récitatif : il s'interrompt souvent pour demander à ceux qui l'écoutent, s'ils doutent de la vérité de son récit, et s'il n'est pas tout ensemble pieux et beau. Ces orateurs de café animent encore leur narration par des gestes fort expressifs; ils l'accompagnent ou la font ordinairement précéder d'une musique bizarre, exécutée sur un instrument à cordes : cet instrument est en cuir, et une espèce d'archet qui frotte sur les crins étendus qui lui servent de cordes, en tire des sons rauques et sourds. Le maître du café paie quelquefois ces conteurs pour attirer la foule : la plupart du temps, ils ne reçoivent que ce que les assistans veulent bien leur donner. L'histoire d'Alexandre, celle de Gengis-khan, sont des sujets qui

[1] Il n'en est pas de l'ivresse produite par l'opium comme de celle que produit le vin : l'homme dont les sens sont troublés par l'effet de ce narcotique, paraît être dans la plus grande hilarité; il rit aux éclats; son délire est ordinairement gai. Tantôt il est plongé dans des rêveries agréables; d'autres fois il entretient tout le monde de son bonheur : il se croit sultan, cheykh el-beled; il s'imagine qu'il est à cheval, et veut qu'on mette pied à terre devant lui. Si on le contrarie, il ne s'irrite presque jamais; mais il est peureux, le moindre bruit l'effraie : on le voit alors passer de la joie la plus vive au désespoir; il pleure, il gémit, et tombe dans une espèce de léthargie.

fournissent à ces scaldes arabes la matière ordinaire de leurs chants; ils y ajoutent mille histoires merveilleuses, et les récits de combats héroïques dont le fond est puisé dans les annales de leur pays. Les Mamlouks en dignité, et qui avaient une réputation de bravoure, faisaient venir ces orateurs dans leurs maisons, exerçaient leurs talens, et les récompensaient avec munificence.

Dans les beaux cafés, on entend quelquefois une musique assez régulière pour le pays; les artistes sont payés par le cafetier et un peu par le consommateur. Chacun écoute en silence; on n'entend point de cris, ni les éclats d'une joie bruyante : tous les assistans paraissent plongés dans une rêverie profonde; et c'est encore là un des traits distinctifs du caractère oriental. Quelquefois deux personnes ou un plus grand nombre se disputent une partie d'échecs; mais on les croirait privées de l'usage de la parole : des curieux les regardent sans se permettre la moindre réflexion, et tout se passe en pantomime, à moins qu'un homme ivre ou un insensé ne vienne troubler le calme de la société et l'égayer par ses folies[1].

## §. XI. *Jeux et exercices.*

Les jeux des Orientaux sont généralement en harmonie avec la gravité de leur caractère. On y reconnaît

[1] Nous avons donné, dans le paragraphe précédent, l'état approximatif des frais que nécessite l'établissement d'un bain public; nous ferons de même à l'égard des cafés, quoique nous en ayons déjà dit un mot, chapitre Ier.

Le mobilier du plus beau café

le goût d'un peuple penseur, qui se plaît à méditer au milieu même de ses divertissemens. Le trictrac, le jeu des dames, en arabe *dâmah*, et les échecs, *satrang*, sont les jeux favoris des Égyptiens, ceux auxquels se livrent particulièrement les gens du bon ton, et que le peuple lui-même préfère à tous les autres : les échecs surtout jouissent d'une faveur générale; on les aime à l'excès; il n'est pas rare de voir des joueurs y passer des journées entières. Toutes les pièces, ainsi que les pions, sont extrêmement simples, non pas seulement parce que les musulmans ont les figures en aversion, mais encore parce que leurs artistes ne sont pas très-habiles, ou qu'on ne leur accorderait pas un salaire proportionné à leurs peines, s'ils s'appliquaient à perfectionner leur travail [1]. Les damiers et les échiquiers marquetés de bois précieux ne servent qu'aux riches et aux grands : le peuple fait usage d'un linge sur lequel sont cousus des carrés de drap de diverses couleurs; ce linge sert tout

peut coûter, de premier achat, quarante pataques; celui du plus médiocre n'en coûte guère que dix ou douze. Sept ou huit nattes, quinze petites cafetières, quinze *fingân* de faïence, autant de *zarf* ou petites tasses de cuivre dans lesquelles on met les *fingân*, tels sont les ustensiles dont l'emplette est indispensable. Il faut en outre pour vingt-cinq ou trente parâts de bois par jour, deux *rotl* de café à quarante parâts le rotl, et de quoi entretenir deux domestiques et le maître. Tout cela est bien peu de chose, comme on le voit : aussi la profession de cafetier est-elle une condition assez misérable en Égypte. On peut trouver un café tout meublé à louer; le loyer coûte par jour de sept à quinze parâts. Celui qui loue est tenu d'entretenir les meubles.

[1] Malgré cela, nous avons vu en Égypte des échiquiers d'une très-grande magnificence, et si bien travaillés, qu'on aurait de la peine à faire mieux en Europe. L'ivoire et l'acajou sont les matières que l'on y emploie : tout est si bien assorti, et les ornemens sont si gracieux, que l'on est étonné de trouver tant d'art allié à tant d'insouciance. Les riches et les grands possèdent seuls les beaux échiquiers.

ensemble d'échiquier et de boîte pour enfermer les pions et les pièces après la partie.

Il y a plusieurs autres jeux d'adresse qui demandent aussi plus ou moins de combinaisons. Celui qu'on nomme *manqaleh*, منقله, qui se joue à deux avec deux planches où sont creusés six trous, dans chacun desquels les joueurs mettent six petites pierres ou autant de coquilles, est fort en vogue. Il en est de même de celui que les Arabes nomment *tâb ou-douk*, dont le savant Th. Hyde parle fort au long, et qui est encore en vogue parmi les Orientaux : il se joue avec des pions de diverses couleurs, en Syrie avec vingt-un, en Égypte avec dix-neuf ou dix-sept, mais toujours avec un nombre impair, que chacun place dans la rangée extérieure en commençant la partie. Nous avons vu jouer le *tâb ou-douk* chez des Maronites au Kaire : ils avaient une planche à quatre rangées, et dans chacune il y avait vingt-un carrés. Les joueurs ont de plus quatre petits bâtons plats, noirs d'un côté et blancs de l'autre. Lorsqu'on joue en plein air, on jette ces bâtons contre un couteau fiché en terre, ou contre une aiguille à emballer plantée dans un sofa, lorsque deux marchands jouent dans leur magasin. L'un engage la partie à droite, et l'autre à gauche, afin que les pions se rencontrent. Quand le premier a amené *tâb*, c'est-à-dire trois blancs et un noir [1], il avance un des pions de la première rangée dans la case voisine de la seconde, sans cela c'est le

[1] Th. Hyde dit *trois noirs et un blanc*; l'un de nous a donc été mal informé, ou bien les règles de ce jeu varient suivant les pays où il est répandu.

tour de l'autre; ce qui dure jusqu'à ce que l'un des deux ait amené *tâb*. Chaque pion de la rangée extérieure ne peut être remué la première fois qu'après qu'on a amené *tâb*. Voici les autres coups : *douk-etneyn*, ou deux blancs et deux noirs; après ce coup, on avance de deux cases l'un des pions auxquels le coup *tâb* a déjà fait faire le premier pas. Trois *douk el-talât*, ou trois noirs et un blanc; après ce coup, on peut avancer un pion de trois cases : quatre *arba'*, ou quatre noirs, font avancer un pion de quatre cases; *setteh*, ou quatre blancs, gagnent six cases; et le joueur qui amène *tâb arba'* ou *setteh*, continue toujours et fait avancer ses pions. Celui qui a poussé les siens jusqu'à la seconde rangée, les fait rétrograder dans la troisième, et réciproquement de l'un à l'autre, jusqu'à ce que l'un des deux ait perdu tous ses pions.

Les Turks et les Arabes jouent aussi à pair et impair. Nous avons vu au Kaire des chrétiens indigènes enfoncer une pièce d'argent en terre, et jouer à la toucher en lançant une boule. Ce jeu a ses règles comme les autres; le cas où les boules de deux joueurs se rencontreraient est prévu. Nous avons négligé de prendre note des lois qui règlent ces sortes de jeux, et nous pensons que le grand nombre des lecteurs nous pardonnera volontiers cette négligence.

L'exercice favori des Osmanlis et des grands parmi les Turks est le maniement du cheval; c'est aussi en quoi ils font consister principalement le talent militaire. Les grands personnages du Kaire se réunissent deux fois par semaine dans une grande place nommée *Masta-*

*beh;* ils se font accompagner d'une multitude de domestiques et d'esclaves, tous à cheval comme eux. On s'exerce au *geryd,* c'est-à-dire qu'on se divise en deux partis qui se chargent au grand galop : chacun est armé d'un bâton de palmier, long de quatre pieds, et de moyenne grosseur; on le lance horizontalement et avec une extrême roideur contre son adversaire : il est des cavaliers qui emploient une telle vigueur à cet exercice, que si leur coup porte, il peut briser les os de celui qui le reçoit; mais l'adresse consiste à éviter le bâton, et même à le recevoir dans la main. Nous avons connu un seigneur qui, dans sa jeunesse, avait eu un bras et une jambe cassés de cette manière. Ceux qui préfèrent s'exercer au tir, posent un pot (*bardak*) sur un monceau de sable, et le visent avec un mousquet chargé à balle, en courant de toute la vitesse de leur cheval. On se sert, pour cet exercice, d'une arme à mèche, quoiqu'on ne manque pas de mousquets à ressort. Les jouteurs n'en usent ainsi que pour mieux assurer leur coup, parce qu'en courant à toute bride, l'air, vivement ébranlé, empêcherait sans doute les étincelles de pierre à feu d'atteindre la poudre, et les mèches parent à cet inconvénient. Les seigneurs s'amusent encore à tirer de l'arc. On voit dans la place plusieurs petites colonnes érigées en l'honneur de ceux qui ont fait preuve d'une force extraordinaire dans cet exercice. Lorsque le Nil a atteint une partie de sa hauteur, les grands du Kaire se divertissent dans leurs bateaux, qui sont d'une magnificence remarquable; ils vont à la rame sur les grandes places de *Birket el-Fyl* et de l'*Ezbekyeh :*

ils aiment alors à faire tirer des feux d'artifice, et à prendre avec eux des musiciens qui les égaient pendant leurs promenades sur l'eau.

Les gens du commun ont aussi leurs exercices : ils singent les hommes distingués, et font en petit ce que les autres font en grand. Nous avons vu, par exemple, les domestiques des principaux personnages du Kaire s'exercer à lancer un bâton de cinq à six pieds de longueur dans une direction horizontale : c'est ainsi qu'ils se formaient au *geryd*; ils commençaient à pied, afin d'être plus habiles pour jouter à cheval. Le peuple et même les *fellâh* s'escriment avec de grands bâtons, en observant certaines règles. L'usage est de faire avec le bâton, au commencement du jeu, certains mouvemens, qui sont apparemment une espèce de salut; après quoi chacun s'efforce de frapper son adversaire à la tête, seule partie qu'on doive viser. L'adresse consiste à parer le coup; et cette lutte ressemble assez à l'art des bâtonnistes, si connu en Normandie et en Bretagne. D'autres gladiateurs égyptiens tiennent un bâton dans la main droite, un petit coussin dans la gauche, et dirigent leurs coups sur les bras seulement. Cet exercice se nomme *la'b el kab*. Nous avons vu aussi en pleine rue des lutteurs qui n'avaient pour tout vêtement qu'un haut-de-chausse fort étroit; tout leur corps était frotté d'huile; ils se saisissaient et cherchaient à se terrasser : mais leurs mouvemens étaient sans vigueur; ils n'avaient ni adresse ni vivacité. Après plusieurs minutes employées à des gestes, que l'on peut à peine nommer des efforts, l'un des deux se laissait tomber, et la lutte se terminait

là. Ces lutteurs n'oséraient pas montrer leur habileté en Perse, où l'on excelle dans les exercices du corps : mais ils attirent encore l'attention en Égypte; et, dans tous les états du grand-seigneur, on n'en voit guère de plus adroits.

## §. XII. *Fêtes publiques, divertissemens et spectacles.*

Les fêtes des musulmans correspondent toutes à quelque époque religieuse. En Égypte, le peuple n'en observe qu'une dont l'institution soit étrangère à sa croyance actuelle : c'est la fête de l'ouverture du *Khalyg* du Kaire, ou fête du Nil. Cette fête est nationale; elle remonte à la haute antiquité. Les autres arrivent dans l'ordre ci-dessous :

| | |
|---|---|
| Mois de *moharrem*. . . . . | Retour de la caravane de la Mekke. |
| *Idem*. . . . . . . . . . . . | Fête du prophète. |
| Dans les mois suivans. . . | Fêtes successives des santons et des mosquées. |
| Le dernier jour de *cha'bân*. | Veille du ramadân, fête annonçant le carême qui dure pendant tout le mois lunaire de ce nom. |
| À la fin de *ramadân*. . . . | Grande fête qui dure trois jours. |
| Le 27 de *chaouâl*. . . . . . | Départ de la caravane. |
| Le 10 de *dou'l-hâgeh*. . . . | Le grand Beyrâm, correspondant à l'arrivée des pélerins à la Mekke. |

Le pâchâ présidait à la fête du *Khalyg*, ainsi que les principaux personnages du gouvernement, tels que le *cheykh el-beled*, le *qâdy*, le *defterdâr* ou chancelier du gouvernement, le *kyâhyah* des *tchâouchyeh*, corps de

janissaires, les *kâchef*, et tous les grands. Le pâchâ arrivait le matin avec sa maison, c'est-à-dire ses officiers et ses gens; les beys et leurs Mamlouks, accompagnés d'une foule de musiciens, occupaient une partie de la place, tandis que le canal était couvert de barques, au milieu desquelles on distinguait celles des femmes à la richesse de leurs décorations, et aux jalousies qui fermaient le dais dont elles étaient surmontées. Le pâchâ revêtait de pelisses d'honneur le qâdy, le kyâhyah et les autres grands officiers; ensuite il donnait le signal : alors des ouvriers placés à cet effet renversaient dans le Nil une statue ou une colonne de terre, au bruit de mille acclamations et d'une nombreuse musique; ils rompaient la digue, et les eaux du canal s'étendaient rapidement dans les rues de la ville : les places publiques devenaient en un instant des espèces de lacs. Le pâchâ, avant de se retirer, jetait dans le fleuve une poignée de pièces de monnoie d'or et d'argent, que d'habiles plongeurs se disputaient bientôt. Le reste de la journée se passait en fêtes et en réjouissances, ainsi que la nuit suivante. Cette allégresse universelle est bien légitime, puisque la crue du fleuve est la garantie de la prospérité publique : le peuple se livre à l'espoir d'une récolte abondante, et jouit, pour ainsi dire, d'avance, des avantages qu'elle lui promet[1].

C'est principalement les jours de fête que tous les

[1] La figure d'argile qu'on jette dans le Nil se nomme *a'rouseh*, عروسه, la nouvelle mariée. On croit que cet usage est un reste du culte des anciens Égyptiens, qui consacraient, dit-on, une jeune vierge au fleuve, et l'y précipitaient même quelquefois, suivant plusieurs historiens de l'antiquité.

histrions et les baladins appelés *bahlaouân*, dont le métier est d'égayer le public, amusent la multitude par leurs tours ou leurs facéties. Les divertissemens du peuple consistent, à proprement parler, dans les scènes burlesques, et même un peu trop libres, que des espèces de comédiens ambulans représentent en pleine rue[1], ainsi que dans les tours de quelques escamoteurs assez adroits dans leur genre. Nous avons vu plusieurs fois dans les rues du Kaire des hommes qui faisaient jouer les marionnettes. Ce petit spectacle est fort en vogue : le théâtre dont on se sert est très-simple et très-petit; un seul homme peut le porter aisément. L'acteur se place derrière, ou plutôt dans le carré de planches qui le compose, de manière à pouvoir découvrir la scène et les spectateurs à travers des trous pratiqués à cet effet, sans être vu de personne. Il fait ensuite passer ses poupées par d'autres trous, et leur fait faire tous les mouvemens qu'il veut, au moyen d'un fil d'archal qu'il dirige à son gré. Comme il ne serait pas convenable que ces marionnettes rendissent des sons aussi forts que lui, il déguise sa voix naturelle à l'aide d'une petite machine placée dans sa bouche, et la rend extrêmement douce et flûtée dans les discours qu'il prête à ses petits automates : le tout irait assez bien, si les pièces étaient moins défectueuses. Les poupées commencent presque toujours par se faire beaucoup de complimens; elles se querellent ensuite, et la comédie finit ordinairement par des coups. Il est vrai que ce genre est du goût du plus grand nom-

[1] Karakous est le héros de ces farces : il a du rapport avec notre polichinelle.

bre des spectateurs, et que l'histrion est obligé de s'y conformer.

Nous avons remarqué, entre autres escamoteurs qui parcouraient les rues du Kaire, un individu qui possédait une fontaine intermittente, dont l'eau coulait d'abord, puis cessait tout à coup, pour recommencer à couler quelques instans après : le charlatan, en conséquence de la vertu de sa fontaine, qui lui était bien connue, commandait que l'eau coulât ou cessât de couler, suivant l'état de la mécanique; le peuple applaudissait à son prétendu talent merveilleux, et le récompensait par quelques pièces de monnoie. Un autre jetait de la poussière dans un vase rempli d'eau, et la retirait sèche. Un troisième avait un gobelet à deux fonds, fermé par des couvercles; après un long discours et bien des bouffonneries, il soufflait sur une grande coquille, levait le couvercle, et montrait un œuf; il continuait ses farces, découvrait ensuite le gobelet par l'endroit opposé, et offrait aux spectateurs deux petits poussins à la place de l'œuf qu'il avait montré d'abord. Un autre jetait un cadenas fermé sur le visage d'un enfant; le cadenas s'ouvrait et saisissait la joue en dedans et en dehors[1]. Ces charlatans divertissent le peuple, qui les paie fort médiocrement : ils ne demandent rien d'avance; et lorsque leurs tours sont finis, chacun donne ce qu'il veut.

Dans le mois de ramadân, qui est en même temps

[1] *Voyez* la planche 67, *É. M.*, où l'on a représenté les escamoteurs de la place Roumeyleh et des balançoires plus ou moins compliquées qui servent aux divertissemens du peuple.

le carnaval et le carême des turks, le peuple du Kaire se divertit beaucoup, la nuit particulièrement. Les riches dorment pendant le jour, parce que la loi ne permet pas de manger à cette époque aussi long-temps que le soleil est sur l'horizon; on ne prend de la nourriture que la nuit : mais le jour on voit sur les places, et particulièrement sur celle que l'on nomme *Roumeyleh*, au bas de la citadelle, une foule de charlatans pareils à ceux dont nous avons parlé.

On voit aussi en Égypte des individus qui n'ont pour toute industrie et pour tout moyen d'existence que l'art assez commun de dresser des singes et autres animaux intelligens à faire des tours pour amuser le public : d'autres, plus patiens, exercent des serpens à danser, ou plutôt à figurer en mesure divers mouvemens indiqués par un air joué sur un instrument quelconque [1]. Ceci paraîtrait fort extraordinaire, si l'on ne savait que les reptiles, en général, ont beaucoup d'instinct, qu'ils aiment la musique, et lèvent naturellement la tête et la partie supérieure du corps au bruit du tambour : ces mouvemens composent leurs danses. Il est aussi facile de faire danser les singes, qui sont tous d'une espèce commune dans l'Yémen : les Arabes les y choisissent de préférence pour les élever, parce qu'ils sont plus dociles que les autres.

Nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot des comédiens et des spectacles des Égyptiens : on ne se douterait peut-être pas qu'il y a des acteurs réels en

[1] On a traité ailleurs des ophiogènes modernes, reste des anciens Psylles. *Voyez* la *Notice sur Rosette*, par M. Jollois.

Égypte et des représentations dans toutes les règles; cependant nous avons vu au Kaire une troupe de comédiens composée de mahométans, de Juifs et de chrétiens. Leur aspect annonçait assez qu'ils ne faisaient pas fortune dans le pays. Ils allaient jouer chez tous ceux qui leur offraient une faible récompense : la cour de la maison leur servait de théâtre; un paravent posé dans un coin cachait leur garderobe, et c'était là qu'ils changeaient d'habits. Plusieurs Européens qui habitaient l'Égypte depuis quelques années sans avoir jamais vu de spectacles arabes, profitèrent de cette occasion; on fit venir la troupe en question chez un négociant italien : elle joua dans un appartement disposé à cet effet. Mais rien ne nous satisfit, ni la musique, ni les acteurs : nous ne savions pas encore assez d'arabe pour les bien comprendre, et nous pensâmes que ce n'était pas la peine de nous faire expliquer le sens de la pièce; le tout était fort mauvais, dépourvu de grâce et de naturel. C'était une femme arabe qui attirait les voyageurs dans sa tente, les volait, et les faisait ensuite maltraiter et partir : elle en avait déjà dépouillé plusieurs, et devait sans doute faire subir le même sort à une foule d'autres, lorsqu'un négociant impatienté manifesta hautement l'indignation que lui causait la pièce; et les autres, pour montrer que leur goût n'était pas moins épuré, se hâtèrent d'interrompre les comédiens lorsqu'ils n'étaient peut-être pas à la moitié de la représentation.

Nous aurons encore à parler des *a'lmeh* dont nous avons déjà dit quelques mots : comme ces femmes sont très-nombreuses au Kaire, et qu'elles composent en

quelque sorte un corps de métier, nous renverrons au chapitre des professions ce qu'il nous reste à dire sur leur compte.

## CHAPITRE IV.

L'Homme considéré dans la vieillesse. — Mort et funérailles.

### §. I. *Du respect pour la vieillesse.*

Ce n'est pas toujours parmi les peuples éclairés où l'égoïsme et l'intérêt, enfans de la civilisation, se développent, pour ainsi dire, avec les lumières, qu'il faut chercher l'exercice des vertus naturelles. Plus l'horizon des connaissances s'agrandit pour les peuples, plus ils s'éloignent de la nature. Nous ne porterons pas plus loin cette réflexion affligeante; et, sans tenter ici un parallèle difficile, nous dirons seulement, à l'honneur des Orientaux, que s'ils ont par trop négligé la culture des arts et des sciences, ils ont su du moins conserver quelques traces des mœurs et des vertus primitives.

Quoi de plus louable en effet que le respect profond accordé à la vieillesse par les nations de l'Orient? L'Égyptien surtout se distingue par ce sentiment honorable: Mahomet l'a consacré dans ses institutions, et a cru devoir en faire un précepte civil et religieux tout ensemble. Rien jusqu'à ce jour n'a altéré la force de ce commandement du législateur, et l'état actuel des

mœurs lui présage encore une longue durée. Le philosophe pourrait, au contraire, reprocher aux peuples de l'Europe, parmi lesquels tous les genres d'industrie et de connaissance ont acquis la plus étonnante perfection, une indifférence trop marquée pour la vieillesse. Des lois pleines de sagesse y régissent la société, et attestent le génie et le grand sens des hommes qui les ont instituées, ainsi que le haut degré de civilisation où sont parvenus ceux pour lesquels ces lois ont été faites; mais on est surpris de ne rien trouver dans ces codes divers, qui consacre les devoirs à remplir envers les vieillards. Il est certain que la vieillesse ne reçoit point parmi nous les égards qui lui sont dus, et que l'opinion ne l'entoure point de ce respect affectueux et de cette considération flatteuse dont la nature elle-même semble nous imposer le devoir. Nous emprunterons à ce sujet quelques réflexions à l'auteur des *Lettres sur l'Égypte*, qu'on a si amèrement et quelquefois si injustement critiqué : elles peignent parfaitement les nuances qui existent entre les usages des peuples de l'Orient et ceux des peuples de l'Occident, à l'égard de la vieillesse.

« Parmi les peuples policés, où l'on vit moins en famille, la vieillesse n'est pas aussi respectée (qu'en Égypte) : souvent même elle est un opprobre; souvent il faut que le barbon à cheveux blancs se taise devant le jeune homme orgueilleux, et joue comme un enfant pour être supporté dans un cercle. A mesure que le poids des années se fait sentir, et que les plaisirs de son existence diminuent, il voit qu'il devient un fardeau pour ceux mêmes qui lui doivent le jour : quand il a

le plus besoin de consolations, on lui refuse des égards, et les cœurs se ferment devant lui. Son âme, refroidie par l'âge, se flétrit, sans que l'amour filial la réchauffe de sa douce flamme. C'est au milieu de ces nations que le vieillard qui fut un père sensible, meurt long-temps avant de descendre au tombeau.

« Tirons le voile sur un tableau qui heureusement n'est pas général. Les scènes touchantes dont je suis témoin chaque jour dans ce pays, m'ont forcé de vous offrir ce parallèle : ici, le respectable patriarche, dont la barbe blanche descend sur la poitrine, sourit, sous les glaces de la vieillesse, à ses petits-fils qui viennent le caresser ; son cœur s'épanouit à la vue de quatre générations qui s'empressent de lui payer le tribut de la piété filiale ; il goûte le charme de la vie jusqu'à son dernier moment [1]. »

En effet, les Européens ne peuvent se défendre d'un sentiment d'admiration en voyant la vénération accordée à l'âge dans les états musulmans : les hommes que nous désignons par l'épithète flétrissante de *barbares*, nous donnent l'exemple de la plus belle des vertus, de celle que nous pratiquons le moins, et qui mérite le plus d'être en honneur. Mais, dans ces contrées, comme les vieillards savent se rendre dignes des hommages de la jeunesse ! Ils ne cherchent point à réparer les injures des ans par de vains artifices : ils s'honorent, au contraire, des rides qui sillonnent leur visage ; leur barbe blanche est un titre solennel au respect public ; leurs

[1] Savary, *Lettres sur l'Égypte*, tome 1, page 129.

vêtemens sont en harmonie avec la dignité de leur âge; tout en eux est grave et imposant. S'ils parlent, on les écoute avec un respectueux silence; leurs discours n'ont rien de frivole, et ne se ressentent jamais de l'amertume dont les vieux jours sont ordinairement abreuvés. Ils sortent de la vie sans douleur, et presque sans s'en apercevoir; plus ils approchent du terme fatal, plus les soins de leurs parens redoublent. Ils n'ont pas le regret de voir des enfans dénaturés soupirer après leur dernière heure pour se partager leurs dépouilles; cette avidité atroce ne se fait jamais remarquer chez les peuples orientaux : les fils, quelque dépravés qu'ils puissent être, ont toujours des larmes à répandre sur la tombe de leur père, et ils consentiraient volontiers aux plus grands sacrifices pour conserver des jours si précieux. Aussi le parricide, ce crime dont le nom seul épouvante, et pour lequel les législateurs anciens n'avaient pas institué de supplice, comme s'il était impossible que des êtres doués de l'usage de la raison pussent le commettre jamais[1], le parricide est inconnu en Égypte et dans la plupart des contrées de la domination turque.

Un vieillard est le juge naturel des petits démêlés qui peuvent naître parmi les membres de sa famille; il prononce un arrêt auquel les parties se conforment sans hésiter, comme si la sagesse divine avait parlé par sa bouche. Le nom de *vieillard*, que les Arabes traduisent par celui de *cheykh*, est un titre de dignité qui porte

[1] On se souvient que Solon avait négligé de faire une loi sur le parricide, regardant ce crime comme impossible. *Voyez* Plutarque, *Vie de Solon.*

avec lui la signification de *seigneur*[1]. Ce sont les *cheykhs* ou vieillards qui gouvernent les tribus, et exercent sur les esprits un ascendant presque égal à la puissance souveraine. Dans les familles égyptiennes, on cède toujours le pas au plus âgé; il est le premier dans les cérémonies publiques; il a la place d'honneur dans les salons; tout le monde se lève à son approche, et toujours on lui donne des marques de respect et de considération : la jeunesse, naturellement impétueuse, se contient devant lui; elle recueille avec avidité les récits qui sortent de sa bouche; elle se plaît dans ses entretiens. Nous serions presque tentés de croire que cette communication libre et sans affectation de l'expérience avec la légèreté contribue plus que tout le reste à donner de bonne heure au caractère oriental une gravité qui n'est pour les autres peuples que l'effet tardif des années.

L'Orient, que l'on s'accorde à regarder comme le berceau des nations, fut aussi le théâtre des mœurs patriarcales : c'est dans cette région que les mœurs primitives se sont le plus long-temps conservées, puisqu'on les retrouve encore dans presque toute leur simplicité sous les tentes des Arabes. Une foule d'usages qui remontent jusqu'aux époques les plus reculées, se sont perpétués dans les familles; et lorsque les Arabes s'emparèrent de l'Asie, ils y répandirent, avec leurs préjugés religieux, les habitudes sociales de leurs pères.

[1] Le mot *seigneur* lui-même dérive du latin *senior*, qui équivaut à *vieillard*. Les Italiens en ont fait *signor*, et les Espagnols *señor*. Les Romains n'appelaient-ils pas aussi leurs sénateurs *patres*, et le mot de *senatus* n'a-t-il lui-même aucune analogie avec *senectus*? C'est ainsi que, dans tous les temps, l'idée

Le respect pour la vieillesse, déjà si grand en Égypte, ainsi que l'attestent divers passages des écrivains sacrés, s'accrut encore sous l'influence des mœurs arabes; l'autorité paternelle y reprit le sceptre que la nature semble lui accorder, et qu'elle possédait autrefois, pendant que l'ancienne Égypte était encore florissante[1] : voilà comment cette vertu si honorable fut conservée pure de toute altération. Les peuples qui la pratiquent, étrangers à la corruption morale qui infecte ordinairement les grandes sociétés, trouvent leur bonheur dans les jouissances de la nature : ils les cherchent rarement hors de son sein. Heureux encore dans leur ignorance, puisque, s'ils sont privés des avantages que procure la civilisation, ils sont aussi exempts de certains vices qu'elle entraîne à sa suite! Et si l'Europe est la patrie des arts, le théâtre brillant des plaisirs et des triomphes de la jeunesse, l'Orient, l'Égypte surtout, est en quelque sorte le paradis des vieillards.

## §. II. *Des cérémonies funèbres.*

Les Égyptiens modernes ont encore, comme les anciens, un respect particulier pour les morts. Les funérailles, sans avoir le même appareil qu'au temps des Pharaons, sont accompagnées d'un grand cérémonial : les corps ne sont plus embaumés; mais on les dépose du

de vieillesse emporte avec elle l'idée de considération et de puissance.

[1] « Il n'y a, parmi les Grecs, que les Lacédémoniens qui s'accordent avec les Égyptiens dans le respect que les jeunes gens ont pour les vieillards. Si un jeune homme rencontre un vieillard, il lui cède le pas, et se détourne; si un vieillard survient dans un endroit où se trouve un jeune homme, celui-ci se lève. » *Voir* Hérodote, liv. II, §. 80, trad. de Larcher, édit. de 1786.

moins avec dignité dans la tombe qui doit être leur éternel asile; le service des morts se fait avec appareil; les parens et les amis du défunt donnent des marques publiques d'une affliction vive, et le respect des tombeaux est l'un des principes les plus inviolables de la loi musulmane[1].

Rien ne saurait peindre la douleur d'une famille que la mort a privée d'un membre chéri : c'est un désespoir affreux pendant les premiers jours; il prend ensuite un caractère plus calme. Mais les femmes se livrent sans contrainte à toute la vivacité de leurs regrets : elles remplissent l'air de gémissemens, quittent la maison où la mort a frappé un parent, un fils ou un époux, et annoncent aux voisins et aux passans, par leurs cris et les accès du plus violent chagrin, qu'elles ont fait une perte irréparable. On s'empresse autour de la personne éplorée; on cherche à calmer son agitation. Dans son désespoir, on la voit quelquefois s'arracher les cheveux, et se battre violemment la poitrine : on la ramène dans la maison en deuil, où l'on entre avec elle. Plusieurs personnes se rassemblent autour du mort : les unes lui remuent les bras et les jambes; les autres posent la main sur son cœur, et s'assurent qu'il n'y a plus aucun signe de vie, soit dans cet organe, soit aux divers passages des artères; alors elles vont avertir le cheykh de la mosquée, qui procure des pleureuses gagées. Ces

[1] Les Égyptiens jurent ordinairement par le tombeau de leurs pères. Rien n'est plus commun que d'entendre dire à un Arabe : بتربة الوالد *bé torbet el oualed*, j'en jure par le tombeau de mon père; بتربة امى *bé torbet ommy*, j'en jure par le tombeau de ma mère.

femmes sont exercées à pousser des sanglots, et à prodiguer des consolations; tous leurs cris sont assujettis à une espèce de rhythme lugubre : elles accueillent les parens et les amis du défunt, et prononcent les paroles les plus familières, toujours sur le ton lamentable, ce qui établit un contraste choquant entre le sens des expressions et l'accent avec lequel elles sont articulées. Si le défunt est riche, les pleureuses s'établissent pour long-temps dans sa famille; sinon, elles partent au bout de quelques jours, et quelquefois immédiatement après l'enterrement.

Les hommes sont bien plus résignés dans ces circonstances calamiteuses : leur douleur est muette; ils affectent une constance stoïque; et, quelle que soit l'amertume dont leur cœur est navré, ils s'étudient à n'en point donner de marques extérieures. Cette constance est dans leur caractère, et le dogme du fatalisme contribue surtout à la rendre plus inébranlable. Cependant ils fuient pendant plusieurs jours la société de leurs amis; et leurs regrets, sans être aussi bruyans, n'en sont pas moins vifs. Il est quelquefois d'usage que les personnes d'une famille en deuil teignent leurs bras avec de l'indigo; on s'abstient des ablutions usitées aussi long-temps que cette couleur se maintient, et les femmes ne cessent de se lamenter que lorsqu'elle a tout à fait disparu par l'effet de la transpiration.

L'enterrement suit de très-près l'émission du dernier soupir : on enlève le corps au bout de cinq ou six heures, à moins que l'on n'ait des motifs de soupçonner que la personne est seulement plongée dans une profonde lé-

thargie. Cet usage imprudent cause souvent des crimes involontaires ; on ne saurait douter que, dans un pays où l'art de guérir est encore fort peu connu, on ne prenne souvent pour une mort réelle ce qui n'est que l'effet d'une torpeur et d'un affaissement physique. De là tous les inconvéniens qui proviennent d'une trop grande précipitation.

A peine un malade a-t-il fermé les yeux à la lumière, que l'on envoie chercher, suivant le sexe, les hommes ou les femmes dont le métier est de laver les morts : ceux-ci avertissent le *beyt el-mâl*, et demandent la permission de se transporter dans la maison où repose le cadavre. Ils l'étendent sur une table, le nettoient avec le plus grand soin, et couvrent avec une chemise, en présence des plus proches parens, les parties sexuelles du défunt; ils l'enveloppent ensuite d'une toile blanche et non cousue. Lorsque c'est un homme du peuple, on le revêt de ses plus beaux habits : mais les musulmans éclairés blâment cet usage comme puéril et ridicule. On dépose le cadavre dans une espèce de bière banale, sans couvercle, par dessus laquelle on jette un drap orné de broderies. La tête est toujours mise en avant, et l'on a soin de placer au dessus un turban, si c'est un homme, ou des fleurs, si c'est une femme.

Après ces dispositions, le convoi se met en marche pour la mosquée : on choisit de préférence celle d'*el-Azhar*, comme étant réputée la plus sainte du Kaire. Des aveugles munis d'un bâton précèdent le cortége; ils marchent sur trois rangs de six personnes, et se tiennent enlacés par les bras : ils chantent sur un ton grave et

solennel la formule de foi des musulmans : *lâ ilah ellâ allah, oua Mohammed raçoul allah, etc.*, et répètent toujours la même modulation jusqu'à la tombe. Les serviteurs du défunt, vêtus en couleur sombre, suivent immédiatement : après eux viennent les pleureuses, qui portent de longues robes bleues et des voiles blancs ; celles-ci précèdent le cadavre, porté sur les épaules de quatre hommes, et déposé dans la bière. Derrière marche la famille, que les cheykhs de la mosquée accompagnent ordinairement. Enfin, quelques hommes du peuple ferment la marche. Le convoi s'achemine assez rapidement et en mesure.

Le corps est un instant déposé dans la mosquée ; le fils fait la prière principale, ou la fait faire par un homme de loi. Au sortir de la mosquée, une partie du cortége se retire ; les cheykhs accompagnent le cadavre jusqu'au lieu de la sépulture, et sont quelquefois suivis de plusieurs enfans de l'école. On paie les gens de la mosquée sur la tombe même : cet usage est général.

Arrivé au cimetière, on tire le corps du cercueil ; un homme descend dans la fosse, prend le corps, et le place de manière que la tête soit tournée à l'orient ; ensuite le plus proche parent jette avec la main un peu de terre sur le cadavre, que les fossoyeurs recouvrent sur-le-champ. Après la cérémonie, les personnes étrangères qui ont accompagné le convoi, s'asseyent et mangent autour de la fosse. Les parens retournent avec les pleureuses [1], et font retentir le voisinage de leurs cris, qui

[1] Il y a plusieurs usages de l'Égypte qui sont communs à tous les pays de la domination turque ; il en est d'autres qui sont particuliers à

se prolongent pendant plusieurs jours, et deviennent souvent incommodes pour les voisins.

Les bières ne sont point enterrées : ainsi que nous l'avons dit, le corps est déposé dans la fosse que les hommes envoyés par le cheykh ont préparée à cet effet. Les tombeaux de famille sont construits à l'avance; ils consistent principalement en une voûte de pierre, sous laquelle on place les corps à côté les uns des autres. Tant que la chair n'est pas consumée, on ne les dérange point; mais, lorsqu'avec le temps les os se sont dégagés de toutes les parties charnues qui les recouvraient, on les réunit dans un même sarcophage. Ce serait un crime de conserver la moindre des parties d'un cadavre; il doit être enseveli en entier. Si quelqu'un meurt à l'entrée de la nuit, on attend le lever du soleil pour le porter au lieu de la sépulture. Les musulmans se font un point de religion de n'enterrer leurs morts que tant que le soleil est sur l'horizon; ils attachent même à l'observation ou à la violation de cet usage une très-grande importance, puisqu'il s'agit du bonheur ou de la réproba-

cette contrée, et qu'il est intéressant de connaître. Les pleurs des femmes pendant les funérailles sont de ce genre. A Constantinople et dans la Syrie, cela n'a pas lieu ordinairement; on peut même dire que les pleureuses sont inconnues à Constantinople. En Égypte, les femmes du défunt poussent des cris pendant neuf jours de suite : elles reçoivent les visites de leurs amies, qui viennent avec elles pleurer, ou feindre de pleurer. Cependant les musulmans des premières classes et les *u'lemá* regardent ces grandes lamentations comme un outrage à la religion de Mahomet, puisque le mort ne quitte ce monde que pour aller habiter des lieux enchantés : mais les larmes sont permises, parce qu'elles viennent d'une sensibilité louable. Quand ce sont des hommes de bien, jouissant d'une haute estime, qui viennent à mourir, on ne donne aucun signe de désespoir; au contraire, on pousse plutôt des cris de joie.

tion éternelle. Ce sont les riches qui font les frais de la sépulture des pauvres : leurs tombeaux sont simples, à la vérité; mais la piété de leurs parens ou de leurs femmes les orne toujours de quelques fleurs.

Les chrétiens du Kaire ont leurs tombeaux au vieux Kaire; il ne leur est pas permis de se faire inhumer ailleurs. Les Arméniens seuls ont un local à part pour ensevelir leurs morts : cette classe de chrétiens n'est pas nombreuse; elle s'élève à peine à quatre ou cinq cents individus établis dans la ville.

Des chrétiens qui résident au vieux Kaire ont conservé l'antique usage d'avoir des caveaux funéraires dans leurs maisons, pour y garder les restes de leurs familles. Cette coutume, qui n'est peut-être qu'un reste du culte des anciens Égyptiens, est sévèrement proscrite au grand Kaire, soit pour cause de salubrité, soit pour des motifs d'intolérance de la part des musulmans. On remarque surtout parmi les principaux Qobtes ce goût pour les sépultures domestiques. Ils ont choisi des maisons dans un quartier isolé du vieux Kaire pour y établir leurs tombeaux de famille; ils s'y rendent, du Kaire où ils résident, à quelques époques de l'année, et y célèbrent les grandes fêtes de leur secte avec leurs parens et leurs amis. On ne trouve nulle part ailleurs l'ancien usage des sépultures domestiques.

Les pleureuses et les marques extérieures de désespoir à la mort d'un parent font surtout une partie essentielle des cérémonies funèbres des Qobtes; ils poussent même ces démonstrations bien plus loin que les musulmans : ils remplissent les environs de leurs cris, aux-

quels succèdent bientôt ceux des pleureuses ; ces gémissemens durent quelquefois plusieurs semaines. Peut-être même est-il permis de supposer que les Qobtes ont transmis ces pratiques aux musulmans de l'Égypte, puisqu'il est vrai que ceux des autres parties de l'Asie ne les observent nullement. Un passage d'Hérodote, que nous citerons ici, prouve également que les lamentations feintes ou vraies, auxquelles on se livre pour déplorer la mort d'un proche, ont en Égypte une origine des plus anciennes. « Le deuil et les funérailles, dit l'historien grec, se font en Égypte de la manière suivante : Quand il meurt un homme de considération, toutes les femmes de sa maison se couvrent de boue la tête et même le visage ; elles laissent le mort à la maison, se ceignent par le milieu du corps, se découvrent le sein, se frappent la poitrine et parcourent la ville accompagnées de leurs parentes [1]. » Ne trouve-t-on pas dans ces pratiques des deux nations une analogie d'autant plus grande, qu'Hérodote, toujours extrêmement concis, semble indiquer encore plus qu'il ne dit effectivement ? Ces parentes éplorées tenaient sans doute lieu des pleureuses d'aujourd'hui ; le reste de la description présente la même conformité, à quelques légères nuances près [2].

[1] Hérod. liv. II, §. 85, traduct. de Larcher, édit. de 1786.

[2] Diodore de Sicile donne les mêmes détails. « Dès qu'un homme est expiré, ses parens et ses amis, se couvrant la tête de boue, vont pleurer dans toutes les rues jusqu'à ce que le corps soit inhumé. » Mais il est encore bien plus précis, lorsqu'il parle du deuil des Égyptiens à l'occasion de la mort d'un roi. « A la mort d'un roi, toute l'Égypte entrait en deuil : on déchirait ses habits, on fermait les temples, on suspendait les sacrifices, on cessait les fêtes, pendant soixante-douze jours. Des hommes et des femmes, au nombre de deux ou trois cents, la tête couverte de boue, et ceints d'un linge sur la poitrine, faisaient

Un homme qui sent approcher sa dernière heure, règle ses affaires; et s'il est prudent, il réunit un petit nombre d'amis auxquels il fait part de ses dernières volontés. La loi exige qu'avant de procéder à la division des biens, on prélève d'abord sur le total de l'héritage les sommes nécessaires à la liquidation des dettes, legs pieux et autres engagemens que le défunt pourrait avoir contractés. Les enfans légitimes ont le droit de succession; les enfans naturels ne peuvent hériter sans une clause expresse du testateur. Ces arrangemens sont pour les mâles seulement : les filles et les femmes n'ont pas droit à l'héritage des propriétés foncières. Nous parlerons plus longuement de ces lois injustes dans le chapitre suivant, à l'article des institutions.

La femme peut se remarier quatre mois et dix jours après la mort de son époux, s'il ne l'a pas laissée en état de grossesse; dans ce dernier cas, il lui est permis de prendre un autre homme après ses couches. Les fils ont aussi le droit de se marier à la mort de leur père : mais les bienséances exigent qu'on mette quelque intervalle entre un événement si funeste et un acte qui demande toujours les démonstrations d'une excessive allégresse; ce contraste aurait quelque chose de choquant et de contradictoire. Aussi les hommes qui se permettraient de faire succéder les fêtes de l'hyménée aux funérailles de leurs parens, se couvriraient d'une tache indélébile dans l'opinion publique.

deux fois par jour des lamentations en musique. » (Diod. liv. 1er, sect. 11.)

Voyez la Description des hypogées, *A. D.*, *chap. IX*, section x, §. 13, où ces rapprochemens sont fortifiés par les peintures et les bas-reliefs des anciens hypogées.

## §. III. *Tombeaux.*

Le soin des tombeaux, qui porta les anciens Égyptiens à entreprendre tant de choses prodigieuses, se manifeste encore aujourd'hui chez les modernes par des travaux moins gigantesques à la vérité, mais d'une magnificence extraordinaire, relativement à leur état actuel. Une révolution totale s'est opérée dans les mœurs, dans la religion, dans les habitudes sociales, et cependant les rives du Nil sont toujours ce qu'elles étaient autrefois, le lieu où l'on respecte le plus la cendre des morts. Là, ce ne sont point, comme dans les autres contrées, des enceintes nues et dépouillées qui renferment les tombes des générations éteintes; on n'y voit point, sur un sol aride ou seulement recouvert de quelques herbes sauvages, des ossemens humains dispersés au hasard: ces traces hideuses de l'insouciance n'y révoltent pas les vivans en outrageant les mânes des morts. Tout est différent à cet égard: des arbres y ombragent les tombes; ou, tout au moins, des fleurs que la piété cultive, transforment ce lieu funéraire en une espèce de jardin public: des siéges y sont disposés de loin à loin, et les intervalles laissés entre les monumens forment des espèces de rues, dans lesquelles on aperçoit partout les traces de l'homme. Mais quelle somptuosité dans les tombes! quel luxe dans les sculptures qui les couvrent! On est tellement frappé de cette magnificence religieuse, qu'on se porte en esprit dans les temps anciens. « Le soin des tombeaux s'est manifesté chez les anciens par des-

dépenses infinies, par l'érection des pyramides, par l'excavation des montagnes, par l'emploi des sculptures et des peintures les plus riches ; en un mot, par un luxe étonnant. C'est encore aujourd'hui le même goût pour la magnificence des tombeaux, et les Égyptiens y mettent plus de richesse que dans leurs habitations. C'est là ce que disait Diodore de leurs aïeux, qu'ils considéraient leurs maisons comme des hôtelleries, comme des lieux de passage où ils devaient peu s'arrêter ; qu'ils prenaient donc peu de soin de les embellir, tandis qu'ils appelaient les tombeaux, des maisons éternelles, et qu'ils employaient à les construire tout le travail et tout l'art dont ils étaient capables. La croyance religieuse est totalement changée, et cependant l'usage est resté le même. Autour de chaque grande ville il y a une ville des morts ; là, toute famille un peu aisée a une enceinte qui lui est propre, et chaque tombe est ornée d'inscriptions et de sculptures plus ou moins riches [1]. »

Les Égyptiens modernes, comme les anciens, choisissent pour leurs tombeaux des endroits secs et assez élevés au dessus du niveau du fleuve, pour que l'inondation ne puisse atteindre et détériorer les monumens. Les terres cultivables de la vallée sont aussi trop précieuses et trop nécessaires aux vivans, pour qu'ils en fassent l'éternelle concession : car un lieu qui a servi de sépulture doit rester désert ; il n'est plus permis d'y bâtir ou d'y planter : le terrain qui fut destiné à servir aux hommes de dernière retraite doit leur appartenir

[1] *Voyez*, dans la Description générale de Thèbes, le Mémoire sur les hypogées, par M. Jomard, *A. D.*, tom. III, *chap. IX*, sect. x.

exclusivement ; on craindrait de troubler le repos de leurs cendres, si l'on permettait au laboureur d'y promener le soc de sa charrue. Lorsqu'un cimetière est rempli, on ne va pas disputer aux ossemens des morts la place qui leur a été accordée ; rien n'est renversé ; aucune tombe n'est fouillée : le pauvre y repose éternellement sous la pierre modeste qui lui fut consacrée jadis ; le riche n'a pas besoin d'acheter à grands frais la promesse incertaine de posséder en propre l'espace étroit qu'il doit occuper dans la tombe. A peine les monumens ont-ils couvert la surface d'une enceinte funéraire, que le gouvernement fait la concession d'un nouveau terrain : le premier est abandonné ; mais on le regarde toujours avec un religieux respect : long-temps encore après cet abandon, la piété filiale vient y déposer des couronnes de fleurs sur les marbres tumulaires.

Le cimetière, ou la ville des tombeaux, est ordinairement placé à l'entrée des villes et hors de leur enceinte. Chacun peut y pénétrer librement ; aucune muraille n'en interdit l'approche : mais quelle surprise pour l'étranger qui, n'ayant vu jusque là dans la campagne que les masures habitées par les vivans, aperçoit tout à coup les riches demeures des morts ! Une forêt de colonnes, de cénotaphes, de mausolées, couvre un espace immense : on dirait que c'est une ville somptueuse que ses habitans auraient abandonnée la veille. On y voit des rues, des monumens, et, pour ainsi dire, des plaines semées de tombeaux. Partout on a déployé le luxe de l'architecture : les mosquées et les palais des grands égalent à peine en magnificence quelques-uns de

ces mausolées. Les colonnes, les cippes et toutes les parties sculptées sont en marbre blanc, les soubassemens en pierre de taille, les coupoles en bois recouvert de plusieurs couches de plâtre ou de chaux d'une très-grande blancheur. La sculpture est dans le goût oriental, c'est-à-dire que les ornemens consistent en fleurs, en guirlandes, en festons des genres les plus variés, et travaillés avec un soin extrême : ils sont relevés par des feuilles d'or qui leur donnent une apparence magnifique. Les particuliers qui ne jouissent que d'une fortune médiocre, se contentent de faire peindre en noir les inscriptions gravées sur la tombe de leurs parens : les riches se distinguent en les faisant dorer. Les monumens ordinaires se composent d'une pierre sépulcrale, ornée, d'un côté, d'une colonne qui supporte un turban, et, de l'autre, d'une pierre plate qui se termine en pointe, et dont les côtés sont taillés en obélisque; c'est sur cette dernière que l'on grave les inscriptions : quelquefois on y représente un cyprès ou des fleurs sculptées d'une manière ingénieuse. Les tombes des femmes se composent de deux pierres plates, qui s'élèvent l'une à la tête, l'autre aux pieds : elles sont chargées de sculptures et d'inscriptions, et se terminent toutes les deux en obélisque; mais elles ne portent pas de turban. Ces pierres sont toujours en marbre, à moins que les parens du défunt ne soient pas assez riches pour s'en procurer : dans ce cas, elles sont en granit ou en pierre de taille; alors elles ne sont décorées d'aucune sculpture. Quelquefois un bloc informe couvre un tombeau : cela suffit à la piété; chacun fait de son

mieux pour honorer la mémoire de ses parens. En Asie, où la terre est généralement fertile et les pluies abondantes, les Turks plantent sur la tombe un jeune cyprès : alors les cimetières ressemblent à de vastes forêts; ces arbres s'élèvent à une hauteur prodigieuse, et vieillissent sans qu'il soit jamais permis de les abattre : ce serait un crime que les lois ne pardonneraient pas.

Le vendredi est le jour consacré particulièrement à la visite des tombeaux : les familles s'y rendent alors toutes ensemble; les mères y amènent leurs enfans, les amis s'y réunissent : on s'assied autour du monument de la personne regrettée; on s'accroupit sur des nattes pour prendre une légère collation, et s'entretenir avec amertume de la perte qu'on a faite, des vertus du défunt, de ses talens et de ses qualités privées. C'est au lever du soleil qu'on se rend à la ville des tombeaux; toute la matinée s'y passe en devoirs pieux et en prières. Dans ces jours de solennité, l'affluence est telle, que l'enceinte funéraire paraît peuplée d'une foule immense : les voiles flottans des femmes, les vêtemens des hommes, qui brillent des couleurs les plus éclatantes et les plus variées, la somptuosité des monumens qui couvrent la plaine, tout rappelle au souvenir les fables antiques qui prirent naissance sur ce même rivage; ces lieux deviennent en quelque sorte le séjour des ombres fortunées : on croit les voir errer à pas lents à travers ces demeures de la mort; leurs groupes dispersés çà et là sous les acacias et les sycomores semblent offrir aux yeux du voyageur le tableau des champs Élysiens; et bientôt son imagination le complète et le réalise.

Les familles riches, comme nous l'avons déjà dit, possèdent des tombeaux d'une grande beauté. Les uns sont en petit de véritables mosquées, environnées d'une enceinte, où l'on enterre aussi, avec moins de faste, les esclaves et les serviteurs de la famille : les maîtres sont ensevelis sous le dôme, et leurs ossemens sont ensuite réunis dans un même caveau. Les autres, plus simples, se composent d'un grand soubassement en pierre, surmonté de quatre colonnes qui supportent des arcades et une toiture, soit en forme de dôme, soit en forme de pyramide : les corps sont déposés dans le soubassement; les tombeaux ou les sarcophages sont vides et bâtis sous le dôme dont nous venons de parler.

Souvent un trou carré est pratiqué au milieu de l'espèce de table qui recouvre le corps; on le remplit de terre, et l'on y plante des fleurs que l'amitié, la tendresse ou le respect se plaisent à entretenir. Les gens du peuple, qui ne peuvent pas même indiquer par une pierre commune la place où reposent ceux qui leur sont chers, se contentent de relever la terre autour de leurs fosses : ils y plantent également des fleurs qu'ils viennent cultiver chaque semaine.

Les cimetières Égyptiens sont sacrés, et l'on en éloigne avec le plus grand soin tout ce qui pourrait les profaner. La ville du Kaire est environnée d'enceintes funéraires; nous avons parlé de leur magnificence : mais il faut citer aussi la ville des morts à Syout, dans la haute Égypte. Elle est au pied d'une montagne sur la lisière d'une plaine superbe, et traversée par une route fort large qui conduit au désert.

Chaque tombeau est environné d'un mur blanchi, couronné par des crénelures peintes de diverses couleurs, et ombragé par des dattiers, des acacias ou des sycomores : l'amour filial multiplie ces arbres et veille à leur conservation. Ainsi les Égyptiens, unis par les liens du sang et par ceux de l'affection, donnent après la mort des marques touchantes de regret à leurs proches : comme les anciens, ils sentent vivement les jouissances que donnent les affections domestiques; ils sont toujours douloureusement frappés du coup qui les prive des êtres chéris dont la perte est irréparable; et, après avoir goûté le bonheur d'être aimés pendant leur vie, ils jouissent encore, en quittant la terre, de celui d'être regrettés.

## §. IV. *Deuil et pleureuses.*

Nous avons en Europe un temps fixé pour le grand deuil; le petit deuil succède à celui-ci : ces pratiques sont inconnues en Orient; la tristesse et les regrets s'y manifestent d'une autre manière, et la douleur y a un autre langage. Pendant un nombre de jours que l'usage a déterminé, les femmes doivent pleurer la mort de leurs parens, soit dans l'intérieur de leurs maisons, soit dans une mosquée, soit sur les tombeaux : une partie de la journée est consacrée à ce triste devoir, et l'on s'en acquitte avec une exactitude scrupuleuse. Il est vrai qu'on remarque souvent une sorte d'affectation dans ces pratiques extérieures; il n'est pas rare, par exemple, de voir des femmes passer dans les rues sans donner aucun

signe de chagrin, se rendre à la ville des tombeaux ou dans une mosquée, et, après s'y être lamentées et avoir poussé de grands cris pendant une heure, se relever ensuite, et partir sans qu'il reste la moindre trace de leur émotion : mais ces démonstrations sont sincères chez le plus grand nombre. Pour s'en convaincre, il suffirait d'avoir vu, comme nous, des malheureuses, agitées par la crainte de perdre un de leurs proches, parler toutes seules, et exprimer à demi-voix, de la manière la plus touchante, les inquiétudes dont elles étaient tourmentées : souvent nous avons entendu des femmes prononcer, en marchant dans les rues, des prières ferventes pour détourner le malheur qui menaçait leur famille; leur voix n'était interrompue que par les sanglots qui déchiraient leur poitrine; elles s'exprimaient avec tant d'abandon, leurs accens étaient si vrais, le désir de prolonger les jours de la personne en danger aux dépens des leurs était si ardemment prononcé, qu'il serait injuste de douter de leur sincérité. Si la crainte du malheur les tourmente d'une manière si douloureuse, combien ne doivent-elles pas être consternées lorsque leurs inquiétudes se réalisent! Souvent une mère privée de son enfant chéri s'élance hors de la maison tout éplorée; elle parcourt les rues, en poussant des cris lamentables et appelant son fils d'une voix déchirante : *yâ oualad! yâ oualad!*

Les femmes seules sont assujetties à la cérémonie des pleurs après la mort de leurs parens : les hommes, comme nous l'avons dit, doivent montrer plus de courage; s'ils souffrent, leur douleur est concentrée; et

souvent ils recommandent plus de modération aux femmes qui poussent trop loin les démonstrations du désespoir[1].

C'est dans l'appareil des larmes et des regrets que le deuil des Égyptiens consiste, à proprement parler : la religion ne prescrit aucun vêtement particulier. Le peuple porte des habits d'une couleur sombre en signe de deuil; mais cet usage n'est pas suivi par les hautes classes de la société. Dès qu'un homme est enterré, et qu'on a fait les prières, il n'y a plus de deuil religieux ou obligatoire; on se contente de passer quelques jours dans le recueillement, et l'on invite à un repas funéraire les amis du mort : ce repas est consacré à son souvenir, qui devient le sujet de la conversation; et chaque convive se plaît à rappeler ses vertus.

Les pleureuses qui suivent les enterremens sont des femmes du peuple qui s'exercent de bonne heure à pousser des gémissemens et à imiter les accens du désespoir. Il n'est pas un musulman éclairé qui ne condamne cet usage menteur : cependant on l'observe pour ne point heurter l'opinion. La femme d'un grand, craignant de ne pouvoir répandre assez de larmes à elle seule, ou peut-être trouvant la tâche de se lamenter sans cesse trop au-dessus de ses forces, fait venir les pleureuses, qui jouent leur rôle dans l'appartement de la maison où l'on a déposé le cadavre. Là, elles font le panégyrique du mort, mais de la manière la plus lamentable : l'une

[1] Les femmes musulmanes, comme nous l'avons dit précédemment, ne sont pas les seules à pleurer les morts : les chrétiennes l'emportent peut-être sur elles à cet égard. Cet usage est général en Égypte.

commence par une exclamation dolente sur les qualités du défunt; à peine l'a-t-elle prononcée, que les autres en chœur poussent des cris effrayans, comme pour exprimer l'étendue de la perte qu'a faite la famille. Une cafetière est sur un brasier au milieu de la salle, et à la fin de chaque jérémiade les pleureuses prennent une tasse de café. Leurs cris n'ont rien de touchant pour un étranger : ils révoltent plutôt qu'ils n'attendrissent. La plupart de ces misérables ne répandent pas de larmes : leur rôle consiste à faire quelques gestes et à hurler en suivant une espèce de rhythme lugubre. Le voile qui leur couvre le visage, et sans lequel elles n'oseraient paraître en public, ne permet pas d'ailleurs d'apercevoir le mensonge de leurs pleurs.

Malgré le mépris que les musulmans éclairés témoignaient pour ce cérémonial, qui ressemble plutôt à une comédie qu'à l'expression vraie de la douleur, il est probable qu'il sera long-temps encore en vigueur : il est difficile de déraciner les préjugés vieillis dans une longue habitude; et la difficulté est plus grande encore chez un peuple routinier, qui se fait un scrupule religieux de marcher pas à pas sur les traces de ses ancêtres.

## CHAPITRE V.

### Institutions.

### §. I. *Des hommes de loi.*

Après avoir décrit les mœurs domestiques et les habitudes sociales des Égyptiens, et les avoir, pour ainsi dire, suivis depuis le berceau jusqu'à la tombe, nous allons nous occuper de leurs institutions civiles et religieuses. C'est peut-être ici la partie la plus importante de notre ouvrage. Il n'avait guère été possible aux voyageurs, avant la conquête de l'Égypte par les Français, de recueillir à cet égard des notions positives : trop d'obstacles s'opposaient à des recherches aussi délicates, et d'autant plus dangereuses, qu'elles eussent excité les soupçons d'un gouvernement ombrageux et despotique. Il fallait la présence et l'appui d'une armée victorieuse, et des relations journalières et immédiates avec les habitans de toutes les classes, pour favoriser, pour nécessiter même l'étude des lois et du système administratif de l'Égypte. Déjà le mémoire de M. Estève [1] offre un tableau complet des revenus publics, de la répartition et de l'emploi des impôts, des diverses espèces de pro-

[1] *É. M.*, tom. XII, pag. 41.

priété, et, en un mot, de toutes les branches du gouvernement qui ont pour objet les finances de l'état. Les fonctions qui furent confiées à M. Estève durant le cours de l'expédition lui ont permis de tout voir par ses yeux, et de sonder, dans ses replis les plus cachés, une administration tortueuse et compliquée. Nous devons donc, dans ce chapitre, nous occuper principalement des institutions qu'il n'entrait pas dans son cadre de développer, et nous commencerons par les lois civiles qui régissent aujourd'hui les Égyptiens : mais, avant de passer à l'examen de ces lois, il est urgent de faire connaître les individus qui en sont les organes ou les dépositaires. Comme la religion et le livre qui en renferme les dogmes sont les principales bases sur lesquelles s'appuient les droits civils, les hommes qui se sont consacrés à l'exercice du culte sont en même temps les hommes de la loi : ils se divisent en plusieurs classes, et leurs attributions sont variées. Il en est quelques-uns dont les fonctions se bornent au soin des mosquées; les *imâm* sont de ce nombre. Ces espèces de religieux ne sont ni riches ni considérés. Tout musulman qui sait lire et faire la prière peut être imâm, c'est-à-dire desservant d'une mosquée : il n'est ni consacré, ni revêtu d'un costume particulier. C'est une charge héréditaire dans les familles, mais que l'on peut céder à une personne étrangère, moyennant une rétribution.

Le qâdy est le juge examinateur des *imâm;* il peut ou les admettre ou les rejeter, suivant qu'ils lui paraissent plus ou moins à la hauteur de leurs fonctions. Il n'y a point d'hiérarchie de dignité parmi les *imâm;*

ils sont les desservans des mosquées, et rien de plus. Le grand-seigneur a sur eux et sur les *u'lemâ* une espèce de juridiction spirituelle : mais, si ses firmans étaient contraires à quelques préceptes du Qorân, ils ne se croiraient pas obligés d'y obéir; ils ne doivent écouter que la parole de Dieu et de son prophète.

Les cheryfs forment une classe à part; ils jouissent d'une très-grande considération : c'est le titre que prennent les musulmans revêtus d'une dignité quelconque. Le nom de *cheryf* signifie *distingué* : mais cette qualification honorable est spécialement affectée aux descendans de Mahomet par Fâtmeh, sa fille. Eux seuls ont le privilége de porter le turban vert. « Malheur, disent les commentateurs du Qorân, à celui qui se fera cheryf sans l'être, et à celui qui abandonnera les cheryfs! » On assure cependant qu'il en est beaucoup qui ont usurpé cette espèce de noblesse. Elle est commune à toutes les classes : on voit des cheryfs occupés aux travaux les plus obscurs et les plus abjects. Les femmes transmettent ce titre à leurs enfans des deux sexes; et comme elles peuvent épouser indifféremment un cheryf ou un musulman qui ne le soit pas, on conçoit combien cette caste a dû se multiplier.

Le grand-seigneur choisit parmi les descendans les plus distingués du prophète un *naqyb el-achrâf*, ou procureur et représentant des cheryfs. C'est une charge considérable, et celui qui en est revêtu réside au grand Kaire : ce personnage est ordinairement envoyé de Constantinople avec le qâdy. Il paie pour son investiture environ 40000 médins, et jouit du revenu de plu-

sieurs hameaux, qui sont comme l'apanage de son emploi. Cette dignité n'est conférée que pour un an : au bout de ce terme, le naqyb est remplacé ou confirmé, suivant le bon plaisir de la Porte.

Tous les cheryfs soumis à la juridiction du naqyb sont justiciables de ce magistrat pour les fautes légères; mais il n'en peut condamner aucun à la peine de mort : le qâdy seul a le droit de les juger, ainsi que les autres musulmans, en matière civile et criminelle; et lorsqu'il prononce une sentence de mort contre l'un d'eux, c'est au naqyb à la faire exécuter. Les cheryfs ont leur prison à part : une partie du revenu des villages du naqyb est employée à la nourriture des prisonniers [1].

Il n'est aucun endroit de la Turquie où les cheryfs jouissent d'une plus grande considération qu'à la Mekke; ils y ont le pas sur tous les musulmans dans les cérémonies religieuses; on leur accorde en outre plusieurs prérogatives. Le cheryf de la Mekke n'est cependant que prince temporel : il n'a aucune prééminence religieuse, et même la prière ne se fait point en son nom; c'est toujours au nom du grand-seigneur qu'on officie dans le temple de la Mekke.

Nous avons déjà parlé des *u'lemâ* ou lettrés; ils se divisent en trois grandes classes : les ministres de la religion, les docteurs de la loi, et les *qâdy*. Les premiers sont les *imâm*; dans la seconde classe, on comprend les *moufty*, ou docteurs et avocats consultans qui donnent

[1] Il existe aussi quelque différence dans la manière de supplicier les cheryfs : on ne peut pas leur trancher la tête; le naqyb envoie dans la prison un exécuteur qui les étrangle. Leurs corps ne sont pas non plus exposés après l'exécution; on les ensevelit sur-le-champ.

leur décision sur toutes les affaires; la troisième se compose des ministres de la justice. On donne le titre de *monlä*, dont le nom signifie *maître, seigneur,* aux magistrats du premier ordre.

Le *cheykh el-islâm,* ou moufty de Constantinople, et le grand vizir, sont, après le sultan, les deux personnages les plus éminens de l'empire : ils représentent le souverain; l'un au spirituel, et l'autre au temporel. Le grand-seigneur n'a pas le droit de faire supplicier un moufty d'une manière commune; et lorsqu'un individu revêtu de cette charge suprême se rend coupable d'un crime capital, il subit une peine particulière, peut-être plus affreuse encore que celles que l'on inflige aux criminels d'une condition ordinaire.

On soumet au moufty les questions embarrassantes qui peuvent se présenter sur les divers cas de la loi. Comme les fonctions de ce magistrat consistent surtout à donner son opinion sur les peines encourues pour certains délits, et sur les droits respectifs des personnes en procès, on s'adresse à lui pour obtenir une décision émanée de son tribunal. Cette espèce de solution d'une question de droit civil ou de procédure criminelle se nomme *fatouah* : c'est comme un prononcé légal, qui détermine souvent la sentence du qâdy. Les *imâm* rédigent et écrivent les *fatouah* : mais, lorsqu'on demande au moufty des éclaircissemens sur un point obscur du droit public, ce magistrat convoque les principaux *u'lemâ*, et discute le cas avec eux. Il est rare qu'un qâdy très-versé dans la jurisprudence demande l'opinion d'un moufty, et encore plus qu'il s'en tienne à ses décisions :

mais, s'il n'est pas fort habile, comme il arrive assez souvent, il demande toujours l'avis du moufty avant de prononcer.

Les quatre sectes mahométanes dont nous avons fait mention dans le premier chapitre, ont au Kaire leur moufty particulier : ces charges ne se donnent pas; il paraît que c'est un titre ou plutôt une dignité acquise par la réputation. Dans les villes d'un ordre inférieur, et cependant d'une certaine importance, le moufty envoie un moulâ pour le représenter. Les *moulâ* n'exercent leurs fonctions que pendant un très-court espace de temps : en Turquie, on les change tous les mois, et ils paient leur investiture plus ou moins cher, suivant les ressources de la ville où ils vont exercer. Les *moulâ* sont, après les *moutsallem* ou gouverneurs, les premières autorités de la ville.

On trouve en Égypte un ordre de moines musulmans qui est assez répandu dans les autres états turks : les individus qui en font partie se nomment *derviches* ; ils vivent en communauté, et voyagent d'un couvent à un autre. Le mariage ne leur est pas défendu : mais leurs femmes ne peuvent être admises dans le couvent; elles doivent résider dans des maisons particulières. Chaque communauté a des revenus provenant des legs et des fondations des musulmans pieux : l'ordre a des supérieurs, et les couvens ont des chefs respectifs nommés *cheykhs*. Il s'en faut, au reste, que ces religieux jouissent d'une considération générale : on les accuse de philosophie, et cette imputation est très-grave chez un peuple ignorant, attaché à ses erreurs par une longue

habitude. Les Orientaux appellent *philosophes* les esprits forts, incrédules sur plusieurs points, et surtout peu disposés à croire aux miracles du prophète. Il est cependant assez difficile d'admettre une pareille accusation contre les derviches, qui ne sont pas assez éclairés pour approfondir des sujets sérieux; ils ne paraissent pas même s'en occuper. Quoi qu'il en soit, on soupçonne le plus grand nombre d'entre eux d'impiété et d'hérésie: leurs ennemis disent qu'ils bornent toute leur religion à la croyance en Dieu, sans attacher aucun mérite à la prière et aux autres pratiques extérieures; qu'ils ne s'y soumettent que pour la forme, et que leurs démonstrations sont vaines et hypocrites. Il y a plusieurs autres classes de religieux musulmans; mais, comme les uns vivent en anachorètes, et les autres en pèlerins, il serait difficile de donner des détails positifs sur leur compte. Nous nous bornerons à dire quelque chose sur les santons, qui sont pour les Égyptiens l'objet d'une vénération toute particulière.

Il n'est aucun peuple connu qui n'ait mêlé à sa croyance ou à ses pratiques religieuses quelques observances ridicules : les Égyptiens de l'antiquité représentèrent tour à tour la Divinité sous les formes les plus bizarres et les plus monstrueuses; les Grecs sanctifièrent des orgies dégoûtantes; les Romains eurent des aruspices; et les graves sénateurs de la première république du monde s'en remirent plus d'une fois à l'appétit des poulets sacrés, ou bien à l'inspection des entrailles des victimes, pour décider du sort de la patrie : le culte des druides, tout affreux que l'histoire nous le repré-

sente, fut long-temps cher aux Gaulois. Par une inconcevable fatalité qui semble attachée à toutes les institutions des hommes, les modernes, comme les anciens, ont consacré des erreurs et des préjugés plus impardonnables peut-être, en ce que l'horizon de l'esprit humain s'est prodigieusement agrandi depuis ces temps reculés. Les Égyptiens de nos jours, aussi bizarres, mais bien moins ingénieux que leurs ancêtres, rendent une espèce de culte à des insensés : tels sont les santons. Le peuple s'imagine que Dieu les a attachés à son service d'une manière si forte et si exclusive, qu'ils sont devenus indifférens pour tout ce qui est terrestre, et qu'ils ont même entièrement perdu le sentiment des sensations mondaines. Les imbécilles, en général, sont donc honorés pendant leur vie comme des saints [1]. Il en est qui, jouissant d'une faible portion de leurs facultés morales, se retirent dans des lieux solitaires, pour y vivre des aumônes des dévots : ils se livrent à la prière et à la contemplation. Il y a des santons des deux sexes. On les voit souvent marcher tout à fait nus ; mais la vénération, ou plutôt l'aveuglement public, leur sert de voile [2].

[1] L'origine de ce préjugé remonte jusqu'aux premiers temps de l'islamisme. On sait que Mahomet avait de fréquens accès d'épilepsie, et qu'il eut l'art de persuader à ses disciples que cette infirmité annonçait la présence de l'ange Gabriel. Les musulmans, en commémoration de leur prophète, regardent comme des inspirés les fous, et surtout ceux d'entre eux qui, dans leurs momens lucides, se distinguent par une grande austérité de mœurs.

[2] On raconte de plusieurs santons qu'ils n'ont pas toujours été insensibles aux plaisirs des sens, et que la prétendue sainteté dont ils étaient revêtus, leur a souvent facilité les moyens d'en éprouver toutes les jouissances, sans que pour cela leur pudeur fût blessée, ou qu'ils portassent atteinte aux mœurs et aux bienséances.

Après la mort, ces personnages sont ensevelis avec pompe, et leurs tombeaux deviennent, pour le peuple, des lieux féconds en miracles. Dans les campagnes, dans les quartiers éloignés du centre des villes, on trouve beaucoup de ces monumens, dus aux offrandes pieuses des zélés musulmans. Ils sont en forme de petits dômes, plus ou moins riches, et des hommes sont chargés de veiller à leur conservation, ou, pour mieux dire, sont comme les desservans de ces mosquées funéraires. Mais il s'en faut que cet emploi soit toujours lucratif : souvent on rencontre dans les rues des hommes couverts de haillons, avec une longue chevelure flottante, et un bâton à la main ; ce sont les prêtres des tombeaux de santons qui demandent l'aumône.

Des fourbes s'avisent quelquefois de jouer le rôle de santon pour capter la bienveillance, la considération et surtout la générosité publiques : mais on parvient tôt ou tard à découvrir l'imposture, et le mépris et l'abandon sont le partage du faux inspiré.

### §. II. *Fêtes religieuses; principaux dogmes de la foi musulmane.*

Nous avons déjà parlé des fêtes égyptiennes pour ce qui regarde les divertissemens du peuple dans les jours d'allégresse. Quoique toutes ces fêtes se rapportent, pour ainsi dire, à une circonstance religieuse, il n'en est que deux cependant qui peuvent être considérées comme véritablement sacrées, celle du ramadân et celle du sacrifice d'Abraham. La première est de trois jours :

les musulmans remercient Dieu de ce qu'il a permis qu'ils passassent heureusement le temps du jeûne. La seconde est la grande fête, autrement dite *grand Beyrâm*; elle se célèbre le 10 du mois dou'l-hageh, le dernier de l'année, et dure quatre jours pour le bas peuple: les riches et les grands seigneurs la célèbrent pendant une semaine. Cette époque correspond à celle où les pélerins, arrivés à la Mekke, immolent sur la montagne des animaux domestiques. Chaque famille mahométane tue ce jour-là, dans toute l'Égypte, un agneau ou quelque autre animal, selon ses facultés: les riches en immolent plusieurs, au moins un pour chaque individu de leur famille; les pauvres se contentent d'offrir une seule victime.

Il est à propos de remarquer que les fêtes religieuses instituées par Mahomet ne ressemblent en rien à celles des chrétiens. Ce ne sont pas des jours de repos: elles ne diffèrent des autres jours que par les prières supplémentaires qui se récitent alors dans les mosquées. Du reste, les boutiques sont ouvertes, les ouvriers peuvent vaquer à leurs travaux accoutumés: mais le peuple aime mieux se divertir; on se pare de ses plus beaux vêtemens, et les rues sont remplies de gens qui se livrent à la joie.

Le jour anniversaire de la naissance du prophète est aussi l'occasion de grandes réjouissances pour le peuple: toutes les places publiques sont garnies de baladins, de joueurs de gobelets, d'*a'lmeh*, et de marchands de sucreries. Néanmoins cette fête n'est pas regardée comme indispensable; on peut la célébrer ou non: elle est seule-

ment consacrée par l'usage. Le soir, chacun s'empresse d'illuminer, et les divertissemens se prolongent fort avant dans la nuit.

Un usage particulier à l'Égypte, et qui est presque étranger aux autres états musulmans, ce sont des espèces de fêtes patronales : les villages et les différens quartiers des grandes villes ont chacun leur patron, dont le jour de naissance est célébré par le peuple avec le même concours que nos fêtes de paroisse. Cependant il ne se fait aucune cérémonie extraordinaire dans les mosquées : quoique l'origine de ces fêtes se rattache à un motif religieux, les hommes de la loi n'y prennent aucune part, et en abandonnent la célébration aux habitans de toutes les classes, toujours avides de réjouissances[1].

Mais de toutes les époques de l'année où les Égyptiens peuvent se livrer aux plaisirs et aux divertissemens, il n'en est pas de plus favorable que le mois de ramadân, qui est tout ensemble le temps du jeûne et du carnaval des musulmans. Il semble étrange que l'on ait choisi une même époque pour allier des pratiques aussi contraires, la mortification, la pénitence et les plaisirs. Peut-être le législateur a-t-il voulu tempérer la rigueur de la pénitence, en lui associant des heures consacrées à la joie : les hommes supportent mieux les privations auxquelles doivent succéder les jouissances.

On n'aurait qu'une idée bien imparfaite du ramadân

[1] Les Égyptiens aiment à célébrer leurs fêtes et leurs réjouissances la nuit : c'est assez l'usage des peuples qui vivent sous un climat très-chaud. La nuit est en effet, dans les régions voisines de la zone torride, le temps où les facultés physiques reprennent un peu d'énergie.

ou carême des musulmans, si l'on prenait celui des chrétiens pour terme de comparaison. Mahomet s'est montré aussi libéral de promesses pour l'homme vertueux dans l'autre monde, qu'il a mis de sévérité dans les pénitences annuelles qu'il commande à tous ses disciples dans celui-ci. Le jeûne dure pendant tout un mois lunaire; il arrive à des époques indéterminées, tantôt en été, tantôt en hiver : dans ces deux saisons, la loi est également rigoureuse; il faut se priver de toute nourriture depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher; on ne peut ni boire ni fumer. Il est facile de concevoir toute la rigidité d'un pareil jeûne, en songeant que, dans une contrée aussi méridionale que l'Égypte, la soif est la plus insupportable de toutes les privations. Le moindre exercice altère; cependant les gens du peuple, qui ne peuvent se passer d'un travail journalier pour vivre, doivent attendre la fin du jour pour se rafraîchir : on voit des portefaix soulever et transporter, comme à l'ordinaire, d'énormes fardeaux, et travailler d'une manière aussi pénible pendant la plus grande partie du jour, sans qu'une goutte d'eau rafraîchisse leur gorge desséchée, sans que le plus petit repas vienne ranimer leurs forces affaiblies par la transpiration et la fatigue. Quand le soir vient, la scène change; ce ne sont plus les mêmes hommes : la nuit entière se passe en festins, en divertissemens et en débauches. Dans la journée, on achève ses affaires le plus tôt possible, afin de consacrer quelques heures au sommeil : on voit le cultivateur sous un palmier, après avoir rempli sa tâche dans la matinée; le marchand couché sur le comptoir de sa boutique; les

gens du peuple étendus dans les rues, et rangés le long des murs de leurs habitations, tandis que le riche, également assoupi, attend sur un divan somptueux le moment qui précède le coucher du soleil.

Cette heure si ardemment désirée arrive enfin : on se lève avec empressement ; chacun se hâte de gagner un lieu élevé ; les femmes se réunissent sur les terrasses de leurs maisons, pour s'assurer plus tôt de l'entière disparition du soleil. Il commence à pâlir, son disque lumineux se cache sous l'horizon, et ses derniers rayons s'effacent à peine, que le peuple, l'habitant des palais, les recluses des harems, saluent d'une voix unanime la fin tardive du jour ; des chants de joie annoncent le moment du plaisir et l'heure du repas. Toutes les mosquées retentissent des accens graves et éclatans des *mouezzin*, qui appellent le peuple à la prière. C'est une rumeur, une agitation générale : bientôt on se divise, les groupes se séparent. Toute la population rassemblée se disperse dans les cafés, dans les maisons, dans les mosquées, dans les places publiques ; chacun mange avec avidité : les riches font un grand festin, et partagent aux pauvres les restes de leur table. On sert indifféremment tous ceux qui se présentent ; et cet usage, bien louable sans doute, est en vigueur dans tous les états du sultan.

Cependant les jeux et les spectacles succèdent au repas ; la licence la plus effrénée règne alors dans les divertissemens qui signalent ces nuits de débauche. Les mosquées sont illuminées jusqu'au point du jour ; la partie la plus saine du peuple y passe la nuit en conver-

sations utiles ; mais la foule se porte dans les cafés, où les vieillards qui font la profession d'orateur public, racontent avec feu des aventures merveilleuses, qui intéressent singulièrement la multitude. On se presse également à la porte des bains, et c'est là surtout que se concertent des parties de plaisir et des rendez-vous amoureux : les hommes attachés aux bains, gens adroits et habitués à ces sortes d'affaires, sont presque toujours l'âme de ces intrigues. C'est ainsi que le sexe se venge de son esclavage et de ses tyrans : mais le plus grand mystère doit couvrir de semblables écarts ; la colère de l'époux offensé ne connaîtrait point de bornes.

Les places publiques sont les lieux où l'on affiche, pour ainsi dire, le plus honteux déréglement : là, des bateleurs représentent des scènes libidineuses, terminées par des tableaux qui caractérisent, avec la plus grande grossièreté, une étonnante corruption de mœurs ; les acteurs principaux sont toujours un vieillard et un jeune enfant, ainsi que nous l'avons dit à l'article des spectacles populaires. Toutefois, si l'on jugeait des mœurs de la nation entière par le goût que les gens du peuple manifestent ordinairement pour ces sortes de spectacles, on s'en ferait à coup sûr une idée fausse et injuste : l'obscénité de ces représentations n'a d'attrait que pour la lie du peuple ; car en Égypte, comme partout ailleurs, le peuple est avide de voir dans toute leur nudité ces tableaux de la luxure et de la débauche : ils est déplorable seulement que de semblables représentations soient tolérées par l'autorité.

On goûte, même dans le sein des harems, les plaisirs du ramadân : il est alors permis aux femmes de faire

venir les *a'lmeh* et quelques musiciens. L'homme riche, nonchalamment assis sur son divan, la pipe à la bouche, et son épouse favorite à ses côtés, écoutent avec transport le chant des musiciens et les sons de leurs instrumens : les deux époux sont environnés de quelques esclaves, qui se tiennent debout autour d'eux, ou accroupis sur une natte. On admire la pantomime de la jeune *a'lmeh*, qui figure, dans une danse voluptueuse, les combats de la volupté et de la pudeur. Une ceinture à peine nouée autour de sa taille légère est comme l'unique barrière qu'elle veuille opposer aux attaques de l'amour; elle la serre mollement; et semble obéir à une force irrésistible en dansant au son des instrumens : mais la ceinture, ébranlée par les mouvemens de la danseuse, se détache insensiblement; alors la pudeur, un moment assoupie par la passion, se réveille tout à coup; la ceinture protectrice est nouée de nouveau; la danse semble reprendre alors un caractère plus grave, qui cède bientôt à la vivacité des sensations auxquelles l'*a'lmeh* paraît en proie. Les mêmes circonstances se renouvellent; le faible lien se relâche encore; mais l'amour est victorieux, on ne lui dispute plus sa conquête : l'*a'lmeh* succombe enfin à ses émotions; ses mouvemens se ralentissent, et elle semble plongée dans un ravissement délicieux. On applaudit avec une sorte de fureur, et l'effet que cette pantomime voluptueuse produit sur le spectateur indolent, et surtout sur sa compagne, est au delà de toute expression : nous avons vu de jeunes femmes tellement émues par ces danses passionnées, qu'elles se levaient hors d'elles-mêmes, joignaient leurs

voix à celles des chanteurs et imitaient les gestes de l'*a'lmeh*.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les usages des Égyptiens pendant la durée du ramadân : il est temps de revenir à des sujets plus sérieux. Jetons un coup d'œil rapide sur la religion en général, puisqu'il est vrai qu'en Égypte elle influe plus particulièrement encore que dans les autres contrées sur les institutions civiles et sur les habitudes sociales.

Le musulman doit croire à l'unité de Dieu[1] et à la mission de Mahomet, ajouter foi à tout ce qui est contenu dans le Qorân comme étant la parole divine[2], faire les cinq prières et les ablutions préparatoires qui en sont inséparables, observer le jeûne du ramadân, donner aux pauvres la portion[3] de son revenu qui leur est due, et faire une fois en sa vie le pèlerinage de la Mekke.

Comme les chrétiens, les mahométans reconnaissent la puissance, la justice et la prescience de Dieu : mais ils admettent de plus la prédestination, sans s'accorder sur la manière de la concevoir. Cette idée les conduit à une résignation sans bornes, qui les distingue de tous les autres peuples. Ils ne croient cependant pas que les actions humaines et les événemens de ce monde soient

[1] Cette unité de Dieu doit être crue de la manière la plus absolue : un bon musulman doit confesser que *Dieu est unique*, *qu'il n'est point engendré*, *qu'il n'engendre point*, *qu'il n'a ni associé ni égal dans sa toute-puissance*.

[2] Selon les musulmans, Dieu a envoyé le Qorân à Mahomet, par l'entremise de l'ange Gabriel, et fragment par fragment, dans l'espace de vingt-trois ans.

[3] L'une des aumônes les plus obligatoires est celle qu'on est tenu de faire à la fête du Beyrâm.

tellement déterminés par un ordre immuable, qu'ils ne puissent chercher à prévenir ce qui leur serait nuisible, et à se préserver, par exemple, des maladies contagieuses[1]. On prend trop souvent leur indolence naturelle pour une soumission aveugle aux arrêts du destin.

Ils pensent qu'on ne peut représenter l'Être suprême sous aucune forme, ni chercher à approfondir sa nature, mais qu'il faut seulement s'occuper de ses attributs. L'âme, selon les uns, est répandue sur tous les points du corps, et circule dans les veines avec le sang : selon les autres, elle est comme un soleil, dont les rayons se dispersent sur toutes les parties de notre être; et Mahomet a dit que le croyant devait se contenter de penser que *l'âme est un effet de Dieu.* En général, les questions métaphysiques, qui ont si long-temps divisé nos écoles, sont peu du goût des *u'lemâ* : ils ont des préjugés; mais ils ne cherchent pas à définir ce qui passe l'intelligence humaine. Moïse et Jésus-Christ conservent à leurs yeux le rang de prophètes : celui-ci était l'esprit de Dieu, créé par le souffle de Gabriel sur la Vierge; après avoir rempli sa mission sur la terre, il est allé se réunir à la toute-puissance, d'où il procédait. Ils prétendent aussi que les pharisiens, trompés dans leur attente criminelle, ne supplicièrent qu'une vaine effigie.

Les *u'lemâ* conviennent que les Juifs et les chrétiens qui ont vécu dans les temps antérieurs à la mission de

[1] Les musulmans sont partagés d'opinion à cet égard : ceux qui suivent la secte des *hanafy*, et les Turks sont de ce nombre, regarderaient des mesures sanitaires comme une injure manifeste à la puissance de Dieu ; les autres sectes sont moins exagérées.

Mahomet étaient de vrais croyans; mais que, ce dernier étant venu pour changer et réformer toutes les lois émanées des anciens prophètes, les disciples actuels de Moïse et de Jésus-Christ sont des mécréans et des infidèles.

Le monde a été créé; Dieu seul est éternel. L'époque de la création, selon les docteurs de la loi, ne remonte qu'à mille ans et quelques siècles : ce que l'univers doit avoir de durée est incertain; et Mahomet conseille à ses disciples de ne point chercher à le découvrir. Il ne fallut que six jours pour le grand œuvre de la création : Dieu commença le samedi, et fit la terre : le second jour, il forma les montagnes; le troisième, les arbres et les végétaux; le quatrième, le mal et les dissensions sociales (ce jour est de mauvais augure); le cinquième, les ténèbres et la lumière; le sixième, les animaux : le septième, Adam, qui était formé depuis quarante jours, parut sur la terre pour la première fois.

Ils ont aussi le dogme consolant de l'immortalité de l'âme, et même c'est comme le pivot principal sur lequel repose leur croyance. A la mort, l'âme du bon musulman passe dans des jardins toujours verts, en attendant le grand jour du jugement dernier : celle du méchant reste captive dans des lieux sombres et fétides. Mais, quand l'heure suprême du jugement aura sonné, le monde sera lui-même bouleversé de fond en comble; la surface du globe sera renouvelée; le paradis et l'enfer s'ouvriront enfin. Dieu, environné de ses prophètes, examinera les actions des hommes : les âmes se réuniront aux corps, qui ressusciteront eux-mêmes dans toute

leur intégrité. Les justes entreront alors dans le paradis de délices pour n'en sortir jamais, et les autres iront expier leurs crimes. Il n'y aura de peines éternelles que pour ceux qui n'auront pas cru à la mission et à la parole de Mahomet [1].

[1] Le bonheur que Mahomet promet à ses disciples est purement sensuel; il consiste dans des jouissances d'une éternelle volupté. Au jour de la résurrection, disent les musulmans, chacun prendra la taille et la force du premier homme, qui, d'après eux, n'avait pas moins de *cinquante pieds de hauteur*. Les femmes seront d'une beauté si parfaite, qu'elles allumeront dans le cœur de l'homme une passion sans cesse renaissante; il pourra la satisfaire indéfiniment, sans jamais éprouver ni dégoût ni lassitude. Les femmes ne concevront point; parce que ces plaisirs seront en quelque sorte célestes, et qu'il ne s'y mêlera jamais rien de si imparfait que la nature humaine. Toutes les facultés morales, tous les organes de la vie, conserveront toujours la même vigueur; et les êtres qui peupleront ces lieux d'une félicité inaltérable, jouiront des agrémens de l'existence et des plaisirs des sens, en conservant pour leurs corps le privilége de ne jamais changer.

On croit assez généralement en Europe que Mahomet a exclu les femmes de son paradis*; c'est une erreur : un auteur classique a dit : « ce qui est écrit pour les hommes, l'est aussi pour les femmes. » Étant assujetties aux mêmes pratiques religieuses que les hommes, elles doivent jouir des mêmes récompenses. Les cinq prières du jour, le jeûne du ramadan et le pélerinage de la Mekke, sont également obligatoires pour les deux sexes: mais les femmes ne peuvent ni prier ni jeûner pendant la durée des infirmités périodiques auxquelles elles sont sujettes, parce qu'alors elles n'ont pas la pureté nécessaire à ces actes de dévotion. On assure qu'au temps du prophète elles pouvaient fréquenter les mosquées, mais que le khalife O'mar, s'étant aperçu des distractions que leur présence causait aux hommes, et du scandale qui en résultait, ordonna qu'elles prieraient désormais dans leurs maisons.

* Voici ce qu'on lit dans Montesquieu : « Puisque les femmes sont d'une nature inférieure à la nôtre, et que nos prophètes nous disent qu'elles n'entreront pas dans le paradis, etc. » (*Lettres persanes*, lettre XXII.) Volney lui-même, quoique versé dans les études orientales, s'exprime ainsi dans son *Voyage en Égypte et en Syrie* (tom. II, p. 323) : « Mahomet, si passionné pour les femmes, ne leur a cependant pas fait l'honneur de les traiter comme une portion de l'espèce humaine; il ne fait mention d'elles, ni pour les pratiques de la religion, ni pour les récompenses de l'autre vie. » Cette assertion est démentie par tous les ouvrages de théologie musulmane, et le Qôran lui-même n'offre rien qui puisse la justifier.

Pour obtenir les récompenses de l'autre vie, il n'est pas de voie plus infaillible que la prière et la pureté : le musulman peut prier en tout lieu; il étend sur la terre un tapis, une natte, ou le châle de son turban, et se prosterne la face tournée vers la Mekke : son adoration est courte, mais fervente. Lorsque rien ne l'empêche de se rendre à la mosquée, il doit y remplir ses devoirs religieux de préférence. Dieu est partout; mais il convient mieux de l'adorer dans son temple. On trouve dans l'enceinte des mosquées un grand bassin rempli d'eau; c'est là que les musulmans se lavent les parties les plus secrètes du corps; ils s'y purifient aussi la barbe, et les bras jusqu'aux coudes. Lorsqu'ils parcourent, dans leurs voyages, des déserts sans eau, ils ne sont pas exempts pour cela de faire une sorte d'ablution; le sable fin ou une poussière très-pure leur tient lieu de l'eau qui leur manque.

L'institution du ramadân eut sans doute pour objet de forcer les musulmans à donner plus d'attention à leurs devoirs religieux, puisqu'ils doivent alors se priver en grande partie de toutes les jouissances sensuelles : leur esprit, dégagé, durant le jour, des soins qui l'occupent ordinairement, peut se livrer avec plus de ferveur à la méditation et à la prière. Ils ne mangent que la nuit; ainsi que nous l'avons dit précédemment; c'est aussi le seul temps où ils puissent voir leurs femmes. La rigueur du jeûne ne s'étend pas au delà de ces privations : on peut manger de tout comme aux autres époques de l'année. Le ramadân est aussi le seul jeûne d'obligation. Celui qui voyage lorsque ce temps de

pénitence arrive n'est pas obligé de jeûner; mais il est tenu de remplacer ensuite les jours où il aura manqué de le faire.

Aller une fois à la Mekke est un devoir indispensable que tout bon musulman doit remplir. Cependant, comme il n'y a point d'âge fixé pour ce pélerinage, et qu'on n'y est strictement obligé que lorsqu'on peut le faire avec ses épargnes, chacun retarde ce voyage, et finit par s'en exempter plus ou moins facilement. Il arrive de là que beaucoup de mahométans meurent sans l'avoir fait.

Mahomet, qui recommandait à ses disciples la pureté extérieure par dessus toute chose, leur a défendu d'avoir commerce avec leurs femmes pendant le retour des signes de nubilité auxquels celles-ci sont assujetties, et durant les quarante jours qui suivent leurs couches : mais ils peuvent avoir commerce avec celle qui nourrit. La femme qui devient enceinte a la permission de continuer d'allaiter son enfant pendant les premiers mois de sa grossesse, quoique les médecins pensent que le lait cesse alors d'être salutaire.

Il est permis de manger la chair de tous les animaux qui ruminent. Parmi ceux qui ont le pied fourché, la loi interdit la chair du porc; celle du cheval n'est défendue que dans la secte hanafy. On doit laver sept fois le vase où un chien aurait pu s'abreuver, avant de s'en servir soi-même. Les sectes sont partagées sur le sens de ce précepte : les unes pensent que le chien est immonde de sa nature; les autres, qu'il n'a d'impur que le souffle et le museau; enfin, quelques docteurs pré-

tendent que Mahomet n'a donné ce conseil que parce que le chien a pu, avant de boire, manger des alimens impurs. Nous entrons dans ces détails principalement pour donner une idée de l'esprit des différentes sectes : elles ne disputent guère que sur des points aussi futiles.

Le sang est réputé impur : aussi ne peut-on, dans aucun cas, se nourrir d'un animal qui serait mort naturellement, ou que l'on aurait étouffé : il doit être égorgé, et son sang doit avoir coulé. Le gibier tué à la chasse avec les armes à feu est de même soumis à cette loi : les musulmans s'empressent de couper la gorge des oiseaux, des lièvres ou autres animaux qui tombent sous leurs coups. Les poissons sont les seuls qui n'exigent pas cette opération[1].

On a pu voir qu'il existait une assez grande analogie entre ces préceptes du législateur arabe et les défenses de Moïse : c'est évidemment à la législation juive que Mahomet a emprunté une mesure sanitaire qu'il a voulu rendre inviolable aux yeux du peuple. Il est vrai que la chair du porc a les effets les plus pernicieux sur la constitution de ceux qui en font usage dans des contrées aussi chaudes que l'Afrique et l'Asie ; on assure même que la lèpre n'a pas d'autre origine que l'abus de la viande malsaine du porc. Les réglemens de Mahomet pour ce qui regarde les ablutions en général et la pro-

[1] Les oiseaux ne sont pas impurs, ni les végétaux non plus ; cependant les musulmans s'abstiennent de manger les oiseaux de proie, autant par dégoût naturel que par scrupule religieux. Les sectes châfe'y et hanafy pensent que l'usage des reptiles comme nourriture est défendu : les melkytes exceptent le serpent lorsqu'il est égorgé.

preté du corps, n'ont pas d'autre motif que l'intérêt de la santé de ses disciples. Le Qorân est rempli de préceptes sages sur la manière de vivre, évidemment tracés dans le même but. Au reste, les musulmans remplissent avec une scrupuleuse attention tout ce qui leur a été prescrit : il en est bien peu qui se permettent d'enfreindre les commandemens du prophète; heureux encore s'ils savaient pénétrer le sens philosophique de quelques-uns de ses dogmes, comme ils se montrent dociles à pratiquer le régime extérieur!

## §. III. *Gouvernement.*

Le gouvernement de la province se composait, avant l'arrivée de l'armée française, du pâchâ, des sept chefs du corps des *odjâqly*, et de vingt-quatre beys.

Le premier bey avait la qualité de cheykh el-beled; il commandait le Kaire et l'Égypte. La seconde dignité était celle d'emyr-hâggy, quoique, suivant un article de l'ancienne constitution du pays, ces deux charges dussent être réunies en une seule. L'emyr-hâggy était chargé du soin d'escorter la caravane, et son titre ne signifie autre chose que *prince de la caravane* ou *des pèlerins*. Le defterdâr ou chancelier était le troisième personnage du gouvernement. Après ces autorités suprêmes, venaient les beys gouverneurs de province : leur ordre était déterminé par l'importance de leurs départemens. Le bey de Girgeh était le premier de tous; il avait la qualité de pâchâ à deux queues : les autres étaient moins distingués.

Tout le pouvoir exécutif reposait dans les mains du cheykh el-beled; il était en effet maître absolu, à moins que des circonstances extraordinaires ne le contraignissent à un partage d'autorité. Il en était ainsi lors du débarquement des Français. Mourâd-bey, qui avait été emyr-hâggy et cheykh el-beled, mais qui ne conservait plus qu'une portion de la puissance attachée à ces deux dignités, sans en porter le titre, gouvernait conjointement avec Ibrâhym-bey, cheykh el-beled titulaire. Tous les ordres relatifs à des mesures extraordinaires, à des contributions forcées et onéreuses pour les provinces ou les villes, devaient être approuvés et signés du cheykh el-beled pour être valides : ainsi, c'était, pour ainsi dire, en lui seul que résidaient toujours la force et l'autorité du gouvernement.

Le droit de perception de l'impôt destiné à la Mekke appartenait à l'emyr-hâggy : mais ce droit était bien différent de ce qu'il avait été à d'autres époques; successivement réduit par les usurpations des autres beys, il montait à bien peu de chose.

Ces fonctionnaires avaient le rang de pâchâ à deux queues, ainsi que le gouverneur de la Charqyeh, et l'aslâm-bâchy, qui est chargé de se rendre au devant de la caravane, lorsqu'elle revient au Kaire, pour fournir aux voyageurs les provisions, chameaux, chevaux, mulets, etc., etc., dont ils peuvent avoir besoin après une route si longue. Selym, qui avait ainsi réglé les principales charges de l'état et leurs diverses attributions, ne voulait pas qu'on choisît ces grands dignitaires parmi les Mamlouks ou les *sangâq*, ni à plus forte raison

parmi les habitans du pays. En général, les Osmânlis ont une sorte de mépris pour les Arabes; et ceux-ci, qui craignent leur dissimulation et leur perfidie, les paient d'une égale aversion. L'établissement des vingt-quatre beys ou *sangâq* remonte aussi jusqu'à l'époque de la conquête de Selym. Ce prince avait autorisé les vingt-un principaux à avoir à leur suite un corps de musiciens, composé de six tambours, six tambourins, six flûtes, deux trompettes et un cymbalier. Ils recevaient par an une espèce de gratification qui montait à mille *ardeb* de blé. Les trois autres beys n'avaient pas droit à la musique ni au traitement annuel.

C'était dans le corps des vingt-un que devaient être choisis les gouverneurs des provinces de la Charqyeh, de Mansourah, de la Bahyreh, de Menoufyeh, de l'Atfyhyeh, de Gyzeh, de Bahnaseh, du Fayoum : le bey de Girgeh gouvernait tout le pays qui s'étendait depuis Minyeh jusqu'aux frontières du Sa'yd. Le defterdâr ou chancelier sortait aussi du corps des beys.

Toutes les dignités étaient annuelles; l'année révolue, ceux qui en étaient revêtus passaient à d'autres fonctions, ou bien rentraient dans la classe commune : ils pouvaient aussi être confirmés; ce qui arrivait fréquemment, surtout dans les dernières années. Le pâchâ était changé aussi souvent qu'il plaisait à la Porte ou au conseil des beys. Au reste, les dissensions continuelles qui agitaient l'Égypte ne permettaient guère aux hommes en place de compter sur leur fortune présente : les factions, toujours aux prises, se renversaient et régnaient tour à tour. Tel est le spectacle que pré-

sente le gouvernement des Mamlouks depuis un demi-siècle environ.

Les trois derniers beys de la série des vingt-quatre avaient des charges secondaires : l'un était kykhyeh ou intendant du pâchâ; l'autre, cherkah-bey : ce dernier partageait son emploi avec un collègue, mais ils n'étaient investis d'aucune autorité. La dernière place de sangâq était aussi occupée par deux beys, qui commandaient, l'un, tout le pays nommé *Mokaran*, aux environs de Gyzeh; l'autre, la contrée voisine de Mansourah.

Selym établit aussi sept *odjâqly* ou corps de milice; le premier était celui des *enkichâryeh* ou janissaires (le mot *enkichâryeh* signifie en turk *nouvelle milice*); les *a'zab* formaient le second odjâqly; les *motfâraqah*, le troisième; les *tchâouchyeh*, le quatrième; les *gâmoulyân*, le cinquième; les *tâfekgyân*, le sixième; enfin les *tcharaksey* composaient le dernier. Les quatre premiers corps avaient chacun des réglemens particuliers; les trois autres étaient soumis à une discipline commune.

La garde de la citadelle est partagée entre le pâchâ, le corps des janissaires et celui des *a'zab*. Le pâchâ occupe deux des quatre portes qui sont dans la forteresse : l'une conduit à la montagne; l'autre, à la place de Qarâ-meydân; la troisième se nomme *bâb el-Enkichâryeh*, ou porte des Janissaires; et la dernière, *bâb el-A'zab*, ou porte des *A'zab*. Celle des janissaires doit être gardée par un kykhyeh (*motouâlly*), commandant; il a sous lui six *tchâouchyeh*, espèces d'aides-de-camp, et cinquante *odobâchy*. Tous ces officiers ont leur logement près de la porte : ils ont quatre chefs pris entre

eux; ce sont ceux-là qui deviennent *tchâouchyeh*. Les *odobâchy*, ou chefs de chambre, ne montent jamais que sur des ânes. Le *tchâouchyeh* a le *dolama* noir, les bottes rouges, et le *qâouq* ou le turban en velours noir : son *dolama* n'est autre chose qu'un grand habit de drap noir. Lorsque ce personnage devient serrâg de l'aghâ, il joint à son qâouq une pièce de mousseline blanche.

Mais ces milices ont bien dégénéré depuis leur institution : aujourd'hui, les Mamlouks seuls font la loi; ce sont leurs propres soldats qui occupent toutes les places importantes, ou qui surveillent et dirigent le service des autres corps. Nous n'avons point parlé du qâdy dans l'énumération des principaux fonctionnaires du gouvernement, parce que les attributions de ce magistrat sont purement civiles. Il reçoit sa charge de la Porte, comme le pâchâ, et nomme les petits *qâdy* de province, qu'il choisit toujours parmi les indigènes, et dans le collége ou séminaire de la grande mosquée. C'est là qu'on apprend la législation et l'art de faire une juste application de la loi. Ces *qâdy* subalternes préfèrent une charge de cette nature à toutes les autres, parce qu'elle mène plus rapidement à la fortune et à la considération publique.

Le sultan Selym avait assigné au pâchâ la citadelle pour résidence; et ce vizir n'en devait jamais prendre d'autre. C'était lui qui donnait l'investiture de toutes les charges, et recevait un cadeau de tous ceux qui avaient part aux dignités[1]. Mais, depuis que les Mam-

[1] On sait que chez les Turks l'investiture consiste dans la cérémonie de revêtir les récipiendaires d'un qaftân et d'une pelisse. Pour les em-

louks ont repris leur ancien ascendant, tout a bien changé : le pâchâ n'a plus qu'une ombre d'autorité. Il doit souffrir tous les caprices des beys : il est, pour ainsi dire, à leur discrétion. Voilà ce qu'était l'Égypte lorsque nos troupes y pénétrèrent.

Nous avons dit que l'emyr-hâggy, ou prince de la caravane, était spécialement chargé de conduire les pélerins à la Mekke, et de protéger leur retour : comme le départ de la caravane est un événement très-important pour la ville du Kaire et pour toute l'Égypte, nous entrerons dans quelques détails sur les cérémonies qui ont lieu à cette occasion.

Lorsque l'époque fixée pour le départ approchait, tous les musulmans de l'Afrique qui voulaient se joindre à la caravane, se réunissaient au Kaire ; d'autres arrivaient par mer de Constantinople, de la Romélie et de l'Anatolie, pour abréger une partie du trajet qu'ils auraient eu à faire en suivant la route accoutumée. Ces pélerins campaient hors de la ville : leur nombre était quelquefois prodigieux ; l'Égypte seule en fournissait communément deux ou trois mille. La nécessité de traverser d'immenses régions presque désertes, et infestées par des hordes d'Arabes dont l'unique métier est le pillage, obligeait tous les voyageurs à se munir d'armes et de munitions. Le gouvernement d'Égypte leur accordait aussi une escorte d'environ cinq cents cavaliers, sous

plois secondaires, on ne donne que le qaftân. Cet habit est une espèce de manteau ouvert, d'une forte étoffe à fond blanc avec des fleurs jaunes. Pour la pelisse, il est d'usage qu'elle soit garnie de riches fourrures : on se contente quelquefois d'en orner simplement les bords. Le grand-seigneur ne donne jamais que des pelisses du plus grand prix.

les ordres de l'emyr-hâggy : ce général y joignait sa maison militaire, quelques soldats barbaresques soldés, et les hommes employés au service des grands personnages de la caravane. L'emyr-hâggy héritait de tout voyageur mort en route, et personne n'avait rien à réclamer pour de semblables successions. La route durait quarante jours pour aller, autant pour revenir, et les pélerins restaient absens trois mois environ. On se mettait en marche le 27 de chaouâl; mais la difficulté de lever un impôt vexatoire faisait, depuis quelques années, différer le départ jusqu'au 2 ou au 5 du mois suivant. Tous les pélerins un peu à leur aise avaient des montures; ils préféraient surtout les mules et les ânes, parce que ces animaux supportent mieux que le cheval la fatigue et les privations.

Enfin, quelques jours avant le départ, on portait en pompe le *Kisouèh* ou tapis destiné à orner la Ka'bah. Cette cérémonie était une grande fête pour le peuple; tous les habitans du Kaire se rendaient en foule sur la grande place qui domine la citadelle, et que l'on nomme *Qarâ-meydân*. Là, le pâchâ, environné du plus grand nombre des beys avec leur maison [1], des *odjâqly*, de l'aghâ et des principaux fonctionnaires du gouvernement, remettait avec beaucoup de pompe le tapis sacré entre les mains de l'emyr-hâggy : ce dépôt était constaté par un acte solennel. Tous les desservans des mosquées et tous les dévots de la ville se faisaient ensuite un devoir d'accompagner le tapis : on le chargeait sur un

[1] On entendait par *maison*, en parlant d'un bey, tous ses Mamlouks et toutes ses créatures.

chameau, et on le faisait passer par la porte *bâb el-Nasr*, pour le conduire au camp des pèlerins. Le tapis était déposé dans un coffre recouvert d'étoffes précieuses, ornées des plus riches broderies. Dès ce moment, le bey emyr-hâggy campait au milieu de la caravane; tous les voyageurs, négocians ou dévots, plaçaient leurs tentes autour de la sienne. Chacun était libre d'entreprendre le voyage; aussi beaucoup de marchands profitaient de cette occasion unique pour transporter les articles de leur commerce sans payer les droits d'entrée ou de sortie; ils chargeaient sur des chameaux de la cochenille, des draps, d'autres marchandises précieuses et beaucoup d'argent; ils rapportaient en échange des châles de cachemire, des mousselines, des toiles fines et du café [1].

[1] Il est inutile de faire observer ici que le pèlerinage de la Mekke fut institué par Mahomet dans des vues politiques plutôt que religieuses : il espéra donner par ce moyen une plus grande extension au commerce, et faire de l'Arabie l'un des principaux marchés de l'univers. Son but a été atteint en partie; dans la foule de ceux qui se rendent chaque année à la Mekke, on peut dire que la moitié au moins n'est guidée que par des spéculations mercantiles. L'auteur du *Tableau de l'empire ottoman* observe judicieusement que « Mahomet fixa la fête des sacrifices aux approches du printemps pour rendre le voyage moins pénible aux pèlerins, et pour faciliter en même temps le transport et la vente de leurs denrées; car le pèlerinage ne fut dans le commencement qu'une fondation politique, présentée sous le voile de la religion, dont le but principal était le commerce et la tenue d'une foire considérable. » Les musulmans ont assez bien pénétré dans le sens des intentions du législateur, puisqu'ils mettent ce voyage à profit sous le rapport commercial. Il est impossible de se faire une idée des richesses qui sont accumulées à la Mekke, et étalées jusque sous les portiques du temple, pendant le temps des sacrifices. Il s'y fait des opérations immenses, et, dans l'espace d'une quinzaine de jours, les ventes, les achats ou les échanges sont si considérables, que ceux mêmes qui en sont les témoins, ne peuvent en faire une évaluation approximative.

Le signal du départ était donné par l'arrivée du chameau sacré, qu'une foule immense conduisait au camp: aussitôt toutes les tentes étaient ployées, les voyageurs s'enfonçaient dans le désert, et en peu d'heures le vaste emplacement qu'ils avaient occupé, ne présentait plus que l'aspect d'une solitude[1]. L'emyr-hâggy marchait à la tête, et les troupes d'escorte se rangeaient sur les côtés de la caravane, ainsi que sur ses derrières; on suivait le même ordre jusqu'à la destination.

On ne peut exprimer toute la pompe de cette cérémonie: quoique dans les derniers temps elle eût beaucoup perdu de son ancienne splendeur, et que le nombre des pèlerins eût bien diminué, elle était encore magnifique. Mourâd-bey, qui était revêtu de la charge d'emyr-hâggy, eut souvent à combattre les Arabes du désert, devenus plus exigeans par la faiblesse de ses prédécesseurs: cet homme intrépide serait peut-être parvenu à rendre à la caravane et au commerce qu'elle entretenait, son éclat passé, s'il eût suffi pour cela de rétablir la sûreté des routes; mais les vexations et l'état

[1] La présence du chameau sacré dans les caravanes, et l'existence même de cet animal, prennent leur source dans la superstition et la crédulité des musulmans. Ils prétendent que Mahomet, dans ses voyages, faisait charger son trône sur un chameau dont la race s'est perpétuée; le grand-seigneur est censé posséder deux de ces animaux, issus de l'illustre monture du prophète; mais, comme il serait dangereux de les exposer aux fatigues du pélerinage, on nourrit à Damas et au Kaire d'autres chameaux qui passent aussi pour avoir la même origine. Ceux-là sont moins ménagés; ils font le voyage de la ville sainte. En mémoire de ce que Mahomet faisait toujours le trajet de la Mekke au mont Arafât sur son chameau, les pélerins ont grand soin de conduire le chameau sacré du Kaire et celui de Damas à toutes les stations qu'ils sont tenus de faire pendant les deux jours qui précèdent les sacrifices.

précaire du gouvernement n'offraient pas assez de sécurité aux habitans pour qu'ils pussent se livrer avec confiance à des spéculations hasardeuses.

## §. IV. *Administration de la justice.*

Les magistrats chargés de rendre la justice en Égypte appartenaient au corps de la justice musulmane, dont la résidence est à Constantinople. C'était une des prérogatives de la Porte de choisir les magistrats de premier ordre, comme elle s'était réservé celle d'envoyer un pâchâ : mais si, pour la désignation d'un pâchâ, l'autorité de la Porte n'était qu'illusoire, et son représentant réduit à une nullité presque absolue, il n'en était pas de même à beaucoup près pour l'administration de la justice. Là rien ne gênait les vues des Mamlouks, et ne pouvait empiéter sur leur puissance politique; ils souffraient volontiers que le sultan leur envoyât des hommes chargés de la tâche difficile de faire observer les lois. C'était une peine qu'il leur épargnait : aussi ne les vit-on jamais contester aux autorités judiciaires de Constantinople le droit de nommer les chefs des tribunaux de l'Égypte. En accueillant ces magistrats, dont ils ne redoutaient pas l'influence, ils se faisaient aux yeux de la Porte un mérite de ce qui n'était que calcul de leur part : leur indifférence à cet égard passait pour une preuve de soumission.

La justice en Turquie forme une espèce de corporation qui a ses chefs, sous la surveillance immédiate du

grand moufty [1]. Tous les offices de ce département sont amovibles ; les changemens y sont très-communs, et le même individu peut être alternativement revêtu d'une charge supérieure à celle qu'il occupait, ou renvoyé à des fonctions subalternes. C'était l'un des principaux personnages de ce corps distingué qui devait donner des magistrats à l'Égypte : il nommait à toutes les places judiciaires dans cette partie de l'empire ottoman. Leur nombre y est de trente-six, y compris celle du qâdy a'skar, juge de l'armée, qui rend la justice au Kaire, et qui est le premier magistrat de la province. Quoique, sous le rapport de la dignité du titre, de l'importance des revenus, et de la considération, il fût bien au-dessus des autres juges, ceux-ci ne lui étaient cependant pas subordonnés ; ils ressortissaient immédiatement à Constantinople. Ces juges étrangers ignoraient,

[1] Le moufty et le grand-vizir sont les premiers personnages de l'État après le sultan. Le corps de la justice se compose des principaux *u'lemâ*. Sous les premiers khalifes, les *u'lemâ* étaient divisés en trois classes : les *imâm*, chargés du culte religieux ; les *moufty*, docteurs de la loi ; et les *qâdy*, ministres de la justice : ceux-ci étaient les plus considérés. Mourâd I[er] donna à celui des *qâdy* qui était le premier personnage du corps des *u'lemâ*, le titre de *qâdy a'skar* ; Mohammed II en créa un second, et Soleymân I[er] éleva au-dessus d'eux le moufty de la capitale, qui est aujourd'hui le chef du corps des *u'lemâ* : il a le titre de *cheykh el-islâm*. Cette prééminence du moufty sur le qâdy n'a lieu que dans la capitale. Le qâdy a'skar d'Anatolie occupe le second tribunal de l'empire ; il fait juger en son nom toutes les causes relatives aux hérédités dans toutes les provinces de l'Asie : c'est une des attributions spéciales de sa charge. Il se fait payer tous les mois une somme plus ou moins forte par les chefs des villages et des districts de son département. Les offices de juges ont été rendus amovibles et annuels vers la fin du siècle dernier. Il est rare que le même individu occupe deux fois le même emploi, à moins qu'il ne prenne pour cela des arrangemens avec son successeur. La dignité de *sadr-roumy*, qui est de beaucoup supérieure à celle de *qâdy a'skar* d'Anatolie, fait seule exception à cette règle.

pour la plupart, la langue du pays, et le qâdy a'skar était toujours dans ce cas. Il se faisait alors assister par des drogmans ou interprètes : ces agens subalternes lisaient les pièces, les traduisaient à leur gré, et exigeaient des parties des taxes arbitraires.

L'exercice de ces fonctions ne dépassait presque jamais la durée de deux années : il arrivait même bien souvent qu'un qâdy sortait de charge au bout d'un an. Chacun de ces magistrats recevait, en partant de Constantinople, un titre de mise en possession de telle ou telle province pour y administrer la justice : le temps y était fixé; et lorsqu'après l'expiration de cette espèce de bail le juge ne recevait pas sa confirmation, il cessait immédiatement toute fonction judiciaire. L'usage était qu'il quittât provisoirement sa résidence ordinaire, en attendant sa prorogation ou l'arrivée de son remplaçant. Dans l'intervalle, un homme de loi suppléait à l'absence du juge, et cette prérogative appartenait de droit au premier assesseur du tribunal. Le qâdy a'skar lui-même ne restait communément en charge qu'un an et un jour, et passait à d'autres fonctions. Le nouveau dignitaire arrivait de Constantinople, et vendait souvent à son prédécesseur les titres dont il était nanti. On ne sait pas combien pouvaient coûter ces espèces de patentes, ni la somme qu'exigeait le titulaire pour les résilier. Ces transactions se faisaient de gré à gré, et, par ce moyen, un qâdy exerçait quelquefois pendant quatre ou cinq années de suite.

Si, après l'expiration du temps fixé au qâdy pour l'administration de la justice, le pâchâ résidant au

Kaire s'apercevait que le substitut de ce magistrat manquât des connaissances nécessaires pour le remplacer, il pouvait charger son imâm de cette tâche importante. C'est ainsi qu'Ibrâhym-bey, en qualité de qâymmaqâm, choisit, il y a peu d'années, le cheykh el-'Arychy pour remplir provisoirement les fonctions de qâdy en l'absence de l'imâm du pâchâ.

Le qâdy du Kaire avait sous sa juridiction, outre la capitale, le vieux Kaire et Boulâq: Gyzeh avait un tribunal particulier. Le qâdy nommait des délégués dans les divers arrondissemens du Kaire; il y en avait neuf dans la ville, un à Boulâq, et un autre au vieux Kaire. Ces juges subalternes, qui avaient aussi leurs assesseurs, rendaient la justice au nom du qâdy. Lorsque le qâdy a'skar était renouvelé, ils achetaient de son successeur la confirmation de leur emploi. Il était presque de rigueur, d'après les institutions et l'usage constamment suivi, que toutes les causes qui se présentaient dans un arrondissement, y fussent jugées; cependant on s'était beaucoup écarté de cette règle primitive: dans les derniers temps, une foule d'innovations s'étaient introduites dans cette branche d'administration, comme dans toutes les autres. Les grandes causes se portaient ordinairement au tribunal du qâdy, qui chargeait un de ses délégués de se transporter sur le lieu du délit, et de commencer l'instruction.

En entrant en charge, le qâdy recevait un firman ou diplôme émané de la sublime Porte, qui lui conférait la dignité de juge, en l'autorisant à se choisir autant de substituts qu'il le trouverait convenable: leur nombre

était néanmoins limité par l'usage, qui, dans les états musulmans, a presque toujours force de loi.

La sentence d'un juge quelconque est sans appel [1] : cependant, pour modifier ce que cette disposition législative pourrait avoir de trop absolu, la religion a consacré des restrictions importantes. Lorsque la cause est grave, ou qu'elle intéresse des personnages de distinction, le qâdy s'éclaire des conseils des hommes de loi, et les parties peuvent toujours obtenir, au préalable, des espèces de décisions signées par les *moufty* ou docteurs : on consulte ordinairement ces magistrats, dont l'avis a une autorité reconnue. Souvent ils donnent leur *fatouâh* ou opinion décisive, même après la sentence du qâdy : c'est alors un appel à la justice de Dieu. Si cependant il arrive que les *moufty* des différentes sectes se réunissent pour infirmer les décisions du juge, celui-ci reconnaît son erreur, et retire sa première sentence.

Les lois suivant lesquelles on prononce sur les différentes causes, sont toutes écrites : elles tirent leur origine du Qorân. Les diverses interprétations de ce code politique et religieux ont produit une foule de commentaires, parmi lesquels on distingue les livres des quatre sectes orthodoxes ; ces sectes sont appelées *hanafy*, *melky*, *châfe'y* et *hanbaly*. Presque tous les *u'lemâ* de l'Égypte sont de la troisième ; cependant il y a trois siècles que la justice se rend en Égypte suivant la loi de la secte hanafy, qui domine à Constantinople.

[1] On lit dans la collection des *fatouah* du moufty Bahgeh A'bd-allah Effendy, que toute cause portée en justice, examinée, discutée et jugée, ne peut plus y être portée de nouveau.

Les différentes attributions du qâdy a'skar sont, 1°. les causes à juger, 2°. les élections aux charges des mosquées, 3°. la direction des legs pieux, 4°. la division des héritages, 5°. les droits sur les ventes et mutations des propriétés.

C'est une règle générale, que les frais de justice se perçoivent sur l'objet en litige, ou soient supportés par celui qui a obtenu une décision favorable. Les musulmans regarderaient un usage contraire comme imposant une charge trop pénible à la personne condamnée. Les causes sont presque toujours jugées sur-le-champ : il en est toutefois dont l'examen dure plusieurs jours, et même deux ou trois mois.

On distingue quatre objets dans chaque cause : le juge, celui qui réclame, celui qui se défend, et la chose en litige. Aucune cause n'est jugée en l'absence de l'une des parties : il n'y a point de condamnation par défaut ; et si le défendeur refuse de comparaître, il est amené de force. Dans le cas où l'une des parties ne pourrait se transporter au lieu où la cause est instruite, le qâdy nomme une personne d'une probité reconnue pour la représenter. Chacun plaide ordinairement sa cause ; on peut aussi la confier à un homme de loi, ou à un ami.

Les témoins ne reçoivent point de salaire : on peut les inviter à jurer, mais ils n'y sont point forcés. Une seule secte, celle des *melky*, exige le serment.

Avant l'expédition, les frais de justice n'étaient en quelque sorte pas réglés : le qâdy a'skar ou ses délégués devaient percevoir à peu près deux et demi pour cent

sur la valeur des objets en cause. Ils imposaient souvent une taxe plus forte; et cela leur devenait d'autant plus facile, qu'ils déterminaient eux-mêmes leur droit de sentence. De là suivait quelquefois une charge de huit et dix pour cent de frais de procédure, y compris le salaire des écrivains et des drogmans. Les Français mirent un terme à ces vexations arbitraires, comme nous le dirons bientôt. Cependant la recommandation d'un homme puissant déterminait le qâdy à exiger moins de deux et demi pour cent, et il ne prenait rien aux pauvres. Un individu qui déclare sa misère devant un tribunal musulman est rarement contredit, et les juges ont pour maxime que le pauvre en cause est un objet sacré.

Ainsi l'opinion et la morale imposaient en quelque sorte des bornes à l'avidité des juges. On remarquait même assez communément que le qâdy a'skar, homme d'un caractère grave et imposant, entouré de la considération publique, se contentait de ce qui lui était offert, sans jamais rien exiger de lui-même, pour conserver l'estime des grands et l'affection du peuple. Depuis que l'autorité des beys avait prévalu en Égypte, le qâdy était dans l'usage de ne rien recevoir de ceux auxquels ils accordaient leur protection[1].

Les décisions portées par les délégués du qâdy, quoi-

[1] Il arrive souvent que la nature de la cause ne permet pas de percevoir le droit sur l'objet en litige, par exemple, lorsque la plainte se rapporte à la personne, et non aux biens : mais les affaires de cette espèce se terminent presque toujours à prix d'argent chez les Orientaux. C'est sur cette somme, qui est une sorte d'amende, que le qâdy prélève ses droits.

que scellées par ce magistrat, sont, dans plusieurs cas, soumises à une espèce d'appel, particulièrement en ce qui regarde les mesures prises contre les débiteurs, ou les sentences qui fixent les indemnités que peuvent se devoir des époux. Les causes de ce genre peuvent être portées successivement d'un de ces tribunaux nommés *mahkameh* à plusieurs autres, jusqu'à ce que le qâdy lui même en prenne connaissance, et les juge en dernier ressort.

Nous avons déjà dit que le qâdy a'skar achetait sa charge à Constantinople : il en paie la ferme au chef de la justice d'Anatolie, et au chef de la religion musulmane, cheykh el-islâm. Nous n'avons pu savoir ce qu'il donne au premier ; mais le second reçoit de lui dix mille médins par mois [1]. Pour subvenir à tous ces frais, le qâdy a'skar exige de ses délégués une rétribution qui ne s'élève quelquefois qu'à neuf cents médins par mois. La plupart de ces juges subalternes peuvent faire en peu de temps d'immenses bénéfices. Il en est plusieurs qui sont continuellement occupés, et qui ne paient pas davantage : il est vrai qu'il ne leur est point permis de pro-

[1] Les trente-six places de qâdy en Égypte sont occupées par des magistrats de quatrième ordre, et sont divisées en six classes. Selym Ier accorda à quelques-uns d'entre eux la perpétuité de leur emploi. Ces magistrats ont des substituts ou *nâyb*, qui forment la cinquième classe de la judicature. Ces derniers ne sont pas nécessairement amovibles. Ils achètent leur charge des *qâdy*, soit à ferme, soit autrement, et se maintiennent aussi long-temps qu'il plaît à leurs chefs de les conserver. Lorsque la durée des fonctions d'un qâdy est expirée, les *nâyb*, qui trouvent leur avantage à continuer le ministère de juge, s'empressent de faire leurs soumissions au nouveau qâdy, et sont rarement refusés, à moins qu'il n'y ait contre eux des plaintes d'une nature un peu grave.

noncer sur toutes les causes; mais, en faisant monter les taxes et les frais de justice à huit et dix pour cent, ainsi que cela leur arrive très-souvent, il leur est facile d'amasser promptement de grandes richesses.

Nous avons déjà vu que les trente-six places de juge étaient vendues, à Constantinople, à des hommes d'une probité connue : la conséquence naturelle d'un pareil système est que tous les magistrats de l'Égypte sont étrangers au pays où ils doivent exercer des fonctions d'une si haute importance. Cependant, quoique, dans l'origine de la domination ottomane, un indigène ne pût prétendre à la charge de qâdy, on voyait dans les derniers temps beaucoup de tribunaux présidés par des Égyptiens mêmes. Les étrangers qui arrivaient avec le firman d'investiture de la place de qâdy, ne se déterminaient pas toujours à rendre la justice eux-mêmes : alors ils vendaient leur titre, ou à leur prédécesseur, comme nous l'avons déjà dit, ou à tout autre homme de loi qui pouvait le payer. Le prix de ces charges n'est pas exactement connu; cependant il ne paraît pas s'élever au-dessus de quarante mille médins par an pour un emploi d'un revenu moyen.

A l'époque de l'occupation du Kaire par les Français, plusieurs des tribunaux particuliers de la ville furent momentanément fermés, et les relations purement civiles entre les habitans furent, pour ainsi dire, suspendues. L'Égyptien, naturellement timide et soupçonneux, dissimula sa défiance : il parut se livrer à ses occupations habituelles avec la même sécurité que par le passé, et nous ne connûmes que long-temps après

toute l'impression qu'avait produite sur les esprits une mesure aussi extraordinaire. Mais la modération qui présida à la conquête, rassura insensiblement ce peuple timoré, qui se rappelait les violences d'Hasan-pâchâ pendant l'expédition de 1786.

Lorsque la domination française fut établie d'une manière à peu près stable, c'est-à-dire un an après l'occupation, toutes les chambres de justice, qui avaient été d'abord fermées en partie, furent ouvertes comme de coutume. Le général en chef donna un ordre à ce sujet, sur le rapport qui lui fut présenté, et chargea le commissaire du gouvernement près le divan du Kaire d'en assurer l'exécution. Il régla les droits de justice à deux pour cent de la valeur de l'objet en cause. Cette taxe devait être répartie entre les *qâdy* et les greffiers. On ne fit pas d'autre changement dans l'administration de la justice, et les choses continuèrent sur le même pied que par le passé. La confiance publique, un moment alarmée, commença dès-lors à renaître; et, dès cet instant, les vainqueurs jouirent pleinement de leur conquête.

Cependant les nominations aux emplois judiciaires ne pouvaient plus avoir lieu comme antérieurement : on prit des mesures en conséquence; tous les magistrats qui étaient en exercice furent confirmés dans leurs charges; et le qâdy a'skar, qui avait pris part à la défection de l'emyr-hâggy, fut déposé. Il eut pour successeur le cheykh el-A'rychy, qui a rempli ces fonctions jusqu'à la fin de l'occupation.

Si l'on réfléchit un instant sur le mode d'institution

de la justice ottomane et sur la manière de procéder à l'élection des magistrats, on trouvera dans ces causes mêmes la source inévitable des abus qui avaient lieu. En effet, des juges étrangers, ignorant pour la plupart la langue du pays où ils allaient décider de la fortune, de l'honneur et de la vie des citoyens, n'étaient mus par aucun des sentimens qui déterminent l'intégrité des magistrats : ces considérations de patrie, de concitoyens, toujours si puissantes sur les cœurs, n'existaient point pour eux. Versant l'or à pleines mains pour s'asseoir dans un tribunal, ils ne regardaient le glaive dont la loi les armait alors que comme un instrument de richesse; ils s'en servaient pour s'indemniser de leurs dépenses, et accroître ou même édifier leur propre fortune : tous les grands moyens en leur pouvoir étaient, pour ainsi dire, dirigés vers un même but, celui d'amasser; aussi ne perdaient-ils aucune occasion de grossir leur trésor. Ceux chez lesquels l'amour de la justice et de l'humanité balançait la soif de l'or, se montraient un peu plus équitables; les autres n'étaient retenus que par la crainte de compromettre leur réputation. D'ailleurs, l'usage qui subsistait en Égypte de vendre ou de louer des charges d'une si haute importance de particulier à particulier, est un de ces abus monstrueux qu'aucun gouvernement sage ne tolère; c'est une sorte de prévarication que des barbares seuls pouvaient se permettre et souffrir.

Revenons à l'exercice des fonctions judiciaires. Les jugemens d'un qâdy obtiennent presque toujours l'assentiment des hommes éclairés, et il serait injuste d'ap-

pliquer à ces magistrats, dans toute sa rigueur, le reproche de partialité et de corruption que plusieurs écrivains ont adressé aux juges musulmans en général. Ce n'est que dans le cas où le texte de la loi est obscur, et prête à des interprétations différentes, opposées même, que le qâdy ose prononcer d'une manière souvent peu conforme à l'esprit du législateur, mais favorable à celle des parties qu'il veut avantager. Les abus sont plutôt dans l'arbitraire de la taxe, et l'on a toujours murmuré de l'inégale perception des frais de justice. Au Kaire, les qualités personnelles du qâdy a'skar, aussi bien que la surveillance exercée par les *u'lemâ*, et même par le gouvernement des Mamlouks, protégeaient en quelque sorte le peuple contre la cupidité des juges et des greffiers : mais il n'en était pas de même dans les provinces; et le juge qui pouvait s'y ménager par des présens, ou de toute autre manière, l'amitié et la protection du bey qui y commandait, était libre de prélever un droit bien au-dessus du taux légal. Il est vrai que, dans ces occasions encore, les *qâdy* ont l'adresse de dissimuler leur avidité : ils feignent d'exiger des surcroîts de taxe pour leurs écrivains et leurs employés subalternes, quoique ceux-ci n'en aient jamais que la plus faible partie. Les hommes en place en Égypte ont souvent recours à de semblables artifices.

Nous avons déjà dit que les décisions d'un qâdy étaient sans appel; la religion remédie un peu aux inconvéniens que produit cette étrange latitude laissée au juge par l'usage. En Égypte, comme dans les autres contrées de la domination ottomane, l'usage est tout;

il fait, pour ainsi dire, la loi; et telle coutume d'un prince, d'un magistrat ou d'un simple officier, vis-à-vis de ses inférieurs, devient obligatoire pour tous ceux qui remplissent désormais les mêmes fonctions. Ces abus prouvent la nécessité d'asseoir sur des bases fixes et invariables le système législatif; et ce besoin, qui se fait chaque jour sentir davantage, est méconnu des gouvernans; ou plutôt, assujettis à une invincible routine, ils aiment mieux en supporter tous les inconvéniens que de s'en écarter.

On rend la justice en Égypte suivant le code de la secte hanafy : il ne peut en être autrement, puisque tous les magistrats envoyés de Constantinople sont de cette croyance, ainsi que le grand-seigneur lui-même, et le cheryf de la Mekke. Cette innovation eut lieu au commencement du XVI^e siècle : il est vraisemblable que le successeur de Selym, conquérant de l'Égypte, en a été l'auteur, puisque c'est lui qui établit l'ancien gouvernement sur les bases où il se soutenait encore de nos jours. Cependant, comme la secte de châfe'y est dominante en Égypte, et que tous les cheykhs de la mosquée d'el-Azhar sont de cette croyance, il paraîtrait plus convenable de se conformer à la jurisprudence de ce légiste. C'est une question qui demanderait un examen plus approfondi; elle appartient de droit à ceux qui y sont intéressés.

Pendant toute la durée de l'occupation française, on ne perçut aucun des droits attachés à l'investiture des charges judiciaires : la modicité de cette branche de revenu offre du moins cette sorte d'avantage, qu'il

serait possible de rendre la justice presque gratuitement et de supprimer, sans un grand préjudice pour le trésor de l'État, la vénalité des charges. Il est vrai que ces abus n'avaient point lieu sous le règne des khalifes : ils se sont introduits au temps des premiers sultans mamlouks; et l'usage, aussi bien que l'exemple des Turks, chez lesquels ils étaient également en vigueur, ont, pour ainsi dire, consacré leur existence.

§. V. *Des droits civils.*

L'une des institutions les plus patriotiques, celle qui contribue surtout à attacher les citoyens au sol qui les a vus naître, est sans contredit le droit de propriété, ce droit naturel que tous les législateurs ont consacré, et que des barbares seuls peuvent méconnaître ou violer. Les tyrans de l'Égypte, en foulant aux pieds tout principe de sagesse et de justice, n'ont pas respecté ce privilége sacré, qui est tout ensemble la base et la garantie du bonheur social. Plus de cultivateurs indépendans sur les bords du Nil : des laboureurs mercenaires, ou des esclaves écrasés sous le poids des plus odieuses vexations, y défrichent à regret quelques terres riveraines, dont ils ne doivent pas recueillir les fruits. Cette riche vallée du Fayoum, ces plaines fécondes du Delta, si productives sous les Pharaons, sous les Ptolémées, et même sous la domination romaine, rapportent à peine le quart de ce qu'elles produisaient autrefois. Il est facile de découvrir les causes d'un changement si déplorable. Ce n'est pas à

la nature ou aux révolutions des siècles qu'il faut s'en prendre; le fleuve est toujours le même; et, comme jadis, ses débordemens périodiques viennent tous les ans féconder la vallée d'Égypte : mais l'espérance ne vient plus animer le zèle du laboureur, ni relever son courage; il sait maintenant qu'un étranger farouche doit recueillir le prix de ses sueurs : que lui servirait-il de faire des plantations nouvelles, puisque ni lui ni ses enfans ne doivent en jouir? Il ensemence avec dégoût, récolte avec crainte, et s'efforce de dérober aux regards avides de ses oppresseurs la faible portion de grains qui doit fournir aux besoins de sa nombreuse famille. Dans cette malheureuse contrée, le paysan n'est pas propriétaire, ne peut jamais le devenir : il n'est pas fermier; il est serf-né de la faction qui opprime sa patrie : c'est l'Ilote des anciens Spartiates; c'est l'esclave infortuné des colons de l'Amérique.

La division des terrains en Égypte est en rapport avec le nombre des villages : chaque bourgade possède un espace plus ou moins étendu de terres cultivables, et cet espace est partagé en vingt-quatre parties ou *qyrât*. Dans toute la vallée, il peut y avoir de deux mille cinq cents à trois mille villages grands et petits, savoir : quatre cents de Syène à Minyeh, cinq cents de Minyeh au Kaire, y compris le Fayoum, six cent soixante dans le Delta, et mille dans les autres lieux[1].

[1] Cette dernière évaluation est peut-être exagérée, et celle du Delta un peu trop faible. *Voyez*, pour plus de détails, le *Mémoire* de M. Jacotin *sur la superficie de l'Égypte*, à la suite du *Mémoire sur la population comparée de l'Égypte ancienne et de l'Égypte moderne*, par M. Jomard.

Quelques individus, sous le nom de *moultezim*, ont la propriété effective du territoire de ces villages : les *fellâh* sont censés la partager entre eux; mais voici à quoi se réduisent les droits de ces derniers, et ce qui constitue la propriété des autres.

Le propriétaire d'un nombre quelconque de *qyrât* perçoit, sur le cultivateur qui les fait valoir, une redevance fixe dont le montant a été déterminé autrefois : cette espèce de taxe est enregistrée sous le nom de *mâl el-hourr*[1] ; ce qui signifie *droit libre*. Indépendamment du mâl el-hourr, auquel les lois assujettissent le fellâh, les *moultezim* l'ont encore surchargé d'une foule de taxes arbitraires, qui n'existaient point d'abord, ou que l'on regardait tout au plus comme des présens d'usage; ils sont devenus obligatoires avec le temps, et les autorités du pays avaient récemment consacré leur légalité : c'étaient des droits exigibles, des impositions réelles, enregistrées et perçues avec la dernière rigueur.

La somme de tous ces droits, que les habitans s'accordent à regarder comme le résultat de l'oppression de leur patrie, se nomme *barrâny*[2], ou étranger : ces mêmes taxes portent aussi le nom de *moudâf*, ou augmentation en sus, comme pour désigner qu'elles sont indépendantes des autres redevances, et, pour ainsi dire, surajoutées aux impositions légales. Le moultezim perçoit donc tout ensemble, et le mâl el-hourr et le barrâny : c'est avec cela qu'il paie le myry, impo-

[1] مال الحرّ [2] برّانى

sition fixe et établie par un ancien réglement[1]. Elle est prélevée au nom du grand-seigneur par le fonctionnaire qui le représente. Les Égyptiens la supportent plus patiemment que les autres, parce qu'elle est à leurs yeux comme le témoignage de la souveraineté du sultan, et qu'elle a une sorte de caractère légal.

Ce qui reste du mâl el-hourr après avoir payé le myry, forme ce que l'on nomme le *fâyz*[2] : ce reste et le barrâny composent la somme des bénéfices du moultezim. Il est vrai qu'il doit encore prélever là-dessus plusieurs frais d'administration qui sont tous à sa charge; mais il n'alloue rien aux *fellâh*, ni pour indemnité de culture, ni pour journées de moisson.

Un cultivateur transmet à ses enfans le droit d'ensemencer la terre qu'il a fait valoir. Ceux-ci doivent préalablement payer au moultezim une espèce de droit d'investiture. On regarde ce droit comme un présent consacré par l'usage, et les *fellâh* l'acquittent rarement, bien que le moultezim soit autorisé à l'exiger. Cette nouvelle taxe peut monter jusqu'à trois fois le revenu du terrain en culture; c'est à la délicatesse du moultezim de la modifier, ou même de la réduire à rien, si la terre est d'un faible rapport. Mais, si le fellâh qui doit hériter, refusait de payer, malgré les sommations du propriétaire, celui-ci pourrait l'y contraindre, en lui refusant la jouissance de la ferme paternelle. Voilà de quelle manière et à quel prix un laboureur égyp-

[1] Le myry se paie en nature ou en argent; dans la haute Égypte, on le paie partie en nature.

[2] C'est-à-dire, *excédant*.

tien peut léguer à ses enfans son malheureux héritage.

Il est inutile de faire observer, d'après ce que nous venons de dire, qu'un fellâh n'a pas le pouvoir de vendre la terre qu'il cultive, puisqu'il est vrai qu'il n'en a pas la propriété réelle; cependant il est libre de l'engager pour un temps, et conserve toujours le droit d'y rentrer. Lorsqu'il est insolvable, le moultezim le cite devant les autorités judiciaires, et prouve par témoins qu'il ne peut rien obtenir de lui; alors le malheureux est dépossédé; son seigneur a la faculté de prendre un autre fellâh. Ce nouveau cultivateur est ordinairement présenté au moultezim par le principal cheykh du village, et c'est là-dessus qu'il règle son choix. Mais l'ancien laboureur n'est pas exproprié sans retour; il suffit qu'il puisse parvenir à payer ses redevances, pour recouvrer son domaine. D'un autre côté, s'il arrive qu'un fellâh soit lésé par le moultezim d'une manière trop évidente et trop onéreuse, il peut abandonner son champ, et, dans ce cas, le cheykh des *fellâh* et le moultezim le remplacent.

On ne doit pas oublier qu'ici, comme dans tout ce qui a rapport à l'Égypte, les lois positives n'ont ni la précision ni la force des institutions européennes. Sur les bords du Nil, on n'attache, pour ainsi dire, qu'une importance secondaire au droit écrit, tandis que l'usage dicte à son gré les arrêts des magistrats, ou les exactions criminelles des hommes influens dans toutes les classes. Par suite d'un abus si barbare, les *fellâh* sont bien plus esclaves qu'ils ne devraient l'être: leur sort est soumis au caprice du moultezim, qui

peut, à son gré, les réduire à la plus affreuse misère, ou leur accorder une existence heureuse pour leur condition. Ces dispositions monstrueuses et impolitiques tout ensemble ne sont pas les moins déplorables de celles qui rendraient si nécessaire une nouvelle organisation législative en Égypte [1].

Le moultezim est libre d'aliéner, quand il le veut, la redevance des *fellâh* : lorsqu'il agit ainsi, le nouveau moultezim paie le myry en sa place. Mais, outre les *feddân* cultivés par les *fellâh*, il existe dans la division territoriale de chaque village un espace de terrain qui n'est point assujetti aux mêmes usages : les champs en sont partagés entre les propriétaires, proportionnellement au nombre de *feddân* qu'ils possèdent. Ce nouveau domaine se nomme *ousyeh* [2], et les *fellâh* ne le font pas valoir aux mêmes conditions que les autres terres : le propriétaire y emploie qui il veut, et fait pour cela les accords qui lui plaisent. Néanmoins, lorsque le moultezim vend la terre des *fellâh*, il vend aussi la partie correspondante de l'ousyeh : ces deux possessions ne peuvent point se séparer.

Les enfans d'un moultezim héritent des propriétés de leur père ; mais ils ne succèdent à ses droits que du consentement du pâchâ. Cet officier, en sa qualité de représentant du grand-seigneur, perçoit alors une rétri-

[1] Du côté d'Alep, les terres sont, pour ainsi dire, partagées entre le grand-seigneur, qui perçoit le myry sur le propriétaire; le propriétaire, qui prélève une rente annuelle en produits ou en argent; et le cultivateur, qui se réserve une portion des fruits. Il y a des habitans de Constantinople qui possèdent des terres à Alep.

[2] Il n'y a point d'ousyeh dans la haute Égypte, à partir de Minyeh.

bution qui peut s'élever jusqu'à trois fois le fâyz d'une année, non compris le barrâny. Les pâchâs afferment ce droit en payant à la cour de Constantinople le prix de leur bail. Ils modifient souvent la somme exigible pour droit de succession, et agissent à cet égard envers les *moultezim* comme ceux-ci envers les *fellâh* dans la même circonstance. Les Égyptiens considèrent les taxes des héritages comme une espèce de rachat de la terre : ainsi les enfans du moultezim entrent de droit dans les possessions de leur père en payant la taxe imposée.

Autrefois l'Égypte était possédée par une foule de grands propriétaires; mais les Mamlouks les ont détruits successivement pour se partager leurs dépouilles. Il résulte de ces déprédations que les membres du gouvernement des Mamlouks sont devenus propriétaires de presque toute l'Égypte : ils ont au moins les deux tiers des terrains cultivables. Cela n'empêche pas que quelques autres individus n'aient encore des possessions considérables. On citait le cheykh Hammâm comme ayant eu en sa propriété un grand nombre des villages de la haute Égypte.

On aurait tort de conclure, d'après tout ce que nous venons de dire, que les Égyptiens n'ont point d'idée juste de la véritable propriété : ils la connaissent sans doute; mais comment pourraient-ils en jouir, lorsque tout s'oppose à leur bonheur? Les usages, la tyrannie des gouvernans et l'avidité des *moultezim*, sont un obstacle insurmontable. Il faudrait une réforme complète, et, pour ainsi dire, une nouvelle division territoriale. Si les Français avaient pu se consolider dans la posses-

sion du pays, il n'est pas douteux qu'ils n'eussent bientôt corrigé les vices d'une pareille organisation. Le peuple des campagnes, protégé par des lois sages, aurait recouvré tout ensemble l'énergie et l'espérance. De combien de richesses nouvelles ne se serait point couvert alors le sol productif qui mérita jadis le nom de *grenier de Rome*[1]!

## § VI. *De l'esclavage et de l'affranchissement.*

Les peuples orientaux ont conservé l'antique usage de se faire servir par des esclaves. Nous nous abstiendrons à cet égard de toute réflexion pénible; quelque légitimes qu'ils pussent être, nos reproches retomberaient peut-être sur l'Europe, et chacun d'eux serait une critique amère du commerce honteux qu'elle a toléré jusqu'ici : les colonies du nouveau monde et les îles de la mer d'Afrique, théâtres de la barbarie des peuples civilisés, offrent le spectacle d'un esclavage bien plus odieux, et bien plus attentatoire aux droits sacrés de l'humanité; car, il faut ici l'avouer à la honte de la civilisation, le sort des esclaves en Égypte, comme dans tous les pays du Levant, est bien moins à plaindre que celui des esclaves de l'Amérique. Ceux-ci arrosent

[1] Pour donner au lecteur une idée approximative de la misère des *fellâh*, nous nous appuierons du témoignage de Ma'llem Ya'qoub, intendant qobte, qui nous a assuré que dix arpens de bonne terre dans la haute Égypte rapportaient cinquante *ardeb* de blé pour cinq *ardeb* de semence; il nous a assuré également que les redevances payées en nature par le fellâh au moultezim ne se montent pas à moins de deux à trois *ardeb* et demi de grains par feddân : qu'on fasse ensuite la déduction des frais de labour, de semailles, et l'on verra qu'il ne reste presque rien au malheureux fellâh.

à la fois de leurs sueurs et de leur sang les campagnes d'un marchand sans pitié; ceux-là, au contraire, admis dans l'intérieur des familles, dont ils sont, pour ainsi dire, autant de membres, n'ont d'autre tâche à remplir que le service de la maison, et leur condition n'est pas toujours malheureuse; lorsqu'ils ont un bey pour maître, l'esclavage est souvent pour eux un premier pas vers la fortune ou le pouvoir.

Les Égyptiens ont deux espèces d'esclaves : les nègres de l'intérieur de l'Afrique, qui sont amenés au Kaire et dans les grandes villes par les caravanes; et les blancs des provinces d'Asie qui avoisinent la mer Noire. Mais il existe une bien grande différence entre les prix des uns et des autres : un nègre ne coûte guère que quarante ou quatre-vingts thalaris ou piastres d'Espagne, tandis qu'on ne croit pas trop payer un jeune Circassien en l'achetant six et huit cents seqnins de cent vingt parâts (3000 francs de notre monnoie environ). Elfy-bey en avait coûté mille, d'où lui est venu le nom d'*Elfy*[1].

Un esclave est considéré comme partie intégrante de la fortune de son maître; celui-ci peut le vendre, l'échanger, l'affranchir, selon qu'il le juge convenable à ses intérêts. L'esclave ne possède rien en propre; tout ce qu'il peut avoir appartient de droit à son patron : il ne jouit d'aucune prérogative civile, et dépend en tout de la volonté du maître. Cependant, s'il arrivait que celui-ci se portât, par violence ou autrement, à faire un acte contraire aux lois ou à la nature, l'esclave pour-

[1] ألفي de ألف *mille*.

rait s'en plaindre au qâdy, qui, suivant la gravité du cas, obligerait le maître à le vendre à d'autres. Mais l'esclave a rarement à accuser son maître de tyrannie : tous les devoirs qu'on lui impose se réduisent aux services domestiques ; il a soin de la maison de son maître ; il le sert à table, ou remplit d'autres emplois auprès de sa personne. La culture des terres et les travaux pénibles lui sont presque étrangers ; et si quelques Égyptiens confient à des esclaves le soin de leurs chevaux, c'est à peu près la tâche la plus rude de leur condition : ils sont, en général, traités avec une extrême douceur, et il arrive rarement qu'ils ne soient pas affranchis au bout de quelques années, ou bien à la mort de leur patron.

Les esclaves blancs font, pour ainsi dire, partie de la maison de leurs maîtres. Un négociant, s'il est content du sien, l'associe à son commerce, lui donne sa fille en mariage, ou l'établit avantageusement. Ceux qui étaient au service des beys, kâchefs et autres grands officiers du gouvernement des Mamlouks, avaient encore une perspective plus brillante : comme tous ces personnages avaient eux-mêmes commencé par être esclaves, ils prenaient le plus grand soin des leurs ; ils leur faisaient donner une sorte d'éducation militaire ; et ces hommes, ainsi formés, composaient l'armée des Mamlouks. Toute la puissance des beys consistait dans le nombre et le courage des leurs : aussi s'occupaient-ils de leur avancement et de leur fortune avec la même sollicitude que s'ils eussent été leurs propres enfans. D'ailleurs ils fortifiaient leur parti par l'influence que

donnaient à leurs créatures les dignités dont ils les investissaient. Mais la bravoure ou les qualités personnelles d'un esclave n'étaient pas toujours les causes qui déterminaient un seigneur mamlouk à lui procurer un avancement rapide; on assure que la beauté et les agrémens physiques entraient pour beaucoup dans les chances de sa fortune.

Ces hommes, d'une naissance obscure, dont le pays, pour la plupart, était inconnu, composaient cependant la véritable noblesse de l'État. Eux seuls possédaient toutes les charges : ils repeuplaient souvent les familles de leurs maîtres, qui, sans cela, s'éteignaient dès la seconde génération. On conçoit que les esclaves blanches, venues des mêmes contrées, et ayant la même origine que les beys, les kâchefs et les autres Mamlouks, devaient jouir aussi d'une considération particulière : elles devenaient ordinairement leurs épouses ou leurs esclaves favorites.

Malgré tous les avantages que présentait aux esclaves mamlouks leur condition auprès des beys, on doit cependant faire observer que l'usage avait mis des bornes à leur avancement. Si les Mamlouks faisaient, pour ainsi dire, partie de la famille de leur patron, ils ne jouissaient d'aucun droit civil sur son héritage : l'espèce d'affinité qui s'établissait entre eux n'équivalait pas à l'adoption; un esclave, même affranchi, n'a aucune part à la succession du maître, qui est répartie entre les enfans légitimes. Il est vrai que le maître peut disposer d'une partie de son bien en faveur de l'esclave; mais ce don ne peut jamais aller au-delà du tiers de

la totalité, lors même qu'il n'y aurait pas d'enfans : au contraire, si l'affranchi meurt sans postérité, toute sa fortune retourne à son ancien maître.

Les femmes esclaves des deux couleurs se vendent beaucoup plus cher que les mâles. Si le maître a commerce avec l'une d'elles et qu'elle devienne mère, elle ne peut plus être vendue; elle entre dans la condition des femmes libres à la mort de son maître. Lorsqu'elle meurt, son enfant devient légitime, et hérite comme ceux de l'épouse. Mais si le maître veut prendre une de ses esclaves pour sa femme légitime, il doit auparavant l'affranchir.

Un musulman peut marier l'une de ses esclaves, sans que pour cela elle sorte de la servitude : il conserve sur elle tous ses droits de propriété; il peut la reprendre, se faire servir par elle, et même la revendre : seulement il ne peut plus avoir commerce avec elle. Cette espèce de mariage n'est pas sans exemple, quoiqu'il arrive plus ordinairement que le maître donne la liberté à celle qu'il établit.

L'esclave sait qu'il appartient tout-à-fait à son maître : debout devant lui, les mains croisées sur la poitrine, et les regards fixés sur les siens, il semble étudier ses moindres désirs, comme pour les satisfaire avant même qu'ils soient formés. Son état lui paraît naturel, et il n'éprouve jamais ni l'envie ni le besoin de rompre ses chaînes. L'affranchi lui-même conserve pour son ancien patron un respect et un dévouement qu'il est difficile à un homme libre de bien concevoir, mais que la reconnaissance peut expliquer. Le fameux A'ly-bey avait

élevé plusieurs de ses Mamlouks aux dignités de bey et de kâchef : cependant, lorsqu'ils venaient lui rendre visite, ils se tenaient debout, dans l'attitude la plus humble, et ne s'asseyaient jamais devant lui que lorsqu'ils y étaient invités; encore avaient-ils l'attention de ne point se mettre sur le même divan que leur ancien maître. On remarque la même réserve et les mêmes égards de la part des affranchies envers les femmes auxquelles elles ont appartenu.

Les peuples de l'Orient sont tellement accoutumés à voir les affranchis parvenir au faîte des honneurs, qu'un homme n'est point dégradé dans l'opinion publique pour avoir été esclave : souvent on recherche son alliance; et ce qui, chez les autres nations, serait presque un titre d'opprobre, devient là une espèce de recommandation. On assure même que le prince des chéryfs de la Mekke a donné sa fille en mariage à un affranchi.

Nous avons déjà dit qu'un homme libre qui veut épouser son esclave doit l'affranchir; il en est de même lorsqu'il permet à son fils de s'unir à elle : sans cela, les enfans qui naîtraient de cette union ne jouiraient d'aucun droit civil, et seraient considérés comme esclaves jusqu'à la mort de la mère, à moins encore que le père ne les reconnût, ce qui équivaut à l'affranchissement de la mère.

La formule de l'affranchissement est tout à fait simple; elle consiste dans la parole du maître, en quelque lieu qu'elle soit donnée, dans la maison, sur la place ou ailleurs : mais, si l'esclave craint l'inconstance de

son maître, il demande une lettre qui prouve la chose; ce titre lui est rarement refusé. Le droit d'un maître sur ses esclaves n'a d'autre limite que le droit naturel. Une femme esclave, par exemple, qui doit céder à tous les désirs de son maître, peut pourtant se refuser à tout acte qui outragerait la nature. Lorsqu'un esclave a commis un meurtre, il est cité devant le qâdy avec son maître, et tous deux sont mis en justice; mais la famille du mort peut pardonner, ou se contenter d'une somme d'argent. Nous avons déjà dit que l'affranchi n'hérite pas de son ancien maître : cependant, lorsque celui-ci meurt sans postérité, le grand-seigneur et le qâdy, héritiers, l'un des biens, et l'autre des emplois du défunt, donnent le tout ou partie à son affranchi. Ce n'est pas un droit, mais les mœurs en ont fait une espèce d'obligation. Autrefois, que l'adoption était en usage, il n'en arrivait pas ainsi : maintenant un homme ne peut plus adopter son esclave, ou du moins il ne le peut plus de la même manière que par le passé.

L'affranchissement est la récompense de la fidélité, du zèle et du dévouement des esclaves : cet acte est si commun, qu'on voit peu d'individus mourir dans la servitude. Hommes et femmes, blancs ou de couleur, tout est également affranchi. Les Mamlouks avaient des eunuques, et Mourâd, à lui seul, en avait une vingtaine. Mais ce n'est point la coutume au Kaire d'avoir recours aux services de ces malheureux. La religion condamne cet usage, et très peu d'habitans le pratiquent, à l'exception des Mamlouks : détruire la source de la vie est un grand crime aux yeux des zélés

musulmans. Un eunuque peut être libéré comme un autre esclave; ce qui arrive souvent. Il n'est méprisé qu'autant que son maître l'est lui-même, et son état ne lui attire point un déshonneur particulier : on voit même les eunuques d'un homme puissant obtenir pour eux une partie de la considération de leur maître.

Après le décès d'un riche, les héritiers se partagent sa succession, et les esclaves entrent en ligne de compte comme toutes les autres parties de l'héritage; on n'en excepte que ceux auxquels le maître a donné la liberté à l'heure de sa mort, ou auxquels il l'avait promise auparavant. C'est alors que la femme esclave, qui était devenue mère du fait de son patron, reprend tous les droits de femme libre, dont elle n'avait pu jouir jusqu'à cette époque.

§. VII. *Tutèle, succession et témoignage.*

Un homme en mourant laisse des enfans en bas âge, l'aïeul paternel en est alors le tuteur légitime; s'il n'existe plus, le qâdy choisit un tuteur aux orphelins. Mais le tuteur n'a pas le droit de faire valoir l'héritage de ses pupilles; leur dépense est déduite sur leur fortune, ainsi que les frais de leur éducation; et lorsqu'un tuteur, par attachement pour les orphelins, veut augmenter leur revenu, il le fait à ses risques et périls : il est toujours tenu de représenter au qâdy le total des sommes qu'il a entre les mains.

L'éducation est indépendante de la gestion du bien : elle est confiée à la mère jusqu'à l'âge de sept ans pour

les garçons, et pour les filles, jusqu'à l'époque de leur mariage. Le tuteur ne manque pas de faire apprendre à lire et à écrire aux garçons, suivant leur fortune, et de leur donner un état quelconque. Il n'y a que le père ou l'aïeul qui ait le droit de conclure un mariage à venir pour des enfans en bas âge : les autres parens n'en ont pas le pouvoir; et les enfans, parvenus à l'âge de puberté, peuvent refuser de se conformer à la décision que ceux-ci auraient prise. Nous avons déjà dit précédemment que l'âge de puberté pour un garçon est fixé à quinze ans : à cette époque, le tuteur rend compte au qâdy des biens de l'enfant, et celui-ci entre en jouissance. Cependant, selon la loi hanafy, on devrait lui donner un curateur jusqu'à ce qu'il eût vingt-cinq ans; mais le qâdy ne se conforme pas à cette loi. En atteignant l'âge de puberté, un enfant peut quitter la maison paternelle : sa famille n'est plus obligée de le nourrir.

Dans les successions, un garçon a deux fois la part d'une fille. Par exemple, un homme a deux filles et un garçon : à sa mort, sa femme prend pour elle les $\frac{3}{24}$ de son bien; le garçon, $\frac{10}{24}$ 1/2, et les filles, chacune $\frac{5}{24}$ 1/4. Toutes les fois qu'il y a un garçon, les frères et sœurs du père n'ont aucun droit à l'héritage.

Les lots des frères sont égaux entre eux. S'il n'y a point d'enfans, les femmes du défunt n'ont qu'un quart de sa succession à partager : le reste est pour son père; et ce n'est qu'à son défaut que les frères et sœurs du mort peuvent hériter. S'il laisse au contraire une fille, la femme a toujours $\frac{3}{24}$, et la fille, $\frac{12}{24}$; si elles sont plu-

sieurs, elles se partagent les deux tiers de la fortune de leur père. Lorsque la femme meurt, le mari a le double de ce qu'elle aurait eu dans les mêmes circonstances.

Avant de procéder au partage des successions, on commence par payer les frais des funérailles, ensuite les dettes; puis on remplit les conditions du testament, de manière toutefois que les legs ou les dons du défunt n'excèdent pas le tiers de son bien restant. Lorsqu'il ne laisse après lui aucun héritier direct ou indirect, il est libre de tout donner à un ami; mais on conçoit que, dans un pays où les rapports de famille sont si étendus, un cas pareil doit se présenter bien rarement.

L'enfant naturel n'a aucun droit légal pour succéder, s'il n'est pas reconnu, et lors même que le père épouserait la mère. Dans ce cas, les fils de l'esclave au contraire deviennent légitimes, et peuvent hériter, comme nous l'avons indiqué précédemment.

Pour compléter l'article des successions, nous croyons devoir donner ici les extraits du Qorân qui y sont relatifs. Voici comment Mahomet s'exprime sur tous les cas possibles (*Qorân*, chap. I, II, III et IV) :

« Vous laisserez en mourant vos biens à vos enfans et à vos proches, avec l'équité que doivent avoir ceux qui craignent le Seigneur.

« Ceux qui laisseront des épouses en mourant, leur assigneront un legs, ainsi que l'entretien pendant une année, et un asile dans leur maison.

« Les enfans mâles auront une portion double de celle des filles : s'il n'y a que des filles, et qu'elles soient plus de deux, elles auront les deux tiers de la

succession ; s'il n'y en a qu'une, elle aura la moitié ; et s'il n'y a qu'un fils, il aura les cinq sixièmes : le reste appartiendra aux parens.

« Le partage des frères et sœurs du défunt sans enfans est le même.

« S'il n'y a point d'enfans et que les parens soient héritiers, la mère du défunt aura un tiers de la succession, et le sixième seulement, si le défunt a des frères. Les legs et les dettes doivent être préalablement acquittés.

« La moitié des biens d'une femme morte sans enfans appartient au mari, et le quart seulement, si elle laisse des enfans, les legs et dettes acquittés.

« La femme aura le quart des biens du mari mort sans enfans, et le huitième, s'il a des enfans.

« L'héritier constitué d'un parent éloigné doit un sixième de la succession au frère ou à la sœur de celui-ci ; et s'ils sont plusieurs frères ou sœurs, ils recevront le tiers. »

Un père de famille peut disposer du tiers de son bien en faveur de qui il veut ; la loi ne s'y oppose pas ; et ce don se prouve par témoins ou par écrit : mais l'écrit lui-même suppose toujours la présence de deux témoins. Si les enfans nient que leur père ait disposé de la somme que l'on réclame, ils sont obligés au serment. Il est à remarquer que la loi exige le serment de la part de celui qui récuse.

Comme il n'est point permis de donner au-delà du tiers de ce que l'on possède, il est un moyen d'éluder la loi et de disposer du tout. Cela n'arrive que lors-

qu'un homme meurt sans postérité : il fait alors une donation pieuse de son capital à une mosquée, en laissant l'usufruit à celui ou à ceux qu'il veut favoriser, et même à leurs descendans et à leurs Mamlouks. On ne peut rien léguer à un esclave, parce qu'il est sans capacité pour posséder ; sa chemise même ne lui appartient pas.

Le témoignage est, pour ainsi dire, indispensable dans toutes les affaires importantes. S'il arrivait, par exemple, qu'un billet fût signé par le débiteur et deux témoins, et que ceux-ci vinssent à mourir, le débiteur pourrait en refuser le paiement : il faudrait, à la vérité, qu'il fût d'une mauvaise foi insigne. Voici comment la chose serait jugée : son créancier et lui, appelés en justice, devraient prêter serment ; mais, en supposant que le débiteur voulût se parjurer, l'autre ne serait pas cru, parce que le serment est toujours pour le dénégateur, et que la loi suppose que l'écriture peut être plutôt falsifiée qu'un musulman ne peut être parjure.

On n'admet pas devant les tribunaux mahométans le témoignage des chrétiens, non plus que celui d'hommes d'une religion étrangère à l'islamisme, contre les musulmans : aussi n'appelle-t-on jamais les infidèles pour déposer dans les affaires civiles ou criminelles des Turks. Cependant le chef de la police peut s'en rapporter à un infidèle pour ce qui rentre dans ses attributions. Voici une autre singularité : en supposant, par exemple, qu'un individu réclame d'un autre cent pataques, et que deux témoins attestent la dette, quoi-

qu'elle n'existe pas, les cent pataques doivent être payées. Mais si les faux témoins, tourmentés par leurs remords, viennent déclarer au qâdy qu'ils ont commis un parjure, ce magistrat les condamne à restituer eux-mêmes les cent pataques à celui qui en a été dépouillé injustement : le spoliateur garde la somme qu'il a reçue, et le jugement du qâdy ne l'oblige à aucune réparation, parce que l'aveu que cette somme n'était pas due vient seulement de deux témoins de mauvaise foi; eux seuls sont punis. S'il n'y en a qu'un qui révoque son premier témoignage, il rembourse la moitié de la somme extorquée.

En l'absence des témoins, un homme nie une dette avérée, mais dont eux seuls peuvent donner les preuves, la loi l'en décharge. Si les témoins reparaissent, le débiteur est alors tenu de payer : le premier jugement n'était, pour ainsi dire, qu'une suspension provisoire. Dans le cas où quelqu'un réclamerait une dette que le débiteur ne récuserait pas, mais qu'il prétendrait avoir payée, le qâdy soumettrait les parties au serment; mais si le créancier niait le remboursement, quoique effectué, l'autre serait tenu de payer une seconde fois, parce que la loi, comme nous l'avons déjà dit, est toujours favorable à celui qui nie.

## §. VIII. — *Des dettes, et du prêt à intérêt.*

La loi de Mahomet fait un crime de l'usure : ce législateur, voulant que tous ses disciples se considérassent comme frères et se prêtassent mutuellement

secours, a prohibé le prêt à intérêt. Cependant, l'appât du gain étant plus fort que la crainte des censures religieuses, les musulmans ont à peu près éludé ce précepte, qui d'ailleurs ne pouvait être suivi par un peuple spéculateur et adonné aux opérations commerciales. Voici comment Mahomet détermine la manière de contracter une obligation légale (*Qorân*, chap. II) :

« Une dette payable à une époque fixe sera écrite par le débiteur ou son fondé de pouvoir : dans ce dernier cas, on appellera deux hommes pour témoins, et, à défaut de l'un d'eux, deux femmes.

« Appelez des témoins dans vos pactes.

« En voyage et à défaut de scribes, on prend des gages pour garantie. »

D'après cela, un musulman qui emprunte de l'argent ou qui contracte une dette quelconque, est tenu de faire un billet à son créancier en présence de deux témoins : il ne peut se dispenser de remplir cette formalité que lorsque le créancier lui accorde assez de confiance pour se contenter de sa parole. L'écrit seul, sans l'assertion des témoins, ne suffirait pas pour faire condamner un homme de mauvaise foi, qui jurerait devant le qâdy qu'il ne doit pas la somme réclamée. Il est donc important, pour éviter toute espèce de contestation, de s'assurer de deux témoignages. Les témoins seuls, faute d'écrit, suffisent pour motiver la condamnation d'un débiteur : nous l'avons déjà dit plus haut.

Le jeune homme en âge de puberté, qui contracte des dettes, est tenu de les payer : la loi les regarde

comme légitimes; parce qu'il est déjà censé agir en connaissance de cause.

La loi permet la contrainte par corps pour le paiement des dettes. Le débiteur est obligé de vendre tout ce qu'il possède, à l'exception du vêtement qui le couvre, si le créancier l'y force. Lorsqu'on le soupçonne d'avoir caché dans la maison d'un ami de l'argent ou des effets pour les soustraire au créancier, il est conduit en prison, et y reste jusqu'à ce qu'il ait prouvé, par le témoignage de deux hommes d'une probité bien reconnue, qu'il ne possède effectivement rien. Le qâdy ordonne alors sa mise en liberté, afin qu'il puisse acquérir par son travail les moyens de s'acquitter entièrement. Aussitôt qu'il a gagné quelque argent et que la chose peut être prouvée au juge, il est exposé à une nouvelle contrainte: mais il n'est jamais permis au créancier d'user de violence à son égard, ou de le dépouiller sans une autorisation expresse du tribunal.

Le fellâh cultivateur est également soumis à toute la rigueur de la loi: on peut le contraindre à vendre tout, même ses bœufs et sa charrue. Mais, comme le législateur recommande au créancier la plus grande modération envers son débiteur, celui-ci obtient presque toujours un délai pour satisfaire à ses engagemens, ou bien il s'arrange à l'amiable.

Un homme dépositaire d'un objet ou d'une somme quelconque n'en est point responsable, s'il prouve au qâdy, par l'assertion de deux témoins, que le dépôt lui est échappé par force majeure: dans ce cas même,

faute de témoins, son serment suffit pour le libérer de toute restitution. Mais, en Égypte, les musulmans apportent beaucoup de loyauté dans leurs relations, et il règne beaucoup de bonne foi dans leur commerce, lors même qu'ils ont affaire à des négocians d'une autre religion. Les Européens traitent avec eux plutôt qu'avec les chrétiens du pays et ceux de la Syrie, qui sont loin de se piquer de la même délicatesse, et avec lesquels il est indispensable de prendre les plus grandes précautions. On ne peut mieux peindre la probité des musulmans de l'Égypte, en général, qu'en citant pour exemple l'intégrité des hommes de la dernière classe. Le transport de l'argent et des objets précieux se fait d'ordinaire par le moyen des barques qui naviguent sur le Nil. Il est rare que l'on prenne des précautions pour s'assurer de la fidélité des bateliers, et presque inoui qu'ils aient jamais abusé de la confiance publique.

Pour éluder les dispositions de la loi qui interdit l'usure, on a imaginé le moyen suivant. Un homme emprunte une somme d'argent, qu'il veut faire valoir; le prêteur passe pour son associé, et dès lors prend une part légitime au bénéfice que procure l'entreprise. La loi permet aussi à l'emprunteur de faire à celui dont il tient l'argent, un don de tant par an ou par mois aussi long-temps qu'il garde la somme : il en prend l'obligation par serment. On voit que ce procédé équivaut tout-à-fait à l'usure, et que même il n'est pas circonscrit par les mêmes limites.

Celui qui fait valoir une somme d'argent, qui retire le loyer d'une maison ou la rente d'une propriété quel-

conque, est tenu, chaque année, de donner aux pauvres le quarantième du bénéfice et du capital : le souverain a le droit de l'y contraindre. Tout ce qui sert à l'usage personnel, comme la maison qu'on habite, la terre dont le produit nourrit la famille, etc., etc., n'est pas soumis à cette espèce d'imposition; mais elle n'est, pour ainsi dire, que consciencieuse, et l'obligation de la payer n'est pas dictée par les tribunaux : aussi les zélés musulmans sont à peu près les seuls qui s'y conforment.

Nous avons dit que les créanciers s'arrangent ordinairement avec leurs débiteurs; par suite de cet usage, on voit peu de faillites ou de banqueroutes frauduleuses en Égypte : mais les confiscations y sont fréquentes, et l'on appose souvent les scellés sur les magasins et les maisons de ceux que le gouvernement veut dépouiller. Le scellé s'applique de deux manières, soit par un clou que la justice place dans la serrure de la porte, et alors personne ne peut violer cette défense sans s'exposer à avoir le poignet tranché; soit avec un peu de boue que l'on met sur la serrure, en y laissant une marque quelconque. En passant à Rahmânyeh avec les troupes, nous abandonnâmes un magasin qui renfermait une quantité considérable de froment, après l'avoir scellé avec de la boue. Il nous fut impossible de laisser garnison dans la ville; et comme nous faisions la guerre aux Mamlouks, que ce blé nous appartenait, et qu'enfin nous n'avions personne pour faire respecter notre défense, il était probable que la populace, par esprit de rapine autant que par la haine qu'elle devait naturellement nous porter dans ce premier moment, enfon-

cerait et pillerait le magasin : cependant il n'en arriva rien ; et lorsque nous rentrâmes dans la ville, c'est-à-dire plus d'un mois après, nous trouvâmes le dépôt intact et dans l'état où nous l'avions laissé.

§. IX. *De l'adultère et du viol.*

Le chef de la religion musulmane semble avoir regardé l'adultère comme un désordre domestique, dont on doit dérober la connaissance au public et aux tribunaux. Il ordonne, il est vrai, qu'une personne mariée, convaincue de ce crime, soit lapidée : mais il force au silence l'homme sans pudeur qui oserait intenter à sa femme une pareille accusation, en exigeant quatre témoins oculaires, et en infligeant la peine de quatre cents coups de fouet à celui qui ne produirait pas ces preuves.

Il eut occasion de mettre lui-même en vigueur ce précepte consacré dans le recueil de ses lois. Un homme ayant surpris sa femme en adultère, vint lui demander le châtiment du suborneur. As-tu quatre témoins pour confirmer ce que tu avances? lui dit Mahomet. — Non, répondit le mari déconcerté. — Eh bien ! tu seras puni comme calomniateur.

On ne cite qu'un seul exemple d'une femme adultère qui ait été lapidée ; encore le fut-elle parce qu'elle avoua elle-même son crime. Dans une exécution de ce genre, c'est au souverain, ou au gouverneur qui le représente, à jeter la première pierre.

La loi condamne à cent coups de fouet l'homme

adultère qui n'est pas marié, et à cinquante seulement l'esclave convaincue du même crime et qui vit avec son maître.

Un mari qui surprendrait sa femme en adultère et la poignarderait, se rendrait coupable d'un meurtre et encourrait la peine de mort : il ne peut que la répudier, ou s'adresser au qâdy. A défaut de témoins, il jure quatre fois qu'il dit la vérité : par le cinquième serment, il doit faire une imprécation contre lui-même, s'il est parjure. Lorsque la femme ne répond rien à cette accusation, elle est condamnée sur son silence : son châtiment consiste en cent coups de fouet et en la réclusion pour le reste de ses jours. Mais, lorsqu'au contraire elle proteste de son innocence par les mêmes sermens, le qâdy la met en liberté, et sa séparation d'avec son mari est irrévocable[1].

Il pourrait arriver qu'un homme trouvât son esclave dans les bras de sa femme, et cependant il n'aurait que le droit de le châtier ou de le vendre. S'il lui ôtait la vie, ou s'il le privait des parties de la génération, il se souillerait d'un grand crime : mais ces actes de violence resteraient sans doute impunis chez un peuple où l'usage et l'empire des passions ont souvent plus de force que la loi. D'ailleurs il serait facile à un particulier de cacher un meurtre qu'il aurait commis dans l'intérieur de sa maison, ou même de faire passer cet attentat pour une mort naturelle.

[1] Voici le texte du *Qorân*, ch. IV : « Si une femme libre se livre à la débauche étant mariée, elle recevra cent coups de fouet et sera condamnée à six mois d'exil. Si c'est une esclave mariée, on ne lui infligera que la moitié de ce châtiment. »

Le viol est puni de cent coups de fouet : il faut aussi quatre témoins pour le prouver.

Quoique la prostitution soit un crime, la loi n'inflige aucune peine temporelle à celles qui s'y livrent : le désordre occasioné par les femmes de mauvaise vie est du ressort de la police. Ces malheureuses sont en très-grand nombre au Kaire et dans plusieurs autres villes de l'Égypte : au Kaire, elles paient un droit au gouverneur. Mahomet n'a point assujetti les hommes qui ont commerce avec les prostituées, à des corrections civiles ; mais il les menace du feu après leur mort.

Une fille qui a cédé à la séduction et qui est devenue mère, perd tout à fait l'estime publique : cependant elle n'est pas déshonorée au point qu'elle ne puisse désormais trouver un époux. Celui qui la prend en mariage fait un acte méritoire aux yeux de Dieu, parce qu'il la tire du déréglement où elle devait infailliblement tomber ; mais un homme délicat et qui tient à la considération de ses amis, évite une pareille union : il en est peu de semblables.

§. X. *Du vol et du meurtre. — De la peine du talion.*

Le vol est puni sévèrement, quoique le coupable ne soit jamais puni de mort, à moins qu'il ne soit en même temps assassin. L'homme convaincu d'escroquerie avec effraction dans un magasin, dans l'intérieur d'une maison ou d'une enceinte quelconque, a la main coupée ; mais s'il a volé sur un individu ou sur l'étalage d'une boutique, en un mot hors d'un lieu muré, la loi le con-

damne seulement à la restitution et à la bastonnade. C'est donc la violation de l'asile qui fait la gravité de ce crime. Dans tous les cas, le coupable n'est point privé de sa liberté, et, après l'exécution de la sentence, la justice l'abandonne à lui-même.

Il n'y a point d'autre peine pour le domestique ou l'esclave qui vole son maître. On ne regarde pas non plus celui qui dépouille une mosquée comme plus criminel que celui qui commet un vol en tout autre endroit.

La récidive n'ajoute rien au crime : le voleur est puni la seconde fois comme la première, lorsque le vol est accompagné des mêmes circonstances. S'il a perdu la main droite, on lui coupe la gauche. Il faut deux témoins oculaires pour prouver un vol. La déposition des femmes n'est point admise. Lorsqu'on ne peut pas produire les témoins, le juge soumet l'accusé à la formule du serment ; et s'il s'y refuse, on le condamne : dans le cas contraire, il est absous.

Un voleur se serait défait des objets dérobés, et ne pourrait en faire la restitution, qu'on ne le retiendrait point en prison pour cela : il rentrerait dans la classe des débiteurs pauvres, et la loi lui accorderait la même indulgence. Le recéleur est condamné à remettre au propriétaire les effets qu'il a reçus; mais la police peut le châtier d'une autre manière. Si les effets ont été vendus, que le propriétaire les reconnaisse, et prouve qu'ils sont effectivement à lui, il les reprend sans être tenu d'indemniser l'acheteur.

Les vols étaient assez fréquens avant l'arrivée des Français; il s'en commettait même beaucoup dans l'in-

térieur des maisons, quoique le châtiment fût terrible : mais, dès que des fonctionnaires français furent à la tête du pouvoir, ces délits devinrent beaucoup plus rares.

De tous les crimes que la société doit réprimer et punir, le plus grand et le plus odieux est sans contredit l'assassinat. Mahomet, d'accord sur ce point avec tous les législateurs anciens et modernes, a condamné le meurtrier au dernier supplice : mais il s'est néanmoins distingué de ses prédécesseurs dans l'art difficile de régir les hommes, par une disposition particulière de la loi, qui l'adoucit ou même en change les effets; il a permis que les parens du mort se contentassent d'une réparation pécuniaire, en leur laissant néanmoins le choix entre cette réparation et le supplice du coupable. D'une part, on lit dans le premier chapitre du *Qorân* : « La peine du talion est écrite pour le meurtre. L'homme libre sera mis à mort pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Celui qui pardonnera au meurtrier de son frère, aura droit d'exiger un dédommagement qui lui sera payé avec reconnaissance. Cet adoucissement est une faveur de la miséricorde divine : celui qui portera plus loin la vengeance sera la proie des tourmens. » D'une autre part, les chapitres III et IV sont ainsi conçus : « Il n'est point permis à un musulman d'en tuer un autre : si le meurtre est involontaire, le meurtrier paiera la rançon d'un fidèle captif, et à la famille du mort, la somme fixée par la loi. Cette somme est le prix de cent chameaux. Pour la mort d'un croyant de nation ennemie, la li-

berté d'un prisonnier; pour la mort d'un allié, la rançon d'un captif, et à la famille, la somme prescrite. S'il n'y a point de captifs à racheter, le meurtrier jeûnera deux mois de suite. L'enfer est réservé au meurtrier volontaire. » Dans le chapitre v : « Celui qui tuera un homme sans avoir éprouvé de violence, sera coupable du sang de tout le genre humain; et celui qui sauvera la vie à un homme, sera récompensé comme s'il l'avait sauvée à tout le genre humain. »

On voit, d'après ces divers passages, que Mahomet, tout en reconnaissant l'énormité du crime et en légitimant la punition, incline vers la douceur. Cependant ces sentimens de bienveillance ont peu d'empire sur l'esprit des Orientaux : ces peuples aiment trop la vengeance pour se contenter d'une simple réparation [1]. L'argent ne peut les satisfaire; c'est la tête du coupable. Aussi l'assassinat est-il très-rare dans leur pays. Les chefs de la loi le regardent comme un attentat en-

[1] La vengeance est la passion dominante des Égyptiens. Pendant que nous étions au village de Chendyd, quelques-uns d'entre nous se promenaient un jour avec le commandant dans le jardin de sa maison, lorsqu'un jeune homme de quatorze ou quinze ans vint se jeter à ses pieds d'un air suppliant, et les mains croisées sur la poitrine. Il lui criait : Vengeance! Le commandant le fit relever, et lui demanda le sujet de ses cris. Alors le jeune homme, sans se déconcerter, répondit : « Mon père était cheykh de Saft el-Anâm : le cheykh actuel l'a massacré il y a quatre ans pour usurper sa place; je t'en demande vengeance. » Surpris de la fermeté et de l'énergie qu'il mettait dans son discours, « As-tu des témoins? lui dit le commandant. — Mes témoins! s'écria-t-il : les voilà. » Et au même instant il tira de son sein une chemise teinte de sang, dont l'aspect nous fit horreur. « C'est la chemise de mon père; elle est percée des coups qu'il a reçus, et couverte de son sang. Je la porte sur mon cœur, et elle y restera jusqu'à ce qu'il soit vengé. » Nous parvînmes à calmer l'agitation de ce fils malheureux, en lui promettant de nous occuper de son affaire, et il nous quitta à demi satisfait, parce qu'il croyait déjà voir luire le jour de la vengeance.

vers Dieu, envers l'héritier du mort et le gouvernement : mais, si l'héritier fait grâce en acceptant une somme pour indemnité, Dieu pardonne parce qu'il est miséricordieux, et le gouvernement pardonne aussi, parce qu'il ne saurait être plus sévère que la partie intéressée. De là provient la loi du prix du sang. Cette espèce d'imposition qu'on prélève sur le meurtrier en échange de sa tête, est regardée comme un véritable héritage : il s'ensuit que tous ceux qui ont droit à la succession du mort, peuvent s'opposer à l'exécution de son assassin. Si la femme de la victime est enceinte, on attend que son fils, qui doit hériter avec elle, soit parvenu à l'âge de pouvoir prononcer sur le sort du meurtrier.

Il suffit qu'un héritier, quelque petit que soit son lot, réclame le prix du sang, bien que tous les autres aient demandé le supplice de l'assassin, pour que l'exécution n'ait pas lieu. Si l'un des héritiers est absent, le juge diffère aussi le supplice. Quand le meurtrier est un homme connu et facile à retrouver, on le laisse libre; mais, si l'on craint son évasion, on l'emprisonne, ou tout au moins on l'oblige à donner caution. La loi évite toujours, autant que possible, de prononcer l'arrêt de mort : mais, si les parens du défunt ne veulent se prêter à aucun accommodement, le juge porte enfin la sentence fatale; il la remet à la famille, et demande si l'un de ses membres veut l'exécuter lui-même. Si personne ne se présente, et que la famille ne choisisse pas un bourreau, l'ouâly ou l'aghâ est chargé d'infliger le supplice.

La famille peut faire grâce à toute heure, même à l'instant de l'exécution. Comme l'arrêt n'a été prononcé qu'à sa prière, elle est libre de pardonner au meurtrier quand il lui plaît. Toutes ces circonstances sembleraient prouver que la loi regarde moins l'assassinat comme un crime social que comme un attentat domestique, puisque l'assassin n'est poursuivi qu'à la requête des parens de la victime. L'aghâ lui-même, dans l'exercice de sa charge, ne peut ordonner la mort d'un homme, quel que soit son crime, sans le consentement du prince. Il faudrait, pour qu'il se permît d'en agir autrement, que le coupable fût un vagabond, sans parens et sans crédit. Ainsi, dans les derniers temps, les droits de la police n'allaient pas jusqu'à la mort, si ce n'était pour des hommes obscurs et sans aveu.

Le qâdy ne prononce jamais une sentence de mort contre un meurtrier, sans que le fait soit bien prouvé, les circonstances bien connues, et les témoins entendus. Il en faut au moins deux qui aient vu commettre le crime : un seul n'est point écouté, quels que soient son rang et son crédit. Les femmes ne peuvent pas témoigner en justice criminelle ; on n'a égard à leur déposition qu'en matière civile.

Le témoignage de deux hommes d'une autre religion ne serait pas valide contre un musulman. Dans le cas où les preuves n'établiraient pas suffisamment la culpabilité de l'accusé, il pourrait, en donnant une somme d'argent à la famille du mort, se laver de l'espèce de tache qu'imprime ordinairement une aussi grave imputation.

Le meurtre d'une femme est puni de la même manière que celui d'un homme, et la loi hanafy ne fait point de différence non plus pour le meurtre d'un esclave.

Si l'on assassine un étranger, et que personne ne réclame le prix du sang, son héritier, c'est-à-dire le prince, intente l'action criminelle par l'organe de ses représentans. Le maître qui tue son esclave est également poursuivi au nom du souverain, conservateur des droits de la société, d'après la loi hanafy : les autres sectes pensent que le maître est assez puni seulement par la perte de son esclave.

La mort d'un fellâh débiteur, qui expire sous le bâton du propriétaire de la ferme, expose ce dernier aux suites d'une instruction criminelle; mais le crédit et l'influence d'une grande fortune ou d'un ami puissant l'emportent presque toujours sur la loi.

Si le code n'inflige qu'une peine légère au musulman qui tue un infidèle, le gouvernement, intéressé à protéger tout le monde, et les étrangers aussi bien que ses propres sujets, fait mettre à mort l'assassin d'un chrétien ou d'un Juif. En 1770 ou 1772, un Français fut assassiné par le qaouâs d'un kâchef : l'aghâ des janissaires fit décapiter ce qaouâs, et le kâchef fut exilé.

Le supplice d'un coupable ne déshonore pas ses enfans. Chez les Égyptiens et tous les musulmans, les délits sont personnels, et la confiscation des biens paraîtrait une injustice odieuse envers les héritiers. Elle avait cependant lieu quelquefois sous les beys; mais c'était un abus qu'ils avaient introduit à la suite de tant d'autres.

La loi condamne à la peine du talion celui qui blesse son semblable. « On rendra âme pour âme, œil pour œil, nez pour nez, dent pour dent : celui qui changera cette peine en aumône, aura un mérite aux yeux de Dieu. » (*Qôran*, chap. v.) Un homme coupable de cet acte de violence peut néanmoins le faire oublier, en payant au blessé la moitié de la somme qu'on aurait exigée de lui s'il lui eût ôté la vie.

On ne peut infliger la peine de mort au meurtrier involontaire; mais il doit à la famille le prix du rachat du sang, comme l'ayant privée de l'un de ses membres.

Selon les *u'lemâ*, la loi est au-dessus du prince, et nul homme n'a le droit de mettre son semblable à mort, si le juge n'a prononcé la sentence. Sous les khalifes, les parens d'une personne que le chef de la police aurait fait exécuter, avaient le droit de citer l'officier devant le tribunal du qâdy, et de demander vengeance. Le sultan lui-même ne pouvait, de son plein gré, envoyer au supplice un coupable qu'il aurait surpris dans le crime. Ghoury, sultan d'Égypte, vit commettre sous ses yeux un adultère : il manda le juge et les coupables, et dit au premier de faire mettre les autres à mort. « Je sais, lui répondit le juge, que tu détestes ceux que tu accuses; tu as entre les mains le glaive pour les frapper : mais moi je n'ai pas le droit de les condamner sans preuves; fais venir de vrais témoins, et j'examinerai l'affaire. » L'histoire fournit un autre exemple bien plus remarquable encore de l'empire de la loi sur les plus grands princes, dans les premiers temps de l'islamisme. Le sultan Haroun el-Rachyd fut appelé en

jugement, et comparut au tribunal. Le juge le reçut assis, examina la cause, et la termina à l'amiable. Ce magistrat, qui ne s'était pas levé devant le prince, parce qu'il pouvait être coupable, se leva après la décision, et le reconduisit jusqu'à son cheval, sur lequel il l'aida à monter.

Cependant, sous le prétexte que la sûreté publique exige souvent les mesures les plus promptes, l'ouâly, ou chef de la police nocturne, faisait couper la tête à celui qu'il trouvait en flagrant délit, sans aucune enquête juridique. Il n'est jamais arrivé, depuis l'établissement des Turks en Égypte, que la famille d'un homme ainsi mis à mort osât porter plainte au qâdy. « L'épée de l'ouâly est franche et hors de la loi, » dit le peuple. Mais, comme nous l'avons déjà fait observer, le pouvoir des chefs de la police était devenu bien moins arbitraire dans les derniers temps : ils ne faisaient jamais exécuter personne sans en avoir obtenu auparavant l'autorisation du cheykh el-beled.

Il n'est point d'asile sacré pour un assassin : on le poursuit partout, jusque dans les mosquées et dans l'appartement des femmes. Cependant l'homme généreux qui le dérobe à la première fureur de la famille offensée fait une action louable, dont le ciel doit le récompenser un jour, surtout s'il ne protége le meurtrier que pour solliciter des plaignans la commutation de la peine encourue : mais, lorsque les parens du mort s'obstinent à demander la tête du coupable, son protecteur est obligé de le livrer, s'il ne veut y être contraint par la force publique.

Les meurtres sont très-rares dans les grandes villes, et surtout au Kaire : on le doit peut-être moins à la force des lois qu'au caractère timide des habitans, et à la vigilance d'une police qui frappe comme la foudre et dont l'œil est constamment ouvert. Dans les provinces, le défaut de police générale, et la mésintelligence perpétuelle qui règne entre les villageois et les tribus d'Arabes qui peuplent les campagnes, rendent les assassinats plus fréquens.

Il s'était introduit, au temps de Mohammed-bey, un usage barbare et qui causait des crimes sans nombre. Dans la saison où l'on coupe le trèfle, les *sâys* des Mamlouks allaient le fourrager : ces dilapidations occasionaient des meurtres, et des plaintes si souvent réitérées, que, pour s'épargner la peine de réprimer ces excès et pour n'en plus être importuné dans la suite, le gouvernement les toléra : il autorisa en quelque sorte les *fellâh* à tuer les *sâys* maraudeurs, et ceux-ci à défendre leur vie, pourvu qu'on n'employât pas les armes à feu de part et d'autre. Les meurtriers des deux partis ne subissaient aucune peine.

# CHAPITRE VI.

## Du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture.

### §. I. *Commerce de l'Égypte depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.*

L'Égypte a toujours été le centre d'un commerce considérable : elle a dû cet avantage autant à sa position géographique qu'à la richesse et à la variété de ses produits agricoles. Assise entre deux mers, et servant, pour ainsi dire, de point de jonction entre les trois grandes parties de l'ancien monde, elle ne pouvait manquer de devenir le principal marché des nations, surtout lorsque la navigation du Nil et de canaux sans nombre y facilitait encore les communications. Aussi l'Écriture nous apprend que des marchands ismaélites, appelés par le commerce en Égypte, achetèrent le plus célèbre des fils de Jacob pour le conduire dans ce pays. Ce passage important, et l'épisode qui le suit, prouvent, d'une manière incontestable, que, dès ces époques reculées, le royaume des Pharaons avait acquis déjà la plus grande prospérité par le commerce et l'industrie. Cependant la superstition y mit bientôt des bornes :

selon Hérodote et quelques autres historiens dignes de foi, les peuples de l'Égypte prirent la mer en aversion, et regardèrent les voyages entrepris sur cet élément comme des tentatives sacriléges. Peut-être expliquerait-on cette idée singulière par l'éloignement naturel des Égyptiens pour les autres nations, ou par quelques faits importans de leur théogonie; mais une dissertation de ce genre nous écarterait trop de notre sujet. Il nous suffira de dire que le commerce égyptien se ressentit d'une pareille prohibition, et que, s'il se maintint encore avec éclat, il fut redevable de ce bienfait à la fécondité des terres et aux besoins des peuples voisins, qui trouvaient en Égypte, non-seulement la plupart des denrées qui sont nécessaires à la vie, mais encore les divers produits qui concourent au luxe des villes opulentes.

Le premier commerce bien connu dont l'histoire fasse mention est celui des Phéniciens avec les Égyptiens, et des Égyptiens avec les habitans de l'Éthiopie et de l'Arabie, dans les ports de la mer Rouge. Les Perses et les Indiens portaient en Arabie leur coton, leurs parfums, leurs pierres précieuses, et d'autres marchandises; ils prenaient en retour les produits de l'industrie phénicienne et égyptienne : d'ailleurs il existait à cette époque des moyens d'échange, dont la tradition n'est point parvenue jusqu'à nous. Pour les Grecs, quoiqu'ils dussent en partie leur origine à des colonies égyptiennes, ils ne commencèrent que bien tard à entretenir des relations suivies avec l'Égypte. Sous le règne d'Amasis, on leur permit de faire de

Naucratis l'entrepôt de leur commerce; faveur dont ils n'avaient pas joui jusqu'alors. Avant cette époque, les colonies grecques de l'Asie pouvaient bien communiquer avec l'Égypte, surtout depuis l'avantage que les Ioniens et les Cariens firent remporter à Psamméticus sur ses compétiteurs; mais les relations entre la Grèce et l'Égypte ne devinrent réellement libres que sous le règne d'Amasis.

Après les Phéniciens, les Carthaginois sont de tous les peuples celui qui s'est le plus enrichi par le commerce, et que l'antiquité s'accorde à placer au premier rang. Les flottes marchandes de cette puissante république parcouraient toute la Méditerranée, les ports de l'Espagne et les côtes occidentales de l'Afrique. « A l'époque des conquêtes d'Alexandre, dit le savant Huet, les vaisseaux des Carthaginois et ceux des Phéniciens, alors sous la domination des Perses, couvraient les mers depuis les Indes et l'Éthiopie jusqu'à l'Océan occidental. » Mais la ruine de Tyr, les triomphes du héros macédonien et la fondation d'Alexandrie, causèrent une grande révolution dans la marche du commerce maritime. Cette ville nouvelle devint le siége principal du commerce de l'Inde : sous Ptolémée-Philadelphe, elle était déjà l'une des plus riches cités de l'univers; c'était elle qui fournissait tous les ports de la Méditerranée; la Grèce, l'Italie, l'Asie et l'Afrique, venaient s'approvisionner à ses marchés. Philadelphe bâtit la ville de Bérénice sur la mer Rouge, et cette fondation facilita encore le transport des marchandises qui arrivaient de l'Inde : on les dé-

barquait à Bérénice, d'où les caravanes les transportaient à Coptos sur le Nil, et de là elles descendaient le fleuve jusqu'à l'endroit où commençait le canal d'Alexandrie. Le soin qu'avait eu ce prince d'établir dans le désert des stations commodes pour les caravanes, rendait ce long voyage beaucoup moins pénible qu'il ne le paraît à nos yeux : la route de Bérénice ne fut abandonnée que quelques siècles après, sous les derniers empereurs qui possédèrent l'Égypte.

Corinthe florissait en Grèce pendant qu'Alexandrie atteignait le plus haut période de sa splendeur, sous le gouvernement des Ptolémées. Les Corinthiens, enrichis par les spéculations commerciales, avaient fait de leur ville le principal marché de l'Occident : mais elle ne tarda point à éprouver les redoutables effets de la jalousie de Rome, et le consul Mummius la déposséda de la suprématie commerciale, de la même manière que Tyr en avait été dépossédée autrefois par la fondation d'Alexandrie. A cette époque, la petite île de Délos, connue jusque-là par son temple et ses oracles seulement, devint le point central du commerce de la Méditerranée.

L'an de Rome 725, l'Égypte fut réduite en province romaine; et dès-lors, maîtres absolus des mers, les Romains exploitèrent à leur profit le commerce des Indes. Cependant leurs flottes ne naviguaient pas au-delà de l'*Indus*, d'après les assertions des historiens du temps. Selon Pline, les Juifs romains partaient d'Alexandrie vers le milieu de l'été, à l'époque des premières crues du fleuve sans doute : en vingt-quatre

jours ils arrivaient à Bérénice, et mettaient ensuite soixante-dix jours pour se rendre dans l'Inde. Il ne leur fallait guère moins d'une année pour aller et revenir. Cet état de choses dura jusqu'à la conquête des Arabes, ou même depuis Auguste jusqu'à Constantin seulement; car la fondation de Constantinople par ce prince nuisit beaucoup à la prospérité commerciale de l'Égypte. Plus tard, lorsque le khalife O'mar fit bâtir Bassora[1] sur l'Euphrate, le commerce des Indes devint l'apanage exclusif de cette nouvelle cité, et il fut, pour ainsi dire, circonscrit dans les bornes du golfe Persique. Mais l'Égypte n'avait point encore perdu tout son ancien éclat : le Kaire, fondé par le khalife Fatimite Mo'ezz Ledyn-Allah[2] en 984, devint bientôt une ville importante; au XIIe siècle, Alexandrie avait recouvré une partie de ses avantages, et les marchandises des Indes y affluaient de toutes parts. Mais la découverte que firent les Portugais du passage aux Indes par l'océan Atlantique et le cap de Bonne-Espérance, porta le dernier coup à la splendeur de l'Égypte, et la réduisit, pour ainsi dire, à ses propres moyens de négoce. Les Vénitiens et les Génois, qui s'étaient successivement enrichis par leurs relations avec Constantinople, la mer Noire et l'Asie mineure, se ressentirent également des effets que produisirent en Asie les découvertes des navigateurs portugais. Les Vénitiens étaient presque seuls en possession du commerce de l'Égypte : ils venaient chercher à Alexandrie toutes

[1] Ou *Basrah*, بصرة

[2] معزّ لدين الله

les denrées nécessaires à l'Europe, et donnaient en retour des bois de construction, des métaux, des draps, des étoffes de soie, et d'autres produits de leurs fabriques, tels que des miroirs, des armes, de la verrerie, etc., etc. Au XIV$^{e}$ siècle, les Florentins, donnant à leurs manufactures de draps et de soierie une supériorité décidée, étendent au loin leurs relations et leurs échanges : ils viennent à Alexandrie, et partagent avec les Vénitiens le commerce que ceux-ci faisaient auparavant sans concurrence; ils établissent des banques, et prennent un rang distingué parmi les nations commerçantes de l'époque.

Voilà toutes les périodes du commerce égyptien, depuis les âges les plus reculés jusqu'à des temps voisins du nôtre; voyons maintenant ce qu'il est devenu sous l'administration destructive des Mamlouks et l'influence non moins funeste des Ottomans.

Il est certain que, si le cours des opérations commerciales d'un pays dépendait du gouvernement qui l'administre, l'Égypte aurait cessé depuis long-temps toute espèce d'échange avec les peuples voisins. Mais il en est du commerce comme de toutes les autres branches d'industrie particulières aux diverses nations; il se soutient en quelque sorte par lui-même, parce que chacun en sent la nécessité : on peut l'entraver, le circonscrire; mais il est presque impossible de comprimer tout-à-fait son utile essor. C'est ce qui est arrivé sous le despotisme des beys : les échanges se faisaient toujours; et quoique le nombre des maisons européennes établies à Alexandrie ou au Kaire fût bien petit, il suffisait encore pour en-

tretenir une assez grande activité entre les affaires de l'Europe et celles de l'Égypte. Outre ce commerce, il en existait un autre non moins considérable entre l'Égypte et Constantinople; celui des esclaves blancs de l'un et de l'autre sexe, que l'on échangeait contre des esclaves noirs venus de l'intérieur de l'Afrique. Les caravanes donnaient aussi beaucoup de vigueur au commerce d'échange : celles de l'Arabie, de la Syrie et de la Palestine, apportaient en Égypte les denrées et les marchandises de leur patrie pour en prendre d'autres en retour.

Mais la branche la plus importante du commerce égyptien, c'est l'importation et l'exportation des cafés d'Arabie. Les vaisseaux de Soueys font un voyage par an pour se rendre à Geddah, et y charger le café qu'y apportent les Arabes de l'Yémen, les toiles, les épiceries et l'encens venus de l'Inde, soit par le moyen des Anglais de Bengale, de Surate ou de Madras, soit par l'intermédiaire des Indiens eux-mêmes, que, suivant Niebuhr, les Arabes nomment *Banians*. Les navires égyptiens partent de Soueys dans la saison où le vent est au nord; il leur faut dix-sept ou vingt jours pour arriver à Geddah : ils ne font voile que pendant le jour, et chaque nuit ils jettent l'ancre. Ils s'attachent ainsi à suivre les côtes, et tiennent rarement la pleine mer. Le retour est de deux mois de navigation.

Les caravanes de Dârfour et de Sennâr, ainsi que celles de la Barbarie, apportent en Égypte, indépendamment des esclaves noirs des deux sexes, une foule d'articles précieux, tels que la poudre d'or, l'ivoire, l'ébène, le musc, l'ambre gris, les plumes d'autruche,

les gommes de toute espèce, etc. Maillet suppose que l'Égypte tire, chaque année, quatre ou cinq cent mille piastres de France et d'Italie, mille à douze cents quintaux de poudre d'or de l'intérieur de l'Afrique, et plus d'un million d'écus de Constantinople et de l'Asie, par la vente de ses toiles, de ses cafés, de ses riz et graminées de toute espèce.

Le commerce d'exportation de l'Égypte consiste principalement en riz, café, maroquins, toiles, coton, sucre, blé; drogues médicinales, gommes et légumes secs. Le henné, plante qui sert à teindre en rouge orangé les ongles des pieds et des mains, est aussi d'un grand rapport pour le pays, puisque les femmes musulmanes de l'Orient en font un usage général.

Une partie de l'argent de l'Égypte passe à Constantinople pour acquitter le tribut que le pachâ paie au grand-seigneur, et la valeur des présens qu'il fait aux ministres et aux favoris, afin d'être maintenu dans son poste. Une autre partie est enfouie par les habitans, qui craignent toujours d'être dépouillés; et cette coutume déplorable, commune à tous les Orientaux, finit par absorber beaucoup de numéraire : des sommes considérables ainsi cachées sont souvent perdues pour toujours.

Les relations de l'Égypte avec l'Europe sont très-avantageuses à la balance de son commerce : l'Égypte ne donne jamais d'argent, et les retours se font toujours en marchandises, tandis que l'Europe est souvent obligée de fournir du numéraire. La France envoie des draps, de la cochenille, des armes, et divers objets de

quincaillerie; Venise expédie des sequins, des verroteries et des miroirs; l'Allemagne, des porcelaines, de la verrerie et de la quincaillerie. On rend en retour du séné, des gommes, beaucoup de grosses toiles de coton, du coton filé, du sucre brut et du café pour Marseille; beaucoup de ce dernier article et de drogueries, pour Venise; de l'ivoire, de l'ébène et des gommes, pour l'Allemagne.

Il y avait même un grand avantage, dans les derniers temps, à envoyer de l'argent en Égypte, parce que sa valeur nominale était augmentée, sans doute en raison de ce qu'il était plus rare, et de ce que le titre des monnoies du pays dégénérait de plus en plus. Mais les objets de première nécessité, tels que les draps et autres, ayant renchéri en même temps, on fit de préférence des demandes en marchandises.

DÉTAIL DES

*Apportées de Londres, Marseille, Livourne, Venise, Trieste, pour la consommation*

( 17

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Drap anglais superfin........ | Ballots. | 50. | Pièces d'or. |
| Drap français superfin........ | Ballots. | 50. | Pièces d'or. |
| Drap hollandais superfin........ | Ballots. | 20. | Pièces d'or. |
| Gros drap français large........ | Ballots. | 250. | Douanies. |

Le commerce de l'Inde et de Geddah est, au contraire, ruineux pour l'Égypte, parce qu'elle n'a que de mauvais draps à donner en retour, et que l'achat des cafés exige au moins les quatre cinquièmes de la valeur en argent. Celui des caravanes de l'Afrique ne demande pas une pièce de monnoie; ces caravanes apportent, comme nous l'avons dit, des esclaves, des gommes, des dents d'éléphant, des plumes d'autruche, de la poudre d'or, et remportent l'équivalent en draps de première qualité, en perles et en armes à feu des fabriques de l'Europe.

Pour donner au lecteur des notions plus positives sur le commerce de l'Égypte, nous mettons ici sous ses yeux divers tableaux où sont détaillés tous les objets d'importation et d'exportation qui alimentent ce commerce : ces documens se rapportent à l'année 1775.

MARCHANDISES.

*Constantinople, Smyrne, et autres villes de la Turquie, au Kaire, annuelle de l'Égypte.*

75.)

| PRIX. | DOUANIES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 2 à 2 $\frac{1}{4}$. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 1 à 1 $\frac{3}{4}$. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 2 à 2 $\frac{1}{2}$. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 75 à 90. | 90. | Aune de Constantinople. |

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Gros drap anglais large........ | Ballots. | 250. | Douanies. |
| Drap français large........... | Ballots. | 150. | Douanies. |
| Drap imprimé, pour sofas et coussins.......................... | Ballots. | 10. | Douanies. |
| Étoffe de laine anglaise......... | Ballots. | 200. | Douanies. |
| Poivre.......................... | Ballots. | 300. | ............ |
| Clous de girofle................ | Ballots. | 10. | Douanies. |
| Salsepareille.................. | Balles. | 10. | Douanies. |
| Papier aux trois lunes de France et de Genève.................... | Balles. | 1000. | ............ |
| Drap fin d'Angleterre, dit *baschmaput*....................... | Balles. | 50. | Pièces d'or. |
| Drap londrin, façon de France... | Balles. | 150. | Douanies. |
| Drap d'Allemagne.............. | Balles. | 60. | Pièces d'or. |
| Rossolis et liqueurs d'Allemagne et de Venise.................. | Balles. | 1000. | Douanies. |
| Vieux cuivre................... | Balles. | 100. | Douanies. |
| Feuilles de tabac de Salonique et de Caralla.................. | Balles. | 5000. | Fondouklis. |
| Cotonneries de Bursa.......... | Balles. | 200. | Douanies. |
| Mouchoirs de mousseline....... | Balles. | 10. | Douanies. |
| Tapis de toute sorte de velours, et unis.......................... | Balles. | 50. | Piastres. |
| Velours choisis, avec or et argent, et unis...................... | Balles. | 1000. | Pataques. |
| Étoffes de soie et coton de Damas et d'Alep.................... | Balles. | 100. | Douanies. |
| Savon dur de Syrie, première qualité.......................... | Balles. | 1000. | Douanies. |
| Savon dur de Candie.......... | Balles. | 2000. | Pataques. |
| Tabac de Syrie................ | Balles. | 4000. | Fondouklis. |
| Figues sèches de Stanchio et de Rhodes...................... | Balles. | 1000. | Douanies. |
| Soie écrue de Bursa........... | Balles. | 100. | Pataq. d'Allem. |
| Soie écrue de Sagora.......... | Balles. | 20. | Pataq. d'Allem. |
| Soie écrue de Chypre, blanche et jaune....................... | Balles. | 500. | Pataq. d'Allem. |
| Soie écrue de Bairout, blanche et jaune....................... | Balles. | 500. | Pataq. d'Allem. |
| Soie écrue de Tripoli, blanche et jaune....................... | Balles. | 500. | Pataq. d'Allem. |
| Coton d'Acre, Chypre et Salonique. | Balles. | 600. | Piastres. |
| Tabacs en feuilles, de Hongrie... | Balles. | 300. | Fondouklis. |
| Papier fin, aux trois lunes....... | Balles. | 1000. | Médins. |
| Papier plus gros............... | Balles. | 500. | Médins. |
| Autre papier.................. | Balles. | 200. | Médins. |

| PRIX. | DOUANES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 60 à 75. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 55 à 70. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 60 à 90. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 32 à 35. | 85. | Aune de Constantinople. |
| 30 à 35. | 60. | Qantâr de 100 rotls. |
| 160 à 180. | 90. | Rotl de 144 drachmes. |
| 4600 à 4700. | 90. | Qantâr de 110 rotls. |
| 17 à 13. | 60. | Balle de 24 rames. |
| 2 à 2 ¼. | 90. | Pyk de Constantinople. |
| 75 à 90. | 85. | Pyk de Constantinople. |
| 2 à 3. | 90. | Pyk de Constantinople. |
| 43 à 48. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 25 à 28. | 90. | Oke de drachmes. |
| 6 à 12. | 146. | Oke. |
| 340 à 360. | 85. | La pièce. |
| 60 à 106. | 90. | Chaque. |
| 17 à 50. | 40. | Chaque. |
| 3 à 12. | 90. | La paire. |
| 450 à 500. | 90. | La pièce. |
| 30 à 32. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 10 à 12. | 90. | Qantâr de 120 okes. |
| 15 à 16. | 146. | Qantâr de 40 okes. |
| 5 à 7. | 90. | Oke de drachmes. |
| 5 à 6. | 90. | Oke de drachmes. |
| 5 à 6. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 5 à 14. | 90. | Oke de 404 drachmes. |
| 4 à 4 ½. | 90. | Rotl de 229 drachmes ½. |
| 45 à 60 | 80. | Qantâr de 100 rotls. |
| 10 à 12. | 146. | Oke de 400 drachmes. |
| 90 à 100. | 90. | La rame. |
| 60 à 75. | .......... | La rame. |
| 50 à 65. | .......... | La rame. |

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Papier d'Allemagne.............. | Balles. | 100. | Médins. |
| Fer d'Allemagne.............. | Paquets. | 500. | ............ |
| Poix de Stanchio et de Rhodes... | Couffes. | 2000. | |
| Gingembre.............. | Tonneaux. | 10. | Douanies. |
| Grains de chapelet ou de collier, communs.............. | Tonneaux. | 200. | ............ |
| Grains de chapelet ou de collier, communs.............. | Tonneaux. | 100. | Pièces d'or. |
| Grains de chapelet ou de collier, de Hollande et d'Allemagne... | Tonneaux. | 16. | Pièces d'or. |
| Feuilles de métal fin.............. | Tonneaux. | 100. | Douanies. |
| Spica celtica.............. | Tonneaux. | 60. | Zer-mahboobs. |
| Grandes boites.............. | Tonneaux. | 10. | Douanies. |
| Huile de Candie.............. | Tonneaux. | 1000. | Douanies. |
| Casseroles fines.............. | Tonneaux. | 10. | Médins. |
| Fils de fer assortis.............. | Petits tonn. | 10. | Or. |
| Fils de laiton assortis.............. | Petits tonn. | 5. | Fondouklis. |
| Fils de cuivre.............. | Petits tonn. | 2. | Fondouklis. |
| Vif-argent.............. | Petits tonn. | 50. | Médins. |
| Manne de toute qualité.............. | Caisses. | 6. | Douanies. |
| Boucles, couteaux de différentes grandeurs, tabatières et fleurs artificielles.............. | Caisses. | 50. | ............ |
| Grains ovales de différentes couleurs, n°s. 2 et 3.............. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Grains ovales de différentes couleurs, n°. 4.............. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Grains ovales bleus et verts..... | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Grains ovales tachetés.............. | Caisses. | 5. | Douanies. |
| Grains ovales de différentes couleurs.............. | Caisses. | 5. | Douanies. |
| Grains de faux corail.............. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Petits grains de rubis, n°s. 2 et 3. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Feuilles de cuivre fin.............. | Caisses. | 100. | ............ |
| Cuivre en feuilles.............. | Caisses. | 10. | Pièces d'or. |
| Limes n°s. 1 et 2.............. | Caisses. | 5. | Douanies. |
| Larges épées à deux tranchans... | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Canons de fusil.............. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Cuivre neuf travaillé.............. | Caisses. | 200. | Douanies. |
| Sublimé.............. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Métal battu en feuilles très-légères. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Châles et étoffes d'Angora....... | Caisses. | 300. | Mono. d'Allem. |
| Safran en petites boîtes.......... | Caisses. | 20. | Douanies. |
| Safran parfait et non enfermé.... | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Babouches et tettiks de Constantinople et de Smyrne.............. | Caisses. | 100. | Douanies. |

| PRIX. | DOUANES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 80 à 100. | 90. | La rame. |
| 10 à 12. | 73. | Qantâr de 233 rotls ⅓. |
| 1200 à 1250. | 90. | Qantâr de 150 rotls. |
| 10 à 12. | 60. | Qantâr de 102 rotls. |
| 10 à 12. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 18 à 21. | 60. | |
| 55 à 60. | 90. | Par paquet. |
| 10 à 11. | 120. | Qantâr de 110 rotls. |
| 400 à 450. | 90. | Par centaine. |
| 22 à 24. | 90. | Oke de drachmes. |
| 75 à 80. | 90. | Oke de drachmes. |
| 26 à 26. | 90. | Qantâr de 105 rotls. |
| 18 à 20. | 146. | Qantâr de rotls. |
| 16 à 18. | 146. | Qantâr de rotls. |
| 6000 à 6400. | 85. | Qantâr de 102 rotls. |
| 50 à 60. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| .................. | ........... | Prix selon la qualité. |
| 9 à 11. | 90. | Par chapelet. |
| 4 à 5. | 90. | Par chapelet. |
| 190 à 200. | 90. | Par mille. |
| 80 à 90. | 90. | Par mille. |
| 9 à 11. | 90. | Par chapelet. |
| 190 à 200. | 90. | Par chapelet de 120 et 140 grains. |
| 10 à 12. | 90. | Par chapelet de 120 et 140 grains. |
| 24 à 26. | 60. | Par caisse. |
| 90 à 95. | 90. | Par paquet de 5 faisceaux. |
| 12 à 14. | 90. | Par paquet. |
| 80 à 85. | 90. | Chaque. |
| 90 à 100. | 90. | Chaque. |
| 60 à 65. | 90. | Oke de drachmes. |
| 360 à 380. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 200 à 220. | 90. | Par paquet. |
| 17 à 18. | 90. | Par pièce. |
| 43 à 50. | 90. | Oke de 110 drachmes. |
| 80 à 90. | 90. | Oke de drachmes. |
| 60 à 80. | 90. | La paire. |

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Mastic de Scio | Caisses. | 400. | Médins. |
| Acier commun | Caisses. | 1000. | Médins. |
| Acier plus fin | Caisses. | 500. | Médins. |
| Blanc de plomb de Venise | Caisses. | 500. | ........... |
| Cinabre | Caisses. | 20. | Médins. |
| Couteaux montés de Styrie | Caisses. | ........ | ........... |
| Couteaux non montés | Caisses. | 10. | Médins. |
| Gros ciseaux | Caisses. | 5. | Médins. |
| Rasoirs fins et communs d'Allemagne | Caisses. | 10. | Médins. |
| Glaces de Venise assorties | Caisses. | 50. | Pataq. d'Allem. |
| Glaces d'Allemagne | Caisses. | 20. | Pataq. d'Allem. |
| Glaces et verres de Bohême | Caisses. | 10. | ........... |
| Liqueurs d'Espagne | Caisses. | 50. | Médins. |
| Glaces de miroir sans cadre | Caisses. | 200. | Fondouklis. |
| Plomb | En saumon. | 2000. | Douanies. |
| Arsenic jaune et blanc | ............. | 200. | Douanies. |
| Vert-de-gris en morceaux | ............. | 20. | Douanies. |
| Aiguilles nos. 1, 2, 3 et 4 | ............. | 100000. | Douanies. |
| Épingles | ............. | 100000. | Douanies. |
| Hameçons de toute sorte | ............. | 100000. | Douanies. |
| Feuilles de cuivre et fil de fer | ............. | 20. | Médins. |
| Panneaux de glaces de Venise, unis et colorés. | | | |
| Cinabre (couleur pour teindre en rouge) | Petites caisses. | 10. | Douanies. |
| Confitures de France et de Genève. | Boîtes. | 200. | Douanies. |
| Figues sèches de Smyrne | Boîtes. | 8000. | Douanies. |
| Goudron de Stanchio et de Rhodes. | Outres. | 500. | |
| Cochenille | Barils. | 100. | Pièces d'or. |
| Muscades | Barils. | 10. | Douanies. |
| Étain en rouleaux | Barils. | 300. | Douanies. |
| Arquifoux (drogue pour les yeux). | Barils. | 200. | Douanies. |
| Gélamine (pour nettoyer les dents). | Barils. | 200. | Douanies. |
| Etain en feuilles (ou fer-blanc) | Barils. | 100. | ........... |
| Minium (ou plomb rouge) | Barils. | 20. | Douanies. |
| Sucre de Lisbonne | Barils. | 40. | Pièces d'or. |
| Alun d'Angleterre | Barils. | 100. | Douanies. |
| Vitriol | Barils. | 50. | Douanies. |
| Grands clous | Barils. | 100. | Pièces d'or. |
| Casseroles de fer | Barils. | 20. | Médins. |
| Casseroles de cuivre | Barils. | 10. | Médins. |
| Huile de Barbarie et de Tunis | Jarres. | 4000. | Douanies. |
| Savon mou de Barbarie. | Jarres. | 500. | Douanies. |
| Tabac en poudre | Jarres. | 100. | Médins. |
| Horloges | Pièces. | 20. | Pièces d'or. |

| PRIX. | DOUANIES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 115 à 120. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 300 à 340. | 90. | Qantâr de 105 rotls. |
| 300 à 340. | 90. | Qantâr de rotls. |
| 8 à 9. | 60. | La caisse. |
| 8400 à 8600. | 90. | Qantâr de 102 rotls. |
| ........... | ........... | Le prix selon la qualité. |
| 40 à 43. | 90. | Le paqnet. |
| 13 à 19. | 90. | La douzaine. |
| | | |
| 20 à 25. | 90. | |
| 3 à 50. | ........... | Chaque selon la grandeur. |
| 6 à 40. | ........... | Chaque selon la graudeur. |
| ........... | ........... | Prix selon la qualité. |
| 24 à 30. | 90. | La caisse. |
| 6½ à 8. | 146. | La caisse. |
| 470 à 490. | 90. | Qantâr de 140 rotls. |
| 500 à 560. | 90. | Qantâr de 125 rotls. |
| 70 à 75. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 350 à 380. | 90. | Par mille. |
| 300 à 350. | 90. | Par mille. |
| 20 à 30. | ........... | Par mille. |
| 2200 à 2300. | 90. | Qantâr de 105 rotls. |
| | | |
| 8400 à 8600. | 90. | Qantâr de 102 rotls. |
| 8 à 30. | 90. | La boîte. |
| 8 à 12. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| | | |
| 10 à 16. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 160 à 170. | 90. | Rotl de 144 drachmes. |
| 1200 à 1300. | 90. | Qantâr de 102 rotls. |
| 470 à 490. | 90. | Qantâr de 150 rotls, avec le baril. |
| 1400 à 1460. | 90. | Qantâr de 102 rotls, avec le baril. |
| 36 à 40. | 60. | Le baril de 450 feuilles. |
| 520 à 540. | 90. | Qantâr de 130 rotls. |
| 10 à 13. | 90. | Qantâr de 110 rotls. |
| 1000 à 1050. | 90. | Qantâr de 150 rotls. |
| 165 à 175. | 90. | Qantâr de 150 rotls. |
| 19 à 24. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 22 à 25. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 70 à 75. | 90. | Oke de drachmes. |
| 24 à 28. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 22 à 24. | 90. | Oke de drachmes. |
| 50 à 60. | 90. | Oke de drachmes. |
| 30 à 400. | ........... | Chaque. |

tretenir une assez grande activité entre les affaires de l'Europe et celles de l'Égypte. Outre ce commerce, il en existait un autre non moins considérable entre l'Égypte et Constantinople; celui des esclaves blancs de l'un et de l'autre sexe, que l'on échangeait contre des esclaves noirs venus de l'intérieur de l'Afrique. Les caravanes donnaient aussi beaucoup de vigueur au commerce d'échange : celles de l'Arabie, de la Syrie et de la Palestine, apportaient en Égypte les denrées et les marchandises de leur patrie pour en prendre d'autres en retour.

Mais là branche la plus importante du commerce égyptien, c'est l'importation et l'exportation des cafés d'Arabie. Les vaisseaux de Soueys font un voyage par an pour se rendre à Geddah, et y charger le café qu'y apportent les Arabes de l'Yémen, les toiles, les épiceries et l'encens venus de l'Inde, soit par le moyen des Anglais de Bengale, de Surate ou de Madras, soit par l'intermédiaire des Indiens eux-mêmes, que, suivant Niebuhr, les Arabes nomment *Banians*. Les navires égyptiens partent de Soueys dans la saison où le vent est au nord; il leur faut dix-sept ou vingt jours pour arriver à Geddah : ils ne font voile que pendant le jour, et chaque nuit ils jettent l'ancre. Ils s'attachent ainsi à suivre les côtes, et tiennent rarement la pleine mer. Le retour est de deux mois de navigation.

Les caravanes de Dârfour et de Sennâr, ainsi que celles de la Barbarie, apportent en Égypte, indépendamment des esclaves noirs des deux sexes, une foule d'articles précieux, tels que la poudre d'or, l'ivoire, l'ébène, le musc, l'ambre gris, les plumes d'autruche,

les gommes de toute espèce, etc. Maillet suppose que l'Égypte tire, chaque année, quatre ou cinq cent mille piastres de France et d'Italie, mille à douze cents quintaux de poudre d'or de l'intérieur de l'Afrique, et plus d'un million d'écus de Constantinople et de l'Asie, par la vente de ses toiles, de ses cafés, de ses riz et graminées de toute espèce.

Le commerce d'exportation de l'Égypte consiste principalement en riz, café, maroquins, toiles, coton, sucre, blé; drogues médicinales, gommes et légumes secs. Le henné, plante qui sert à teindre en rouge orangé les ongles des pieds et des mains, est aussi d'un grand rapport pour le pays, puisque les femmes musulmanes de l'Orient en font un usage général.

Une partie de l'argent de l'Égypte passe à Constantinople pour acquitter le tribut que le pâchâ paie au grand-seigneur, et la valeur des présens qu'il fait aux ministres et aux favoris, afin d'être maintenu dans son poste. Une autre partie est enfouie par les habitans, qui craignent toujours d'être dépouillés; et cette coutume déplorable, commune à tous les Orientaux, finit par absorber beaucoup de numéraire : des sommes considérables ainsi cachées sont souvent perdues pour toujours.

Les relations de l'Égypte avec l'Europe sont très-avantageuses à la balance de son commerce : l'Égypte ne donne jamais d'argent, et les retours se font toujours en marchandises, tandis que l'Europe est souvent obligée de fournir du numéraire. La France envoie des draps, de la cochenille, des armes, et divers objets de

quincaillerie; Venise expédie des sequins, des verroteries et des miroirs; l'Allemagne, des porcelaines, de la verrerie et de la quincaillerie. On rend en retour du séné, des gommes, beaucoup de grosses toiles de coton, du coton filé, du sucre brut et du café pour Marseille; beaucoup de ce dernier article et de drogueries, pour Venise; de l'ivoire, de l'ébène et des gommes, pour l'Allemagne.

Il y avait même un grand avantage, dans les derniers temps, à envoyer de l'argent en Égypte, parce que sa valeur nominale était augmentée, sans doute en raison de ce qu'il était plus rare, et de ce que le titre des monnaies du pays dégénérait de plus en plus. Mais les objets de première nécessité, tels que les draps et autres, ayant renchéri en même temps, on fit de préférence des demandes en marchandises.

DÉTAIL DES

*Apportées de Londres, Marseille, Livourne, Venise, Trieste, pour la consommation*

(17

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Drap anglais superfin | Ballots. | 50. | Pièces d'or. |
| Drap français superfin | Ballots. | 50. | Pièces d'or. |
| Drap hollandais superfin | Ballots. | 20. | Pièces d'or. |
| Gros drap français large | Ballots. | 250. | Douanies. |

Le commerce de l'Inde et de Geddah est, au contraire, ruineux pour l'Égypte, parce qu'elle n'a que de mauvais draps à donner en retour, et que l'achat des cafés exige au moins les quatre cinquièmes de la valeur en argent. Celui des caravanes de l'Afrique ne demande pas une pièce de monnoie; ces caravanes apportent, comme nous l'avons dit, des esclaves, des gommes, des dents d'éléphant, des plumes d'autruche, de la poudre d'or, et remportent l'équivalent en draps de première qualité, en perles et en armes à feu des fabriques de l'Europe.

Pour donner au lecteur des notions plus positives sur le commerce de l'Égypte, nous mettons ici sous ses yeux divers tableaux où sont détaillés tous les objets d'importation et d'exportation qui alimentent ce commerce : ces documens se rapportent à l'année 1775.

MARCHANDISES.

*Constantinople, Smyrne, et autres villes de la Turquie, au Kaire, annuelle de l'Égypte.*

75.)

| PRIX. | DOUANES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 2 à 2 $\frac{1}{2}$. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 1 à 1 $\frac{1}{4}$. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 2 à 2 $\frac{1}{2}$. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 75 à 90. | 90. | Aune de Constantinople. |

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Gros drap anglais large | Ballots. | 250. | Douanies. |
| Drap français large | Ballots. | 150. | Douanies. |
| Drap imprimé, pour sofas et coussins | Ballots. | 10. | Douanies. |
| Étoffe de laine anglaise | Ballots. | 200. | Douanies. |
| Poivre | Ballots. | 300. | .............. |
| Clous de girofle | Ballots. | 10. | Douanies. |
| Salsepareille | Balles. | 10. | Douanies. |
| Papier aux trois lunes de France et de Genève | Balles. | 1000. | .............. |
| Drap fin d'Angleterre, dit *baschmaput* | Balles. | 50. | Pièces d'or. |
| Drap londrin, façon de France | Balles. | 150. | Douanies. |
| Drap d'Allemagne | Balles. | 60. | Pièces d'or. |
| Rossolis et liqueurs d'Allemagne et de Venise | Balles. | 1000. | Douanies. |
| Vieux cuivre | Balles. | 100. | Douanies. |
| Feuilles de tabac de Salonique et de Caralla | Balles. | 5000. | Fondouklis. |
| Cotonneries de Bursa | Balles. | 200. | Douanies. |
| Mouchoirs de mousseline | Balles. | 10. | Douanies. |
| Tapis de toute sorte de velours, et unis | Balles. | 50. | Piastres. |
| Velours choisis, avec or et argent, et unis | Balles. | 1000. | Pataques. |
| Étoffes de soie et coton de Damas et d'Alep | Balles. | 100. | Douanies. |
| Savon dur de Syrie, première qualité | Balles. | 1000. | Douanies. |
| Savon dur de Candie | Balles. | 2000. | Pataques. |
| Tabac de Syrie | Balles. | 4000. | Fondouklis. |
| Figues sèches de Stanchio et de Rhodes | Balles. | 1000. | Douanies. |
| Soie écrue de Bursa | Balles. | 100. | Pataq. d'Allem. |
| Soie écrue de Sagora | Balles. | 20. | Pataq. d'Allem. |
| Soie écrue de Chypre, blanche et jaune | Balles. | 500. | Pataq. d'Allem. |
| Soie écrue de Bairont, blanche et jaune | Balles. | 500. | Pataq. d'Allem. |
| Soie écrue de Tripoli, blanche et jaune | Balles. | 500. | Pataq. d'Allem. |
| Coton d'Acre, Chypre et Salonique. | Balles. | 600. | Piastres. |
| Tabacs en feuilles, de Hongrie | Balles. | 300. | Fondouklis. |
| Papier fin, aux trois lunes | Balles. | 1000. | Médins. |
| Papier plus gros | Balles. | 500. | Médins. |
| Autre papier | Balles. | 200. | Médins. |

| PRIX. | DOUANES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 60 à 75. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 55 à 70. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 60 à 90. | 90. | Aune de Constantinople. |
| 32 à 35. | 85. | Aune de Constantinople. |
| 30 à 35. | 60. | Qantâr de 100 rotls. |
| 160 à 180. | 90. | Rotl de 144 drachmes. |
| 4600 à 4700. | 90. | Qantâr de 110 rotls. |
| 17 à 13. | 60. | Balle de 24 rames. |
| 2 à 2 ½. | 90. | Pyk de Constantinople. |
| 75 à 90. | 85. | Pyk de Constantinople. |
| 2 à 3. | 90. | Pyk de Constantinople. |
| 43 à 48. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 25 à 28. | 90. | Oke de drachmes. |
| 6 à 12. | 146. | Oke. |
| 340 à 360. | 85. | La pièce. |
| 60 à 100. | 90. | Chaque. |
| 17 à 50. | 40. | Chaque. |
| 3 à 12. | 90. | La paire. |
| 450 à 500. | 90. | La pièce. |
| 30 à 32. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 10 à 12. | 90. | Qantâr de 120 okes. |
| 15 à 16. | 146. | Qantâr de 40 okes. |
| 5 à 7. | 90. | Oke de drachmes. |
| 5 à 6. | 90. | Oke de drachmes. |
| 5 à 6. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 5 à 14. | 90. | Oke de 404 drachmes. |
| 4 à 4 ½. | 90. | Rotl de 229 drachmes ½. |
| 45 à 60 | 80. | Qantâr de 100 rotls. |
| 10 à 12. | 146. | Oke de 400 drachmes. |
| 90 à 100. | 90. | La rame. |
| 60 à 75. | .......... | La rame. |
| 50 à 65. | .......... | La rame. |

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Papier d'Allemagne.......... | Balles. | 100. | Médins. |
| Fer d'Allemagne.............. | Paquets. | 500. | ............ |
| Pois de Stanchio et de Rhodes... | Couffes. | 2000. | |
| Gingembre.................. | Tonneaux. | 10. | Douanies. |
| Grains de chapelet ou de collier, communs.................. | Tonneaux. | 200. | ............ |
| Grains de chapelet ou de collier, communs.................. | Tonneaux. | 100. | Pièces d'or. |
| Grains de chapelet ou de collier, de Hollande et d'Allemagne... | Tonneaux. | 16. | Pièces d'or. |
| Feuilles de métal fin.......... | Tonneaux. | 100. | Douanies. |
| Spica celtica.................. | Tonneaux. | 60. | Zer-mahbonbs. |
| Grandes boites................ | Tonneaux. | 10. | Douanies. |
| Huile de Candie.............. | Tonneaux. | 1000. | Douanies. |
| Casseroles fines.............. | Tonneaux. | 10. | Médins. |
| Fils de fer assortis........... | Petits tonn. | 10. | Or. |
| Fils de laiton assortis........ | Petits tonn. | 5. | Fondouklis. |
| Fils de cuivre................ | Petits tonn. | 2. | Fondouklis. |
| Vif-argent................... | Petits tonn. | 50. | Médins. |
| Manne de toute qualité........ | Caisses. | 6. | Douanies. |
| Boucles, couteaux de différentes grandeurs, tabatières et fleurs artificielles.................. | Caisses. | 50. | ............ |
| Grains ovales de différentes couleurs, n°s. 2 et 3.............. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Grains ovales de différentes couleurs, n°. 4.................. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Grains ovales bleus et verts..... | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Grains ovales tachetés......... | Caisses. | 5. | Douanies. |
| Grains ovales de différentes couleurs.................. | Caisses. | 5. | Douanies. |
| Grains de faux corail......... | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Petits grains de rubis, n°s. 2 et 3. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Feuilles de cuivre fin.......... | Caisses. | 100. | |
| Cuivre en feuilles............. | Caisses. | 10. | Pièces d'or. |
| Limes n°s. 1 et 2.............. | Caisses. | 5. | Douanies. |
| Larges épées à deux tranchans... | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Canons de fusil............... | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Cuivre neuf travaillé.......... | Caisses. | 200. | Douanies. |
| Sublimé..................... | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Métal battu en feuilles très-légères. | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Châles et étoffes d'Angora...... | Caisses. | 300. | Monn. d'Allem. |
| Safran en petites boites........ | Caisses. | 20. | Douanies |
| Safran parfait et non enfermé.... | Caisses. | 10. | Douanies. |
| Babouches et tertiks de Constantinople et de Smyrne.......... | Caisses. | 100. | Douanies. |

| PRIX. | DOUANES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 80 à 100. | 90. | La rame. |
| 10 à 12. | 73. | Qantâr de 233 rotls $\frac{1}{3}$. |
| 1200 à 1250. | 90. | Qantâr de 150 rotls. |
| 10 à 12. | 60. | Qantâr de 102 rotls. |
| 10 à 12. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 18 à 21. | 60. | |
| 55 à 60. | 90. | Par paquet. |
| 10 à 11. | 120. | Qantâr de 110 rotls. |
| 400 à 450. | 90. | Par eentaine. |
| 22 à 24. | 90. | Oke de draehmes. |
| 75 à 80. | 90. | Oke de draehmes. |
| 26 à 26. | 90. | Qantâr de 105 rotls. |
| 18 à 20. | 146. | Qantâr de rotls. |
| 16 à 18. | 146. | Qantâr de rotls. |
| 6000 à 6400. | 85. | Qantâr de 102 rotls. |
| 50 à 60. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| .................. | .......... | Prix selon la qualité. |
| 9 à 11. | 90. | Par chapelet. |
| 4 à 5. | 90. | Par chapelet. |
| 190 à 200. | 90. | Par mille. |
| 80 à 90. | 90. | Par mille. |
| 9 à 11. | 90. | Par chapelet. |
| 190 à 200. | 90. | Par chapelet de 120 et 140 grains. |
| 10 à 12. | 90. | Par chapelet de 120 et 140 grains. |
| 24 à 26. | 60. | Par eaisse. |
| 90 à 95. | 90. | Par paquet de 5 faisceaux. |
| 12 à 14. | 90. | Par paquet. |
| 80 à 85. | 90. | Chaque. |
| 90 à 100. | 90. | Chaque. |
| 60 à 65. | 90. | Oke de draehmes. |
| 360 à 380. | 90. | Oke de 400 draehmes. |
| 200 à 220. | 90. | Par paquet. |
| 17 à 18. | 90. | Par pieee. |
| 43 à 50. | 90. | Oke de 110 draehmes. |
| 80 à 90. | 90. | Oke de drachmes. |
| 60 à 80. | 90. | La paire. |

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Mastic de Scio | Caisses. | 400. | Médins. |
| Acier commun | Caisses. | 1000. | Médins. |
| Acier plus fin | Caisses. | 500. | Médins. |
| Blanc de plomb de Venise | Caisses. | 500. | ........... |
| Cinabre | Caisses. | 20. | Médins. |
| Couteaux montés de Styrie | Caisses. | ....... | ........... |
| Couteaux non montés | Caisses. | 10. | Médins. |
| Gros ciseaux | Caisses. | 5. | Médins. |
| Rasoirs fins et communs d'Allemagne | Caisses. | 10. | Médins. |
| Glaces de Venise assorties | Caisses. | 50. | Pataq. d'Allem. |
| Glaces d'Allemagne | Caisses. | 20. | Pataq. d'Allem. |
| Glaces et verres de Bohême | Caisses. | 10. | ........... |
| Liqueurs d'Espagne | Caisses. | 50. | Médins. |
| Glaces de miroir sans cadre | Caisses. | 200. | Fondouklis. |
| Plomb | En saumon. | 2000. | Douanies. |
| Arsenic jaune et blanc | ............ | 200. | Douanies. |
| Vert-de-gris en morceaux | ............ | 20. | Douanies. |
| Aiguilles n[os]. 1, 2, 3 et 4 | ............ | 100000. | Douanies. |
| Épingles | ............ | 100000. | Douanies. |
| Hameçons de toute sorte | ............ | 100000. | Douanies. |
| Feuilles de cuivre et fil de fer | ............ | 20. | Médins. |
| Panneaux de glaces de Venise, unis et colorés. | | | |
| Cinabre (couleur pour teindre en rouge) | Petites caisses. | 10. | Douanies. |
| Confitures de France et de Genève. | Boites. | 200. | Douanies. |
| Figues sèches de Smyrne | Boites. | 8000. | Douanies. |
| Goudron de Stanchio et de Rhodes. | Outres. | 500. | |
| Cochenille | Barils. | 100. | Pièces d'or. |
| Muscades | Barils. | 10. | Douanies. |
| Étain en rouleaux | Barils. | 300. | Douanies. |
| Arquifoux (drogue pour les yeux). | Barils. | 200. | Douanies. |
| Gélamine (pour nettoyer les dents). | Barils. | 200. | Douanies. |
| Etain en feuilles (ou fer-blanc) | Barils. | 100. | ........... |
| Minium (ou plomb rouge) | Barils. | 20. | Douanies. |
| Sucre de Lisbonne | Barils. | 40. | Pièces d'or. |
| Alun d'Angleterre | Barils. | 100. | Douanies. |
| Vitriol | Barils. | 50. | Douanies. |
| Grands clous | Barils. | 100. | Pièces d'or. |
| Casseroles de fer | Barils. | 20. | Médins. |
| Casseroles de cuivre | Barils. | 10. | Médins. |
| Huile de Barbarie et de Tunis | Jarres. | 4000. | Douanies. |
| Savon mou de Barbarie. | Jarres. | 500. | Douanies. |
| Tabac en poudre | Jarres. | 100. | Médins. |
| Horloges | Pièces. | 20. | Pièces d'or. |

| PRIX. | DOUANIES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 115 à 120. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 300 à 340. | 90. | Qantâr de 105 rotls. |
| 300 à 340. | 90. | Qantâr de rotls. |
| 8 à 9. | 60. | La caisse. |
| 8400 à 8600. | 90. | Qantâr de 102 rotls. |
| ........... | ........... | Le prix selon la qualité. |
| 40 à 43. | 90. | Le paquet. |
| 13 à 19. | 90. | La douzaine. |
| 20 à 25. | 90. | |
| 3 à 50. | ........... | Chaque selon la grandeur. |
| 6 à 40. | ........... | Chaque selon la grandeur. |
| ........... | ........... | Prix selon la qualité. |
| 24 à 30. | 90. | La caisse. |
| 6½ à 8. | 146. | La caisse. |
| 470 à 490. | 90. | Qantâr de 140 rotls. |
| 500 à 560. | 90. | Qantâr de 125 rotls. |
| 70 à 75. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 350 à 380. | 90. | Par mille. |
| 300 à 350. | 90. | Par mille. |
| 20 à 30. | ........... | Par mille. |
| 2200 à 2300. | 90. | Qantâr de 105 rotls. |
| 8400 à 8600. | 90. | Qantâr de 102 rotls. |
| 8 à 30. | 90. | La boîte. |
| 8 à 12. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 10 à 16. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 160 à 170. | 90. | Rotl de 144 drachmes. |
| 1200 à 1300. | 90. | Qantâr de 102 rotls. |
| 470 à 490. | 90. | Qantâr de 150 rotls, avec le baril. |
| 1400 à 1460. | 90. | Qantâr de 102 rotls, avec le baril. |
| 36 à 40. | 60. | Le baril de 450 feuilles. |
| 520 à 540. | 90. | Qantâr de 130 rotls. |
| 10 à 13. | 90. | Qantâr de 110 rotls. |
| 1000 à 1050. | 90. | Qantâr de 150 rotls. |
| 165 à 175. | 90. | Qantâr de 150 rotls. |
| 19 à 24. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 22 à 25. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 70 à 75. | 90. | Oke de drachmes. |
| 24 à 28. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 22 à 24. | 90. | Oke de drachmes. |
| 50 à 60. | 90. | Oke de drachmes. |
| 30 à 400. | ........... | Chaque. |

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Pendules | Pièces. | 50. | Pièces d'or. |
| Etoffe de Venise, écarlate, dite *saie*. | Pièces. | 200. | Pièces d'or. |
| Etoffe dite *écarlate* | Pièces. | 50. | Pièces d'or. |
| Etoffe dite *pedoanelle demi-fin*. | Pièces. | 200. | Pièces d'or. |
| Toile de soie et lin, unie, pour chemises | Pièces. | 1000. | Monn. d'Allem. |
| Grosse étoffe de coton de Constantinople | Pièces. | 1000. | Douanies. |
| Flanelles peintes d'Allemagne | Pièces. | 500. | Médins. |
| Ras ou gros drap d'Allemagne | Pièces. | 200. | Médins. |
| Mouchoirs de différentes sortes d'Allemagne | Pièces. | 100. | Pataq. d'Allem. |
| Mouchoirs de lin d'Allemagne | Pièces. | 100. | Pataq. d'Allem. |
| Toile blanche unie et à fleurs | Pièces. | 1000. | ............ |
| Toile cirée unie et à fleurs | Pièces. | 1000. | Pataq. d'Allem. |
| Montres d'or et d'argent | Douzaines. | 20. | Pièces d'or. |
| Faux grenats | Douzaines. | 2000. | Douanies. |
| Mouchoirs de différentes sortes | Douzaines. | 200. | Médins. |
| Papier doré | Rames. | 100. | Douanies. |
| Papier doré | Rames. | 100. | Douanies. |
| Papier argenté | Rames. | 100. | Douanies. |
| Satins de Florence, première et seconde qualités | Pyks. | 1000. | Douanies. |
| Satins de France, première et seconde qualités, unis et à fleurs | Pyks. | 500. | Douanies. |
| Etoffes d'or et d'argent de France et de Florence | Pyks. | 6000. | Pièces d'or. |
| Satin large et épais | Pyks. | 1000. | Douanies. |
| Satin étroit et léger | Pyks. | 1500. | Douanies. |
| Satin large et fort d'Allemagne | Pyks. | 500. | Douanies. |
| Taffetas noir et blanc de Venise | Pyks. | 400. | Douanies. |
| Velours uni et broché | Pyks. | 200. | Pièces d'or. |
| Satin uni et broché de Scio | Pyks. | 6000. | Médins. |
| Satin avec or et argent de Scio | Pyks. | 4000. | Médins. |
| Etoffes de Venise, or et argent | Pyks. | 2000. | Pataq. d'Allem. |
| Etoffes de Damas assorties | Pyks. | 2000. | Médins. |
| Soufre | Qantârs. | 2000. | Douanies. |
| Ambre blanc nº. 1 | Rotls. | 1000. | Douanies. |
| Corail de France, Livourne et Raguse | Rotls. | 2000. | Douanies. |
| Ambre jaune nº. 1 | Okes. | 4000. | Douanies. |
| Galons d'or et d'argent | Mitqâls. | 6000. | Douanies. |
| Feuilles dorées et argentées | Mitqâls. | 2000. | Douanies. |
| Fil d'or et d'argent | Mitqâls. | 5000. | Douanies. |
| Galons d'or et d'argent de toute sorte | Mitqâls. | 3000. | Médins. |

| PRIX. | DOUANES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 15 à 100. | .......... | Chaque. |
| 3 ¼ à 3 ¼. | 90. | Pyk de Constantinople. |
| 4 ½ à 5. | 90. | Pyk de Constantinople. |
| 2 à 2 ½. | 90. | Pyk de Constantinople. |
| 5 à 7. | 90. | La pièce. |
| 800 à 850. | 90. | La pièce. |
| 30 à 35. | 90. | Pyk de Constantinople. |
| 580. | | |
| 8 à 10. | 90. | La pièce. |
| 2 ¼ à 3. | 90. | La pièce. |
| .......... | .......... | Selon la qualité. |
| 8 à 6. | 90. | La pièce. |
| 20 à 260. | .......... | Chaque. |
| 24 à 30. | 90. | |
| 580 à 600. | 90. | La douzaine. |
| 290 à 320. | 90. | La rame. |
| 490 à 520. | 90. | La rame. |
| 80 à 100. | 90. | La rame. |
| 95 à 100. | 85. | Aune de Constantinople. |
| 100 à 120. | 85. | Aune de Constantinople. |
| 3 à 10. | 85. | Aune de Constantinople. |
| 60 à 100. | 85. | Pyk de Constantinople. |
| 45 à 60. | 85. | Pyk de Constantinople. |
| 120 à 150. | 85. | Pyk de Constantinople. |
| 95 à 100. | 85. | Pyk de Constantinople. |
| 1 ½ à 2. | 85. | Pyk de Constantinople. |
| 60 à 85. | 85. | Pyk de Constantinople. |
| 150 à 360. | 85. | Pyk de Constantinople. |
| 3 à 12. | 90. | Pyk de Constantinople. |
| 100 à 160. | 90. | Pyk de Constantinople. |
| 200 à 250. | 90. | Qantâr de 150 rotls. |
| 550 à 650. | 90. | Qantâr de 144 drachmes. |
| 720 à 3400. | 90. | Rotl de 151 drachmes. |
| 1800 à 2000. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 30 à 35. | 85. | Aune de Constantinople. |
| 28 à 32. | 85. | Mitqâl. |
| 25 à 30. | 85. | Mitqâl. |
| 30 à 35. | 90. | Mitqâl. |

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Fer de Suède et de Moscovie..... | Barres.. | 6000. | ............. |
| Fernambouk (bois de teinture)... | Bûches. | 2000. | Douanies. |
| Vins de toute sorte, d'Espagne, de France et de Toscane......... | ............ | ........ | ............ |
| Fusils de chasse et pistolets anglais, en petite quantité............ | ............ | ........ | Pièces d'or. |
| Planches et bois de construction de toute sorte................. | ............ | 6. | ............ |
| Bois de Roudina, Kasdagly et de la mer Noire................... | Cargaisons. | 10. | ............ |
| Pistaches de Syrie, en petite quantité.......................... | ............ | ........ | Douanies. |
| Résine de Salonique, en petite quantité....................... | | | |
| Toile de chanvre pour voiles, tirée de Russie, et une petite quantité de Trieste.................. | | | |
| Cuivre en feuilles et en morceaux, en petite partie venue de Trieste. | | | |

Bijoux de Constantinople, montés ou non; diamans; émeraudes, perles, de toute qualité.

Mille carats de diamans rose d'Alep perdent, en gourdes, de 10 à 30 gourdes le carat; les émeraudes perdent de 2 à 6 gourdes par carat, selon la qualité; les perles perdent de 2 à 8 gourdes le mitqâl, et les grosses, selon leur qualité.

Peaux (pour pelisses) de Russie, savoir : de loup blanc et jaune, samara, zerdava, de 10 à 200 gourdes chaque.

Vins de Chypre et autres îles de l'Archipel.

### *Différens poids du Kaire, pour les marchandises en général.*

Une oke du Kaire est de 400 drachmes, et pareille à celle de Constantinople, excepté pour la soie de Bursa, Sagora et Chypre, où l'oke est de 404 drachmes.

| PRIX. | DOUANES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 8 à 9.<br>858 à 1000. | 73.<br>90. | Qantâr de 233 rotls $\frac{1}{3}$.<br>Qantâr de 125 rotls. |
| ................ | .......... | Le prix selon la qualité. |
| 10 à 50. | | |
| ................ | .......... | Prix selon la grandeur et la qualité. |
| ................ | .......... | Prix selon la grandeur et la qualité. |
| 30 à 40. | 90. | Oke de drachmes. |

Un rótl est de 144 drachmes, et un sekie de 110.

Un rotl de soie de Syrie est de 229 drachmes $\frac{1}{2}$.

En pesant toute sorte de marchandises, le peseur déduit la première tare sur tous les ballots, barils, etc.; mais il y a toujours moins de déchet qu'on ne le suppose réellement, le quantâr étant de 102, 105, 110 et 130 rotls pour cent. Il faut observer qu'il y a des marchandises dont, en déduisant la première tare, le qantâr est encore de 150 et 133 rotls $\frac{1}{3}$ pour cent.

100 rotls du Kaire répondent juste à 100 livres de Londres,

A 112 livres $\frac{1}{2}$ de Marseille,

A 130 livres de Livourne,

A 150 petites livres de Venise,

A 100 fortes livres de Venise,

A Trieste de même qu'à Venise.

Cent *fundi* de Trieste ou de Venise répondent à 117 liv. $\frac{1}{2}$ fortes de Venise et 185 fortes de la même ville.

100 rotls du Kaire égalent 36 okes de Constantinople et de Smyrne.

*Monnoies idéales dont on se sert dans la vente.*

| | | |
|---|---|---|
| Pièces... | de | 73 médins ou douanies. |
| *Idem*.... | de | 70 *idem*. |
| *Idem*.... | de | 60 *idem*. |
| *Idem*.... | de | 33 *idem*. |
| *Idem*.... | de | 60 *idem*. |
| Fondoukli | de | 146 *idem*. |

*Bijoux d'or et d'argent.*

| | |
|---|---|
| 1 carat vaut........ | 4 grains. |
| 1 drachme......... | 16 carats. |
| 1 mitqâl.......... | 24 carats. |
| 1 once.......... | 8 drachmes $\frac{1}{4}$. |

100 carats du Bengale valent 112 drachmes.

Les bijoux montés se vendent sans être pesés. Les pierres précieuses se vendent au carat, sans tare. Les perles sans être enfilées se vendent sans tare; et enfilées, 105 pour 100.

Le corail est pesé avec de petites cordes qui sont de soie : la tare est de 151 drachmes pour 144; on le vend par rotl ou drachme.

100 drachmes de bijoux d'or ou d'argent de Constantinople donnent 133 drachmes au Kaire.

Les bijoux vénitiens qui pèsent en Europe 18 carats doivent donner 18 carats $\frac{1}{4}$; ce qui est un quart de grain. 100 carats vénitiens doivent produire au Kaire 102 carats.

La pièce d'or de Hongrie pèse comme autrefois. Le doublon d'Espagne pèse, au Kaire, 9 drachmes; le fondoukli pèse 18 carats; 1 zer-mahboub pèse 13 carats $\frac{1}{2}$; 1 dollar d'Espagne doit peser 9 drachmes; 1 gourde, *idem*.

La mesure dont on se sert au Kaire pour les étoffes est le pyk de Constantinople: le pyk du Kaire est plus petit; les marchands s'en servent pour vendre en détail.

*Valeur des monnoies étrangères qui arrivent au Kaire par le commerce.*

Sequins vénitiens de poids, à 2 gourdes et 13 à 18 médins, selon le cours de la place. Pièces d'Allemagne, à deux pièces d'or et 5 à 10 médins. Doublons d'Espagne, principalement employés à la monnoie. Sequins de Barbarie, Maroc, Alger, Tunis et Tripoli, achetés à 130 et 140 médins. Les dollars d'Espagne à deux colonnes, ou piastres, à 1 pataque et 3 à 15 médins, sont employés principalement à la monnoie, outre une grande quantité d'autres espèces, et d'or en poudre et en lingots, apportée par les caravanes. Cette poudre d'or était ordinairement à bon marché; mais depuis peu on en achète une grande quantité pour la monnoie du Kaire.

*Mesures étrangères comparées à celles du Kaire.*

Une aune anglaise est 1 pyk $\frac{1}{7}$ de Constantinople, mesure en usage au Kaire. Une aune de Marseille est 1 pyk $\frac{3}{4}$ de Constantinople. Une brasse de Venise est 1 pyk de Constantinople pour les étoffes de laine. Pour les étoffes de soie, 100 brasses font 93 pyks; 100 brasses de Trieste, 104 pyks $\frac{3}{8}$.

*Monnoies courantes pour les paiemens, au Kaire.*

Médins ou Douanies qui sont fabriqués à la monnoie du Kaire, de même que les zer-mahboubs de 120 médins chacun; piastres de 40 et 60 médins.

Il y a une monnoie de Raguse évaluée à 60 médins: c'est une monnoie très-bonne pour l'Asie; on en envoie une grande quantité en Syrie, où elle est avantageuse.

Pataques ou gourdes: leur change ordinaire était, à Rosette,

Alexandrie, Damiette, à 86 médins, et au Kaire, à 85; maintenant qu'elles deviennent rares, elles sont montées à 92; mais, dans le commerce des denrées de prix, elles passent pour 85, 90 et 92. Les dollars de Toscane passent, sous le nom de *pa-*

## MARCHA

*Exportées de l'Égypte à Londres, Marseille, Livourne, et autres places*

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Café de l'Yémen | Balles. | 30000. | Pataques. |
| Aloès | | | Pataques. |
| Aloès de Socotra | | | Pataques. |
| Noix vomique | | | Pataques. |
| Myrrhe de toute sorte | | | Pataques. |
| Myrrhe en gouttes | | | Pataques. |
| Assa fetida | | | Pataques. |
| Zédoaire | | | Pataques. |
| Cinnamum ou cannelle | | | Pataques. |
| Cinnamum ou cannelle du Levant | | | Pataques. |
| Lin filé | Balles. | 300. | Pataques. |
| Poivre long | | | Douanies. |
| Peaux de buffle de différentes grandeurs | | 4000. | Médins. |
| Peaux de jeune bœuf de différentes grandeurs | | 6000. | Médins. |
| Peaux de vache | | 3000. | Médins. |
| Grosse toile bleue, appelée *menouf.* | Pièces. | 4000. | Médins. |
| Grosse toile blanche | Pièces. | 4000. | Médins. |
| Perles | | | Douanies. |
| Gomme arabique de Sennâr | | | Pataques. |
| Gomme arabique de Geddah | | | Fondouklis. |
| Gomme arabique de Geddah | | | Pataques. |
| Gomme arabique de Turrik | | | Pataques. |
| Myrobolan | | | Pièces. |
| Encens en gouttes | | | Pièces. |
| Encens de plusieurs sortes | | | Pièces. |
| Dents d'éléphant | | | Pièces. |

*taques*, pour 80 et 82 médins; ils valent les gourdes, et auraient cours en Asie.

Le fondoukli de Constantinople pour 160 médins; mais il y en a peu.

NDISES

*Venise, Trieste, Constantinople, Smyrne, Salonique, de la Turquie.*

| PRIX | DOUANES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 23 à 28. | 85. | Qantâr de 105 rotls. |
| 20 à 20. | 60. | Qantâr de 110 rotls. |
| 28 à 32. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 19 à 21. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 43 à 346. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 78 à 82. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 28 à 33. | 60. | Qantar de rotls. |
| 28 à 31. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 28 à 33. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 18. à 22. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 40 à 45. | .......... | La balle de 20000 paquets. |
| 75 à 85. | 90. | Oke de drachmes. |
| 220 à 300. | .......... | Chaque peau. |
| 110 à 130. | .......... | Chaque peau. |
| 95 à 110. | .......... | Chaque peau. |
| 90 à 100. | .......... | La pièce. |
| 65 à 80. | .......... | La pièce. |
| 1500 à 1650. | 90. | Le mille. |
| 16 à 73. | 73. | Qantâr de 133 rotls $\frac{1}{3}$. |
| 5 à $6\frac{1}{2}$. | 146. | Qantâr de 133 rotls $\frac{1}{3}$. |
| 13 à 15. | 85. | Qaotâr de rotls. |
| 10 à 13. | 85. | Qantâr de rotls. |
| 11 à 13. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 13 à 18. | 60. | Qantâr de 110 rotls. |
| 8 à 10. | 60. | Qaotâr de rotls. |
| 60 à 65. | 60. | Qantâr de 110 rotls. |

| QUALITÉ DES MARCHANDISES. | EMBALLAGE. | QUANTITÉ par année. | EN QUELLE MONNOIE payées. |
|---|---|---|---|
| Première fleur de safran......... Seconde fleur de safran......... Fleur de safran de l'Egypte supérieure.................. | Qantârs. | 20000. | Pièces. |
| Tamarin.................. | Qantârs. | 2000. | Pièces. |
| Sel ammoniac de Gyzeh, 1[re] qualité. | Qantârs. | 2000. | Pataques. |
| Sel ammoniac de Mansourah et de Rosette.................. | Qantârs. | 8000. | Pataques. |
| Dattes.................. | Qantârs. | 3000. | Pataques. |
| Séné.................. | Qantârs. | 10000. | Pièces. |
| Follicule.................. | Qantârs. | 2000. | Pièces. |
| Poussière de séné.................. | Qantârs. | 2000. | Pièces. |
| Coton filé.................. | Qantârs. | 6000. | Zer-mahboubs. |
| Casse.................. | Qantârs. | 3000. | Pataques. |
| Laine non lavée.................. | Qantârs. | 4500. | |
| Lin de plusieurs qualités.......... | Qantârs. | 30000. | |
| Spica nardi de l'Inde.................. | .............. | ....... | Douanies. |
| Curcuma.................. | .............. | ....... | Douanies. |
| Le grand cardamome.................. | .............. | ....... | Douanies. |
| Le petit cardamome.................. | .............. | ....... | Douanies. |
| Sang-de-dragon.................. | .............. | ....... | Médins. |
| Sang-de-dragon fin des Indes..... | .............. | ....... | Médins. |
| Gire nouvelle.................. | Qantârs. | 2000. | Médins. |
| Opium, 1[re] et 2[e] qualités.......... | .............. | ....... | Médins. |
| Henné (feuilles pour teindre en rouge).................. Henné (feuilles pour teindre en jaune).................. | Sacs. | 8000. | Médins. |
| Noix de ben.................. | .............. | ....... | Fondoukli. |
| Riz de Damiette.................. | Ardebs. | 30000. | Pièces. |
| Riz de Rosette.................. | Ardebs. | 25000. | Pièces. |
| Une grande quantité de toile de lin et de coton de la haute Egypte, d'Embâbeh, de Rosette et de Damiette.................. | | | |

Les droits sur les marchandises importées d'Europe et d'Asie sont plus ou moins forts, selon leur prix : sur les bijoux, 8 p. $\frac{0}{0}$ ; sur la cochenille et autres marchandises de valeur, 9 p. $\frac{0}{0}$ ; sur le drap, le papier, etc., 13 p. $\frac{0}{0}$ ; sur le plomb et autres marchandises de peu de valeur, 15 à 16 p. $\frac{0}{0}$ ; sur les marchandises im-

| PRIX. | DOUANES. | POIDS ET MESURES. |
|---|---|---|
| 18 à 22. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 19 à 22. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 50 à 55. | 85. | 72 okes ou 200 rotls. |
| 40 à 48. | 85. | 72 okes ou 200 rotls. |
| 2 ½ à 4. | 85. | Qantâr de 120 rotls. |
| 30. | 60. | Qantâr de 110 rotls. |
| 35. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 5. | 60. | Qantâr de rotls. |
| 10 à 14. | 1[illegible]0. | Qantâr de rotls. |
| 3 ½ à 4. | 85. | Qantâr de 150 rotls. |
| 190 à 210. | 90. | Oke de drachmes. |
| 18 à 22. | 90. | Oke de drachmes. |
| 140 à 160. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 35 à 45. | ........ | Oke de drachmes. |
| 100 à 115. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 120 à 130. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 50 à 60. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 360 à 400. | 90. | Oke de 400 drachmes. |
| 140 à 510. / 110 à 120. | 85. | Le sac de 35 okes. |
| 19 à 21. | 146. | La mesure. |
| 38 à 40. | 30. | L'ardeb de 225 okes. |
| 23 à 25. | 33. | L'ardeb de 153 okes. |

portées de la Turquie, 20 p. $\frac{0}{0}$: les douanes sont de 8 à 15 p. $\frac{0}{0}$. Les planches, le tabac en feuilles, le savon et les fruits, paient les droits de douane en espèces. Sur les marchandises exportées d'Égypte en Europe, ils sont de 15 à 25 p. $\frac{0}{0}$, ces marchandises étant obligées de payer des droits aux consuls et à d'autres indi-

vidus, pour avoir la permission de sortir. L'exportation du café, du riz et des grains, est souvent prohibée. L'exportation ponr la Turquie donne quelque bénéfice sur les droits, selon les circonstances.

Le café, le riz, la gomme arabique de Sennâr, l'encens, la casse, le bon sel ammoniac, le meilleur aloès et les antres marchandises, sont payés ordinairement argent comptant; quelquefois on les troque pour d'autres marchandises. Toute autre sorte de marchandise peut être achetée par troc, étant évaluée au prix du marché.

Le commerce de l'Égypte est bien différent du commerce de l'Europe, à cause des fréquentes révolutions du gouvernement, et d'autres accidens auxquels le commerce est sujet; dans ces circonstances, le commerce est quelquefois très-bas, et, dans d'autres occasions, très-florissant. D'après cela, le commerçant doit être très-surveillant et doit toujours être prêt à profiter des occasions favorables.

Le ramadân est le temps le plus convenable pour la vente des étôffes de laine et de soie : à cette époque, tous les particuliers et les grands du pays achètent des habillemens neufs pour eux, leurs femmes et leurs domestiques.

Les vaisseaux et les caravanes de Geddah apportent du café, de l'encens, de la gomme et d'autres marchandises de l'Inde, de l'Arabie et de l'Abyssinie; et lorsqu'ils retournent à Geddah, ils emportent de la cochenille, du plomb, du fer, des perles de verre et d'autres marchandises de Venise, propres pour l'Yemen, l'Abyssinie et l'Inde.

Les marchandises des Indes, en pièces, viennent toujours par la caravane de la Mekke; ce qui les exempte de payer les droits au Kaire; cette caravane ayant le privilége de ne les point payer.

Les caravanes de Nubie apportent de la gomme arabique de Sennâr, des dents d'éléphant et différentes marchandises de ce pays; elles prennent en retour dn drap français appelé *londrin*, du drap anglais, du papier, du girofle, du corail, etc., et différentes faïences de Tantah, Mehalleh, dont il se fait un grand commerce. Ces caravanes apportent aussi une grande quantité de poudre d'or, qui se vendait ordinairement 200 et 208 pataques, le poids

de 135 drachmes : mais, depuis Mohammed-bey, on en a employé une grande quantité à la monnoie ; ce qui l'a fait monter à 212 et 216 gourdes, le poids déterminé d'après la qualité.

Les mois de juillet et d'août sont le temps pour le safran, le henné, et les dattes ; septembre et octobre, pour le riz et le lin ; décembre et janvier, pour le séné et la casse : à cette époque, on doit se pourvoir de bonnes marchandises, et le profit est considérable.

Il est très-préjudiciable pour ceux qui envoient des marchandises d'Europe, de les vendre sur-le-champ et d'en renvoyer de suite le produit : les négocians d'Égypte qui le savent, n'offrent aucun prix pour ces marchandises, et en même temps veulent vendre fort cher celles qu'ils pensent qu'on veut envoyer en échange.

Les Français avaient jadis cet usage ; mais, en voyant l'inconvénient, ils ont établi des maisons et des facteurs au Kaire, et ils ont porté le commerce à un point si florissant, qu'ils en ont exclu presque toutes les autres nations.

---

## §. II. *De l'état de l'industrie.*

Un peuple ne peut bien jouir du développement de ses facultés morales qu'à l'abri d'institutions conservatrices : l'industrie a besoin des mêmes garanties ; autrement elle reste stationnaire, n'invente plus et ne perfectionne rien. C'est ainsi qu'en Égypte les arts et les produits manufacturiers annoncent l'enfance de la civilisation, ou plutôt le découragement des ouvriers et des entrepreneurs. Rien de fini, de soigné, ne sort des fabriques égyptiennes, si l'on en excepte les broderies ; les toiles, les draps et les objets d'un usage continuel,

portent l'empreinte d'une imperfection qui étonne, lorsqu'on ne songe pas à la condition du peuple où elle se manifeste. Avec tous les élémens possibles de prospérité et de perfectionnement, les Égyptiens modernes restent arriérés, parce que l'influence de la tyrannie comprime leur intelligence et abrutit, pour ainsi dire, leur génie. Ce n'est pas la seule nation qui présente un état de choses si déplorable; dans tout l'Orient, on voit avec douleur le même abattement, la même inertie et les mêmes résultats.

Cependant, malgré l'existence précaire à laquelle ils étaient condamnés sous le gouvernement des beys, les Égyptiens ne laissaient pas encore de tirer quelque partie des ressources immenses que les produits de leur sol offraient à leur industrie. La fabrique des toiles grossières de coton et de lin employait une multitude de bras : Mehallet el-Kebyr, ville d'environ six à huit mille âmes, confectionnait des étoffes de soie et coton, des châles de soie connus sous le nom de *cheydout-haryr*, quelques grosses toiles de coton, et une espèce de taffetas noir dans lequel les femmes du pays s'enveloppent. Ces manufactures occupaient ordinairement de huit cents à mille ouvriers des deux sexes et de tout âge.

Semennoud, ville qui n'a guère que deux ou trois mille habitans, fabriquait quelques toiles communes de lin; Menouf, beaucoup de ces mêmes toiles et les plus belles nattes du pays; Tantah, ville célèbre par ses foires et par le tombeau du Seyd el-Bedaouy, fait aussi beaucoup de toiles de lin, mais d'une exécution

plus parfaite : ces toiles sont connues sous le nom de *qomâch*[1].

Outre ces articles et les broderies, dans lesquelles les Égyptiens excellent, comme nous l'avons dit, ils fabriquent encore beaucoup de poteries communes, de vases rafraîchissans, de la verrerie grossière, des tapis, et des têtes de pipe en terre cuite, qui se transportent dans tout l'Orient. Ils font aussi des draps communs et une espèce de feutre avec la laine qui sert pour les tentes. Mais toutes les préparations qui ont trait à la chimie, comme la fabrication du sel ammoniac, la distillation des liqueurs et des essences, laissent beaucoup à désirer. Leurs appareils sont aussi imparfaits que grossiers : souvent ils se servent de roseaux forés, au lieu de tubes de verre. Les machines hydrauliques dont on se sert pour les irrigations ne manquent pas d'une certaine précision; leur mécanique est quelquefois ingénieuse : mais il serait possible, si la routine ne s'opposait à tout perfectionnement, d'inventer des machines qui, avec moins d'hommes et en moins de temps, produiraient les mêmes résultats. En un mot, dans tous les arts, on remarque la plus grande simplicité, soit dans les instrumens, soit dans l'exécution. Les ouvriers se servent de leurs pieds avec la même dextérité qu'ils se servent de leurs mains; ce qui ajoute à la célérité du travail. Cet usage est commun aux menuisiers, aux chaudronniers, aux tisserands, aux passementiers, et

[1] قماش C'est, en arabe, le nom générique de toutes les espèces de toiles.

en général à tous les artisans. Il est bon de faire observer cependant qu'ils ont toujours les pieds nus, et seulement recouverts d'une chaussure très-large, qu'ils quittent en entrant dans l'atelier. Ils travaillent assis pour la plupart; ce qui contribue également à leur faciliter l'usage des pieds.

Les tourneurs se servent d'un archet qu'ils font mouvoir d'une main, tandis que, de l'autre, ils présentent l'instrument tranchant à l'objet qu'ils veulent façonner; cet instrument est dirigé par l'orteil du pied droit, qui lui sert aussi de point d'appui. De cette manière ils font des pièces et des grillages d'un travail immense.

La préparation du plâtre n'offre rien de particulier; seulement il est à remarquer que, dans un pays à demi barbare, on est peut-être moins arriéré, ou du moins plus ingénieux, que nous ne sommes, dans les moyens qu'on emploie pour pulvériser ce minéral. En Europe, ce sont des hommes qui sont réduits à ce pénible travail, bien qu'il soit notoire que le battage du plâtre altère la santé des ouvriers qui l'exécutent. L'Égyptien a évité cet inconvénient en imaginant de broyer le plâtre cuit au moyen d'une meule qu'un cheval fait mouvoir. Cet appareil est fort simple, mais ingénieux: la meule, qui est conique et d'une grande pesanteur, tourne sur une aire, aussi de forme conique, dans laquelle on place une certaine quantité de plâtre cuit[1].

Il s'en faut de beaucoup que les moulins destinés à moudre le blé soient aussi parfaits qu'en Europe;

[1] *Voyez les Arts et Métiers*, explication de la planche *É. M.*, xxvi, fig. 2.

les meules sont petites ; elles n'ont que deux pieds ou deux pieds et demi de diamètre ; elles écrasent le grain assez grossièrement, et l'on ne sépare point le son de la farine. Aussi n'est-il guère possible de manger en Égypte un pain aussi beau et aussi léger que celui de Provence ou de Paris.

Les maréchaux se servent d'un instrument particulier pour couper la corne du pied des chevaux : cet instrument, qui ne ressemble point à celui qu'on emploie en Europe pour le même usage, se manie aussi différemment, et exige une manière d'opérer contraire à la nôtre.

L'art de forger est mal connu dans ce pays, où le fer est même assez rare. On ne se sert ordinairement que de serrures de bois, d'une invention assez ingénieuse. Les bijoutiers et les orfèvres sont également en petit nombre, et ne fabriquent que des pièces médiocres. Il est facile de remarquer qu'avec l'aptitude au travail, la dextérité et l'intelligence dont la nature l'a doué, l'Égyptien moderne pourrait encore s'élever à la hauteur de la réputation dont ses ancêtres ont joui, si des obstacles que la tyrannie et le fanatisme se plaisent à accumuler ne s'opposaient à son amélioration morale et industrielle. Nous parlerons bientôt du laboureur ; ce métier sera l'objet d'un paragraphe séparé. Quant aux autres arts dont nous ne faisons point mention dans ce chapitre, ils ont été décrits dans l'*Explication des planches d'arts et métiers* ; d'autres ont été l'objet de mémoires particuliers, tels que les *fours à poulets*, la *fabrication du sel ammoniac*, etc. Nous y renvoyons

le lecteur, qui y trouvera, développés dans tous leurs détails, les divers procédés en usage dans le pays.

*Procédé pour la fabrication du maroquin rouge au Kaire.*

On n'emploie que des peaux de chèvre pour le maroquin. L'ouvrier étend sur la surface interne de ces peaux une couche de pâte de chaux, et les laisse ainsi pendant quatre jours; il les met ensuite dans l'eau de chaux, où elles restent dix jours en été et quinze en hiver. Après ces préparatifs, on enlève le poil et on racle les peaux avec un couteau courbe et à deux manches, nommé *dass;* on les étend dans une cuve avec une couche de pâte de fiente de pigeon sur chacune d'elles, et elles restent dans cet état pendant vingt-quatre heures; on les lave ensuite avec le plus grand soin, en les foulant avec les pieds, et en changeant l'eau de la cuve plusieurs fois. Lorsqu'elles ont été bien nettoyées, on les dépose dans une autre cuve, remplie d'eau mêlée de son, et on les y laisse jusqu'à ce que la fermentation commence à se manifester : alors on les retire; on les lave de nouveau dans l'eau pure pour les mettre encore dans une eau de miel et de son, pendant cinq jours en été et huit ou dix en hiver. Elles sont très-gonflées quand on les retire; on les étend, on les saupoudre de sel, et, après les avoir foulées avec les pieds jusqu'à ce qu'elles aient à peu près repris leur épaisseur naturelle, on les racle de nouveau, surtout la surface interne, qui a été moins soignée que l'autre dans la première opération. On les étend l'une sur l'autre sur une natte bien propre, après les avoir

encore saupoudrées de sel, et elles passent ainsi préparées dans les mains du teinturier.

Celui-ci les plonge dans un auget de bois où l'on a versé la liqueur colorante. Il les passe et repasse plusieurs fois dans cette teinture, les suspend pour les faire égoutter, et répète la même opération jusqu'à ce qu'elles aient pris la couleur rouge. Lorsqu'elles ont le degré de teinture convenable, on les fait égoutter de nouveau, puis on les plonge dans une cuve d'eau froide avec des grains de *qarad*[1] ou de *mimosa nilotica*, grossièrement écrasés. Les peaux restent un jour entier dans cette cuve en hiver : on racle ensuite la surface interne pour la troisième fois, et l'on trempe encore la peau dans la même cuve à trois ou quatre reprises différentes. Cette double opération ne demande qu'un seul jour en été. Enfin, lorsque les peaux ont subi toutes ces préparations, on les lave à l'eau pure pendant qu'elles sont encore humides, on teint les surfaces internes avec de l'huile de lin, on les étend au grand air jusqu'à ce qu'elles soient tout-à-fait sèches; puis on les lustre entre deux cylindres de bois.

Pour la teinture, voici comment elle se prépare et de quels ingrédiens on la compose : on met environ dix outres d'eau dans une chaudière de cuivre; on y fait infuser à froid, pendant toute une nuit, une certaine quantité de l'herbe appelée *qarad*, qui se recueille dans les environs d'Alexandrie; après cela, on fait chauffer l'eau jusqu'à l'état d'ébullition, et l'on retire l'herbe

[1] *Voyez* le Catalogue de M. et la *Flora Ægyptiaca* de M. Delile, *É. M.*, tom. xi, pag 442, *H. N.*, tom. xix, pag. 69.

pour lui substituer une poignée d'écorces de grenade et deux onces d'alun, ensuite cinq cents drachmes de cochenille rouge. Le teinturier plonge d'abord une peau dans la chaudière pour s'assurer si la préparation est bien faite : lorsque la matière colorante se fixe mal, il y ajoute encore une once d'alun, plus ou moins; lorsqu'elle paraît trop claire, il augmente un peu la dose de cochenille. Il faut que, lorsqu'on emploie la teinture, elle ait une chaleur modérée et supportable à la main.

Le cuir propre aux semelles des chaussures est généralement en peau de buffle. Ces peaux arrivent salées à la tannerie; on les met dans des cuves remplies d'eau de chaux, et elles y séjournent une dixaine de jours : ensuite on les épile, et on les remet dans l'eau pendant deux ou trois jours. L'ouvrier les racle avec un couteau à deux manches, et les lave dans l'eau pure à plusieurs reprises : après cela, il les dispose dans une sorte de cuve de pierre, dans laquelle on a mis une certaine graine pilée; ce végétal et la chaux paraissent être les seuls dessiccatifs que l'on emploie. Les peaux restent quinze jours dans cette dernière cuve; on les retire pour les laver avec soin et les imbiber de graine de lin : lorsqu'elles ont subi cette opération et qu'elles sont sèches, on les vend aux cordonniers.

Il est inutile de faire observer que les chaussures égyptiennes n'ont pas la solidité des nôtres : ce sont des pantoufles ou des bottines de maroquin de diverses couleurs. Les semelles de peau de buffle sont toujours spongieuses; mais ce défaut, qui serait grave en Eu-

rope, où les pluies sont fréquentes, n'en est pas un en Égypte : la terre y est toujours sèche; et la peau de buffle, naturellement élastique, convient mieux pour un terrain uni, sablonneux, et presque dépouillé de pierres. Les chaussures des autres peuples orientaux diffèrent peu de celles des Égyptiens.

L'art du teinturier était porté à un haut degré de perfection chez les anciens Égyptiens pour la variété, l'éclat et surtout la durée des couleurs : mais il en est aujourd'hui de la teinture en Égypte comme de tout le reste; ceux qui exercent cette profession ont retenu bien peu des pratiques de leurs ancêtres; ils se contentent de faire tremper dans la matière colorante en ébullition les étoffes ou le coton filé qu'ils veulent teindre, et leurs ateliers sont aussi simples que les couleurs dont ils se servent sont grossièrement préparées. La teinture la plus fréquemment employée est celle de l'indigo; on teint aussi en rouge, en jaune et en vert, et l'on fait surtout usage des couleurs végétales.

## §. III. *De l'agriculture et des* fellâh.

L'agriculture a été la cause première de la prospérité de l'Égypte; elle est encore aujourd'hui le principal élément de son commerce et de son industrie. Sans les immenses ressources que les Égyptiens retirent de la fécondité de leur sol, ils seraient, sous un gouvernement aussi oppresseur que celui des Mamlouks, le plus malheureux des peuples. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, il s'en faut que la culture soit aussi

soignée qu'elle devrait l'être ; il s'en faut qu'on mette à profit toutes les terres susceptibles de rapport. Cette négligence déplorable est la conséquence de l'espèce de servitude dans laquelle on retient les paysans : nous verrons bientôt toute l'horreur de leur condition, et l'on concevra facilement qu'une conduite aussi impolitique de la part des propriétaires et des autorités ne peut avoir d'autre résultat.

Les terres consacrées à la culture du blé ne fournissent ordinairement qu'une récolte ; elles pourraient en donner deux, et dans l'île d'Éléphantine on moissonne jusqu'à trois fois l'année régulièrement. La terre produit quatorze fois la quantité semée : un feddân vaut plus d'un arpent et demi ; il faut, pour l'ensemencer, un demi-ardeb de grain : la valeur d'un ardeb et demi est nécessaire pour payer les frais de labour et de récolte ; il reste donc un bénéfice de cinq *ardeb* par feddân [1]. En France, la terre à blé rapporte de cinq à huit pour un ; outre cela, personne n'ignore qu'une grande partie du grain semé dans une terre de France ne produit point ; qu'on juge donc de la fécondité de l'Égypte, puisque le laboureur, sans se donner à beaucoup près autant de peine que chez nous, obtient chaque année un résultat si prospère. Encore devons-nous ajouter que, suivant la nature des semences, les produits sont plus ou moins abondans ; le dourah, par exemple, rapporte plus de vingt fois la quantité semée.

[1] فدّان Le *feddân* se divise en vingt-quatre *qyrât* (قيراط), et le qyrât, en seize parties. Un feddân a vingt *qasabeh* de long et vingt de large ; ce qui donne une superficie de 5929 mètres carrés, ou 1560 toises carrées.

On ne peut guère compter en Égypte plus de mille lieues carrées de terres cultivées; il y a environ trois mille trois cent trente *feddân* dans une lieue carrée: ainsi une lieue carrée de terre à blé rapporte plus de seize mille *ardeb* de bénéfice. En supposant que l'ardeb vaille huit francs, ce serait un bénéfice de cent trente-trois mille francs par lieue carrée, ou de cent trente-trois millions pour toute la superficie. On peut encore multiplier les récoltes, ou substituer à la culture du blé des plantations infiniment plus lucratives, comme celles du sucre et de l'indigo. La première offre un bénéfice quinze fois plus considérable que celui du blé: mais elle exige un capital beaucoup plus fort, et le rapport du bénéfice au bénéfice est moindre en proportion pour le sucre que pour le blé; en sorte que l'intérêt de l'argent placé en culture de sucre est moindre que celui de la même somme employée à la culture du froment. Le seul avantage qui pourrait décider en faveur du sucre, ou même la seule compensation que cette culture peut offrir, c'est qu'il suffit d'y employer une petite étendue de terrain, tandis que le blé demande beaucoup plus d'espace.

Il serait facile aussi d'augmenter la superficie des terres cultivables: mais, quoi que l'on puisse faire, nous pensons que l'Égypte, entre les mains de ses possesseurs actuels, rapporterait tout au plus cent cinquante millions; encore faut-il prélever sur cette somme quarante millions pour frais de semence et de récolte: il reste donc cent dix millions net; et nous sommes persuadé que toute l'industrie européenne parviendrait difficilement à tripler ou même à doubler ce produit

territorial. Il s'en faudrait encore de beaucoup, en supposant qu'on arrive à ce résultat, que l'Égypte approchât de la richesse de la France, malgré sa prodigieuse fécondité, puisqu'en France l'impôt territorial s'élève au-delà de trois cents millions.

Les fondations pieuses sanctionnées par le pâchâ, représentant du grand-seigneur, sont exemptes du myry : toutes les autres possessions territoriales sont soumises à cet impôt, dont nous avons donné la quotité dans le chapitre précédent.

On sème le lin et le blé en novembre, à mesure que les eaux de l'inondation se retirent. Les semailles se font plus tôt dans la haute Égypte, où les débordemens sont moins considérables : le coton se sème à la fin de mars et au commencement d'avril ; on le recueille en juillet et en août ; les autres récoltes se font au bout de cinq mois.

Les Égyptiens modernes, à l'instar de leurs ancêtres, emploient les irrigations à la culture des terres : mais ce procédé ingénieux, que les anciens avaient porté à un si haut point de perfection, a bien perdu sous les modernes de son utilité. Au reste, la charrue est encore à peu près la même ; celle qu'on a trouvée peinte dans les hypogées, et celle dont se servent les cultivateurs de nos jours en Égypte, ont entre elles la plus grande analogie : elle est très-simple, parce que la terre n'offre partout qu'une faible résistance. On remarque aussi la plus grande ressemblance entre les procédés antiques et les procédés modernes pour battre le blé : aujourd'hui, cependant, on se sert moins des bœufs pour

fouler les gerbes que pour traîner un chariot propre à les égrener.

Après avoir parlé de la terre, de sa culture et de ses produits, il est bon de dire quelques mots des hommes qui la font valoir. Ces malheureux sont les *fellâh*, dont le nom se trouve répété si souvent dans le cours de cet ouvrage. Ils ne ressemblent en rien aux paysans ou aux fermiers des autres contrées : la plupart des voyageurs qui ont parcouru l'Égypte dans le courant du siècle dernier, n'ont donné aucune attention à cette classe laborieuse et persécutée; les détails que l'on va lire auront donc en quelque sorte l'attrait de la nouveauté pour le plus grand nombre des lecteurs.

Le fellâh est le plus timide des hommes : son naturel craintif est sans doute la conséquence de l'état d'oppression où le retiennent deux maîtres inflexibles. En effet, il ne cesse d'être obsédé par les beys ou leurs lieutenans, que pour recevoir la loi des Arabes; et quand il a satisfait à ceux-ci, de nouvelles vexations des beys ou des kâchefs achèvent de le dépouiller. Le malheureux fellâh reste sans défense, en butte aux caprices de tous ces hommes à cheval, toujours armés en guerre dans leurs moindres excursions. Il donne autant de bœufs, de moutons, de mesures de grains qu'il en a, et va gémir dans un autre lieu avec sa femme et ses enfans. La sobriété qui le caractérise, lui permet de gagner aisément ce qui est nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille. Il engage son temps, et reçoit pour salaire un nombre convenu de mesures de dourah et de légumes. Chaque soir, il prépare lui-même son

pain; il brise son dourah entre deux pierres; puis il en fait cuire la pâte sur des cendres chaudes, car il ne possède point de four. Pour avoir des dattes, des ognons, du beurre, des œufs, du lait et du fromage, il échange avec d'autres *fellâh* le froment ou les fèves qu'il a reçus de son maître. Il est content de son genre de vie, tant l'habitude du malheur abrutit le caractère; il oublie et les bestiaux que les Bédouins lui ont volés, et les tributs excessifs que ses tyrans ont exigés de lui. Lorsque le travail abonde, qu'il est mieux payé et qu'il peut faire des économies, il rachète un âne, quelques moutons, des instrumens aratoires, et retourne à sa première habitation, où le cheykh lui rend les terres qu'il faisait valoir précédemment.

Le costume des *fellâh* consiste en une simple tunique appelée *qamys* ou chemise : ce vêtement est fendu depuis le cou jusqu'au bas-ventre; il n'a point de manches, descend jusqu'aux genoux, et reste fixé sur le corps par le moyen d'une ceinture de cuir : l'étoffe en est un tissu de coton bleu. Outre cela, ils ont pour coiffure une calotte de feutre rouge, nommée *tarbouch;* et les moins pauvres, un turban formé d'une bande de toile en coton rayé, roulée sur la calotte. Au reste, leurs jambes, leurs pieds et leurs bras sont tout-à-fait nus : tous n'ont pas même la tunique dont nous avons parlé; ceux-là se contentent d'attacher à leur ceinture une pièce de toile passée autour de leurs reins. Les plus riches portent des babouches, un caleçon et un manteau noir en laine par-dessus la tunique : ce manteau a reçu le nom de *bicht.*

Quand on connaît la misère, l'avilissement et la dégradation des *fellâh*, on peut se faire une idée juste de l'expression de leur physionomie. Des hommes condamnés à tant d'abjection et de servitude, jouets continuels du caprice d'un si grand nombre de maîtres, peuvent-ils avoir le regard franc, le visage serein, l'abord libre et ouvert? Leur extérieur annonce l'embarras; la crainte se lit dans leurs yeux : ils marchent avec une sorte d'anxiété, la tête penchée en avant. Si, à la rencontre d'un individu quelconque, ils supposent qu'il est investi d'une portion d'autorité, ils s'approchent de lui la main tendue, comme pour implorer sa protection ou lui demander une grâce.

Quel contraste révoltant entre leur attitude humble et suppliante et les traits mâles de leurs visages, auxquels de longues barbes noires donnent encore plus de noblesse! Ils ont, en général, de belles formes : leur front, quoiqu'un peu caché par le turban, se fait remarquer par sa largeur; les pommettes de leurs joues ont une saillie bien prononcée; le trait du nez est fortement marqué, et le menton bien pris. Il semblerait que des hommes auxquels la nature a donné une physionomie aussi mâle, devraient être au-dessus de l'abattement et de la pusillanimité. Tout en eux décèle l'humilité de leur condition : on les voit sans cesse tendre la main aux passans, en répétant cette formule : *Faddah! Faddah!* « Donnez-moi un parât, un seul parât! » L'étranger qui ne connaît point encore les mœurs du pays, ne croirait pas que ceux qui mendient avec autant d'assurance, paient la location de plusieurs terres, qu'ils

possèdent des bestiaux, des ânes, des chevaux, et qu'ils nourrissent une nombreuse famille à l'aide de leur travail, et des fruits ou légumes qu'ils ont quelquefois l'adresse de détourner à leur profit au temps des récoltes.

Ainsi l'on aurait tort de s'en rapporter toujours à ce dehors misérable pour juger de l'état vrai du fellâh. Il n'a recours à cette apparente mendicité que pour donner le change à ses persécuteurs; il lui importe qu'on le croie sans ressource et sans moyen d'existence. Tremblant sans cesse de se voir arracher le peu qu'il possède, il entretient tout le monde de sa pauvreté, et s'habille de manière à confirmer ce qu'il avance. A sa tunique près, il est entièrement nu, comme nous l'avons déjà dit: il se jette avidement sur la nourriture qu'on lui donne; les médins qu'il reçoit sont enveloppés avec le plus grand soin dans le coin d'un mouchoir; il souffre tout au monde plutôt que d'en dépenser un seul sans une urgente nécessité: en un mot, il n'oublie rien de ce qui peut contribuer à donner la conviction de son extrême indigence.

Lorsque le fellâh n'est point aux champs, il reste accroupi sur le devant de sa maison. Autour de tous les villages égyptiens, on voit une multitude de buttes de terre, provenant des décombres et des démolitions: ces ruines sont en plus grand nombre dans ce pays que partout ailleurs, à cause de la mauvaise construction des masures et de la qualité des matériaux qu'on y emploie; c'est toujours de la terre détrempée ou des briques crues. Le fellâh sans travail monte sur ces

buttes, et y reste assis la plus grande partie de la journée, en fumant la pipe et regardant la plaine; quelquefois il est debout, et file du lin ou du coton, tandis que sa femme pétrit la fiente des bestiaux pour en former des espèces de galettes, qu'elle fait sécher contre la muraille de sa cabane. C'est avec ces ordures que le fellâh allume son feu et fait cuire son pain et ses légumes.

A voir l'inertie et l'insouciance de ces malheureux au milieu de leurs continuelles tribulations, on les croirait presque privés de la faculté de sentir; ou plutôt il semble que la Providence, en mesurant les forces morales de l'homme à la condition où le sort le place, ait voulu donner à l'infortune l'indifférence en partage, comme pour lui dérober la connaissance de ses misères.

## §. IV. *Des professions.*

Les ouvriers sont partagés en Égypte suivant les professions : il existe des maîtrises, ainsi que des droits de maîtrise, qui sont établis au Kaire. Il n'y a point de règle pour l'apprentissage : le père qui veut faire apprendre un métier à son fils, le place dans une boutique et chez un maître; l'enfant y apporte ses repas pour y passer la journée, et revient le soir chez son père. A mesure qu'il s'instruit, on lui donne un salaire qui augmente avec son habileté.

Les divers métiers se divisent en corporations qui reconnaissent des chefs, relevant, pour la plupart, de

l'intendant des janissaires, *kykhyet el-motoually*[1], chef de la police du Kaire. Quelques-unes de ces corporations dépendent de l'intendant des *a'zab*[2] et du *mohteçeb*[3] : ce dernier a la surveillance spéciale des marchands de comestibles. Il est des métiers qui ne dépendent d'aucun de ces chefs, et forment des corps à part, tels, par exemple, que les danseurs et danseuses, ceux qui battent du tambour, les vendeurs de ferraille, et généralement tous les marchands de quincaillerie (*el-khordah*).

Le chef des bains a sous sa juridiction vingt-quatre cheykhs de divers métiers, comme ceux des faiseurs de tentes, des chameliers, des joueurs de bâton, des chanteurs et orateurs de rue, et de ceux qui dressent les jeunes ânes. Il juge les petits différends qui s'élèvent dans cette classe d'hommes au sujet de leurs métiers : c'est à lui que l'on s'adresse lorsqu'on veut avoir beaucoup de bêtes de somme pour un usage quelconque. Il perçoit sur ses subordonnés une foule de petites taxes, soit fixes, soit éventuelles : pour obtenir ce privilége, il est tenu de payer aux différens officiers des *odjâqly* des rétributions fixes, en espèces ou en objets d'ameublement. On ne doit pas oublier que ces droits, que prélèvent les fermiers et sous-fermiers, sont presque tous arbitraires, comme tout ce qui se fait d'après les usages des musulmans. Mais un chef de métier, avec la latitude de pouvoir augmenter les taxes qu'il impose, se tient cependant dans les bornes de la modération;

[1] كيخية المتولي. [2] عزب. [3] محتسب.

autrement, il perdrait l'estime publique, son emploi, et l'espérance d'occuper jamais d'autres fonctions.

A la fin de l'année, si les artisans n'ont point à se plaindre de leur cheykh, et s'ils désirent le conserver, il ne peut être changé par le kykhyeh el-motoually; il ne dépend pas non plus du kykhyeh d'augmenter le prix de la ferme, qui est invariablement déterminé. Lorsque les ouvriers sont mécontens, le kykhyeh est obligé de nommer un autre cheykh : il charge le corps de le lui désigner; ce qui se fait par acclamation, sans autre formule, ni sans recourir à la voie du scrutin, quoique les Turks connaissent ce dernier procédé. On a vu quelquefois des *kykhyeh* vouloir forcer les votes pour l'élection d'un cheykh; mais alors tous les chefs de bains se réunissaient, et s'opposaient à cette violence illégale.

Nous avons estimé le nombre des ouvriers à la journée à quinze mille pour la ville du Kaire, dans le premier chapitre de cet ouvrage : on peut diviser cette masse d'hommes en trois classes.

La première est la plus misérable : elle se compose de dix mille individus. Ces hommes, employés à des travaux secondaires, ne reçoivent qu'un paiement très-modique et suffisant à peine à leur existence. Ils sont vêtus d'une simple chemise bleue, en étoffe de laine, attachée au milieu du corps avec une corde : leur tête est couverte d'un feutre blanc, et leur logement se compose d'une espèce de hutte, qui leur coûte par mois dix parâts de loyer. Tout leur ameublement se compose d'un fragment de natte, où ils couchent avec leurs

femmes et leurs enfans. L'ouvrier de cette classe peut gagner environ quinze parâts par jour, et sa femme (car il n'en a jamais qu'une) se livre aussi à quelque occupation, moins lucrative encore, et qui lui rapporte au plus quatre ou cinq parâts. Ces malheureux ne mangent point de viande : ils achètent du pain, des portions de légumes cuits, ou des œufs. L'homme dépense quelque argent au café, fume de très-mauvais tabac, et s'enivre en mangeant du chanvre vert préparé ; excès qui lui devient presque nécessaire. La femme porte aussi une chemise bleue, et les enfans vont nus ou couverts de lambeaux.

La seconde classe se compose de trois mille journaliers, qui, sans être réduits tout-à-fait à la même indigence, n'en sont pas moins bien à plaindre. Leur salaire n'est pas plus fort que celui des premiers, quoiqu'ils soient considérés comme des espèces de sous-conducteurs de travaux ; mais ils font quelques légers profits sur les autres. Leur logement est un peu plus commode et mieux garni. Leur garde-robe se compose de deux ou trois chemises, qu'ils portent quelquefois les unes sur les autres. Du reste, leur manière de vivre est la même que celle des premiers.

On peut ranger dans la troisième classe deux mille ouvriers un peu plus aisés : ceux-là sont comme des chefs d'atelier. Ils logent dans un édifice où plusieurs longues galeries conduisent aux divers appartemens : ces constructions ressemblent assez à des cloîtres. Chaque ouvrier habite une chambre, et fait préparer ses alimens chez lui : c'est sa femme qui est chargée de ce

soin. Il paie trente médins de loyer par mois, possède une natte, un matelas d'étoupe, quelques coussins mal couverts, une ou deux marmites, et autres ustensiles de peu de valeur. Mais ce qui le distingue particulièrement des autres, c'est qu'il porte des habits, un châle de mousseline ou de laine autour du tarbouch pour former le turban. Ses vêtemens de dessous sont en toile, et, outre la robe de laine, il a encore le *deffyeh*[1], manteau de laine noire, et le *milâyeh*[2], longue pièce d'étoffe de coton avec des carreaux bleus et blancs. Tous ces objets qu'il renouvelle à mesure qu'ils vieillissent, peuvent lui coûter, neufs, vingt pataques. Cependant ces ouvriers n'ont pas un salaire beaucoup plus fort que les autres; mais ce qui les met un peu plus à leur aise, c'est qu'ils sont toujours employés, comme plus connus et plus habiles. Leurs femmes ont une chemise noire pour se parer, et deux ou trois bleues pour tous les jours. Elles s'occupent à laver et à filer du coton, et ce travail leur rapporte encore quelque modique salaire.

Le nombre des domestiques employés au Kaire s'élève, comme nous l'avons dit à l'article de la population de cette ville, chap. Ier, à trois mille : on peut les considérer comme formant trois classes distinguées entre elles par la nature même de leurs occupations; ce sont les *sâys*[3] ou palefreniers, les *farrâchyn*[4] et les *qaouâs*[5].

1 دفيّة
2 ملايه
3 سايس
4 قرّاشين pluriel de *farrâch* فرّاش
5 قوّاس

Le sâys dort auprès des chevaux dont il est chargé de prendre soin. Il n'a presque point de salaire, car on ne lui donne qu'un ou deux parâts par jour et une ration de pain (un rotl et demi) : mais il fait une foule de petits profits illicites, et reçoit souvent des étrennes; en un mot, il vit à son aise. La plupart de ces valets ne sont point mariés; ils sont propres, bien vêtus, et se distinguent par leur adresse à manier les chevaux. Ils sont naturellement arrogans et entêtés; mais ils ne se livrent à leur emportement qu'entre eux, et ont la plus grande soumission pour leurs maîtres.

On peut comparer le farrâch à une espèce de valet-de-chambre. C'est lui qui a soin des meubles, qui veille à la propreté intérieure des maisons et à l'éclairage. Il habite chez son maître, et ne quitte son logis qu'en se mariant. Pour prendre ce parti, il attend qu'il soit devenu chef. Il est toujours bien vêtu. C'est cette classe qui contribue aux plaisirs dépravés des maîtres : le farrâch pousse en cela la complaisance aussi loin qu'on le désire. Son salaire n'est pas fixé; il dépend de la volonté du maître.

Ces domestiques devenus chefs ont une et quelquefois deux maisons peu étendues, avec une femme dans chacune. Leur ameublement est assez riche, et leurs femmes possèdent quelques bijoux.

Les Orientaux de distinction se font précéder par des domestiques à pied, armés d'un bâton, pour écarter la foule et leur faire faire place. Ces valets se nomment *qaouâs*, mot que l'on pourrait traduire en français par celui d'*huissier*. Ils portent les ordres de leurs

maîtres en ville et dans les villages voisins. On choisit pour cet office des *fellâh* et des hommes de la campagne, parce qu'ils ont une apparence et une stature plus imposantes que les habitans des villes. Le qaouâs n'a point de salaire; il ne reçoit que le pain : mais il se dédommage bien de cet inconvénient aux dépens de ceux à qui il porte des ordres ou des messages de la part de son maître, surtout lorsque celui-ci jouit d'une grande considération; il n'est sorte d'avanies et d'exactions qu'il ne commette à son profit. Chez les grands, le qaouâs est l'exécuteur des spoliations et des vengeances : c'est lui qui applique les coups de bâton à ceux que son maître veut punir ou insulter. Il fait descendre de cheval les personnes que l'on peut assujettir à cet affront; et, sous le dernier gouvernement des Mamlouks, les Européens eux-mêmes n'étaient point à l'abri de cette insulte. Ces domestiques sont presque tous mariés : ils ont une femme vêtue seulement comme celle d'un artisan à son aise. Pour eux, leur costume est toujours en étoffe grossière de laine noire; ils portent un châle de laine en écharpe, ou bien un milâyeh; leur tête est couverte d'abord d'un feurtre blanc, ensuite d'un tarbouch rouge : ils ont soin de mettre entre les deux beaucoup de papier et de mauvais linge, pour parer les coups de bâton que leurs maîtres leur administrent fort souvent. Les chefs de cette classe de serviteurs portent le nom de *moqaddem*[1] : ils commettent une foule de vexations et s'enrichissent rapidement.

[1] مقدام

Les *saqqâ*[1], ou porteurs d'eau, sont en quelque sorte les messagers de harem. Ils passent pour avoir souvent de bonnes fortunes : ce sont les femmes qui les choisissent et se les indiquent entre elles. Ces domestiques jouissent en général d'un sort plus heureux que les autres : les maîtres de logis prennent d'eux le plus grand soin; les femmes les protégent et veillent à ce qu'ils soient à leur aise. Cette bienveillance peut avoir diverses causes : les femmes, naturellement douces et compatissantes, ne se conduisent peut-être ainsi que par une louable compassion, peut-être aussi par une affectation d'humanité; enfin, de secrètes faiblesses peuvent les déterminer à faire un sort à des hommes pour lesquels elles ont eu de l'affection.

Au reste, les domestiques sont généralement bien traités en Égypte : à part quelques légères tribulations et des châtimens quelquefois un peu sévères que les maîtres infligent dans des mouvemens d'humeur ou d'impatience, ils n'ont point à se plaindre de leur condition. Les maîtres les affectionnent aussi beaucoup : on les voit souvent prendre le parti de leurs serviteurs avec une vivacité singulière, que ceux-ci aient tort ou raison, soit par attachement pour eux, soit par amour-propre. On cite l'exemple de plusieurs beys qui se sont disputés avec fureur pour les querelles de leurs domestiques.

Le caractère de ces derniers est généralement vicieux. Ceux qui parviennent à se procurer une sorte d'aisance,

[1] سقا.

sont impertinens et orgueilleux, délateurs et perfides, fourbes et rusés. Malheur aux hommes sans protection et sans crédit qui ont affaire à eux! Ils sont plus durs et plus impitoyables que les Mamlouks qu'ils ont servis. Les *farrâchyn*, les *sâys*, les *moqaddem* et les *saqqâ*, sont attachés à leurs patrons. Ils sont contens de leur sort, et ne changent presque jamais de maîtres. Ceux-ci les traitent avec beaucoup de douceur en général, comme nous l'avons dit : ils prennent soin de leurs enfans qui naissent chez eux, parce que les Égyptiens ont tous beaucoup d'affection pour les enfans. Ils s'en donnent souvent entre eux, et ces cadeaux sont toujours reçus avec le plus grand plaisir. Pourquoi tout le reste n'est-il pas en harmonie avec des goûts si naturels et des jouissances si pures?

---

## APPENDICE.

### I. *Note sur la cérémonie usitée à la naissance des enfans.*

Nous reproduisons ici une notice qui a déjà été imprimée au Kaire, et qui donne une idée juste des usages qui se pratiquent lors de la naissance des enfans mâles : on est étonné de voir que le père ne figure en aucune façon dans cette fête intéressante.

Au septième jour de la naissance d'un enfant mâle, l'accouchée réunit ses amies, et passe tout le jour avec elles en divertissemens.

L'intervalle des deux repas est rempli par des chants et des danses exécutés par des *a'lmeh*. Après le dîner, commence la cérémonie de l'inauguration de l'enfant nouveau-né; on la nomme *souboueh* : elle consiste en une promenade dans toutes les chambres de l'habitation des femmes. Une des principales servantes marche en tête, portant un plateau de cuivre, où sont disposées circulairement autant de bougies qu'il y a de femmes qui prennent part à cette fête; ces bougies sont allumées et peintes de diverses couleurs. Vient après la sage-femme chargée de l'enfant; à ses côtés, elle a deux autres servantes : la plus jeune porte du feu dans un réchaud d'airain; et la seconde, un plat qui renferme de l'orge, du blé, des lentilles, des fèves, du riz, du sel marin et de l'encens, sept substances qui correspondent au nombre de jours écoulés depuis la naissance de l'enfant. La mère marche ensuite, entourée de ses principales amies et des *a'lmeh*; les autres femmes forment le dernier groupe. Pendant la marche, on exécute une musique fort bruyante; et chaque fois que la troupe entre dans une chambre du harem, la sage-femme prend les grenailles, l'encens qu'elle trouve à sa droite, et en jette une partie dans la chambre. On lui répond par des cris de joie très-prolongés; la musique devient plus rapide et plus bruyante, et l'on se plaît à marcher et à glisser sur les grenailles répandues de toutes parts.

De retour dans la pièce principale du harem, le plateau des bougies est placé sur un tabouret au milieu de la chambre; chacun y vient déposer une pincée

de parâts; les petites filles et les servantes se jettent sur les bougies et se les disputent. Immédiatement après, la sage-femme emporte le plateau, et fait son profit de l'argent qu'elle y trouve et qui lui est destiné.

La cérémonie est terminée par une visite que l'on rend à l'enfant : on lui orne la tête de pièces d'or dont on lui fait cadeau, ou bien on les renferme dans des mouchoirs de prix que l'on place sous sa tête.

II. *Ignorance des Égyptiens et des Nubiens relativement à la représentation des figures humaines.*

Nous avons parlé ailleurs du peu de connaissances des Égyptiens modernes en tout ce qui regarde les beaux-arts; mais il nous reste à dire jusqu'à quel point cette ignorance est profonde en fait de peinture, par suite des préjugés inhérens à la religion mahométane. Plusieurs traits qui se sont passés sous nos yeux, le feront mieux concevoir que toutes les réflexions qu'on pourrait faire.

M. Rigo, peintre et membre de l'Institut d'Égypte, avait entrepris une suite d'études sur la physionomie des habitans. La caravane de Nubie, qui était au Kaire en 1799, présentait, à cet égard, une occasion heureuse à saisir; et le conducteur de la caravane, A'bd-el-Kerym, était surtout remarquable par la force du caractère nubien empreint sur sa physionomie. M. Rigo réussit à l'attirer chez lui à force d'argent. Après une négociation longue et souvent rompue, A'bd-el-Kerym vint dans l'atelier du peintre sous l'escorte de dix à

douze de ses compatriotes, et avec toutes les précautions d'un homme qui est persuadé qu'on l'attire dans un piége. Pourtant on vint à bout de le rassurer un peu, et on le détermina à congédier sa garde; alors M. Rigo se mit en devoir de faire son portrait de grandeur naturelle. Le Nubien parut d'abord content de l'esquisse au crayon; il montrait avec son doigt les parties du dessin et les parties correspondantes de son visage, en disant *tayeb* (bien) : mais, quand l'artiste y eut mis la couleur, l'effet fut tout différent; A'bd-el-Kerym n'eut pas plutôt jeté les yeux sur cette peinture, qu'il recula, en poussant des hurlemens d'effroi. Il fut impossible de le calmer; la porte de l'atelier étant ouverte, il s'enfuit à toutes jambes, et cria dans le quartier qu'il venait d'une maison où l'on avait pris sa tête et la moitié de son corps.

Quelques jours après, M. Rigo introduisit dans l'atelier un autre Nubien, portier de l'une des maisons de l'Institut. Il ne fut pas moins effrayé par la vue des peintures que son compatriote; il courut conter à tout le voisinage qu'il avait vu chez un Français un grand nombre de têtes et de membres coupés. Ses confrères se moquèrent de lui, et se réunirent au nombre de six pour vérifier le fait : il n'y en eut pas un qui ne fût saisi d'effroi en entrant dans l'atelier, et aucun ne voulut y demeurer.

M. Rigo a peint une jeune femme du même pays, amenée au Kaire par A'bd-el-Kerym. Il a fallu user de contrainte pour la résoudre à se laisser peindre : à mesure que le peintre achevait de faire la tête ou le

bras, elle lui disait : « Pourquoi prends-tu ma tête? pourquoi m'ôtes-tu mon bras? » Elle paraissait persuadée que toutes les parties de son corps dont l'image était transportée sur la toile, allaient se dessécher.

Les chrétiens du pays croient que toutes les peintures représentent des saints; il y avait dans cet atelier un portrait de Français devant lequel tous les Qobtes se prosternaient en entrant, et qu'ils baisaient dévotement[1]:

### III. *De l'art des ophiogènes, ou enchanteurs des serpens.*

Nous croyons devoir, avant de terminer cet écrit, parler de ces hommes extraordinaires qui font métier de découvrir les serpens et d'en purger les maisons. Quoique leur art paraisse tenir du charlatanisme, et que nous jugions d'avance que peu de lecteurs ajouteront foi à leurs prétendus miracles, il est cependant indispensable d'entrer dans quelques détails à cet égard: nous avouons que, sans être ni crédule, ni facile à persuader, nous avons été nous-même témoin de quelques traits si singuliers, que nous ne pouvons tout-à-fait traiter de chimérique l'art des ophiogènes. Prosper Alpin, ce médecin si judicieux et si célèbre, n'a pas été à l'abri de l'illusion; il rapporte lui-même qu'il existe des hommes qui manient impunément les reptiles les plus venimeux et les scorpions. Avant lui, Strabon avait connu les Psylles, qui passaient chez

[1] Voyez *le Courrier de l'Égypte*, n°. 25.

les anciens pour avoir le don particulier d'enchanter les serpens : tout ce que cet auteur rapporte d'eux se renouvelle encore de nos jours, ainsi qu'on va le voir.

Pendant le séjour de l'armée en Égypte, plusieurs médecins habiles voulurent s'assurer par eux-mêmes de la confiance que méritaient les relations des voyageurs à l'égard des ophiogènes. Il leur fut d'abord facile de reconnaître le charlatanisme de quelques-uns, au moins dans les pratiques bizarres à la faveur desquelles ils abusaient de la crédulité d'une populace ignorante. Pour initier un individu quelconque à leur compagnie, et le mettre également à l'abri de la morsure des reptiles, les enchanteurs versent un peu d'eau dans un vase; puis ils ajoutent de l'huile et du sucre, et s'efforcent d'opérer la combinaison de ce mélange : après avoir récité quelques prières, ils crachent dans le vase, et font avaler cette dégoûtante potion au récipiendaire. On lui suspend ensuite deux grands serpens aux oreilles : ces reptiles s'y accrochent avec les dents et y restent un quart d'heure. L'opération finit là; l'initié paie de sa bourse le service important qu'on vient de lui rendre, et se retire intimement convaincu qu'il n'a plus à craindre désormais la morsure des serpens.

Cette persuasion, que les charlatans ont rendue complète, est sans doute le seul avantage que retirent les initiés d'un tel spécifique. En effet, on brave plus aisément ce que l'on redoute moins, et les serpens peuvent ressembler à une foule d'animaux, qui ne deviennent nuisibles que parce qu'ils jugent, à la contenance timide

et mal assurée de ceux qui les abordent, qu'on veut leur nuire. Nous sommes du moins forcé de raisonner ainsi pour pouvoir expliquer les résultats singuliers de cette initiation des ophiogènes. Comment des hommes peuvent-ils porter dans leurs vêtemens, sur leur sein même, des reptiles divers, et les choisir au hasard, sans qu'il leur arrive d'accidens? Comment peuvent-ils placer impunément des scorpions vivans sous la calotte rouge qui couvre leur tête épilée? Nous croyions d'abord qu'on brisait les dents des serpens et les pinces des scorpions; mais l'un de nous a eu l'expérience du contraire. Il voulut un jour s'assurer de la vérité, et fit part de ses soupçons à un ophiogène, qui prit aussitôt son doigt, et l'inséra dans la bouche d'un serpent qu'il tenait à la main : notre collègue fut frappé de surprise en y sentant des dents très-fines et fort aiguës. Il est vrai que tout cela pourrait s'expliquer en partageant l'opinion de Pococke : ce savant voyageur prétend qu'il n'y a point de serpens venimeux en Égypte. Mais cette assertion est-elle fondée? et la vipère commune, la vipère à cornes surtout, reptiles si dangereux en Europe, le sont-ils moins en Afrique? cela ne paraît pas vraisemblable. Divers accidens arrivés sous nos yeux nous ont d'ailleurs prouvé le contraire.

Il nous reste maintenant à parler de l'art d'évoquer les serpens de leur retraite; chose beaucoup plus étonnante, en ce qu'elle semble tenir du prodige. Nous eûmes l'occasion de voir pour la première fois ce spectacle singulier à Tahtah, dans la haute Égypte, chez les pères de la Propagande. Un homme se promenait

dans la rue avec un panier sous le bras, en annonçant à haute voix qu'il purgeait les maisons des serpens qui pouvaient s'y trouver. Nous voulûmes mettre le talent du crieur à l'épreuve dans le couvent même, malgré les représentations des religieux, qui enseignent à leurs disciples à ne point se prêter à de pareils prestiges; nous devons dire cependant que l'un des pères, moins scrupuleux que ses confrères, favorisa notre projet, et fit venir l'homme en question dans une petite cour du couvent. Son panier renfermait des serpens de grandeurs et d'espèces différentes, qu'il nous dit avoir pris dans les maisons voisines où on l'avait appelé. Nous lui demandâmes s'il y avait des reptiles dans le couvent, et s'il pourrait les en arracher. Alors il composa son visage et ses manières, et s'efforça de donner à toute sa personne un air mystérieux : il tourna les yeux vers les différens endroits qui l'entouraient; chacun de ses gestes était grave; il avait l'attitude et le maintien d'un inspiré. Enfin, il arrêta la vue sur une chambre très-obscure en flairant, comme si l'odorat avait pu lui indiquer la présence des reptiles; puis il nous répondit qu'il n'y en avait que là. Il ouvre la porte de la chambre, s'avance à pas lents, tenant à la main une petite baguette. Il articulait des mots avec un son de voix particulier et des inflexions traînantes : les religieux ne comprirent de son discours que le sens de *sâlâm a'leykoum*, c'est-à-dire *que le salut repose sur vous;* ce qui équivaut en français à *je vous salue*. Après cette espèce d'exhortation, qui dura tout au plus cinq minutes, il mit un pied dans la chambre, cracha par terre, se baissa,

et, se relevant ensuite, il nous présenta un serpent d'environ quatre pieds de longueur. Il le tenait par la queue, et lui soutenait la tête avec sa baguette. Ce n'était pas tout : deux fois il recommença les mêmes cérémonies, et nous apporta encore deux petits serpens, qu'il mit dans son panier avec le grand. Nous congédiâmes cet homme en lui payant le spectacle qu'il venait de nous donner. Nous avouons qu'avec un peu de penchant à la crédulité, l'illusion eût été complète, et que nous eussions pu dès-lors ajouter foi à l'existence des magiciens, qui, selon les idées superstitieuses des Qobtes, ont fait pacte avec le diable.

On pourrait croire, ainsi que l'ont fait plusieurs personnes, que cette opération n'était qu'une scène d'escamotage : mais nous avions pris toutes les précautions possibles pour ne point être trompés de la sorte; nous pouvons assurer, par exemple, que l'ophiogène n'avait point de serpens cachés sur lui. D'ailleurs, pour dissiper tous les doutes, quelques Européens ont obligé ces hommes à se dépouiller de leurs vêtemens, et ils n'en ont pas moins exécuté leur opération avec le même succès. Nous pourrions en donner plusieurs preuves trop authentiques pour être suspectées d'infidélité : mais ce serait s'arrêter trop long-temps sur un pareil sujet. Toutefois, pour expliquer d'une manière vraisemblable et sensée des faits aussi extraordinaires, nous croyons pouvoir supposer que les ophiogènes égyptiens ont l'art de donner à leur voix un ton capable d'attirer les serpens, de même que le chasseur sait moduler la sienne au point de tromper le gibier qu'il attire dans ses filets.

M. de Lacépède, dans son *Histoire naturelle*, assure que les serpens en général exhalent une odeur forte, et que quelques-uns surtout sont enveloppés d'une atmosphère musquée. Il cite un fait qui justifie son assertion, et d'où l'on pourrait conclure que l'odorat sert les ophiogènes aussi puissamment que la voix dans la découverte des reptiles. Ces hommes paraissent aussi avoir reconnu l'effet de la salive sur ces animaux dangereux; tous les procédés qu'ils suivent l'indiquent suffisamment, et concordent assez avec l'opinion de Galien, qui prétend que la salive est un poison pour les scorpions et les serpens. Nous avons vu plusieurs traits qui viennent à l'appui du sentiment de ce savant médecin. Un homme montrait au peuple un gros serpent, qu'il irritait jusqu'à ce que l'animal fût sur le point de le mordre; alors il lui crachait dans la bouche, et sa fureur s'apaisait tout-à-coup; il restait presque sans mouvement. Ces expériences, renouvelées plusieurs fois avec le même succès, ne permettent guère de révoquer en doute l'efficacité de la salive, sinon comme poison, du moins comme narcotique, pour les reptiles. Quelques médecins de l'armée ont essayé les mêmes procédés à l'égard des scorpions, et ont obtenu le même résultat.

De tous les serpens de l'Égypte, le plus célèbre est sans contredit le serpent du Sa'yd connu sous le nom de *cheykh el-Harydy*[1]. Norden, Brucé et Savary font mention de ce fameux reptile, que la crédulité du peu-

[1] شيخ الحريدى Voyez la Description du Cheykh el-Harydy par M. Jomard, *A. D.*, *chap. XI*, 2e *suite*: il y est question de ce serpent célèbre.

ple et les fourberies des prêtres musulmans élèvent, pour ainsi dire, à la hauteur d'une divinité du second ordre. On pourrait faire remonter ce culte bizarre jusqu'à des temps fort anciens, puisque, selon Hérodote et Élien, les peuples de l'Égypte avaient pour un serpent d'espèce particulière une très-grande vénération; ils le regardaient comme l'emblème de la fécondité: Dupuis parle du culte universel dont les serpens ont été l'objet, et du rôle qu'ils ont joué dans toutes les allégories cosmiques qui ont présidé à la naissance des cultes divers. Ce qui frappera sans doute un grand nombre de lecteurs, c'est que le serpent Harydy est encore en Égypte, sous les sectateurs de Mahomet, ce qu'il était autrefois sous les adorateurs d'Isis et d'Osiris, le principe de la fécondité, et qu'il ne diffère en rien, pour la forme et le naturel, de celui que décrit Élien: Hérodote se trompe quand il le confond avec la vipère à cornes. Les femmes stériles viennent en pèlerinage dans le lieu qui lui est consacré, pour obtenir, à force d'offrandes et de sacrifices, le terme de leur infirmité; les jeunes filles y font des vœux pour devenir bientôt épouses et mères. Nous passerons sous silence toutes les fourberies grossières des desservans de la mosquée du dieu-reptile, ainsi que les scènes libidineuses qui sont la conséquence d'un culte aussi absurde. Il nous suffira de dire que les femmes, après avoir égorgé une victime à la porte de la chapelle, montent au sommet d'une rampe de dix à douze marches à l'entrée de la nuit; dès que l'obscurité commence, elles glissent d'une manière mystérieuse jusque dans la chapelle, pour y

passer le reste de la nuit avec un prêtre. Il serait superflu d'ajouter que ces femmes manquent rarement l'objet de leur pélerinage.

On raconte, pour l'origine du serpent harydy, qu'un cheykh de ce nom, renommé par ses vertus, reparut après sa mort sous la forme d'un reptile. Cette fable, que les prêtres du pays ont eu le plus grand intérêt à propager et à accréditer, est devenue un aliment à la crédulité. Telle est d'ordinaire l'origine de toutes les superstitions. Nous craignons de nous être déjà trop arrêté sur ce chapitre de l'ignorance et de l'aveuglement des Égyptiens[1].

[1] En terminant ce mémoire, nous devons témoigner notre reconnaissance à M. Fourier, secrétaire perpétuel de l'Institut d'Égypte, pour l'obligeance qu'il a eue de nous communiquer ses notes sur cette contrée; nous y avons puisé les notions les plus exactes. La place de commissaire français près le divan du Kaire, qu'il occupait pendant l'expédition, le mettait journellement en rapport avec les principaux cheykhs, les gens de loi et les hommes les plus éclairés ou les plus influens du pays. Les manuscrits laissés par feu M. Gloutier, membre de l'Institut d'Égypte, section d'économie politique, ne nous ont pas été moins utiles : en sa qualité d'administrateur des finances, M. Gloutier a pu se procurer des informations précises. Nous ne devons pas non plus passer sous silence les obligations que nous avons à M. Jomard, membre de l'Institut, pour tous les renseignemens précieux qu'il nous a fournis, et pour les soins particuliers qu'il a bien voulu donner à la révision de ce mémoire. Enfin, nous adresserons aussi nos remercimens à MM. Parseval-Grandmaison, Rouyer, Boudet et Dalmas, qui nous ont également communiqué des notes intéressantes, recueillies par eux-mêmes dans des circonstances favorables. L'article des *Ophiogènes*, pag. 333, est emprunté de la notice de M. Frank, l'un des médecins de l'expédition. Niebuhr, voyageur judicieux, ayait fait des observations curieuses sur les jeux et les exercices des Égyptiens et sur leur habillement : ayant eu l'occasion d'en vérifier l'exactitude, nous en avons extrait plusieurs, et nous les avons fait entrer dans ce mémoire.

# APPENDICE

AU MÉMOIRE

# SUR LES ANCIENNES LIMITES DE LA MER ROUGE,

Par M. DU BOIS-AYMÉ,

INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES, MEMBRE DE LA COMMISSION D'ÉGYPTE, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ ITALIENNE, DES ACADÉMIES DE TURIN, FLORENCE, etc.

## PREMIÈRE PARTIE.

### État des lieux [1].

DEPUIS la publication de mon Mémoire sur les anciennes limites de la mer Rouge, j'ai reconnu la nécessité d'appuyer mon opinion de nouvelles preuves historiques, et d'ajouter à la description que j'ai déjà

[1] J'ai eu soin de tracer, sur la carte que j'ai jointe à mon Mémoire sur les anciennes branches du Nil tout ce qui pouvait servir à l'intel-

donnée des lieux; quelques faits qui, passés sous silence, pourraient entraîner à de fausses hypothèses. Toute observation faite sur les lieux mêmes, toute donnée positive, qui tendent à faire connaître l'état physique du terrain, doivent d'ailleurs être recueillies dans une collection comme celle-ci, dont le but est d'approcher le plus possible de la description exacte et complète de l'Égypte.

J'ai dit que le bassin situé au nord de Soueys, et que j'appellerai dorénavant *bassin de l'isthme*, n'était séparé du golfe Arabique que par un banc de sable de quatre à cinq mille mètres de largeur, sur un mètre d'élévation dans les parties les plus hautes de notre ligne de nivellement. Toutes ces mesures étaient un peu forcées ; je voulais éviter par-là le reproche de choisir les données les plus favorables à mon hypothèse. Voici celles qui résultent du nivellement [1] :

ligence de cet appendice, ainsi que du mémoire dont il est la suite. *Voir* cette carte, *A. M.*, tom. VIII, pag. 49. Il est nécessaire aussi de revoir mon Mémoire sur les anciennes limites de la mer Rouge, *É. M.*, tom. XI, pag. 371, et celui de M. Rozière sur la géographie comparée et l'ancien état des côtes de la mer Rouge, *A. M.*, tom. VI, pag. 251.

[1] Les mires dont nous nous servions étaient graduées en pieds, pouces, etc.; et la chaîne avec laquelle nous mesurions les distances, était en mètres.

Nous avons, pour plus d'exactitude, rapporté, sans aucune transformation, les chiffres de notre journal de nivellement.

| Nos. des stations. | DISTANCE entre chaq. station et la précédente. | HAUTEURS DES MIRES. | | | | DIFFÉRENCE DE NIVEAU avec la haute mer. | | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 0. | 0 mètres. | | 0 pieds. | 0 pouc. | 0 lignes. | 0 pieds. | 0 pouc. | 0 lignes. | . . . . . . . . | La station *zéro* indique le piquet placé au niveau de la haute mer, le 5 pluviose an VII, à 2270 mètres au nord de Soueys. |
| 1. | 580. | Arrière . . . | 4. | 3. | 6. | | | | | |
| | | Avant . . . | 2. | 1. | 2. | | | | | |
| | | Différence. + | 2. | 2. | 4. | 2. | 2. | 4. | au-dessus de la mer. | La mire d'arrière de la station no. 1 fut placée sur le piquet de la station *zéro*. |
| 2. | 640. | Arrière . . . | 3. | 1. | 3. | | | | | |
| | | Avant . . . | 2. | 9. | 4. | | | | | |
| | | Différence. + | 0. | 3. | 11. | 2. | 6. | 3. | *idem.* | La station no. 2 est le point le plus élevé de la ligne de notre nivellement, à travers les ensablemens qui séparent actuellement la mer Rouge du bassin de l'isthme. |
| 3. | 800. | Arrière . . . | 3. | 1. | 2. | | | | | |
| | | Avant . . . | 4. | 10. | 1. | | | | | |
| | | Différence. — | 1. | 8. | 11. | 0. | 9. | 4. | *idem.* | |
| 4. | 800. | Arrière . . . | 4. | 3. | 11. | | | | | |
| | | Avant . . . | 3. | 0. | 3. | | | | | |
| | | Différence. + | 1. | 3. | 8. | 2. | 1. | 6. | *idem.* | |
| 5. | 800. | Arrière . . . | 2. | 5. | 8. | | | | | |
| | | Avant . . . | 3. | 7. | 10. | | | | | |
| | | Différence. — | 1. | 2. | 2. | 0. | 10. | 10. | *idem.* | |
| 6. | 1200. | Arrière . . . | 1. | 8. | 7. | | | | | |
| | | Avant . . . | 3. | 4. | 4. | | | | | |
| | | Différence. — | 1. | 7. | 9. | 0. | 8. | 11. | au dessous de la mer. | Depuis cette station, le terrain va toujours en descendant vers le bassin de l'isthme. Ce bassin est partout inférieur à la mer Rouge : nous avons trouvé jusqu'à 54 pieds 3 pouces 2 lignes de différence. |

Ainsi, à 4820 mètres du point de départ, le banc de sable formé par les atterrissemens dont j'ai parlé dans mon précédent mémoire était déjà franchi, et le point le plus élevé de la ligne que nous avions suivie pour traverser cette digue naturelle, était de 2 pieds 6 pouces 3 lignes au-dessus du niveau moyen des hautes eaux de la mer Rouge[1].

Si l'on jette les yeux sur la planche 11 (*État moderne*), on verra que notre point de départ était à 2270 mètres au nord de Soueys, et que, si nous fussions partis du fond du golfe marqué par les *laisses*[2] des plus hautes marées, nous n'aurions trouvé que 5 à 600 mètres jusqu'au point où le terrain s'abaisse au-dessous du niveau de la mer. Enfin, il résulte des observations que nous avons faites à Soueys, que la mer s'élève dans les marées extraordinaires à 2 pieds 6 pouces au-dessus de celle qui nous a servi de plan de comparaison dans notre nivellement[3]. La digue naturelle qui empêche aujourd'hui la mer, dans ses plus hautes marées, de se jeter dans le bassin de l'isthme, n'aurait donc que 3 lignes au-dessus des eaux de la mer, comme l'indiquent les nombres ci-après :

[1] Quand nous parlerons des eaux de la mer Rouge, nous entendrons toujours le niveau qu'elles atteignirent à Soueys, le 5 pluviose an VII (24 janvier 1799), à la marée haute. La différence entre la haute et la basse mer fut, ce jour-là, de 5 pieds 6 pouces.

[2] Ce mot est employé ici, de même que dans plusieurs autres ouvrages, pour désigner les débris de végétaux et de coquillages que la mer jette sur ses rives et qui en dessinent en quelque sorte les contours.

[3] *Voyez* le Mémoire de M. Le Père sur la communication de la mer des Indes à la Méditerranée par la mer Rouge et l'isthme de Soueys, *É. M.*; tom. XI, pag. 37.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Niveau de la haute mer, le 5 pluviose an VII. | 0 pieds. | 0 pouc. | 0 lign. |
| Niveau des plus hautes marées connues. . . | 2. | 6. | |
| Niveau de la station n°. 2, qui est la plus élevée que nous ayons faite sur les atterrissemens en question. . . . . . . . . . | 2. | 6. | 3. |

A la vérité, cette partie de notre nivellement eut lieu dans le fond d'un ravin étroit, et les mires furent toujours placées dans les lieux les plus bas; enfin, *la laisse* qui nous a servi à établir la limite des plus hautes marées, a pu nous donner une quantité trop forte de quelques pouces, attendu l'effet de la poussée du flot, et quelquefois du vent. Ainsi, sans s'en tenir à la quantité précise de 3 lignes, du moins peut-on assurer que, dans les marées extraordinaires, la mer Rouge s'élève presque au niveau de quelques parties du terrain qui la sépare du bassin de l'isthme.

Si le peu d'élévation et de largeur de ce terrain suffit cependant pour barrer l'espèce de ravin ou de canal que nous suivîmes dans cette partie de notre nivellement, et pour empêcher la mer de s'étendre au-delà de ses limites actuelles, pourquoi donc se refuserait-on à croire qu'une semblable digue naturelle, existant à l'extrémité nord du bassin de l'isthme, ait eu le même résultat lorsque la mer remplissait autrefois ce bassin? Quelques personnes ont émis des doutes à ce sujet; mais tous les ingénieurs et les membres de la Commission des sciences et des arts d'Égypte qui ont vu le bassin de l'isthme et la vallée de Saba'h-byâr, partagent mon opinion [1]. J'ai dit qu'au nord du bassin

[1] Les membres de la Commission d'Égypte qui ont parcouru la vallée de Saba'h-byâr et le bassin de l'isthme, sont MM. Le Père, De-

de l'isthme il y avait une digue naturelle, analogue à celle qui, au sud, la sépare à présent du golfe Arabique; la preuve en est dans la station n°. 160, qui est de 1 pied 9 pouces 4 lignes au-dessus des hautes eaux de la mer Rouge. Ce point est à 600 mètres de la station précédente, n°. 159, qui est de 2 pieds 6 pouces 7 lignes au-dessous de la haute mer. Entre ces deux stations, notre *niveau* était placé sur un point plus élevé que ceux où nous tenions les mires[1] : car la mire d'arrière marquait 9 pieds 4 pouces 7 lignes; et celle d'avant, 5 pieds 0 pouce 8 lignes. Or, lors même qu'on supposerait, ce qui est pourtant impossible, que notre instrument eût alors pour hauteur verticale toute sa

villiers, Chabrol, Saint-Genis, Favier, Gratien Le Père, Duchanoy, Fèvre, et moi : quelques autres personnes ont passé entre le bassin de l'isthme et Soueys; mais elles ne l'ont pas traversé, ni même aperçu de loin.

[1] On n'a publié dans la *Description de l'Égypte* que quelques ordonnées du nivellement; il eût été utile de les faire connaître toutes, avec le détail de la hauteur des mires à chaque coup de niveau. De là sorte, on aurait non-seulement les ordonnées de toutes les stations, mais encore on connaîtrait approximativement l'élévation des points intermédiaires entre deux stations consécutives, en comparant la hauteur de l'instrument de niveau avec celle des mires d'avant et d'arrière. Il eût aussi été intéressant de publier dans le plus grand détail le journal du nivellement, après l'avoir soumis à l'examen de tous les ingénieurs qui ont coopéré au nivellement.

M. Le Père a bien voulu me laisser extraire du registre de l'opération les ordonnées ci-après*; je les ai vérifiées sur le plan minuté dessiné au Kaire, et sur les livrets originaux que tenaient les ingénieurs pendant le nivellement :

* Voyez le tableau ci-contre, folios 347 et 348.

| Nos. des stations. | DISTANCE entre chaq. station et la précédente. | HAUTEURS DES MIRES. | | | | DIFFÉRENCE. DE NIVEAU avec la haute mer. | | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | pieds. | pouc. | lign. | pieds. | pouc. | lign. | | |
| 150. | 870 mètres. | Arrière... | 7. | 6. | 0. | 0. | 11 | 7. | au-dessus de la mer. | |
| | | Avant.... | 2. | 3. | 11. | | | | | |
| | | Différence. + | 5. | 2. | 1. | | | | | |
| 151. | 120. | Arrière... | 0. | 8. | 10. | 7. | 9. | 11. | au-dessous de la mer. | |
| | | Avant.... | 9. | 6. | 4. | | | | | |
| | | Différence. — | 8. | 9. | 6. | | | | | |
| 152. | 580 | Arrière... | 7. | 3. | 2. | 6. | 9. | 0. | *idem.* | Entre les stations 152 et 153, nous avons retrouvé les rives du bassin de l'isthme, qui nous ont présenté de nouveau des *laisses* semblables à celles de la mer Rouge, et ayant le même niveau qu'elles. |
| | | Avant.... | 6. | 2. | 3. | | | | | |
| | | Différence. + | 1. | 0. | 11. | | | | | |
| 153. | 320. | Arrière... | 9. | 1. | 4. | 0. | 8. | 6. | *idem.* | La station 153 est à 77112 mètres de Soueys. |
| | | Avant.... | 3. | 0. | 10. | | | | | |
| | | Différence. + | 6. | 0. | 6. | | | | | |
| 154. | 720. | Arrière... | 0. | 4. | 1. | 5. | 8. | 8. | *idem.* | |
| | | Avant.... | 5. | 4. | 3. | | | | | |
| | | Différence. — | 5. | 0. | 2. | | | | | |
| 155. | 440. | Arrière... | 5. | 0. | 5. | 7. | 0. | 5. | *idem.* | |
| | | Avant.... | 6. | 4. | 2. | | | | | |
| | | Différence. — | 1. | 3. | 9. | | | | | |

| Nos. des stations. | DISTANCE entre chaq. station et la précédente. | HAUTEURS DES MIRES. | | | | DIFFÉRENCE DE NIVEAU avec la haute mer. | | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | pieds. | pouc. | lign. | pieds. | pouc. | lign. | | |
| 156. | 720 mètres | Arrière... | 7. | 8. | 1. | 6. | 3. | 4. | au-dessous de la mer. | |
| | | Avant.... | 6. | 11. | 0. | | | | | |
| | | Différence. + | 0. | 9. | 1. | | | | | |
| 157. | 400. | Arrière... | 8. | 5. | 4. | 1. | 11. | 4. | *idem.* | Cette station a eu lieu au pied d'une butte sur laquelle il existe des débris d'antiquités que nous avons désignés sur la carte sous le nom de *Serapeum.* |
| | | Avant.... | 4. | 1. | 4. | | | | | |
| | | Différence. + | 4. | 4. | 0. | | | | | |
| 158. | 660. | Arrière... | 4. | 1. | 8. | 3. | 6. | 0. | *idem.* | |
| | | Avant.... | 5. | 8. | 4. | | | | | |
| | | Différence. — | 1. | 6. | 8. | | | | | |
| 159. | 200. | Arrière... | 6. | 2. | 8. | 2. | 6. | 7. | *idem* | On voit qu'entre les stations 159 et 160 le terrain était supérieur de plus de 2 pieds 10 pouces aux marées hautes de la mer Rouge. |
| | | Avant.... | 5. | 3. | 3. | | | | | |
| | | Différence. + | 0. | 11. | 5. | | | | | |
| 160. | 600. | Arrière... | 9. | 4. | 7. | 1. | 9. | 4. | au-dessus de la mer. | |
| | | Avant.... | 5. | 0. | 8. | | | | | |
| | | Différence. + | 4. | 3. | 11. | | | | | |
| 161. | 540. | Arrière... | 9. | 3. | 6. | 2. | 1. | 4. | au-dessous de la mer. | Ainsi, entre les stations 160 et 161, le terrain était au moins de 7 pieds 0 pouce 10 lignes supérieur à la mer Rouge. |
| | | Avant.... | 13. | 2. | 2. | | | | | |
| | | Différence. — | 3. | 10. | 8. | | | | | |

Il résulte du tableau ci-dessus que le bassin de l'isthme se trouve

longueur, c'est-à-dire 4 pieds[1], le point sur lequel il était placé aurait encore été de 2 pieds 10 pouces au-dessus des hautes eaux de la mer Rouge. Enfin, entre les stations 160 et 161, distantes l'une de l'autre de 540 mètres, les mires marquaient 9 pieds 3 pouces 6 lignes et 13 pieds 2 pouces 2 lignes; ce qui donne au point intermédiaire où se trouvait l'instrument, une élévation d'au moins 7 pieds 0 pouce 10 lignes au-dessus de la mer Rouge. Nous étions alors dans le voisinage du *Serapeum*, dont les ruines sont encore plus élevées; la butte sur laquelle elles se trouvent, se lie à une suite de dunes ou de collines qui ferment, au nord, le bassin de l'isthme.

La direction que prirent les eaux dans la grande inondation de l'an IX, est également une chose remarquable; elle confirma les résultats de notre opération. Les eaux du Nil se portèrent en abondance dans la vallée de Saba'h-byâr; elles s'élevèrent au Mouqfâr, le 30 brumaire, à 4 pieds 6 pouces 3 lignes au-dessus du point le plus bas du lit du canal[2], qui est en cet

fermé au nord, dans le voisinage du *Serapeum*, par plusieurs digues naturelles, supérieures à la mer Rouge.

[1] L'ouverture que nous donnions au pied de notre instrument pour l'établir d'une manière stable, plaço la ligne de mire des lunettes à 3 pieds 6 pouces au dessus du sol, en supposant le terrain assez dur pour que les pointes de fer placées à l'extrémité des pieds, pointes qui ont 2 pouces 7 lignes, ne puissent s'y enfoncer. Ainsi, dans un terrain sablonneux, l'instrument devait être plus bas au moins de 3 ou 4 pouces. L'instrument, les pieds entièrement réunis, a 4 pieds de hauteur, depuis les lunettes jusqu'à l'extrémité inférieure des pointes de fer. Nous avons pris le *maximum* de hauteur, afin que l'on ne puisse pas nous accuser de choisir les données les plus favorables à notre opinion.

[2] La partie supérieure de la pierre du Mouqfâr était de 8 pieds 4 pouces au dessus du point le plus bas du canal; et lorsque M. Devilliers la vit pendant l'inondation de l'an IX,

endroit de 15 pieds 10 pouces 2 lignes au-dessous de la mer Rouge. Les eaux du Nil près le Mouqfâr étaient donc encore de 11 pieds 5 pouces 11 lignes au-dessous de celles de la mer Rouge, et, à plus forte raison, des terrains supérieurs à cette mer, qui bordent au nord le bassin de l'isthme.

L'eau ne dut pas s'élever davantage au Mouqfâr, et plusieurs considérations me portent même à croire qu'elle n'y conserva cette élévation que très peu de temps. D'abord, il est positif que nos convois, nos troupes, les caravanes et les gens du pays y passèrent à gué pendant toute la durée de l'inondation : c'était le point de communication entre Belbeys et Sâlehyeh, la route directe étant couverte d'eau à une trop grande hauteur pour pouvoir être guéable. Nous remarquerons ensuite que les eaux, après avoir eu, en vendémiaire an IX, une marche fort lente dans la vallée de Saba'h-byâr [1], n'avaient encore, le 30 brumaire, aucun courant sensible entre Râs el-Ouâdy et Abou-Keycheyd, tandis qu'au-delà, près le Mouqfâr, elles avaient un cours très-rapide [2]. Les termes dans lesquels M. Le Père

il trouva qu'elle était alors de 1 mètre 24 centimètres, ou 3 pieds 9 pouces 9 lignes, au-dessus de la surface de l'eau. Cette quantité retranchée de 8 pieds 4 pouces donne 4 pieds 6 pouces 3 lignes pour la profondeur de l'eau. M. Le Père, *pag.* 84, dit, en effet, que cette profondeur était d'environ 4 pieds, et que le canal était guéable. On trouvera à la fin de cet écrit un extrait du journal de M. Devilliers.

[1] Sous cette dénomination, j'entends toute la vallée qui s'ouvre près d'A'bbâçeh et court de l'ouest à l'est jusqu'au-delà des puits de Saba'h-byâr.

[2] Journal de M. Devilliers, et Mémoire de M. Le Père, *pages* 75 *et* 85. M. Le Père se trompe seulement sur la date : ce n'est point le 1er. brumaire an IX que MM. Le Père, Chabrol et Devilliers partirent du Kaire, mais le 27 brumaire.

s'exprime à ce sujet, font voir que cette vitesse lui parut plus grande que celle du Nil dans un de ses bras naturels, et M. Devilliers l'évalue à 4 pieds par seconde; ce qui prouve qu'elles avaient déjà trouvé des terrains beaucoup plus bas sur lesquels elles se répandaient. Mais où se versaient-elles? Était-ce dans le bassin de l'isthme, comme quelques personnes l'ont imaginé, parce que cela convenait à leurs hypothèses? Non; MM. Le Père, Chabrol et Devilliers s'en assurèrent en traversant ce bassin pour se rendre à Soueys: c'était donc au nord, vers le Râs el-Moyeh, qu'elles s'écoulaient, ainsi que des cheykhs arabes l'ont assuré à M. Devilliers, lorsqu'en nivose an IX il retourna dans l'Ouâdy-Toumylât [1]. Les résultats du nivellement et l'aspect du terrain devaient d'ailleurs le faire prévoir; car les lagunes nommées *krah*, au nord du *Serapeum* et de Cheykh-Henâdy, reçoivent les eaux du Nil dans les inondations extraordinaires. Le général Reynier, qui a long-temps commandé dans cette partie de l'Égypte, et qui a été à portée de questionner souvent

On voit en effet, *pages* 327 *et* 328, que M. Le Père annonce s'être trouvé près du Cheykh-Henâdy le 1er frimaire; ce qui est exact, et empêche qu'il n'ait pu être de retour au Kaire le 11 brumaire, comme il le dit *page* 91; c'est là une faute de copiste, et je suis autorisé par lui à dire que c'est *frimaire* qu'il faut lire en cet endroit, au lieu de *brumaire*. M. Devilliers a encore la lettre originale de M. Le Père, en date du 24 brumaire, par laquelle cet ingénieur en chef le prévient de se tenir prêt à partir, avec lui et M. de Chabrol, pour reconnaître la marche des eaux dans l'Ouâdy. Cette erreur, facile à commettre, était importante à rectifier.

[1] M. Devilliers avait été chargé à cette époque, avec M. Viard, de relever les canaux du Nil, depuis le Kaire jusque dans la vallée de Saba'h-byâr. *Voyez*, à la fin de cet appendice, les renseignemens qu'il recueillit.

les habitans, le dit positivement [1], et il paraît n'avoir point appris d'eux que les eaux du Nil se soient jamais versées dans le bassin de l'isthme : nous sommes même en état d'affirmer que cela n'a eu lieu à aucune époque, quelque reculée qu'on la suppose; car on y trouverait des traces du limon du Nil, ainsi qu'on en découvre dans tous les endroits où se sont portées les eaux de ce fleuve. Or, nous avons fait, dans le bassin de l'isthme, plusieurs fouilles, sans rencontrer la moindre parcelle de limon, tandis que, dans la vallée de Saba'h-byâr, on le trouve par couches horizontales.

Ce serait à tort que l'on opposerait à notre témoignage un passage du mémoire de M. Le Père où il dit que les eaux du Nil arrivaient jusqu'à Cheykh-Henâdy [2]; car cet ingénieur en chef entendait par-là le pied de la butte sur laquelle est bâti le santon, et il ne s'est dispensé de le dire que parce que sa carte

[1] *De l'Égypte après la bataille d'Héliopolis*, par le général Reynier.

[2] M. Le Père, *pages* 327 et 328, donne 151 pieds 11 pouces 10 lignes pour l'ordonnée de nivellement d'un lieu nommé, dit-il, *Henâdy-el-Cheykh;* ce qui semble placer ce point à 1 pied 11 pouces 10 lignes au-dessous de la mer Rouge. Mais il faut savoir que ce n'est point là l'ordonnée du bâtiment lui-même de Cheykh-Henâdy : car ce santon n'a point été une de nos stations; notre ligne de nivellement l'a laissé au nord. On voit donc que M. Le Père a étendu la dénomination de *Cheykh-Henâdy* à des terrains qui l'avoisinent. La carte du nivellement fait voir d'ailleurs que la station n°. 164, à laquelle correspond l'ordonnée de 151 pieds 11 pouces 10 lignes, est à environ 3000 mètres de Cheykh-Henâdy. Enfin, lorsque M. Le Père ajoute que toute cette partie du désert était couverte des eaux de l'inondation du Nil en 1800, il n'a pas même entendu dire qu'elles arrivaient jusqu'à la station n°. 164; car, pour cela, il aurait fallu que les eaux du Nil eussent été élevées au moins de 13 pieds 10 pouces 4 lignes au Mouqfâr, tandis qu'elles n'y ont eu pour *maximum* d'élévation que 4 pieds 6 pouces 3 lignes.

(Cette note a été approuvée par M. Le Père, auquel je me suis empressé de communiquer mon travail.)

l'indiquait suffisamment. M. Devilliers, qui accompagnait M. Le Père, s'exprime à cet égard d'une manière très-précise dans son journal de voyage. Voici ses propres paroles : « L'eau s'étend jusqu'au pied de la dune sur laquelle est bâti Cheykh-Henâdy, et entoure une partie du plateau voisin, auquel on peut communiquer par une langue de terre. » Ce plateau, nommé *Gebel-Krayeh* ou *Krah*, prend son nom des lagunes nommées *krah*, qui l'avoisinent, et qui, dans les crues extraordinaires du Nil, forment le lac indiqué sur la carte sous le nom de *Temsâh*, ou *lac du Crocodile* [1]. Le Gebel-Krayeh est supérieur de 40 à 50 pieds aux terrains fangeux qui le bordent dans la partie nord; c'est dans ces bas-fonds que les eaux arrivaient, et aucun des ingénieurs qui les ont vues, n'a eu l'idée qu'elles aient pu s'élever jusque sur le plateau qui ferme et domine au nord le bassin de l'isthme.

Nous avons déjà dit que, le 30 brumaire an IX, les eaux du Nil n'avaient que 4 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur dans l'endroit le plus bas du canal près le Mouqfâr, où elles ne cessèrent point d'être guéables; et l'on a vu que, pour franchir les rives du bassin de l'isthme, il aurait fallu qu'elles s'élevassent de plus de 22 pieds au même endroit, ou plus exactement de 22 pieds 11 pouces, savoir : 15 pieds 10 pouces 2 lignes pour atteindre le niveau de la mer Rouge, et 7 pieds 0 pouce 10 lignes pour arriver à la hauteur de la rive

[1] M. Le Père dit, pag. 111, note [1], *Deneb el-Temsâh* (Queue du Crocodile).

nord du bassin. Or, le Nil avait cessé de croître au Kaire le 12 vendémiaire : la vitesse des eaux au Mouqfâr annonçait qu'elles avaient trouvé des terrains beaucoup plus bas, sur lesquels elles se répandaient; et MM. Le Père, Chabrol et Devilliers reconnurent, en brumaire et frimaire an IX, que les eaux n'arrivaient cependant point dans le bassin de l'isthme. Depuis, aucun ingénieur, aucun membre de la Commission des sciences et des arts, n'a pu, en raison des événemens de la guerre, retourner dans cette partie du désert; seulement, à la fin de nivose, c'est-à-dire un mois après, M. Devilliers s'étant porté dans la vallée de Saba'h-byâr, un peu au-delà d'A'bbâçeh, il y questionna plusieurs cheykhs arabes et nombre d'habitans, qui tous s'accordèrent à lui dire que les eaux n'avaient pas dépassé à l'est Cheykh-Henâdy, et qu'elles arrivaient au Râs el-Moyeh ou el-Ballah; ce qui était dire qu'elles se versaient dans le lac Menzaleh.

Dans mon Mémoire sur les anciennes limites de la mer Rouge, j'ai fait connaître l'aspect de l'intérieur du bassin de l'isthme : j'ajouterai que le sel marin (muriate de soude, ou hydrochlorate de soude) y est en plus grande abondance que tout autre sel; les Arabes en font l'objet d'un commerce assez considérable avec l'Égypte et la Syrie. Les grandes masses qui formaient un terrain retentissant et caverneux, étaient composées principalement de ce sel, recouvert, en quelques endroits, d'un peu de sable : ce plateau salin est brisé çà et là; ce qui l'a fait comparer par M. Le Père *aux amas de glaçons que formerait la débâcle d'une rivière sur une plage aride*

*et sablonneuse*[1]. Et moi, en approuvant cette comparaison, je dirai encore que ce plateau salin représentait en grand ce que nous voyons dans nos laboratoires, lorsqu'une dissolution saline, renfermée dans une capsule, a été tellement concentrée, qu'une croûte s'est formée à la surface, et s'est ensuite soulevée et brisée par l'évaporation du liquide qui était au-dessous. Nous n'avons rien vu de semblable dans les autres parties de l'isthme; les parcelles d'hydrochlorate de soude trouvées ailleurs ne peuvent entrer en comparaison avec les masses qui existent ici.

Quant au gypse que nous avons vu dans le bassin de l'isthme, il est presque toujours mêlé à d'autres sels. Les torrens d'eau pluviale, quoique rares en ces contrées, auront cependant suffi avec le temps pour dissoudre les parties les plus solubles et sillonner le terrain en certains endroits, de façon à former ces masses isolées qui, à une certaine distance, ont l'aspect d'un bois coupé à deux ou trois pieds de terre; le sulfate de chaux s'y présente quelquefois cristallisé en aiguilles rayonnantes, de façon à former des couches concentriques.

[1] M. Le Père, *page* 324, dit que *l'on croit* des plateaux salins d'espèce gypseuse. On voit qu'il n'émet point ici une opinion qui lui soit propre; celle qu'il se borne à citer est de quelqu'un qui n'avait pas visité les lieux, ou qui ne les avait pas observés avec soin, sous le rapport de la nature du sol. M. Le Père m'avait attaché à l'opération du nivellement, parce que je m'étais plus particulièrement occupé de minéralogie que quelques autres de mes confrères. M. Devilliers, qui cultivait aussi cette branche de l'histoire naturelle, dit, comme moi, dans son journal, que le muriate de soude est en grandes masses dans les endroits où le sol présente des crevasses, et qu'à travers celles-ci il n'a pu atteindre, avec une mesure d'un mètre, le terrain qui est au-dessous. Les notes mises au journal du nivellement ne nous furent point communiquées.

L'existence de ce sulfate de chaux est regardée par quelques personnes comme une preuve que la mer n'a jamais occupé le bassin de l'isthme. Cependant, si la mer Rouge, vis-à-vis Qoçeyr, venait à se retirer, elle laisserait à découvert des terrains gypseux; plusieurs collines situées sur le bord de la mer, près de cette ville, sont de cette substance, et toutes les eaux souterraines qui s'écoulent à la mer en contiennent beaucoup en dissolution.

Les coquilles que l'on aperçoit dans l'intérieur du bassin, ne sont pas des coquilles fluviatiles; ce ne sont pas non plus des coquilles fossiles, comme celles que l'on rencontre par bancs, ou aglomérées en masse, dans la vallée de l'Égarement[1]. Celles du bassin de

[1] La vallée de l'Égarement a été parcourue par plusieurs de nos camarades; M. Devilliers en a relevé les diverses sinuosités, et c'est son travail qui a été rapporté sur la grande carte d'Égypte. Lorsque j'y passai dans le mois de nivose an VII, aucun Français n'y avait encore pénétré; mon guide ne m'ayant pas dirigé convenablement, je ne suivis point la vallée proprement dite; mais une de ses ramifications.

MM. Girard et Le Père ont décrit la vallée de l'Égarement. Je vais dire ici ce que je remarquai dans la vallée voisine.

Cette vallée se sépare de celle de l'Égarement à quelques lieues de Baçâtyn, village situé à l'entrée de la vallée, à une lieue au sud du Kaire. Je suppose que notre guide arabe, en nous dirigeant par l'embranchement à gauche, eut pour but de nous faire éviter les puits de Gandely, et de nous cacher toutes les ressources que ce point pouvait offrir à sa tribu dans le cas d'une rupture avec les Français.

Les montagnes que l'on rencontre d'abord, sont calcaires; elles présentent quelquefois des masses entièrement formées de coquilles agglutinées ensemble, et l'on trouve dans le fond de la vallée plusieurs de ces coquilles fossiles qui ont été détachées du rocher. Le terrain sur lequel on marche est assez ferme: on aperçoit même, en plusieurs endroits, la roche calcaire à nu; mais elle est le plus souvent recouverte d'un peu de sable quartzeux; ensuite la vallée se rétrécit. Les montagnes à gauche sont d'une pierre calcaire jaune, très tendre, disposée par couches horizontales; on y voit aussi des couches horizontales de

l'isthme ne sont liées ni entre elles ni au sol, elles sont semblables à celles que la mer rejette sur ses grèves; et je puis ajouter à mon témoignage celui de Niebuhr. Ce voyageur a vu auprès de Soueys un amas de co-

sulfate de chaux cristallisé. Plus loin, on aperçoit sur la droite une suite de collines assez élevées qui se distinguent de la chaîne calcaire par leurs formes et par leur couleur noire. Ces collines sont formées de l'espèce de jaspe connue sous le nom de *caillou d'Égypte*. Ces cailloux sont très-rapprochés; ils sont liés ensemble par un ciment siliceux, blanc dans sa cassure avec une légère teinte rougeâtre qui indique la présence d'un peu de fer, et explique la couleur noire qu'il a à l'extérieur. Cette roche est d'une grande beauté à cause de sa dureté et des couleurs variées, des dessins bizarres, que présente l'intérieur des cailloux d'Égypte. Personne avant moi n'avait reconnu l'existence de cette roche, qui ne peut, je crois, être considérée, ni comme un poudingue, ni même comme une brèche. On rencontre dans la vallée une grande quantité de cailloux d'Égypte qui en ont été détachés, et je présume que ceux que l'on trouve sur d'autres points auront appartenu à une roche semblable qui se sera décomposée.

Nous passâmes la nuit en cet endroit; nous eûmes de la pluie toute la nuit, et souffrîmes un peu du froid.

Le lendemain, de bonne heure, nous nous mîmes en route. Les collines de cailloux d'Égypte en roche continuèrent quelque temps à notre droite. Dans les endroits les plus bas de la vallée, nous vîmes une grande quantité d'arbustes. Mais il ne faut pas se figurer ici des bois comme ceux d'Europe, où l'on trouve de l'ombre et où quelques pas suffisent pour se dérober à tous les regards : les parties les plus boisées des vallées désertes de l'Égypte n'offrent point d'abri contre le soleil; et, à travers les tiges grêles et séparées des arbustes, on aperçoit aussi loin que dans une plaine dépourvue de toute végétation.

Nous suivîmes les montagnes qui bordent la vallée à gauche; elles s'abaissèrent considérablement, et nous présentèrent encore du carbonate de chaux et des cristaux de gypse en couches horizontales.

Vers midi, les soldats maltais qui formaient notre escorte, furent si fatigués de la marche et si accablés par la soif, que nous fûmes obligés de les faire monter tour à tour sur nos chameaux de bagage. Ces animaux, le premier jour, portaient l'eau que l'on avait jugée nécessaire pour notre course : mais on avait supposé que nous la renouvellerions aux puits de Gaudely, que nous ne rencontrâmes point; l'eau ne fut point assez ménagée, et un accident en fit perdre une partie.

Je me tins le dernier de la colonne avec un chef de bataillon pour forcer les soldats de marcher. A chaque instant, il y en avait qui se jetaient à terre et qui ne voulaient pas aller plus loin : nous les relevions, nous

quillages vivans sur un rocher qui n'était couvert d'eau que par la marée, et de semblables coquilles vides dans un lieu que la mer n'atteignait plus. Cependant l'opinion de ce voyageur n'est pas tout-à-fait la mienne. Il reconnaît bien que la mer Rouge s'est retirée vers le sud; mais il attribue cela à l'abaissement de ses eaux, tandis que ce sont de simples ensablemens qui ont enlevé à la mer des terrains encore inférieurs à son niveau.

les soutenions; nous fûmes même contraints d'en battre quelques-uns pour les arracher à une mort certaine : car tous auraient péri de soif, ainsi qu'il arriva deux ans après à un détachement qui, ayant laissé quatorze hommes tellement fatigués qu'ils ne pouvaient plus avancer, revint trois ou quatre heures après les chercher avec de l'eau qu'on avait trouvée près de là; mais il n'était plus temps, les quatorze hommes étaient morts. Plus heureux, je ne perdis qu'un homme de la soif; et les autres soldats, loin de nous savoir, dans la suite, mauvais gré des moyens que nous avions employés pour les contraindre à continuer leur route, nous regardèrent comme leurs sauveurs. Par bonheur aussi, nous ne rencontrâmes aucun parti d'Arabes ennemis : nous n'eussions pu leur opposer une grande résistance; car, à l'exception de l'officier dont j'ai parlé, de deux ou trois soldats et de moi, tous les autres avaient attaché leurs fusils sur les chameaux.

Je souffris peu de la soif, mais beaucoup de la crainte d'être forcé d'abandonner dans le désert quelques hommes de mon escorte : les soins que je pris d'eux m'empêchèrent de continuer mes observations sur la vallée; et la crainte d'être plus éloignés que nous ne le pensions de Soueys, nous détermina à marcher une partie de la nuit : on se borna à faire quelques haltes de temps en temps. Enfin, au point du jour, nous nous trouvâmes au débouché de la vallée, et nous suivîmes le lit desséché d'un torrent jusqu'auprès du château d'Hadjeroth ou Ageroud. Ce château renferme un puits d'eau saumâtre que le besoin seul rend buvable. On la puise au moyen d'une roue à chapelet. Hors de l'enceinte, sont de vastes réservoirs en maçonnerie, que l'on remplit d'avance lorsque la grande caravane, qui part tous les ans du Kaire pour la Mekke, doit y passer. Le torrent qui passe non loin de là, est à sec la plus grande partie de l'année. Ses eaux, dans la saison des pluies (vers frimaire et nivose), se jettent dans la mer auprès de Soueys, après avoir rempli un bassin nommé *Moyeh el-Gisr*, on la mare d'Afrique qui sert aux besoins des habitans.

Nous arrivâmes à Soueys dans la journée.

L'erreur dans laquelle Niebuhr est tombé était facile à commettre, puisqu'il n'avait pu faire aucun nivellement; mais les faits sur lesquels il s'appuie viennent confirmer mes propres observations.

J'ai parlé ailleurs de cette ligne formée de coquillages et de débris de végétaux marins, que l'on remarque à la hauteur des eaux de la mer sur le terrain qui entoure le bassin de l'isthme. Voici comment s'exprime M. Le Père, page 326 : « On remarque à la surface du désert les traces des rives du lac; elles sont aussi sensibles que *les laisses* ordinaires des rivages de la mer, que l'on reconnaît à des amas de coquillages, de gravier et de cailloux roulés. Le bassin des lacs Amers a dû former, en effet, un bras de mer dans cette partie de l'isthme. On doit remarquer que le nivellement en indique d'une manière assez précise le niveau, puisque les ordonnées des deux stations entre lesquelles on retrouve ces *laisses*, doivent nécessairement donner dans leur intervalle celle de 150 pieds, qui est l'ordonnée du niveau de la mer Rouge. »

On a prétendu, à la vérité, que *ces laisses ont pu être formées par les eaux douces que le Nil aurait versées dans le bassin de l'isthme*. C'est oublier que ces *laisses* sont au niveau des marées hautes de la mer Rouge, ou, si l'on s'en souvient, c'est dire que les eaux du Nil peuvent être descendues dans la vallée de Saba'h-byâr, et s'y être élevées au-dessus de la mer Rouge, résultat impossible d'après la forme du terrain, sa pente et celle des branches du Nil; et si l'on disait que les eaux du fleuve ont pu s'élever dans le bassin de l'isthme à la

hauteur du niveau de la mer Rouge, sans qu'il ait été nécessaire pour cela qu'elles atteignissent le même niveau dans toute l'étendue du canal des Rois, ce serait commettre une erreur si extraordinaire, que je ne saurais comment la qualifier.

Maintenant nous demanderons si ces masses de sel, ces coquilles marines, ces *laisses* de la mer, dont nous venons de constater l'existence dans le bassin de l'isthme, indiquent seulement que la mer Rouge occupait *autrefois* ce terrain, en donnant à ce mot *autrefois* une valeur vague qui puisse faire croire qu'il s'agit ici d'un de ces bouleversemens du globe antérieurs aux temps historiques, ou bien si l'on doit entendre par-là une époque aussi rapprochée de nous que le supposent les membres de la Commission des sciences et des arts d'Égypte qui ont visité les lieux[1] : tous pensent, comme moi, que, lorsqu'Hérodote voyageait en Égypte, le lieu indiqué sur notre carte sous le nom de *Serapeum* se trouvait sur le rivage du golfe Arabique[2].

Il peut paraître surprenant, au premier abord, que la mer Rouge ait occupé le bassin de l'isthme, sans s'être frayé à la longue un passage jusqu'à la Méditer-

[1] Nous les avons déjà nommés, *page* 345, *note* [1].

[2] On voit, par la note qui termine le Mémoire de M. Le Père, *É. M.*, tom. XI, pag. 351, que l'ensemble des faits qu'il a réunis et discutés avec beaucoup de talent, l'a déterminé, en finissant son ouvrage, à adopter tout-à-fait l'opinion que j'avais émise le premier, à l'institut du Kaire, le 16 brumaire an IX, sur les anciennes limites de la mer Rouge ; et qu'il regarde maintenant comme certain que cette mer, au temps d'Hérodote, occupait le bassin de l'isthme. Ainsi ce serait à tort que, pour soutenir l'opinion contraire, on s'appuierait de ce qu'il avait dit précédemment, *pages* 113 *et* 114.

ranée et dans la vallée de Saba'h-byâr; les terres qui séparaient alors les deux mers, sont en effet peu élevées au-dessus du niveau du golfe Arabique : mais cette difficulté disparaît, si l'on se rappelle que ce sont des terres moins élevées encore que celles-ci, qui empêchent aujourd'hui la mer Rouge de se jeter dans le bassin de l'isthme[1].

De tout ce que nous avons dit, il résulte que rien n'était plus facile que de joindre les deux mers : mais aussi ce n'est pas là que gisait la difficulté; elle consistait à empêcher les eaux de la mer Rouge d'inonder les terres de la basse Égypte. Le canal entrepris sous les Pharaons fut dérivé du Nil un peu au-dessus de Bubaste; et il devint facile, lorsque les travaux s'avancèrent vers l'est dans la vallée de Saba'h-byâr, de voir que la mer Rouge, à marée haute, était supérieure à la prise d'eau : une crue semblable à celle de l'an IX put même hâter la connaissance de ce fait et faire apercevoir tous les dangers de l'entreprise, sans qu'il ait été nécessaire de constater la différence de niveau par des opérations géométriques. Les Égyptiens, qui, à cette époque, avaient déjà poussé fort loin les sciences et les arts, en avaient négligé, comme l'on voit, quelques applications importantes; car ce qu'ils regardèrent en cette circonstance comme fort difficile, serait exécuté sans peine par nos ingénieurs.

[1] N'est-ce pas à une coupure de quelques mètres faite pendant le siége d'Alexandrie, en 1801, que le lac *Mareotis* doit sa nouvelle existence? Un terrain de plus de trente lieues de circonférence fut alors envahi par les eaux de la mer.

## SECONDE PARTIE.

### Témoignages historiques.

Hérodote dit que, pour se rendre de la Méditerranée dans le golfe Arabique, il est plus court de prendre par terre en passant par le mont *Casius* que de suivre le canal des Rois. Ce passage s'accorde parfaitement avec notre hypothèse.

Hérodote voulait sans doute comparer les deux routes que le commerce fréquentait, et ce n'était point de la distance à vol d'oiseau entre les points extrêmes qu'il entendait parler; car il donne 1000 stades [1] à l'une, évalue l'autre en journées de navigation, et prévient que celle-ci est d'autant plus longue, qu'elle fait plus de détours.

La route de terre dont parle Hérodote devait être fréquentée particulièrement par les Syriens. Il lui donne 1000 stades, et cette mesure cadre exactement avec ce que nous avons dit des anciennes limites de la mer Rouge. On peut le vérifier sur notre carte, en ayant soin de prendre pour point de départ, sur la Méditerranée, le mont *Casius*, qui, au dire formel de Strabon,

[1] Le stade qu'Hérodote a employé en écrivant sur l'Égypte, est le stade égyptien de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré, dont parle Aristote dans son Traité du ciel. Ce stade correspond donc précisément à cent mètres, et il a été déterminé, comme l'on voit, de la même manière que notre mesure métrique, par la division décimale du quart du méridien. Cet accord entre les opérations des astronomes anciens et modernes est très-remarquable.

formait un cap dans la mer, et que conséquemment on doit placer vers Râs el-Kaçaroun, et non dans l'enfoncement du golfe de Péluse.

En suivant les vestiges de l'ancien canal, depuis la prise d'eau près de Bubaste jusqu'au *Serapeum*, on trouve 91990 mètres[1]; ce qui coïncide exactement avec les mesures données par Pline : mais, au temps des Pharaons, le canal pouvait avoir un développement plus considérable. En effet, si l'on suit la marche des eaux du Nil, pendant l'inondation de l'an IX, jusqu'au lac de Temsâh, au nord du *Serapeum*, et qu'on se dirige ensuite au sud vers le bassin de l'isthme, circuit indiqué dans Hérodote, livre II, §. 158, on trouvera environ 102000 mètres ou 1020 stades. La navigation devait, la plupart du temps, avoir lieu sur ce canal, au moyen du halage, ainsi que cela se pratique encore en Égypte, où les bateaux, ainsi traînés à la cordelle par les mariniers, ne font pas plus de quatre à cinq lieues par jour. Hérodote ne se trompe donc point lorsqu'il évalue la longueur de ce canal à quatre journées de navigation. La route de terre était de 1000 stades, environ vingt-deux lieues; les caravanes devaient la parcourir en deux jours et demi, trois au plus[2]. Ainsi, soit qu'Hérodote ait eu égard à l'étendue de ces deux routes ou au temps employé à les parcourir, il a raison de dire que celle du mont *Casius* était la moins longue. Peut-être enfin voulait-il comparer la route de

[1] Mémoire de M. Le Père, *É. M.*, tom. XI, pag. 152.

[2] Les caravanes ne mettent que deux jours et demi pour se rendre du Kaire à Soueys, et ce trajet est d'environ 1250 stades.

terre par le mont *Casius*, au trajet bien plus long qu'il fallait faire pour se rendre par eau de la Méditerranée à la mer Rouge, en remontant le Nil jusqu'au-dessus de Bubaste et en suivant ensuite le canal des Rois.

Si Hérodote, livre IV, donne d'une manière plus absolue 1000 stades à la largeur de l'isthme, on doit croire, d'après ce qu'il en a dit précédemment (livre II), qu'il ne connaissait pas la plus courte distance entre les deux mers, puisqu'il fait passer cette ligne par le mont *Casius* : et il est en effet assez naturel que les habitans auxquels il dut s'adresser, lui aient indiqué la longueur d'une des routes les plus fréquentées de la Méditerranée à la mer Rouge ; car celle de Péluse au golfe Arabique dont parle Pline, pouvait, au temps d'Hérodote, ne pas exister, ou être peu suivie. Pline la distingue de celle qui passait par le mont *Casius*. Voici ce qu'il rapporte à ce sujet; je prendrai la citation d'un peu haut, parce qu'elle est intéressante sous plus d'un rapport :

« Après le golfe Ælanitique, on en rencontre un autre que les Arabes nomment *Æant*. Là est la ville des Héros. Il y a eu aussi, entre les Nèles et les Marchades, la ville de Cambyse, où furent conduits les malades de l'armée. Vient ensuite la nation des Tyres; puis le port *Daneon*, d'où l'on a voulu conduire jusqu'au Delta un canal navigable dans une étendue de 62 mille pas, qui existe entre le Nil et la mer Rouge. Sésostris, roi d'Égypte, en eut le premier la pensée; après lui, Darius, roi de Perse; ensuite le second des Ptolémées, qui fit creuser un canal jusqu'aux fontaines

amères, large de 100 pieds, profond de 50, et long de 37500 pas : il n'acheva pas l'ouvrage, dans la crainte d'une inondation ; la mer Rouge ayant été trouvée plus haute de trois coudées que la terre d'Égypte. D'autres ne donnent point cette raison : Ptolémée, selon eux, craignit que la mer, en se jetant dans le Nil, n'en gâtât les eaux, les seules qui fussent buvables. Mais du moins il existe par terre, à partir de la mer d'Égypte, trois routes fréquentées : l'une part de Péluse et se fait à travers les sables ; des roseaux enfoncés en terre indiquent le chemin, qu'on perdrait sans cela, à cause du vent qui en recouvre les traces ; l'autre commence à 2 milles au-delà du mont *Casius* ; elle traverse le territoire des Arabes Autéens, et, après l'espace de 60 mille pas, elle va se joindre à la route de Péluse ; la troisième se prend depuis Gerre, que quelques personnes nomment *Adipso*, et traverse les terres des mêmes Arabes ; elle a moins de 60 mille pas de longueur, mais les montagnes et le manque d'eau la rendent pénible. Ces différens chemins conduisent à la ville d'Arsinoé, bâtie sur le golfe Charandre par Ptolémée Philadelphe, qui la nomma ainsi du nom de sa sœur ; ce prince soumit le premier la Troglodytique, et appela *Ptolémée* la rivière qui passe devant Arsinoé[1]. »

[1] *A sinu Ælanitico alter sinus, quem Arabes Æant vocant, in quo Heroum oppidum est. Fuit et Cambysu inter Nelos et Marchadas, deductis eò ægris exercitûs. Gens Tyra : Daneon portus, ex quo navigabilem alveum perducere in Nilum, quâ parte ad Delta dictum decurrit* LXII. M. *pass. intervallo (quod inter flumen et Rubrum mare interest), primus omnium Sesostris Ægypti rex cogitavit : mox Darius Persarum ; deinde Ptolemæus sequens, qui eduxit fossam latitudine pedum* C, *altitudine* XXX, *in longitudinem* XXXVII. M. D. *pass.*

La seconde route dont Pline fait ici mention, passait, selon lui, par le mont *Casius* : elle doit, d'après cela, être celle dont Hérodote a eu connaissance. Cependant Pline lui donne 60 mille pas jusqu'au point où elle rencontre la route de Péluse, et, en prenant ce point d'intersection le plus près possible du golfe, il y a encore pour y arriver 12 à 15 milles; ce qui donne à cette route 5 à 6 mille pas de plus que ne lui donnait Hérodote, en l'évaluant à 1000 stades. Peut-être cela provient-il de ce que sous la dénomination de *mont Casius* les habitans désignaient, dans le voisinage du lieu nommé aujourd'hui *Râs el-Kacaroun*, une suite de collines ou de dunes de sable d'une certaine étendue, et non un point déterminé; plusieurs considérations rendent cette opinion extrêmement probable. La troisième route avait moins de 60 milles, dit Pline, et partait de Gerro. Les ruines de cette ville sont indiquées sur notre carte au lieu nommé *Anbdiab*, à trois lieues à l'est de Péluse : or, de ce point au *Serapeum*, il y a en ligne droite 52 milles, auxquels il faut ajouter les sinuosités naturelles à un chemin qui traverse des dunes

*usque ad fontes amaros. Ultrà deterrait inundationis metus, excelsiore tribus cubitis Rubro mari comperto, quàm terra Ægypti. Aliqui non eam afferunt causam, sed ne immisso mari corrumperetur aqua Nili, quæ sola potus præbet. Nihilominus iter totum terendo frequentatur à mari Ægyptio, quod est triplex : unum à Pelusio per arenas, in quo, nisi calami defixi regant, via non reperitur, subinde aurâ vestigia operiente : alterum verò II. M. pass. ultra Casium montem, quod à LX. M. pass. redit in Pelusiacam viam; accolunt Arabes Autei : tertium à Gerro* (quod Adipson *vocant*) *per eosdem Arabes LX. M. passuum propiùs, sed asperum montibus et inops aquarum. Eæ viæ omnes Arsinoën ducunt, conditam sororis nomine in sinu Charandra, à Ptolemæo Philadelpho; qui primus Troglodyticen excussit, et amnem qui Arsinoën præfluit,* Ptolemæum *appellavit.* (L. VI, c. XXIX.)

élevées, circonstance indiquée dans Pline. Cette distance en *milles* lève toute incertitude sur l'évaluation du stade employé par Hérodote; elle reporte la mer Rouge jusqu'à l'extrémité nord du bassin de l'isthme.

Pline évalue à 62 mille pas la longueur qu'aurait eue le canal entrepris par les Pharaons pour établir une communication par eau du Delta à la mer Rouge. Il n'est pas naturel, pour un semblable travail, de ne tenir aucun compte des sinuosités du terrain; il n'existe aucun motif pour en diminuer l'importance, ni aucune cause d'erreur qui, dans des mesures prises sur le terrain, puisse donner une quantité inférieure à la distance totale mesurée à vol d'oiseau. C'est cependant ce qui arriverait si la mer eût eu alors les mêmes limites qu'aujourd'hui; car entre l'ancien Delta et les limites actuelles de la mer Rouge il y a, en ligne droite, un tiers en sus de la distance donnée par Pline, tandis qu'on retrouve cette distance en suivant les sinuosités de la vallée de Saba'h-byâr jusqu'au bassin de l'isthme[1]. Le roi Ptolémée, ajoute Pline, ne fit creuser le canal que sur une étendue de 37500 pas jusqu'aux *fontaines amères*. Ces fontaines devaient, d'après cela, occuper les bas-fonds situés entre le Râs el-Ouâdy et Abou-Keycheyd[2]. Les anciens ont pu aussi connaître sous ce

[1] Suivant M. Le Père, *pag.* 153, le canal qui joindrait l'ancienne branche Pélusiaque près de Bubaste au bassin de l'isthme près du *Serapeum*, aurait 91990 mètres de développement. Pline l'évalue à 62 mille pas ou 91355 mètres. Cette légère différence de 635 mètres est insignifiante : elle peut provenir de quelques légères variations dans la fixation des points extrêmes et dans la mesure des inflexions du terrain.

[2] Dans l'inondation de 1800, les eaux formèrent, à l'est, et près de la grande digue du Râs el-Ouâdy, une espèce de lac.

nom et celui de *lacs Amers* les lacs et terrains marécageux situés au nord du *Serapeum*, dont nous avons parlé sous le nom de *Krah*; de *lac du Crocodile*, etc.

Ce serait une double erreur de supposer les lacs Amers occupant le bassin de l'isthme, et de croire que la partie du canal exécutée sous Ptolemée Philadelphe était comprise entre ce bassin et l'extrémité actuelle de la mer Rouge. Il y a là en effet une contradiction manifeste, qui ne peut échapper à personne; car, en plaçant ainsi les lacs Amers, il eût suffi de creuser un canal de 3 à 4 mille pas pour établir la communication du golfe avec les lacs Amers, tandis que Pline rapporte que c'est après avoir fait creuser un canal de 37500 pas jusqu'aux fontaines amères que Ptolémée fit suspendre les travaux : cette distance de 37500 pas, prise de Soueys, en remontant au nord vers le *Serapeum*, aurait traversé la presque totalité du bassin de l'isthme, dont le fond est, comme l'on sait, très-inférieur au niveau de la mer. D'ailleurs, dans l'hypothèse en question, ce bassin eût été rempli par les eaux du Nil, et le travail de Ptolémée Philadelphe eût été à-la-fois impossible et inutile.

On ne peut donc interpréter le passage de Pline autrement que nous ne l'avons fait. On y voit clairement que le canal de la branche Pélusiaque à la mer Rouge aurait eu 62 mille pas si on l'eût achevé, mais que le roi Ptolémée le fit creuser seulement l'espace de 37500 pas.

Les trois routes dont il est fait mention dans Pline, devaient se réunir près du *Serapeum*, en une seule qui

suivait la rive occidentale de la mer, depuis son extrémité nord jusqu'à une position voisine de celle qu'occupe aujourd'hui Soueys; car c'est vers ce point que tous les écrivains s'accordent à placer Arsinoé[1]. Cette ville était, selon le géographe Ptolémée, à 40 minutes au sud et à 30 minutes à l'est de *Heroopolis*, que nous reconnaissons dans les ruines d'Abou-Keycheyd. Or, entre ce point et Soueys, il y a, à très-peu de chose près, les mêmes différences en latitude et longitude.

Le nom de *rivière Ptolémaïque* donné à un torrent dont les eaux venaient se perdre à la mer devant Arsinoé, a pu faire croire que le canal du Nil à la mer Rouge se terminait à cette ville; mais Pline les distingue

[1] J'ai cru devoir, dans mon précédent mémoire, distinguer Arsinoé de *Cleopatris*, et placer celle-ci près du *Serapeum*. Un examen plus approfondi me donne des doutes sur cette position, et je ne sais trop maintenant lequel des deux passages de Strabon il faut adopter, de celui où il dit que la ville d'Arsinoé est appelée *Cleopatris* par quelques personnes, ou de celui où il place *Cleopatris* au nord d'Arsinoé dans le fond le plus reculé du golfe.

Si l'on adopte la première opinion, on peut expliquer la contradiction apparente que présente Strabon, en supposant que sur son manuscrit original, au lieu de Πλησίον δὲ τῆς Ἀρσινόης, καὶ ἡ τῶν Ἡρώων ἐστὶ πόλις καὶ ἡ Κλεοπατρὶς ἐν τῷ μυχῷ τοῦ Ἀραβίου κόλπου, τῷ πρὸς Αἴγυπτον, etc., qu'on lit aujourd'hui, livre XVII, il avait d'abord écrit, Πλησίον δὲ τῆς Ἀρσινόης, καὶ ἡ τῶν Ἡρώων ἐστὶ πόλις, ἐν τῷ μυχῷ τοῦ Ἀραβίου κόλπου, τῷ πρὸς Αἴγυπτον, etc., et qu'ayant ensuite ajouté au dessus du mot *Arsinoé* celui de *Cleopatris* comme synonyme, les copistes auront mal intercalé ce mot.

Si, au contraire, on penche pour l'autre opinion, il faut dire que Strabon, n'ayant point visité cette partie de l'Égypte, et sachant que le canal du Nil se terminait près de *Cleopatris*, ainsi qu'il le dit liv. XVI, a pu, en prenant pour une continuation du canal les travaux faits près d'Arsinoé, confondre ces deux villes, lorsque, liv. XVII, il parle du point où se terminait le canal; mais que, quelques lignes plus bas, cette cause d'erreur n'existant plus, il a séparé ces deux villes l'une de l'autre. La ville de *Cleopatris* pourrait, dans cette hypothèse, avoir existé

l'un de l'autre [1]. Il nomme l'un *rivière*, et l'autre *canal*; et il nous dit formellement que ce dernier n'avait été creusé que l'espace de 37500 pas depuis la branche Pélusiaque : ainsi ce canal était loin, comme on voit, de se terminer à Arsinoé.

Lorsque Ptolémée Philadelphe fonda Arsinoé pour faciliter aux Égyptiens le commerce de la mer Rouge, le travail le plus important, celui auquel on dut songer le premier, fut de réunir dans un seul lit l'eau douce des torrens voisins, et de la diriger vers l'emplacement de la nouvelle ville; et il est assez naturel que le souverain, ayant donné à la ville le nom de sa sœur, ait donné le sien à la rivière qu'il venait de créer, et qui pouvait seule amener la végétation et la vie sur cette plage aride et déserte. Il ne reste guère aujourd'hui de traces de ces travaux : cependant la mare d'Afrique, autrement nommée *Moyeh el-Gisr*, située à une demi-lieue de Soueys, peut être considérée comme en ayant fait partie; les eaux pluviales s'y rassemblent, et sont fournies principalement par un torrent qui, dans l'hiver, vient des montagnes de la vallée de l'Égarement et passe auprès d'Hadjeroth [2]. Une petite digue en pierre empêche une partie des eaux de s'écouler à la mer; mais il s'en perd

proche du *Serapeum*, dans un lieu où il y a des ruines. J'en ai parlé dans mon premier mémoire. Peut-être enfin ce lieu prit-il plus tard le nom de *port Daneon* qu'on lit dans Pline.

Quant aux ruines qui sont à environ deux lieues et demie au nord-est de Soueys, nous pensons qu'elles indiquent l'emplacement de la ville nommée par les Hébreux *Beelsephon*. Elle était de l'autre côté de la mer, vis-à-vis Phi-Hahiroth, que nous avons cru devoir placer à Hadjeroth.

[1] Plin. *Hist. nat.* lib. VI, cap. XXIX.

[2] Voyez la note de la page 356.

toujours une certaine quantité qui serait bien précieuse à conserver dans un pareil désert. On reconnaît entre cette mare et la ville les traces d'un petit canal.

Nous avons suivi encore jusqu'au mont Attaka, à trois lieues à l'ouest-sud-ouest de Soueys, le lit, alors à sec, d'un autre torrent. Nous entrâmes ensuite dans une vallée étroite que les eaux ont creusée, et nous atteignîmes bientôt l'extrémité de cette gorge, que terminent des rochers élevés d'où les eaux se précipitent quelquefois en cascade. Elles ne coulaient point alors; mais leur trace était bien marquée sur le rocher. Je montai avec quelque difficulté au-dessus de cette cascade; une espèce d'aquéduc naturel, creusé dans le rocher, aboutissait obliquement à ce point. Je m'avançai dans ce canal, et je trouvai quelques cavités remplies de fort bonne eau. La roche est une pierre calcaire compacte, rouge et blanche. Au sortir de la vallée, le torrent se divise en plusieurs branches qui se déchargent à la mer, et je crois même qu'une de ses ramifications arrive à peu de distance de la mare d'Afrique.

Les travaux que très-probablement on dut faire pour réunir et conduire à Arsinoë l'eau de ces divers torrens, auront, par erreur, été considérés, dans les pays étrangers, et même en Égypte, comme la continuation du canal qui devait établir une communication entre le Nil et la mer Rouge. D'autres ouvrages auront pu encore être faits sous le même règne pour maintenir dans quelques parties de la mer une certaine profondeur dans les passes, et faire disparaître les bancs de sable qui, près d'Arsinoé, gênaient la navigation au nord

de cette ville, ensablemens qui ont fini par séparer de la mer ce que nous nommons aujourd'hui *le bassin de l'isthme*. Que de causes d'erreurs pour les historiens qui, n'ayant pas visité les lieux, étaient obligés d'écrire sur de simples renseignemens, et en se copiant le plus souvent les uns les autres! Ils apprenaient par différentes voies qu'on avait entrepris de joindre le Nil à la mer Rouge, qu'un canal d'eau douce se déchargeait à la mer dans le port d'Arsinoé, et que des écluses, des digues, en retenaient les eaux; que des curages avaient eu lieu près de là, afin de prolonger au nord pour quelques navires la navigation de la mer Rouge: pouvaient-ils ne pas confondre quelquefois ces différens travaux [1]?

Quant à la ville d'*Heroopolis*, la même probablement qu'*Avaris* [2], je persiste à la placer au lieu nommé aujourd'hui *Abou-Keycheyd*. Cette position cadre parfaitement avec les distances données par l'Itinéraire d'Antonin, et il me semble que mettre, comme quelques personnes l'ont fait, cette ancienne ville près de Soueys à cause de la latitude qui lui est assignée par

[1] Diodore et Strabon ne connaissaient par eux-mêmes ni Arsinoé, ni aucune partie de l'isthme de Soueys. Strabon, par exemple, a commis, sur des parties de l'Égypte qu'il avait visitées, des erreurs bien autrement graves que celles que nous lui attribuons ici sur un canton qu'il n'avait point vu: on sait en effet que ce géographe prit, dans la Thébaïde, un canal du Nil pour le fleuve lui-même.

[2] J'ai fait connaître, dans mon Mémoire sur les anciennes limites de la mer Rouge, l'opinion de quelques personnes qui pensaient qu'*Heroopolis* pouvait avoir été désignée dans la Bible sous le nom de *Pithom*. Il paraît plus probable que la ville nommée *Pithom* par les Hébreux était celle que les Grecs appelèrent *Patoumos*, et les Romains, *Thoum*: ces trois noms ne diffèrent en effet que par la désinence grecque, et la valeur ou l'absence de l'article égyptien פ.

Ptolémée, passer sous silence la position plus méridionale de 40 minutes que ce géographe donne à Arsinoé, et placer celle-ci, de même qu'*Heroopolis*, dans le voisinage de Soueys; il me semble, dis-je, que c'est là s'appuyer d'une manière bien peu rigoureuse du témoignage des anciens.

Nous avons fait voir précédemment que la position d'*Heroopolis* comparée à celle d'Arsinoé, d'après Ptolémée, s'accordait très-bien avec celles d'Abou-Keycheyd et de Soueys.

D'un autre côté, si Ptolémée, dans un endroit de son ouvrage, semble donner les mêmes latitudes et longitudes à *Heroopolis* et à l'extrémité de la mer Rouge, il ne faut pas passer sous silence le passage où ce géographe place *Heroopolis* plus à l'ouest de 20 à 30 minutes, et plus au nord de 10 minutes : non qu'Abou-Keycheyd soit à cette distance de l'ancienne extrémité du golfe; mais l'essentiel est de savoir que ces deux points ne coïncidaient pas, et qu'*Heroopolis* était au nord-ouest de l'extrémité du golfe. On ne doit pas s'attendre à une plus grande rigueur dans le livre en question, où Ptolémée s'est borné souvent à fixer approximativement les latitudes et les longitudes, d'après les mesures déjà peu exactes que lui donnaient quelques itinéraires.

Nous pensons donc que ce géographe ne cite la ville d'*Heroopolis*, en parlant de l'extrémité du golfe, que pour distinguer celui-ci du golfe Élanitique, et qu'en cet endroit c'est la latitude et la longitude de l'extrémité nord de la mer Rouge qu'il prétend donner, et

non celles d'*Heroopolis*, qu'il rapporte dans la suite de son ouvrage, et qu'il place dans le nord-ouest, comme nous venons de le dire. On pourrait peut-être encore supposer, d'après les passages cités, qu'*Heroopolis*, bien que située vers les ruines d'Abou-Keycheyd, avait quelque établissement sur le bord de la mer[1]; mais, dans tous les cas, le témoignage de Ptolémée ne peut être invoqué pour placer sur le rivage la ville elle-même.

Nous avons déjà dit ailleurs que les Septante mettaient *Heroopolis* dans la vallée de Gessen ou de Saba'h-byâr sur la route de Memphis à Gaza ; ce serait en vain que, pour détruire ce témoignage, on accuserait les Septante d'avoir pris le verbe hébreu הורת (*horoth*), qui signifie *annoncer*, pour un nom de ville; cette objection n'est rien moins que concluante dans la question dont il s'agit. Nous dirons d'abord qu'il est difficile de concevoir qu'une faute tellement grave, que le moindre écolier ne la ferait point, ait été commise par soixante-dix rabbins profondément versés dans la connaissance des langues hébraïque et grecque, et que l'on doit plutôt croire que ces savans interprètes n'auront pas mal traduit ici un mot de leur langue, mais qu'ils auront ajouté quelque chose au texte hébreu, pour en rendre l'interprétation plus claire, ou en développer le sens, comme cela leur est arrivé en d'autres endroits. Que l'on compare le texte hébreu du

[1] Ce sont ces établissemens qui, en s'augmentant, donnèrent peut-être naissance à la ville de *Cleopatris* dont parle Strabon, ou au port *Daneon* de Pline. *Voyez* la note de la page 369.

verset en question avec la version grecque, on verra que les Septante n'ont point voulu traduire littéralement ce passage, mais l'expliquer. Ainsi, par exemple, le mot de *Gessen*, deux fois répété dans l'hébreu, ne se trouve pas dans le grec, où on lit ceux d'*Heroopolis* et de *Ramesses;* qui ne sont point dans l'original : cette différence et d'autres encore ne peuvent être dues à la faute qu'on impute aux Septante. Au surplus, que ceux-ci aient agi d'après le motif que nous leur supposons, ou qu'ils n'aient pas compris le mot *horoth*, il n'en est pas moins vrai qu'ils n'auraient pas parlé en cet endroit d'*Heroopolis*, si cette ville eût été, de leur temps, près de l'emplacement actuel de Soueys, et non dans la vallée de Gessen ou de Saba'h-byâr. La même observation s'applique à l'historien Josèphe, qui place aussi la ville d'*Heroopolis* sur la route de Memphis à Gaza.

Rappelons-nous encore que lorsque les Hébreux quittèrent l'Égypte pour se retirer dans les déserts de Sinaï, ils suivirent le rivage occidental de la mer Rouge, depuis la terre de Gessen jusqu'au lieu où ils traversèrent la mer. Voici ce qu'on lit dans l'*Exode*, chapitre XIII :

Vers. 17. « Or, Pharaon ayant fait sortir de ses terres le peuple d'Israël, le Seigneur ne les conduisit point par le chemin du pays des Philistins, qui est voisin, de peur qu'ils ne vinssent à se repentir d'être ainsi sortis, s'ils voyaient s'élever des guerres contre eux, et qu'ils ne retournassent en Égypte.

Vers. 18. « Mais il leur fit faire un long circuit *par le chemin du désert qui est près de la mer Rouge.* »

Comment pourrait-on expliquer ce passage, si le golfe Arabique eût eu alors les mêmes limites qu'aujourd'hui?

Quant aux 900 stades donnés par Strabon à la largeur de l'isthme, depuis Péluse jusqu'au golfe Arabique vers *Heroopolis*, on les retrouve facilement, si l'on admet, ce qui est très-probable, que les renseignemens recueillis en Égypte dans l'antiquité, par les voyageurs étrangers, sur les distances qui existaient entre divers lieux, leur ont été donnés le plus souvent en stades égyptiens de 100 mètres de longueur. N'oublions pas d'ailleurs qu'*Heroopolis* était à quelque distance de la mer Rouge : cette ville et Péluse étaient, sur les deux mers, les places de commerce les plus rapprochées; c'est entre elles que se faisait l'échange des marchandises de l'Europe et de l'Inde : il était donc naturel que Strabon, en parlant de la largeur de l'isthme, donnât la longueur de la route que l'on suivait pour se rendre de Péluse au golfe Arabique, en passant par *Heroopolis*. Or, on trouve environ 700 stades de Péluse à Abou-Keycheyd, et 200 stades de ce lieu au *Serapeum*.

Ces diverses considérations expliquent d'une manière bien simple pourquoi *Heroopolis*, dans les écrits des anciens, est toujours censée le point où se terminait, vers l'Égypte, le golfe Arabique, bien que cette ville ne fût pas immédiatement sur ses bords[1]. Ne voyons-

[1] Il est nécessaire, en consultant la carte des ingénieurs de l'armée d'Orient, de savoir que les limites données au bassin de l'isthme ne sont exactes que dans les points où la ligne d'opération du nivellement

nous pas de nos jours nombre de villes situées dans l'intérieur des terres être considérées cependant comme ports de mer, et servir, dans le langage, de point extrême pour déterminer une certaine étendue de l'Océan.

Aux mesures que nous citons d'après le témoignage des anciens, on ne peut en opposer aucune autre; mais on peut leur donner une valeur différente, qui tendrait à placer le fond du golfe beaucoup plus au sud qu'il n'est aujourd'hui : cela prouve que nous avons raison dans l'évaluation de ces mesures, comme dans leur application sur le terrain ; car y a-t-il la moindre probabilité que la mer se soit autrefois moins étendue au nord qu'aujourd'hui, et n'existe-t-il pas au contraire une foule de faits qui indiquent qu'elle s'est retirée vers le sud?

Nous terminerons en répétant ici que, selon nous, les fontaines et lacs Amers étaient au nord-ouest et au nord du bassin de l'isthme; que ce bassin, au temps où vivait Hérodote, faisait partie de la mer Rouge; que des travaux ont pu être faits sous les Ptolémées pour maintenir la mer à une certaine profondeur dans les passes au-dessus d'Arsinoé, ce qui a pu faire donner à ce bras de mer le nom de *fleuve* ou de *rivière Ptolémaïque*; que ce nom a pu aussi être donné au torrent d'eau pluviale qui se jetait dans le golfe près

a coupé les contours du bassin, et que partout ailleurs elles ont été tracées approximativement, attendu que l'on n'a point fait d'autre nivellement que celui indiqué sur la carte, ni relevé la ligne des *laisses* que la mer a déposées autrefois.

d'Arsinoé; que le canal entrepris sous les Pharaons, continué sous Darius et les successeurs d'Alexandre, fut creusé depuis la branche Pélusiaque, à travers l'Ouâdy, jusqu'aux fontaines Amères; qu'au-delà de ces fontaines il fut sans doute prolongé vers la mer, et qu'il est naturel que les souverains de l'Égypte aient suspendu ce travail aussitôt qu'ils s'aperçurent des grandes difficultés que présentaient l'élévation des eaux de la mer Rouge et les décroissemens du Nil; que cependant, à diverses époques, la navigation sur ce canal et les lacs Amers a pu, pendant les crues du fleuve, s'étendre jusque fort près de la mer Rouge, et que, le trajet par terre depuis ce point jusqu'au golfe se bornant alors à très-peu de chose, on a pu, sous le rapport du commerce, regarder la communication par eau comme établie; qu'ainsi s'explique le motif qui obligea Cléopâtre à faire charrier ses navires par terre pour les faire passer d'une mer à l'autre[1], quand plusieurs écrivains rapportent cependant que le canal des Rois avait été achevé par ses prédécesseurs[2]; qu'enfin, sous les khalifes, on a pu essayer de rejeter la mer Rouge sur les terres qu'elle avait couvertes autrefois au nord de Qolzoum, mais que ces travaux, promptement abandonnés, n'ont point suffi pour rendre à la mer, d'une manière stable, ses anciennes limites.

[1] Plutarque, *Vie d'Antoine*. — Dion Cassius, *Hist. Rom.* liv. II.

[2] Strabon, *Géogr.* liv. XVII. — Diodore de Sicile, *Bibl. hist.* liv. I.

## *Extrait du Journal de voyage de* M. Devilliers, *ingénieur des ponts et chaussées.*

Parti du Kaire le 27 brumaire an ix, avec MM. Le Père et Chabrol.

Du Kaire à Birket el-Hâggy, plaine sablonneuse, couverte de l'espèce de jaspe ovoïde connue sous le nom de *caillou d'Égypte.* On aperçoit à gauche le terrain cultivé, et, à une demi-lieue sur la droite, une suite de dunes de sable de différentes hauteurs; elles ont d'un quart de lieue à une demi-lieue de largeur. Le terrain est coupé de temps en temps par de petits ravins où il y a de la végétation. Les dunes viennent jusqu'auprès de Belbeys. A la sortie de cette ville et dans la direction de Sâlehyeh, une plage sablonneuse, couverte de cailloux d'Égypte, s'étend au loin par une pente fort douce. A une lieue au-dessus de Belbeys se termine la montagne calcaire : elle peut avoir cinquante pieds au-dessus du terrain cultivé.

Près de Rahourny[1] commencent de nouvelles dunes de sable qui se prolongent dans toute la longueur de la vallée des *Toumylât*, jusqu'à Abou-Nechâbeh; elles ont vis-à-vis de ce point une lieue de largeur. La vallée est inondée.

Au delà, c'est-à-dire au nord de l'autre côté de la vallée, est une plage très-unie, couverte de cailloux. La partie sud de la vallée, entre Abou-Nechâbeh et Râs el-Ouâdy, est très-basse : l'eau n'a pas de mouvement sensible; elle a de 8 à 9 pieds de profondeur; elle s'est répandue en quelques endroits à travers les dunes. On voit de là les montagnes voisines de Soueys.

[1] Ce village est à 3000 mètres environ au sud-ouest d'A'bbâçeh, près d'un lac nommé *Birket el-Fergeh*, ou *Birket el-Hâggy el-Qedym.* Ce dernier nom, qui signifie *ancien lac des Pèlerins*, et les restes d'établissemens que l'on trouve sur le chemin de Belbeys et sur la digue de Seneka, appelée *Gisr Soultânyeh*, établissemens que les habitans du pays annoncent avoir servi autrefois aux pèlerins de la Mekke, portent à croire que la caravane qui se rassemble tous les ans au Kaire, et qui passe à présent par Hadjeroth, suivait alors l'Ouâdy-Toumylât, afin de pouvoir contourner le golfe Arabique; ce qui vient encore à l'appui de l'opinion de M. du Bois-Aymé sur les anciennes limites de la mer Rouge.

Toute la partie au-delà de Râs el-Ouâdy est couverte d'eau; l'inondation présente une surface très-étendue, bornée à l'ouest par la grande digue. Les palmiers, près du Râs el-Ouâdy, sont dans l'eau jusqu'aux feuilles. Au Mouqfâr, l'eau se réunit en un canal. Il s'en faut d'un mètre 24 centimètres qu'elle atteigne la partie supérieure de la pierre de granit qui a servi de point de repère dans le nivellement.

Le puits de Saba'h-byâr est entouré d'eau; plus loin, le courant s'est creusé un lit assez profond et a rongé les dunes : l'eau coule avec une rapidité que l'on peut évaluer à quatre pieds par seconde.

Plus avant encore, l'eau, après avoir fait un grand détour à gauche, se répand dans deux vastes bassins qu'elle remplit. Ces bassins ont 6 à 7 lieues de circonférence [1]. L'eau s'étend jusqu'au pied de la dune sur laquelle est bâti Cheykh-Henâdy, et entoure une partie du plateau voisin, auquel on peut communiquer par une langue de terre.

Le 1er frimaire, nous avons quitté l'eau pour nous rendre directement au *Serapeum*, en suivant les dunes. Le *Serapeum* était un bâtiment circulaire de 12 à 15 pieds de diamètre dans l'intérieur; ce que l'on reconnaît à une moulure faite sur un bloc de granit concave : d'autres ruines sont au sud-ouest; on y voit des fragmens de granit, de grès et de pierre calcaire; celle-ci est semblable à la roche qui forme le plateau sur lequel se trouvent ces débris d'une ville ancienne.

Du *Serapeum*, nous nous sommes dirigés sur l'extrémité des montagnes de Soueys; nous avons traversé, dans une étendue de 3 lieues, les lacs ou parties basses qui se trouvent dans cette direction [2]. Pendant la première lieue, on remarquait du sulfate calcaire cristallisé en aiguilles rayonnantes et par masses isolées d'environ trois pieds de haut, qui avaient l'apparence de troncs de palmiers coupés. Le terrain s'amollit et descend : on trouve enfin de la boue et de l'eau extrêmement saumâtre, dans laquelle il m'a paru que le muriate de soude dominait plus que dans l'eau

[1] Sur la carte, ils sont indiqués sous le nom de *lac du Temsâh*, ou du Crocodile.

[2] Ces lacs font partie du grand bassin de l'isthme.

de mer. De l'autre côté, le terrain est fendu en quartiers de 15 à 29 pieds, qui ont environ 4 pieds de haut : l'eau les dissout et les divise. Ces blocs sont composés de masses de muriate de soude, quelquefois très-considérables, et de sables mélangés de petits cristaux de sulfate de chaux. Après une lieue et demie de ce terrain tourmenté, le sol s'abaisse encore; il est humide et boueux. De l'autre côté, l'on trouve, en s'élevant, quelques coquillages sur du sable; puis du sable sans coquilles, sur lequel il y a du carbonate de chaux qui paraît se décomposer, et enfin des cristaux de gypse rayonnant, la pointe en bas. Le terrain est boursouflé et fendu, non comme par l'effet d'un retrait entre ses parties, mais au contraire comme si une plus grande extension les eût soulevées et brisées.

Les parties les plus saillantes de ce terrain sont des masses de muriate de soude, qui présentent des crevasses de quelques pouces de largeur, à travers lesquelles j'ai sondé sans trouver le fond à un mètre de profondeur au-dessous du muriate de soude.

Le 2 frimaire, en sortant de ces bas-fonds, nous avons marché au sud-ouest, et nous nous sommes beaucoup rapprochés des montagnes auprès desquelles passe la route de Belbeys à Soueys; ensuite nous avons dirigé notre marche à l'est; nous avons traversé les vestiges du canal au sud des bas-fonds du centre de l'isthme; nous sommes revenus ensuite directement à Soueys, en traversant un plateau élevé, formé de gros sable; nous avons, près de la mer, repassé à l'ouest du canal, et nous sommes arrivés à Soueys.

### *Renseignemens recueillis auprès de plusieurs cheykhs et habitans de la vallée des* Toumylât, *dans les derniers jours de nivose an* IX, *par M.* Devilliers, *chargé de relever les canaux du Nil depuis le Kaire jusque dans la vallée des* Toumylât.

La plus grande hauteur d'eau dans la vallée a été entre A'bbâçeh et Râs el-Ouâdy. D'après le rapport des habitans de Toumylât el-Cheryf, elle a pu s'élever à quinze pieds près d'A'bbâçeh. Quand les eaux baissent, les environs d'A'bbâçeh se découvrent

d'abord; le terrain voisin de Râs el-Ouâdy se dessèche ensuite, et l'inondation se concentre vers Abou-Nechâbeh, vis-à-vis duquel paraît être le point le plus bas de la vallée.

L'eau ne pénètre dans l'Ouâdy que par de petits canaux dérivés de celui de Belbeys, mais dont le fond est plus élevé; en sorte qu'elle ne peut s'y introduire que dans les grandes crues, qui n'arrivent guère que tous les cinq ou six ans : encore faut-il que les *Toumylât* viennent couper d'autorité les digues d'A'bbâçeh et de Seneka, malgré les habitans des villages supérieurs. Cette coupure se fait entre *Seneka* et *Messit.* On se rappelle qu'il y avait autrefois un grand pont d'une seule arche, entre Seneka et Messit sur le Bahr el-Ramel, près de Baatyt. L'utilité d'un canal qui, tous les ans, conduirait régulièrement l'eau dans l'Ouâdy, n'est pas douteuse : il suffirait de creuser plus profondément un des petits canaux dont nous avons parlé. Mais il serait nécessaire en même temps de rétablir la digue de Seneka ou celle d'A'bbâçeh, afin de ne donner entrée dans l'Ouâdy qu'à la quantité d'eau nécessaire pour l'arroser sans la submerger. Cette submersion totale fait perdre pour la culture l'année que les eaux mettent à se retirer : ainsi ce n'est que l'été prochain que les terrains de l'Ouâdy pourront être cultivés. Dans les années où l'eau du Nil ne pénètre pas dans l'Ouâdy, le peu de culture que l'on y entretient se fait au moyen de l'eau des puits, qui ne manque jamais.

Dans les crues extraordinaires de cette année, les eaux ont rompu la digue de Râs el-Ouâdy, et n'ont pas dépassé, à l'est et au sud, le lieu nommé *Cheykh-Henâdy ;* mais elles se sont répandues au nord jusqu'à Râs el-Moyeh. Un cheykh nous a dit : *Râs el-Moyeh el-Ballah a vu l'eau du Nil cette année.* Nous rapportons cette expression, qui est celle même de cet Arabe.

On ne coupe jamais la digue de Râs el-Ouâdy. Les *Toumylât* disent qu'ils n'y trouveraient aucun avantage, et cela se conçoit facilement.

Il y a vingt-quatre ou trente ans que le Nil n'avait porté autant d'eau dans l'Ouâdy.

# MÉMOIRE

SUR

# LA VILLE D'ALEXANDRIE,

Par M. GRATIEN LE PÈRE,[1]

INGÉNIEUR EN CHEF AU CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

> « Les palais des rois sont devenus le repaire des bêtes fauves ; les reptiles immondes habitent les sanctuaires des dieux. Ah ! comment s'est éclipsée tant de gloire ? comment se sont anéantis tant de travaux ? Ainsi donc périssent les ouvrages des hommes ; ainsi s'évanouissent les empires et les nations ! »
>
> VOLNEY, *Les Ruines, ou Méditations sur les révolutions des empires*, chap. II.

La ville d'Alexandrie devint sous les Ptolémées, successeurs d'Alexandre-le-Grand, qui en fut le fondateur et qui lui donna son nom, la capitale de l'Égypte et le centre du commerce de l'Inde. Sous l'empire des Romains, elle s'éleva au rang de la seconde ville du monde, et conserva, au sein de sa splendeur, le plus riche dépôt des connaissances humaines. Depuis l'établissement de l'ère chrétienne jusqu'au temps du Bas-Empire, l'église d'Alexandrie, la première de l'Orient, avait été dans cette contrée une des villes fortes du

christianisme. La prééminence dont elle jouissait, ébranlée par le second concile général, lui fut entièrement ravie par le troisième, et transférée à l'église de Constantinople, malgré l'opposition des papes. Enfin, après avoir souffert de longs déchiremens, Alexandrie tomba sous le joug de fer des Arabes et des sectateurs de l'islamisme, et ne cessa plus depuis de décliner vers sa chute. Si elle offre encore un reste d'existence, on peut dire que, courbée et gémissante depuis douze siècles sous l'empire des Ottomans, cette ville n'offre plus qu'une faible population, qui semble s'agiter encore au milieu de ses propres ruines et des cendres de ses tombeaux. Nous nous bornerons à rappeler ici sommairement les principales époques des révolutions de cette ville célèbre dans les annales du monde.

L'an 422 de Rome, le premier de la 112ᵉ olympiade et le 332ᵉ avant l'ère chrétienne, le conquérant de l'Asie et de l'Inde n'a besoin que de paraître en Égypte pour soumettre cette contrée et y fonder la nouvelle ville de son nom, qui s'éleva et se soutint avec éclat pendant trois cents ans, sous les règnes des princes grecs, ses successeurs.

L'an 706 de Rome et 47 avant J.-C., Jules-César s'empare d'Alexandrie, et y porte le fer et la flamme, pour se venger de la défense opiniâtre de ses habitans.

L'an 723 de Rome et 30 avant J.-C, Octave Auguste passe en Égypte; il y poursuit Antoine et Cléopâtre, et s'empare de cette ville, sous les murs de laquelle il défit encore, et pour la dernière fois, son implacable ennemi.

En 269 et 275 de notre ère, cette ville eut encore à soutenir deux longs et malheureux siéges sous les empereurs Claude II et Aurélien.

L'an 298, l'empereur Dioclétien assiége et prend encore cette ville, qu'il chercha néanmoins à relever de ses pertes.

L'an 615, les Perses s'emparent d'Alexandrie, et pénètrent dans l'Afrique par la Pentapole.

L'an 20 de l'hégire, ou 642 de notre ère, le lieutenant du khalife O'mar, le féroce A'mrou, après quatorze mois d'un siége et d'une défense également opiniâtres de part et d'autre, renverse de fond en comble cette malheureuse cité.

L'an 562 de l'ère mahométane, ou 1167 de J.-C., les Francs l'assiégent et l'emportent. Le sultan Salah-el-dyn les en expulse l'année suivante.

L'an 1202 de J.-C., les Vénitiens s'emparent d'Alexandrie. Sous la domination de cette république, alors puissante sur mer, cette ville reprit quelque éclat par le commerce qu'elle fit par la mer Rouge et par la mer des Indes.

L'an 1250, pendant que Louis IX traitait de son rachat avec le soudan d'Égypte, cette ville est de nouveau prise et saccagée par le roi de Chypre.

L'an 767 de l'hégire ou 1367 de J.-C., les Francs l'envahissent de nouveau, et la livrent au pillage.

Malgré tant de désastres, Alexandrie était encore florissante vers la fin du XIV^e siècle, suivant le rapport d'Abou-l-fedâ, qui la visita en 1383.

L'an 1517, le sultan Selym s'empare de cette ville

sur les soudans, qui s'étaient déclarés indépendans de la Porte ottomane. C'est de cette époque que datent les plus grands changemens qui ont amené la décadence et la destruction totale de cette ville.

Le 14 messidor an VI de la république française (2 juin 1798), et 1213 de l'hégire, les Français s'emparèrent de nouveau d'Alexandrie, sous la conduite de Bonaparte. A peine débarqué sur les côtes d'Afrique, ce général n'eut qu'à se présenter pour l'emporter d'assaut. La postérité aura peine à croire que trois heures aient suffi à trois mille Français pour forcer et prendre cette place, que la Porte ottomane regardait comme le boulevart de son empire en Afrique. Mais, en avouant ici que les murs de l'enceinte de cette ville ne conservaient plus depuis long-temps que l'ombre de leur ancienne force, je rappellerai que, vingt-deux jours auparavant, la cité d'une île jadis fameuse, réputée imprenable, et vraiment imposante par l'état de ses fortifications, Malte, en un mot, n'avait tenu qu'une journée contre l'attaque imprévue d'une armée navale que la présence de son chef rendait triomphante. Maître de cette première place, la clef de l'Égypte à l'ouest, le vainqueur, après quelques jours employés à des dispositions militaires, la quitte pour achever sa conquête. L'une de ces dispositions ordonnait aux divers corps des ingénieurs de l'armée de reconnaître et de lever le plan de la ville. On eût dit que, plein du génie du héros qui la fonda en lui donnant son nom, un second Alexandre venait, après vingt-un siècles, la rendre à son ancienne splendeur.

Tel est le sommaire des fastes d'Alexandrie. Ne voulant pas offrir aux yeux des lecteurs les pages ensanglantées de l'histoire de ses révolutions, dont nous venons de rappeler les principales époques, nous allons donner la description de l'état dans lequel les Français ont trouvé cette ville vers la fin du XVIII[e] siècle.

Pour l'intelligence de cette description, on doit avoir sous les yeux le plan général d'Alexandrie, que M. Le Père, mon frère aîné, a joint à son Mémoire sur le canal des deux mers[1]; à ce plan topographique, dont l'échelle permet de distinguer les vestiges des anciens monumens de cette ville, j'ai cru devoir ajouter, sur une échelle réduite, un plan ou plutôt une carte générale, qui offre dans un même cadre sa rade, ses ports, ses villes et les lieux environnans.

C'est donc à l'aide de ces deux plans que nous allons parcourir le site de cette ancienne ville; ces recherches s'étendront sur tous les vestiges que l'on y retrouve. Pour y procéder avec ordre et clarté, je diviserai ce mémoire en deux parties ou sections.

[1] Voir le plan général des villes et des deux ports, *É. M.*, vol. II, planche 84, ainsi que le Mémoire sur le canal des deux mers, sect. III, §. V, *É. M.*, tom. XI, p. 273 et 274, dans lequel l'auteur rend nominativement à MM. les ingénieurs civils et militaires la part qu'ils ont prise dans ce premier travail des Français en Égypte. Ce plan, levé avec le plus grand soin dans tous ses détails, et dressé sous diverses échelles, a été gravé à celle de un centimètre pour 100 mètres, ou de 0,0001 de la nature.

La carte générale des rades, ports et villes, que j'ai dressée pour l'intelligence de ce mémoire (*voyez* la planche 32, *A.*, vol. V), est gravée à l'échelle de 4 millimètres pour 100 mètres, ou de 0,00004 $= \frac{4}{100000} = \frac{1}{25000}$ de la nature. On verra qu'en réunissant toutes les données des opérations graphiques des ingénieurs de l'armée, j'ai cherché à donner à cette carte, dont la gravure, d'une belle exécution, est due aux soins de M. Collin, tous les détails et tout l'intérêt qu'elle comporte.

La première section sera une description simple des lieux dans leur état moderne, c'est-à-dire dans l'état où l'armée française trouva cette ville, à l'époque de la conquête de l'Égypte.

La seconde section sera une discussion comparative et raisonnée de l'état moderne et de l'état ancien, dans laquelle on désignera les vestiges qui, ayant appartenu aux monumens les plus célèbres, sont autant de témoins de la richesse et de la splendeur de cette antique cité. Nous la terminerons par des vues générales sur sa restauration.

## PREMIÈRE SECTION.

**État moderne de la ville d'Alexandrie sous l'empire de la Porte ottomane.**

1. La ville moderne d'Alexandrie, nommée *Iskanderyeh* par les Arabes, du nom de son fondateur *Iskander* (Alexandre-le-Grand), située vers l'extrémité orientale de la côte d'Afrique, est bâtie sur un banc de sable qui réunit le continent à l'ancienne île *Pharos*. Cette île, que les atterrissemens ont transformée en une presqu'île qui conserve son ancien nom, couvre, du sud-ouest au nord-est, la ville et ses deux ports naturels, les seuls que l'Égypte possède, sur plus de soixante lieues de côtes, dans la Méditerranée.

Voici la position de cette ville d'après les observations de MM. Nouet et Quesnot, astronomes de l'armée d'Orient.

Degrés [1] de { longitude orientale du méridien de Paris. 27° 35′ 30″
latitude septentrionale............... 31. 13. 5.

[1] La position d'Alexandrie a été déterminée par divers astronomes, ainsi qu'il suit :

| INDICATION des ASTRONOMES OBSERVATEURS. | DEGRÉS de | |
|---|---|---|
| | LATITUDE. | LONGITUDE. |
| Ératosthène fixe Alexandrie à.......... | 31° 12′ 00″ | » |
| Ptolémée, géographe, à.............. | 31 00 00 | 60° 30′ 00″ |
| Chazelles, académicien français, à..... | 31 11 20 | 47 56 33 |
| MM. Nouet et Quesnot, à............ | 31 13 5 | 27 35 30 |

Le territoire d'Alexandrie, baigné au nord par la Méditerranée, est resserré au sud par l'ancien lac *Mareotis*, dont le vaste bassin, aujourd'hui envahi par les eaux de la mer, était entièrement desséché à l'époque où nous fîmes la conquête de l'Égypte. Cette irruption des eaux de la mer, dont les désastres sont dus aux efforts de cette puissance européenne, notre rivale dans la paix et dans les arts, comme elle est notre éternelle ennemie dans la guerre, a rattaché d'une manière plus marquée le sol de cette ville à cette longue et étroite péninsule qui, formée d'une chaîne continue de roche calcaire, s'étend du cap d'Abouqyr à l'est, jusqu'au-delà de la tour des Arabes, sur sept à huit myriamètres dans le sud-ouest.

2. Le premier des deux ports d'Alexandrie, que tout bâtiment venant de l'Occident trouve à son arrivée sur cette partie des côtes de l'Afrique, est le port vieux, situé au fond d'une rade immense, formée par une ligne de roches cachées en partie sous l'eau et apparentes en partie à sa surface. Les bas-fonds de ces récifs s'étendent depuis le cap du Marabou jusqu'au *Râs el-Tyn*, ou cap des Figuiers, situé à la pointe la plus occidentale de la presqu'île du Phare, sur une longueur de 8300 mètres (4258 toises 5 pieds).

Cette rade a trois passes naturelles, dont la plus profonde et la plus facile, quoiqu'inégale et sinueuse,

La différence des longitudes dans les deux dernières observations des astronomes français est due à celle des méridiens pris ultérieurement pour point de départ. Cette différence est de vingt degrés trente minutes, entre le méridien de l'île de Fer et celui de l'observatoire de Paris à l'est.

est celle qui, dite *du centre*, n'existe cependant que vers le tiers de l'étendue de cette ligne, du côté du Marabou. Cette passe, de deux à trois cents mètres de largeur, ayant cinq à six brasses dans les parties les moins profondes, est la seule accessible à des frégates ou à des vaisseaux de guerre privés de leur batterie. Nos officiers de marine ont pensé que tout vaisseau qui ne tirera que vingt-trois pieds d'eau, après avoir réduit sa différence à zéro, peut entrer dans la rade par cette passe, dans son état actuel et sans autre préparatif. On lira toujours avec intérêt la lettre que l'amiral Brueys écrivit au gouvernement français, quelques jours avant le combat naval d'Abouqyr; nous consignons ici en forme de note cette lettre, qui, par rapport à l'objet de ce mémoire, contient des notions qu'il importe de conserver pour l'utilité de la navigation [1].

[1] *Lettre de l'amiral Brueys, commandant la flotte française dans l'expédition d'Égypte, adressée au directoire de la république française.*

A bord du vaisseau *l'Orient*, en rade d'Abouqyr, le 21 messidor an VI (9 juillet 1798).

« Le 19 messidor, ayant été reconnu que les vaisseaux ne pouvaient pas entrer dans le port, à cause du peu de profondeur qu'il y a à l'entrée, je mis sous voile pour aller mouiller à la rade de Béquiers, avec treize vaisseaux et trois frégates.

« Cette position est la plus forte que nous puissions prendre dans une rade ouverte, où l'on ne peut pas s'approcher assez de terre pour y établir des batteries, et où deux escadres ennemies peuvent rester à la distance qui leur convient.

« Il est fâcheux qu'il n'y ait pas à Alexandrie un port où une escadre puisse entrer; mais le port vieux, tant vanté, est fermé par des récifs hors de l'eau et sous l'eau, qui forment des passes fort étroites, et entre lesquelles il n'y a que vingt-trois, vingt-cinq et cinquante pieds d'eau : la mer y est ordinairement élevée; d'où l'on voit qu'un vaisseau de 74 canons y serait fort exposé, d'autant qu'il serait brisé un quart d'heure après avoir touché. J'ai offert, pour satisfaire au désir

Les deux autres passes adjacentes ont trois à quatre brasses d'eau, mais de largeur et de profondeur inégales; leurs directions sinueuses, sur un fond hérissé de récifs, en rendent l'abord difficile: une dernière passe, la plus orientale, n'est accessible qu'aux chaloupes et aux germes qui font le commerce de cabotage.

Les vents qui facilitent le plus l'entrée des passes de la rade sont tous ceux qui sont compris entre l'ouest-sud-ouest et l'est-nord-est, en passant par le nord : ces vents sont aussi les plus forts et les plus habituels; et, comme ils forment la moitié de la rose des vents, ils réduisent à un petit nombre les rumbs favorables à la sortie, qu'ils rendent difficile: en effet, il arrive souvent à des bâtimens d'attendre, surtout dans la saison des vents étésiens, des mois entiers avant de pouvoir quitter la rade.

Quand on jette les yeux sur cette rade, dont la profondeur et l'étendue permettent d'y recevoir les escadres les plus nombreuses, on regrette que la nature, qui a tant fait pour la former, sur une plage basse et peu accessible en tout autre point des côtes, n'ait pas achevé son ouvrage en agrandissant les passes de cette rade, qui peuvent être défendues sans de grandes dif-

du général en chef, dix mille francs au pilote du pays qui ferait entrer l'escadre; mais aucun n'a voulu se charger que d'un bâtiment qui tirerait au plus vingt pieds d'eau. J'espère cependant qu'on parviendra à trouver un passage dans lequel nos 74 pourront entrer : mais ce ne peut être que le fruit de beaucoup de peines et de soins; alors on pourra entrer sans beaucoup de danger. Le fond en dedans des récifs va en augmentant jusqu'à quinze brasses; mais la sortie sera toujours très-longue et très-difficile, et dès-lors une escadre y serait très-mal placée. »

ficultés. Le rocher qui en fait le fond étant de nature calcaire, on pourrait, par quelques travaux d'art, parvenir à leur donner plus de largeur et de profondeur [1]. On conçoit de quelle importance serait l'exécution de ces travaux, qui assureraient à l'Égypte la protection de son commerce par l'existence d'une marine militaire; car cette rade, quoique naturellement abritée, peut l'être encore plus par des môles et autres établissemens sur ses côtes, et même sur divers points de la ligne de récifs qui en borde l'entrée. La nature calcaire de la chaîne qui longe toute la côte au sud-est, doit faciliter l'exécution de ces derniers travaux.

Les difficultés des passes de la rade rendent indispensable le secours des pilotes côtiers pour tout bâtiment qui veut y entrer; mais souvent le gros temps, et l'agitation de la mer qui en est la suite, ne permettent pas aux pilotes de répondre à l'appel des signaux. On remédiera facilement à cet inconvénient par l'établissement de quelques points d'amers sur la côte. Ces établissemens consistent dans la construction de quelques tours assez élevées pour être aperçues des bâtimens à deux lieues au large. Ces tours pourraient servir tout-à-la-fois de balises, de forteresses et de phares;

[1] On pense qu'au moyen de quelques pontons armés d'une batterie à sonnettes, agissant par l'effet de moutons sur de longues et fortes pièces en bois de chêne, armées de sabots en fer pointus et tranchans, on parviendrait à saper, détruire ou raser les proéminences des roches saillantes sous la ligne des récifs des passes. On pourrait plus facilement encore détruire et enlever les débris des extractions de ces roches, pour en déblayer le fond des passes, au moyen de la *cloche à plongeur*, dont l'emploi permet à trois ou quatre ouvriers de travailler ensemble, durant quatre à cinq heures de suite, à trente et quarante pieds de profondeur d'eau.

car, comme la côte est basse et dangereuse par les atterrissemens de sa plage, on a besoin d'y multiplier de nuit les feux destinés à la sûreté de la navigation.

3. Le port vieux, situé vers l'extrémité orientale de la rade, est déterminé par l'espacement circulaire compris entre le cap des Figuiers et la côte au sud; les hauteurs de la presqu'île du Phare le mettent parfaitement à l'abri de la tourmente des vents du nord-ouest, du nord et du nord-est, assez violens et assez fréquens sur les plages d'Égypte. Ce port est vaste et profond; le mouillage en est sûr : dans son état actuel, les plus forts bâtimens de commerce peuvent y mouiller à une demi-encâblure de terre; cependant, au moyen de quelques travaux d'art et autres établissemens de marine, il serait facile de le rendre un des ports les plus commodes comme il est naturellement un des plus beaux du monde. On voit, par l'indication des sondes, que les frégates et les bâtimens de guerre peuvent y mouiller. L'accès en était autrefois interdit aux vaisseaux européens. On doit espérer, de l'intérêt plus éclairé de la Porte ottomane, que ce port sera désormais ouvert à notre commerce, comme à celui des autres nations de l'Europe[1].

4. Le port neuf ou port oriental est formé par une anse semi-circulaire, dont l'ouverture, qui, du côté du nord, a 1789 mètres (917 toises 5 pieds), est également resserrée par une ligne de récifs ou roches

[1] On peut consulter, pour les vues des ports d'Alexandrie, en outre des deux feuilles de plans, les douze planches des nº. 85 à 96 inclusivement. Voir *É. M.*, vol. II.

sous l'eau, qui réduisent à 500 mètres environ la passe accessible aux bâtimens. Ouvert absolument aux vents de nord et de nord-est, il ne peut recevoir que des bâtimens de commerce, des corvettes et quelques frégates.

La passe de ce port se prend à une encâblure (200 mètres) à l'est du fort Phare et du rocher en avant, dit *le Diamant*, que l'on peut serrer de plus près. Le mouillage se prend à cette distance en s'étendant au sud-sud-est du Phare. Les bâtimens de commerce qui ne peuvent jeter l'ancre que sur cette ligne, sont contraints d'avoir deux ancres pour résister à la tourmente des vents du nord et du nord-est, qui y sont, comme on l'a dit, assez fréquens, et dont la violence les expose souvent à se briser les uns les autres sur les bas-fonds. Dans les gros temps d'hiver, les bâtimens ne peuvent y tenir, et sont obligés d'aller mouiller dans le port vieux.

Ce port, dont l'entrée et la sortie sont assez faciles, semble vaste à son premier aspect; mais il est généralement peu profond, et il est resserré par des récifs à fleur d'eau, qui existent jusque dans son centre: il il est d'ailleurs encombré de sables et de pierres, que les bâtimens stationnaires y jettent depuis des siècles. Le fond, qui est de roches, en rend le mouillage assez mauvais; les bâtimens sont obligés d'y tenir toujours flottans leurs cables d'encrage, pour ne pas les exposer à être coupés par le fond pierreux et rocailleux qui longe la digue sur toute la ligne du mouillage. L'encombrement de ce port, autrefois si magnifique par sa

profondeur, est dû en grande partie aux sables qu'y portent sans cesse les courans de la mer, qui varient suivant la violence et la direction des vents, ainsi qu'aux courans des eaux de la branche occidentale du fleuve, dans le temps de sa crue; il est encore l'effet de la décomposition des roches calcaires de la côte à l'ouest, qui cèdent à l'action destructive de la mer.

5. Les marées, comme dans toute la Méditerranée, sont peu sensibles et n'ont rien de périodique sur les côtes d'Alexandrie; elles tiennent plus aux vents qu'à toute autre cause constante : la plus grande élévation des marées qui ont lieu sous les aires de vents comprises entre l'ouest et le nord-est, n'y est pas de plus de 18 à 24 pouces (49 à 65 centimètres).

Après avoir dit tout ce qu'il importait de connaître sur les passes et le mouillage des rades et des deux ports d'Alexandrie, nous allons prendre terre, et parcourir les ruines d'une cité qui, en échappant à la domination française, dont elle devait attendre une nouvelle existence, est retombée, pour des siècles peut-être, dans la poussière de ses tombeaux.

6. L'entrée du port neuf, où les vaisseaux européens pouvaient seulement aborder et stationner avant notre expédition, est défendue par deux forts bâtis sur les caps qui en terminent la forme semi-circulaire, le fort Phare à l'ouest, et le Pharillon à l'est.

Le fort Phare consiste dans une enceinte fortifiée à la moderne, renfermant une tour carrée[1], flanquée de

[1] Voir l'élévation de ce fort, vue, qu'on doit à M. Cécile, offre planche 85, *É. M.*, vol. II. Cette une grande exactitude de détails.

quatre tourelles, dont la plate-forme est occupée par un donjon portant une lanterne, où l'on allume des feux de nuit[1]. J'ai vu dans les chambres les plus élevées de cette tour des monceaux d'épées et d'autres armes, presque entièrement détruites par la rouille, et dont la forme et les ornemens font assez connaître qu'elles ont appartenu aux croisés, et sans doute à ceux de l'expédition malheureuse de Louis IX.

On communique au fort Phare par une digue étroite, défendue par un chemin couvert et crénelé, sur 550 mètres de longueur. Cette digue, bâtie sur des récifs à fleur d'eau, et sur de grosses pierres et des fragmens de colonnes de granit, jetés et empilés transversalement, est percée de quelques petits ponts pratiqués dans la largeur de la chaussée, et dont l'effet est de briser et d'amortir la force des lames, qui viennent

[1] C'est à la tour du Phare que les astronomes de l'armée française, cités ci-dessus, ont déterminé la position de la ville d'Alexandrie; c'est à ces mêmes astronomes que l'on doit encore les résultats des calculs de la charpente trigonométrique qui a servi à la formation des plans d'Alexandrie. Voici ces résultats :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Distance du Phare | au Marabou | 11728$^m$. | o. | | |
| | à la colonne | 10936. | o. | | |
| Distance du Marabou | à la méridienne | 9228$^m$. | o. | (ouest.) | |
| | à la perpendiculaire | 7240. | o. | (sud.) | |

Les observations sur la boussole ont donné pour résultats :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Boussole | Déclinaison à l'ouest. | 13° | 6′ | 0″ |
| | Inclinaison | 47. | 30. | o. |

*Nota.* Les sondes des ports, dues aux soins de MM. les officiers de marine et des ingénieurs des ponts et chaussées, sont exprimées en pieds de France.

y battre avec fureur par les vents d'ouest et du nord-ouest. Mais ces ouvertures artificielles, en laissant courir les eaux du large dans le port neuf, ont l'inconvénient d'y donner passage à une grande quantité de sables, qui contribuent à accroître les progrès de son encombrement.

7. *Le Diamant* est un rocher à fleur d'eau, qui, situé près et au nord du fort Phare, est découvert dans les temps calmes; on remarque à sa surface des vestiges d'anciennes constructions, et au pourtour, des fragmens de pierres travaillées par la main des hommes. Quelques voyageurs en ont inféré que ce rocher avait servi de base à l'ancien phare; mais la surface ne paraît pas avoir jamais été assez étendue: on voit par l'inscription des sondes, que la mer y a partout aux environs une assez grande profondeur d'eau.

8. La presqu'île du Phare, dite en arabe *Roudah el-Tyn* (le Jardin des Figues), parce que l'on y cultive avec succès des figuiers qui donnent d'excellens fruits, couvre le port vieux sur une longueur de 2650 mètres courant au sud-ouest; son sol aride et salin n'offre qu'une roche calcaire, dont la couleur blanchâtre, que le soleil rend toujours éblouissante, repousse et fatigue la vue. Toute cette presqu'île est bordée de récifs à fleur d'eau, principalement à l'ouest de la digue du fort Phare. On y retrouve encore beaucoup de vestiges d'anciennes fabriques et autres constructions en briques et ciment, qui ont résisté à l'action des lames de la mer, quand la roche des récifs n'en offre au contraire que les effets destructifs.

Le cap au sud-ouest de cette presqu'île inabordable est défendu par une batterie rasante, qui prend son nom du cap des Figuiers. Deux autres fortins de substruction arabe défendent l'intérieur des deux ports. Près et au nord-ouest de celui du port vieux, on trouve une lagune d'eau salée, qui fournit naturellement un sel très-blanc, mais d'une saveur plus piquante que celle du sel marin ordinaire.

La partie de cette presqu'île inhérente au sol de la ville moderne est uniquement destinée à la sépulture des musulmans. On a figuré sur la carte, par de petits traits noirs pleins, les tombeaux particuliers des familles, qui offrent de petits mausolées en marbre blanc ou en pierre calcaire, d'un travail plus ou moins simple et plus ou moins décoré de sculptures ou d'inscriptions.

Après avoir traversé ce quartier des tombeaux, on pénètre dans l'intérieur de la nouvelle ville, qui sépare les deux ports. Cette ville a été bâtie sur un banc de sable de nouvelle formation, dû aux atterrissemens dont nous avons parlé plus haut. « Les progrès de ces atterrissemens sont tels, dit M. de Maillet[1], qui a résidé quarante ans en Égypte en qualité de consul français, que, dans l'espace de vingt-six ans, de 1692 à 1718, ils furent de quarante pas de longueur en avant de la maison consulaire que j'habitais à ces deux époques de ma résidence à Alexandrie, au point qu'on bâtit quelques maisons sur le sol de ce nouveau

[1] *Description de l'Égypte*, t. Ier, pag. 187, édition de la Haye, in-8°, 1740.

rivage. » Ces atterrissemens s'étendent de plus en plus dans le port, qu'ils menacent d'envahir entièrement avant peu de siècles.

Cette ville ne renferme aucun monument remarquable; les principales mosquées au nombre de vingt-cinq à trente, les okels ou magasins publics, les maisons particulières, les quais, etc., sont remplis de fûts de colonnes de grès, de granit, de marbre, de porphyre, d'albâtre, ou de pierre calcaire, numismale, provenant d'anciens palais ruinés : on s'est borné à indiquer en toutes lettres sur le plan l'emplacement des édifices dépendans du service de la marine et des administrations publiques; il n'en est aucun qui mérite une description particulière. Si l'on excepte le plan des okels, la construction et la distribution intérieure des maisons sont aussi mauvaises que mal entendues : l'extérieur des maisons ne présente que des façades lisses et blanchâtres, percées de petites fenêtres masquées de grillages en bois à croisillons serrés. Des rues étroites et non pavées, qui n'offrent aucun écoulement aux eaux pluviales, restent toujours poudreuses ou fangeuses, suivant le temps : on n'y trouve de mouvement que vers les bazars ou quartiers des marchands. Du reste, tout concourt à donner à la ville un aspect triste et monotone pour tout Européen que le commerce ou l'amour des voyages attire en cette contrée.

Cette ville est naturellement privée d'eau douce, ainsi que je le dirai plus bas. Le nombre de citernes qu'elle a pour y suppléer, appartenant à ses vingt mosquées, peut contenir 15400 charges de chameau; la

charge est estimée à 200 pintes pesant 400 livres ou 195 kilogrammes 80 décagrammes : cette quantité peut suffire pendant cent vingt-huit jours ou quatre mois à la consommation de huit mille âmes, qui en forment la population ordinaire. Ces citernes sont remplies annuellement, moitié par les eaux pluviales, sur lesquelles on compte, et moitié par des transports d'eau.

Indépendamment de ces citernes publiques, chaque maison en possède une petite, que les propriétaires font remplir au moyen d'outres chargées à dos de chameau, de mulet ou d'âne; on y trouve encore des puits de peu de profondeur, et dont l'eau plus ou moins saumâtre sert aux usages les plus ordinaires : quelques-uns de ces puits donnent de l'eau potable. Les habitans les plus pauvres, qui n'ont dans leurs maisons ni puits ni citerne, sont contraints d'aller chercher dans les grandes citernes de l'ancienne ville l'eau nécessaire à leurs besoins journaliers.

On ne trouve en cette ville aucun moulin à eau : un moulin à vent, situé sur le rivage de l'anse au nord de la presqu'île du Phare, et construit il y a vingt à trente ans par un habitant de Rhodes, était le seul qui existât en Égypte; nous y en avons construit deux autres aux environs du Kaire. C'est pour suppléer au défaut de ces machines, que chaque riche particulier possède dans sa maison un moulin mu par des chevaux ou des ânes; quelques-uns de ces moulins sont destinés au service public. Les habitans les plus pauvres ont, pour leur usage particulier, des meules à bras, que font

tourner habituellement des femmes qui n'ont presque pas d'autre occupation, et qui souvent prolongent leur travail assez avant dans la nuit.

10. On ne peut assigner aucune époque à la fondation de cette ville moderne; elle a été bâtie et habitée à mesure que, d'une part, les amas de sables y formaient des atterrissemens, et que, d'une autre part, les guerres civiles et religieuses, ou celles des nations étrangères, occasionaient dans l'ancienne ville des ravages qui la faisaient abandonner partiellement. L'époque de son plus fort agrandissement ne date que du milieu du XVI^e^ siècle, quelques années après la conquête de l'Égypte par Selim 1^er^. C'est ce que l'on doit conclure d'un passage de Jean Léon d'Afrique[1].

11. On trouve sur le rivage des deux ports quelques murs de quai et des jetées pour la facilité des embarcations : ces constructions ne sont formées, en grande partie, que de fûts de colonnes empilés. Quant aux magasins et autres bâtimens dépendans du service des arsenaux de la marine, l'état d'abandon et de ruine dans lequel se trouvent ces établissemens publics, fait assez connaître l'esprit d'insouciance du gouvernement turk, qui laisse tout dépérir sans jamais rien réparer ni entretenir.

[1] Jean Léon d'Afrique, qui voyageait en Égypte en 1517, l'année même de la conquête qu'en fit Selym 1^er^, dit qu'à cette époque la ville des Arabes, celle qui occupe une partie de l'emplacement de l'ancienne Alexandrie, était encore très-habitée; toutes les maisons de la ville, ajoute ce voyageur, sont bâties sur des citernes. Le port neuf avait le nom de *Marsa es-Selsela*, qui veut dire *port de la Chaîne*. Dans la ville est une montagne élevée, qui n'est pas de formation naturelle, et qui est couverte de débris de vases : à son sommet est une tour ou vigie. (Collection de Ramusio, en trois volumes, tom 1^er^.)

12. On construit à Alexandrie quelques gros bâtimens de commerce, des caravelles, espèces de frégates turques, percées de 40 à 50 canons, et des djermes, qui font le cabotage à Rosette et à Damiette par les bouches du fleuve [1]. La classe des habitans qui se livre au service de la marine, habite les rivages des deux ports, mais surtout ceux qui sont situés au sud de la presqu'île du Phare, et réservés aux constructions navales. Livrés à la pêche et au commerce de cabotage, les Alexandrins fournissent des marins intrépides : on trouve parmi eux d'habiles nageurs, et surtout des plongeurs de la plus grande force; on en raconte des anecdotes assez étonnantes.

13. La population d'Alexandrie, à l'époque de notre conquête, pouvait être d'environ huit mille âmes; elle était réduite à sept mille à l'époque de notre évacuation. Elle est composée d'Égyptiens proprement dits, de Turks, d'Arabes, de Maures, de Grecs, de Syriens, de Juifs, et de quelques chrétiens européens. C'est à l'ombre des bazars ou quartiers marchands de cette ville qu'il est curieux d'observer la réunion de tant d'individus de nations diverses, que l'intérêt des relations commerciales rassemble en paix, et qu'il divise avec éclat dix et vingt fois en un seul jour. C'est là que, comme dans un tableau mouvant, on peut juger des nuances infinies que la nature imprime sur le front

[1] On peut voir, dans le Mémoire sur le canal des deux mers, article de la navigation du Nil (section II, §. VI, *É. M.*, tom. XI, page 37), la description des diverses espèces de bâtimens que l'on construit en Égypte.

comme sur toute l'habitude du corps de l'homme, ainsi que des différences morales que les climats, l'éducation et la religion apportent dans son caractère, dans ses opinions et son existence. Je n'essaierai pas d'en donner une esquisse; elle serait trop imparfaite, si elle restait privée du coloris que demande un pareil sujet : le trait le plus vigoureux ne saurait suppléer au défaut du pinceau; et, en essayant de peindre, je sortirais des limites où je dois me renfermer.

14. Je m'abstiendrai encore de parler de l'administration civile et de la force du gouvernement militaire qui veillaient à l'existence comme à la sûreté des habitans de cette ville : je me contenterai de dire que les institutions qui concernaient particulièrement l'administration civile de l'Égypte, étaient anciennement liées à la religion, et qu'à cet égard les choses n'ont pas changé; ainsi aujourd'hui le Qorân est tout-à-la-fois pour les muftys et les qadys, prêtres musulmans, le livre de la religion, le code des lois, la règle des mœurs et des usages. Quant à la force militaire, elle n'était le plus souvent que le soutien des abus affligeans qui en dérivent, quand elle n'est pas contenue par une sage modération, et surtout par une discipline sévère.

15. Le commerce d'Alexandrie ne consiste plus aujourd'hui, pour ainsi dire, que dans l'exportation des grains, des riz et du natron de l'Égypte, dans celle des cafés de l'Arabie, et de quelques marchandises de l'Inde, qui y arrivent par la mer Rouge. C'est par les ports de cette ville que l'Égypte et l'Abyssinie reçoivent en échange les draps, les soieries, les verreries et autres

objets de Marseille, de Livourne, de Venise, de Constantinople et des autres échelles du Levant.

Alexandrie, qu'on ne doit considérer aujourd'hui que comme une ville d'entrepôt, renfermait, avant notre arrivée en Égypte, d'après M. Olivier,

88 mosquées, dont 46 du premier ordre et 42 du second;
200 métiers à faire des étoffes légères en soie, propres aux vêtemens des gens aisés de l'un et de l'autre sexe;
400 métiers à toile dite *moghrebine*, pour faire des chemises à l'usage du peuple;
50 métiers à faire des étoffes d'un gros tissu en laine, à l'usage des Arabes;
30 savonneries, dont les huiles étaient importées de la Morée, de Crète et de Syrie.

On y fabrique encore des peaux en maroquin rouge, qui sont très-estimées, et qui trouvent un grand débit au Kaire et dans d'autres villes de l'Égypte et de l'intérieur de l'Afrique.

16. Le climat d'Alexandrie est assez sain; quoique très-chaud en été, il est tempéré par les fraîcheurs des nuits : les rosées du soir, surtout dans la saison des vents étésiens, y sont, ainsi que dans toute la partie maritime de l'Égypte, d'une humidité saline qui pénètre tous les corps. L'hiver est très-pluvieux à Alexandrie : c'est toujours dans cette saison humide que les maladies épidémiques s'y manifestent avec plus ou moins d'intensité [1]. Strabon dit, en parlant du climat de cette ville :

« La salubrité de l'air est remarquable : elle est due

[1] L'armée a dû remarquer avec autant d'étonnement que d'inquiétude la perte que nous fîmes de seize cent cinquante hommes de la garni-

à la situation de la ville, qui est baignée de deux côtés, et à l'avantage qu'elle retire de la crue du Nil; car, dans toutes les autres villes qui sont placées sur le bord

son d'Alexandrie, durant les trois mois du premier hiver que nous avons passé dans cette ville, c'est-à-dire en décembre 1798, janvier et février 1799, quand cette année la peste n'atteignit qu'un très-petit nombre des habitans du pays.

Quelques voyageurs qui ont parlé des causes et de l'origine de la peste en Égypte, ont avancé qu'elle n'y était point *endémique*, et qu'elle n'y était apportée que par des bâtimens venant de Constantinople, ou de quelques autres échelles du Levant, ou même de l'intérieur de l'Afrique. Je crois que les premiers officiers de santé de l'armée, MM. Desgenettes, médecin en chef, Larrey, chirurgien en chef, Savaresy, Franck et Balme, médecins ordinaires, et autres, qui ont observé et traité en Égypte cette maladie, sur laquelle ils ont publié des écrits, ne partagent pas cette opinion. Pourquoi cesserait-on d'adopter, en effet, celle dont on trouve dans Strabon les causes exposées d'une manière si claire, si simple et si naturelle? L'esprit humain ne marche-t-il donc que de systèmes en systèmes, toujours admis dans un siècle, et toujours combattus et détruits par de nouveaux dans le siècle qui lui succède? Cependant, si, cessant d'isoler des faits, on vient à les généraliser, on reconnaîtra, ce me semble, que la stagnation des eaux et l'humidité qui en résulte, sont, dans tous les pays chauds, le germe de toutes les maladies *endémiques* et *épidémiques* qui y règnent constamment. Que l'on cite les pays où ces maladies exercent leurs ravages, la Guiane, Saint-Domingue, l'Égypte, la Hollande, etc., la France dans ses parties marécageuses, telles qu'à Gravelines et à Rochefort, et l'on sera convaincu que ces maladies y sont produites par les vapeurs pestilentielles que le soleil pompe dans des eaux stagnantes, qui laissent à découvert des terres fangeuses. Qui pourrait douter que les épizooties, ces maladies si funestes aux bestiaux, ne soient des espèces de peste produites par les eaux stagnantes que boivent nos troupeaux dans les temps de grande sécheresse? On objectera que, dans la haute Égypte, où il ne pleut presque jamais et où il n'existe pas de marais, la peste s'y manifeste également. Cela est vrai; mais on a remarqué qu'elle n'existait le plus souvent qu'après une inondation extraordinaire du fleuve, et sans doute par l'effet d'une trop grande humidité des terres, suite d'un trop long séjour des eaux. La peste y est alors d'une force et d'une intensité terribles; elle y ravage des villages entiers, comme il est arrivé l'année même où nous avons évacué l'Égypte, en 1801. On observe qu'avec le fleuve elle descend dans la basse Égypte, quand, dans les années d'une mortalité ordinaire, elle a une marche opposée de la mer vers l'intérieur au sud.

On doit encore penser que l'al-

des lacs, on ne respire, pendant les chaleurs de l'été, qu'un air épais et étouffant, produit par les vapeurs que le soleil y élève : la vase séjourne sur les bords de ces lacs; il s'en exhale des émanations marécageuses, qui répandent dans l'atmosphère le germe des maladies et font naître la peste. Mais, à Alexandrie, le Nil, qui croît annuellement au commencement de l'été, fait hausser les eaux du lac, et ne laisse à découvert aucune partie vaseuse d'où il puisse s'élever des exhalaisons nuisibles. Alors les vents étésiens, qui souf-

ternative continuelle de la grande chaleur des jours et de la grande humidité des nuits, surtout dans la saison des pluies et dans celle de l'inondation, dérange l'équilibre des humeurs, et que les effets d'une variation si brusque et si fréquente tendent à décomposer le sang, déjà trop affaibli par des transpirations excessives et habituelles : c'est dans cet état que le corps, disposé à recevoir les moindres influences d'une atmosphère chargée les soirs et les matins d'exhalaisons putrides, les pompe par tous les pores; car le sang, comme l'air et l'eau, est un fluide qui se vicie et se décompose par la stagnation. Cependant je suis bien loin de prétendre que la peste ne puisse être apportée quelquefois en Égypte du dehors, et surtout de l'intérieur de l'Afrique; car, si cette maladie semble, dans beaucoup de cas, se gagner par le contact, on doit être assuré que les vents, qui sont le véhicule des vapeurs malignes et délétères dont est chargée l'atmosphère, la transportent aussi souvent de contrée en contrée: la rapidité de ces pestes terribles qui, à diverses époques, en 176, 211, 252, 539, 542, 558, 747, 1006 et 1348 de notre ère, ont moissonné près d'un tiers de la population de l'Europe, et ont menacé le reste du globe, ne doit pas laisser de doute à ce sujet, quand l'une de ces pestes surtout, sortie de l'intérieur de l'Afrique, fut transportée avec la rapidité des vents en Égypte et en Syrie, d'où elle se répandit en Europe. J'admets donc que la peste est endémique et épidémique tout-à-la-fois ou séparément, suivant l'état atmosphérique des climats, mais principalement en Égypte. L'opinion de Strabon, qui m'a conduit à ce développement de considérations physiques sur la peste, me confirme dans celle que j'émets ici, d'après les propres observations que j'ai été à portée de faire dans les deux atteintes que j'ai éprouvées de cette maladie en Égypte, et auxquelles je n'ai échappé que par une grande activité, par la force de l'âge et de mon tempérament, et par des transpirations excessives que je me suis procurées à propos.

flent de la partie du nord et de la haute mer, apportent la fraîcheur aux habitans d'Alexandrie, qui passent agréablement l'été. »

On ne peut rien dire, à mon sens, de plus précis et de plus exact; on doit conclure de ce passage du géographe grec, que l'inondation du lac *Mareotis*, resserrée dans de justes limites, en recouvrant le sol fangeux de son bassin desséché, ainsi que nous l'avons dit dans notre Mémoire sur les lacs d'Égypte, article *Mareotis*, doit rendre à cette ville les avantages de son ancienne salubrité. On dit son ancienne salubrité, parce qu'il semble que les maladies épidémiques qui ravagent trop souvent cette ville, ainsi que l'Égypte en général, étaient alors bien moins fréquentes, ou qu'elles avaient bien moins d'intensité, que depuis que cette contrée est tombée sous la domination d'un peuple que rendent insouciant au dernier degré ses opinions religieuses sur l'inévitable destinée des choses humaines.

Après avoir traité de tout ce qu'il importait de faire connaître de la ville moderne, nous allons poursuivre notre marche et nos recherches en parcourant des yeux le plan de son ancien site.

17. Quand on quitte le sol d'atterrissement de la nouvelle ville pour passer sur l'ancien continent, on entre par des portes élevées dans une vaste enceinte fortifiée, qui ne renferme plus que les restes de l'ancienne Alexandrie. Les ruines des villes antiques attirent en général l'intérêt et la curiosité des hommes. Il semble qu'à l'ombre de ces vieux monumens des générations passées, l'esprit trouve quelque charme dans



les souvenirs pleins de regret qu'ils rappellent : leur aspect silencieux porte dans l'âme une émotion secrète qui l'agite et l'élève; on aime à les contempler; on les quitte avec peine, on y revient avec plaisir. Les ruines d'Alexandrie, au contraire, n'inspirent qu'une tristesse amère et profonde; car elles n'offrent que l'image hideuse de la destruction absolue de l'homme et de ses ouvrages. En effet, dans un vaste espace, fermé d'une double enceinte flanquée de tours élevées, le sol n'est couvert que des ruines de vieux monumens ensevelis sous des monticules de décombres, de colonnes et de chapitaux brisés ou renversés, de pans de murs écroulés, de voûtes enfoncées, de revêtemens de murs dont les pierres défigurées sont rongées par l'humidité saline du salpêtre et de l'acide marin : partout on trouve des puits et des citernes à demi comblés, ou des fouilles profondes, d'où les habitans retirent des pierres calcaires qui portent encore l'empreinte du travail des hommes, et qu'ils réduisent en chaux; partout on ne marche que sur des débris de poteries, de verres, de scories métalliques, sur des fragmens de toute espèce de marbres, et au milieu d'une poussière blanchâtre, que les vents ou les pieds des voyageurs élèvent et promènent toujours en tourbillons. Au milieu de ce chaos, quelques habitations solitaires, environnées de tombeaux, semblent ne s'élever du sein de ces ruines que pour couvrir de leur ombre l'asile de la mort. Ces tombeaux, formés de petits caveaux, renferment des corps qui reposent sur un sol de cendres, derniers restes de la fragilité humaine. Enfin, l'intérieur de cette enceinte

ne renferme plus que la poussière d'une immense cité, que l'on cherche en vain au milieu de ses murs.

18. Les premiers objets qui se présentent aux yeux du voyageur dans ce champ de ruines, sont deux monticules dont l'élévation, de cinquante à soixante mètres, permet aux navigateurs de s'en servir comme de points de reconnaissance des atterrages de l'unique port de l'Égypte : l'un de ces monticules, celui qui est le plus à l'est, porte le nom de *butte Sainte-Catherine*, que lui donnent les Francs ou chrétiens du pays; l'autre à l'ouest, dominant le port vieux, avait à sa sommité une tourelle qui servait de vigie : ces deux hauteurs ne sont composées l'une et l'autre que de débris de poteries et autres décombres qu'y apportent journellement les habitans de la ville; leur sommet, d'où la vue se porte au loin sur terre et sur mer, a été couronné d'un fortin et de lignes de retranchement qui les contournent et en défendent les approches[1]. Ces monti-

[1] Le général en chef Bonaparte avait honoré la mémoire de deux officiers supérieurs de l'arme du génie, morts au champ d'honneur, en donnant leurs noms à chacun de ces forts. Celui de l'est était appelé *fort Crétin*, du nom d'un colonel du génie tué au combat d'Abouqyr en juillet 1799. Le second était appelé *fort Caffarelli*, du nom d'un général de la même arme, qui mourut des suites des blessures qu'il avait reçues à l'une des affaires du siége de Saint-Jean-d'Acre en Syrie, le 27 avril 1799. Aussi brave militaire qu'habile ingénieur, Caffarelli conservait, malgré la perte qu'il avait faite d'une jambe au premier siége de Mayence en octobre 1795, l'activité la plus étonnante. Recommandable également par les plus belles qualités de l'âme et par ses connaissances variées et étendues dans les sciences physiques, dans la morale et dans la politique, il emporta en mourant les regrets de l'armée, et fut pleuré de son premier chef comme des généraux et du soldat, et des membres de la Commission des sciences et des arts, dont il fut en Égypte le père et l'ami tout-à-la-fois. Ce n'est pas ici un hommage rendu à la mémoire de Caffarelli dans la vue d'ac-

cules ne doivent avoir été formés que depuis peu de siècles : il paraîtrait, d'après le rapport de Léon d'Afrique, que nous avons rapporté ci-dessus, que le plus occidental existait du temps de Selym, en 1517. On sait que ce sultan, pour remédier aux inconvéniens de ces montagnes de décombres sous lesquelles le Kaire et toutes les villes de l'Égypte semblaient déjà à cette époque devoir être ensevelis un jour, fit publier un édit qui ordonnait de transporter toutes les immondices des villes par terre et par eau jusqu'aux bouches du fleuve. Nous dirons quel parti avantageux l'on pourrait retirer de ces montagnes, que les vents dépouillent d'une infinité de parcelles qni retombent souvent en pluie de cendres sur les villes qu'elles enveloppent et dominent en grande partie.

19. Un objet vers lequel on se porte avec le plus d'intérêt, est un obélisque que l'on aperçoit dès l'abord du port vieux. Sa flèche élevée, qui appelle les regards du voyageur, m'invite à commencer ma description par ce monument, le seul ou du moins le plus intact des restes de l'ancienne ville.

Près et au sud de l'une des tours de l'enceinte, dite *tour des Romains*, donnant sur la côte orientale du port neuf, on trouve deux obélisques en granit, que la tradition appelle vulgairement les *aiguilles de Cléopâtre*, du nom de cette reine superbe, la dernière de la

quitter la dette de la reconnaissance particulière; c'est le témoignage même de la justice que le chef de l'état-major de l'armée, dans sa *Relation des campagnes d'Égypte et de Syrie*, se plut à rendre aux grandes qualités de cet officier-général, l'un des plus distingués de l'armée d'Égypte.

race des Ptolémées, qui, occupant seule alors le trône des successeurs d'Alexandre, fut contrainte d'abandonner à-la-fois les rênes du gouvernement et les délices d'une vie qu'elle venait de sacrifier au rival d'Auguste, après la bataille d'Actium.

Les aiguilles de Cléopâtre sont deux obélisques en granit oriental, dont l'un est renversé et l'autre reste encore élevé sur son piédestal : de dimensions à peu près semblables, leurs faces quadrangulaires sont chargées d'inscriptions hiéroglyphiques. J'ai dessiné une des quatre faces de celui qni est renversé.

Parmi ces signes d'une écriture symbolique, on remarque, parfaitement imitées et sculptées en relief sur creux, les figures du bœuf, de l'épervier, du serpent, du scarabée, du hibou, de la chouette, du lézard, de l'ibis, de la cigogne, du canard et d'autres oiseaux et insectes ailés peu connus. Parmi ces figures placées dans des cadres qui forment des tableaux symétriques, on ne peut méconnaître celle des signes sexuels de l'espèce humaine. Hérodote dit à ce sujet que Sésostris avait fait sculpter sur ces monumens ces figures caractéristiques, à la honte des peuples qu'il avait vaincus sans gloire, lorsqu'il les avait soumis sans combattre.

Les dimensions de l'obélisque renversé que j'ai mesuré, sont de 57 pieds ( $18^{m}516$ ) de hauteur, jusqu'à la pointe dite *pyramidion*, dont les arêtes quadrangulaires ont $7^{ds}$ $4^{o}$ ( $2^{m}382$ ). Quoique les angles de la base de cet obélisque soient cassés et même déformés, j'ai calculé que l'arête inférieure du côté que j'ai dessiné, était de $6^{ds}$ $10^{o}$ ( $2^{m}220$ ), quand celle du côté

adjacent, que M. Balzac a également dessiné, aurait $7^{d}{}_{s}\ 5^{o}\ 5^{l}$ ($2^{m}420$). Ces différences dans les largeurs des deux côtés adjacens des faces quadrangulaires des obélisques, paraissent exister assez généralement dans ces monolithes, comme dans les côtés des pyramides. Aux quatre angles du plan de la base de cet obélisque, on remarque quatre entaillures ou mortaises, de 20 à 25 centimètres de côté, et d'autant de profondeur, qui étaient destinées sans doute, comme dans d'autres, à recevoir dans leur érection les tenons qui devaient les maintenir sur leur soubassement.

On sait que les empereurs d'Orient et d'Occident, à diverses époques, ont fait transporter des obélisques, de l'Égypte à Rome et à Constantinople[1]. Dans le

[1] Voyez *A.*, vol. v, pl. 32 et 33.

On lit dans l'ouvrage de M. Wilson que lord Cavan, pendant qu'il commandait à Alexandrie, fit faire des travaux pour le transport de l'obélisque renversé de cette ville à Londres : mais des difficultés de divers genres s'opposèrent à l'exécution de ce dessein. M. Wilson dit que les frais de transport furent évalués à quinze mille livres sterling. (*Histoire de l'expédition de l'armée britannique en Égypte*, en 1801 *et* 1802, par Robert-Thomas Wilson, Londres, 1803, 2 vol. in-8°.)

L'obélisque renversé d'Alexandrie ayant été entièrement décombré, les mesures en ont été prises avec exactitude ainsi qu'il suit :

| | |
|---|---|
| Partie du commencement de l'échancrure à.................. | $61^{ds}\ 0^{o}\ 0^{l}$ |
| *Idem* de l'échancrure à travers le cintre.................. | 7. 3. 0. |
| Longueur totale.................. | $68^{ds}\ 3^{o}\ 0^{l}$ |

Le pied anglais étant de $11^{o}\ 2^{l}$ du pied français $= 0^{m}3022$, cet obélisque aurait donc $63^{ds}\ 6^{o}\ 1^{l}6$.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Largeur de la base.............. | $7^{ds}$ | $7^{o}$ | $7^{l}$ |
| *Idem* au bout le plus étroit..... | 5. | 1. | $4\frac{1}{2}$. |

(*Même ouvrage*, tom. II, pag. 62.)

— Ces mesures s'accordent assez bien avec celles que j'en ai prises et données.

voyage que je fis à Rome en mars 1810, je comptai dix à onze de ces monolithes élevés à la gloire du nom romain. Mais on doit avouer que les architectes qui élevèrent ces monumens, en ont détruit l'effet colossal en les plaçant sur des piédestaux qui ne font que les amaigrir, quand les anciens Égyptiens les avaient érigés, comme on le voit encore à Héliopolis et à Thèbes, sur un socle de 25 à 30 centimètres de hauteur seulement au-dessus du pavé ou du sol environnant. C'est ainsi que nous faisons disparaître en partie l'effet majestueux des colonnades de nos palais, en élevant les colonnes sur des piédestaux qui, en diminuant réellement cette force d'appui ou de stabilité monumentale qui leur est propre, ôtent encore à leur forme le double caractère de hardiesse et d'élégance qu'elle doit présenter.

Le poids de l'obélisque renversé, qui a, compris son pyramidion, dont la pointe est tronquée et polie, une hauteur de $63^{d}\ 6^{o} = 20^{m}627$, doit être[1] de $451^{m}469$ livres 80 centièmes de livre, ou de 219068 kilogrammes 42 décagrammes. On voit qu'il suffirait d'un bâtiment du port de 225 à 250 tonneaux pour transporter de pareils monolithes. On doit penser que, pour le transport de ceux qui sont à Rome et à Constantinople, on a employé des pontons de forme plate,

[1] Le pied cube de granit d'Égypte, dit *oriental*, est estimé 186 livres, poids de marc, ou 91 kilogr. 5 décagr.

Le mètre cube, contenant 29 pieds 174 millièmes, doit peser 5426 liv. 36 centièmes, poids de marc, ou 2656 kilogrammes 24 décagrammes.

Le cube de cet obélisque étant de $77^{m}39$, y compris $2^{m}77$ de son pyramidion, on en a déduit le poids porté ci-dessus, à raison de 490 gr. à la livre de seize onces.

que l'on a rémorqués à l'aide de navires à la voile ou à la rame.

Je n'en dirai pas davantage sur ces monumens, qui, rangés dans la classe des monolithes égyptiens, demandent une description particulière. Je passe à l'examen des ruines les plus considérables de l'enceinte qui les renferme.

20. L'enceinte de cette ville abandonnée, dont quelques parties sont fortifiées d'une contre-enceinte flanquée de plus de cent tours de diverses formes, ne renferme qu'une portion de l'ancienne ville grecque et romaine; elle est désignée depuis long-temps sous le nom d'*enceinte de la ville des Arabes*, parce qu'on pense qu'elle est l'ouvrage des princes de cette nation, à l'empire de laquelle Alexandrie et l'Égypte sont soumises depuis douze cents ans. Il paraît, en effet, que cette enceinte, dont le développement est de 7893 mètres (4050 toises), est, en grande partie, l'ouvrage des Arabes du IXe siècle. Ses murs, couverts par un petit fossé, sont, en général, en mauvais état. Dans le grand nombre de ses tours élevées, dont plusieurs sont vastes et d'une belle construction, on en remarque, sur le front de mer dans les deux ports et sur la ville moderne, quelques-unes qui datent des premiers siècles de l'ancienne Alexandrie. C'est ainsi que la tradition veut que l'une d'elles, donnant sur le port neuf, soit l'ouvrage des Romains, dont elle porte encore le nom; cette tour est située près et au nord des aiguilles de Cléopâtre. Deux autres sont remarquables par leur grandeur et par leur teinte de vétusté : l'une est située

sur le port neuf, donnant sur le rentrant de l'esplanade où vient aboutir un aquéduc; l'autre, la plus occidentale, donnant sur le port vieux, renferme une seconde tour qui lui est concentrique. Cette double tour, dont les murs se rattachent intérieurement par une voûte annulaire, est très-vaste et d'une très-belle construction. Quelques-unes des autres tours ont dû servir à renfermer des réserves d'eau dans leurs parties inférieures : on trouve une belle citerne dans une des tours qui dominent le front méridional de la ville moderne.

Le fort situé à l'angle saillant, au sud-ouest de l'enceinte, fut réparé et mis dans un état de défense assez respectable. On le désigne sous le nom de *fort Triangulaire*, de la forme qui le distingue. Il fut presque entièrement détruit par l'effet du feu qui prit au magasin à poudre, vers la fin de 1801; M. Wilson, qui rapporte ce fait dans la relation qu'il a donnée de l'expédition des Anglais en Égypte, car Alexandrie était alors en leur pouvoir, dit qu'on ne put jamais savoir la cause de cet accident.

Les tours de l'enceinte, construites dans le système de l'ancienne tactique militaire, s'élèvent majestueusement au-dessus des murs qu'elles étaient destinées à flanquer; elles sont toutes couronnées d'une plate-forme en saillie qui, par les regards de ses mâchicoulis, défend l'approche de leur pourtour. Presque toutes celles de la ligne extérieure ont des poternes, ou portes de sortie, donnant dans les fossés; la plupart de ces poternes, dont le seuil est élevé d'un à deux mètres au-

dessus du fond des fossés, sont aujourd'hui masquées par des massifs de maçonnerie.

On remarque dans le corps de maçonnerie des murs de l'enceinte, et surtout dans le soubassement de la plupart des tours, un grand nombre de colonnes de marbre et de granit qui y sont engagées horizontalement : on aperçoit l'une de leurs extrémités au dehors de la place. Dans la dernière partie de ce mémoire, n°. 89, je donnerai les observations que fait naître l'emploi inusité de ces colonnes dans le massif même de la maçonnerie des murs de cette enceinte. Quelques parties des paremens de ces murs, surtout du côté du sud, ont été recouvertes d'un enduit de mortier-plâtre, à l'effet de garantir leurs revêtemens de l'action corrosive de l'humidité saline produite par les rosées excessives des nuits sur toute la côte maritime de l'Égypte : c'est sur le parement des murs de l'enceinte, près et à l'angle saillant au sud de la porte de Rosette, que l'on voit des effets particuliers de cette décomposition de la pierre calcaire[1].

[1] Les paremens des pierres de ces murs sont, dans quelques parties, couverts de vermoulures si régulièrement creusées en tout sens, que l'on est d'abord porté à croire qu'elles sont l'ouvrage bizarre de la main des hommes : mais, en les considérant attentivement, on voit que ce sont des vermoulures naturelles, produites, dit-on, par des vers qui rongent la pierre, comme il en existe qui rongent le bois à l'air et dans l'eau. C'est par imitation de cet effet qu'on remarque sur la surface de certaines pierres calcaires, que le genre de sculpture connu sous le nom de *vermoulure* a été adopté et suivi dans le style de l'architecture rustique, ainsi qu'on le voit pratiqué dans les soubassemens et sur les colonnes et pilastres du palais des Tuileries et du Louvre à Paris. *Voir*, touchant la nature des vers qui rongent les pierres, le *Journal des savans* de l'année 1668.

21. On compte cinq portes pratiquées dans les murs de cette enceinte, savoir : deux sur le front de la ville moderne; une à l'est, dite *porte de Rosette;* une autre au sud, dite *porte de la Colonne;* et celle qui est située à l'ouest, et qui donne sur le port vieux par la grosse tour la plus occidentale de l'enceinte[1].

Ces portes sont pratiquées dans des tours qui flanquent l'enceinte: leur issue est masquée au dehors par les murs des tours, et sert à éclairer et à défendre le corps de la place à la manière des poternes dans les flancs de nos bastions. Les battans de ces portes, construits en forte charpente de bois de sycomore, ont leur face extérieure recouverte de lames de fer, fixées par des clous à tête saillante et à facettes; le fer y est réduit à l'état d'oxide ou de décomposition absolue, quand le bois, qui s'est à peine laissé effleurer, n'a fait au contraire que gagner en dureté par le laps des temps. Des inscriptions en caractères koufiques et arabes, qu'on lit sur les façades de ces portes, font connaître les époques de leur construction.

22. Parmi les habitations que l'on trouvait disséminées dans la vaste enceinte des Arabes, il existait un village attenant à la porte de Rosette, qui a été entièrement détruit par suite de la guerre, dans la première et la der-

[1] Au nombre des portes de cette enceinte, je ne compterai pas deux nouvelles portes que les Français ont ouvertes, l'une près le fort Triangulaire, dite *des Catacombes,* qui n'est qu'une brèche du corps de la place, et l'autre dans le bastion d'une courtine qui se rattache à la dernière tour, près de la porte qui donne sur l'esplanade du port neuf. On avait élevé cette courtine bastionnée pour la défense de la ville moderne, durant le siége d'Alexandrie par l'armée anglo-turque, en 1801.

nière année où nous avons occupé cette ville; quant aux autres habitations éparses au sud-ouest, qui n'ont point eu à souffrir des événemens militaires, elles se sont au contraire étendues et agrandies des ruines de celles dont nous venons de parler.

23. Au milieu de tant de décombres, on trouve deux monastères et une synagogue, restes des habitations de ces sectes nombreuses qui causèrent dans cette ville tant de schismes, de révoltes et de malheurs, durant les premiers siècles du christianisme. Les Juifs, que l'on a toujours à citer en première ligne en fait de guerre de religion, y conservent une synagogue, située près et au sud des aiguilles de Cléopâtre; leur cimetière est situé au-delà de l'enceinte arabe, à l'est de la tour des Romains. On ne peut s'empêcher d'observer jusque dans les pierres monumentales qui recouvrent les tombes de ce cimetière, l'attachement immuable de ce peuple à ses anciens usages.

Près et à l'est de cette synagogue, on trouve un monastère grec, siége du patriarche des Qobtes, c'est-à-dire du premier évêque de ces chrétiens qui, d'origine égyptienne, se sont maintenus en Égypte depuis que cette contrée a passé sous la domination des Arabes et des musulmans.

Si l'on se reporte vers le centre de l'enceinte arabe, en-deçà de la porte nord, qui donne sur l'esplanade du port neuf, on trouve un autre monastère de chrétiens catholiques, de l'ordre de la Propagande, ou des religieux de la Terre-Sainte. Pour entrer dans ce couvent, que j'ai visité, on monte d'abord sur des monticules de

décombres qui l'environnent, et qui obligent ensuite de descendre quelques marches avant d'en franchir la porte. On croit retrouver dans son intérieur le pavé du sol primitif d'Alexandrie. Je ne sais si d'autres personnes peuvent donner de plus grands détails sur l'intérieur de ces monastères. J'ai plusieurs fois eu l'idée et l'envie d'aller passer une quinzaine dans ces lieux de retraite, pour y puiser des renseignemens intéressans. On doit regretter de n'avoir pas assez consulté, dans cette ville comme au Kaire, ces pieux cénobites, que l'amour de leur religion, bien différent du zèle aveugle de ces anachorètes des déserts de Natron et de la Thébaïde, retient encore sur les ruines mêmes de l'ancienne ville forte du christianisme, et au milieu d'un peuple qui n'a conservé de son ancienne inimitié qu'un mépris insultant pour les chrétiens.

24. Parmi les mosquées, ou temples de la religion mahométane, qui restent dans l'enceinte arabe, on en distingue deux, dont l'une, située près de la porte la plus occidentale, conserve depuis long-temps le nom de *mosquée des Septante,* parce que, suivant la tradition, c'est dans ce lieu que, trois cents ans avant J.-C., Ptolémée, fils de Lagus, fit faire, par les soixante-dix interprètes que lui envoya le grand-prêtre Éléazar, la traduction grecque de la Bible hébraïque. Le plan de cette mosquée, dont la forme est carrée, et qui a 117 sur 126 mètres de côté, renfermait, dans son pourtour intérieur, un portique à double rang de colonnes en marbre ou granit, restes d'anciens monumens ruinés. Comme elle ne servait plus depuis long-temps au culte

musulman, on en restaura les murs, et l'on en fit un parc fortifié pour notre artillerie [1].

25. La seconde mosquée, dite *de Saint-Athanase*, est située vers le centre de l'enceinte, à 250 mètres à l'est du monastère chrétien dont nous venons de parler. Cette mosquée, qui remplace une église chrétienne, l'une de celles que saint Athanase bâtit dans la ville d'Alexandrie vers le milieu du IVe siècle, prend son nom de celui de son fondateur. Ses dimensions sont de 54 sur 62 mètres de côté. On sait que saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, sous lequel saint Macaire persécuté se retira dans les déserts des lacs de Natron, où il bâtit quelques couvens qui portent son nom, frappa d'anathème Arius, chef de la secte hérétique des ariens, l'an 364 de J.-C. C'est sous ce patriarche que les schismes religieux des donatistes et des ariens causèrent dans cette malheureuse ville des dissensions aussi longues et aussi sanglantes que le furent depuis celles des Guelfes et des Gibelins, qui désolèrent l'Italie vers le milieu du XIIe siècle [2].

Le sanctuaire de cette mosquée, dont le pavé avait cessé, depuis douze siècles, d'être foulé par les pieds des chrétiens, renfermait, au centre de son portique, un monument bien précieux de l'antiquité égyptienne. Il ne fallait pas moins qu'une armée victorieuse pour oser franchir le seuil de la mosquée, et enlever ce monument du lieu où il restait ignoré et perdu depuis si long-temps. C'est un sarcophage de brèche verte, dont

[1] *Voir* le plan de cette mosquée, *A.*, vol. V, pl. 37.

[2] *Voir* le plan de cette mosquée, *A.*, vol. V, pl. 38.

toutes les faces extérieures et intérieures sont surchargées d'inscriptions hiéroglyphiques : cette cuve est d'une forme trapézoïdale; ses dimensions, que j'ai mesurées, sont de $2^m90$ de longueur, des deux grands côtés, jusqu'à l'angle de l'épaulement de la tête. Sa largeur, en ce point, est de $1^m60$, d'une extrémité à l'autre de la corde de son arc extérieur; car la forme de la tête est arquée. Celle du petit côté des pieds est de $0^m93$ sur $1^m24$ de hauteur totale. Son intérieur est creusé parallèlement à sa forme extérieure sur $1^m01$ de profondeur, laissant au fond, des pieds à la sommité de l'arc de la tête, une longueur de $2^m40$. L'épaisseur des parois de cette cuve est de $0^m23$. Son poids doit être de 12 à 13 milliers de livres, poids de marc 5874 à 6363 kilogrammes. Ce sarcophage, un des monumens les plus curieux peut-être de ceux qui subsistent de la haute antiquité égyptienne, était un de ceux que j'avais été chargé, avec deux de mes collègues, de faire transporter en France [1]; mais le sort des armes en a autre-

[1] Le général en chef Kléber avait nommé une commission de trois membres, MM. Nouet, astronome, Descostils et moi. Je partis du Kaire le 27 pluviose an VIII, ou 16 février 1800, emportant à Alexandrie, pour être embarqués avec le beau sarcophage de la mosquée de Saint-Athanase, deux sarcophages du Kaire, dont l'un, connu depuis long-temps sous le nom de *Fontaine des amoureux*, était placé dans le soubassement de l'escalier de la mosquée de Touloun, donnant sur une des grandes rues du Kaire; un autre sarcophage dont la configuration avait la forme du corps de l'homme; deux autres petits obélisques en pierre noire, dite *thébaïque*, de trois à quatre mètres de hauteur; la pierre aux trois inscriptions, le poignet de l'un des colosses de Memphis, et autres fragmens de cuves et de statues. Ces antiques furent embarquées sur des bâtimens, que les conditions de l'évacuation ne nous laissèrent malheureusement pas ramener en France. J'ai dessiné les hiéroglyphes des deux petits obélisques en basalte ou espèce de

ment disposé. Si les derniers événemens militaires qui ont amené l'évacuation de l'Égypte, ont privé la France d'un trophée qui devait enrichir le musée de la capitale, les arts et les sciences n'ont pas à en regretter la perte entière, puisque notre implacable rivale s'en est emparée : les savans et les artistes pourront aller admirer, dans le musée de Londres, ce monolithe si précieux pour les arts et pour l'histoire.

26. Près et vis-à-vis la mosquée de Saint-Athanase, on remarque encore sur pied trois colonnes de granit rouge, dont le fût monolithe peut avoir 12 à 13 mètres d'élévation, sur 140 centimètres de diamètre moyen. L'alignement de ces belles colonnes, espacées de quinze à vingt pas entre elles, se dirige assez bien sur celui de la rue qui, de la porte occidentale du port vieux, se termine à la porte de Rosette. On voit sur pied sept à huit autres colonnes également colossales, obscurément engagées dans les murs de la façade intérieure des premières maisons qu'on trouve à droite en arrivant au village adjacent à cette porte orientale de l'enceinte, et aujourd'hui presque entièrement détruit. En juillet 1692, M. de Maillet, le consul, en compta un grand nombre d'autres sur le même alignement de cette ancienne rue.

27. Des ruines considérables que l'on voit à 160 mètres à l'est de cette même mosquée, et qui présentent des pans énormes d'anciennes constructions en briques

trapp; j'ai fait les plans et coupes du sarcophage à forme du corps humain. *Voyez* en les détails, donnés par MM. Jomard et Raffeneau, *A.*, vol. v, pl. 21, 22, 23 et 25.

rouges, appartiennent, ainsi que celles qui sont situées à 350 mètres au nord-est de la mosquée des Septante, à d'anciens palais dans lesquels on aperçoit encore des arcades et des restes de bassins ou de réservoirs d'eau. L'examen de ces ruines fait présumer que ces monumens ont renfermé des bains ou des fontaines publiques. Les masses de ciment rouge qui enveloppent les briques plates et à grandes dimensions de cette lourde et épaisse maçonnerie, ont acquis, par le temps, la ténacité de la roche la plus compacte et la plus dure.

28. Le nombre des bains, autrefois si considérable, se réduit aujourd'hui à deux ou trois dans l'étendue de cette enceinte. On en trouve un qui, ouvert au public, est adossé aux ruines du palais situé près de la mosquée de Saint-Athanase. Je n'en donnerai pas la description particulière, parce qu'il ressemble à tous ceux qui sont ouverts au public, au Kaire et dans toutes les villes d'Égypte, et que d'autres que moi auront ajouté des plans aux détails descriptifs qu'ils en auront donnés dans la *Description de l'Égypte*.

29. L'aquéduc, dont les arcades élevées portaient, du centre de l'enceinte arabe, des eaux à la grosse tour de la porte nord, donnant sur l'esplanade du port neuf, était de construction moderne ou du moyen âge. Il a été démoli dans les travaux des nouvelles fortifications faites par les Français.

30. Les seuls monumens qui aient échappé, en partie du moins, aux ravages des temps, sont des citernes ou réservoirs d'eau destinés à l'approvisionnement annuel de la ville. Ces souterrains, sur lesquels la ville était

bâtie, offrent des voûtes soutenues par des colonnes formant des arcades à deux et trois étages. Les parois intérieures sont enduites d'une couche épaisse d'un ciment rouge imperméable à l'eau. Établies à des niveaux plus ou moins élevés, mais généralement inférieurs de 5 ou 6 mètres à celui des eaux de la mer, ces citernes sont vastes, profondes et à plusieurs regards; les angles sont occupés par des puits semi-circulaires, sur les parois verticales desquels on a pratiqué des trous dont les ouvriers se servent comme d'échelons pour y poser leurs pieds, soit en descendant, soit en remontant, lorsqu'ils exécutent les travaux des réparations qu'on est obligé d'y faire pour le curement de la vase que les eaux du Nil y déposent annuellement.

Le plan souterrain d'Alexandrie serait aussi curieux qu'intéressant à joindre à celui que nous offrons de son site [1], puisqu'en facilitant l'étude de l'ancien état des lieux, il présenterait l'étendue des ressources qu'une population nombreuse s'était créées pour satisfaire à l'un des premiers besoins de son existence.

Le nombre des citernes de l'enceinte était encore, il y a quelques années, de trois cent quatre-vingts à quatre cents. On n'en compte plus aujourd'hui que trois cent huit : mais cette quantité ne peut que diminuer encore par l'effet de la négligence que l'on apporte à les réparer ou à les entretenir en bon état; néanmoins

[1] Le plan souterrain d'Alexandrie avait été entrepris par M. Faye, ingénieur des ponts et chaussées, qui fut chargé des travaux hydrauliques du port. C'est d'après les dimensions et les notes prises par cet ingénieur que j'ai donné les détails publiés dans ce mémoire.

elle peut suffire aux besoins de la population actuelle d'Alexandrie et à ceux de la marine pendant près de deux années. On est assuré qu'un nombre considérable d'autres anciennes citernes restent ensevelies sous les décombres de cette ville.

Le nombre des citernes en état de service est réduit à deux cent sept; leur capacité, déduction faite d'un trentième environ, par estimation, des pleins des colonnes et piliers des arcades de soutènement, a été portée à 33438 mètres cubes, c'est-à-dire à 161 mètres cubes de capacité partielle et moyenne. Or, le mètre cube d'eau douce pesant 2042 livres 173 millièmes, et 2000 livres, poids de marc = 979 kilogrammes 1 décagramme de compte rond, comme le tonneau de mer, à raison de 70 livres = 34 kilogrammes 27 décagrammes au pied cube d'eau douce, on a la quantité de 66876000 livres, qui, divisées par 6 livres, poids de trois pintes d'eau, qui sont la ration d'un homme dans un jour, donnent 11146000 rations, qui peuvent suffire à la consommation de vingt mille hommes, compris moitié de la garnison, en cas de siége, pendant cinq cent cinquante-sept jours, ou pendant dix-huit mois environ.

Je n'ai, dans le calcul, aucun égard aux pertes provenant des évaporations et des transports, parce que ces pertes inévitables sont suffisamment compensées par les réserves d'eaux pluviales et celles des eaux de puits, plus ou moins potables, qu'on trouve dans beaucoup de maisons particulières de la ville moderne, comme nous l'avons dit plus haut, et par les autres ressources dont nous allons parler.

31. Indépendamment du nombre des citernes, on compte encore dans l'enceinte arabe soixante-treize puisards, de 15 à 20 mètres de profondeur, qui reçoivent les eaux du Nil par des dérivations souterraines du *khalyg,* dont nous parlerons plus bas. Ces immenses réservoirs, de forme circulaire, et dont le fond est inférieur de 10 à 12 mètres au niveau de la mer, servent à alimenter les citernes au fur et à mesure de la consommation, et contribuent aussi à l'arrosage des jardins que l'on cultive dans l'enceinte. L'eau en est retirée au moyen de roues à pots en forme de chapelet. Ces machines, d'une construction rustique, sont mises en action par des bœufs que la province de Bahyreh est tenue de fournir tous les ans à la ville d'Alexandrie.

32. Les travaux de réparations et d'entretien des citernes étaient confiés aux soins et à la surveillance d'un tchourbâgy, sous l'autorité du kâchef ou gouverneur de la ville[1]. On affectait au curement annuel de

[1] Les sommes affectées annuellement aux dépenses des réparations des citernes de la ville variaient, comme celles du canal d'Alexandrie, de 20 à 25000 piastres de 40 médins, faisant de 28571 livres 10 sous à 35714 livres 7 sous, monnoie tournois. Au moyen de ces sommes, le gouverneur répond sur sa tête de l'approvisionnement annuel de l'eau dans les citernes de la ville. L'acte de cette importante opération est dressé authentiquement et envoyé en forme au pâchâ du Kaire. Cet acte contient le procès-verbal qui constate que toutes les citernes ont été remplies de l'eau nécessaire à la consommation de la ville pendant l'année.

Le tchourbâgy, en outre de ces sommes, recevait une rétribution de 35800 médins, ou de 1278 livres 11 sous, dont 850 lui étaient payées par le kâchef, et 428 par les douanes.

M. Olivier parle de cet objet avec quelques détails, dans la Relation de son voyage dans l'empire othoman, l'Égypte et la Grèce, t. III, pag. 1 et 78.

On peut voir encore, à ce sujet, le Mémoire sur le canal des deux mers, section III, §. III, touchant le canal d'Alexandrie; et celui de

ces citernes une somme assez considérable, dont partie était divertie. Ces travaux, comme on doit le penser, sont de la plus haute importance, puisque de leur exécution dépend l'existence des habitans d'Alexandrie. Mais l'entretien et le curement de ces citernes, ainsi que ceux de tous les canaux de l'Égypte, étaient et seront malheureusement long-temps encore mal exécutés, ou même abandonnés, tant qu'ils seront livrés à la cupidité la plus coupable des agens qui en ont l'inspection.

33. Alexandrie, comme on le voit à l'article du canal de cette ville dans le Mémoire sur le canal des deux mers, ne reçoit d'eau douce que par le canal qui, prenant l'eau du fleuve à Rahmânyeh, traverse de l'est à l'ouest la province de Bahyreh, sur une longueur de 93530 mètres. Ce canal, très-sinueux, est traversé, aux environs d'Alexandrie, par quatre ponts, les seuls que l'on trouve sur son cours [1]. Ces ponts, en arches surhaussées et en ogive, sont de construction arabe et en assez mauvais état. Le canal, dont les historiens arabes nous ont donné de si pompeuses descriptions, et sur les bords duquel on trouve un grand nombre de citernes et d'autres anciennes constructions, n'offre plus que les dimensions d'un fossé qui, quoique pres-

M. Estève sur les finances de l'Égypte, *É. M.*, t. XII, p. 41.

[1] On peut voir sur la carte des ports et rades d'Alexandrie le point de ce canal où les Anglais réunis aux Turks en ont opéré la coupure. C'est par cette saignée que, dans les mois d'avril et de mai de l'année 1801, la mer versa ses eaux dans le bassin du *Mareotis* par le lac Ma'dyeh, et qu'elle submergea près de trente villages d'une province que les eaux du Nil seules devaient fertiliser, comme dans les temps de l'existence de cette ancienne province.

que comblé, se rend encore dans la ville, où il distribue l'eau du fleuve dans tous les puisards par quatre dérivations souterraines. La plus occidentale de ces dérivations est le prolongement même du canal, qui va se jeter dans la mer au port vieux, sous la forme d'une aiguade. C'est à cette aiguade, si nécessaire à un établissement maritime, et qui, dans ce port, ressemble à un véritable égoût, que les bâtimens vont faire de l'eau dans le temps de la crue du fleuve[1].

34. Au milieu des ruines que l'on vient de parcourir, on ne trouve plus rien qui puisse attirer la vue et arrêter les pas du voyageur attristé, que la verdure de quelques plants de palmiers dans les jardins situés autour des habitations isolées qui les renferment. Indépendamment du palmier, on trouve dans ces jardins le figuier, le mûrier, le grenadier, l'abricotier, le citronnier, l'oranger, le jujubier, le henné et d'autres arbustes. Parmi les légumes, on y cultive l'aubergine, le chou, la laitue, la chicorée, l'artichaut, etc. La

[1] On a marqué par des carrés inscrits au trait ponctué sur les dérivations du canal d'Alexandrie les regards de ces aquéducs. Ces regards sont destinés à donner de l'air et de la clarté dans ces aquéducs souterrains, et à en faciliter les curemens et les autres réparations annuelles.

M. de Maillet, que nous avons déjà cité, parle d'autres canaux souterrains qui, de son temps (de 1692 à 1732), portaient les eaux du Nil, suivant toute la côte, d'Alexandrie à Abouqyr à l'est, c'est-à-dire sur plus de 20000 mètres, et de 5 à 6000 peut-être sur la côte des catacombes au sud-ouest. Ce consul français, qui résida quarante ans en Égypte, dit positivement que le canal souterrain qui s'étendait à l'est, était assez spacieux pour qu'un homme pût y passer debout et à l'aise. C'est ce que l'on observe en effet dans les quatre dérivations du sud. On doit penser que le canal dont parle M. de Maillet, est l'ancien canal à ciel ouvert, que l'on aura recouvert par la suite des temps, et qui, d'Alexandrie, se rendait à Canope et à Héraclée, aujourd'hui Abouqyr.

fraîcheur dont on jouit dans ces jardins, d'ailleurs assez mal disposés, les rend d'autant plus agréables, qu'on est obligé, pour y pénétrer, de se frayer un chemin dans la poussière blanchâtre et saline d'un sol brûlant.

35. Si l'on sort de cette enceinte pour en parcourir les dehors, on ne trouve qu'un seul monument, que son élévation fait apercevoir de la haute mer; je veux parler de cette colonne colossale, digne d'attirer les premiers regards du voyageur qui se rend en Égypte par Alexandrie. Cette colonne, qu'on aperçoit au sud de l'enceinte arabe, est située sur un mamelon de 12 à 15 mètres de hauteur, dans lequel on remarque des masses considérables d'anciennes constructions : c'est sur ce tertre qu'est élevée cette colonne monumentale en granit oriental, dont le fût monolithe, de 63$^{ds}$ 1$^{o}$ 3$^{l}$ ou de 20$^{m}$50 de longueur, sur 7$^{ds}$ 10$^{o}$ 8$^{l}$ ou 2$^{m}$56 de diamètre moyen, pèse 573730 livres, poids de marc, ou 281128 kilogrammes 70 décagrammes, non compris son soubassement, sa base et son chapiteau, dont la hauteur est de 25$^{ds}$ 4$^{o}$ 9$^{l}$ ou de 8$^{m}$25; ce qui donne au monument 88$^{ds}$ 6$^{o}$ ou 28$^{m}$75 de hauteur totale. Cette colonne, qui a été jusqu'ici improprement appelée *colonne de Pompée*, paraît avoir été élevée en l'honneur de l'empereur Septime-Sévère[1]. On peut dire qu'elle ressemble à une tour dont l'érection aurait eu pour but

[1] Abou-l-fedâ, prince de Syrie, historien et géographe arabe, vivait en 1383. Cet écrivain dit que, de son temps, la colonne portait le nom de Septime-Sévère, comme ayant été élevée par les Alexandrins en reconnaissance des bienfaits qu'ils reçurent de cet empereur, qui visita l'Égypte l'an 200 de J.-C. Sans doute que du temps d'Abou-l-fedâ l'inscription grecque, que l'on entrevoit encore, mais qui est illisible



de servir de signal aux bâtimens, qui peuvent l'apercevoir de plus de deux lieues en mer, quand les tours élevées de l'enceinte arabe se perdent encore à la vue dans le sol de la côte basse et ondulée de l'Égypte.

On voit que le fût seul de la colonne pèse un quart de plus que l'obélisque renversé dont nous avons parlé ci-dessus, et qu'il suffirait d'un bâtiment du port de 300 tonneaux pour en opérer le transport. Je n'en dirai pas davantage sur ce monument monolithe, dont on trouvera l'élévation et les détails, *A.*, vol. v, pl. 34.

36. Pour suivre avec ordre les dernières recherches que nous avons à faire, nous allons, à l'imitation du voyageur qui calcule sa marche pour ne plus revenir sur ses pas, regagner le port neuf, et parcourir de l'est à l'ouest les autres ruines qui existent au dehors de cette ville.

aujourd'hui, était assez bien conservée pour attester ce fait historique. Un savant anglais, qui serait, dit-on, parvenu à la déchiffrer après notre départ, prétend que cette inscription porte en effet que cette colonne a été érigée en l'honneur de Septime-Sévère.

M. de Chateaubriand, qui visita cette ville en octobre et décembre 1806, donne cette inscription grecque, dont la traduction est : *Au très-sage empereur d'Alexandrie Dioclétien Auguste ; Pollion, préfet de l'Égypte.* Mais cette inscription ne détruit pas, selon moi, les témoignages qui attribuent l'érection de la colonne à Septime-Sévère. Voir l'*Itinéraire de Jérusalem à Paris*, par M. de Chateaubriand, tome III, page 100, etc.

On peut voir la description spéciale qu'a donnée de cette colonne M. Norry, architecte et membre de la Commission des sciences et des arts en Égypte, dans les *Antiquités-Descriptions*, 1re *suite du chapitre XXVI.*

M. Wilson dit, tome II de son ouvrage, page 149, que, parmi diverses antiquités que les Anglais trouvèrent, on remarque une pierre en forme d'une grande table, sur laquelle est une inscription dont la traduction porterait : *A quiconque il appartient : elle fut érigée en l'honneur de Septime-Sévère par les vétérans de la XIe légion.* Cette table est en la possession du général Coat.

Si l'on sort de l'enceinte arabe par la tour des Romains, qui donne sur le port neuf, on trouve à chaque pas, en suivant la côte, des vestiges d'anciennes constructions, telles que des bains et des arcades remarquables par les massifs de leur maçonnerie en brique rouge et ciment, des môles en pierres énormes, des murs de quai dépendans d'un port, et d'autres ruines. On peut dire que cette partie orientale du port neuf, aujourd'hui absolument déserte, depuis la tour des Romains jusqu'au cap du Pharillon, est hérissée des débris d'anciennes constructions que la main des hommes, plus encore que les vagues de la mer qui viennent journellement en battre le pied, a renversées de fond en comble.

37. Le Pharillon est ce fortin dont nous avons déjà parlé, et qui, bâti sur l'extrémité de la ligne des récifs qui ferment à l'est l'entrée du port neuf qu'il défend, a pris sa dénomination de sa position en regard du fort Phare. La digue qui conduit à ce fortin, est rasée au niveau des eaux de la mer, qui la recouvre dans les gros temps. Le Pharillon ne consiste aujourd'hui que dans une tour carrée tombant en ruine. J'y ai vu quelques grosses pièces de canon en fer que l'oxidation causée par l'humidité saline des eaux de la mer avait portées à un tel état de décomposition, que le fer en tombait par lames et scories métalliques.

38. Parmi les ruines de la côte à l'est, on ne trouve plus que celles d'une vaste enceinte fermée par des murs de 7 à 8 mètres d'élévation; ouverts en quelques parties, les côtés de cette enceinte quadrangulaire, flanquée de tourelles, peuvent avoir 120 à 140 mètres de longueur.

Les murailles de ces ruines considérables, qu'on nomme dans le pays *Qasr Kyasserah*, c'est-à-dire le château des Césars, sont d'une grande épaisseur; leur construction, en pierre blanchâtre d'espèce calcaire, et en briques rouges de grandes dimensions, présente l'appareil distinct de couches horizontales et séparées, de diverses hauteurs, à la manière des fabriques romaines. C'est sur les hauteurs qui environnent les ruines de ce château, situé à 4350 mètres (2231 t 5 ds) au nord-est de la porte de Rosette, que se donna la bataille sanglante du 30 ventose an IX (21 mars 1801), entre l'armée française et l'armée anglo-turque.

39. On ne trouve plus sur la longue et étroite péninsule qui s'étend au nord-est jusqu'à Abouqyr, que quelques citernes et quelques maisons éparses au milieu de champs cultivés ou de bois de palmiers que les sables du désert, les eaux de la mer au nord et celles du lac Ma'dyeh au sud, resserrent de toutes parts.

40. Abouqyr, dont le nom rappellera toujours de grands souvenirs par les revers et les triomphes de l'armée française en Égypte, est un cap avancé en mer, dont la pointe est occupée par un fort. Sa distance, en ligne directe, du fort Phare, est de 22210 mètres (11395 t 2 ds), et de 20700 mètres (10620 t 5 ds), nord-est, de la porte de Rosette. Le village qui existait sous les murs de ce fort, a été entièrement détruit à l'époque du combat d'Abouqyr et du siége de ce même fort, du 7 au 15 thermidor an VII (du 25 juillet au 2 août 1799)[1].

41. Avant d'arriver à Abouqyr, on trouve, sur la

[1] *Voir* la vue de ce fort, *É. M.*, vol. 1, pl. 83.

côte et à une distance de 2500 mètres environ au sud-ouest de ce fort, des hauteurs formées de décombres qui appartiennent au sol de l'ancienne Canope. Parmi quelques fragmens de granit et de marbre épars sur le rivage, on distingue des fûts de quelques colonnes, des chapiteaux, une cariatide, un sphinx et d'autres statues mutilées ou brisées. En descendant sur le rivage, on pénètre dans quelques souterrains dont le sol est élevé de 5 à 6 mètres au-dessus du niveau des eaux de la mer. On y remarque les restes d'un bain creusé dans la roche calcaire, qui forme et borde la côte d'Alexandrie jusqu'à Abouqyr, où elle cesse brusquement pour ne plus reparaître que sur la côte de Syrie à l'est. Ce bain, qui renferme diverses cellules régulièrement disposées, se termine au nord par une grande salle semi-circulaire dans laquelle les eaux de la mer arrivent par quatre ouvertures qui communiquent à une petite galerie tournante et concentrique à l'hémicycle. Cette galerie est elle-même percée extérieurement de quatre autres ouvertures qui débouchent à la mer, en suivant une autre direction que les quatre intérieures. Toutes les salles de ce bain, ainsi que ces galeries tournantes, sont taillées dans la roche. La disposition de ce plan, parfaitement entendu, tendait, comme on peut se l'imaginer, à briser et amortir la lame de mer, pour ne laisser entrer dans l'intérieur du bain que des eaux calmes et limpides. Je me suis baigné plusieurs fois dans ces bains, dont les salles, au nombre de sept à huit, sont entièrement ensablées, à l'exception de la plus grande, qui conserve encore

trois à quatre pieds d'eau vers les débouchés des quatre ouvertures intérieures de la galerie tournante. Ce bain, où l'on arrivait par des allées et des chambres souterraines, devait être couvert; et il ne peut avoir appartenu qu'à un palais ou à un établissement public de quelque importance. On retrouve de semblables vestiges sur toute la côte des catacombes, au sud-ouest d'Alexandrie: les bains étaient sans doute d'une grande utilité et d'un grand agrément dans ces parages, et l'on peut croire qu'ils contribuaient aux plaisirs de ces fêtes licencieuses auxquelles la jeunesse d'Alexandrie se rendait annuellement en foule dans les villes de Canope et de Taposiris. Mais revenons vers le château des Césars, dont nous ne nous sommes écartés que pour faire connaître en peu de mots tout le sol qui borde à l'est la ville d'Alexandrie.

42. Si du Qasr Kyasserah l'on se dirige vers le sud, en dehors de l'enceinte de la ville, on traverse une plaine basse et saline, dont la surface humide cède en pétillant sous les pieds du voyageur, comme le fait la neige gelée; puis, laissant à sa droite les hauteurs qui, comme nous l'avons déjà dit, ne sont que des amas de décombres, on gagne le pont le plus oriental du *khalig* ou canal d'Alexandrie, sur les bords duquel on trouve un grand nombre de puits et de citernes. Pour bien connaître la forme de ce pont, semblable à celle des trois autres encore existans jusqu'à l'enceinte de la ville à l'ouest, il faut considérer le dessin qu'en a donné M. Balzac [1]. L'existence de ces quatre ponts,

[1] *Voir* l'Atlas, *É. M.*, vol. II, pl. 99.

les seuls qui aient été construits aux environs d'Alexandrie sur tout le cours de ce canal, qui a 93530 mètres de longueur jusqu'à Rahmânyeh, prouve combien les environs de cette ville ont dû être cultivés et habités sous les Romains et les Arabes leurs successeurs. On voyait encore, il y a peu d'années, quelques bois de palmiers sur les bords de ce canal, ainsi que sur la presqu'île qui s'étend jusqu'à Abouqyr; mais ces arbres, dont le faible ombrage est si recherché et dont les fruits sont d'une si grande ressource en Égypte, ont disparu avec les armées ennemies qui ont successivement occupé et ravagé les environs de cette ville, de 1798 à 1801 de notre ère.

43. Près et au sud de la colonne de Septime-Sévère, dénomination qu'il convient de rendre désormais à ce monument, on trouve un vaste emplacement : la forme oblongue qu'il conserve, ainsi que la saillie de son épine taillée dans la roche vive, ne permettent pas de douter que ce ne soient les restes d'un ancien hippodrome. Sa longueur est de 554$^{m}$17 sur 51$^{m}$61 de largeur. Sa longueur prise extérieurement sur le grand axe était de 614$^{m}$60; ce qui assigne trente mètres à la largeur des parties en amphithéâtre destinées aux spectateurs des jeux.

D'après ces dimensions, on voit que les chars qui disputaient le prix dans les jeux du cirque, avaient à parcourir en longueur 6 1/2 stades grecs ou olympiques[1]. A l'extrémité occidentale de l'épine, on voit un

[1] *Voir* le plan de ce cirque par M. Balzac, *A.*, vol. v, pl. 39.

trou profond, où aboutissait peut-être un canal de communication avec le lac *Mareotis*, et qui, dans cette supposition vraisemblable, servait à introduire les eaux dans l'arène du cirque.

44. Après avoir franchi le canal dans son coude le plus occidental, on rencontre un monticule composé d'une roche calcaire arénacée, et dans lequel on trouve des cavités taillées en forme de galeries ou grottes souterraines. Ces grottes, destinées à la sépulture, sont connues sous le nom de *catacombes*.

On remarque, sur les parois verticales de ces galeries et de leurs chambres, trois à quatre rangées de tombes creusées dans la roche, et qui, superposées les unes aux autres, ne présentent extérieurement que le petit côté appartenant à l'extrémité inférieure des corps qui y étaient déposés. Cette disposition, la plus avantageuse de toutes, diffère de celle que l'on observe dans les catacombes de Malte et de Rome, que j'ai visitées, les premières, en juin 1798, et les dernières, en mars 1810, et dans lesquelles les cases ou niches sépulcrales sont creusées dans le sens longitudinal des galeries : on sent aisément qu'une telle disposition demandant beaucoup de place, elles devaient contenir moins de corps que si elles eussent été creusées à la manière des catacombes d'Alexandrie. L'analogie que celles-ci ont d'ailleurs avec celles de Rome et de Malte, doit faire penser qu'elles ont servi de sépulture aux premiers chrétiens, durant les persécutions de l'Église sous les empereurs d'Orient.

45. La mosquée située près et à l'ouest de ces pre-

mières catacombes est fréquentée par les Alexandrins comme par les Arabes Bédouins, qui vont y faire des prières et des aumônes à certaines époques de l'année.

46. La côte qui court au sud en contournant la rade du port vieux, offre une roche calcaire que les eaux battent et détruisent depuis des siècles : son élévation varie depuis 5 jusqu'à 10 mètres au-dessus du niveau de la mer. On découvre aujourd'hui sur cette rive une infinité de grottes souterraines qui, partie ouvertes et partie comblées, appartiennent, sans aucun doute, à la ville des tombeaux de l'ancienne Alexandrie : c'est par cette raison que j'ai donné à toute cette partie le nom de *côte des Catacombes*.

La plus remarquable de ces catacombes, qui communiquaient toutes à la mer, et qui avaient des salles de bain plus ou moins spacieuses, se trouve située à 3510 mètres au sud-ouest de la colonne de Septime-Sévère : elle était appelée vulgairement, mais improprement, du nom de *bains de Cléopâtre;* nous l'avons désignée au plan sous celui de *Temple souterrain*. Ce n'est qu'avec peine et à l'aide de flambeaux que l'on peut pénétrer dans ce temple à demi comblé par les sables du désert et par les décombres des monumens qui l'environnaient. Le plan en est vaste, l'ordonnance régulière, et l'architecture simple et convenable à sa destination [1]. Des monceaux d'ossemens qui ne peuvent avoir appartenu qu'à des moutons, chevaux, chameaux et autres bestiaux, indiquent que ces asiles de la mort servent

[1] *Voyez* le plan de ce temple souterrain, levé avec soin par MM. Faye et Martin, ingénieurs des ponts et chaussées, *A.*, vol. v, pl. 42.

de repaire à des animaux carnassiers qui y traînent des cadavres. Ce n'est qu'avec précaution qu'on doit pénétrer dans ces demeures souterraines, parce qu'on peut y être surpris par ces animaux sauvages, qui n'en sortent que pour chercher, dans l'obscurité des nuits, leur pâture qu'ils trouvent souvent dans les tombeaux des villes.

On trouve plus fréquemment, dans cette partie et aux environs, une grande quantité de fragmens de porphyre et de marbre de toute espèce; ce qui atteste que ces lieux renfermaient des monumens funéraires de quelque importance. On ne doit regarder que comme un conte le récit des Arabes, qui prétendent que ces catacombes passent par-dessous le bassin du *Mareotis*, et qu'elles prolongent leurs galeries souterraines jusqu'à celles des pyramides. Cependant ces galeries sont assez étendues et doivent avoir formé des espèces de labyrinthes.

47. En poursuivant sa marche au sud-ouest, on trouve, au-delà de cette dernière catacombe, les vestiges d'un canal qui, situé à 5850 mètres (3001[t] 3[ds]) de la colonne de Septime-Sévère, dut servir à communiquer de la rade au lac *Mareotis*. La longueur des rives de la mer à celles du lac est de 1416 pas ou 1133 mètres mesurés. Ce canal est comblé, et n'a pas plus d'un mètre d'élévation moyenne au-dessus des eaux de la mer[1]. Pour le rétablir, il suffirait de quelques travaux dont l'exécution serait aussi facile qu'elle serait

[1] *Voir* le profil de nivellement que j'ai fait du sol de ce canal, *A.*, vol. v, fig. 2.

avantageuse au commerce et à la navigation d'Alexandrie.

48. Tout le reste de la côte, jusqu'au Marabou, n'offre plus qu'un désert. La chaîne calcaire qui la borde, commence, au-delà des restes du canal dont nous venons de parler, à laisser entrevoir les nombreuses carrières qui ont été anciennement exploitées, et dont les pierres ont sans doute été employées à la construction de la ville d'Alexandrie.

On cultive, dans les environs d'une lagune d'eau salée que l'on trouve avant d'arriver au Marabou, des plants de pastèques et de melons d'une excellente qualité; cette culture suppose que les eaux de cette lagune proviennent de la pluie en grande partie, puisqu'elles servent à l'arrosage de ces champs d'une nature sablonneuse.

49. Le Marabou est un fortin bâti sur la pointe des récifs à fleur d'eau d'un cap qui termine au sud-ouest la rade d'Alexandrie. Ce fort, dont la distance directe au fort Phare est de 11728 mètres (6017 t 2 ds), ne défend que faiblement l'accès de la grande passe de la rade. C'est aux environs de ce cap que l'armée française opéra son débarquement le 13 messidor an VI (1er juillet 1798).

50. On trouvera, dans mes Mémoires sur la partie occidentale de la Bahyreh et sur le lac *Mareotis*, la description du reste de la côte, qui, jusqu'à la tour des Arabes, au sud-ouest, constitue et termine en quelque sorte le sol d'Alexandrie. Il me reste à parler de la nature ingrate du sol de cette ville.

51. Le sol d'Alexandrie et de toute la presqu'île du cap d'Abouqyr, à l'est, jusqu'à la tour des Arabes, au sud-ouest, sur une longueur de 6 à 7 myriamètres, n'est formé que d'une roche calcaire blanchâtre, recouverte, en grande partie, de dunes de sable mobile.

Quoique ce sol soit d'une nature sablonneuse, aride et saline, on y trouve cependant, ainsi que sur la côte de la presqu'île, au nord-est et au sud-ouest, de l'eau saumâtre, plus ou moins potable, en fouillant de quelques pieds seulement les sables de ces déserts. L'armée anglo-turque a été réduite à en faire usage pendant les six mois qu'elle fut obligée d'employer au siége d'Alexandrie.

Parmi les plantes sauvages qui croissent naturellement sur le sol du désert environnant, on trouve la nitraire, les ficoïdes, et diverses autres espèces de soudes, dont les cendres alcalines sont recueillies et portées par le commerce en Europe, où elles sont employées dans la fabrication des savons[1].

52. Avant que le *Mareotis* fût submergé par les eaux de la mer, on voyait, sur les bords de ce lac, dont le bassin était rempli par les eaux de pluie et par celles que le fleuve, dans le temps de la crue, verse dans les canaux qui en sont dérivés, on voyait, dis-je, sur ses bords, ainsi qu'on le voit sur ceux des autres lacs de la

[1] On trouve dans les relations de Sonnini et d'Olivier, dont le voyage en Égypte a précédé de peu d'années l'expédition française, des détails intéressans sur ce qui regarde l'histoire d'Alexandrie, son commerce et la nature des déserts qui environnent cette ville: *Voyez le Voyage en Égypte dans l'année* 1778 par Sonnini, tom 1er, ch. VII, VIII, IX et X, pag. 100 à 156; le *Voyage dans l'empire othoman, l'Égypte et la Perse, en* 1792, par Olivier, tom. III, pag. 1 à 78.

basse Égypte, un grand nombre d'oiseaux de toute espèce, tels que le héron blanc, l'ibis, le flammant, le canard sauvage, la sarcelle, le goéland, le pélican et autres; c'est alors que les Arabes apportent à Alexandrie une grande quantité de canards et de sarcelles, qu'ils prennent au moyen de filets. Il est une autre espèce d'oiseaux dont on fait une grande consommation dans cette ville, et dont la chasse ne demande aucune peine: ce sont les cailles, les alouettes, les becfigues et autres oiseaux de passage, qui, affaiblis par les fatigues du trajet de mer qu'ils font annuellement vers le mois d'octobre, tombent exténués sur les premières terres de l'Égypte, où ils se laissent prendre à la main. Notre retour en France eut lieu du 27 au 29 septembre 1801; et, pendant que nous nous rendions des côtes de l'Égypte à celles de la Natolie, nous pûmes observer les migrations périodiques des oiseaux voyageurs; ils s'abattaient par bandes sur les mâtures et les cordages de notre navire, et cependant ils avaient à peine traversé la moitié de la Méditerranée: quelques autres se reposaient par instans sur la surface de la mer, avec la précaution de ne pas trop laisser baigner leurs ailes; car nous en vîmes quelques-uns qui, parce que leurs ailes avaient été trop mouillées, ne furent plus en état de se relever, quelques efforts qu'ils fissent pour reprendre essor dans les airs.

53. Enfin, parmi les quadrupèdes qui s'approchent des environs d'Alexandrie, dans l'enceinte de laquelle ils pénètrent souvent, on citera le chacal et la hyène: ces animaux sauvages font habituellement leurs re-

paires dans le fond des grottes et des cavités souterraines; ils n'en sortent que de nuit pour aller chercher dans les tombeaux et les voiries leur proie, qu'ils traînent à d'assez grandes distances jusque dans leurs retraites. On peut encore citer parmi ces animaux voraces le chien d'Égypte, qui, bien qu'il habite de jour et en paix les villages et les faubourgs des villes les plus peuplées, y vit libre et sans maître, par tribus ou familles séparées[1] : de nuit, il se répand dans les environs des habitations pour y chercher sa pâture.

Toute la partie inférieure du *khalyg* comprise entre les quatre ponts, sur une longueur de 6 à 7000 mètres, était cultivée par les Arabes, au moyen des eaux qu'ils retirent des puits et des citernes nombreuses qui bordent les digues de ce canal : ainsi l'on y voit quelques

[1] Les chiens ne sont pas en Égypte, comme dans tout autre pays, des animaux domestiques; on remarque qu'ils y vivent au milieu des villes et des villages, libres et sans maîtres, mais en familles distinctes, qui adoptent exclusivement tel ou tel quartier, et qui poursuivent et maltraitent les individus des autres tribus qui veulent pénétrer dans leur domaine. On sait qu'il existe en Égypte des fondations pieuses pour fournir à la nourriture des chiens et des oiseaux. Ces derniers, d'espèce granivore, trouvent journellement du grain dans des vases en forme de petites nacelles, que l'on place au sommet des flèches de quelques minarets des mosquées. Cet usage tient à un reste du respect sacré que les anciens Égyptiens avaient pour les animaux.

Je rappellerai ici que, dans les premiers temps de notre séjour en Égypte, on fut obligé d'envoyer de nuit, comme on l'aurait fait par une mesure de sûreté militaire, à Alexandrie, au Kaire, à Rosette, à Damiette, et dans d'autres villes, des patrouilles nombreuses qui avaient ordre de surprendre et de détruire ces bandes de chiens affamés et errans, dont les cris lugubres et vraiment effrayans semblaient exciter de nuit les habitans au combat. On ne pensait pas en effet que les habitans eussent jamais, avant nous, laissé multiplier une espèce d'animaux aussi incommodes, si ces animaux avaient été habitués à troubler ainsi le silence des nuits par des cris et des hurlemens, qui ne pouvaient être causés que par une terreur inconnue avant notre arrivée.

champs de trèfle, de foin, d'orge et de blé; ils y cultivaient encore quelques plantes potagères que l'on retrouve plus abondamment dans les jardins de l'enceinte arabe, telles que le pois, la fève, l'aubergine, le câprier, la laitue, l'ognon et autres.

54. Tel est le tableau de la situation qu'Alexandrie offrit à l'armée française vers la fin du XVIIIe siècle, plus de deux mille ans après sa fondation.

Je terminerai ici la description de l'état moderne de cette ville pour passer à la seconde section de ce mémoire, celle qui a pour objet la connaissance de son ancien état dans les temps de sa splendeur et de sa prospérité, sous l'empire des Grecs et des Romains.

---

## SECONDE SECTION.

**État ancien de la ville d'Alexandrie sous l'empire des Grecs et des Romains, et comparaison de cet état avec l'état moderne.**

55. La ville que le conquérant de l'Asie vint fonder en Égypte, et qu'il appela de son nom, fut bâtie dans l'emplacement d'un bourg qui existait long-temps auparavant, et qui était situé sur les bords de la Méditerranée, près et en face de l'île *Pharos*. Ce bourg, que l'on nommait *Rhacotis*[1], avait un temple dédié à Isis et

[1] *Rhacotis*, suivant Strabon, liv. XVII; *Rakhoty*, suivant l'orthographe qobte. Jablonski, en parlant de ce lieu, s'exprime ainsi : *Nam Rakhotis, quæ postea nonnisi suburbium Alexandriæ fuit, diu*

à Sérapis; il était habité par des pêcheurs et des bergers qui occupaient ce point d'un isthme étroit et resserré par les eaux de la Méditerranée ou mer des Grecs, au nord, et par celles du lac *Marea*, au sud. Les Perses, et avant eux les Pharaons d'Égypte, l'avaient fortifié, ainsi que l'île *Pharos*, pour les mettre à l'abri des incursions des Grecs; car les habitans de cette bourgade et des environs, qui portaient le nom de Ⲣⲁⲭⲟⲧⲓϭ, étaient en état de repousser les agressions de ces pirates qui infestaient leurs côtes. Strabon dit à ce sujet : « Les premiers rois d'Égypte, contens de ce qu'ils possédaient, sentirent peu le besoin des choses du dehors : prévenus en outre contre tous les navigateurs, et surtout contre les Grecs, que l'exiguïté de leur territoire portait à chercher et piller ailleurs ce qu'ils ne trouvaient pas chez eux, ils placèrent en cè lieu une garde avec ordre d'en défendre l'abord aux étrangers. » *Rhacotis* ne devait pas être considérable à l'époque où Alexandre y apparut, puisque, plus d'un siècle avant, Hérodote, qui visita l'Égypte l'an 460 avant notre ère, ne fait pas mention de cette bourgade dans son histoire, quand il cite comme déjà considérables alors les villes de Canope, au nord-est, de *Marea* et d'*Apis*, au sud.

Les auteurs arabes [1] font remonter la fondation de

*ante urbem hanc regiam ab Alexandro erectam, illic steterat, quod multi testantur, et deos tutelares Serapim ac Isim habuerat.* (Panth. Ægypt. tom. 1, pag. 231.)

[1] Le savant orientaliste, M. Langlès, qui a traduit Maqryzy, écrivain arabe très-renommé par sa géographie historique de l'Égyte, a donné, dans l'édition qu'il a publiée à Paris, en 1801, du *Voyage de Norden*, tom. III, page 157, des détails intéressans que nous avons consultés, et dont on trouvera quelques passages dans ce mémoire.

cette bourgade au temps de Mesraïm, arrière-petit-fils de Noé; d'autres, à un prince nommé *Chedad*, bien antérieur au conquérant macédonien. Munie de trois enceintes fortifiées, cette ville aurait été ruinée et reconstruite à diverses époques, d'abord par les Amalécites, et Chedad n'aurait fait que la restaurer; ensuite par les Perses, sous la conduite de Bakht-Nassar, le même prince d'Assyrie qui saccagea Memphis et que l'Écriture nomme *Nabuchodonosor*[1].

Vers l'an 2356 après le déluge, 1684 ans avant la ruine du temple de Jérusalem, et 110 années solaires après cet événement, dit Maqryzy, Alexandre, fils de Philippe, le même qui vainquit Darius et qui régna sur la Perse, reconstruisit cette ville et lui donna son nom; il y fixa le siége de l'empire, qui précédemment était à Memphis. Tous les autres historiens s'accordent assez sur cet événement. On sait que l'Égypte gémissait depuis deux cents ans sous la domination des Perses, lorsqu'Alexandre, qui venait de renverser la superbe Tyr, s'avança vers ce pays, qui le reçut comme un libérateur. Péluse, la clef de l'Égypte, et Memphis, qui en était la capitale, ouvrirent leurs portes au conquérant. Après avoir sacrifié au bœuf Apis dans la ville de Memphis, Alexandre descend le fleuve jusqu'à Canope, contourne le *Mareotis* au nord, et s'arrête à *Rhacotis*, dont il admira la position. Voulant profiter des avantages naturels qu'elle offrait, il résolut d'y fonder une ville; il confia l'exécution de ce projet à

[1] Scaliger, *De emendatione temporum*, édit. de 1629, pag. 393.

Dinocrate, célèbre architecte macédonien, sans doute l'an même de sa conquête, 422 de Rome, et 322 avant notre ère. Ce fut après ces dispositions, selon Arrien [1], qu'Alexandre, qui désirait de se faire reconnaître pour fils de Jupiter, partit pour le temple d'Ammon, dont il alla consulter l'oracle.

D'après ces témoignages historiques, on ne devrait pas regarder le conquérant de l'Asie comme étant le fondateur d'Alexandrie, mais comme l'ayant seulement agrandie, fortifiée et embellie pour la rendre le siége de son nouvel empire. Selon Diodore et Quinte-Curce, l'enceinte qui en aurait été tracée, partie avec de la chaux [2] et partie avec de la farine, renfermait toute l'étendue comprise entre la mer et le lac *Mareotis*. Les deux grands côtés qui longeaient la mer et le lac, avaient 30 stades de longueur; les deux autres petits côtés qui traversaient l'isthme dans sa largeur, étaient de 7 à

[1] Arrien, liv. III, chap. II. *Voir*, pour Arrien, la nouvelle traduction de cet historien d'Alexandre, par M. Chaussard, tom. 1er, pag. 237.

[2] Diodore, liv. XVII, pag. 589; et Quinte-Curce, liv. IV, chap. 7.

C'est encore aujourd'hui un usage pratiqué en Égypte; pour jeter les fondemens d'une maison ou d'un édifice quelconque, le *ma'llem* ou maître maçon, car on n'y connaît pas d'architectes ni d'ingénieurs, du moins comme on en trouve en Europe, en trace le plan sur le terrain avec du plâtre ou de la chaux en poudre. L'enceinte en étant ainsi déterminée, sans plans ni projets arrêtés par des dessins et devis estimatifs, on élève les murs principaux, après quoi le propriétaire demande souvent au *ma'llem* telle ou telle pièce dans tel ou tel endroit, suivant qu'il en juge par le plan tracé en grand sur le terrain : c'est au maintien de cet usage vicieux qu'il faut attribuer les irrégularités et les défauts de construction qu'on remarque dans les maisons des particuliers comme dans les palais des grands. Tout y est, en effet, sacrifié à deux ou trois grandes pièces, qui sont toujours entourées de petites, dont aucune de plain pied; les escaliers, dont les marches ont de vingt à vingt-cinq centimètres de hauteur, sont en général étroits, obscurs et incommodes.

8 stades, suivant Strabon, et de 10, suivant quelques autres écrivains. L'enceinte, dont Pline compare la forme à celle d'un manteau macédonien[1], avait, suivant le même écrivain, 15000 pas de contour; ce qui faisait, selon d'Anville, 120 stades de circuit. Quinte-Curce ne lui en donne que 80. Enfin, l'historien Josèphe donne à cette ville 30 stades de longueur sur 10 de largeur[2]. Parmi tant d'indications diverses, nous préférerons celles de Strabon, parce que cet écrivain, véridique d'ailleurs, a consacré un article détaillé à la description de la ville d'Alexandrie, dans le livre de sa *Géographie*, où il traite de l'Égypte[3].

56. Alexandrie, dit Strabon, était baignée au nord par la mer, et par le lac au sud; on ne pouvait y arriver par terre que par deux isthmes étroits et faciles à défendre : au nord, elle était couverte par l'île *Pharos*, qui y formait un port naturel, abrité des vents du nord et du nord-ouest. Pour profiter d'un si grand avantage, on fit communiquer le continent à l'île par une étroite chaussée que sa longueur de sept stades, suivant ce géographe, fit nommer *Heptastadium*, et qui, suivant Hirtius, avait 900 pas[4]. Du côté de la

[1] Pline, *Hist. nat.* liv. v, chap. x, et Plutarque, *Vie d'Alexandre.*

[2] Joseph. *De bello Jud.* lib. II, cap. XVI.

[3] Nous ne désignerons plus dorénavant le livre XVII de Strabon, qui, ayant accompagné Elius Gallus dans son expédition d'Égypte, nous a transmis dans ce livre, spécialement consacré à l'histoire de cette contrée, des détails sur la ville d'Alexandrie. C'est en effet à ce géographe que l'on est redevable des notions que nous avons sur l'antiquité de cette ville.

[4] Hirtius donne 900 pas de longueur à cette chaussée, c'est-à-dire les neuf dixièmes du mille romain; ce qui en porte la longueur à 681 toises, puisque le mille est de 756 toises : or, la valeur de l'heptastade en stades grecs est de

ville, cette digue s'appuyait à une grande place située au pied des murs, et dont elle était séparée par un pont défendu en avant par un fort. A son extrémité nord, un second fort couvrait un second pont qui communiquait à l'île *Pharos*. Ces deux ponts étaient formés par de hautes colonnes placées dans la mer, et assez élevés au-dessus de ses eaux pour donner un libre passage aux vaisseaux. Cette digue, qui, du continent, se dirigeait vers la partie occidentale de l'île, divisait en deux le port naturel, dont l'un, celui de l'ouest, portait, sous les Romains, le nom d'*Eunostus portus*, et l'autre, celui de l'est, le nom de *Magnus portus*.

57. En entrant dans le grand port, on avait à sa droite la tour du Phare, ouvrage de Sostrate de Gnide, qui le construisit sous Ptolémée-Philadelphe, 283 ans avant notre ère. Cette tour, bâtie sur un rocher battu de toutes parts des eaux de la mer, était élevée de plusieurs étages, autour de chacun desquels régnait une galerie que soutenait une rangée de colonnes. Elle portait cette inscription : *Sostrate de Gnide, fils de Dexiphane, aux dieux protecteurs, favorables aux navigateurs*. Cette tour, dont la hauteur était de 400 pieds, portait, de nuit, des feux que l'on voyait de 300 stades en mer; car, comme la côte est basse et dangereuse par ses bancs de sable et ses récifs, un signal élevé et qui fût aperçu de la haute mer, devenait nécessaire aux navigateurs pour leur faire gagner le port avec sûreté[1].

665 toises; ce qui se rapporte, à un sixième de stade près, avec la longueur indiquée par Strabon. *Voir* Hirtius, *De bello civili*, chap. cii.

[1] Cette distance de 300 stades grecs, faisant 28500 toises ou 10

De jour, un grand miroir de métal rendait l'image des vaisseaux avant qu'ils parussent à l'horizon. Les bâtimens, pour entrer dans le port, étaient obligés de serrer de près le Phare, parce que, comme aujourd'hui, les rochers et les récifs qui étaient à gauche n'en permettaient pas l'approche. Cette tour servait aussi de forteresse.

58. La gauche de l'entrée du grand port était encore défendue par un château fortifié, bâti sur un petit promontoire qui s'avançait beaucoup dans la mer; il portait le nom de *Lochias*. Pour en resserrer davantage l'entrée, on avait jeté en avant de ce fort un môle qui s'appuyait sur des rochers à fleur d'eau, et qu'on nomma *Acrolochias*, c'est-à-dire pointe du *Lochias*, et qui est désigné dans Josèphe sous le nom de *jambe faite de main d'homme*[1]. En suivant à gauche, on voyait le quartier des Palais, qui bordait la mer. A la naissance du môle du *Lochias* était un petit port fermé, destiné seulement aux bâtimens des rois, c'est-à-dire à la marine royale. Strabon en place ensuite un autre situé en face d'une petite île nommée *Anthirrhodos*, qui avait elle-même un petit port avec un palais. En poursuivant, on trouvait le théâtre, qui communiquait au pa-

lieues marines, à laquelle on aperçoit les feux du Phare, n'est pas très-considérable en raison de l'élévation de cette tour. De Calais, situé sur les côtes de France, on aperçoit aisément de nuit les feux des deux phares du port de Douvres sur les côtes d'Angleterre; la distance qui sépare ces deux ports est de 21369 toises, faisant sept lieues et demie marines, d'après les calculs de MM. Picard et la Hire.

Abou-l-fedâ et quelques autres historiens arabes parlent du miroir qui existait encore dans la tour du phare en 92 de l'hégire (712 de l'ère vulgaire), époque à laquelle il en fut retiré.

[1] Joseph. *De bello Judaico*, lib. v.

lais par une galerie que Polybe[1] appelle *syrinx* : cette galerie séparait la palestre d'avec le manége. Après, on voyait le *Posidium*, ayant un temple consacré à Neptune, bâti sur une langue de terre qui s'avançait dans le port. Marc-Antoine y avait fait jeter encore un autre môle plus avancé en mer, à la tête duquel il avait fait construire le palais qu'il nomma *Timonium*. Ensuite étaient le *Cæsarium*, le *Sebasteum*; le palais des Rois, en avant duquel on avait érigé deux obélisques[2]; enfin l'*Emporium* et les *Apostases*[3]. Le reste du contour de ce port, qui était occupé par les édifices appartenant aux arsenaux de la marine, s'étendait jusqu'à l'*Heptastadium*.

59. Au-delà de cet Heptastade, on trouvait le second port, qui portait le nom d'*Eunostus*; quoiqu'infiniment plus spacieux que le premier, il était beaucoup moins fréquenté. Il renfermait un autre petit port que l'on nommait *Kibôtos*, c'est-à-dire de l'arche; il était muni de tout ce qui convient au service de la marine, et recevait les eaux du canal qui traversait la ville en communiquant au lac *Marcotis*. Un peu au-delà de ce canal se terminait la ville, sous les murs de laquelle commençait immédiatement le faubourg de *Necropolis*.

L'intérieur du port d'Eunoste[4] jouissait d'un calme

1. Polyb. *Excerpt.* lib. xv.

2. *Duo obelisci sunt Alexandriæ in portu, ad Cæsaris templum.* (Plin. *Hist. nat.* l. xxxvi, c. ix.)

3. Apostases *quæ dicuntur, quasi abscessus.* Bonamy pense que le mot *apostàses* répond au *statio* des Latins. (*Hist. de l'acad. des inscriptions.* tom. ix, page 424.)

4. La dénomination d'*Eunostus portus*, c'est-à-dire *le port de bon retour*, convient toujours parfaitement bien au port vieux d'Alexandrie, dont l'entrée est assez facile

constant; sa profondeur permettait aux plus gros bâtimens d'approcher des quais; des récifs qui formaient des brisans, en défendaient l'accès du côté du large.

60. C'est des ruines d'Héliopolis, de Memphis et de Thèbes, que fut bâtie Alexandrie, sous le règne de Ptolémée-Philadelphe; elle s'embellit de leurs colonnes et de leurs obélisques, qu'on y transporta à grands frais. L'intérieur de la ville était percé par des rues dirigées de manière à recevoir la fraîcheur des vents étésiens, c'est-à-dire du nord au sud, et du nord-nord-ouest au sud-sud-est. Les chars pouvaient y circuler librement; deux grandes rues, larges d'un plèthre, ou cent pieds environ, se coupant à angles droits dans leur milieu, traversaient toute la ville dans sa longueur et dans sa largeur. La plus grande avait, au rapport de Strabon, trente stades depuis son origine à la porte de Canope jusqu'à son extrémité occidentale à la porte de *Necropolis*. Josèphe donne la même dimension. Diodore lui donne quarante stades; mais c'est sans doute en y comprenant le prolongement de cette même rue dans le faubourg oriental. L'autre grande rue, qui traversait la ville dans sa largeur, avait sept à huit stades d'étendue, prenant des ports du fleuve dans le *Mareotis*, et se terminait aux bâtimens de l'arsenal de la marine dans le grand port.

Au point d'intersection des deux grandes rues, c'est-à-dire vers le centre de la ville, on remarquait une

par les vents du nord, de l'ouest et du nord-ouest, qui règnent le plus habituellement, mais dont la sortie, par cette même raison, est assez difficile, puisque ces mêmes vents sont directement contraires.

grande place qui la partageait en quatre parties ou quartiers. Mais Philon, contemporain de Strabon[1], dit que de son temps Alexandrie était divisée en cinq quartiers, qui portaient le nom des cinq premières lettres de l'alphabet grec. Les Juifs avaient donné leur nom à deux de ces quartiers, où ils avaient leurs habitations particulières[2]. Josèphe dit que les Juifs habitaient une partie du quartier des Palais, sur les bords de la mer. On donnait encore d'autres noms à ces quartiers, dont les plus anciens et les plus considérables étaient celui des Palais ou de *Bruchion*, et celui de *Rhacotis* ou du *Serapeum*.

61. Le quartier de *Bruchion* comprenait tout l'espace entre le port et la côte à l'est du *Lochias* jusqu'à la porte de Canope; il renfermait les palais, les deux petits ports, celui des Rois et le second de la petite île *Antirrhodos*, le théâtre avec sa galerie, le *Posidium*, le *Timonium*, le *Cæsarium*, la Palestre, le Manége ou *Meandros*, le Musée, le Gymnase, qui était un vaste monument orné de portiques et de colonnades sur plus d'un stade de longueur : destiné seulement à l'étude des sciences, cet édifice tenait au palais des Rois et s'étendait jusqu'à la porte de Canope. On y voyait la fameuse bibliothèque dont Ptolémée-Soter, ou Ptolémée-Philadelphe son fils, furent les fondateurs[3], ainsi que d'au-

[1] Philon, écrivain juif, vivait à Alexandrie de 30 à 40 ans de J.-C. Voy. *De bello Alex. in Flaccum*, pag. 753.

[2] Josèphe, écrivain juif, vivait à Alexandrie de 60 à 75 ans de J.-C. *Voy.* le traité *contra Apion*, lib. II, cap. II.

[3] La bibliothèque formée par les soins de Ptolémée-Philadelphe, et augmentée par ses successeurs, possédait quatre cent mille volumes.

tres temples avec des bois sacrés. Ce quartier, dans lequel Jules-César se défendit contre les forces des Ptolémées et des Alexandrins, fut fortifié depuis d'une enceinte particulière, qui le sépara du reste de la ville et en fit une espèce de citadelle : il soutint un autre siége sous l'empire de Claude II, l'an 270 de J.-C., et fut presque entièrement détruit quelques années après sous celui d'Aurélien, en 275. Saint Jérôme dit qu'il était de son temps, vers l'an 420 de J.-C., séparé de la ville, et qu'il servait d'asile à quelques solitaires[1] : il était absolument désert un siècle après, du temps de saint Épiphane.

62. Le quartier de *Rhacotis* renfermait le temple de Sérapis, reconstruit par Ptolémée fils de Lagus, dans l'emplacement d'un petit temple consacré à Sérapis et à Isis[2]. Ce temple, dit Sozomène[3], était situé sur une petite éminence à l'orient du canal. Ruffin[4], qui le visita quelques années avant que Théophile, patriarche

Elle fut brûlée en grande partie dans le siége d'Alexandrie par Jules-César, l'an 706 de Rome, quarante-sept ans avant J.-C. Le feu des vaisseaux stationnés dans le grand port gagna le quartier des Palais, qu'il incendia en grande partie, ainsi que la bibliothèque.

On ne sépare pas ici le Musée d'avec le Gymnase, dont on n'a fait qu'un seul édifice, quoique Strabon semble l'en détacher et en faire un monument particulier.

[1] Amm. Marcell. lib. II.

[2] Tacit. *Hist.* lib. IV, cap. LXXXIV.

[3] Sozom. lib. V, cap. III; lib. VII, cap. XV.

[4] Rufin dit que Théophile, dans le dessein de renverser l'idolâtrie dans toute l'Égypte, obtint, l'an 390 de J.-C., de l'empereur Théodose un édit qui lui permettait de détruire tous les temples égyptiens. (*Hist.* lib. II, cap. XXXXIII. — *Histoire du Bas-Empire*, tom. V, liv. XXIV.)

D'après un ordre de l'empereur Constantin, le patriarche d'Alexandrie avait fait enlever, en 328 de J.-C., la statue de Sérapis, avec la mesure qui servait à observer la crue du Nil : l'idole fut brûlée, et

d'Alexandrie, le fit entièrement détruire, en 390 de notre ère, dit qu'il était bâti sur un lieu élevé, non par la nature, mais par la main des hommes. Ce vaste monument, ajoute-t-il, de forme carrée, était soutenu par des arcades sur lesquelles on montait par un escalier de plus de cent degrés. L'intérieur, orné de colonnes et de portiques, renfermait diverses salles destinées aux mystères sacrés, ainsi que les appartemens des prêtres chargés de leur célébration. C'est dans ce temple qu'était placée la mesure des eaux du Nil, consacrée à *Sérapis*, dont elle portait le nom, et que Constantin fit enlever en 328 pour être replacée dans l'église d'Alexandrie : on y trouvait encore la seconde bibliothèque qui fut enrichie des restes de celle du Musée [1], incendiée sous Jules-César [2].

la mesure, ou le *serapi*, fut transportée dans la grande église de cette ville alors chrétienne, celle de Saint-Athanase, bâtie par Grégoire l'arien. L'empereur Julien, voulant rétablir le culte de l'idolâtrie, fit reporter dans l'ancien *Serapeum* la mesure avec laquelle on déterminait les degrés de la crue du Nil; elle y resta jusqu'en 390, époque à laquelle Théophile fit entièrement détruire ce temple d'après les ordres de l'empereur Théodose.

Les Égyptiens appelèrent *Serapis* ou plutôt *Cherapi* les monumens consacrés à l'observation annuelle des crues du Nil, cause de la fertilité et de l'abondance, qu'ils divisèrent sous le nom d'*Apis*.

Jablonski dit que ce nom de *Serapis* était composé de deux mots égyptiens, conservés dans la langue qobte, savoir : *ser*, *cher* ou *sar*, qui veut dire *colonne*, et *apis*, qui veut dire *mesure*. Voyez le *Pantheon Ægyptiacum*, tom. II, pag. 173.

Ainsi, antérieurement à la fondation d'Alexandrie, Memphis avait un *Serapeum* ou temple consacré à Apis : il était situé sur une éminence que l'on nommait *Synopi* (c'est-à-dire *lieu où l'on mesure*), et réservé à la sépulture du bœuf Apis. (Extrait des notes de M. Langlès, *Voyage de Norden*, tome III, pag. 236 et 241.)

[1] La seconde bibliothèque du *Serapeum* existait déjà lors de l'incendie de celle du Musée sous Jules-César. Elle était composée de cinq

[2] *Voyez* cette note page suivante, renvois *.

63. Le *Sôma*, qui, d'après Strabon, tenait au quartier des Palais, et qui renfermait le tombeau d'Alexandre, était situé, d'après Tatius, vers le centre de la ville, où il faisait partie d'un quartier dont il portait le nom[1].

64. Dans d'autres quartiers de la ville, on trouvait différens monumens publics dont les emplacemens ne sont pas aussi bien déterminés; tels étaient le *Stadium*, et le *Forum*, où se rendait la justice. Le *Panium*, situé sur une hauteur se terminant en pointe, semblait être un rocher naturel, quoiqu'il fût l'ouvrage des hommes; on y montait intérieurement par un escalier tournant sans doute à vis Saint-Gilles : du sommet de ce monti-

cent mille volumes, lorsqu'elle fut réduite en cendres par les ordres d'A'mrou, l'an 22 de l'hégire, (642 de J.-C.). Le khalife O'mar écrivit à son lieutenant, qui venait de s'emparer d'Alexandrie : « Brûle ces livres s'ils ne renferment que ce qui est écrit dans le Qorân; ils sont inutiles et dangereux, s'ils contiennent autre chose. » L'histoire dit que, d'après cet ordre digne d'un barbare, tous les livres de cette bibliothèque furent dispersés dans les différens bains de la ville, qu'ils servirent à chauffer pendant six mois. On avait construit depuis long-temps, à la place du temple, une église qui portait le nom de l'empereur Arcadius, et que quelques écrivains croient, sans fondement, être aujourd'hui la mosquée dite *des mille Colonnes*, celle où la tradition du pays dit que fut faite la traduction des Septante.

L'existence de cette seconde bibliothèque a été contestée mal-à-propos par quelques auteurs modernes : elle a été formée des restes de celle du Musée, la plus ancienne, et nous avons fait voir que le quartier *Bruchion*, où était celle-ci, était absolument désert dès le commencement du v[e] siècle, et même vers la fin du iv[e].

M. Langlès a donné, dans ses intéressantes notices extraites des auteurs arabes, les éclaircissemens propres à rétablir les faits. *Voir* son édition du *Voyage de Norden*.

* On bâtit sur l'emplacement du temple de Sérapis une église qui porta le nom d'Arcadius, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste; la dédicace en fut faite avec pompe, le 27 mai 395. (*Histoire du Bas-Empire*, tome 1[er]; liv. xxiv.)

[1] Achilles Tat. lib. v, *init.*

cule, on découvrait toute la ville. Enfin, on voyait l'amphithéâtre ou le cirque, ainsi que plusieurs temples ruinés et rebâtis depuis à *Nicopolis*.

65. Le canal de communication du lac *Marea* avec le port d'Eunoste par le *Kibôtos* traversait l'extrémité occidentale de la ville; on l'appelait *le fleuve, le canal de Marea*, et, postérieurement, *de Schedia*. Ce canal, dérivé de la branche Canopique au bourg de *Schedia*, distant d'Alexandrie, à l'est, de 4 schœnes (12096 toises ou 23575$^{m}$54), apportait, comme aujourd'hui, à la ville les eaux douces du fleuve. « Quand on sort d'Alexandrie, dit Strabon, par la porte de Canope, on a à sa droite un canal qui communique au lac et conduit à la ville de Canope; par le lac on navigue vers le fleuve, et l'on se rend à Canope et à *Schedia*; mais avant on passe à Éleusine, lieu situé près d'Alexandrie, sur le canal même de Canope. Un peu au-delà d'Éleusine, est, à droite, un canal qui conduit à *Schedia*, éloignée de 4 schœnes d'Alexandrie[1]. »

Les eaux du fleuve étaient distribuées par des aquéducs souterrains dans les citernes et les réservoirs creusés sous la ville. Hirtius, que nous avons déjà cité, dit, en parlant de ces citernes : « Alexandrie est presque entièrement creusée de souterrains qui reçoivent les eaux du fleuve; ces eaux lui sont apportées par des aquéducs qui les distribuent dans les citernes des maisons des particuliers, où elles se reposent et s'éclaircissent peu à peu. La ville ne boit pas d'autre eau,

[1] *Voyez* le Mémoire sur le canal des deux mers, section III, §. 1$^{er}$, *É. M*, t. XI, p. 37 et suivantes.

car il n'y a point de fontaines naturelles. Le bas-peuple est contraint de faire usage de celle qu'il va puiser dans le courant du fleuve ou du canal; mais, comme cette eau est très-bourbeuse, elle cause diverses maladies. » Ausone, en parlant du grand nombre de citernes destinées à la conservation des eaux pour la consommation des habitans de cette ville, appelle Alexandrie, *la maison du fleuve.*

66. Le nombre des habitans de cette ville, dit Diodore[1], répondait à sa grandeur. Sous le règne d'Auguste, on y comptait plus de 300000 personnes libres; ce qui supposait une population double, peut-être en y comprenant les esclaves : mais cela nous paraît exagéré. Néanmoins Clitophon dit, en parlant de cette population, que, « quand il considérait la multitude des habitans, il ne pouvait s'imaginer qu'il y eût une ville assez grande pour la renfermer, comme il ne pouvait s'imaginer qu'il y eût assez de monde à Alexandrie pour remplir son immense étendue. »

67. Alexandrie fut la patrie d'Euclide, d'Origène, d'Appien, d'Hérodien, de Philon, etc. C'est dans les écoles de la savante académie de cette ville que Manéthon, Ératosthène qui fut le premier bibliothécaire du musée établi par Ptolémée-Évergète, le géographe Ptolémée, et d'autres, vinrent puiser les connaissances qu'ils nous ont transmises dans leurs écrits : c'est à Alexandrie enfin que les Clément, les Jérôme, les Basile, les Grégoire, les Augustin et d'autres pères de l'Église, composèrent leurs écrits.

[1] Diodore de Sicile, liv. XVII.

68. L'île *Pharos* était habitée, comme on l'a dit, long-temps avant Alexandrie. Les Ptolémées l'avaient fortifiée avant Jules-César, comme on l'apprend dans la relation de sa guerre à Alexandrie, puisqu'il eut beaucoup de peine à s'en emparer. Ainsi que la ville, le bourg de *Pharos* avait des tours élevées, liées entre elles par des murs qui le fermaient d'une enceinte assez forte. Il était occupé par des marins qui exerçaient le métier de pirates. Les eaux du fleuve étaient amenées dans toutes les parties de cette île par un aquéduc construit sur toute la longueur de l'Heptastade. Cet aquéduc, ainsi que les ponts de l'Heptastade et ce bourg considérable, furent détruits dans le siége d'Alexandrie par Jules-César.

69. En sortant d'Alexandrie par la porte de Canope, on avait à sa gauche le faubourg d'Éleusine, qui, séparé dans sa longueur par la grande rue de Canope, longeait le lac et la mer, ayant des rues disposées comme celles d'Alexandrie. Ce bourg était aussi traversé par un canal-aquéduc qui longeait la côte et se rendait à Canope. Au-delà d'Éleusine était un cirque ou hippodrome qui se terminait près de *Nicopolis*.

70. La ville de *Nicopolis*, située sur les bords de la mer, à 30 stades d'Alexandrie, suivant Strabon, et à vingt seulement, suivant l'historien Josèphe, prit son nom de la victoire qu'Auguste remporta sur Antoine. On y célébrait des jeux tous les cinq ans.

71. Canope, ville célèbre par son temple de Sérapis, par son culte et ses débauches, était située à cent vingt stades de distance d'Alexandrie. Le canal qui y con-

duisait avait des hôtelleries qui étaient très-fréquentées par une multitude d'hommes et de femmes qui se rendaient tous les ans en cette ville, pour y célébrer des fêtes qui tenaient de la licence effrénée des bacchanales.

72. Au-delà de Canope était *Heracleum*, situé dans l'emplacement du cap d'Abouqyr, et qui était renommé par son ancien temple consacré à Hercule.

73. La Bouche canopique, qui suivait immédiatement ce dernier lieu, en formant alors le point nord de la base occidentale du Delta, était située, suivant Pline[1], à XII MP (c'est-à-dire 9072 toises, ou 17681$^{m}$66) à l'orient d'Alexandrie.

74. Le faubourg de *Necropolis*, c'est-à-dire la ville des Morts, parce que ce lieu était consacré exclusivement à la sépulture des Alexandrins, prenait des murs mêmes de l'enceinte, et s'étendait dans le sud-ouest, entre le lac et la mer; c'était un bourg qui renfermait beaucoup de maisons ornées de jardins, et où il y avait des souterrains que nous nommons *catacombes*.

75. Enfin, après ce bourg, se trouvait le château de la Chersonèse, bâti sur la pointe d'un cap situé à 70 stades d'Alexandrie. Ce château était fortifié et avait une garnison; c'est le même lieu que nous appelons aujourd'hui *le Marabou*, qui ferme au sud-ouest la rade d'Alexandrie.

Après avoir donné toutes les notions que nous avons recueillies sur l'ancienne Alexandrie, dont les environs étaient couverts de nombreuses et riches habitations

[1] *Ab ostio Canopico* XII M. *passus juxta Mareotidem lacum....* (Plin. lib. V, cap. X.)

que les sables couvrent aujourd'hui de toute l'aridité des déserts de la Libye, nous allons passer à la dernière partie de ce mémoire, celle qui, dérivant des deux précédentes, présente une discussion raisonnée des deux états de cette ancienne ville.

---

*Examen raisonné de l'état ancien comparé à l'état moderne de la ville d'Alexandrie.*

76. Après avoir présenté, dans les deux sections précédentes, la situation d'Alexandrie à diverses époques de son existence, nous allons indiquer, d'après ces connaissances qui nous ont guidés dans la composition de la carte topographique annexée à ce mémoire, la position des lieux et des monumens les plus célèbres de cette ancienne ville. Ces recherches nous conduiront à l'examen raisonné de quelques questions historiques et géographiques propres à éclairer l'opinion des critiques sur la valeur des mesures linéaires que les anciens écrivains ont données touchant l'étendue de cette ville.

77. Il manquait aux savantes recherches de Bonamy et de d'Anville[1], qui tous deux ont traité cette ques-

[1] Bonamy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a donné sur la ville d'Alexandrie trois mémoires, publiés en 1731, dans le recueil des Mémoires de cette académie, tome IX, page 416. On a consulté les savantes citations de cet académicien, dont quelques-unes sont rapportées dans les notes de ce mémoire.

On connaît davantage les *Mémoires sur l'Égypte* par d'Anville : son ouvrage, qui a servi de guide à l'armée française, est cité comme

tion, que nous examinons après ces académiciens, un plan exact d'Alexandrie; il leur manquait surtout la connaissance des lieux, que nous avons acquise, pour pouvoir en donner avec précision l'état ancien. D'Anville, dont on connaît toute la sagacité dans ses recherches géographiques, établit, sans aucun doute, qu'Alexandrie occupait anciennement un espace beaucoup plus considérable que celui qui est déterminé par l'enceinte actuelle, qu'il dit devoir être moderne. Ce sentiment, que nous partageons, demande à être développé et discuté.

78. La variété qui existe, relativement aux dimensions de cette ville, dans les rapports des anciens écrivains, Diodore, Strabon, Pline, Quinte-Curce et Josèphe, le nombre et la différence considérables des

autorité dans ce mémoire; on a cru pouvoir néanmoins y réfuter quelques-unes de ses opinions.

D'Anville fait l'éloge des recherches de Bonamy; mais il ajoute qu'il ne peut faire celui du plan d'Alexandrie que cet académicien a joint à ses Mémoires. Bonamy dit avoir reçu ce plan des bureaux de la marine. Ce plan devait donc être bien imparfait, à en juger par celui que d'Anville donne pour meilleur, et que ce géographe a inséré dans ses Mémoires, imprimés en 1766.

Norden, qui voyageait en Égypte en 1739, en a donné un qui est moins inexact. Ce voyageur dit que ce plan avait été fait par un Français, dont il regrette de ne pas savoir le nom. C'était en effet beaucoup alors d'avoir pu donner une esquisse figurée d'une ville en Égypte, et en Orient, en général, avec les moyens d'un simple voyageur.

M. Chaussard a fait paraître en 1802, dans l'*Histoire des expéditions d'Alexandrie*, traduite d'Arrien, historien grec du II^e siècle, une description abrégée des trois états successifs de la ville d'Alexandrie; ce qu'en dit cet écrivain est tout-à-fait conforme à l'opinion que d'Anville a avancée dans ses *Mémoires sur l'Égypte*, pag. 52 et 63. Le plan que M. Chaussard a joint à sa description, altéré dans quelques parties, a été dressé d'après le plan qu'ont levé MM. les ingénieurs civils et militaires de l'armée d'Orient, et dont celui qui est annexé à ce mémoire est une réduction à l'échelle de 0004 millimètres pour 100 mètres.

mesures qui ne sont pas énoncées avec précision dans leurs écrits, jettent dans une incertitude que la connaissance même des lieux ne peut dissiper entièrement.

Nous avons vu, dans la section précédente, que les données de ces dimensions varient ainsi qu'il suit :

| INDICATIONS fournies PAR LES ANCIENS AUTEURS. | DIMENSIONS. | | | |
|---|---|---|---|---|
| | LONGUEUR. | LARGEUR. | SURFACE. | PÉRIMÈTRE. |
| Diodore donne en stades... | 40. | 10. | 400. | 100. |
| Strabon, *idem*.......... | 30. | 7 à 8. | 225. | 75. |
| Quinte-Curce, *idem*..... | » | » | » | 80. |
| Josèphe, *idem*.......... | 20. | 10. | 200. | 60. |
| Pline, XV MP. en pas romains | » | » | » | 120. |

Il est assez difficile, sans doute, de découvrir, dans ces diverses indications, la longueur de la mesure linéaire prise pour unité, puisque ces auteurs n'ont pas désigné le même stade; car, au rapport de Strabon, on connaissait un grand nombre de stades différens; or, tous les anciens auteurs qui ont écrit sur Alexandrie, sont grecs ou romains; ont-ils toujours parlé des mesures de leur pays ? C'est ce qu'on pourrait penser, mais ce qui cependant ne paraît pas avoir été constamment, puisque souvent ils ont simplement rapporté les mesures égyptiennes telles qu'elles leur avaient été indiquées par les savans d'Égypte, ou par ceux qui les avaient précédés dans leurs voyages.

Si, avec le savant traducteur d'Hérodote, M. Larcher, nous admettons que Strabon n'a parlé que du

stade olympique, nous allons voir combien seraient trop grandes les distances qu'il donne à la ville d'Alexandrie et aux lieux environnans[1].

Les 30 stades olympiques que le géographe donne à la grande rue qui, de la porte de *Necropolis*, se terminait à la porte Canopique, font une longueur de 2850[t] = $5554^{m}75$. Or le grand plan, dressé à l'échelle de $0^{m}025$ pour 100 mètres ne porte cette distance de la grande porte sur le port vieux à la porte de Rosette qu'à 3225 mètres ou 1654[t] $4^{ds}$. Il y aurait donc ici une différence de 1196 toises, c'est-à-dire de 12 stades, en moindre distance dans la longueur de la ville moderne.

Josèphe évalue cette même distance à 20 stades de même espèce, c'est-à-dire de 125 pas chacun, qui sont le huitième du mille romain. La longueur de cette

[1] Strabon, dans son livre VII, établit ainsi la longueur du stade indiqué dans sa Géographie : *Ab Apollonia in Macedoniam usque ad Cypselum et Hebrum fluvium, continet* MP. IↃ. XXXV. *Quòd si pro mille passibus octo, ut receptum est, stadia supputes, stadia habebis* IV. CIↃ. CCXXC.

On conclut de ce passage, que la longueur du stade indiqué par ce géographe est de huit au mille romain; or, le mille que Pline dit contenir huit stades grecs, est généralement reconnu valoir 755[t] $4^{ds}$ $8^{o}$, porté en compte rond par d'Anville à 756[t] = $1473^{m}47$, dont le huitième est 94[t] $3^{ds}$ = $184^{m}184$. Cette longueur est bien celle du stade grec ou stade olympique, que quelques auteurs portent à 95[t] = $185^{m}158$.

Dans l'édition de Strabon publiée à Paris en 1620, in-fol., *typis regiis*, Casaubon, note 2 du livre X, dit à ce sujet : *Strabonis enim summa ne minorem quidem Plinianam efficit, cùm* XX M. *pass. sint stadia* CLX; *at* XL M. *pass. stadia conficiunt* CCCXX. Or, divisant 40000 pas par 320 stades, on a 125 pas pour la valeur du stade grec de 94[t] $3^{ds}$; valeur qui est en effet le huitième du mille romain, et que lui donnent Josèphe l'historien, et d'Anville d'après ces autorités.

M. Larcher pense aussi que le stade désigné par Strabon est le stade olympique. *Voyez* la traduction d'Hérodote, t. II, p. 107.

même rue n'aurait donc été, d'après cet historien, que de 1900 toises ou $3703^{m}17$, c'est-à-dire de deux stades et demi grecs, de plus que la ville moderne.

79. On voit donc que ces rapports ne s'accordent pas plus que les distances qui en dérivent. D'Anville, voulant appuyer l'opinion qu'il a émise, que l'enceinte actuelle d'Alexandrie est beaucoup plus petite que l'ancienne, et n'ayant pas trouvé, dans le plan qu'il avait de cette ville, les dimensions nécessaires pour en démontrer le fondement, cherche à donner à un stade une longueur propre à en étendre les limites. Il prend, à cet effet, sur l'emplacement de l'Heptastade, dont la position est encore indéterminée, la distance que lui donne son plan, entre la tour nord, sur le port vieux, et la tour située à l'est de la presqu'île de *Pharos*, sur le port neuf. Ce géographe trouve cette distance de 530 toises, et, divisant ce nombre par 7, ainsi que l'exprime en elle-même la dénomination d'*Heptastadium*, il trouve 76 toises de longueur qu'il donne pour être la valeur du stade propre à déterminer les justes dimensions de cette ancienne ville [1].

On doit avouer que si la longueur de ce nouveau stade ne reposait que sur cette donnée, elle serait aussi erronée que la base qui aurait servi à la déterminer est incertaine, puisque le plan sur lequel elle est prise est inexact, et que la digue de l'Heptastade, qui commu-

[1] D'Anville (*Mém. sur l'Égypte*, pages 10 et 52) avait déduit antérieurement la longueur de ce stade du périmètre de XV MP que donne Pline à la ville d'Alexandrie, le stade étant de huit au mille romain, suivant cet ancien auteur. Or, 15000 pas donnent 11340 toises,

niquait de la ville à l'île *Pharos*, reste absolument perdue dans le banc de sable sur lequel la ville moderne est assise. Comment reconnaître, en effet, les deux points extrêmes de cette chaussée, qui avait, selon Hirtius, 900 pas de longueur, c'est-à-dire les neuf dixièmes du mille romain, ou 681 toises, et dont les deux extrémités étaient occupées chacune par une place défendue par un fort et un pont en avant? Je croirais que les vieux murs de quai qui bordent les magasins de la marine dans le port vieux, sont les restes de l'Heptastade. Mais cette digue, qui se dirigeait vers la partie occidentale de l'île *Pharos*, suivait-elle une ligne directe ou brisée, comme celle qui communique aujourd'hui au fort Phare? c'est ce que l'on ignore. De quel point faut-il d'ailleurs commencer à compter les sept stades? c'est encore ce que l'on n'a pu reconnaître dans les trois années que les Français ont occupé l'Égypte. Néanmoins on peut observer ici que la distance donnée par le grand plan d'Alexandrie, dressée à l'échelle de $0^{m}025$ pour 100 mètres, entre les deux mêmes points pris par d'Anville, et que nous avons désignés ci-dessus, est de 665 toises ($1296^{m}11$), dont la longueur donne avec précision le nombre de sept stades grecs de 95 toises ou $185^{m}16$.

80. Si nous poussons nos recherches sur d'autres espèces de stades, on trouve le petit stade égyptien que

c'est-à-dire 119 à 120 stades grecs de 95 toises; et, comparant ce nombre de 120 à 80, il trouve le rapport de 3 à 2, qui est en effet celui qui existe à peu près entre le stade de 95 et celui de 76 toises, ce dernier ne donnant plus que le dixième du mille romain.



d'Anville porte à 51 toises, ou $99^{m}49$[1]. Voici les résultats que donne l'application de ce petit stade à l'étendue actuelle d'Alexandrie. Nous avons vu plus haut que la longueur de la grande rue, de la porte du port vieux à celle de Rosette, était de 3225 mètres ou de $1654^{t}\ 4^{ds}$; quant à la largeur moyenne de la même enceinte, prise de la porte de mer, donnant sur l'esplanade du port neuf, à la porte de la Colonne au sud, elle est de 1015 mètres, ou de $519^{t}\ 4^{ds}\ 6^{o}$. Ces dimensions donnent une longueur de 32 stades sur 10 de largeur, à la dimension de 51 toises au stade.

Si, de plus, on prend successivement et avec la plus grande précision, par trois différentes ouvertures de compas, de 10, de 20 et de 50 toises chacune, le périmètre de l'enceinte moderne, comme nous l'avons fait sur le grand plan-minute de cette ville, on trouve un développement de 4250 toises, qui donnent 83 stades de 51 toises.

81. Cette justesse dans la concordance du rapport de ces dernières dimensions trouvées sur un plan exact, dressé sur une grande échelle, celle de $0^{m}25$ pour 100

[1] Le petit stade égyptien avait, suivant quelques auteurs, $50^{t}\ 2^{ds}\ 5^{o}$, et, suivant d'autres, $50^{t}\ 4^{ds}$. C'est celui que d'Anville porte à 51 toises de compte rond. Indépendamment des trois stades de 95, de 76 et de 51 toises, dont on vient de parler, Paucton en indique un de 85 toises; Romé de l'Isle en donne cinq autres différens : cette diversité de mesures doit jeter nécessairement de la confusion dans l'intelligence des auteurs anciens.

[2] M. Gossellin dit (*Géographie des Grecs*, pages 57, 86 et 114) que Strabon n'a pas toujours connu les mesures qu'il a données d'après Ératosthène, Hipparque et Posidonius : sans le savoir, dit ce savant, Strabon indique tantôt des stades de 700, et tantôt des stades de 500 au degré. L'on ne peut donc rien conclure des mesures qu'il donne d'Alexandrie.

mètres, avec les mesures appliquées par Strabon à une enceinte que nous prétendons, avec d'Anville, être moderne, semble devoir terminer la question, et décider que le stade désigné par le géographe grec, touchant l'étendue d'Alexandrie, serait le petit stade égyptien de 51 toises, et non le stade olympique de 95; et enfin, que l'enceinte actuelle de cette ville, que nous attribuons aux Arabes, serait celle qu'elle avait sous les Grecs et sous les Romains.

Il est évident que si ce sentiment, qui est assez répandu[1], ne trouvait pas quelque fondement favorable au premier aspect dans le rapport exact des dimensions de l'enceinte actuelle avec celles indiquées par quelques anciens écrivains, on ne pourrait cependant pas s'en

[1] A'mrou Ebn el-A's, lieutenant du khalife O'mar, après quatorze mois d'un siége dans lequel il perdit vingt-trois mille hommes, s'empara de la ville d'Alexandrie. Héraclius, empereur de Constantinople, qui réunissait des forces considérables pour les envoyer au secours de cette ville, ainsi que de Jérusalem, assiégée dans le même temps par O'mar, n'eut que le temps de faire passer au prélat d'Alexandrie des pleins pouvoirs pour négocier. A'mrou, campé aux environs de la ville, après avoir froidement écouté les propositions du prélat, lui répondit, en lui montrant une grande colonne qu'ils avaient devant eux : « Vois-tu cette colonne? nous ne sortirons de l'Égypte que quand tu l'auras avalée. » A'mrou, qui, quelques jours auparavant, avait été pris par les Alexandrins dans une reconnaissance, et heureusement relâché par l'adresse du soldat qui l'accompagnait, ayant enfin emporté Alexandrie, écrivit au khalife qu'il avait trouvé dans cette ville 4000 palais, autant de bains publics, 400 cirques ou places pour les jeux, 12000 jardins, et 40000 Juifs payant le tribut. Ce féroce conquérant renversa les temples et les églises, fit brûler la bibliothèque du *Serapeum*, démanteler les remparts, et transporta le siége du nouvel empire à Fostât, aujourd'hui le vieux Kaire. (*Histoire du Bas-Empire*, t. XII, liv. LVIII et LIX.)

Il y a certainement beaucoup d'exagération dans ce passage, comme en général dans toute l'histoire des Orientaux. Comment croire en effet à l'existence de 400 cirques ou places de jeux, 4000 bains et autant de palais?

prévaloir absolument pour rejeter l'autorité des historiens arabes, qui attestent que Am'rou Ebn el-A's renversa de fond en comble cette enceinte, vers l'an 22 de l'hégire, ou 632 de notre ère, et que, 233 ans après, Ebn-Touloun, gouverneur de l'Égypte, fit reconstruire de nouveaux remparts à cette ville, qu'il réduisit à la moitié de sa primitive étendue[1]. Nous allons chercher à démontrer la vérité de ces derniers témoignages.

82. Si nous adoptons le petit stade égyptien de 51 toises, on ne trouve plus cette immensité d'étendue que donnent à la ville tous les anciens auteurs que nous venons de citer; on va s'en assurer par les recherches suivantes.

Strabon évalue à 60 stades la distance qu'il y avait de la porte occidentale d'Alexandrie à la petite ville de *Nicopolis*[2], dont nous avons désigné l'emplacement au Qasr Kyasserah; ce nombre de 60 stades donne une longueur de 3060 toises, ou 5964$^{m}$05, au stade de 51 toises, et de 5700 toises, ou 11109$^{m}$51, au stade de 95 toises. Or, la distance effective donnée par la

[1] L'an 260 de l'hégire (875 de notre ère), Ebn-Touloun, dit El-macin, fit reconstruire les tours et les murs d'Alexandrie, tels qu'ils existent aujourd'hui : c'est ce prince qui fit construire la grande et superbe mosquée de son nom, située au sud du Kaire, dans l'enceinte d'un vieux château qu'il habitait, et qui porte encore le nom de *Qalâa't el-Qabch*; ce château défendait la ville de Fostât au nord. On doit penser qu'en 600 de l'hégire (1241 de notre ère), le sultan Salah-el-dyn, qui fit construire la citadelle du Kaire, fit faire aussi de grands travaux à Alexandrie.

[2] Strabon indique à trente stades la distance de *Nicopolis* à Alexandrie; or, comme cette dernière ville avait cette même longueur de la porte Canopique à celle de *Necropolis*, nous ajoutons ici ces deux distances, afin de partir d'un point fixe et connu, celui de la porte occidentale d'Alexandrie, quand la position de la porte de Canope, opposée à l'extrémité orientale, reste encore indéterminée.

carte annexée à ce mémoire est de 4000 toises, ou 7796$^{m}$15.

On voit qu'il existe de part et d'autre, dans cette évaluation, une différence qui rend trop petit d'un quart le petit stade égyptien, quand le stade olympique est trop grand à peu près dans le même rapport, puisque l'on aurait les nombres de 78 stades égyptiens et de 42 stades olympiques.

83. Si nous faisons le même calcul pour la distance de 120 stades que le même géographe indique depuis la porte Canopique de la ville d'Alexandrie jusqu'à Canope, on trouve que ces 120 stades donnent 6120 toises, au petit stade de 51 toises, quand cette même indication serait portée à 11400 toises, au stade grec de 95 toises : mais nous avons dit ci-dessus (n°. 41) que les ruines de Canope se retrouvaient à 2500 mètres ou 1282 toises sur la côte, au sud-ouest du cap d'Abouqyr, distant de la porte de Rosette de 20700 mètres ou 10620 toises 3 pieds; or, 10620 toises moins 1282 donnent 9338 toises ou 18200 mètres, distance que donne en effet une carte de cette partie des côtes de l'Égypte[1].

On voit encore que ces deux espèces de stades ne sont pas applicables à la distance indiquée par le géographe grec : car, si l'on divise la distance effective de 9338 toises, d'Alexandrie aux ruines de Canope, par 51 toises, on a 183 stades égyptiens, nombre beau-

[1] Cette carte des côtes adjacentes à l'est et au sud-ouest, dressée à l'échelle de 0m005 pour 100 mètres, est due à M. Tasquin, officier du génie militaire à l'armée d'Égypte.

coup trop grand; et ensuite par 95, on a 98 stades grecs, nombre trop petit.

Si l'on poursuit le même calcul pour la distance de 70 stades, également indiquée par Strabon, de la porte de *Necropolis* à *Chersonesus promontorium,* cap sur la côte au sud-ouest d'Alexandrie, dont le fortin du Marâbou occupe l'emplacement, on trouve que cette distance est de 3570 toises = $6958^m06$, au stade égyptien de 51 toises, et de 6650 toises = $12961^m09$, au stade grec de 95 toises. Mais la distance donnée par la même carte que celle qui est indiquée ci-dessus porte 6075 toises = $11840^m40$, en suivant la côte de la rade.

On voit enfin que le stade égyptien serait beaucoup trop petit, puisque la distance qu'il donne n'est que moitié environ de la distance effective, mais que l'indication du stade grec donne la distance effective à un douzième d'approximation, dont la différence pourrait provenir de quelques détours ou sinuosités qui augmentaient l'ancien chemin dans ce rapport.

84. Je viens de démontrer, dans cet examen, que le stade égyptien était trop petit, et que le stade grec était trop grand, pour qu'on pût retrouver dans leur emploi l'étendue de l'ancienne Alexandrie et des villes environnantes; j'ai dit que d'Anville, qui partage ce sentiment, était parti d'une base incertaine, dans ses recherches sur la longueur moyenne d'un stade qu'il trouve dans le rapport de 3 à 4 en plus ou en moins avec ces deux anciennes mesures. Je vais présentement offrir dans un tableau l'indication de ces distances comparées à l'emploi de ces divers stades.

| INDICATIONS des DISTANCES ITINÉRAIRES DES LIEUX. | | NOMBRE des STADES indiqués. | VALEUR EN TOISES DES STADES DE | | DISTANCES VRAIES DES LIEUX EN | | NOMBRE DES STADES EN STADES DE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 51 toises. | 95 toises. | toises. | mètres. | 51 toises. | 76 toises. | 95 toises. |
| Alexandrie... | ancienne....... | XXX. | 1530t | 2850t | » | » | 60. | 40 $\frac{1}{3}$. | 32. |
| | moderne........ | » | » | » | 1654t 4d | 3225m 00c | 32. | 21 $\frac{3}{4}$. | 17 $\frac{1}{3}$. |
| D'Alexandrie à. | *Nicopolis*...... | XXX. | 1530. | 2850. | 4000. 0. | 7796. 00. | 78. | 52 $\frac{1}{3}$. | 42. |
| | Canope........ | CXX. | 6120. | 11400. | 9338. 0. | 18200. 00. | 183. | 123. | 98. |
| | *Chersonesus pro.* | LXX. | 3570. | 6650. | 6075. 0. | 11840. 40. | 119. | 80. | 64. |

Si l'on compare ces diverses données entre elles et avec les indications des distances fournies par les anciens auteurs, on ne trouvera que des rapports discordans, et l'on sera convaincu, ainsi que l'a avancé M. Gossellin dans ses *Recherches sur la géographie des Grecs*, que Strabon n'a donné sur Alexandrie que de fausses dimensions, parce qu'il n'a pas connu lui-même la valeur des divers stades qu'il a désignés dans sa Géographie historique de l'Égypte.

Je serais plus porté à adopter pour mesure la valeur du stade que d'Anville porte à 76 toises $= 148^{m}13$, parce que cette longueur me paraît être une moyenne proportionnelle qui rapproche le plus les distances sur l'étendue qu'il est vraisemblable de donner à l'ancienne Alexandrie; mais je bornerai là mes recherches, parce qu'il serait superflu de vouloir asseoir ici les bases d'un nouveau stade, quand les savans en adoptent un si grand nombre d'espèces différentes, et qu'ils sont encore si partagés sur le système métrologique des anciens. Je me contenterai seulement d'observer, à ce sujet, que le texte des anciens auteurs doit avoir été bien altéré par leurs traducteurs ou commentateurs, ainsi qu'on doit en être convaincu par l'examen raisonné de la géographie d'Ératosthène, de Ptolémée et d'autres auteurs moins anciens.

85. Il me reste à démontrer que l'enceinte actuelle, dite *des Arabes*, n'est pas celle des Grecs, ainsi que le pensent, contre l'avis de M. de Tott[1], d'Anville,

[1] M. de Tott (*Mémoires sur les Turcs*, tome II, page 180) pense que l'enceinte actuelle, dite *des Arabes*, est celle des Grecs. —

Pococke, Niebuhr, Sonnini et autres écrivains modernes, dont je partage le sentiment.

86. Les ruines considérables que l'on remarque aux environs d'Alexandrie, principalement sur toute la côte orientale du grand port, ainsi qu'au nord-est et au sud, entre l'enceinte et les rives du *Mareotis*, sont autant d'indices que cette ville a anciennement occupé un espace de terrain beaucoup plus étendu. En effet, un point sur lequel s'accordent tous les écrivains, est celui qui détermine la largeur que la ville occupait entre la mer et le lac au sud. *Amplexus quidquid loci est inter paludem et mare,* dit Quinte-Curce[1] : « Alexandrie renfermait tout l'espace compris entre le lac et la mer. » Or, comme nous avons été à portée d'observer l'étendue des eaux de la submersion récente de ce lac par la mer, ainsi que les ruines des monumens qui existent sur ses rives, quoique nous n'ayons pu connaître quelles en seraient les dernières limites, si, comme anciennement, le fleuve y versait des eaux qui en augmentaient l'étendue; néanmoins nous pouvons les assigner en les rattachant aux ruines de quais, de môles et de citernes, que l'on retrouve aux abords des rives sud du *khalyg* ou

D'Anville, *Mémoires sur l'Égypte*. *Voyez* ci-dessus. — Pococke (*Voyages en Orient*, tome 1[er], page 493) dit au contraire que, l'an 600 de l'hégire (1212 de notre ère), les successeurs de Salah-el-dyn firent relever les murs d'Alexandrie. — Niebuhr (*Voyage en Arabie*) dit que les inscriptions koufiques qui existent sur les principales tours de l'enceinte actuelle d'Alexandrie, en attribuent la construction aux princes arabes. — Sonnini (*Voyage dans la haute et basse Égypte*, tome 1[er], page 127) dit aussi que les inscriptions koufiques et arabes qui existent sur les différentes portes d'Alexandrie, en attribuent la construction à des princes arabes.

[1] Quinte-Curce, *Hist. Alex.*, lib. IV, cap. VII.

canal d'Alexandrie. Strabon avait dit, avant Quinte-Curce, « que l'on n'arrivait à Alexandrie que par deux isthmes étroits, quand, du côté du lac, on n'y arrivait que par les ports du fleuve. » Le géographe ajoute : « Le Nil, dont la crue augmente le lac *Mareotis*, ne laisse à Alexandrie, lorsqu'il se retire, aucune partie marécageuse d'où il puisse s'élever de mauvaises exhalaisons. » Le lac, dans les basses eaux, baignait donc les murs et les quais des ports du fleuve et de l'enceinte sud de cette ville.

87. On doit être encore plus porté à croire que le cirque ou hippodrome, ainsi que le monticule sur lequel repose aujourd'hui la colonne de Septime-Sévère, étaient renfermés dans la ville, à moins qu'on ne suppose que tous ces sites et les ruines nombreuses que l'on y trouve, n'aient formé autant d'îlots dans les eaux du *Mareotis*.

88. Un autre article sur lequel on s'accorde généralement, c'est que toute la partie au nord-est et hors de l'enceinte actuelle, donnant sur le port neuf, autrefois le *portus Magnus*, faisait partie de cette ancienne ville ; la description de Strabon, qui y place le quartier *Bruchion*, ou des Palais et du Port des Rois, et celle que Hirtius en donne dans sa *Guerre civile d'Alexandrie*, ne laissent aucun doute à ce sujet. Les ruines considérables que l'on retrouve et dont les vestiges rappellent encore tous les monumens décrits dans l'ordre d'emplacement que leur assigne notre géographe, confirment ces témoignages. Josèphe, qui écrivait son *Histoire des Juifs* en cette ville vers l'an 70 de J.-C., dit

que les Juifs habitaient de son temps une partie du quartier des Palais. Saint Jérôme, qui écrivait dans la même ville vers l'an 420, dit que ce même quartier, alors séparé de la ville, devint l'asile de quelques solitaires. Il était absolument désert du temps de saint Épiphane, qui vivait vers la fin de ce même siècle[1].

Il suit de ces témoignages irrécusables, que l'enceinte actuelle de la ville est moderne, puisque toute cette partie, si habitée sous les Ptolémées et jusqu'à la fin du IV^e siècle, et qui sert aujourd'hui de sépulture exclusive à la nation juive, reste absolument déserte au dehors de cette même enceinte dont nous attribuons la construction aux princes arabes.

89. J'ai dit, dans la première partie de ce Mémoire, n°. 20, que l'on remarquait avec étonnement l'emploi, absolument inusité partout ailleurs, d'un grand nombre de colonnes que l'on a encastrées dans le corps de maçonnerie des tours et des murs de cette enceinte, et que ces colonnes, placées horizontalement de distance en distance, laissaient entrevoir leurs extrémités sur les faces de ces murs : voici les observations qui peuvent en résulter, et qui viennent à l'appui de notre raisonnement.

On ne s'imaginera pas que les fondateurs d'Alexandrie aient pu faire venir à grands frais de la Thébaïde, de Memphis, d'Héliopolis, et même de la Grèce ou d'Italie, cette immense quantité de colonnes de grès, de granit et de marbre de diverses espèces[2], pour les employer dans les massifs de maçonnerie d'une enceinte

[1] Joseph. *contra Apion.* lib. II, cap. II.

[2] On dit que plusieurs de ces colonnes qui sont de marbre blanc,

forte, dans lesquels elles sont ainsi obscurément incorporées; car on n'aurait certainement pas pris la peine ni fait la dépense de les tailler et de leur donner ce poli qu'elles ont encore ou qu'elles ont eu, quand tous les historiens anciens parlent de ces palais, de ces temples, de ces portiques et de ces rues ornées de colonnades, que l'on admirait dans cette ville. Il faudrait alors croire aussi que les milliers de colonnes que l'on trouve aujourd'hui empilées de toutes parts pour former des quais et des môles à la mer, dans les deux ports de la ville moderne, ont été primitivement taillées pour cet emploi. N'est-il pas plus simple et tout naturel de penser que cette cité superbe, que les temps et plus encore les guerres politiques et religieuses ont ravagée durant les premiers siècles du christianisme, et que le féroce A'mrou a achevé de renverser de fond en comble, ne présentant plus qu'une ville de décombres et de ruines aux successeurs de ce conquérant, aura été relevée avec ses propres matériaux? Des milliers de colonnes brisées et renversées, désormais inutiles à l'embellissement des temples d'un culte aboli, ou des autres palais et monumens publics, auront été employées à lier et à soutenir la maçonnerie des remparts de cette enceinte[1]. Nous

ont dû être transportées de la Grèce ou de l'Italie, parce qu'on sait que tous les anciens monumens de la haute Égypte ne renferment que des colonnes de grès et de granit, et que d'ailleurs on ne connaît pas de carrières de marbre blanc en Égypte.

[1] On doit penser que l'emploi de ces colonnes ainsi placées dans les murs du corps de la place, avait un but utile, celui de suspendre ou d'arrêter la chute des parties supérieures de ces murailles, dans le cas où les parties inférieures eussent été battues et sapées par l'effet des moutons, beliers et autres machines de guerre alors en usage dans les siéges.

ajouterons que le caractère que porte l'architecture des murs et des belles tours d'Alexandrie, est absolument le même que celui des parties encore apparentes de l'enceinte, et surtout de la citadelle du Kaire. Or, l'on sait positivement que l'enceinte de la capitale de l'Égypte moderne, et de la citadelle de cette ville, appartient aux princes sarrasins, et notamment au sultan Salah-el-dyn, qui la fit construire en grande partie dans les premières années du XIII^e siècle.

90. Une dernière observation va porter la conviction en faveur de notre sentiment; elle est fondée sur la disposition défensive de l'enceinte, depuis la tour dite *des Romains*, sur le port neuf, jusqu'à la porte de Rosette, dont le développement est de 1590 mètres (815ᵗ 4ᵈˢ 8ᵒ). On remarque en effet que le système de toute cette partie se défend contre les dehors occupés aujourd'hui par le cimetière des Juifs, dont l'emplacement appartient, comme nous l'avons prouvé, à l'ancien quartier *Bruchion*, ou du palais des Rois. Or, on sait que ce quartier fut fortifié par Jules-César contre la ville dans le système de nos citadelles, lors du siége qu'il eut à soutenir contre les forces des Ptolémées et des Alexandrins. On ne peut donc pas présumer, en ce cas, que l'enceinte actuelle de cette portion de la ville ait jamais fait partie de celle des Grecs, puisqu'elle est construite dans un système de défense opposé, c'est-à-dire qu'elle bat au contraire l'ancien quartier des Rois[1].

[1] On doit être si persuadé que cette ville a été renversée de fond en comblé, et que son enceinte actuelle, flanquée de cent tours, n'est, en grande partie, qu'un ouvrage moderne, que j'ai reconnu à la porte

91. On pourrait croire, d'après un auteur arabe, Ebn A'bd-Ollakym, cité par Alfragan, page 159, que cette ville était munie de trois enceintes, ainsi que l'étaient presque toutes les anciennes villes; il serait possible alors que l'enceinte arabe dont nous parlons fût l'enceinte intérieure de l'ancienne fortification, sur les ruines de laquelle les Sarrasins l'auraient reconstruite. Mais le silence des anciens écrivains au sujet de ces trois enceintes ne permet pas de s'arrêter à cette considération, qui ne prête qu'un faible appui à l'objet en question.

92. Je terminerai ici cette discussion, qui établit incontestablement, à ce que je pense, que l'enceinte actuelle, réduite à moitié environ de l'étendue qu'elle avait sous les Grecs, ne peut être en effet que l'ouvrage des princes arabes, ou peut-être des empereurs d'Orient: car on pourrait inférer du passage historique que nous avons rapporté sur le siége d'Alexandrie par A'mrou, que cette enceinte devait déjà avoir été réduite en partie, vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, à l'étendue qu'elle a aujourd'hui du côté sud, puisque ce conquérant était sans doute campé sur la hauteur de la colonne de Septime-Sévère, quand il fit cette réponse si énergique au

de Rosette, dans les fouilles que le génie militaire y a fait faire durant le siége de cette ville, en juillet 1801, pour couvrir cette porte d'une demi-lune, défendue en avant d'un fossé; que j'ai, dis-je, reconnu une chaussée pavée en quartiers de basalte noir, à la manière des voies romaines. Cette chaussée se trouve enfouie à cinq pieds au-dessous du sol même de cette porte moderne. C'est ainsi que sont encombrées la plupart des rues de Rome, comme on le reconnaît aujourd'hui à la colonne trajane, à l'arc de Septime-Sévère, au Colisée et autres lieux de cette ancienne capitale du monde.

prélat d'Alexandrie : *Vois-tu cette colonne? nous ne sortirons de l'Égypte que quand tu l'auras avalée*[1]. Cette ville devait cependant être bien forte à cette époque, puisque ce prince, qui resta quatorze mois à en faire le siége, y perdit vingt-trois mille hommes. Je serais porté à croire que la première reconstruction des remparts d'Alexandrie est postérieure de peu de temps aux divers sacs de cette ville sous les empereurs Claude II et Aurélien, en 269 et 275 de notre ère.

93. Après avoir fait connaître que l'on ne peut rien établir sur les données des anciens historiens touchant l'étendue primitive d'Alexandrie sous l'empire des Grecs, des Ptolémées, et sous celui des Romains, quand un désert a remplacé la plus grande partie du sol de cette ancienne capitale de l'Égypte, il me reste à motiver l'emplacement que j'ai assigné à quelques-uns de ses monumens sur la carte annexée à ce Mémoire.

Je n'établirai pas, après Cuper, une nouvelle discussion pour chercher à retrouver la forme de l'enceinte de cette ville, que Pline compare à celle d'un manteau macédonien[2] ; cette recherche n'est pas d'un assez grand intérêt, quand on doit supposer d'ailleurs qu'elle devait être plus ingénieuse que précise : je dois donc prévenir que le tracé que j'ai indiqué sur la carte, est plutôt basé sur la configuration des localités dans leur état de ruine actuelle, que sur les dimensions données par les anciens auteurs, dont il est si difficile de concilier les différens

[1] *Voyez* la note [1], page 468, n°. 81, de ce Mémoire.

[2] *Ad effigiem Macedonicæ chlamydis, orbe gyrato laciniosam, dextrâ lævâque anguloso procursu. Voyez* Pline, liv. v, chap. x.

rapports, comme on pourra s'en convaincre au moyen des diverses échelles en mesures anciennes et modernes qu'à cet effet j'ai portées sur cette carte.

94. J'ai dit que je pensais que le fort Phare occupait l'emplacement de cet ancien monument, *l'une des sept merveilles du monde;* cette opinion est fondée sur des témoignages historiques et sur les raisonnemens suivans :

Les auteurs arabes attribuent la fondation du Phare[1] au dixième Pharaon, à Misraïm, fils de Bosseyr, le même qui fonda *Rhacotis;* ils l'attribuent encore à la reine Douleka, au vainqueur de Darius, à Ptolémée-Philadelphe, à Cléopâtre. Ce que ces écrivains disent de ses dimensions est sans doute exagéré; mais toujours est-il vrai de dire que ce monument fut digne d'être compté parmi les sept merveilles du monde. Il fut détruit en partie vers la fin du premier siècle de l'hégire, sous le règne du sultan Oualyd ben el-A'bd-el-Melek, en 705 environ de l'ère chrétienne, par les artifices d'un Grec, comme le rapporte Maqryzy. Le tremblement de terre arrivé l'an 177 de l'hégire, ou 793 de J.-C., fit crouler une partie de son sommet. Le Phare était ainsi tronqué l'an 248 de l'hégire (862 de J.-C.). Vers l'an 260 de l'hégire (873 de J.-C.), Ahmed ben Touloun fit couronner le Phare d'un dôme en charpente. On trouva sur la face nord, celle qui regarde la mer, une inscription dont chaque lettre en plomb avait une coudée de hauteur sur un palme de

[1] *Voyage d'Égypte et de Nubie*, par Norden, tome III, édition de Langlès, pages 162 et 169; Paris, 1801.

largeur. Ces caractères, dont on ne donne pas l'explication, étaient sans doute ceux de l'inscription grecque que Sostrate de Gnide y avait fait placer, 283 années avant notre ère; un effroyable tremblement de terre qui se fit ressentir en Barbarie, en Égypte et en Syrie, en détruisit encore une partie. L'an 673 de l'hégire (1274 de J.-C.), des colonnes et piliers du Phare s'écroulèrent; une mosquée que l'on y construisit fut renversée en 702 de l'hégire (1303 de J.-C.) par un tremblement de terre qui endommagea encore le Phare et quelques parties des murs et des tours d'Alexandrie, au point qu'il n'exista presque plus rien de ce monument. El-Naser Mohammed ben Qalaoun fit reconstruire, l'année suivante, une mosquée qui subsistait encore du temps de Maqryzy, vers le milieu du xv[e] siècle.

On lit dans A'bd er-Rachyd, que Selym fit construire, en 1517, sur l'emplacement du Phare, alors entièrement ruiné, une mosquée et le château qui subsistent aujourd'hui sous le même nom[1].

95. On reconnaîtra assurément, d'après les détails de ces divers événemens, que l'ancien Phare n'a pu exister sur le rocher dit *le Diamant*, dont j'ai parlé dans la première section, n°. 6 et 7, puisque les débris de ce monument colossal, que divers tremblemens de terre ont renversé de fond en comble, ont dû encombrer la mer aux environs de son emplacement, comme on l'observe en effet au pourtour du fort Phare, quand

[1] *Décade égyptienne*, tome I[er], page 237; et *Mémoires sur l'Égypte*, tome II, page 54; Paris, 1800.

on ne trouve au contraire qu'une grande profondeur d'eau autour du *Diamant*.

96. En parlant de l'ancien Phare, je n'omettrai pas de traiter de l'île qui lui donna son nom, et dont la position a été le sujet de grandes controverses parmi les géographes et les écrivains modernes. Je n'en parlerai ici que pour terminer, s'il est possible, cette question, d'après le sentiment de Strabon et la parfaite connaissance que j'ai prise de la situation des lieux.

Strabon dit qu'Homère, qui avait voyagé en Égypte, a souvent mêlé les mythes à son Histoire poétique. On peut, en effet, penser que ce poëte en a usé ainsi dans ce passage qui a donné lieu à ces controverses : « L'île *Pharos*, dit Homère, était éloignée du rivage égyptien, d'une distance égale à celle qu'un bâtiment poussé par un bon vent peut parcourir dans une journée[1]. » Ce passage, sur lequel plusieurs écrivains modernes se sont assez mal fondés pour constater les progrès de l'exhaussement du Delta, est bien loin d'avoir été suffisamment éclairci. Voici le raisonnement qui fixe mon opinion à ce sujet :

Si l'on ne veut entendre par l'île *Pharos* que cet îlot qui, situé tout près et au nord-ouest de *Rhacotis*, bourg maritime où Alexandrie fut bâtie, je suis fondé à assurer que ce passage est dénué de toute précision géographique ; car cet îlot n'était éloigné de la ville

[1] Homère, *Odyssée*, livre IV, vers 354 à 357.

Homère vivait trois cent soixante-dix-sept ans après la guerre de Troie, arrivée, selon Hérodote, l'an 3434 de la période julienne, ou 1284 années avant l'ère chrétienne.

d'Alexandre que d'une distance de sept stades; ce qui équivaut à 665 toises, ou 1296$^{m}$11. Or, cette ville a été bâtie sur une longue péninsule qui, de l'embouchure Canopique, à l'est, s'étend au sud-sud-ouest, l'espace de dix myriamètres ou vingt lieues, et qui, formée par une chaîne de montagnes, se rattache à des hauteurs qui semblent terminer à la mer le *Bahr belâ-mâ*, ou Fleuve sans eau, dans les déserts de la Libye. Mais cette chaîne, qui n'est qu'une roche continue de nature calcaire, généralement élevée de 5 à 10 et jusqu'à 20 mètres au-dessus du niveau de la mer, existait, ainsi que l'îlot du Phare, du temps d'Homère, puisque ce poëte fait aborder Ménélas, prince grec, à Canope, ville qui était située vers l'extrémité orientale de cette même péninsule, près et à l'ouest du cap Héraclée, aujourd'hui Abouqyr, où venait déboucher à la mer la branche Canopique : or, l'îlot du Phare est moins élevé sur la mer que le sol de toute la péninsule d'Alexandrie; et sa distance de 21720 mètres (11144 toises), calculée trigonométriquement et en ligne directe, du cap Héraclée, est évidemment trop inférieure à celle de la journée de navigation, qui était évaluée à 500 stades, ou à LX milles romains[1], lesquels répondent à 45000

[1] La journée de navigation, comme le dit Dolomieu dans sa Dissertation sur le même objet (voir le *Journal de physique* de 1793, tome XLII, page 176), était évaluée à 500 stades ou à 60 milles romains : or, 500 stades équivalent à 47250 toises, et 60 milles romains, à 45360; ce qui fait seize lieues marines et demie pour la journée de navigation, la lieue marine étant de 2853 toises.

La journée de navigation d'un jour et d'une nuit est évaluée à 1000 stades ou 94500 toises, selon Théophile, ainsi que le dit M. Gossellin dans sa *Navigation des anciens*, tome II, page 38.

ou 47000 toises, qui donnent seize lieues marines et demie.

On doit donc rechercher ailleurs que sur cette péninsule, d'Alexandrie à Canope et jusqu'à la bouche Canopique, la côte qu'a voulu désigner le poëte grec dans cette indication purement géographique de la distance qui séparait l'île *Pharos* du rivage égyptien; si donc, d'après l'interprétation qu'ont cherché à donner à ce passage quelques savans critiques, parmi lesquels on peut citer M. Gossellin, on veut que l'éloignement de l'île *Pharos* dont parle Homère doive s'entendre de l'*Ægyptus,* nom que le fleuve portait alors, et non point du pays de l'Égypte, dont les côtes maritimes n'étaient encore qu'un archipel, on voit qu'il aurait fallu que l'embouchure la plus occidentale du fleuve, celle de Canope, dont elle prit le nom de *branche Canopique,* ne fût, à l'époque du siége de Troie, qu'à *Metelis* ou à *Hermopolis,* aujourd'hui Foueh et Damanhour, situées à quatorze et seize lieues au sud-est. Il est difficile d'expliquer autrement le passage du poëte grec, qui, d'après Strabon, avait connaissance de l'isthme de Soueys, qui existait de son temps. Mais comment alors Homère, en parlant de cette île *Pharos,* aurait-il oublié de parler de cette longue et étroite péninsule qui, située vis-à-vis et à sept stades seulement, renfermait les villes ou bourgs de Canope, de *Rhacôtis,* de *Nicia,* de Plinthyne, des deux *Taposiris,* etc., etc., à moins qu'il n'ait appelé de ce nom cette péninsule elle-même? Mais ce silence sur l'existence de la péninsule à laquelle devaient se rattacher encore les diverses îles et toute la côte ro-

cheuse et élevée qui termine au sud le lac *Mareotis*, doit faire penser que l'île *Pharos* dont parle le poëte grec, et qu'il dit avoir été située en haute mer, aura été submergée, ou bien n'est qu'une fiction ou licence poétique, pour ne pas dire une exagération; car elle ne peut certainement pas se rapporter, comme on le voit, à cet îlot sur lequel, plus de six cents ans après, un Ptolémée fit élever ce monument, l'une des sept merveilles du monde, connu sous le nom de *Pharos*. Cet îlot se trouve aujourd'hui réuni, par l'effet d'un atterrissement de sable, à la péninsule d'Alexandrie. Il semble que ce commentaire décide et termine enfin la question.

97. Je reviens au port neuf, dont l'entrée est défendue, à l'est, par un petit fort que sa position vis-à-vis et en regard du fort Phare a fait désigner sous le nom de *Pharillon*. Je ne pense pas que ce fortin occupe l'emplacement de l'ancien môle connu sous le nom d'*Acrolochias*; car la tête de ce môle devait être anciennement beaucoup plus avancée en mer, dans la direction du Phare, si l'on s'en rapporte à un passage de *la Pharsale* de Lucain[1]. Ce poëte dit que Cléopâtre, voulant rejoindre César dans Alexandrie, y entra par le grand port, après avoir gagné le gouverneur du Phare, qui en fit ouvrir la chaîne et laissa débarquer cette reine dans le port du quartier des Rois, dont César habitait le palais. Il paraît que l'entrée du grand port était fermée par une chaîne dont l'usage aurait encore subsisté

[1] *Corrupto custode, Phari laxare catenas.* Phars. lib. x, 57.

en 1550, suivant Léon d'Afrique, qui nomme ce port *Marsa es-Selsela*, c'est-à-dire *le port de la Chaîne.* On a vu, dans la première section, n°. 4, que l'ouverture de ce port, qui existe entre les deux forts qui en défendent l'entrée, était de 1789 mètres (917 toises 5 pieds). On ne s'imaginera pas sans doute que cette chaîne pût s'étendre d'un fort à l'autre sur cette largeur de passe : on doit donc présumer que l'*Acrolochias* s'avançait davantage vers le Phare, suivant la ligne des récifs et bas-fonds que l'on a signalés sur le plan et sur la carte d'Alexandrie.

98. On a vu, dans cette section, n°. 79, que l'on croit avoir reconnu la direction de l'Heptastade dans la ligne passant par la tour nord de l'enceinte dans le port vieux, et le fort situé dans le port neuf, près et au sud-est du chemin couvert du fort Phare; cette distance de 665 toises répond bien à celle de sept stades olympiques : mais sa direction ne satisfait pas à celle que lui donne Strabon, qui dit que l'Heptastade prenait du continent et se portait vers l'extrémité occidentale de l'île *Pharos*; en sorte que je serais porté à lui donner celle de la grande tour donnant sur l'esplanade du port neuf, vers le fortin situé dans le centre de l'anse que forme l'île *Pharos* au nord du port vieux. L'aquéduc, aujourd'hui détruit, dont nous avons parlé dans la première section, n°. 29, et qui pourrait bien appartenir aux restes de celui qui, au rapport de Strabon, portait des eaux dans l'île *Pharos* par l'Heptastade, donne quelque fondement à cette opinion. Mais comment les eaux de cet aquéduc traversaient-elles les deux ponts

qui donnaient passage aux vaisseaux à travers l'Heptastade? Cette question présente quelques difficultés qu'il serait trop long d'examiner à fond.

99. Parmi les ruines qui bordent la côte orientale du port neuf, on reconnaît, en quittant la digue ruinée de l'*Acrolochias*, aujourd'hui du Pharillon, un môle qui a dû appartenir à l'entrée du port fermé des Rois.

100. On ne retrouve plus les traces de la petite île *Antirrhodos*, qui, d'après Strabon, masquait l'entrée de ce port, à moins que cette île n'ait occupé la position de ces récifs à fleur d'eau qui existent encore vers le centre du port neuf, tirant à l'ouest-sud-ouest.

101. En suivant la côte au sud, on retrouve les restes d'un autre môle remarquable par sa construction en pierres de taille de fortes dimensions; ces ruines appartiennent sans doute à cette jetée ou galerie que Polybe appelle *syrinx*, qui communiquait au *Posidium*, dont j'ai désigné l'emplacement aux ruines les plus considérables de celles qui existent en cette partie sous l'indication de *palais ruiné*. C'est là qu'était élevé le temple de Neptune, en avant duquel Marc-Antoine, abandonné de son parti, et fuyant, avec Cléopâtre, Auguste, son implacable ennemi, fit bâtir un palais qu'il nomma *Timonium*, pour y vivre retiré du monde à l'exemple de Timon le misantrope.

102. On ne peut méconnaître la position du *Cæsarium*, ou palais des Rois, à l'existence des deux obélisques dont nous avons parlé dans la première section, n°. 19, d'après le rapport de Pline, qui dit : *Duo obe-*

*lisci sunt Alexandriæ in portu, ad Cæsaris templum, quos excidit Mesphees rex, quadragenûm binûm cubitorum*[1].

103. J'ai dit (note du §. 19, p. 413) que ces deux obélisques, que Pline dit avoir l'un et l'autre quarante-deux coudées de hauteur, avaient 63$^{ds}$ 6$^{o}$ 0$^{l}$, ou 20$^{m}$627 de longueur totale, de la base à la sommité de leur pointe pyramidale. Si cette indication de Pline était parfaitement exacte, ce que l'on ne peut pas présumer, la valeur de cette coudée serait de 1$^{d}$ 6$^{o}$ 1$^{l}$, 8 = 491$^{mill.}$[2].

104. J'ai cru devoir placer le Gymnase là où l'on trouve les vestiges considérables d'un palais ruiné, situé sur la grande rue, parce que l'alignement des grandes colonnes qui existent encore en cette partie, rappelle les portiques ou galeries couvertes que ce monument avait sur plus d'un stade de longueur.

105. Bonamy et d'Anville placent le *Serapeum* sous la montagne de décombres située au nord-ouest de l'enceinte, sur le port vieux, et sur laquelle était encore, il y a peu d'années, une tour d'observation. Je crois devoir reporter l'emplacement de ce monument, que Strabon dit avoir été à l'orient du canal, à une petite hauteur près et au sud de cette montagne, parce

[1] Plin. *Hist.* lib. XXXVI, cap. IX.

[2] Cette rectification du texte de la 1$^{re}$ édition est une suite de celle qui a été faite à Paris, à l'insu de l'auteur du mémoire, dans la citation fautive du naturaliste latin, selon laquelle (§. 102) on donnait seulement aux obélisques quarante coudées (*quadragenum cubitorum*); on l'a rétablie selon l'édition d'Hardouin (in-folio, Paris, 1723), et on a écrit *quadragenûm binûm cubitorum* (quarante-deux coudées), sans faire attention que ce changement en entraînerait un autre dans le §. 103, qui n'est qu'un commentaire du passage en question.

que l'on y trouve des ruines considérables d'un vaste monument en briques rouges, semblables à celles du palais ruiné, près et à l'est de la mosquée de Saint-Athanase.

106. J'ai placé à la hauteur de la colonne de Septime-Sévère le *Panium*, que Bonamy et d'Anville placent sous la butte ou montagne Sainte-Catherine, située vers le sud-est de l'enceinte arabe, parce que cette hauteur, sur laquelle on retrouve des restes de maçonnerie, convient assez bien à la description que Strabon donne du *Panium*, qui était un lieu élevé, non par la nature, mais par la main des hommes, et de la sommité duquel on apercevait aisément la ville et les ports sur mer et sur le lac.

Je serais porté à croire que la colonne colossale de Septime-Sévère est une de celles qui formaient les deux ponts de l'Heptastade sous lesquels les vaisseaux passaient du *Portus Magnus* dans l'*Eunostus* : les colonnes de dimensions pareilles, ou du moins à peu près semblables, que M. de Maillet[1] dit avoir vues dans la mer à l'entrée du port neuf, rendent cette idée vraisemblable; car, si de grandes colonnes dressées dans le fond de la mer formaient, ainsi que le dit Strabon, les deux ponts des passes des vaisseaux par l'Heptastade, elles devaient être de dimensions extraordinaires.

107. Strabon parle d'un cirque qui existait vers la petite ville de *Nicopolis*; mais on n'en retrouve de vestiges que près et au sud de la colonne de Septime. Y aurait-il eu erreur dans le texte ou de la part des

[1] *Description de l'Égypte*; tome 1er, page 166.

commentateurs, qui auraient écrit *Nicopolis* pour *Necropolis?* car le cirque se trouve en effet placé vers la porte de cette dernière ville, à moins qu'il n'ait été postérieurement un ouvrage des empereurs de Rome ou de ceux de Constantinople.

108. Si nous avions pu appliquer, comme nous l'avons dit dans cette section, n°. 82, une des dimensions des stades égyptiens ou olympiques à la distance de 4000 toises qui existe entre l'extrémité occidentale de la grande rue d'Alexandrie et la position actuelle du Qasr Kyasserah, où nous plaçons l'ancienne *Nicopolis*, nous n'établirions aucun doute sur la valeur du stade désigné par Strabon, puisque ce géographe porte à 60 stades cette même distance. Mais, quoique nous ayons vu que la longueur de l'une et de l'autre espèce de ces stades ne convenait pas à cette indication, nous n'hésitons pas à placer au Qasr Kyasserah la situation de cette ancienne ville; les ruines considérables que l'on trouve en ce lieu, quelques statues de marbre blanc que nous y avons découvertes et retirées du sein de leurs décombres, nous confirment dans cette opinion.

109. Il est à présumer que le Qasr Kyasserah, ou château des Césars, appartient au règne de Justinien, qui, dans le milieu du VI^e siècle, fit construire un grand nombre de monumens dans les déserts de la Syrie, au mont Sinaï, en Égypte, et dans la Pentapole africaine. On lit dans Procope de Césarée, que cet empereur fit fermer de fortes murailles un lieu nommé *Phiale*, et qui, situé près d'Alexandrie, servait à ren-

fermer les approvisionnemens de grains qui arrivaient par le canal de Cherée, où venaient se jeter les eaux du lac *Marea* (*Mareotis*). Ce passage se rapporte parfaitement avec la forme et la position de cette forteresse, dont il ne reste plus qu'une enceinte de murailles d'une grande épaisseur[1], ainsi que nous l'avons dit dans la première section de ce mémoire, nº. 38.

110. Les catacombes dont nous avons parlé dans la première section, nº. 46, et dans la seconde, nº. 74, sont incontestablement l'ouvrage d'une population nombreuse et d'une longue suite de générations. M. Olivier dit à ce sujet qu'on ne doit pas attribuer aux Grecs ni aux Romains leurs successeurs les travaux immenses de ces grottes sépulcrales, puisque ces peuples brûlaient les corps au lieu de les embaumer à la manière des Égyptiens. Ce savant conclut de cette proposition, que la ville d'Alexandrie devait être déjà bien considérable avant le conquérant qui lui donna son nom, puisque ces travaux doivent, selon lui, être évidemment attribués aux peuples qui l'habitaient avant Alexandre. Quoique j'aie établi que *Rhacotis* devait être un bourg de quelque importance avant la conquête de l'Égypte par ce prince, je dirai, contre l'avis de M. Olivier, que ces catacombes appartiennent à la population de cette ville sous les Grecs et même sous les Romains, qui laissaient aux peuples qu'ils avaient soumis, leurs usages et surtout leurs cérémonies religieuses et funéraires. On sait, en effet, que les Romains, bien loin de pro-

[1] Procope de Césarée, traduit du grec par Cousin, tome II, livre VI.

pager leur culte en Égypte, élevèrent au contraire à Rome des temples à Isis et à d'autres divinités égyptiennes; d'ailleurs, le temple souterrain, improprement connu sous le nom de *bains de Cléopâtre*, tient du style grec, et non du style égyptien, par l'ordonnance régulière de son plan et de sa sculpture intérieure taillée dans une roche vive.

111. M. Olivier renferme, sans fondement, l'étendue de la ville de *Necropolis* dans celle d'Alexandrie, quand il avance que le canal qui existait, et dont on retrouve les restes au centre de la rade, doit avoir été celui qui, du lac *Mareotis*, se rendait dans le *Kibôtos*, situé dans l'*Eunostus*[1]. Ce savant me permettra de faire observer qu'une roche qui découvre à une distance de 100 à 120 mètres du débouché de cet ancien canal dans la rade, et qui forme une espèce de port que les hommes auraient voulu défendre par un môle en mer, si ces roches ne sont pas naturelles, ne suffit pas pour appuyer cette opinion, qui donnerait en effet à la ville d'Alexandrie proprement dite une étendue infiniment trop grande, quand l'existence des catacombes de toute cette côte place incontestablement dans cette partie son ancienne *Necropolis*, c'est-à-dire le lieu des sépultures de ses habitans.

Je terminerai ici les recherches que j'ai faites et exposées dans cette section, parce qu'elles me semblent avoir

[1] M. Olivier, docteur en médecine et membre de l'Institut de France, a fait paraître, en 1794, son *Voyage dans l'empire othoman, l'Égypte et la Perse*, 3 vol. in-8°. Ce savant a consacré, dans son troisième volume, à la description détaillée de la ville d'Alexandrie, un chapitre que l'on consultera toujours avec intérêt.

suffisamment démontré la difficulté de concilier les rapports des anciens sur la véritable étendue de l'enceinte de cette ancienne ville.

---

## RÉSUMÉ.

112. J'ai démontré successivement dans le cours de ce mémoire,

1°. Que la ville moderne d'Alexandrie, dont nous avons donné la description, est bâtie sur un banc de sable qui, ayant achevé de rattacher l'ancien continent à l'île *Pharos*, doit sa formation aux progrès continus des atterrissemens sur les côtes de l'Égypte, et surtout, en ce point, à cette ancienne chaussée qui, ayant été construite à l'effet de communiquer du continent à cette île, avait pris sa dénomination de sa longueur de sept stades;

2°. Que le sol de l'ancienne ville, dont Strabon nous a transmis la description, ne présente plus aujourd'hui que des monticules de décombres et quelques restes informes des monumens qui firent sa richesse et sa splendeur sous l'empire des Ptolémées et sous celui des Romains;

3°. Que l'enceinte actuelle, dite *des Arabes*, ne forme qu'une partie de celle que cette ville avait sous les Ptolémées et les Romains, mais que l'on ne pouvait en assigner avec précision les anciennes limites, parce que les auteurs qui nous en ont transmis des descriptions,

n'ont donné que des indications vagues sur la valeur de différentes espèces de mesures qui, sous une même dénomination, avaient néanmoins d'une contrée à l'autre des dimensions différentes, à peu près comme les milles et les lieues varient chez les divers peuples modernes de l'Europe.

113. Quand tous les voyageurs modernes déplorent dans leurs écrits le sort de cette cité superbe dont les ruines seront bientôt entièrement effacées de son sol, comme le sont depuis tant de siècles celles de la Troie des Grecs, de Babylone, de Thèbes et de Memphis, de Palmyre, de Tyr et de Carthage, de Rome, cette antique dominatrice du monde, de la ville sainte des Juifs, et de tant d'autres qui ont disparu de la surface de la terre, je répéterai, avec cet écrivain distingué qui semble avoir voulu ranimer les cendres de tant de villes entièrement anéanties, dans son intéressant ouvrage des *Ruines*, ou *Méditations sur les révolutions des empires*, ce passage qui fait l'épigraphe de ce mémoire : « Les palais des rois sont devenus le repaire des bêtes fauves; les reptiles immondes habitent les sanctuaires des dieux. Ah! comment s'est éclipsée tant de gloire? comment se sont anéantis tant de travaux? Ainsi donc périssent les ouvrages des hommes; ainsi s'évanouissent les empires et les nations! » Mais, quand la position d'Alexandrie peut la rendre encore sous l'empire d'une nation puissante et éclairée, comme elle le fut sous les Ptolémées, le centre du commerce de l'Afrique et de l'Inde avec l'Europe, je rappellerai ici les vues que l'auteur du Mémoire sur le canal des deux mers, M. Le Père,

mon frère, dont je fus un des coopérateurs, a exposées dans son article sur les projets du rétablissement de cette ville. Puissent ces vues, auxquelles je renvoie le lecteur, être un jour remplies pour la prospérité des peuples de l'Égypte et celle du commerce des nations européennes!

*N. B.* L'auteur de ce mémoire en parlant, dans le n°. 16, du climat et de la température d'Alexandrie, renvoie, ainsi que dans le n°. 50, à son *Mémoire sur les lacs maritimes de l'Égypte;* mais il doit observer que cet écrit n'a été inséré que *par extrait* dans la *Description de l'Égypte* (*É. M.*). Le mémoire entier, composé de trente-cinq pages d'impression *in-folio*, imprimé dans le mois de juin 1815, a été tiré à cent exemplaires, qui ont été déposés à la Bibliothèque du roi, à celle de l'Institut et dans diverses bibliothèques publiques, ou distribués à plusieurs savans. Les personnes qui voudront consulter le mémoire complet, le trouveront dans les établissemens ci-dessus désignés.

# NOTICE

SUR

# LA VILLE DE ROSETTE,

COMPRENANT LA DESCRIPTION DE LA TRAVERSÉE PAR MER D'ALEXANDRIE DANS CETTE VILLE, ET DU VOYAGE PAR LE NIL DE ROSETTE AU KAIRE;

Par M. JOLLOIS,

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

## §. I. *Traversée d'Alexandrie à Rosette.*

Quelques jours après le débarquement des Français à Alexandrie, le général en chef, ayant passé la revue de l'armée, donna le signal du départ. Une division se dirigea sur Rosette, et le corps principal s'avança vers *Damanhour,* pour gagner, en traversant une partie du désert, les plaines fertiles de la vallée de l'Égypte. Tout ce qu'il y avait de vivres disponibles dans Alexandrie avait été enlevé pour l'armée; et ceux qui, comme moi, n'ayant pas encore reçu de destination, devaient provisoirement rester dans cette ville, eurent, durant les premiers jours, les plus grandes difficultés à se pro-

curer les choses nécessaires à la vie. Dans cette situation aussi cruelle qu'embarrassante, je pris, avec plusieurs de mes collègues, la résolution de passer à Rosette, ville située sur les bords du Nil, et que nous croyions avec raison pourvue de toute sorte de vivres. Après mille difficultés dont il serait inutile de faire ici l'énumération, nous nous embarquâmes sur un très-petit aviso, mouillé dans le port neuf. Nous sortîmes de la passe près du phare, nous longeâmes la côte, et nous vînmes mouiller au milieu de la flotte française, qui se trouvait à l'ancre dans la rade d'*Abouqyr*. Le lendemain, nous fîmes voile vers l'embouchure du Nil. Soit que le vent qui soufflait avec violence inspirât des inquiétudes, soit que l'on craignît que le *boghâz* [1] n'offrît pas une profondeur d'eau suffisante, on ne jugea point à propos de faire entrer l'aviso dans le fleuve : on nous fit donc passer sur une chaloupe canonnière qui n'avait qu'un tirant d'eau peu considérable. La mer étant très-agitée, notre changement de bâtiment ne se fit qu'avec une difficulté extrême, et nous montâmes sur la chaloupe en maudissant la mer et le voyage. A trois quarts de lieue environ de l'embouchure du Nil, les eaux ont une couleur verte très-prononcée, et l'on aperçoit même

[1] Le mot *boghâz* en tork signifie *gosier*. Le boghâz est un goulet très-étroit, ouvert par le courant dans les baocs de sable formant une barre à l'embouchure du Nil, et qui sont le résoltat des dépôts du fleuve lorsqu'il perd sa vitesse en arrivant à la mer. Rien n'est plus variable que ce passage. Les bancs de sable daos lesqnels il est pratiqué sont cotinnellement remués par les vagues de la mer; et lorsque les vents de l'ouest et du nord soofflent avec quelque violence, les eaox du fleuve sont en quelqoe sorte repoussées vers leur source, et le courant s'établit partout où elles éprouvent le moins de résistance.

distinctement la ligne de démarcation entre le vert et la couleur bleue de la mer. A mesure que l'on approche davantage du boghâz, la teinte verte se change en une teinte jaune, due à la couleur des sables que le Nil dépose à son embouchure, et aussi au limon suspendu dans les eaux du fleuve. Le passage du boghâz offre un spectacle vraiment effrayant lorsque la mer est agitée : les dunes de sable qui bordent le débouché du fleuve, sont aussi mobiles que les vagues elles-mêmes; et ce n'est qu'avec un pilote très-expérimenté que l'on peut alors espérer d'échapper au naufrage. Nous en avions heureusement un fort habile, qui nous tira très-adroitement des périls dont nous étions, pour ainsi dire, environnés de toutes parts. Lorsque nous fûmes entrés dans le fleuve, il manifesta la joie la plus vive, et tous les passagers lui témoignèrent, en lui donnant quelques pièces de monnoie, combien ils appréciaient son adresse et son habileté.

Nous avions déjà laissé loin derrière nous les tempêtes et la mer agitée; nous n'entendions plus le bruit des vagues qui venaient se briser sourdement contre les bancs de sable et le rivage : nous jouissions du calme le plus profond; nous parcourions des yeux avec un charme inexprimable les bords si vantés du Nil, et nous ne trouvions rien d'exagéré dans les récits des voyageurs qui nous avaient précédés. Le vent donnait en plein dans nos voiles, et nous avancions rapidement vers la ville de Rosette, le but le plus prochain de notre voyage. Nous eûmes bientôt dépassé les débris d'un vieux fort abandonné, qui servait autrefois à garder l'entrée du

Nil, et qui, plus tard, réparé[1] et occupé par des invalides français, devait faire une défense héroïque[2]. Nous laissâmes à gauche une île assez grande, couverte de verdure et offrant la plus belle végétation. Nous avions à notre droite des forêts de palmiers qui nous paraissaient d'un vert éclatant; les rives du fleuve étant peu élevées, notre vue pouvait s'étendre au loin sur des campagnes riches et fertiles : nous apercevions çà et là des hameaux pittoresques, formés de quelques maisons de brique et de cabanes de roseaux; des habitations isolées, des minarets élégans, et des santons ou tombeaux de saints musulmans, autour desquels se groupaient agréablement quelques bouquets de palmiers. Du côté du Delta, nos yeux se reposaient avec satisfaction sur des campagnes couvertes de riz, offrant le plus riant aspect. Un grand nombre de plantes et d'arbustes croissent non loin du fleuve; on y remarque des groupes d'orangers et de citronniers qui répandent un parfum délicieux : les rives mêmes du Nil sont ornées de ro-

[1] *Voyez* la vue de ce fort, *É. M.*, vol. I, pl. 81.

[2] Le 19 germinal an IX (9 avril 1801), le fort Julien, ainsi appelé par les Français du nom d'un adjudant général tué au débarquement d'Alexandrie, fut attaqué par les Anglais. Il fit une vigoureuse résistance, et soutint un siége de dix jours, malgré le feu continu d'une artillerie ennemie considérable. La garnison dut enfin céder. Elle capitula le 29, et obtint tous les honneurs de la guerre. Les Anglais, ne voyant défiler que des malades et des invalides, demandaient quand la garnison sortirait enfin. Ils ne se doutaient point qu'ils eussent eu affaire à une troupe de gens mutilés et aveugles.

Nous devons rappeler ici que c'est en faisant des fouilles pour la réparation de ce fort, que M. Bouchard, officier du génie, trouva la fameuse pierre de Rosette, le monument le plus précieux qui ait été offert depuis long-temps à la sagacité des savans de l'Europe. Les trois inscriptions qui existent sur cette stèle égyptienne, sont gravées planches 52, 53, 54, *A.*, vol. V.

seaux, de joncs et de nénufars. D'énormes sycomores, dont les vastes branches couvrent une étendue immense, sont distribués isolément dans la plaine, et présentent un des plus beaux phénomènes de la végétation. Tout ce spectacle était animé par la présence de quelques habitans, dont la longue barbe et le costume avaient quelque chose d'insolite et de pittoresque toutefois, qui nous offrait le plus vif intérêt. Nous arrivâmes enfin au port de Rosette : les troupes françaises étaient entrées dans la ville le jour précédent.

§. II. *Aspect extérieur de Rosette et des environs.*

Rosette, en arabe *Rachyd,* est située sous le 28° 8′ 35″ de longitude et le 31° 24′ 34″ de latitude. Cette ville, peu considérable au temps d'Abou-l-fedâ, est aujourd'hui l'une des plus importantes de l'Égypte par sa situation, son commerce et son étendue. Assise aux bords du Nil à trois lieues de distance de la mer, elle sert d'entrepôt aux marchandises qui descendent du Kaire et des parties supérieures de l'Égypte, pour être transportées en Europe par la voie d'Alexandrie, de même qu'elle reçoit les marchandises d'Europe débarquées dans cette dernière ville. Celles-ci sont portées par le Nil sur des *djermes* jusqu'au Kaire, d'où elles sont ensuite répandues dans toute l'Égypte. La fondation de Rosette remonte au IXe siècle de notre ère : el-Makyn nous apprend qu'elle fut bâtie sous le règne d'el-Motaouakel, khalife de Bagdad, vers l'an 870. Elle

a succédé à la ville de *Foueh*[1], autrefois, comme elle, l'entrepôt de tout le commerce et la résidence des consuls européens, et aujourd'hui déchue de son ancienne splendeur.

La branche du Nil qui passe au-devant de Rosette, a pris son nom de cette ville. Elle a porté dans l'antiquité la dénomination de *branche Bolbitine*, de la ville de Bolbitine située sur ses bords. Étienne de Byzance[2] fait mention de cette ancienne cité, sans en indiquer la position avec précision. Pline[3] parle de la bouche Bolbitine du fleuve, et ne dit pas un mot de la ville. Il est à croire que l'emplacement de Bolbitine se trouvait plus au sud que la ville actuelle de Rosette, non loin de la tour d'*Aboumandour*, dont nous allons bientôt parler. Au pied de cette tour, en effet, se trouve une espèce d'anse demi-circulaire, qui paraît avoir été un port autrefois, et qui est maintenant comblée par les sables du désert. A une époque qui n'est pas très-ancienne, on

[1] *Voyez* ci-après, §. VII.

[2] Βολβιτίνη 86, πόλις Αἰγύπτου· Ἑκαταῖος. Ὁ πολίτης, Βολβιτινήτης. Τὸ ἐθνικὸν, Βολβιτῖνος· ἔνθεν καὶ Βολβίτινον ἅρμα 87.

*Bolbitine, urbs Ægypti* : Hecatæus. *Civis, Bolbitinetes. Gentile, Bolbitinus : unde et Bolbitinus currus.*

86. *Bolbitine, urbs Ægypti, à quo Bolbitinum ostium inter septem Nili ostia memoratur Cosmographo* lib. VII, cap. V; *Plinio*, lib. V, cap. X.

87 Bolbitinus currus. *Si locus est sanus, hæc verba olent seu potiùs sapiunt adagium quod ad meas aures nunquam pervenit : si vero nullus est adagio locus, pro* ἅρμα, currus, *legendum est* στόμα, *id est*, ostium. *Bolbitinum enim Nili ostium erat unum ex septem, ut notâ præcedenti annotavimus.*

[3] *Sunt in honore et intra decursus Nili multa oppida, præcipuè quæ nomina dedere ostiis, non omnibus,* XI *enim reperiuntur, super quæ quatuor, quæ ipsi* falsa ora *appellant; sed celeberrimis septem, proximo Alexandriæ Canopico, deinde Bolbitino, Sebennitico, Phatnitico, Mendesio, Tanitico, ultimoque Pelusiaco.* (Plin. *Hist. nat.* lib. V, cap. X.)

fit des fouilles en cet endroit, et l'on en tira de belles colonnes de granit[1]. C'est une nouvelle raison de croire à l'opinion que nous venons d'émettre sur la situation probable de l'ancienne Bolbitine.

Pour arriver à la tour d'Aboumandour, nous côtoyâmes la rive gauche du Nil, dont les bords sont extrêmement agréables. Chemin faisant, nous aperçûmes trois tronçons de colonnes de granit, dont deux offrent les restes de colonnes accouplées : ils étaient sur les bords du fleuve, loin probablement de leur place primitive. Nous remarquâmes encore à quelque distance de là un autre tronc de colonne, que l'on exploitait pour en tirer des meules. Ces vestiges d'antiquité près de l'endroit que nous venons de signaler viennent encore à l'appui de la position géographique du lieu qui, dans les temps anciens, a donné son nom à la branche Bolbitine.

Au pied de la tour d'Aboumandour est une espèce d'ermitage mahométan, dont l'air de propreté nous offrit un contraste frappant avec les sales habitations des plus vilains quartiers de Rosette ; il est contigu à une mosquée érigée en l'honneur d'un saint musulman, qui y a son tombeau. *Aboumandour* est son nom, et veut dire en arabe *père de l'éclat, de la beauté*. Cet endroit est un lieu de pèlerinage, où les mariniers et les passagers s'arrêtent, et font des offrandes au cheykh de la mosquée, pour se rendre le saint favorable. Il en est de ce pèlerinage comme de beaucoup d'autres que

[1] *Voyez* le *Voyage dans la haute et la basse Égypte*, par Sonnini, tom. 1, pag. 405.

nous avons connus depuis Égypte : il passe pour rendre fécondes les femmes stériles qui viennent y adresser leurs prières.

La tour d'Aboumandour, élevée sur l'un des monticules le plus au sud qui bordent l'anse dont nous avons parlé, est carrée, et paraît avoir été bâtie au temps des Arabes : elle est détruite jusque dans ses fondemens, et menace d'une ruine prochaine. Le sable chassé par les vents du désert s'amoncelle tout autour, et l'a déjà enfouie jusqu'à la moitié de sa hauteur : elle est entourée de tombeaux, emblème de la destruction, dont ce lieu offre l'image. Lorsqu'on est monté sur cet édifice, on y jouit du spectacle de sites bien différens de ceux de l'Europe : ce ne sont plus de ces vues romantiques où la diversité du paysage s'annonce par des nuances insensibles, où les montagnes et les plaines forment des contrastes séduisans pour les yeux; ici ce sont des oppositions bien tranchées : d'un côté, c'est le désert aride de la Libye, et, de l'autre, les bords enchantés du Nil; c'est, pour ainsi parler, la mort à côté de la vie. A l'ouest, on voit le désert qui sépare Rosette d'Alexandrie : la vue se perd au milieu de ces sables mouvans qui n'ont jamais gardé les traces des pas des voyageurs; les vestiges du chemin d'Alexandrie à Rosette seraient inaperçus, s'ils n'étaient signalés par de petits piliers en briques crues, placés de distance en distance sur la route. Ces sables mouvans s'avancent progressivement sur la ville de Rosette, qu'ils semblent vouloir envahir tout entière; ils s'amoncellent autour des palmiers et des moindres obstacles qui se présentent;

ils y forment des dunes qui augmentent tous les jours, et qui couvriront bientôt le terrain cultivé. C'est, comme les anciens Égyptiens l'ont ingénieusement exprimé, le terrible Typhon qui menace d'envahir le domaine d'Osiris, la terre fertile de l'Égypte.

Si l'on porte ses regards vers l'est, on a sous les yeux le Nil majestueux, sur lequel naviguent des barques d'une forme élégante, et les riantes campagnes du Delta, couvertes de rizières, de palmiers et de sycomores de la plus belle végétation. De ce côté, tout est animé, tout est plein de vie; des troupeaux de buffles paissent dans la prairie, ou se baignent dans le fleuve : le cultivateur est livré sans relâche aux travaux de la campagne; on le voit diriger les irrigations qui doivent fertiliser ses rizières et payer tous ses soins avec usure. Au nord, la campagne n'est ni moins riche, ni moins bien cultivée : elle est entrecoupée d'une multitude de petits canaux qui distribuent partout les eaux du fleuve, soit que ces eaux y arrivent naturellement, soit qu'on les y élève avec les machines hydrauliques en usage dans le pays. Le fond du tableau présente au loin la mer, dont l'immense étendue se confond avec le ciel.

On peut observer de la tour d'Aboumandour la marche des navires qui longent la côte pour entrer dans le Nil, et les gros vaisseaux qui sillonnent la mer. Combien de fois il m'est arrivé de jouir dans ce lieu de ce ravissant spectacle ! Après m'être livré long-temps au travail, j'allais y chercher des distractions : le doux souvenir de la patrie venait-il se présenter plus fortement à ma pensée, j'allais encore à la tour d'Abouman-

dour, et je voyais en idée le chemin qui conduit vers cette France qu'on n'a jamais quittée sans regret. J'étais un jour absorbé dans les pensées mélancoliques que ce sentiment fait naître, lorsque tout-à-coup un bruit sourd vient frapper mes oreilles; il recommence une seconde et une troisième fois; enfin, je distingue parfaitement le bruit du canon. Ma première idée fut qu'il ne pouvait venir que de la flotte française stationnée dans la rade d'Abouqyr, et je jetai aussitôt les yeux de ce côté; je vis toute l'armée navale: mais le soleil était déjà caché sous l'horizon. La nuit, devenue plus obscure, laissait apercevoir de nombreux éclairs produits par la lumière du canon. Des vaisseaux lâchent leur bordée; un bruit effroyable succède aussitôt au calme le plus profond: une flotte anglaise est aux prises avec la flotte française; le combat s'engage avec fureur; une lueur blanche qui va toujours croissant par degrés, annonce un vaisseau en feu. Ce vaisseau toutefois ne cessait de lâcher sa bordée, voguant au gré des vents, et présentant tantôt sa poupe et tantôt son flanc: il brûlait en se battant déjà depuis une heure, lorsque, le feu ayant probablement gagné la soute aux poudres, il sauta en l'air [1]. Jamais spectacle plus effroyable et plus beau n'avait frappé mes yeux. Qu'on se figure une gerbe immense de feu qui semblait s'élever du sein de la mer, au milieu de nuages de fumée et de débris enflammés: l'explosion d'un volcan ne présente point un spectacle plus magnifique et en même temps plus effrayant. On frémit, en effet, à la seule

[1] Ce bâtiment était *l'Orient*, vaisseau à trois ponts, commandé par l'amiral Brueys.

pensée des dangers d'un combat naval; tout peut conspirer à-la-fois à la perte de l'homme, et la mer en fureur, et les vents impétueux, et le feu destructeur.

Le bruit du canon cessa de se faire entendre vers dix heures du soir; mais, le lendemain, les chants des *mouezzin*, ou crieurs publics, qui, du haut des minarets, appellent le peuple à la prière[1], s'étaient fait à peine entendre, que le combat recommença. Quand on est profondément ému, et que de vives inquiétudes occupent la pensée, on prête à tous les objets extérieurs la mélancolie dont on est soi-même affecté : jamais le chant de ces crieurs publics, qui s'exécute toujours dans le ton mineur, ne m'avait paru plus triste. Je m'empressai de retourner à la tour d'Aboumandour. Des nuages de fumée, un bruit sourd, annoncent que le combat se poursuit avec acharnement; et bientôt s'offre un spectacle pareil à celui de la veille : un vaisseau tout en feu saute en l'air[2]. Mais détournons nos yeux de funestes combats. La victoire fut cette fois infidèle aux Français; elle ne devait leur rendre ses faveurs qu'une année après, dans le même lieu, à cette célèbre bataille

[1] Les crieurs publics appellent cinq fois par jour le peuple à la prière; le matin avant le lever du soleil, à neuf heures, à midi, à trois heures, et après le coucher du soleil.

[2] Ce vaisseau était la frégate *l'Artémise*, commandée par le capitaine Stanley. Ce brave officier, ne pouvant se résoudre à se rendre, mit le feu à son bâtiment après s'être battu jusqu'à la dernière extrémité. Il avait mis à terre tout son équipage, et lui-même était en sûreté; mais, voyant que le feu ne faisait pas assez de progrès, il retourne à bord, recueille deux marins qui s'enivraient à la cale, et les précipite dans son canot; il attise lui-même le feu partout, et part. Peu d'instans après, le bâtiment n'existait plus.

d'Abouqyr[1] où une armée de quinze à dix-huit mille Turks fut entièrement détruite, jetée dans la mer, ou faite prisonnière, sans qu'il ait pu s'échapper un seul homme.

Pendant tout le temps de notre séjour à Rosette, nous continuâmes nos courses à l'extérieur. Nous parcourûmes les prairies qui se trouvent au nord de la ville et du côté de la mer : ces prairies sont arrosées par de petits canaux étroits, qui, lorsqu'ils ne sont pas naturellement remplis par les eaux du Nil, sont alimentés par des roues à godets, dont nous parlerons bientôt avec plus de détails. Lorsqu'on approche plus près de la mer, le sol devient marécageux, et le rivage lui-même n'est composé que de sables.

Nous ne pûmes résister long-temps au désir de visiter l'île de *Farcheh* (*Gezyret-Warsi*), située un peu au-dessous de la ville de Rosette : son aspect riant nous y invitait. Nous abordâmes dans un village qui offre toutefois l'apparence de la misère ; les maisons consistent en de pauvres cabanes de forme cylindrique, et surmontées de cônes servant de colombiers. La charpente de ces espèces de cahutes est formée par des troncs de palmier, et les intervalles sont remplis par des roseaux : le tout est recouvert de terre. Mais on est dédommagé du triste aspect de ces habitations par la beauté de la végétation qui couvre toute l'île, et par ces grands sycomores qui, de distance en distance, prêtent leurs vastes ombrages aux voyageurs qu'attire

[1] Cette bataille a eu lieu le 7 thermidor an VII (25 juillet 1799).

la beauté du site. Cependant les arbres les plus communs dans cette île et dans la portion du Delta qui lui est contiguë, sont presque tous des palmiers et des mûriers. Nous vîmes de plus près dans le Delta ces rizières qui font la richesse du pays; le cultivateur les inonde à son gré avec les eaux du fleuve élevées à bras d'hommes, ou au moyen de machines hydrauliques. On forme de petites digues en terre autour de grands carrés semés de riz : quand on veut y introduire les eaux, on rompt les digues; ce qui se fait sans effort. Tout le terrain est coupé de petits canaux principaux, qui répandent ensuite, par des branches plus petites encore, les eaux dont ceux-là sont remplis.

Les jardins si vantés de Rosette attirèrent notre attention; ils étaient le but de nos promenades les plus agréables : nous visitions souvent le jardin d'Ibrâhym-bey, devenu propriété française par suite des événemens de la guerre. Il ne faut pas s'attendre à retrouver dans ces jardins aucune des dispositions qui nous paraissent si agréables dans les nôtres : elles présentent en effet d'aussi grandes différences qu'il en existe entre les habitudes des Français et celles des Égyptiens. Ceux-ci se tiennent toujours accroupis, et ne changent jamais de place; ils ne savent pas ce que c'est que de se promener : l'activité des Français les tient au contraire toujours dans un mouvement continuel. Le jardin d'Ibrâhym-bey contient une grande quantité d'arbres fruitiers; mais ils y sont distribués, comme au milieu d'une forêt, sans art et sans goût. Le bananier aux longues et larges feuilles, dont le tissu semble fait par

la main des hommes, s'y voit en quantité. On y distingue en abondance des orangers, des citronniers, des myrtes et des grenadiers. La vigne s'y montre en mille endroits divers, enlaçant ses tiges flexibles autour de tous les troncs d'arbre et d'arbuste. Le figuier sycomore s'élève çà et là, comme le roi de la végétation, au-dessus de tous ces arbustes, qui répandent au loin un parfum exquis.

Le jardin d'Ibrâhym est coupé par une grande quantité de petits canaux d'irrigation, dans lesquels on fait arriver l'eau du fleuve par le moyen de machines que nous décrirons bientôt. A l'entrée du jardin est une salle où le bey venait respirer la fraîcheur et se reposer: cette salle est pavée en marbre; et l'on a pratiqué au milieu un bassin de forme octogone, assez profond, et qui se remplissait d'eau: tout autour du bassin sont des estrades élevées, où l'on s'assied à la manière des Égyptiens, c'est-à-dire accroupi et les jambes croisées. C'est là qu'Ibrâhym admettait ses familiers, et écoutait gravement, en fumant sa pipe et en buvant le café, les contes que ses flatteurs lui faisaient pour l'amuser, ou les objets sérieux dont ses gens d'affaires venaient l'entretenir. Cette salle, au reste, n'était pas d'une propreté bien recherchée, et elle ressemblait, sous ce rapport, à toutes celles de ce genre que nous avons eu depuis l'occasion de voir en Égypte.

Au milieu d'arbres et d'arbustes qui font l'ornement des jardins de Rosette, on serait disposé à s'abandonner à l'illusion; mais la confusion et le désordre qui règnent dans les plantations la détruisent bientôt. On ne peut

toutefois s'empêcher de céder au charme que procurent les parfums qui s'exhalent de toutes parts, l'aspect éclatant de la couleur pourprée de la fleur du grenadier, et la blancheur éblouissante de celle du myrte. Mais ces nombreuses rigoles qui répandent partout la fraîcheur et la fertilité, et dont les eaux bourbeuses déposent un limon noirâtre, peuvent-elles entrer en comparaison avec ces clairs ruisseaux qui serpentent au milieu de nos bosquets et de nos jardins, où ils font naître et entretiennent ces tapis de verdure qu'on n'aperçoit nulle part dans les jardins de Rosette? Sans doute les innombrables figues dont les ycomore est couvert récréent la vue; les énormes régimes de dattes suspendus aux branches du palmier invitent à en goûter le fruit; ces grosses grenades promettent un rafraîchissement salutaire; les bananes surtout offrent un fruit que l'on jugera généralement exquis : mais tous ces fruits sont-ils supérieurs à ceux que la France produit dans une si grande variété et en si grande abondance? C'est une question que le goût et les habitudes peuvent seuls décider.

On cultive dans les jardins de Rosette des melons et des pastèques, fruits qui semblent excellens dans un pays où la température est très-élevée.

Presque tous les jardins sont situés sur la limite du désert. Les haies qui en limitent l'étendue, et les arbres qui y sont plantés, offrent autant d'obstacles autour desquels les sables du désert viennent s'amonceler.

En nous occupant de tous les objets situés à l'extérieur de Rosette, nous ne pouvons passer sous silence le champ des morts. Il est situé non loin des jardins dont nous

venons de parler, à l'ouest et à quelque distance de la ville. Les monumens qu'il renferme offrent des formes particulières au pays, et qui ne se retrouvent ni à Abouqyr ni à Alexandrie, lieux pourtant peu éloignés de Rosette. L'un des tombeaux les plus remarquables est représenté planche 82, figure 12, *É. M.*, vol. 1. Il offre un effet très-piquant du jeu des ombres. Ce tombeau paraît avoir été élevé pour deux familles alliées. Le bois a été principalement employé dans sa construction; les tirans qui semblent destinés à maintenir les arcades, se montrent tout-à-fait à découvert; on aperçoit encore le bois dans la maçonnerie en beaucoup d'endroits où l'enduit qui le recouvre a éprouvé des dégradations: les colonnes de forme bizarre qui portent le pilier du milieu, sont en marbre. Sur les tombes plus simples, placées en avant, on remarque une excavation carrée de quatorze à quinze centimètres de profondeur, destinée à recevoir un peu de terre propre à entretenir quelque végétation. Le sol du champ du repos est de l'aspect le plus triste; il est blanc et parsemé çà et là de quelques petites pierres, ou n'offre que rarement quelques plantes de soude.

Le dessin n°. 11 de la planche citée représente la vue d'un tombeau dont on n'aperçoit que la partie supérieure, attendu qu'il est hors du mur d'enceinte du champ des morts: les tombes placées sur le devant sont comprises dans cette enceinte; elles sont voûtées intérieurement, et il paraît que les corps y sont déposés fort avant sous terre.

Aux jours anniversaires des prières pour les morts, les femmes, comme l'on sait, passent la journée tout



entière dans le champ du repos; elles s'y font apporter à manger. Elles plantent des branches de dattier ou des fleurs dans les petites excavations ménagées sur les tombes; usage fort analogue à celui que l'on suit de nos jours dans plusieurs contrées de la France et à Paris même.

### §. III. *Machines qui servent aux arrosemens et à l'agriculture à Rosette et dans les environs.*

J'ai remis à parler dans un article à part des diverses machines employées aux arrosemens et à l'agriculture, que j'avais remarquées dans mes différentes excursions. Je n'en traiterai que succinctement, attendu que l'on a donné ailleurs des notions étendues sur ces divers objets, plus particulièrement observés dans la capitale de l'Égypte.

Les machines employées aux arrosemens à Rosette et dans les environs sont de trois sortes; elles consistent en celles qui sont appelées *châdouf* et *mentâl,* en roues à jantes creuses et en roues à pots. L'irrigation par le châdouf [1] s'obtient au moyen d'hommes disposés par étages, et dont le nombre varie en raison de la différence de hauteur du sol à arroser avec les eaux du fleuve: audessus de chaque étage s'élèvent deux petits murs verticaux en terre, ou quelquefois seulement deux fourches enfoncées dans le sol, destinées à recevoir une tige transversale, sur laquelle est attachée perpendiculaire-

[1] *Voyez* les *Arts et Métiers*, planche 6, fig. 1, *É. M*, vol. II.

ment, au quart de sa longueur et par le gros bout, une longue perche. A l'extrémité du plus grand bras de levier est suspendue une corde, à laquelle un panier rond de feuilles de palmier, ou un sac en cuir, est attaché : dans le bras de levier le plus court sont passées des rondelles en terre, destinées à former contre-poids. Les *fellâh* qui sont au point le plus bas, c'est-à-dire au niveau du fleuve, y puisent l'eau et l'élèvent au premier étage; cette eau est reprise de la même manière pour être élevée de la première plate-forme à la seconde, de la seconde à la troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée dans le plus haut réservoir, d'où elle est distribuée dans les canaux d'irrigation.

La manière d'arroser appelée *mentâl*[1] est pratiquée par deux *fellâh* à moitié assis sur des buttes de terre élevées au bord du fleuve : ils tiennent de chaque main une corde attachée à une espèce de couffe ou seau en feuilles de palmier; ils lancent ce panier dans le fleuve, où il s'emplit, et, par le mouvement qu'ils font en se jetant en arrière, ils enlèvent le seau du fleuve et le vident dans un petit réservoir au niveau des rigoles d'irrigation.

La seconde machine employée dans les arrosemens est la roue à jantes creuses. On s'en sert dans les endroits où l'eau du Nil n'arrive pas naturellement, et lorsque le sol à arroser est élevé seulement de deux mètres et demi à trois mètres au-dessus du niveau du fleuve. Cette machine consiste en un arbre horizontal[2], sur le milieu

[1] *Voyez* les *Arts et Métiers*, pl. 6, fig. 2, *É. M.*, vol. II.
[2] *Voyez* les *Arts et Métiers*, planche III, *É. M.*, vol. II.

duquel la roue à jantes creuses est placée perpendiculairement; les tourillons de l'arbre tournent dans des crapaudines placées sur les murs latéraux du puisard, où parviennent, soit directement, soit par infiltration, les eaux du fleuve : une petite roue dentée, ou pignon, est appliquée contre la roue à jantes creuses, et est engrenée par une roue horizontale, fixée sur un arbre vertical; cet arbre est bifurqué dans sa partie supérieure pour offrir un point d'appui à un long bras de levier, auquel on attelle un cheval, un bœuf, un buffle ou un chameau. Par ce mécanisme, la roue à jantes creuses puise les eaux dans le réservoir au moyen de trous pratiqués à la surface extérieure; les vides se remplissent, et l'eau, transportée par le mouvement de la roue, s'échappe ensuite par les mêmes trous, et retombe dans une espèce d'auge ou de réservoir, d'où elle est ensuite distribuée dans les canaux d'irrigation destinés à la recevoir. Il est inutile de dire que le rayon de la roue à jantes creuses est déterminé par la profondeur à laquelle se trouve l'eau dans l'endroit où l'on veut établir la machine. Il est bon de faire observer cependant que l'on peut disposer les choses de manière à hausser ou baisser les tourillons du cylindre sur lequel la roue à jantes creuses est adaptée. Celle-ci est exécutée avec beaucoup de soin; mais il n'en est pas de même des roues d'engrenage qui communiquent le mouvement. Comme à Rosette la hauteur des eaux des puits éprouve moins de variations que partout ailleurs, lors de l'accroissement et du décroissement du Nil, et que la différence des hautes aux basses eaux du fleuve y est incom-

parablement moindre que dans les parties élevées de l'Égypte, c'est aussi seulement dans ce lieu que nous avons vu l'emploi de la roue à jantes creuses. On s'en sert toutefois à Damiette, qui est dans les mêmes conditions que Rosette par rapport au niveau du fleuve. Partout ailleurs on fait usage du troisième mode d'arrosement que nous avons indiqué.

La roue à pots [1] employée dans les environs de Rosette [2] consiste, comme dans le reste de l'Égypte, en une corde sans fin qui passe sur une roue mue de la même manière que la roue à jantes creuses : on rallonge ou l'on raccourcit la corde à volonté, eu égard à la hauteur des eaux du fleuve. Les pots sont attachés à la corde sans fin ; on en augmente ou diminue le nombre, suivant la force motrice dont on dispose et la résistance que peut offrir le mécanisme.

En revenant des excursions que nous faisions fréquemment à la tour d'Aboumandour, nous eûmes plusieurs fois l'occasion de visiter un moulin où l'on émonde le riz. Cette machine [3] consiste en des pilons cylindriques de fer creux, fixés à l'extrémité de leviers mobiles dans un plan vertical; ils reçoivent le mouvement d'un arbre horizontal, armé de mentonnets exerçant une pression sur le petit bras des leviers. Cet arbre est mis lui-même en mouvement par un engrenage semblable à celui que nous avons déjà indiqué : des

[1] *Voyez* les *Arts et Métiers*, planches IV et V, *É. M.*, volume II, et l'explication de ces planches.

[2] Voyez la pl. 78, *É. M.*, vol. I.

[3] *Voyez* les *Arts et Métiers*, planche IX, fig. 5, 6 et 7, et l'explication de cette planche.

chevaux, bœufs ou chameaux, sont la force motrice que l'on emploie. Le riz est mis dans des trous correspondant aux pilons pour être émondé, et un ouvrier placé sur le devant ramène sous ces pilons le riz qui tend à s'en écarter[1] avant que l'opération soit terminée. Nous avons visité à Rosette deux moulins semblables à celui qui vient d'être décrit.

C'est aussi durant mon séjour à Rosette que j'ai recueilli les dessins d'une machine à battre le grain, connue dans le pays sous le nom de *noreg*; on peut en voir, dans la planche IX des Arts et Métiers, le plan et l'élévation. Feu M. Conté a donné une vue d'une machine semblable dans la planche VIII, fig. 2, des mêmes Arts et Métiers. La seule inspection suffit pour prendre une idée de cette machine. Elle consiste en une espèce de chariot renfermant à sa partie inférieure des cylindres ou rouleaux de bois, où sont appliqués, perpendiculairement à l'axe, des couteaux circulaires en fer; un bœuf conduit par un enfant fait mouvoir le chariot, qui, passant et repassant sur les gerbes de blé, en hache la paille et en détache le grain. Pour séparer l'un de l'autre, on soulève la paille avec des fourches, le grain reste; on achève de le nettoyer en le projetant en l'air; le vent emporte les parties les plus légères, et c'est ainsi que se fait l'opération du vannage.

Il existe à Rosette beaucoup de moulins à blé; en général, chaque maison en renferme un. Ces divers moulins ne présentent de différence qu'en ce que ceux

[1] *Voyez*, pour de plus amples détails, le Mémoire de M. Girard sur l'agriculture et le commerce de l'Égypte.

des riches sont mis en mouvement par des animaux, tandis que ceux des pauvres sont mus à bras d'hommes. Les moulins des gens aisés présentent un mécanisme de la plus grande simplicité[1], et qui consiste dans une roue horizontale engrenant une lanterne; les deux meules sont traversées par l'axe de la lanterne; la meule supérieure est plus petite que la meule inférieure: celle-là participe au mouvement imprimé par la force motrice; toutes deux sont posées sur un plan incliné, afin que la farine, en sortant, ne puisse s'échapper que par un goulet pratiqué dans la meule inférieure; elle est reçue dans un panier ou couffe.

Les moulins à bras sont composés de deux meules le plus ordinairement de granit, provenant de colonnes qui ont fait l'ornement d'anciens édifices; la meule immobile est taillée de manière à présenter au centre une espèce de petit cylindre saillant, qui s'enchâsse dans un trou de même diamètre pratiqué dans la meule mobile, et c'est autour de ce cylindre que se fait la rotation.

### §. IV. *Aspect extérieur et architecture des maisons de Rosette.*

Les rues de la ville de Rosette sont étroites, tortueuses, et la plupart du temps remplies d'ordures; elles ne sont pas pavées : les bazars sont plus larges et plus aérés que ceux d'Alexandrie. Un spectacle qui

[1] *Voyez* les *Arts et Métiers*, planche IX, fig. 8, 9 et 10, et l'explication de cette planche.

paraît tout-à-fait étrange, c'est là grande quantité de chiens errans qu'on rencontre dans les rues, et plus particulièrement encore sur le port de Rosette. Ce n'est pas que les autres villes de l'Égypte n'offrent le même spectacle; mais il m'a frappé davantage à Rosette, parce que c'est là que j'en ai reçu les premières impressions. Les chiens sont de l'espèce de ceux que l'on appelle *chiens-loups*. Les habitans ne paraissent pas s'en occuper beaucoup, ni pourvoir à leur nourriture, bien que ces animaux leur rendent des services, notamment pour la garde du port. Pendant la nuit, ils poussent des hurlemens affreux. Les habitans de Rosette, rentrant dans leurs maisons à la chute du jour, semblent faire peu d'attention à ce vacarme.

Si l'on s'avance dans quelques-uns des quartiers les plus reculés de la ville, on y rencontre une assez grande quantité d'habitans nonchalamment accroupis et la pipe à la bouche. Nous vîmes aussi beaucoup d'enfans et de femmes : celles-ci n'étaient que des femmes du peuple, toutes vêtues de chemises bleues malpropres, fendues en avant à leur partie supérieure; ce qui laissait apercevoir leurs seins pendans. Un voile aussi sale que la robe leur couvrait toute la figure, les yeux exceptés.

La cécité fait de nombreuses victimes à Rosette, et elle paraît être plus commune parmi les femmes que parmi les hommes.

Un spectacle qui frappe surtout les étrangers ar- vant à Rosette, c'est la faible constitution des en Ils marchent seuls de bonne heure : mais ils or membres frêles et délicats; ce qui paraît prove

partie de ce que les femmes ont plusieurs enfans à-la-fois. Ces enfans sont portés par leur mère à califourchon sur les épaules; n'ayant point la force de s'y tenir droits, ils sont courbés en deux. Quand on n'est pas accoutumé à ce spectacle, on tremble toujours qu'il ne leur arrive quelque accident.

Lorsque le soir les crieurs publics appellent du haut des minarets le peuple à la prière, rien n'est plus remarquable que l'aspect de la ville de Rosette. On se rend en foule et en silence à la mosquée. Le plus grand nombre des habitans qui n'ont pas le moyen de faire leurs ablutions dans leurs maisons ou leurs jardins, arrivent sur le bord du Nil pour y remplir ce devoir; ils se lavent la barbe, et font ensuite leur prière, prosternés du côté de la sacrée Ka'bah. Ceux qui ont des tapis, et c'est le moindre nombre, ont eu soin de les étendre par terre pour exécuter cet acte religieux; ceux qui n'en ont pas, y suppléent par le turban qui leur enveloppe la tête.

Le temps de la prière écoulé, c'est-à-dire la nuit étant arrivée, tous les habitans rentrent dans leurs maisons, et l'on ne rencontre plus un seul individu dans les rues.

Des lampes suspendues à l'entrée des maisons éclairent la ville pendant la nuit.

J'ai visité des quartiers de Rosette qui étaient tout-[illegible]-fait abandonnés, et n'offraient plus que des récep-[illegible]les d'immondices et d'ordures. Les habitans sont [illegible] l'usage de ne faire jamais aucune réparation à leurs [illegible]ns : ils les quittent dès qu'elles commencent à [illegible]r de vétusté, et vont bâtir de nouvelles habita-

tions dans le voisinage, ou dans d'autres quartiers de la ville. Dans la partie de Rosette qui avoisine le désert, de vieilles masures sont déjà envahies par les sables. Nous avons souvent remarqué, dans ces quartiers presque abandonnés, des femmes du peuple occupées à préparer de la fiente d'animaux pour la faire sécher au soleil; elles en forment de petites mottes [1] arrondies et minces, qu'elles saupoudrent avec de la paille hachée : elles les appliquent ensuite sur la terre, et souvent aussi contre les parois mêmes des habitations, pour les faire sécher. Les mottes sont presque le seul combustible qui soit d'un usage général pour le feu de la cuisine. On sait que c'est de la suie qu'elles produisent qu'on retire le sel ammoniac.

Les portes des maisons des gens riches sont gardées par des Nubiens au teint presque noir : connus par une fidélité à toute épreuve, on leur confie encore la garde des bois de chauffage et de construction, dont le port est couvert.

En parcourant la ville, nous avons rencontré plusieurs fois des écoles publiques : on en est encore très-éloigné qu'on les entend déjà. Les enfans, en lisant ou en apprenant par cœur, se dandinent en avant et en arrière, et chantent tout ce qu'ils récitent ou qu'ils lisent : il en résulte un spectacle fort bizarre. Les écoles sont en grand nombre à Rosette; ce qui contraste beaucoup avec l'ignorance que l'on a coutume de supposer aux habitans de l'Égypte.

[1] *Voyez* les *Arts et Métiers*, planche XXVIII, fig. 1, et l'explication de cette planche.

Les maisons de Rosette sont toutes construites en briques rougeâtres d'une couleur assez foncée, due certainement à leur degré de cuisson. Nous avions remarqué à Alexandrie que, les habitations étant toutes bâties en pierre calcaire avec mortier de chaux et sable, la pierre est attaquée et rongée par l'atmosphère saline qui enveloppe cette ville, tandis que le mortier reste intact. Il en est tout autrement à Rosette : les briques résistent parfaitement aux intempéries de l'air; mais le ciment qui les lie en est attaqué.

Dans les différentes courses que nous fîmes à travers la ville, nous aperçûmes quelques maisons dont l'intérieur nous parut mieux que celui des maisons d'Alexandrie : mais à Rosette, ainsi qu'à Alexandrie, des colonnes, débris d'anciens monumens, les décorent d'une manière tout-à-fait bizarre. Le manque de goût se fait également remarquer dans leur emploi : des chapiteaux sont mis à la place des bases, et réciproquement les bases occupent la place des chapiteaux.

Nos courses fréquentes dans la ville nous mirent à portée d'apercevoir l'intérieur de quelques maisons de gens peu aisés : on les croirait plutôt destinées à des repaires d'animaux immondes qu'à des habitations d'hommes. Des chambres mal éclairées, des murs sans aucune décoration, une aire ou pavé couvert d'une sale poussière, tel est l'aspect des réduits occupés par la classe peu aisée de Rosette. La malpropreté est si générale, qu'elle s'étend même jusqu'aux monumens publics; et, à cet égard, les mosquées ne sont pas mieux traitées que les habitations particulières.

On décore quelquefois en Égypte du nom de palais des maisons de la plus médiocre étendue et de la structure la plus ordinaire : elles prennent leur importance de la dignité des personnes qui les occupent. Lors de la fête du 14 juillet célébrée à Rosette par la garnison, le mufty vint au quartier-général prêter le serment de ne rien faire contre l'armée française, et il reçut du général Menou l'assurance que les propriétés des habitans seraient respectées. Après la cérémonie, le mufty fut reconduit dans son palais, qui n'avait guère plus d'apparence que certaines maisons de nos paysans de France.

Nous avons tâché de prendre une idée de la principale mosquée de Rosette, autant du moins que les préjugés du pays ont pu nous le permettre, puisque nous n'avons point eu la faculté d'y entrer. Son minaret s'élève avec grâce au milieu des airs; il est à quatre étages ou rangs de balustres. La mosquée est très-vaste; mais elle n'offre point dans son plan une forme régulière : des rangées de petites colonnes à côté de grosses en décorent l'intérieur. Tout le pavé est recouvert de nattes. Dans une construction attenante à la mosquée sont des privés, et des piscines où les dévots musulmans font leurs ablutions avant la prière. Il y a en outre d'autres bassins destinés aux mêmes usages : l'eau qui les remplit est assez malpropre, et ne m'a point paru être souvent renouvelée. Les croisées de la mosquée sont fermées par de beaux grillages en fer d'un fort bon travail, apportés de Constantinople.

Les maisons de Rosette sont presque toutes bâties

sur un même type, et en briques, ainsi que nous l'avons dit : toutes, à de légères différences près, présentent la même apparence extérieure. Nous nous sommes appliqués à recueillir les dessins d'une des maisons les plus considérables de la ville et des plus agréablement situées, ayant une façade sur le Nil. On nous dit qu'elle appartenait à un bey. La façade[1] de cette maison sur la principale rue de Rosette présente, au rez-de-chaussée, une grande porte d'entrée et deux autres portes de moindre dimension ; quatre colonnes de hauteurs et de diamètres inégaux, élevées sur des bases ou socles, forment une espèce de décoration, assez bizarre toutefois : toute la porte[2] principale, ainsi que la façade, offre un appareil de briques parfaitement régulier. Des pièces de bois mêlées à cette maçonnerie présentent tantôt leurs faces et tantôt leurs abouts : quelquefois ces pièces de bois sont ornées de dessins et de sculpture. Dans la partie inférieure de la porte, qui est à hauteur d'appui, il y a de petites colonnes en bois cannelées ; elles sont insérées dans les angles de la maçonnerie.

La courbe qui termine la grande porte est ici un arc de cercle ; mais il y a des portes qui présentent des demi-cercles et même des espèces d'ogives. La seule ouverture ou fenêtre qui se trouve au rez-de-chaussée, est fermée par un grillage en fer[3]. Le reste de l'élévation est partagé en trois étages, dont la division est

[1] *Voyez* planche 82, fig. 5, *É. M.*, vol. I.

[2] *Voyez* même planche, fig. 10.

[3] En général, les croisées inférieures des maisons de Rosette sont fermées par des grilles de fer d'un fort bon travail, fabriquées à Constantinople. Nous en avons déjà indiqué de pareilles à la grande mosquée de Rosette.

bien marquée par les solives des planchers, qui montrent leurs abouts à l'extérieur, où ils forment une espèce de décoration. Ces étages sont en saillie sur le nu de la face du rez-de-chaussée, de deux ou trois pieds : cette saillie est formée par les poutres principales qui dépassent la maçonnerie, et dont les bouts sont soutenus par des contre-fiches ou consoles; le tout est recouvert par des planches assemblées jointivement et qui présentent une surface parfaitement lisse.

Les étages supérieurs sont éclairés par un système de grandes croisées fermées par des grillages en bois à grands carreaux, au-dessus desquelles il existe une ouverture plus petite, fermée aussi par des grillages, mais à carreaux plus étroits. Quelques fenêtres ont des grillages plus élégans et placés en saillie sur le nu de la façade : des ouvertures y sont ménagées sur la face pour faire circuler plus d'air dans les appartemens. Il en existe aussi sur les côtés pour donner la facilité d'apercevoir au loin dans la rue, et satisfaire la curiosité des femmes, qui peuvent ainsi voir sans être vues. Ces grillages saillans donnent aussi les moyens d'y avoir des vases à rafraîchir, que l'on nomme *qoulleh* ou *bardaques* dans le pays. Ce sont des vases fabriqués dans la haute Égypte avec une espèce d'argile blanchâtre bien pétrie : on leur fait subir seulement une demi-cuisson; ce qui leur conserve une porosité à laquelle ils doivent la vertu réfrigérante qu'ils possèdent. Les formes [1] de ces vases ne manquent point d'une certaine

[1] Voyez les *Vases, Meubles et Instrumens*, pl. FF., *É. M.*, vol. II, par M. Redouté.

élégance. On les remplit d'eau, on les expose au courant d'air; l'eau qui transsude à travers les pores, se vaporise et produit le refroidissement de celle qui reste dans l'intérieur du vase. L'abaissement de la température est toujours de quatre ou cinq degrés.

Un quatrième étage s'élève seulement dans une partie de la maison qui nous occupe; il forme une espèce de pavillon qui est de plain pied avec les toits en terrasse de l'édifice. C'est sur ces terrasses que les femmes peuvent se promener et prendre le frais sans être vues. Elles pourraient l'être toutefois par les crieurs publics, qui, du haut des minarets, appellent le peuple à la prière; mais on a suffisamment pourvu à cet inconvénient, de la plus grande gravité dans les mœurs musulmanes, en ne prenant pour remplir ces emplois que des hommes aveugles.

La façade de la maison, du côté du Nil[1], n'offre qu'un seul étage, et, par conséquent, une complication moins grande. Trois portes, dont une principale, donnent entrée au rez-de-chaussée, éclairé par quelques petites fenêtres fermées par des grillages à larges carreaux. Deux colonnes placées aux angles portent des pilastres légèrement en saillie sur le nu du mur : à l'un de ces angles est une petite fabrique contenant des jarres remplies d'eau et un vase pour y puiser; elle offre ainsi aux passans les moyens de se désaltérer. Les jarres sont constamment entretenues pleines par la sollicitude du propriétaire de la maison. Dans un pays

[1] *Voyez* la planche 82, fig. 3, *É. M.*, vol. I.

dont la température est très-élevée, on sent tout le prix de semblables établissemens : aussi sont-ils très-multipliés. Il y a des maisons où l'on offre aux passans l'eau d'une autre manière : on a dans l'intérieur un baquet entretenu constamment plein d'eau, et placé tout près du mur extérieur de l'habitation ; un siphon plonge par sa plus longue branche dans ce baquet ; la branche la plus courte traverse la muraille, et se termine par un ajutage auquel les passans viennent appliquer la bouche ; en aspirant un peu, ils se désaltèrent tout à leur aise. Dans les maisons des gens riches, ou dans les mosquées, cet ajutage traverse une table de marbre sur laquelle sont gravées des sentences du Qorân.

Le seul étage qui subsiste dans la façade qui regarde le Nil, est formé de trois avant-corps séparés par deux intervalles. Chacun de ces avant-corps est éclairé par de grandes fenêtres remplies par des grillages à larges carreaux, et au-dessus desquelles sont d'autres petites fenêtres également grillées. Le dessus de la maison est terminé par une terrasse, dont l'aire se compose de mortier très-blanc ; les abouts des poutres qui la supportent, se montrent à l'extérieur, et forment, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, une espèce de décoration.

Quant à la face latérale[1] de cette habitation, elle offre des dispositions analogues à celles que nous venons de décrire, si ce n'est qu'elle présente un étage

[1] *Voyez* la planche 82, fig. 4, *É. M.*, vol. I.

de plus dans une portion seulement : on peut y remarquer des petits jours assez multipliés pour éclairer les pièces du rez-de-chaussée. En général, tout le rez-de-chaussée est destiné aux écuries des chevaux et des chameaux, aux magasins de fourrages, à des pièces préparées pour recevoir les harnois, à la cuisine, au cellier, aux offices, aux moulins à blé. On y réserve aussi des chambres pour les gens de service de la maison ou autres.

On ne se ferait point une idée exacte de l'intérieur des maisons de Rosette, si l'on se figurait que les planchers bas sont tous à la même hauteur, et que l'on communique de plain pied d'une pièce à l'autre : au contraire, il faut monter ou descendre quelquefois une, deux et trois marches pour passer d'un appartement dans un autre; et rien ne motive, en apparence au moins, une semblable disposition, qu'il eût été facile d'éviter, et qui ne peut trouver d'explication que dans les usages du pays.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer suffisent pour donner une idée de l'architecture des maisons des gens riches de Rosette; la vue des dessins renfermés dans la planche 82, figures 1 et 2, et dans la planche 102, figures 8, 9 et 10, peut ajouter encore aux notions que nous en avons données. Les fenêtres de la maison dont l'élévation est représentée figure 2, offrent cette particularité, qu'outre le grillage qui en occupe l'ouverture, elles sont encore fermées par des volets. Nous devons ajouter que presque toujours, dans les maisons des gens riches, les baies de fenêtre sont

fermées intérieurement par des châssis garnis de vitres; mais, dans la plupart des autres maisons, cette fermeture n'existe point, et l'air extérieur pénètre librement dans les appartemens.

En général, les terrasses des maisons sont inclinées et ont des gouttières pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, qui, durant l'hiver, tombent quelquefois en assez grande abondance à Rosette.

La décoration intérieure des maisons diffère beaucoup, selon la destination des pièces, la richesse et le rang des propriétaires. Les chambres sont pavées en carreaux de terre cuite : la première portion des grandes pièces de réception, les privés des maîtres et les salles de bains sont pavés en marbre.

Tous les murs sont recouverts seulement d'un enduit très-lisse d'une blancheur éclatante; chaque pièce est partagée dans sa hauteur en deux parties presque égales par une corniche en bois très-mince et très-saillante, qui en fait tout le tour : le fond de l'appartement est rempli par de grandes armoires dont les panneaux, diversement travaillés, forment une sorte d'ornement. D'autres armoires de différentes grandeurs et beaucoup de petits enfoncemens ornés de boiseries complètent le système de décoration des diverses pièces. L'ameublement consiste principalement en des sofas distribués tout autour de l'appartement, où ils présentent un siége bas, large et commode. Ils sont composés de matelas et de gros coussins de coton; les matelas sont étendus sur de petites banquettes de quinze à dix-huit centimètres de hauteur, construites en planches ou formées

seulement d'espèces de cages faites avec des côtes de palmier. Des étoffes plus ou moins recherchées, selon la qualité et l'aisance du propriétaire, couvrent les matelas et les coussins : les plus riches étoffes sont réservées pour les sofas des balcons ou fenêtres avancées dont nous avons parlé. C'est là, en effet, que les femmes reposent le plus souvent, et qu'elles respirent un air plus frais que dans les autres parties de leurs appartemens.

Nulle part on ne trouve de lit pendant le jour dans les différentes pièces de l'habitation. Les hommes et les femmes prennent leur sommeil sur le sofa, ou sur des couches que l'on dresse au milieu de la chambre. Quelquefois les lits ne consistent qu'en un simple matelas recouvert d'un tapis. Une vaste moustiquière en gaze ou en crêpe garantit des cousins et des moustiques. Pendant le jour, tout cet attirail est renfermé dans des cabinets. Beaucoup de personnes, hommes et femmes, se couchent sans ôter leurs vêtemens.

Les domestiques couchent tout habillés sur de simples nattes.

Nous eûmes l'occasion d'entrer dans la maison de l'un des plus riches particuliers de Rosette, qui avait pris la fuite à l'approche de l'armée française. Cette habitation est distribuée en deux appartemens principaux, celui du maître au premier, et celui des femmes au second : dans l'appartement du maître, les fenêtres sont fermées par des grillages en bois à larges carreaux; dans l'appartement des femmes, les grillages sont à petits carreaux. Il n'y a de communication entre ces

appartemens que par un petit escalier, et par un tour cylindrique, qui servait à passer la nourriture des femmes. Dans l'un et l'autre, la pièce principale consiste en une vaste chambre, qui est décorée d'une manière analogue à ce qui vient d'être exposé, si ce n'est que, dans l'appartement des femmes, il existe au-dessus des armoires une espèce de loge grillée, où il paraît que les femmes se tiennent habituellement. Cette maison renferme des cuisines, des bains, des fours, des terrasses, et généralement tout ce qui constitue l'habitation d'un riche particulier : les fosses d'aisance sont recouvertes de dalles de marbre, où sont pratiquées des ouvertures longues et étroites.

Nous avons dit que les divers étages des maisons de Rosette sont en encorbellement ou saillie les uns sur les autres, d'où il résulte qu'à la hauteur du rez-de-chaussée les maisons qui se font face se trouvent à une assez grande distance, et qu'à la hauteur des terrasses elles se rapprochent bientôt de manière à n'être plus séparées que par un petit intervalle. Cette disposition donne la facilité de couvrir entièrement les rues destinées aux bazars ou marchés publics, de manière à les tenir constamment abritées des rayons du soleil.

Toutes les maisons de Rosette, à l'exception de celles des gens riches, ont un escalier extérieur, construit la plupart du temps en pierre : au lieu d'y appliquer des garde-fous, on l'enveloppe, pour ainsi dire, dans une grande cloison destinée à cacher la vue des femmes, quand elles sortent de la maison, ou qu'elles y entrent.

Nous avons souvent fréquenté les bazars ou marchés

publics ; nous avons toujours été frappés du silence qui y règne, et qui forme un contraste si frappant avec le murmure bruyant de nos marchés. Les gens du pays parlent peu, mais toujours avec un grand ton de gravité, et leur conversation ne les empêche jamais de fumer leurs pipes. Assis devant leurs boutiques, ils y sont immobiles comme des termes.

Les marchands de Rosette nous ont paru, en général, très-défians ; ils craignent toujours qu'on ne les trompe, et ils ne livrent les marchandises qu'on leur achète, que lorsqu'elles leur ont été préalablement payées.

C'est dans les bazars que l'on a le plus d'occasions de remarquer les costumes des habitans du pays. Au premier coup d'œil, ils paraissent peu variés ; mais ils le sont cependant de telle sorte, qu'il est facile de reconnaître un Turk, un Qobte, un Grec, un Alexandrin. Les Grecs surtout sont reconnaissables à leur teint blanc et à leur menton rasé.

Les cafés de Rosette, comme ceux d'Alexandrie, sont, en général, de véritables bouges, dont on n'approche qu'avec dégoût. Ils consistent en une très-grande salle, au pourtour et dans le milieu de laquelle s'élèvent des estrades en maçonnerie, que l'on recouvre de nattes : c'est sur des sofas de cette nature que le musulman vient boire le café, fumer sa pipe qu'il ne quitte jamais, dormir, ou entendre les improvisations d'un poëte ou les récits d'un conteur en titre, qui ne se lasse pas de conter, et qu'on écoute toujours avec un nouveau plaisir. Parmi ces établissemens, nous en

avons cependant remarqué un qui, par son air de propreté et la beauté de sa situation, mérite d'être distingué. Il est situé sur le port de Rosette, près des bords du Nil; le bâtiment [1] a une longueur à peu près double de sa largeur: il est divisé intérieurement en deux parties; au milieu se trouve un passage aboutissant à deux portes extérieures placées sur les côtés: la porte principale fait face au fleuve. L'édifice est éclairé par un système de doubles fenêtres surmontées de courbes en ogive, dont la naissance repose sur trois petites colonnes en bois: au-dessus de ces ouvertures, il en existe une autre beaucoup plus petite et de forme rectangulaire. Au milieu de l'édifice s'élèvent deux massifs en maçonnerie formant estrades, et, tout autour, des espèces de banquettes de construction semblable et remplissant le même objet. Le toit de l'édifice, qui est en saillie, garantit de l'ardeur du soleil; mais les habitués du café sont bien mieux préservés encore de l'atteinte de ses rayons par une espèce de bâtisse en charpente, ajustée tout autour de l'édifice et formant une sorte de berceau, que des ceps de vigne, plantés au-devant de la façade, enveloppent de toutes parts de leurs longs et flexibles rameaux. C'est au-devant de ces berceaux que les *a'lmeh* ou danseuses publiques, les musiciens, les baladins et les improvisateurs, cherchent à capter l'attention des buveurs de café, et à leur arracher quelques pièces de monnoie.

Les habitués des cafés se livrent au jeu des échecs et

[1] *Voyez* la planche 82, fig. 6 et 7, *É. M.*, vol. 1.

du *mangaleh*[1] : ce sont des gens de la classe moyenne; car les riches font préparer le café chez eux, et ne fréquentent point ces établissemens.

Il nous reste à parler d'un genre d'édifices qui est établi à Rosette avec une espèce de luxe; il s'agit des *okels*, où l'on tient en magasin toutes les sortes de marchandises. Ce sont des bâtimens qui ont en longueur le quadruple ou le quintuple de leur largeur; ils renferment une cour décorée, tout autour, de galeries soutenues par des colonnes surmontées d'arcs en ogive : les magasins ont leur entrée sous ces galeries, et sont éclairés seulement par des fenêtres percées au-dessus des portes. La même distribution qui existe au rez-de-chaussée se retrouve au premier étage; seulement le long corridor qui remplace la galerie du bas, et qui, comme elle, donne entrée dans les magasins, est éclairé par un grand nombre de fenêtres terminées en ogive, au-dessus desquelles sont en outre pratiquées de petites ouvertures carrées. Le second étage offre une disposition toute pareille, si ce n'est que les ouvertures du corridor sur la cour sont rectangulaires et plus con-

[1] Le *mangaleh* se compose de deux planchettes dans chacune desquelles on a pratiqué six trous. On joue à deux. D'abord chaque joueur met dans les trous qui sont de son côté six petites pierres ou coquilles. Puis l'un des joueurs prend toutes les coquilles de tel trou qu'il juge à propos, et en met une dans chaque trou suivant, en commençant à droite et en continuant de la sorte jusqu'à ce qu'il ne lui en reste plus. Si le nombre 2, ou le nombre 4, ou le nombre 6, se trouve dans le trou où il a mis la dernière coquille, ces coquilles sont à lui, et de plus toutes celles des trous contigus, en comptant à reculons, si le nombre marqué s'y trouve. Quand il n'y a plus une seule coquille dans les trous, on compte, et celui qui en a le plus, a gagné la partie. (Consulter le *Voyage en Arabie*, par Niebuhr, t. 1, pl. xxv, et p. 139.)

sidérables. Les figures 9 et 10 de la planche 101, *É. M.*, vol. II, donnent une idée très-exacte de ces distributions. Ces corridors et ces longues galeries qui communiquent aux magasins, servent, au besoin, à faire prendre l'air aux marchandises qui y sont renfermées.

Nous avons été frappés de la sobriété des habitans de Rosette; sobriété que l'on remarque du reste dans toute l'Égypte. Le fruit du dattier paraît être leur nourriture principale; ils y ajoutent cependant un peu de pain fait sans levain et en forme de petites galettes rondes très-minces. Ce pain, cuit dans des fours chauffés avec la fiente des animaux, et principalement du chameau, préparée comme nous l'avons dit, conserve une odeur peu agréable pour les étrangers; et je ne puis oublier que, dans les premiers temps de mon séjour en Égypte, je trouvais une odeur de chameau à tout ce que je mangeais.

## §. V. *Des arts et métiers à Rosette.*

Je me propose de consigner dans ce paragraphe les observations que j'ai faites sur les arts et métiers exercés à Rosette : mais, comme il existe peu de différence dans ce qui se pratique à cet égard dans cette ville et dans la capitale de l'Égypte, où ces mêmes arts et métiers ont été observés, je me bornerai à des détails très-succincts. J'ai examiné avec attention l'art du tourneur [1], qui a des applications assez étendues; car

[1] *Voyez* les *Arts et Métiers*, pl. XV, fig. 4, *É. M.*, vol. II, et l'explication de cette planche.

les nombreux grillages qui ferment les baies de croisée des habitations en sont le produit. Toutes les parties de ces grillages, faites au tour, sont réunies et maintenues par des encadremens en bois, qui sont le travail du menuisier. Rien n'est plus simple que l'instrument dont se sert le tourneur ; il consiste en une grande planche posée horizontalement, sur laquelle s'élèvent deux panneaux verticaux, l'un fixe et l'autre mobile : au milieu de ces deux panneaux sont deux axes en fer, destinés à retenir et à fixer la pièce que l'on veut tourner. L'archet que l'on passe autour de cette pièce se compose d'un long manche en bois, où est attachée, par ses deux extrémités, une lanière un peu large : le tourneur fait mouvoir l'archet avec sa main droite ; il approche et dirige l'instrument tranchant avec la main gauche et le pied droit, qui est appuyé sur une barre de fer posée elle-même sur les deux panneaux verticaux : le poids de cette traverse en fer suffit, la plupart du temps, pour maintenir les poupées et assujettir celle qui est mobile. La boutique d'un tourneur est tout ce qu'il y a de plus simple : elle renferme seulement trois outils tranchans, deux outils pour creuser, un archet, une petite bouteille contenant l'huile nécessaire pour humecter les points autour desquels se fait la rotation, et une couffe ou panier pour renfermer les objets manufacturés. Ces boutiques sont fort petites ; elles ont deux mètres à peu près en tout sens : on peut en voir la configuration dans la planche 82, fig. 8 et 9, *É. M.*, vol. 1. Ces boutiques se ferment avec des portes à deux battans, assujettis par une serrure en bois ; elles

sont élevées de 50 à 60 centimètres au-dessus du sol : une espèce d'estrade est au-devant de ces boutiques, qui sont protégées contre les rayons du soleil par une sorte de bâtisse en charpente soutenant une couverture en bois. On voit dans les bazards d'assez longues files de semblables boutiques, occupées par toute sorte de marchands et de fabricans.

L'art du menuisier[1] est encore dans l'enfance : le menuisier travaille à genoux ou assis ; il n'emploie qu'un très-petit nombre d'outils, parmi lesquels le principal est le rabot, semblable à celui dont se servent nos ouvriers en menuiserie. Il fait usage d'une herminette appelée *qaddoum* en arabe.

La serrurerie n'est en Égypte qu'une espèce de menuiserie, car les serrures sont en bois : elles consistent[2] en deux morceaux de bois placés à angle droit l'un sur l'autre ; celui qui est vertical contient une cavité fermée par un petit morceau de bois de forme cubique, percé de petits trous dans lesquels on met des pointes en fer, augmentant de grosseur à leur partie supérieure ; ces petits trous correspondent exactement à un même nombre d'autres pratiqués dans le morceau de bois horizontal et mobile, en sorte que, lorsque la serrure est en place, les petits morceaux ou pointes de fer tombent, par leur propre poids, dans les trous inférieurs, sans pouvoir toutefois quitter les trous supérieurs : alors la serrure est fermée. Pour l'ouvrir, on a une clef qui

[1] Voy. les *Arts et Métiers*, pl. XIX, figure 2, et l'explication de cette planche.

[2] Voy. les *Arts et Métiers*, pl. XXX, fig. 1, 2, 3, 3', 4, 5 et 6, et l'explication de cette planche.

de plus dans une portion seulement : on peut y remarquer des petits jours assez multipliés pour éclairer les pièces du rez-de-chaussée. En général, tout le rez-de-chaussée est destiné aux écuries des chevaux et des chameaux, aux magasins de fourrages, à des pièces préparées pour recevoir les harnois, à la cuisine, au cellier, aux offices, aux moulins à blé. On y réserve aussi des chambres pour les gens de service de la maison ou autres.

On ne se ferait point une idée exacte de l'intérieur des maisons de Rosette, si l'on se figurait que les planchers bas sont tous à la même hauteur, et que l'on communique de plain pied d'une pièce à l'autre : au contraire, il faut monter ou descendre quelquefois une, deux et trois marches pour passer d'un appartement dans un autre; et rien ne motive, en apparence au moins, une semblable disposition, qu'il eût été facile d'éviter, et qui ne peut trouver d'explication que dans les usages du pays.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer suffisent pour donner une idée de l'architecture des maisons des gens riches de Rosette; la vue des dessins renfermés dans la planche 82, figures 1 et 2, et dans la planche 102, figures 8, 9 et 10, peut ajouter encore aux notions que nous en avons données. Les fenêtres de la maison dont l'élévation est représentée figure 2, offrent cette particularité, qu'outre le grillage qui en occupe l'ouverture, elles sont encore fermées par des volets. Nous devons ajouter que presque toujours, dans les maisons des gens riches, les baies de fenêtre sont

fermées intérieurement par des châssis garnis de vitres; mais, dans la plupart des autres maisons, cette fermeture n'existe point, et l'air extérieur pénètre librement dans les appartemens.

En général, les terrasses des maisons sont inclinées et ont des gouttières pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, qui, durant l'hiver, tombent quelquefois en assez grande abondance à Rosette.

La décoration intérieure des maisons diffère beaucoup, selon la destination des pièces, la richesse et le rang des propriétaires. Les chambres sont pavées en carreaux de terre cuite : la première portion des grandes pièces de réception, les privés des maîtres et les salles de bains sont pavés en marbre.

Tous les murs sont recouverts seulement d'un enduit très-lisse d'une blancheur éclatante; chaque pièce est partagée dans sa hauteur en deux parties presque égales par une corniche en bois très-mince et très-saillante, qui en fait tout le tour : le fond de l'appartement est rempli par de grandes armoires dont les panneaux, diversement travaillés, forment une sorte d'ornement. D'autres armoires de différentes grandeurs et beaucoup de petits enfoncemens ornés de boiseries complètent le système de décoration des diverses pièces. L'ameublement consiste principalement en des sofas distribués tout autour de l'appartement, où ils présentent un siége bas, large et commode. Ils sont composés de matelas et de gros coussins de coton; les matelas sont étendus sur de petites banquettes de quinze à dix-huit centimètres de hauteur, construites en planches ou formées

seulement d'espèces de cages faites avec des côtes de palmier. Des étoffes plus ou moins recherchées, selon la qualité et l'aisance du propriétaire, couvrent les matelas et les coussins : les plus riches étoffes sont réservées pour les sofas des balcons ou fenêtres avancées dont nous avons parlé. C'est là, en effet, que les femmes reposent le plus souvent, et qu'elles respirent un air plus frais que dans les autres parties de leurs appartemens.

Nulle part on ne trouve de lit pendant le jour dans les différentes pièces de l'habitation. Les hommes et les femmes prennent leur sommeil sur le sofa, ou sur des couches que l'on dresse au milieu de la chambre. Quelquefois les lits ne consistent qu'en un simple matelas recouvert d'un tapis. Une vaste moustiquière en gaze ou en crêpe garantit des cousins et des moustiques. Pendant le jour, tout cet attirail est renfermé dans des cabinets. Beaucoup de personnes, hommes et femmes, se couchent sans ôter leurs vêtemens.

Les domestiques couchent tout habillés sur de simples nattes.

Nous eûmes l'occasion d'entrer dans la maison de l'un des plus riches particuliers de Rosette, qui avait pris la fuite à l'approche de l'armée française. Cette habitation est distribuée en deux appartemens principaux, celui du maître au premier, et celui des femmes au second : dans l'appartement du maître, les fenêtres sont fermées par des grillages en bois à larges carreaux; dans l'appartement des femmes, les grillages sont à petits carreaux. Il n'y a de communication entre ces

appartemens que par un petit escalier, et par un tour cylindrique, qui servait à passer la nourriture des femmes. Dans l'un et l'autre, la pièce principale consiste en une vaste chambre, qui est décorée d'une manière analogue à ce qui vient d'être exposé, si ce n'est que, dans l'appartement des femmes, il existe au-dessus des armoires une espèce de loge grillée, où il paraît que les femmes se tiennent habituellement. Cette maison renferme des cuisines, des bains, des fours, des terrasses, et généralement tout ce qui constitue l'habitation d'un riche particulier : les fosses d'aisance sont recouvertes de dalles de marbre, où sont pratiquées des ouvertures longues et étroites.

Nous avons dit que les divers étages des maisons de Rosette sont en encorbellement ou saillie les uns sur les autres, d'où il résulte qu'à la hauteur du rez-de-chaussée les maisons qui se font face se trouvent à une assez grande distance, et qu'à la hauteur des terrasses elles se rapprochent bientôt de manière à n'être plus séparées que par un petit intervalle. Cette disposition donne la facilité de couvrir entièrement les rues destinées aux bazars ou marchés publics, de manière à les tenir constamment abritées des rayons du soleil.

Toutes les maisons de Rosette, à l'exception de celles des gens riches, ont un escalier extérieur, construit la plupart du temps en pierre : au lieu d'y appliquer des garde-fous, on l'enveloppe, pour ainsi dire, dans une grande cloison destinée à cacher la vue des femmes, quand elles sortent de la maison, ou qu'elles y entrent.

Nous avons souvent fréquenté les bazars ou marchés

publics ; nous avons toujours été frappés du silence qui y règne, et qui forme un contraste si frappant avec le murmure bruyant de nos marchés. Les gens du pays parlent peu, mais toujours avec un grand ton de gravité, et leur conversation ne les empêche jamais de fumer leurs pipes. Assis devant leurs boutiques, ils y sont immobiles comme des termes.

Les marchands de Rosette nous ont paru, en général, très-défians ; ils craignent toujours qu'on ne les trompe, et ils ne livrent les marchandises qu'on leur achète, que lorsqu'elles leur ont été préalablement payées.

C'est dans les bazars que l'on a le plus d'occasions de remarquer les costumes des habitans du pays. Au premier coup d'œil, ils paraissent peu variés; mais ils le sont cependant de telle sorte, qu'il est facile de reconnaître un Turk, un Qobte, un Grec, un Alexandrin. Les Grecs surtout sont reconnaissables à leur teint blanc et à leur menton rasé.

Les cafés de Rosette, comme ceux d'Alexandrie, sont, en général, de véritables bouges, dont on n'approche qu'avec dégoût. Ils consistent en une très-grande salle, au pourtour et dans le milieu de laquelle s'élèvent des estrades en maçonnerie, que l'on recouvre de nattes : c'est sur des sofas de cette nature que le musulman vient boire le café, fumer sa pipe qu'il ne quitte jamais, dormir, ou entendre les improvisations d'un poëte ou les récits d'un conteur en titre, qui ne se lasse pas de conter, et qu'on écoute toujours avec un nouveau plaisir. Parmi ces établissemens, nous en

avons cependant remarqué un qui, par son air de propreté et la beauté de sa situation, mérite d'être distingué. Il est situé sur le port de Rosette, près des bords du Nil; le bâtiment [1] a une longueur à peu près double de sa largeur : il est divisé intérieurement en deux parties; au milieu se trouve un passage aboutissant à deux portes extérieures placées sur les côtés : la porte principale fait face au fleuve. L'édifice est éclairé par un système de doubles fenêtres surmontées de courbes en ogive, dont la naissance repose sur trois petites colonnes en bois : au-dessus de ces ouvertures, il en existe une autre beaucoup plus petite et de forme rectangulaire. Au milieu de l'édifice s'élèvent deux massifs en maçonnerie formant estrades, et, tout autour, des espèces de banquettes de construction semblable et remplissant le même objet. Le toit de l'édifice, qui est en saillie, garantit de l'ardeur du soleil; mais les habitués du café sont bien mieux préservés encore de l'atteinte de ses rayons par une espèce de bâtisse en charpente, ajustée tout autour de l'édifice et formant une sorte de berceau, que des ceps de vigne, plantés au-devant de la façade, enveloppent de toutes parts de leurs longs et flexibles rameaux. C'est au-devant de ces berceaux que les *a'lmeh* ou danseuses publiques, les musiciens, les baladins et les improvisateurs, cherchent à capter l'attention des buveurs de café, et à leur arracher quelques pièces de monnoie.

Les habitués des cafés se livrent au jeu des échecs et

[1] *Voyez* la planche 82, fig. 6 et 7, *É. M.*, vol. I.

du *mangaleh*[1] : ce sont des gens de la classe moyenne; car les riches font préparer le café chez eux, et ne fréquentent point ces établissemens.

Il nous reste à parler d'un genre d'édifices qui est établi à Rosette avec une espèce de luxe; il s'agit des *okels*, où l'on tient en magasin toutes les sortes de marchandises. Ce sont des bâtimens qui ont en longueur le quadruple ou le quintuple de leur largeur; ils renferment une cour décorée, tout autour, de galeries soutenues par des colonnes surmontées d'arcs en ogive : les magasins ont leur entrée sous ces galeries, et sont éclairés seulement par des fenêtres percées au-dessus des portes. La même distribution qui existe au rez-de-chaussée se retrouve au premier étage; seulement le long corridor qui remplace la galerie du bas, et qui, comme elle, donne entrée dans les magasins, est éclairé par un grand nombre de fenêtres terminées en ogive, au-dessus desquelles sont en outre pratiquées de petites ouvertures carrées. Le second étage offre une disposition toute pareille, si ce n'est que les ouvertures du corridor sur la cour sont rectangulaires et plus con-

[1] Le *mangaleh* se compose de deux planchettes dans chacune desquelles on a pratiqué six trous. On joue à deux. D'abord chaque joueur met dans les trous qui sont de son côté six petites pierres ou coquilles. Puis l'un des joueurs prend toutes les coquilles de tel trou qu'il juge à propos, et en met une dans chaque trou suivant, en commençant à droite et en continuant de la sorte jusqu'à ce qu'il ne lui en reste plus. Si le nombre 2, ou le nombre 4, ou le nombre 6, se trouve dans le trou où il a mis la dernière coquille, ces coquilles sont à lui, et de plus toutes celles des trous contigus, en comptant à reculons, si le nombre marqué s'y trouve. Quand il n'y a plus une seule coquille dans les trous, on compte, et celui qui en a le plus, a gagné la partie. (Consulter le *Voyage en Arabie*, par Niebuhr, t. 1, pl. xxv, et p. 139.)

sidérables. Les figures 9 et 10 de la planche 101, *É. M.*, vol. II, donnent une idée très-exacte de ces distributions. Ces corridors et ces longues galeries qui communiquent aux magasins, servent, au besoin, à faire prendre l'air aux marchandises qui y sont renfermées.

Nous avons été frappés de la sobriété des habitans de Rosette; sobriété que l'on remarque du reste dans toute l'Égypte. Le fruit du dattier paraît être leur nourriture principale; ils y ajoutent cependant un peu de pain fait sans levain et en forme de petites galettes rondes très-minces. Ce pain, cuit dans des fours chauffés avec la fiente des animaux, et principalement du chameau, préparée comme nous l'avons dit, conserve une odeur peu agréable pour les étrangers; et je ne puis oublier que, dans les premiers temps de mon séjour en Égypte, je trouvais une odeur de chameau à tout ce que je mangeais.

## §. V. *Des arts et métiers à Rosette.*

Je me propose de consigner dans ce paragraphe les observations que j'ai faites sur les arts et métiers exercés à Rosette : mais, comme il existe peu de différence dans ce qui se pratique à cet égard dans cette ville et dans la capitale de l'Égypte, où ces mêmes arts et métiers ont été observés, je me bornerai à des détails très-succincts. J'ai examiné avec attention l'art du tourneur [1], qui a des applications assez étendues; car

[1] *Voyez* les *Arts et Métiers*, pl. XV, fig. 4, *É. M.*, vol. II, et l'explication de cette planche.

les nombreux grillages qui ferment les baies de croisée des habitations en sont le produit. Toutes les parties de ces grillages, faites au tour, sont réunies et maintenues par des encadremens en bois, qui sont le travail du menuisier. Rien n'est plus simple que l'instrument dont se sert le tourneur; il consiste en une grande planche posée horizontalement, sur laquelle s'élèvent deux panneaux verticaux, l'un fixe et l'autre mobile : au milieu de ces deux panneaux sont deux axes en fer, destinés à retenir et à fixer la pièce que l'on veut tourner. L'archet que l'on passe autour de cette pièce se compose d'un long manche en bois, où est attachée, par ses deux extrémités, une lanière un peu large : le tourneur fait mouvoir l'archet avec sa main droite; il approche et dirige l'instrument tranchant avec la main gauche et le pied droit, qui est appuyé sur une barre de fer posée elle-même sur les deux panneaux verticaux : le poids de cette traverse en fer suffit, la plupart du temps, pour maintenir les poupées et assujettir celle qui est mobile. La boutique d'un tourneur est tout ce qu'il y a de plus simple : elle renferme seulement trois outils tranchans, deux outils pour creuser, un archet, une petite bouteille contenant l'huile nécessaire pour humecter les points autour desquels se fait la rotation, et une couffe ou panier pour renfermer les objets manufacturés. Ces boutiques sont fort petites; elles ont deux mètres à peu près en tout sens : on peut en voir la configuration dans la planche 82, fig. 8 et 9, *E. M.*, vol. 1. Ces boutiques se ferment avec des portes à deux battans, assujettis par une serrure en bois; elles

sont élevées de 50 à 60 centimètres au-dessus du sol : une espèce d'estrade est au-devant de ces boutiques, qui sont protégées contre les rayons du soleil par une sorte de bâtisse en charpente soutenant une couverture en bois. On voit dans les bazards d'assez longues files de semblables boutiques, occupées par toute sorte de marchands et de fabricans.

L'art du menuisier[1] est encore dans l'enfance : le menuisier travaille à genoux ou assis ; il n'emploie qu'un très-petit nombre d'outils, parmi lesquels le principal est le rabot, semblable à celui dont se servent nos ouvriers en menuiserie. Il fait usage d'une herminette appelée *qaddoum* en arabe.

La serrurerie n'est en Égypte qu'une espèce de menuiserie, car les serrures sont en bois : elles consistent[2] en deux morceaux de bois placés à angle droit l'un sur l'autre ; celui qui est vertical contient une cavité fermée par un petit morceau de bois de forme cubique, percé de petits trous dans lesquels on met des pointes en fer, augmentant de grosseur à leur partie supérieure ; ces petits trous correspondent exactement à un même nombre d'autres pratiqués dans le morceau de bois horizontal et mobile, en sorte que, lorsque la serrure est en place, les petits morceaux ou pointes de fer tombent, par leur propre poids, dans les trous inférieurs, sans pouvoir toutefois quitter les trous supérieurs : alors la serrure est fermée. Pour l'ouvrir, on a une clef qui

[1] *Voy.* les *Arts et Métiers*, pl. XIX, figure 2, et l'explication de cette planche.

[2] *Voy.* les *Arts et Métiers*, pl. XXX, fig. 1, 2, 2', 3, 3', 4, 5 et 6, et l'explication de cette planche.

n'est autre chose qu'une espèce de règle en bois, armée à l'une de ses extrémités de petits morceaux de fer de même calibre, disposés de la même manière que les trous; en sorte qu'en enfonçant cette clef dans le vide pratiqué dans le morceau de bois mobile de la serrure, on soulève les pointes de fer : alors on tire ensemble et la clef et la partie mobile de la serrure; le tout glisse sans obstacle, et la serrure est ouverte.

L'art du chaudronnier est plus avancé que les autres arts. On fabrique à Rosette des ustensiles de cuivre, tels que casseroles, plateaux, bassines, etc., avec une sorte de perfection, surtout si l'on considère les outils employés par les ouvriers. Nous ne parlerons pas davantage de cet art, qui est décrit fort en détail ailleurs[1].

Un art que l'on peut considérer en Égypte comme arrivé, pour ainsi dire, à sa perfection, c'est l'art de faire les pipes. Dans un pays où tout le monde fume, depuis le plus riche jusqu'au plus pauvre, les pipes sont de première nécessité : aussi s'en fabrique-t-il dans tous les genres une quantité considérable. Elles se font avec une espèce de terre glaise pétrie avec le plus grand soin. Les pipes se montent en deux parties, savoir : le fourneau et la queue; l'un et l'autre sont façonnés dans un moule plein : ces deux parties étant moulées séparément, on les réunit ensuite tandis qu'elles sont encore toutes fraîches; on fait le trou par lequel doit être aspirée la fumée, et on l'exécute de manière que la cendre ne tombe pas au fond de la pipe. La

[1] *Voyez* les *Arts et Métiers*, pl. XXI, fig. 1, et l'explication de cette planche.

forme de ces pipes ne laisse pas d'être variée; on peut en voir divers modèles dans l'une des planches des Vases, Meubles et Instrumens [1]. Tandis que la terre est encore molle, on imprime sur le fourneau et sur la queue de la pipe des ornemens quelquefois d'assez bon goût, sur lesquels on applique de l'or pour les faire mieux ressortir.

Quant à l'opération de percer les tuyaux de pipe, l'ouvrier se sert d'une petite machine [2] en forme de châssis, qu'il maintient avec son pied et qui est garnie d'un gros fil d'archal; au moyen d'un archet, il introduit ce fil dans le tuyau, et la mèche pénètre successivement jusqu'à l'extrémité : ces tuyaux de pipe sont ensuite recouverts d'étoffes de soie ornées de cordonnets ou de franges de même matière, et terminés par des bouts d'ambre qui sont quelquefois d'un très-grand prix.

Après l'art du faiseur de pipes, le plus parfait est celui du faiseur de couffes [3]; les feuilles du palmier en forment le tissu. Cet arbre est de la plus grande ressource en Égypte : il fournit en abondance un très-bon fruit, dont les habitans font leur principale nourriture; le tronc de l'arbre est employé dans la bâtisse; avec les côtes des branches on forme des *qafas* ou espèces de cages, sur lesquelles on dresse les lits et l'on élève les sofas; et les folioles ou petites feuilles placées le long de la côte des grandes feuilles de dattier

[1] *Voyez* pl. ii, *É. M.*, vol. ii, où est représentée une collection de pipes.

[2] *Voyez* les *Arts et Métiers*, pl. xxvii, fig. 1, dessinée par feu M. Conté au Kaire, et l'explication de cette planche.

[3] *Voyez* les *Arts et Métiers*, pl. xx, fig. 2, et l'explication de cette planche.

servent à faire des tresses, que l'on coud ensuite pour en former les couffes ou paniers. Les tresses se cousent avec beaucoup de dextérité et de vitesse au moyen de petites cordes également fabriquées avec des feuilles de palmier. On fait à Rosette un grand usage des couffes; elles servent à l'emballage de toute sorte de marchandises et de graines : on les emploie beaucoup pour le transport du riz.

Nous venons de parler des qafas faits avec les côtes des branches de palmier: celui qui les fabrique est muni d'un emporte-pièce, avec lequel il pratique dans ce bois tous les trous nécessaires pour assembler les diverses parties qui composent les qafas. On ne peut mieux comparer ce résultat de l'industrie des habitans de l'Égypte qu'à des cages rectangulaires analogues à celles que l'on fabrique en France avec de l'osier.

Dans un pays comme l'Égypte, où tout le monde fait usage du café, c'est un art que de le préparer pour l'offrir à toutes les classes de la société; aussi y a-t-il à Rosette des ateliers [1] où l'on brûle le café et où on le pile : on a de grands plateaux en cuivre placés sur la surface d'un fourneau, où l'on fait rôtir la graine de café; on la broie ensuite dans des mortiers de granit avec des pilons en cuivre. L'usage de ces pilons présente quelquefois des inconvéniens, parce que, dans l'opération, il peut se détacher des parcelles de métal qui, mêlées au café, donnent des tranchées, ainsi que je l'ai quelquefois éprouvé.

[1]. *Voyez* les *Arts et Métiers*; pl. xxvi, fig. 3, dessinée au Kaire par feu M. Conté, et l'explication de cette planche.

L'orfévrerie est aussi exercée à Rosette; un quartier de cette ville est assigné aux orfévres. Je m'attendais, en y entrant, à voir les plus belles boutiques de la ville; mais j'ai été bien trompé dans mon attente. De petits réduits sales et obscurs, où l'on ne voit pour tout meuble qu'un soufflet cylindrique à main, un chétif fourneau, et quelques petits creusets de grès assez semblables aux nôtres; voilà tout ce qui constitue l'atelier des orfévres. Il faut cependant ajouter qu'ils ont des marteaux et des enclumes assez bien exécutés. Aucun de leurs ouvrages n'est exposé, comme chez nous, dans les boutiques. Il paraît qu'ils n'exécutent qu'au fur et à mesure des commandes qu'on leur fait. Je les ai vus fabriquer devant moi une bague d'un travail assez grossier, et couler un lingot.

## §. VI. *Des ophiogènes.*

Pendant mon séjour à Rosette, je n'ai pas eu l'occasion d'être témoin de la grande fête qui s'y célèbre tous les ans en l'honneur de *Sydy Ibrâhym* : mais on sait qu'à la procession qui fait partie de la célébration de cette fête, on voit tous les corps d'artisans rangés chacun sous sa bannière; l'étendard de Mahomet est porté en triomphe; les cheykhs, ou prêtres du pays, coiffés de longs bonnets en forme de mitres, suivent à pas lents et chantent des versets du Qorân; à la suite viennent des Psylles qui dévorent des serpens vivans. Savary [1] raconte en détail le spectacle vraiment extraor-

[1] *Voyez* les *Lettres sur l'Égypte*, tome 1, page 62.

dinaire et curieux dont il a été témoin. Notre objet n'est point de reproduire des choses déjà connues; mais nous ne pouvons nous empêcher de raconter quelques faits qui se sont passés sous nos yeux, ou qui nous ont été certifiés par des personnes dignes de toute notre confiance. Ces faits concernent les ophiogènes ou Psylles modernes.

Il y a en Égypte une certaine classe d'hommes qui manient impunément les serpens, les vipères et les scorpions. Ce sont les successeurs de ces Psylles, peuples de la Cyrénaïque, qui, au rapport de Strabon[1], avaient le secret de se garantir du poison des serpens[2]. En général, en Égypte, les serpens et les scorpions sont considérés comme des reptiles nuisibles, dont les morsures ou piqûres peuvent avoir les suites les plus funestes, et souvent même donner la mort. L'armée

[1] Ἐνταῦθα μυθεύουσι τοὺς Ὀφιογενεῖς συγγένειάν τινα ἔχειν πρὸς τοὺς ὄφεις· φασὶ δ' αὐτῶν τοὺς ἄῤῥενας τοῖς ἐχιοδήκτοις ἄκος εἶναι, συνεχῶς ἐφαπτομένους, ὥσπερ τοὺς ἐπῳδοὺς, πρῶτον μὲν τὸ πελίωμα εἰς ἑαυτοὺς μεταφέροντας, εἶτα καὶ τὴν φλεγμονὴν παύοντας, καὶ τὸν πόνον. Μυθεύουσι δὲ τὸν ἀρχηγέτην τοῦ γένους ἥρωά τινα μεταβαλεῖν ἐξ ὄφεως· τάχα δὲ τῶν Ψύλλων τὶς ἦν τῶν Λιβυκῶν· εἰς δὲ τὸ γένος διέτεινεν ἡ δύναμις μέχρι ποσοῦ.

*Ibi locorum fabulantur Ophiogenes (id est, serpentigenas) esse, qui cum serpentibus quamdam habeant cognationem: nam mares eorum medicari aiunt iis qui à vipera morsi sunt, continenter tangendo, tamquam incantatores solent, ac primùm in se transferre livorem, deinde inflammationem etiam doloremque sedare. Ferunt principem ejus generis è serpente in heroëm fuisse mutatum: fortasse unus è Psyllis Afris fuit; facultas ea aliquandiu eò in genere mansit.* (Strab. *Geogr.* lib. XIII, pag. 588, ed. Paris, 1620, in-fol.)

[2] Ἔνιοι δ' ὥσπερ τοὺς Ψύλλους φασὶ τοὺς πρὸς τῇ Κυρηναίᾳ φυσικήν τινα ἀντιπάθειαν ἔχειν πρὸς τὰ ἑρπετὰ, οὕτως καὶ τοὺς Τεντυρίτας πρὸς τοὺς κροκοδείλους, κ. τ. λ.

*Sunt qui dicant, quemadmodum Psylli apud Cyrenaïcam regionem naturalem quamdam vim habent adversus serpentes, sic et Tentyritis esse contra crocodilos*, etc. (*Ibid.* lib. XVII, pag. 814.)

française en a fait quelquefois la funeste expérience. On devrait donc regarder comme un bienfait une association d'hommes dont le but serait de délivrer le pays d'un semblable fléau : or, ce but est en partie rempli par des espèces de charlatans, qui calment au moins les alarmes du peuple.

Les Psylles modernes possèdent le secret de délivrer les habitations des serpens qu'elles peuvent renfermer. Ils se vantent aussi de garantir de la morsure de ces reptiles et de celle des scorpions. Les preneurs de serpens se promènent dans les rues des villes et des villages de l'Égypte, en annonçant à haute voix aux habitans qu'ils sont tout prêts à les débarrasser des serpens qui pourraient se trouver dans leurs demeures : ils portent à leur bras un panier où ils les déposent. Ces hommes mettent toujours un certain charlatanisme dans leurs opérations : pour savoir s'il existe des serpens dans un lieu habité, ils commencent d'abord par composer leurs regards et leurs manières, et donnent à toute leur personne un air prophétique; ils tournent avec mystère les yeux dans tous les coins de l'appartement, et finissent par les arrêter dans les endroits où se trouvent effectivement les serpens; ils flairent comme pour s'assurer par l'odorat de la présence de ces reptiles : alors ils prennent une espèce de baguette divinatoire; ils prononcent une exhortation avec des inflexions de voix traînantes pendant à peu près cinq minutes; ils crachent à terre, se baissent et se relèvent ensuite en montrant, soutenu sur la baguette divinatoire, le serpent naguère caché dans quelque trou des murailles

de l'habitation. On pourrait croire que toute cette opération est le résultat d'un escamotage; mais nous pouvons assurer qu'il n'en est rien : nous avons exposé ici les faits dont nous avons été témoins; nous les avons dépouillés de tout le merveilleux sous lequel nous aurions pu les présenter, et l'on peut compter sur la plus exacte vérité.

Mais ces faits, au reste, soumis à une critique judicieuse, n'offrent rien qui ne puisse s'expliquer naturellement par l'analogie avec d'autres faits dont nous sommes témoins tous les jours. En effet, n'y a-t-il pas mille circonstances où les différentes inflexions de la voix de l'homme sont entendues par des animaux domestiques et même sauvages? Nous n'en citerons qu'un seul exemple : le chasseur ne possède-t-il pas l'art de produire des sons qui attirent dans ses filets ou sur ses gluaux une multitude d'oiseaux divers? Assis sur le bord d'un ruisseau et caché dans le feuillage, il se dérobe à tous les regards, et à sa voix trompeuse accourent tous les habitans ailés des bois. Pourquoi le serpent ne serait-il pas aussi attiré par certaines inflexions de la voix de l'homme, et n'y céderait-il pas?

Quant à la présence des serpens, elle peut être certainement indiquée aux ophiogènes par l'odorat; car il résulte des faits observés par les naturalistes, que ces animaux sont enveloppés d'une atmosphère musquée qui doit certainement annoncer leur présence à un odorat un peu exercé.

Les procédés employés par les ophiogènes pour garantir de la morsure des serpens et des piqûres des

scorpions sont précédés et suivis de pratiques mystérieuses, qui ne manquent pas d'éblouir la multitude facile à tromper; ils consistent à mettre dans un vase un peu d'eau, à laquelle on ajoute de l'huile et du sucre : les ophiogènes s'efforcent d'opérer la combinaison du mélange; ils récitent des prières et finissent par cracher dans la préparation qu'ils viennent de faire; ils font avaler cette potion à celui qui demande à être garanti de la morsure des reptiles; ils suspendent ensuite à ses oreilles deux énormes serpens qui s'y accrochent avec les dents, et qu'ils y laissent pendant un quart d'heure. L'opération est alors terminée, et le patient paie de sa bourse les services signalés qu'on vient de lui rendre : il s'en va, persuadé qu'il sera garanti pour l'avenir des morsures des serpens.

Ceux qui ont été soumis à toutes ces épreuves du charlatanisme, sont-ils effectivement inattaquables aux morsures des serpens? c'est ce qu'assurément aucun homme sensé ne sera tenté de croire; mais ils ont obtenu ce résultat, que le sentiment de la crainte des reptiles est considérablement affaibli chez eux. Familiarisés, pour ainsi dire, avec ces animaux, ils osent par la suite en approcher plus volontiers; ne les craignant plus, ils les abordent avec une sorte de franchise qui n'annonce de leur part aucun mauvais dessein, et c'est une raison pour qu'en effet ces reptiles ne leur fassent point de mal; car il est bien reconnu que beaucoup d'animaux ne font de mal aux hommes que lorsqu'en les abordant avec trop de précaution, on les fait croire à des intentions hostiles. Comment, en

effet, pourrait-on expliquer que des hommes pussent, ainsi qu'il arrive aux ophiogènes, porter dans leurs vêtemens et sur leur sein même divers reptiles, et les choisir entre tous, sans le moindre accident; placer des scorpions sous les *tarbouch* ou calottes rouges dont leur tête est couverte, sans en être piqués? C'est cependant ce que l'on voit dans toutes les villes de l'Égypte. C'est en vain que l'on voudrait expliquer ces espèces de phénomènes par la supposition que l'on a cassé les dents des serpens et coupé les pinces des scorpions. Nous avons été à portée de vérifier qu'on ne fait subir à ces animaux aucune mutilation; et il nous a été assuré par des personnes dignes de foi que ces mêmes animaux qui respectent tant les initiés, avaient souvent causé à d'autres personnes des accidens fâcheux.

### §. VII. *Voyage de Rosette au Kaire.*

Après être restés à Rosette durant six semaines environ, nous nous embarquâmes le 1er fructidor de l'an VI (18 août 1798), vers six heures du soir, sur un des bateaux établis pour la communication avec le Kaire. La nuit, qui ne tarda pas à nous envelopper de son ombre, ne nous permit point de jouir long-temps de la vue des bords du Nil. Durant le peu d'instans que nous naviguâmes à la clarté du crépuscule, nous eûmes occasion d'observer dans le Delta des paysages assez variés et assez agréables; l'absence du soleil donnait aux palmiers une nuance foncée, et faisait paraître plus touffus les différens groupes d'arbres qui se pré-

sentaient à notre vue. Le vent s'étant calmé, nous fîmes peu de chemin durant la nuit; de sorte que nous ne perdîmes pas beaucoup de l'aspect des bords du fleuve.

Le lendemain, nous aperçûmes une assez grande quantité de villages : nous passâmes successivement devant *Metoûbis* et *Deyrout*, bourgs assez considérables, et nous arrivâmes vers onze heures du matin au port de *Foueh*; le Nil fait un assez grand nombre de coudes[1] entre cette ville et Rosette. Tous ces nombreux villages qui avaient frappé nos regards, sont construits pour la plupart en terre[2], de telle manière qu'ils ressemblent à des monceaux de boue desséchée. Quelques habitations seulement sont exécutées en brique. Les maisons sont basses, et n'ont guère plus de douze pieds au-dessus du sol; quelques-unes sont surmontées de colombiers de forme pyramidale[3], où se rassemblent des quantités innombrables de pigeons : ce sont d'ailleurs de vilaines et sales cahutes, que leurs habitans à demi nus quittent au milieu même des plus fortes chaleurs du jour pour se livrer aux travaux de l'agriculture. Les uns sont en station auprès des buffles qui font tourner les roues à pots[4] établies sur les bords du fleuve, et dont le bruit criard et monotone se fait entendre de bien loin; d'autres conduisent des animaux attelés à une charrue, avec laquelle ils ne font, pour ainsi dire, que gratter la terre. Un grand nombre de *fellâh*, disposés par étages sur les rives du

[1] *Voyez* les feuilles 36 et 40 de la grande carte d'Égypte en 47 feuilles.

[2] *Voyez* la planche 79, fig. 2, 3 et 4, *É. M.*, vol. I.

[3] *Voyez* la même planche.

[4] *Voyez* la planche 78, fig. 1, *É. M.*, vol. I.

fleuve, arrosent péniblement les champs en culture avec le *delou*, sous l'inspection du propriétaire ou du fermier. Ailleurs on remarque des hommes uniquement occupés des soins de la pêche; ils se tiennent tout nus sur les bords du fleuve, exposés à toute l'ardeur des rayons du soleil; ils ont dans chacune de leurs mains de longues perches auxquelles sont suspendus des filets; ils attendent avec patience que le poisson vienne s'y prendre; les eaux troubles du fleuve leur donnent à l'avance la certitude d'être payés de leur constance.

Le palmier n'est pas le seul arbre qui fasse l'ornement des bords du fleuve; le figuier sycomore en varie l'aspect, et étend au loin son ombre salutaire : nous observâmes que les branches de ce bel arbre sont toutes dans une seule et même direction, celle des vents de nord-ouest qui règnent le plus long-temps dans le pays.

Foueh est bâtie dans un des sites les plus agréables des bords du Nil : un bras du fleuve forme une île en avant de cette ville; et la branche principale, qui se dirige presque perpendiculairement sur elle, offre l'aspect d'un immense canal, ou plutôt d'une espèce de bras de mer, qui paraît être placé là tout exprès pour offrir un aspect admirable. Foueh était autrefois, comme nous l'avons dit, le lieu où abordaient tous les vaisseaux de l'Europe : mais, depuis que l'embouchure du Nil s'est éloignée par suite de l'extension du Delta, et que les canaux qui conduisaient à Alexandrie ont été obstrués ou comblés, tous les avantages dont jouissait cette ville ont été transportés à Rosette; et Foueh

aujourd'hui, presque réduite à la condition d'un bourg, ne se fait distinguer que par l'élégance et la variété des minarets de ses nombreuses mosquées. Les rues de Foueh sont très-étroites. Un quartier de cette ville est habité par des *a'lmeh*, qui, par des danses lascives et voluptueuses, exécutées aux sons d'une musique détestable, charment les loisirs du riche jusque dans l'intérieur des harems.

En partant de Foueh, nous arrivâmes bientôt entre les deux villages de *Chorâfeh* et de *Serenbây*, qui se font face sur l'une et l'autre rive du fleuve, et nous dépassâmes *Deçouq*, bourg considérable situé dans le Delta. A peu de distance de là, nous parvînmes à la hauteur de *Rahmânyeh*, où commence le canal qui, dérivé du Nil, conduit les eaux du fleuve à Alexandrie.

Lorsque nous arrivions près des villages, les habitans, déjà pleins de confiance, accouraient par curiosité sur la rive : nous remarquions parmi eux beaucoup d'enfans, et notamment de petites filles, qui étaient toutes nues; singulier contraste avec l'usage qui plus tard les condamne à se voiler avec un soin extrême : leur peau est basanée et presque noire. Quelquefois aussi nous arrivions auprès des villages à l'improviste : les femmes qui étaient au bord du Nil pour y puiser de l'eau, et qui, dans la confiance de leur solitude, restaient le visage découvert, faisaient tout-à-coup, dès qu'elles nous apercevaient, le mouvement de relever le pan de leur robe pour cacher leur figure [1]; alors

[1] *Voyez*, dans les *Costumes et Portraits*, planche A, une figure de femme du peuple analogue aux femmes dont il est ici question.

elles laissaient entrevoir des parties du corps qu'ailleurs les femmes cachent avec tant de soin : différence bizarre des usages de l'Europe et de ceux de l'Afrique. Ces circonstances nous fournirent toutefois l'occasion de remarquer la taille svelte et élégante des jeunes femmes du peuple, et la beauté de leurs formes, qui contrastent singulièrement avec les traits de leur figure. Les femmes, ainsi que les hommes, ont la peau cuivrée et basanée.

Les Égyptiens aiment beaucoup le bain ; ce qui est un goût bien naturel dans un pays dont la température est aussi chaude que celle de l'Égypte. En faisant route, nous en vîmes un grand nombre qui se précipitaient dans le fleuve et nageaient avec une dextérité incroyable. Souvent ils sortaient de l'eau, se couvraient le corps de poussière, restaient ainsi exposés aux rayons brûlans du soleil, et se replongeaient ensuite au milieu du fleuve.

En continuant de remonter le Nil, nous apercevions des paysages qui flattaient d'autant plus notre vue, qu'ils étaient environnés de toutes parts d'un terrain aride et désert. Nous voyions plus particulièrement dans le Delta d'immenses plaines incultes, couvertes d'herbes inutiles, et qui n'attendaient, pour devenir productives, que des mains actives et industrieuses ; car le sol est excellent, et l'eau nécessaire à sa fécondité n'est pas éloignée.

En passant devant le village de *Sâ el-Hagar,* nous aperçûmes une grande enceinte et des monceaux de décombres, que nous devions reconnaître plus tard pour

être les ruines de l'ancienne Saïs [1]. Notre *râys* nous fit bientôt arriver à la hauteur de *Farestâq*, à l'embouchure du grand canal de *Chybyn el-Koum*, qui établit une communication entre les deux branches de Rosette et de Damiette, à travers la région moyenne du Delta.

Tantôt le Nil est encaissé dans un lit dont les bords sont à pic, et élevés, à l'époque de l'inondation où nous étions arrivés, de six à sept pieds au-dessus du niveau des eaux; tantôt ce fleuve ne connaît plus, pour ainsi dire, de rives, et s'étend fort au loin. C'est ce que nous eûmes lieu d'observer particulièrement depuis Farestâq jusqu'à *Nadyr*, à l'embouchure du grand canal de *Menonf*, que l'on peut considérer comme un fleuve [2], réunissant à travers la partie supérieure du Delta les deux principales branches du Nil.

A l'époque de l'année où nous faisions notre voyage, la plus grande partie des îles et bancs de sable dont le lit du fleuve est rempli, est recouverte par les eaux; mais c'est alors aussi que l'on voit des champs tout entiers de ces pastèques ou melons d'eau vantés avec tant de raison par les voyageurs, et qui naguère avaient sauvé la vie à un si grand nombre de Français dans la pénible marche de l'armée d'Alexandrie au Kaire. Le maïs et le dourah étaient en pleine culture sur les bords du fleuve.

Notre barque s'engrava plusieurs fois dans les coudes où nous avions le vent contraire; alors tous les mariniers, se dépouillant de leurs vêtemens, se jetaient à

[1] Voyez le *Voyage dans l'intérieur du Delta*, *É. M.*, et les Descriptions d'antiquités, *ch. XXV*.

[2] Voyez le *Voyage dans l'intérieur du Delta*, déjà cité, et l'Atlas géographique.

l'eau et tiraient la barque à la cordelle. Pendant tout le temps de notre traversée, nous avons été frappés de la sobriété de ces gens : nous ne les vîmes jamais se nourrir que de biscuit noir et dur, qu'ils faisaient quelquefois tremper dans du bouillon ; ce qui forme une espèce de soupe très-épaisse qu'ils mangent avec leurs doigts.

De distance en distance nous apercevions, sur les bords du fleuve, de petites cabanes où les hommes et les femmes viennent se reposer et se mettre à l'abri des ardeurs du soleil : elles consistent en quatre piquets sur lesquels posent des branches desséchées. Nous étions étonnés de la grande quantité de troupeaux de bœufs et de buffles que nous apercevions sur l'une et l'autre rive : les buffles aiment beaucoup l'eau ; ils y restent long-temps et s'y tiennent enfoncés jusqu'à la tête. C'est un spectacle vraiment curieux de voir dans le Nil des troupeaux entiers de ces animaux qui le traversent ou s'y baignent. Nous avons vu souvent des hommes et de tout petits enfans passant le fleuve à la nage à leur suite : ils avaient sous le ventre un paquet de courges pour les soutenir ; leurs vêtemens étaient noués autour de leur tête, et ils se servaient de leurs mains comme de rames pour se diriger.

Au milieu de nos observations et de tout ce qui attirait nos regards, nous arrivâmes au *Batn el-Baqarah* ou *Ventre de la Vache*, point vers lequel le Nil se sépare en deux parties pour former les deux branches de Rosette et de Damiette. Là le fleuve a une largeur qui paraît immense, et l'on est presque tenté de se croire en mer.

Déjà nous avions aperçu les fameuses pyramides, lorsque nous en étions encore à plus de huit à dix lieues de distance. A mesure que nous avancions, le plâteau sur lequel elles sont assises se développait davantage, et elles offraient à notre admiration leur imposant spectacle. Durant le voyage, nous descendîmes quelquefois de la barque pour aller chercher des pastèques dans les villages voisins. Nous étions bien accueillis par les *fellâh*, qui nous vendaient avec empressement ce fruit que l'on trouve si délicieux dans un pays desséché par l'ardeur du soleil. Dans ces excursions hors de notre barque, nous trouvions le sol brûlant, le ciel nous paraissait enflammé, et nous étions presque suffoqués par des bouffées d'air qui nous semblaient aussi chaudes que si elles fussent sorties de la bouche d'un four.

Dans la traversée du Ventre de la Vache au Kaire, nous aperçûmes sur la rive droite un homme et une femme groupés sur un chameau; ils étaient suivis de leurs parens ou amis montés aussi sur des chameaux, chargés en outre de bagages. C'était une nouvelle épouse que son mari emmenait dans sa demeure. Il nous sembla voir Rebecca[1] suivant le vieux serviteur d'Abraham, qui était venu la chercher pour être la femme du fils de son maître[2]. A chaque pas en Égypte, on retrouve ainsi les mœurs et les usages décrits avec tant de naïveté dans la Genèse.

[1] *En Rebecca coram te est; tolle eam, et proficiscere, et sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus.* (Gen. cap. XXIV, vers. 51.)

[2] *Igitur Rebecca et puellæ illius, ascensis camelis, secutæ sunt virum: qui festinus revertebatur ad dominum suum.* (Ibid. vers. 61.)

Enfin, nous arrivâmes à Boulâq le 3 fructidor, vers cinq heures du soir. Cet endroit peut être considéré comme le port du Kaire, de cette capitale de l'Égypte, qui allait être bientôt l'objet de notre avide curiosité.

# MÉMOIRE

SUR

# LA VALLÉE DU NIL

ET LE NILOMÈTRE DE L'ILE DE ROUDAH *,

Par M. LE PÈRE aîné,

Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées,
Membre de l'Institut d'Égypte.

Le meqyâs ou nilomètre situé dans l'île de Roudah ayant paru devoir donner lieu à des recherches utiles et d'un grand intérêt, l'Institut d'Égypte sentit le besoin de connaître ce monument, de le décrire en rappelant les faits historiques qui s'y rapportent, et de noter les changemens opérés par l'exhaussement du lit et du bassin du Nil, et ceux qu'il a pu éprouver dans ses restaurations successives : à cet effet, l'Institut nomma une commission qui fut composée de MM. Dolomieu, Costaz, Dutertre, Tallien, Norry, et de l'auteur de ce

* Ce mémoire fait suite à celui qui traite de la communication de la mer des Indes à la Méditerranée par la mer Rouge et l'isthme de Soueys, *É. M.*, tom. XI, page 37. Anciennement rédigé, il était beaucoup plus étendu qu'il ne l'est ici; mais son auteur, ayant postérieurement retrouvé dans des écrits qui ont été déjà imprimés dans l'ouvrage de la Commission, nombre de discussions relatives aux questions qui font l'objet spécial de ce mémoire, a dû, pour éviter des redites, en réduire le texte autant que possible, en renvoyant à ces écrits.

mémoire[1]; mais, les données nécessaires à recueillir à cet égard devant naturellement résulter des travaux des ingénieurs, cette commission nous laissa le soin de répondre aux vues de l'Institut. Ces recherches, devant porter sur le mouvement et l'action des eaux de ce fleuve, exigeaient au moins la durée d'une crue; c'est pourquoi le rapport ne put être fait à l'Institut qu'en nivose an VIII (janvier 1800). Mais des observations postérieures sur la crue et le décroissement du Nil, celles auxquelles ont donné lieu les travaux annuels et la restauration architecturale du meqyâs, ont fourni un complément utile de ce premier rapport; ces diverses opérations étaient du ressort des ingénieurs auxquels nous devions les confier, en nous réservant le soin de les suivre et de les coordonner. Ce mémoire, qui en rassemble les résultats, comprendra deux parties : dans la première, nous traiterons de la vallée du Nil; le meqyâs, objet spécial de ce mémoire, en fera la seconde partie.

[1] Notre honorable collègue M. Girard aurait nécessairement fait partie de cette commission : mais, à cette époque, il était en mission dans la haute Égypte, où, secondé par MM. Jollois et Devilliers, il avait à diriger des recherches et des opérations analogues dont il a produit les beaux résultats.

# PREMIÈRE PARTIE.

## De la vallée du Nil.

Chargé, par nos fonctions mêmes, de la direction des eaux, dans la vue d'établir et d'améliorer la navigation, d'opérer les irrigations nécessaires à l'agriculture, et d'assurer, d'après la crue, les écoulemens qu'exigent le temps limité des semailles et la salubrité des campagnes, nous avons regardé comme indispensable d'étudier d'abord le régime du Nil dans son étiage et dans ses crues périodiques; cette étude devait donc s'étendre sur ce qui concerne son cours et ses diverses embouchures, la pente, la vitesse, le volume et la qualité de ses eaux; les époques, les causes, les effets, la durée et la mesure de ses crues, l'exhaussement du lit de ce fleuve et de la vallée qui constitue son bassin, et enfin les conséquences qui en résultent pour l'agriculture, considérées par rapport à l'impôt territorial (le *myry*); dont le meqyâs devient le régulateur, vrai quelquefois, mais plus souvent fictif et simulé, comme on le verra dans la seconde partie de ce mémoire[1].

Parmi les nombreux historiens, géographes et voyageurs qui ont écrit sur l'Égypte, Hérodote, Diodore, Strabon et Pline, chez les anciens; Kalkasendi, Abou-

[1] *Voir*, page 555, note *, nos motifs pour supprimer ou réduire nos discussions sur ces diverses questions.

l-fedâ et el Maqryzy, auteurs arabes; Pococke, Niebuhr et Volney, voyageurs du siècle dernier, sont ceux particulièrement qui peuvent faire autorité. On sait assez ce que ces voyageurs ont eu à vaincre, dans leurs recherches, de dangers et d'obstacles dus autant à la superstition des indigènes qu'à l'avarice et à la méfiance des gouvernans; mais, établis en Égypte, nous avons pu voir, mesurer, questionner, et obtenir ainsi les résultats qui faisaient l'objet de nos recherches.

*Dénominations du Nil.*

Le Nil[1] est justement célèbre; l'analyse de ses phénomènes dispose à excuser l'idolâtrie des peuples qui le déifièrent et crurent devoir lui offrir leurs premiers hommages, avant même de les adresser à l'astre du jour, qui, sans les eaux bienfaisantes de ce fleuve, aurait fait et ferait encore de l'Égypte une terre inhabitable, comme les vastes et brûlans déserts de l'Afrique qui lui sont contigus.

Ce fleuve a pris le nom de *Nilus* et *Ægyptus*, des rois qui régnèrent sur ce pays; le dernier donna aussi son nom à l'empire. Les prêtres appelaient le Nil *Horus* et *Zeidorus*, qui signifient *soleil* et *fertilité*: ils prétendaient que le Nil marquait les saisons de l'année;

[1] Les poëtes et les sculpteurs ont personnifié le Nil, en le représentant sous la forme d'un vieillard, le coude sur une urne, tenant en main un trident, emblème des eaux; et, pour faire allusion aux seize coudées qui répondaient à la meilleure crue, ils ont distribué, comme symbole de la fertilité, autour de ce vieillard, seize enfans, dont les attitudes gracieuses et variées caractérisent l'heureux effet des crues du fleuve au terme de seize coudées, qui produisait l'abondance des récoltes.

l'été par son débordement, l'automne en retirant ses eaux, le printemps par les fleurs qui croissent sur ses bords et par les œufs de crocodiles. D'autres peuples le qualifièrent différemment[1].

*Des sources du Nil.*

Pline et Claudien confirment l'opinion que les sources du Nil ont été inconnues aux anciens; les recherches des différens princes qui ont régné sur l'Égypte, Sésostris, Cambyse, Alexandre, les Ptolémées (Philadelphe et Évergète), enfin César et Néron, pour les découvrir, furent toutes infructueuses, et de là le proverbe du poëte Claudien, *caput Nili quærere,* pour signifier l'inutilité d'une entreprise. D'autres souverains étrangers firent les mêmes tentatives et n'eurent pas plus de succès.

Cependant ces recherches, quoique souvent périlleuses et sans résultat, ne firent qu'exciter le zèle pour cette découverte, bien qu'elle ne présente pas d'utilité réelle : on sait que le Nil (*Bahr el-Abyad*) est alimenté et grossi dans ses crues périodiques, moins par ses propres sources situées au pied nord de la chaîne des montagnes *Qamry* (de la Lune) que par ses nombreux affluens, qui sont des fleuves eux-mêmes, tels que le Mareb, l'Abaouy, le Tacazzé, et par plusieurs versans secondaires, ainsi que par les pluies torrentielles qui ont lieu sous cette zone brûlante vers l'époque du

[1] *Voir*, à cet égard, le *Mémoire sur le meqyâs de l'île de Roudah*, par M. Marcel, *É. M.*, tome xv.

solstice; et quoiqu'on puisse dire rigoureusement que le Nil ne reçoit pas d'affluens depuis Syène jusqu'à la mer, on doit cependant le considérer comme étant encore alimenté par les eaux de beaucoup de ravins qui y débouchent, notamment sur sa rive orientale : c'est aussi par ces gorges ou vallées étroites, rapides, et très-multipliées sur l'une et l'autre rive plus ou moins escarpées du fleuve, que ces eaux torrentielles charrient dans le bassin du Nil des alluvions parmi lesquelles se trouvent des fragmens divers de matières minérales, ainsi détachés, arrachés de ces montagnes latérales.

Mais, si l'on pouvait un jour établir la topographie des sources nombreuses et disséminées du Nil, elles paraîtraient telles peut-être (en ne les considérant que dans leurs produits respectifs), qu'il serait difficile d'en qualifier une seule de source-mère, si ce n'est d'après les nomades indigènes, et partout où, dans un esprit de rivalité, chacune de ces peuplades prétendrait à la possession de cette source-mère exclusivement.

Nous nous abstenons de plus longs développemens sur les recherches successives de beaucoup d'autres voyageurs que nous ne citerons pas, et nous renvoyons aux mémoires où ces matières ont déjà trouvé place parmi les questions plus spéciales qu'avaient à traiter leurs auteurs; mais nous pensons toujours que le proverbe *caput Nili quærere* n'en conservera pas moins toute sa force.

*Cours du Nil.*

Peu de Français, pendant que nous avons occupé l'Égypte, avaient remonté le Nil au-dessus de la cataracte de Syène; ils n'avaient pu étendre leurs recherches scientifiques en Nubie: seulement, à l'époque de l'évacuation du pays, on avait recueilli divers itinéraires et des renseignemens précieux, tous propres à faciliter l'exploration des régions latérales ou plus élevées, pour laquelle on venait d'organiser diverses commissions de savans, d'artistes et d'ingénieurs, qui devaient se répandre au dehors, à l'est, au sud et à l'ouest de l'Égypte. Rien donc de ce qu'on pourrait dire aujourd'hui sur le cours du Nil au-delà du tropique, n'appartiendrait à l'expédition française; c'est pourquoi nous devons nous référer tant aux ouvrages anciens sur cet objet qu'à ceux qu'on a publiés postérieurement, en nous bornant à rappeler, ce qu'on savait précédemment, que le Nil blanc (*Bahr el-Abyad*) offre dans son cours, depuis le 7e degré jusqu'au 31e ½ de latitude nord, auquel répond le saillant du Delta à la mer, un développement total de 925 lieues (de vingt-cinq au degré), dont 350 au sud et à l'est du Dârfour, 350 en Nubie, et 225 en Égypte.

Mais, pour ce qui concerne cette dernière région, on renvoie au beau travail géographique exécuté par les différens corps d'ingénieurs de l'armée, et dû principalement à M. le colonel Jacotin qui l'a dirigé, à M. Legentil, à M. Jomard, et autres officiers du génie géographe, du génie militaire et des ponts et chaussées[1].

[1] *Voyez* l'Atlas géographique de l'Égypte, en 53 planches.

*Du régime du Nil.*

Le régime d'un fleuve consiste dans les résultats combinés du volume, de la pente et de la vitesse des eaux, des époques et de la durée des hautes et basses eaux, et de la fixité de section de son lit et de ses rives, due à leur degré de résistance contre l'énergie du courant, qui tend à les corroder dans ses plus fortes crues accidentelles et périodiques. Ainsi la stabilité do régime doit résulter de la nature du sol sur lequel les eaux exercent leur action.

Or, nous considérons le régime du Nil comme ayant peu de fixité, et particulièrement dans la basse Égypte, où son lit n'est formé, par alluvions, que de sable et de limon, qui ont peu de consistance. En effet, le lit supérieur du Nil et ceux des grandes branches de Rosette et de Damiette ont tellement varié de position dans les temps anciens, qu'il serait difficile aujourd'hui de retracer positivement leur direction primitive, et, pour des temps postérieurs, celles qui se sont succédé, soit naturellement, soit par l'effet des travaux des hommes dont l'histoire a conservé le souvenir; si ce n'est peut-être dans un site plus élevé de son cours, *Gebel el-Selseleh*, où, par la résistance du sol dans lequel son lit est encaissé, le Nil aurait conservé son gisement en ce point qu'on peut encore considérer comme invariable, et où se trouvent réunis tous les élémens qui doivent constituer son régime.

*Branches et bouches du Nil.*

Renonçant à approfondir les questions que ce titre comporte et que nous n'avions d'abord traitées que très-sommairement dans le mémoire auquel celui-ci se rattache, nous renvoyons à une dissertation spéciale et pleine d'intérêt par le rapprochement des temps anciens et des temps modernes (par M. du Bois-Aymé), sur le nombre, la nomenclature et la direction des branches du Nil, sur le gisement de leurs bouches respectives à la mer. Ce collègue nous paraît, dans sa discussion, avoir lumineusement établi l'identité des dénominations anciennes et successives avec celles d'aujourd'hui. Quant à ce qui concerne particulièrement les bouches ou *boghâz*, qui, bien que placées dans le même ordre sur le littoral formant la base maritime du Delta, entre Péluse et Alexandrie, n'occupent plus précisément leurs sites primitifs, ces déplacemens, abstraction faite des travaux successifs ordonnés par les souverains et dont les historiens font mention, ont pu résulter de causes naturelles, des effets alternatifs et simultanés de la mer et des débordemens du Nil : ils peuvent se reproduire encore ; car ces mêmes causes pourraient agir fortuitement et avec énergie sur le sol peu consistant du Delta et sur les sables mobiles de la plage maritime, à l'entrée de ces bouches ou *boghâz*. En effet, qu'il survienne, par une coïncidence toujours possible, et par opposition à une faible crue du Nil, une mer forte et agitée pendant quelques jours, telle que la barre habituelle

d'un de ces *boghâz*, qui se serait accrue au point de fermer ce *boghâz*, ne puisse être ouverte au large par le courant du Nil; il arrivera que ce fleuve, en déviant de sa direction actuelle, se portera sur un autre pertuis ou *boghâz*, ou bien s'ouvrira un nouveau débouché sur la plage, et là où la pente naturelle du sol appellerait les eaux. Il est donc dans la nature même des choses que ces bouches éprouvent dans la suite de nouveaux déplacemens.

Nous concluons de tout ce qui précède, qu'une nouvelle discussion serait surabondante et paraîtrait fastidieuse, après celles qui ont été produites par plusieurs de nos collègues, et qui ne laissent plus rien à désirer.

Nous ajouterons seulement que, parmi les bouches secondaires, ou fausses bouches, dont M. du Bois-Aymé fait mention, il n'a pu citer, vu le silence des historiens, et faute de renseignemens à cet égard, une sorte de bouche ou communication qui aurait existé entre le lac *Mareotis* et la rade d'Alexandrie, non loin du port vieux, dans le site le plus étroit et où l'abaissement de la côte est aussi le plus grand. Mais, que cette communication ait existé naturellement, ou qu'elle ait été du fait des souverains qui l'auraient opérée, on dut craindre, en l'ouvrant ou en la maintenant, d'une part, de gâter par les alluvions du Nil cette magnifique rade et le port même d'Alexandrie, où ce fleuve aurait eu une décharge constamment ouverte; et, d'autre part, d'altérer par la salure des eaux de la mer celles du lac, propres à la culture, que le Nil y versait annuellement dans ses crues : si nous pensâmes à rouvrir cette com-

munication lors du blocus d'Alexandrie par la flottille anglo-turque (qui entra dans le lac *Mareotis*, après la coupure des digues et du canal d'Alexandrie), les considérations impérieuses du moment devaient nous affranchir de pareilles craintes; et, d'ailleurs, nous nous proposions d'écluser [1] plus tard cette coupure, et d'établir entre le port vieux et le *Mareotis* une communication, et de rappeler dans ce lac vaste et profond, et sur les derrières d'Alexandrie, cette grande activité industrielle et commerciale dont jouissaient anciennement les habitans de la célèbre cité et de la province d'Alexandrie.

Toutefois, nous ne pûmes donner suite à l'ouvrage, à peine commencé, de cette coupure, vu les progrès rapides du blocus et l'état des négociations, qui faisaient déjà présager l'évacuation définitive de l'Égypte. Le général en chef nous avait témoigné le plus vif desir de voir exécuter promptement cet ouvrage important; il serait encore très-intéressant de s'en occuper aujourd'hui.

*De la pente du Nil* [2].

Le lit du Nil n'ayant pas éprouvé d'exhaussement ni d'atterrissement sensible sur la barre granitique qui

[1] On ne connaissait pas anciennement le système des écluses, dont aujourd'hui l'emploi serait nécessaire à cause des variations de niveau de la mer et du lac, et des inconvéniens qu'il y aurait à verser constamment des eaux de mer dans ce lac, et réciproquement.

[2] Pour motiver l'emploi alternatif que nous faisons des anciennes ou des nouvelles mesures, nous renvoyons au Mémoire sur le canal des deux mers, auquel celui-ci fait suite. Voir *É. M.*, tome XI, page 37.

constitue la cataracte de Syène, nous pouvons faire abstraction de la partie supérieure de son cours, et le considérer sur le territoire de l'Égypte seulement, bien que l'étendue qu'il y parcourt soit le quart au plus de son cours entier. Le lit du Nil, qui s'est évidemment exhaussé depuis cette cataracte jusqu'à la mer, s'est aussi étendu vers le nord en avant du Delta; il a donc perdu de sa pente primitive, et cette pente diminuera à mesure que le Delta s'agrandira vers la mer.

Si le Nil, étant à peine aux deux tiers de son décroissement, n'a près du Kaire que 4 à 5 pouces de pente par 1000 toises, cette pente doit être moindre encore en allant vers la mer; or, en divisant les 120000 toises que donne le développement de la branche de Rosette (du Kaire à Berenbâl, où les eaux déjà saumâtres dans le bas Nil semblent indiquer le terme du cours de ce fleuve), par les 16 pieds 4 pouces de pente que le nivellement général a fournis pour cette distance, on obtient un quotient d'environ 2 pouces par mille, qui exprime la pente moyenne du bas Nil dans l'étendue du Delta.

Nous ne pensons pas, quelle que soit la hauteur (encore inconnue) des sources du Nil au-dessus du niveau de la mer, que la pente de ce fleuve puisse être réputée aussi considérable que celle de quelques grands fleuves du globe.

De tous les nivellemens faits pour connaître et constater la pente du Nil, nous donnons trois résultats pour la latitude du Kaire, en relatant les époques et l'état du Nil dans son décroissement.

| DATES | HAUTEUR au Meqyâs. | EFFECTIF de la crue restante. | VALEUR en pieds. | DISTANCES. | PENTE trouvée. | PENTE réduite pour 1000 toises. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | coud. | coud. | ds. | toises. | ds o l | ds l |
| 25 frimaire an VII (15 décemb. 1798). | 9. 20. | 6. 10. | 10. 8° | 1800. | o. 9 8. | o. 5 $\frac{1}{2}$. |
| 22 frimaire an VIII (13 décemb. 1799). | 9. 6. | 5. 20. | 9. 6. | 1700. | o. 8 6. | o. 5 » |
| 12 nivose an VIII (2 janvier 1800). | 8. 13. | 5. 3. | 8. 6. | 2100. | o. 7 2. | o. 3 $\frac{1}{2}$. |

Les deux premiers résultats ne pouvaient varier sensiblement, ayant été obtenus à des époques assez semblables du décroissement de l'an VII et de l'an VIII; mais le troisième paraît différer fortement, quoiqu'il n'y ait eu que vingt jours d'intervalle et 15 pouces de décroissement, du 22 frimaire au 12 nivose an VIII. Cette différence nous a paru provenir de l'action des vents, qui étaient d'aval lors de la dernière opération; on a fait ces nivellemens sur le bras du Nil qui longe et sépare l'île de Roudah du vieux Kaire : l'exactitude de ces opérations nous est garantie par la précision qu'y ont apportée les ingénieurs auxquels nous les devons (MM. Chabrol et Févre), et par la concordance de ces résultats partiels et de ceux qu'on a obtenus par le nivellement général, auquel ces ingénieurs ont aussi coopéré; résultats dont on a déduit le niveau respectif des deux mers et du Nil, repéré sur le meqyâs.

*De la vitesse du Nil.*

On a fait, les 15, 16 et 17 messidor an VII (2, 3 et 4 juillet 1799), dans le temps des plus basses eaux, des opérations pour connaître la vitesse du Nil; on était sur le rivage de l'île de Terseh, un peu au-dessus du vieux Kaire : la largeur du fleuve est, dans cet endroit, de 160 toises (c'est le double de celle de la Seine au pont de Louis XVI à Paris).

Un corps flottant, ayant à peu près la même pesanteur spécifique que l'eau, y a été plongé et abandonné au courant (le vent du nord-est, qui était faible, ne pouvait nuire à la précision de l'expérience).

Le corps flottant, plongeant de 18 à 20 pouces, a parcouru, savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1re expérience. . | 300 mètres | en 7 minutes | 53 secondes. |
| 2e. . . . . . . . . | 300 | en 6 | 19 |
| 3e. . . . . . . . . | 300 | en 7 | 36 |

Prenant un résultat moyen entre la première et la troisième expériences, qui diffèrent peu entre elles, on trouve que le Nil a une vitesse de 300 mètres en 7 minutes 45 secondes : ainsi la vitesse du régime du Nil, dans le temps des plus basses eaux, est de 645 millimètres, ou 1 pied 11 pouces 10 lignes, par seconde; ce qui revient à environ 1200 toises à l'heure, ou 2 pieds, nombre rond, par seconde.

Une observation faite dans la haute Égypte, en l'an VII, par M. Girard, vient à l'appui de ce résultat;

elle porte que les eaux du Nil ont commencé à se troubler à Syène le 3 thermidor, et à Qené le 8 : or, il en résulte, pour les cinq jours de différence et une distance d'environ soixante lieues, une vitesse de douze lieues par jour, et de 1200 toises à l'heure.

Une autre observation, faite au Kaire, sur la crue d'Esné, confirme encore ce résultat ; la crue a commencé à Esné le 9 messidor; elle n'a été sensible au Kaire que le 20 : la distance de cent cinquante lieues étant répartie sur les onze jours qui font la différence de ces époques, on en déduit une vitesse moyenne de 1366 toises à l'heure. Mais cette vitesse, qui s'accroît sensiblement dans les hautes eaux, n'est jamais assez considérable pour qu'on ne puisse remonter le Nil à la rame ou à la cordelle, comme il est d'usage, ou plus souvent à la voile, quand le vent est favorable; et si cette vitesse était plus forte, le Nil ne pourrait pas déposer ses troubles aussi facilement sur les terres et dans son lit, au point d'opérer leur exhaussement. A la vérité, les eaux qui forment l'inondation diminuent beaucoup de vitesse, surtout au débouché de la vallée au-dessous du Kaire, où, trouvant à s'étendre sur une grande surface, elles perdent, avec leur vitesse acquise, la faculté de retenir autant de ces troubles, dont la précipitation s'opère alors plus facilement sur les terres.

Cette vitesse de 2 pieds par seconde dans les basses eaux répond à la vitesse moyenne de la Seine, au terme de l'étiage au-dessus de Paris; nous pensons, eu égard à toutes les considérations qui peuvent déterminer le

lieu de la plus grande vitesse d'un fleuve [1], que ce lieu, pour la partie du cours du Nil en Égypte, doit se trouver immédiatement au-dessous de *Gebel el-Selseleh* (montagne de la Chaîne), où son lit, réduit à moins de 300 toises entre les montagnes escarpées qui le bordent, est aussi plus profond.

*De la qualité des eaux et des troubles qu'elles contiennent.*

L'analyse de l'eau du Nil [2] a fait voir qu'elle ne contenait pas de sels amers, mais seulement du sel marin (muriate de soude), et des carbonates terreux, mais en si petite quantité, qu'elle se rapproche beaucoup, pour la pureté, de l'eau distillée; elle peut avec succès la remplacer dans les arts chimiques : mais est-elle préférable, pour la santé, à une eau moins pure? des médecins en doutent, d'autres ne le pensent pas. Nous savons, par notre propre expérience, que, quelque quantité qu'on en boive, elle n'incommode pas; elle passe pour être légère, saine, et même, dit-on,

[1] On sait que la vitesse dépend beaucoup de la pente, et qu'elle croît en plus grand raison que les racines des pentes; mais elle n'en dépend pas absolument, parce que les eaux, suivant leur degré de hauteur, de charge et d'action, dans le lit du fleuve, la modifient considérablement. Il est certain que la plus grande vitesse ne correspond pas toujours à la plus forte pente, ni aux plus grands affluens, mais au point où la pente et le volume des eaux courantes concourent pour produire un plus grand effet; ce qui semble en fixer le *maximum* vers le centre des fleuves, c'est-à-dire entre les sources, où les pentes sont ordinairement les plus fortes, et l'embouchure, où le volume des eaux, égal à la somme des affluens, est aussi le plus considérable.

[2] Faite avec beaucoup de soin par M. Regnault, alors ingénieur des ponts et chaussées.

nutritive : on croit qu'elle est prolifique pour tous les animaux, et leur grande fécondité, en Égypte, semble confirmer cette opinion ; l'eau du Nil excite les sueurs et les urines ; elle est laxative et purge comme les eaux nitreuses.

C'était au retour de nos voyages dans le désert, où nous ne trouvions que des eaux saumâtres, que celle du Nil nous paraissait délicieuse ; et cette circonstance, remarquée par tous les voyageurs, a sans doute contribué à faire vanter l'excellence de l'eau du Nil. En réalité, cette eau, prise au Kaire et analysée, a été trouvée cinq fois plus pure que celle de la Seine à Paris. Mais ce n'est qu'à l'époque où commence le décroissement du fleuve, qu'elle possède ce degré de pureté ; les qualités malfaisantes qu'on lui attribue au moment où les eaux sont basses et stagnantes et à celui où elles commencent à croître, semblent venir de la quantité prodigieuse d'insectes que la grande chaleur y engendre. Les causes qui peuvent altérer la pureté de l'eau du Nil, suivant les différentes saisons, n'ont pas été suffisamment observées ; mais il est constant que, quand le fleuve commence à croître, les premières eaux se mélangent avec les eaux croupissantes des lacs, des marécages et des bas-fonds, avec lesquels il a cessé de communiquer par son décroissement : ces eaux sont aussi visqueuses et diversement colorées pendant la crue, parce que les affluens du Nil, qui grossissent à différentes époques, entraînent des eaux bourbeuses et des végétaux qui couvraient le sol, composé lui-même de terres diversement colorées ; celui de Sennâr, qui est

rouge, contribue peut-être à donner au Nil cette même teinte qu'on remarque dans ses eaux.

*De la dépense ou produit du Nil.*

Nous nous proposions de mesurer la dépense du Nil au *Gebel el-Selseleh* (mont de la Chaîne), où le fleuve encaissé est réduit à une largeur de moins de 300 toises, et dont la section est mieux déterminée que dans la plaine cultivée au-dessus et au-dessous du site en question; au défaut de ce résultat, nous rappellerons celui qui a été fourni pour la latitude de Syout, par M. Girard, dans la première décade de germinal an VII (du 21 au 30 mars 1799), le Nil étant à la fin de son décroissement, et marquant 5 coudées environ à la colonne du meqyâs. Cet ingénieur a conclu du produit de trois sections par leur vitesse respective, une dépense moyenne, par seconde, de $781^{m}73$, équivalant à 23044 pieds cubes par seconde, et à 1382674 pieds par minute. Si nous comparons cette dépense à celle de la Seine, que Mariotte a trouvé être de 200000 pieds cubes par minute, équivalant à 500000 pouces d'eau, nous remarquons qu'elle l'excède dans le rapport de 13 à 2, et enfin, que la dépense du Nil serait six à sept fois plus forte que celle de la Seine.

*Des Crues du Nil.*

Le Nil, dans ses débordemens périodiques, présente un phénomène auquel est intimement liée l'existence

physique des contrées qu'il arrose. Ce fleuve, par un séjour de trois mois sur la terre, y dépose les principes et l'aliment de la végétation, sans lesquels le pays serait frappé de stérilité; et l'on sait que quelques pieds de crue au-delà comme au-dessous des besoins sont également nuisibles, en causant ces famines et ces épidémies dont les suites sont inévitables et funestes.

C'est donc un terme moyen seul qui garantit la bonté des récoltes : aussi l'on peut dire et répéter sans exagération que le Nil est pour les habitans de l'Égypte la mesure de l'abondance et de la vie; convaincus de cette vérité, ces peuples durent soigneusement étudier le mouvement, la hauteur et la durée des crues, pour ne pas s'exposer à perdre le fruit des semences qu'ils confiaient à leur terre nourricière.

L'histoire conserve le souvenir de quelques années désastreuses où la crue manqua absolument et naturellement sans doute; mais ce qui paraît donner de la force à l'opinion où l'on est sur la possibilité de détourner le Nil et de le jeter dans les vastes déserts de l'Afrique, ce sont les faits mentionnés dans les citations suivantes.

Savary, dans ses *Lettres sur l'Égypte,* tome II, p. 187, rapporte ce passage d'Elmaçin[1] :

« L'an 1106, pendant le règne d'Elmestensor, sultan d'Égypte, l'inondation manqua absolument. Ce prince envoya Michel, patriarche des Jacobites, vers l'empereur d'Éthiopie, avec de magnifiques présens. Le roi

[1] Sous l'empire d'Abou'l-Qâsem, quarante-huitième khalife depuis Mahomet.

vint à sa rencontre, lui fit un accueil favorable, et lui demanda le sujet de sa mission. Le patriarche lui répondit que le défaut de la crue du Nil l'avait amené, et que cet événement, qui faisait craindre aux Égyptiens les horreurs de la famine, les jetait dans la consternation. Sur ces remontrances, l'empereur fit couper une digue qui détournait le fleuve; et les eaux, reprenant leur cours ordinaire, montèrent de trois coudées en un jour. Michel revint de son ambassade, et fut reçu avec de grands honneurs. »

Bruce nous fournit un nouveau fait historique sur de semblables tentatives de la part des Abyssins. « Vers l'an 120 de l'hégire (738 de J.-C.), Lalibala, qui régnait en Abyssinie, entreprit de réaliser la prétention favorite qu'ont les Abyssiniens, de pouvoir changer le cours du Nil[1]. »

Ces faits, s'ils sont exacts, confirmeraient donc l'opinion de la possibilité de détourner le Nil, à l'immense préjudice de l'Égypte; mais peut-être serait-il possible aussi, dans un but contraire, de ramener dans le Nil quelques rivières qui coulent et s'épuisent aujourd'hui dans les déserts de l'Afrique, et, en concertant ces opérations avec les souverains des contrées supérieures, d'assurer une inondation toujours bonne pour l'Égypte, et de trouver même, dans la surabondance des crues, des moyens d'accroissement de son territoire, en portant des eaux sur les points nombreux du désert susceptibles d'en recevoir, et d'y établir ou créer des oasis.

[1] *Voyez* Bruce, *Voyage en Nubie et en Abyssinie*, tom. 1er, pag. 609.

*Époques des crues.*

Il paraît, d'après le témoignage des anciens, et notamment d'Hérodote, qui avait interrogé les prêtres sur la nature de ce fleuve, qu'il était reconnu que ses crues périodiques avaient lieu constamment au solstice d'été; les modernes regardent aussi le mois de juin comme le temps le plus ordinaire où commence la crue du Nil : c'est vers l'équinoxe d'automne qu'il commence à décroître. Mais, pour que les crues aient lieu à cette époque en Égypte (à la latitude du Kaire), il faut qu'elles aient précédé de soixante-dix à quatre-vingts jours, vers leur source, le temps du solstice. Cette époque est assez constante; cependant on a conservé le souvenir de crues infiniment tardives, qui ont eu des effets désastreux.

Les Qobtes, ignorans et superstitieux, admettent pour cette époque le 20 juin, et croient qu'elle est annoncée tous les ans par ce qu'ils nomment *noqtah*, la goutte, qu'ils prétendent tomber la nuit qui précède ce jour, et qui est précisément celle de la Saint-Jean; ils croient que cette goutte (qui n'est autre chose qu'une rosée) purifie l'air, chasse la peste et présage une heureuse crue du Nil : toutefois, il est vrai que des rosées fort abondantes précèdent annuellement la crue et qu'elles opèrent un effet salutaire.

On sent assez qu'il est impossible d'observer une marche régulière dans le phénomène des crues, parce qu'il est dû à des causes infiniment variables, qui sont

l'époque, l'abondance et la durée des pluies, la force et l'inconstance des vents. Le Nil, au reste, n'est pas le seul fleuve qui croisse en été[1]; l'Afrique et l'Inde ont aussi des fleuves sujets au même phénomène.

*Cause des crues.*

Nous n'entreprendrons pas de réfuter ni même d'énoncer diverses opinions erronées des anciens sur les causes des débordemens annuels du Nil : on sait positivement aujourd'hui combien sont abondantes les pluies qui tombent tous les ans, et dans la même saison, sous la zone torride; que ces pluies sont dues aux nuages formés sur la Méditerranée et portés à cette latitude élevée par les vents qui soufflent annuellement de la région du nord à des époques assez constantes. Les pluies seules font donc naître les débordemens du Nil, qui ont lieu, comme on l'a déjà exposé, à peu près à la même époque; quant aux variations, elles sont dues à un concours de causes et de circonstances physiques qui ne se trouvent jamais réunies de la même manière.

*Hauteur et durée des crues.*

Nos observations pour connaître la hauteur effective des crues ont fait voir que ces crues, qui s'élèvent de 20, 24 coudées et plus, dans la haute Égypte, sont

[1] L'époque des pluies, dans l'Abyssinie, constitue l'hiver des peuples qui habitent cette contrée.

réduites à 15 vers le Kaire, et à 2 seulement vis-à-vis de Rosette et de Damiette.

Le sol des rives du fleuve, graduellement élevé, suit assez bien la pente superficielle des eaux : mais cette pente varie suivant que le lit du fleuve est ouvert ou resserré, et qu'il éprouve, dans ses sinuosités, plus ou moins l'influence des vents ; car la vitesse, dans une sinuosité qui porte le courant à l'est, peut être accélérée par un vent d'ouest, quand le même vent tend à la diminuer là où le courant prend une direction contraire : or, il faudrait admettre une direction rectiligne, une section uniforme et constante du lit du fleuve, pour que les vents, dans leurs variations, imprimassent une vitesse qu'on pût calculer dans ses rapports avec la pente et la résistance du terrain, qui constitue le régime; mais il n'est pas dans la nature de satisfaire à toutes ces conditions hypothétiques.

C'est donc en vain qu'on chercherait une loi suivant laquelle s'opèrent les crues et les baisses journalières à un point quelconque du cours du fleuve; il en est de même de la durée locale des crues subordonnées à un concours de causes variables dont l'action ne peut être soumise au calcul. On sait, par exemple, que la crue est plus faible à Esné qu'à Qené, quoique cette dernière ville se trouve plus bas d'un degré : mais cet effet, qui surprend d'abord, se conçoit lorsque l'on considère le rétrécissement du fleuve à Qené, le détour qu'il fait presque à angle droit vers l'ouest, et dans une direction opposée au vent d'ouest, qui y soutient les eaux plus hautes et pendant un temps plus long : or, il n'est

plus étonnant que le Nil baisse déjà dans la haute Égypte, quand il croît encore au Kaire et dans la basse Égypte, comme il arrive aussi dans la partie basse du canal d'Alexandrie, où les eaux s'élèvent encore, quoique le décroissement soit déjà considérable à sa prise d'eau près de Rahmânyeh. Il résulte de ces diverses considérations, qu'on doit faire une étude particulière du mouvement des crues, pour en approprier les effets aux besoins locaux de la culture et des habitans, et que c'est au moyen de ces connaissances qu'on peut établir un système d'irrigation convenable aux divers points de l'Égypte.

*Effet des crues.*

On sait assez que, sans un séjour déterminé des eaux sur les terres pour qu'elles puissent être convenablement abreuvées, on n'aurait que peu ou même on n'aurait pas de récoltes; l'effet des crues, par une inondation générale, est donc de fournir l'aliment de la végétation, l'eau, qui, par l'action d'un soleil ardent, procure dans ce climat deux ou trois récoltes, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des engrais, parce que, portant avec elle un limon productif, elle peut être renouvelée au gré du cultivateur, à raison du besoin des plantes. Parmi toutes les cultures, celles de l'indigo, de la canne à sucre et du riz, offrent un exemple particulier de l'intelligence du *fellâh* dans l'économie de l'irrigation et le renouvellement de ce principe nutritif des végétaux.

*Mesure des crues.*

On peut conclure de ce qui précède sur l'effet des crues, qu'il doit exister une mesure dans les irrigations; car, si une crue faible est l'avant-coureur de la famine et des maux qui l'accompagnent, une crue trop forte prend aussi le caractère d'une inondation désastreuse, attendu que la terre refroidie et trop long-temps abreuvée n'est plus, en reculant le temps des semences, propre à la culture qui lui est convenable.

Nous donnerons la mesure de ces crues rapportée à la colonne du meqyâs, et nous exposerons la source des erreurs contradictoires des anciens et des modernes dans l'énoncé du terme de ces crues le plus favorable pour la culture et les moissons (seconde partie de ce mémoire).

Une longue et fâcheuse expérience avait appris à redouter également les faibles et les trop fortes crues; elle avait prouvé qu'un terme moyen seul procure au cultivateur d'abondantes récoltes, et assure au souverain le paiement de l'impôt.

Il est constant, dans l'état des choses, que ce terme d'abondance a pour limite 13 à 14 coudées effectives (21 à 25 pieds) : on ne doit pas avoir égard aux données des voyageurs qui établissent le terme d'une bonne récolte entre 20 et 26 coudées (raisonnant toujours pour la latitude du Kaire), parce que ces coudées ne sont pas celles de la colonne, comme on l'expliquera ci-après.

L'art peut rigoureusement remédier à l'excès des crues par un bon système d'irrigation et de dessèchement. En effet, au moyen de digues éclusées, on pourrait, au besoin, porter à la mer le trop-plein des canaux, ou verser des eaux dans les parties basses du désert, partout où elles donneraient lieu à quelque végétation utile.

Dans les crues faibles, on pourrait, par les mêmes moyens, retenir les eaux et empêcher qu'elles ne s'écoulassent en pure perte, quand l'agriculture les réclamerait; c'est ainsi que les anciens avaient ouvert une décharge du fleuve dans le vaste bassin naturel du lac de Mœris. Mais, pour établir ce système d'amélioration, il est indispensable de bien connaître le régime du Nil, ainsi que d'étudier le pays sous les rapports de géologie, de culture locale et d'industrie : telles sont les connaissances qu'on devait obtenir de la confection de la carte hydraulique de l'Égypte, et de l'étude de toutes ces conditions, dont s'occupaient les ingénieurs répandus dans les provinces.

Le système actuel des irrigations n'est que le faible reste d'un meilleur état de choses, et il reçoit des atteintes continuelles de l'intrigue et de l'abus du pouvoir. Il arrive, en effet, que des hommes puissans et en crédit dirigent les arrosemens pour leurs propres intérêts, sans égard pour ceux de leurs voisins et le bien général. Mais il fallait aussi se défendre d'un zèle inconsidéré et donner au travail propre à détruire ces abus, toute la maturité désirable.

Selym, après la conquête de l'Égypte, et pour le

bien général, avait remis en vigueur les anciens réglemens pour la meilleure distribution des eaux; ce qui influe si puissamment sur la prospérité du pays: il avait assigné des fonds sur le produit du myry pour l'entretien annuel des canaux et des digues à la charge du gouvernement; on veillait à ce que l'emploi en fût fait avec économie et fidélité, et ces fonds ne pouvaient être détournés de leur destination[1].

[1] On peut juger, par la lettre qui suit, de l'opinion publique sur l'importance de l'entretien des canaux, des digues et des ponts, auquel on destinait alors le tiers des impositions:

*Le khalife O'mar ben el-Khettâb, successeur d'Abou-Bekr, à A'mrou ben el-A'âs, son lieutenant.*

« A'mrou ben el-A'âs, ce que je désire de toi à la réception de la présente, c'est que tu me fasses un tableau de l'Égypte assez exact et assez frappant pour que je puisse m'imaginer voir de mes propres yeux cette belle contrée. Salut. »

*Réponse de A'mrou ben el-A'âs.*

« O prince des fidèles, peins-toi un désert aride et une campagne magnifique au milieu de deux montagnes, dont l'une a la forme d'un monticule de sable, et l'autre, celle du ventre d'un cheval maigre, ou bien du dos d'un chameau.

« Telle est l'Égypte : toutes ses productions et toutes ses richesses, depuis Isoar jusqu'à Mancha (depuis Asouân jusqu'aux frontières de Ghaza), viennent d'un fleuve béni qui coule avec majesté au milieu d'elle; le moment de la crue et de la diminution de ses eaux est aussi réglé que le cours du soleil et de la lune.

« Il y a un temps fixe où toutes les sources de l'univers viennent payer à ce roi des fleuves le tribut auquel la Providence les a assujetties envers lui : alors les eaux augmentent, elles sortent de son lit, et elles arrosent toute la surface de l'Égypte pour y déposer un limon productif.

« Il n'y a plus de communication d'un village à l'autre que par le moyen de barques légères, aussi innombrables que les feuilles de palmier.

« Ensuite, lorsqu'arrive le moment où des eaux cessent d'être nécessaires à la fertilisation du sol, ce fleuve docile rentre dans les bornes que le destin lui a prescrites, pour laisser recueillir les trésors qu'il a cachés dans le sein de la terre.

« Un peuple protégé du ciel, et qui, semblable à l'abeille, ne paraît destiné qu'à travailler pour les autres, sans profiter lui-même du fruit de ses peines et de ses sueurs, ouvre légèrement les entrailles de la terre et y dépose des semences dont il

L'entretien des canaux secondaires de village à village, de leurs digues et autres ouvrages d'art, était une charge locale des cantons et des propriétaires; les travaux avaient lieu deux mois avant que le Nil commençât à croître, et l'intérêt de ces propriétaires en garantissait assez bien l'exécution.

Mais, quand les Mamlouks eurent envahi le pouvoir, tout dégénéra; ils dissipèrent les fonds assignés pour les travaux, ou n'en affectèrent qu'une très-faible partie aux plus pressans besoins, songeant aux leurs avant tout.

Nous avons en vain cherché ces anciens réglemens, ils avaient disparu; tout est soumis à présent aux seuls usages, qui ont force de loi tant que le pouvoir, la violence et l'arbitraire n'y apportent pas des modifications, dont l'effet est presque toujours une injustice à l'égard des propriétaires sans crédit ou sans moyens pécuniaires.

attend la prospérité de la bienfaisance de cet Être suprême qui fait croître et mûrir les moissons; le germe se développe, la tige s'élève, son épi se forme par le secours d'une rosée bénigne qui supplée aux pluies, et qui entretient le suc nourricier dont le sol s'est abreuvé.

« A la plus abondante récolte succède tout-à-coup la stérilité. C'est ainsi que l'Égypte offre successivement, ô prince des fidèles, l'image d'un désert aride et sablonneux, d'une plaine liquide et argentée, d'un marécage couvert d'un limon noir et épais, d'une prairie verte et ondoyante, d'un parterre orné des fleurs les plus variées, et d'un vaste champ couvert de moissons jaunissantes. Béni soit à jamais le nom du Créateur de tant de merveilles!

« Trois choses contribuent essentiellement à la prospérité de l'Égypte et au bonheur de ses enfans : la première, de n'adopter aucun projet tendant à augmenter l'impôt; la seconde, d'employer le tiers des revenus à l'augmentation et à l'entretien des canaux, des digues et des ponts; et la troisième, de ne lever l'impôt qu'en nature sur les fruits que la terre produit. Salut. » (Extrait d'un ouvrage arabe, intitulé : *Abrégé géographique et politique de l'Égypte sous les soultans mamlouks*; traduit par M. Venture.)

Il arrive souvent, dans les années où la crue a été faible, que les villages s'arment pour détourner du réservoir commun l'eau qui leur est nécessaire, sans égard pour leurs voisins, et que l'arrosement de tout un canton est soumis au sort d'un combat entre les *fellâh*. Ces assauts ont également lieu quand le Nil est trop fort; nous avons vu de ces *fellâh* venir à main armée couper des digues pour évacuer, au grand préjudice de leurs voisins, la surabondance des crues dont ils redoutaient le trop long séjour sur leurs propriétés, et nous avons dû plusieurs fois requérir l'autorité militaire pour faire justice de ces voies de fait. Mais les terres des villages qui ont été privés d'eau, tombent en *charâqy* [1], et les paysans n'ont pas toujours les moyens de les ensemencer l'année suivante, quoique le Nil soit très-favorable. Après ces événemens, on voit passer, dans le désert, des familles entières de *fellâh* qui y prennent la vie d'Arabes pasteurs ou bédouins. Que peut-on attendre alors de ces hommes qui ont tout perdu? car, qui n'a rien est ou devient l'ennemi naturel de celui qui possède; et le sort de ces malheureux serait insupportable, s'ils ne trouvaient dans le fatalisme et leurs préjugés religieux une sorte de contre-poids à leur misère : c'est pour eux une grâce d'état, qui fait leur résignation; *men Allah*, « Dieu l'a voulu, » disent-ils.

[1] On appelle *charâqy* les terres qui, n'ayant pu être arrosées par la crue, n'ont pas été ensemencées; elles sont exemptes de toute imposition ou redevance envers le fisc et les propriétaires : dans les mauvaises inondations, la quantité en est très-considérable.

*Études proposées sur le système des irrigations.*

Pour établir cette distribution si nécessaire des eaux jusque dans les parties les plus éloignées, pour les répandre avec économie lors des crues faibles du fleuve, pour disposer les décharges propres à porter à la mer la surabondance des eaux, pour pouvoir proposer enfin un plan général de distribution des eaux, nous avions rédigé, pour les ingénieurs répartis dans les provinces, une série de questions à traiter et de recherches à faire à cet égard. Toutes ces questions, élevées dans l'intérêt spécial ou combiné de la navigation, des irrigations et de la salubrité, tendaient donc à obtenir des projets généraux et de détail, basés sur toutes les considérations qui précèdent. Les ingénieurs devaient ajouter à leurs opérations topographiques, géodésiques et de nivellement, des recherches sur les carrières de toute espèce, sur les procédés et les frais de leur exploitation, sur les fours à chaux et à plâtre, sur les moyens mécaniques usités, ceux à reproduire ou à créer pour l'extraction, le transport et l'emploi des divers matériaux, etc., etc.

De son côté, notre collègue M. Girard devait diriger de semblables études partout où le service aurait exigé sa présence. Enfin, nous appelions l'attention des ingénieurs sur ce qui concerne l'administration, la police et les usages locaux, dans tout ce qui peut intéresser les irrigations; et, à cet égard, ils devaient encore recueillir les anciens réglemens, qui, bien que tombés

en désuétude, pouvaient être remis en vigueur immédiatement. Dans ces vues, ils auraient consulté les gens du pays, dont les souvenirs précieux pouvaient faire connaître les secrets de l'intérêt privé, qui, presque partout, s'opposait à des améliorations nécessaires et urgentes.

Telles étaient les questions qu'on avait à traiter; et déjà plusieurs ingénieurs avaient recueilli des renseignemens utiles, mais qui ont été perdus par suite de l'évacuation du pays, sauf ce qu'on en retrouve dans les divers mémoires de nos collègues qui ont été imprimés.

*Évaluation des crues par les anciens.*

Une question dont on n'a pas encore fourni la solution, est celle de la mesure des crues des temps les plus reculés, comparée à celle des crues des temps modernes. On se demande encore aujourd'hui pourquoi une crue de 8 coudées, qui suffisait du temps de Mœris, ne suffit plus à présent, et comment déjà du temps d'Hérodote il en fallait une de 15 à 16 coudées.

« Ce que les prêtres (dit Hérodote) me racontèrent de ce pays, est encore une preuve de ce que j'en ai dit: sous le roi Mœris, toutes les fois que le fleuve croissait seulement de 8 coudées, il arrosait l'Égypte au-dessous de Memphis, et, dans le temps qu'ils me parlaient ainsi, il n'y avait pas encore neuf cents ans que Mœris était mort; mais maintenant, si le fleuve ne monte pas de

16 coudées, ou au moins de 15, il ne se répand point sur les terres [1]. »

La difficulté qu'ont éprouvée tant d'auteurs et de critiques à expliquer cet excédant de 7 à 8 coudées, nous paraît venir de ce qu'ils ont tous supposé, avec Hérodote, que l'inondation devait s'élever de cette quantité au-dessus du niveau qui résultait des 8 coudées de crue réputées suffisantes du temps de Mœris.

Nous pensons que, si le niveau des crues peut s'élever insensiblement, ainsi que le lit du Nil et ses berges, le volume des eaux reste sensiblement le même, et qu'il ne varie que dans les limites des plus faibles aux plus fortes crues; que, s'il a pu exister chez les anciens une différence aussi considérable dans l'évaluation des crues, cela n'a pu tenir qu'au défaut de savoir les apprécier : ils les rapportaient à un repère variable et autre que celui des basses eaux; et cette différence est résultée, d'une part, des encombremens des nilomètres, qui, placés plus anciennement à un niveau qui a dû être celui de l'étiage [2], se sont trouvés d'autant plus enterrés que le lit du Nil s'est élevé, et, d'autre part, de ce qu'en ajoutant des coudées supérieures sur ces nilomètres, on a proclamé pour crue effective un nombre de coudées qui n'indiquait, sur la colonne, que le niveau supérieur des crues, sans avoir égard au terme des basses eaux; et c'est encore ce qui a lieu de nos

[1] Herod. *Hist.* lib. II, §. 13.

[2] Le terme *étiage* (eaux d'été) semble ici peu convenable pour exprimer les basses eaux, attendu que c'est avec l'été que le Nil commence à croître, et qu'il est dans ses hautes eaux précisément à la fin de l'été.

jours, puisque nous parlons de 17 et 18 coudées, parce que l'on en compte 1 et 2 au-dessus des 16 coudées de la colonne, dont les 3 inférieures sont cependant à déduire, puisqu'elles restent au-dessous des plus basses eaux du fleuve. Nous pensons que, dans aucun cas, on ne peut admettre une augmentation aussi sensible dans le volume des eaux; car elle eût été surabondante et funeste même, si 8 coudées pouvaient suffire antérieurement.

Mais on verra par ce qui suit, que, si le nombre de 8 coudées suffisait avant Mœris, celui de 15 à 16 coudées a pu être nécessaire après la mort de ce prince; et l'on reconnaîtra comment, en considérant mieux le phénomène, les crues ont paru varier aussi rapidement de plusieurs coudées, sans que cependant il en soit résulté une augmentation dans le volume des eaux, ni un changement utile ou nuisible par rapport aux irrigations.

Supposons, en effet, qu'on parvienne à donner au lit du fleuve une plus grande profondeur, en faisant disparaître ces nombreux atterrissemens qui le rendent aujourd'hui guéable sur plusieurs points de son cours, dans le bas Nil : il est évident que les basses eaux, qui ne découvrent aujourd'hui que la moitié de la quatrième coudée du meqyâs, pourront descendre jusqu'au pied de la colonne, au zéro de sa graduation; alors la crue, qui se comptera depuis zéro, ne cessera pas d'atteindre sensiblement la dix-septième coudée, et l'on aura, comme au temps où cet effet avait lieu, 16 coudées de crue effective, au lieu de 13 à 14, que nous savons suffire aujourd'hui.

On sait que, du temps de Mœris, le Nil ne recevait qu'une partie des eaux supérieures, l'autre ayant été rejetée dans le lac de Mœris et dans le *Maréotis* par le Bahr Belâ-mâ; que, par conséquent, il ne pouvait pas être aussi profond, puisqu'il recevait moins d'eau. Sans doute que, rentrées toutes dans son lit par la fermeture ou l'abandon du Mœris, elles l'auront creusé sensiblement; que, ces eaux y descendant alors plus bas dans l'étiage, ainsi que par les nouveaux canaux qui débouchaient à la mer, les crues auront été réputées plus considérables, et l'on aura passé de cette manière, et peut-être assez rapidement, du terme de 8 coudées à celui de 16, sans qu'il en soit résulté un accroissement réel dans la crue, parce que les 7 à 8 coudées d'augmentation n'avaient lieu qu'en contre-bas du niveau constant des crues et dans le lit du Nil : on aura seulement obtenu l'avantage du desséchement des terres basses du Delta, par suite d'un écoulement plus rapide.

On voit donc comment il serait possible d'obtenir aujourd'hui, en approfondissant le lit du fleuve, 2 à 3 coudées de plus de crue, mais numériquement seulement et sans qu'il en résultât aucun accroissement dans le volume des eaux; car, si ce volume pouvait varier, toutes choses égales d'ailleurs, dans le nombre actuel des affluens du Nil, ce serait plutôt pour diminuer par suite de la destruction des forêts, si favorables à l'entretien des sources dont ce fleuve s'alimente vers son origine.

*Exhaussement du lit et de la vallée du Nil par les alluvions.*

On a long-temps mis en question si le sol cultivable de l'Égypte, qui constitue la vallée du Nil, est un produit d'alluvions résultant des débordemens du fleuve.

Hérodote a dit que le sol de la basse Égypte est un produit du Nil.

« Ce que les prêtres me dirent de ce pays [1] me parut très-raisonnable : tout homme judicieux qui n'en aura point entendu parler auparavant, remarquera, en le voyant, que l'Égypte, où les Grecs vont par mer, est une terre de nouvelle acquisition et un présent du fleuve; il portera aussi le même jugement de tout le pays qui s'étend au-dessus de ce lac (de Mœris), jusqu'à trois journées de navigation, quoique les prêtres ne m'aient rien dit de semblable : c'est un autre présent du fleuve. La nature de l'Égypte est telle, que si vous y allez par eau, et qu'étant encore à une journée des côtes vous jetiez la sonde en mer, vous en tirerez du limon à onze orgyies (douze à treize brasses environ) de profondeur. Cela prouve manifestement que le fleuve a porté de la terre jusqu'à cette distance.

« Cet accroissement (ajoute Hérodote, qui en tire une conséquence effrayante pour l'Égypte) continuant de se faire toutes les années, le terrain parviendra un jour à une telle hauteur, que les eaux du

[1] Herod. *Hist.* lib. II, §. 5.

Nil ne pourront plus y atteindre, même dans leur plus grande crue. L'Égypte deviendra un pays stérile et absolument inhabitable; alors il sera pour toujours dans le cas où les Égyptiens disent que les Grecs doivent se trouver dans les années de sécheresse, et lorsque le ciel leur refuse de la pluie. »

Aristote, qui avait adopté la même opinion qu'Hérodote, en tire aussi les mêmes conséquences, et tous deux paraissent avoir voulu prouver combien peu était fondée la prétention des Égyptiens d'être le plus ancien peuple de la terre, puisque, disent ces historiens, leur pays (la basse Égypte, et non la Thébaïde) n'a pas toujours existé, et qu'ils cultivent un terrain qui est l'ouvrage et le présent du Nil.

L'opinion de la formation du Delta et de l'exhaussement continu du sol de l'Égypte dans toute son étendue par les dépôts annuels du limon du Nil, a donc été celle des anciens. En effet, il suffit de considérer sur la carte la forme saillante et convexe de la côte, entre Alexandrie et Péluse, et les bouches plus saillantes encore de Rosette, de Bourlos et de Damiette, pour reconnaître que le fleuve seul a pu former cette extension du littoral [1]. On ne peut donc douter que le Delta

[1] On peut donc, sans recourir à d'autres hypothèses, admettre que le Delta serait l'ouvrage du Nil exclusivement : cependant je rappellerai mon opinion, que la formation du détroit de Gibraltar, fortuite ou opérée de main d'homme, et, par suite, l'épanchement de la Méditerranée dans l'Océan, auraient donné naissance au Delta et à l'isthme de Soueys; opinion suggérée moins par les traditions que par des considérations géologiques. En effet, après avoir parcouru l'isthme dans tous les sens, je n'ai pu y voir qu'un vaste déversoir naturel et respectif des deux mers. Je dis respectif, parce que la Méditerranée, qui,

n'occupe le bassin d'une baie que les dépôts successifs de limon ont comblée, et l'on sera toujours surpris que cette assertion ait été combattue, quand d'ailleurs tant d'autres fleuves présentent, à des modifications près, le même phénomène à leur embouchure.

plus élevée de 25 pieds, aurait atteint le niveau de la basse mer à Soueys, pouvait, ainsi que le Nil, verser dans la mer Rouge dès le moment du jusant de cette mer. J'admettrais d'autant mieux cette décharge dans le golfe Arabique, qu'étant étroit et profond au pied des hautes montagnes qui longent son bassin au sud, ce golfe semble être résulté plutôt d'un courant rapide et continu vers la mer des Indes, que de l'irruption de cette mer elle-même, qui, trouvant des limites au fond du golfe à Soueys, n'a pas une grande action au détroit de Bâb el-Mandel, où la marée est peu sensible.

Hérodote, en rapportant et discutant les diverses opinions des anciens sur les vraies limites de l'Égypte, dit :

« Si donc notre sentiment sur l'Égypte est juste, celui des Ioniens ne peut être fondé : si, au contraire, l'opinion des Ioniens est vraie, il m'est facile de prouver que les Grecs et les Ioniens eux-mêmes ne raisonnent pas conséquemment, lorsqu'ils disent que toute la terre se divise en trois parties, l'Europe, l'Asie et la Libye ; car, suivant ce raisonnement, ce n'est pas le Nil qui sépare l'Asie de la Lybie, puisqu'il se brise à la pointe du Delta et le renferme entre ses bras, de façon que cette contrée se trouve entre l'Asie et la Libye. » (*Hist.* lib. II, §. 16, traduct. de Larcher.)

Mais beaucoup d'anciens ne partageaient le monde qu'en deux parties, l'Europe et l'Asie ; l'Afrique aurait fait partie de l'Europe.

*Tertia pars rerum Libye, si credere famæ*
*Cuncta velis ; at, si ventos cœlumque sequaris,*
*Pars erit Europæ.*
(LUCAN. *Pharsal.* lib. IX, v. 411.)

« Toute la terre, dit Isocrate, se partage en deux parties, l'Asie et l'Europe. » (*Panég.* t. I, p. 216.)

Il se trouve cependant des auteurs qui joignent l'Afrique à l'Asie; témoin Silius Italicus :

*Æoliis candens austris et lampade Phœbi,*
*Æstifero Libye torretur subdita cancro,*
*Aut ingens Asiæ latus, aut pars tertia terris.*
(*Punic.* lib. I, v. 193.)
(*Note du trad. d'Hérodote*, n°. 52.)

Or, ces dernières opinions, bien que contradictoires en apparence, seraient également fondées, si on les rapporte aux époques qui leur sont propres. En effet, avant la rupture de l'isthme de Gibraltar (fait

A mesure que le Nil a élargi et multiplié ses embouchures, et qu'elles se sont éloignées, il a perdu de sa pente, de sa vitesse, et, par suite, l'énergie nécessaire pour entretenir la profondeur de ses bouches, où les atterrissemens présentent aujourd'hui des dangers trop réels (les *boghâz*) et sont devenus l'effroi des navigateurs.

Nous pensons qu'il est difficile d'assigner le terme

hypothétique), l'Afrique aurait été liée à l'Europe, et entièrement détachée de l'Asie par le Nil, qui confluit à-la-fois dans la Méditerranée et dans la mer Rouge, jointes alors par le détroit de Soueys; mais après la rupture du détroit de Gibraltar, qui aurait donné naissance à l'isthme de Soueys, l'Afrique se sera trouvée *détachée* de l'Europe et rattachée à l'Asie, comme elle l'est aujourd'hui par l'isthme de Soueys, que (dans notre hypothèse de la rupture de l'ancien isthme de Gibraltar) l'abaissement de la Méditerranée aurait fait naître fortuitement.

Quant à la pente continue du sol entre Soueys et Péluse, nos nivellemens prouvent assez qu'une marée de huit pieds à Soueys, telle qu'il en survient accidentellement, ne trouverait, si elle pouvait opérer un versement constant, qu'une faible barrière, due à la fluctuation des sables du désert, ou plutôt au travail encore apparent des hommes, et celle qu'on a remarquée au nord du lac Amer dans celui de Menzaleh, à travers les lagunes actuelles qui séparent ces deux lacs.

Et je pourrais peut-être fortifier cette assertion, que *l'Afrique a été anciennement séparée de l'Asie*, en observant qu'aucun des antiques monumens de la Thébaïde ne retrace, pour l'époque de leur construction, l'existence du *chameau* dans cette contrée, lorsque tant d'espèces d'animaux moins précieuses pour les usages et les besoins domestiques figurent dans les hiéroglyphes; fait certain et assurément digne de remarque : on pourrait en conclure que le chameau n'aurait passé de l'Asie en Égypte qu'après la formation de l'isthme ainsi opérée, et qui serait, d'après les traditions, antérieure de dix-neuf siècles à l'ère chrétienne, époque antérieure elle-même à la première émigration connue des Juifs en Égypte.

Enfin, une nouvelle considération pourrait ajouter encore à ces premiers motifs : c'est la similitude des espèces littorales de poissons qu'on retrouve dans les deux mers, au sud et au nord de l'isthme de Soueys; rapprochement qu'a fait M. Geoffroy Saint-Hilaire dans le cours de ses travaux zoologiques : à moins qu'on ne prétende que la température, la nature du sol et la salure des eaux, toutes choses égales, sous la zone étroite comprise du 30e au 31e degré, peuvent suffire pour produire ce résultat.

de l'exhaussement du Delta et de la vallée du Nil; car où trouver un repère fixe d'où l'on puisse en mesurer les progrès? Ce phénomène incontestable est encore mieux prouvé par l'enfoncement des bases des anciens édifices, actuellement couverts par les terres en culture; mais quel est l'âge de ces monumens, et à quelle hauteur ont-ils été fondés au-dessus du sol soumis aux inondations? Au reste, il n'est pas certain qu'ils aient été mis à l'abri des débordemens, puisqu'ils ont pu long-temps exister sans que cette condition ait été remplie.

*De la fertilité de l'Égypte.*

On voit, d'après toutes les considérations qui précèdent, que la fertilité de l'Égypte doit résulter du rapport toujours variable entre le volume, l'époque et la durée des crues, et l'étendue des terres qui peuvent jouir des bienfaits de l'irrigation; ce résultat, cependant, éprouve diverses atteintes de l'action délétère des vents du *khamsyn*, qui brûlent souvent les moissons avant qu'elles soient parvenues à leur maturité. Mais, outre cet inconvénient physique, pour lequel il y a peu de remède, il est encore des fléaux politiques contre lesquels l'intervention du gouvernement est indispensable : telles sont les incursions fréquentes des Arabes, qui tiennent les *fellâh* dans une anxiété cruelle, et nuisent ainsi à la sécurité si nécessaire dans les travaux de l'agriculture; telles sont encore l'avarice et la rapacité des seigneurs, et la sourde cupidité des agens du fisc, qui dévorent la subsistance des malheu-

reux *fellâh*, dont le sort inspire tant d'intérêt et de pitié : mais le remède à tant de maux peut naître de la force et de la volonté d'un meilleur gouvernement.

En effet, l'histoire et les vieux monumens de l'Égypte déposent, d'une manière irrécusable, que ce pays, célèbre sous tant de rapports, a long-temps existé avec splendeur sous ses princes indigènes, les Pharaons, qui l'ont, pour ainsi dire, créé à force de travaux et d'industrie; mais qu'ensuite, étant tombé sous le joug des Perses qui l'ont envahi et dévasté, tout y a dégénéré ou péri; que, devenu le domaine des Grecs, les Ptolémées l'ont fait revivre avec un éclat qui leur a survécu, à beaucoup d'égards, sous les Romains, sous les empereurs de Constantinople, et même sous les premiers khalifes; mais que, par de nouvelles vicissitudes, devenu la proie des Turks et des Mamlouks, ce pays est bientôt retombé dans l'état de dépérissement où nous l'avons trouvé à la fin du siècle dernier; faits dont on doit conclure que les temps les plus heureux de l'Égypte peuvent renaître sous l'autorité d'un gouvernement paternel et réparateur, dont les bienfaits devraient établir et perpétuer la légitimité pour le bonheur et la splendeur de ce pays.

## SECONDE PARTIE.

### Des meqyâs[1] ou nilomètres.

#### *Définitions.*

On appelle, en termes synonymes, *sérapis, niloscope, meqyâs, nilomètre*, une colonne de mesures contenant un nombre de coudées (*dera'*[2]) divisées en palmes subdivisés en doigts, d'après laquelle on constate les progrès journaliers de la crue et du décroissement du Nil, et les changemens que des causes constantes ou variables tendent à opérer dans le lit et le régime du fleuve.

On voit, d'après cette définition, qu'un meqyâs ne diffère pas, dans son objet, des échelles graduées que, de nos jours, on grave sur les murs de quai, sur des piles de pont et des bajoyers d'écluse, afin d'apprécier les crues des fleuves et des rivières ou les marées, et de régler les hauteurs d'eau pour les besoins de la navigation combinés avec les écoulemens que nécessitent les desséchemens, les irrigations et la salubrité.

#### *Précis historique.*

Les nilomètres étaient consacrés à Sérapis[3], à qui

[1] Terme arabe, qui s'applique aussi au monument dans lequel se trouve la colonne graduée qui constitue le meqyâs proprement dit.

[2] *Dera'* exprime la distance du coude à l'extrémité de la main.

[3] *Sérapis* traduit par *mesure du Nil*, selon Jablonski.

l'on attribuait la puissance de faire croître les eaux et de calmer les ouragans.

On sait qu'il a existé nombre de ces monumens dès la plus haute antiquité. En effet, le cours du Nil, partagé entre divers souverains, a dû exiger plusieurs nilomètres, pour connaître, dans les diverses localités, la hauteur, nécessairement variable, des crues sur son grand développement. Nous citerons particulièrement (en suivant l'ordre topographique, à défaut d'ordre chronologique) celui d'Éléphantine, décrit par Strabon, encore existant, et sur lequel notre collègue M. Girard a fait un rapport à l'Institut d'Égypte;

Celui de Syène, qui, d'après le témoignage d'Héliodore, subsistait encore à la fin du IV[e] siècle, et qui fut restauré par A'mrou;

Celui d'Ermeṇt (ancienne *Hermonthis* [1]), dont il existe des vestiges vus par Granger et Pococke, et mesurés par nos collègues;

Celui de Qous (ancienne *Coptos*);

Celui de Denderah, dont on attribue l'érection à A'mrou;

Ceux d'Akhmym et d'Ensena, attribués par les Arabes à Daloukah, reine d'Égypte, et dont Maqryzy dit que les coudées étaient plus petites que celles des autres *meqyâs*;

Celui de Holouân, situé au-dessus de Memphis, dans les dépendances de Fostât sur la rive droite du Nil, et que A'mrou fit réparer;

[1] *Voyez* la *Description d'Hermonthis*, par M. Jomard, *A. D.*, chapitre VIII, et planche 97, *A.*, volume I.

Celui de Memphis, plus ancien et plus célèbre, qui existait encore, dit Maqryzy, à l'arrivée des musulmans en Égypte[1];

Celui de Babylone, construit dans la citadelle même, sur les ruines de laquelle on a bâti le château actuel : il est attribué au gouverneur grec Nicolas Gor, qui vivait sous Héraclius;

Enfin celui de Roudah, le meqyâs actuel.

Il en existait plusieurs autres encore dans la basse Égypte; tels étaient ceux d'Alexandrie, de Mendès et de Xoïs : ceux-ci ne pouvaient offrir le caractère et l'aspect d'un monument, puisqu'ils n'étaient destinés qu'à mesurer quelques pieds d'élévation, à quoi la crue est réduite sur les côtes maritimes et dans le Delta.

El-Soyouty et d'autres auteurs arabes affirment que sur les nilomètres du Sa'yd toutes les coudées, indistinctement, sont divisées en 24 doigts.

Maqryzy dit que la colonne d'un meqyâs est ordinairement divisée en 22 *coudées* subdivisées en 24 doigts, et que celles qui peuvent se trouver au-dessus des 22 premières, contiennent 28 doigts; mais on ne conçoit pas

[1] Ce nilomètre, caché aux yeux du peuple, était placé dans le temple de Sérapis. Dès le premier jour de la crue, on le transportait dans le temple d'Apis, où il restait quatre mois, c'est-à-dire jusqu'à la retraite des eaux. C'était donc une mesure portative, graduée, et consacrée à la mesure des eaux du Nil.

En 318, Constantin fit enlever cette mesure du temple de Sérapis, et la fit placer dans l'église d'Alexandrie; l'Égypte en fut alarmée. Julien, qui voulait renverser le christianisme, et rétablir l'idolâtrie en Égypte, fit reporter dans le temple de Sérapis la mesure et l'idole de cette divinité; elles y restèrent jusqu'à la destruction entière de ce temple, exécutée par Théophile, patriarche d'Alexandrie, d'après les ordres que lui donna Théodose en 390.

comment une colonne qui doit varier de hauteur comme les crues, à différentes latitudes, pourrait conserver une longueur constante de 22 coudées.

C'est évidemment dans la multiplicité et dans la succession de ces nilomètres qu'on trouve la première source des difficultés que les historiens ont rencontrées pour rétablir les véritables rapports des crues des différens âges, en admettant même que les anciens ont eu généralement le même but, celui de connaître les crues effectives, abstraction faite de la profondeur très-variable du Nil sur les différens points de son cours. En effet, ces *meqyâs* furent établis pour des intérêts indépendans et sans coïncidence entre eux, afin d'évaluer les crues locales, qui devaient varier en raison combinée des pentes, de la section du lit, de l'action variable des vents, du nombre et de l'importance des canaux d'irrigation, des branches de dérivation et des bouches du fleuve, propres, soit à retenir, soit à évacuer les eaux, en temps opportun.

Ces difficultés, dans le rétablissement du rapport des crues, naissent encore de la diversité des mesures primitives adoptées comme naturelles, fictives ou composées, et souvent altérées par l'autorité des conquérans ou des possesseurs légitimes de l'Égypte; et, sans remonter à celles des Perses, des Grecs et des Romains, nous voyons que, du temps des khalifes (en 640), on comptait, dit Kalkasendi, sept espèces de coudées, savoir:

La coudée o'mar, dont on s'est servi pour mesurer la grande base de Bassora à Coufa;

La coudée hazem ou *hachémique*, dite *grande coudée*, de 24 doigts, en usage dans le droit mahométan : le doigt répondait à sept grains d'orge, ou à quarante-neuf poils de mulet ;

La coudée noire (*dera' el-soudâh*), pour les nilomètres, les édifices et les marchandises précieuses ;

Enfin, celles dites *belal, yousef, asaba* et *maharam* : mais elles variaient toutes dans leurs dimensions et leurs subdivisions ; c'est pourquoi l'on n'a jamais été d'accord sur l'évaluation rigoureuse des crues, pour la mesure desquelles on employa différens modules, ainsi qu'il se pratique de nos jours. Ces discordances résultent encore des changemens qui ont dû naître des immenses travaux des anciens, qui, en creusant de nouveaux canaux, de vastes retenues, et en ouvrant de nouvelles bouches, opérèrent un écoulement plus prompt des eaux du fleuve : tel est celui qu'on attribue au roi Mœris, qui dériva ces eaux dans le lac de ce nom, et en fit un immense réservoir, mais en profitant d'un bassin naturel ; car la raison se refuse à croire qu'il a été creusé de main d'homme[1].

Pour ne pas donner trop d'étendue à cette notice historique des nilomètres, nous renvoyons au mémoire de M. Marcel[2], où cet auteur cite, avec son érudition bien connue, et par ordre chronologique, les divers historiens, géographes et voyageurs qui ont traité du Nil et du meqyâs de Roudah.

Dans ce mémoire, M. Marcel cite les manuscrits

[1] *Voir* le Mém. de M. Jomard sur le lac de Mœris, *A. M.*, t. VI, p. 155.
[2] *É. M.*, tome XV.

orientaux dans lesquels il a puisé, et les divers traducteurs de ces manuscrits, auxquels il renvoie ses lecteurs. Dans la première partie, il traite du Nil, de ses noms et surnoms dans l'antiquité, et des divers *meqyâs* qui ont existé successivement sous les princes indigènes et sous les Perses, les Grecs, les Romains, et depuis sous les Arabes.

Dans la seconde partie, il donne l'histoire de l'île de Roudah, et les époques successives de la construction du meqyâs et de ses reconstructions et réparations. Ces époques sont :

La première, sous le khalife Soleymân (de 96 à 177 de l'hégire), construction.

La seconde, sous le khalife Al-Mâmoun (de 199 à 232), reconstruction.

La troisième, sous le même khalife (de 233 à 484), réparations.

La quatrième, sous le khalife el-Mostanser-b-illah (de 485 à 925), *idem.*

La cinquième, sous le sultan Selym (de 925 à 1213), réparations.

La sixième, enfin (de 1213 à 1215), restauration par les ingénieurs français.

Dans la troisième partie, M. Marcel fait connaître l'état présent du meqyâs (mais sommairement, et pour ne pas anticiper, dit-il, sur ce qui nous est propre exclusivement), et les usages d'après lesquels on constate et l'on proclame les crues du Nil. Il produit un tableau chronologique, extrait d'auteurs arabes, qui fait connaître les résultats des crues annuelles du Nil, depuis et compris l'an 20 jusqu'à 1152 de l'hégire (de 640 à 1739, *è. v.*), formant onze cent trente-trois années,

mais qui se réduisent à mille vingt-deux, à cause de neuf lacunes comprenant cent onze années, et même à mille cinquante, pour vingt-huit autres années comprises au tableau, mais sans indication des crues [1] : nous en produirons une suite pour soixante-six années, de 1150 à 1215 de l'hégire (1737 — 1801). Dans le tableau des onze cent trente-trois années, la coudée est de 28 doigts; et dans celui de soixante-six années postérieures, la coudée n'est plus que de 24 doigts.

Dans la quatrième partie, M. Marcel donne les traductions des inscriptions koufiques, karmatiques et arabes, qu'on lit sur la colonne et sur la poutre transversale [2] du meqyâs et sur les frises dont sont ornées les parois du puits et de la chambre, et enfin de celles de l'intérieur de la mosquée. Il détermine six époques pour ces inscriptions. Ensuite il produit l'inscription arabe et française (gravée en lettres d'or sur une table de marbre blanc), que nous avions composée et placée à l'entrée du vestibule de ce monument, à l'époque de sa restauration, en 1800 (1215 de l'hégire); il termine par l'historique des faits qui ont eu lieu, en ce qui regarde le meqyâs, pendant le séjour des Français en Égypte, et notamment de ce qui concerne la fête annuelle de la coupure de la digue du khalyg, qui a lieu lorsque le Nil a atteint ou est censé avoir atteint le terme de 16 coudées.

[1] Ce tableau n'a pas été imprimé, parce qu'il renferme des erreurs évidentes, et qu'il se trouve dans les *Notices des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, tome VIII.

[2] Celles de la poutre transversale n'offrent que des sentences, des maximes et versets du Qorân.

On observe que les traductions des trois coudées supérieures portent (première époque), pour la 14e coudée, le n°. 15; pour la 15e, le n°. 16; et pour la 16e, le n°. 17. Mais, quoi qu'il en soit du terme numérique de l'ascension des crues indiqué sur la colonne, les 16 coudées dont parlent les anciens ne pouvaient être applicables qu'au site de Memphis et à sa latitude, sensiblement la même que celle du meqyâs de Roudah, plus boréale de trois lieues seulement [1].

DU MEQYAS DE ROUDAH.

*Description.*

Ce nilomètre est situé à la pointe sud de l'île de Roudah, dans une mosquée que des historiens disent avoir été un temple chrétien, lequel existait encore lors de la conquête de l'Égypte par A'mrou. Le palais du Meqyâs, et la forteresse que el-Malek el-Sahl Negm ed-dyn, dans sa politique ombrageuse, fit élever (dit el-Soyouty, d'après Maqryzy), furent commencés en 638 de l'hégire (1240) : on fit, à cette époque, beaucoup de dispositions défensives dans l'île de Roudah; car on savait que les Francs projetaient une invasion en Égypte; elle n'eut lieu qu'en 1249, sous le commandement de saint Louis.

Le meqyâs consiste dans une colonne de marbre blanc, élevée au centre d'un puits carré, au fond duquel on descend au moyen d'escaliers établis sur ses

[1] Nous reviendrons sur d'autres citations de M. Marcel, qui nous dispensent aujourd'hui de reproduire celles que nous avions déjà recueillies nous-mêmes, lorsque M. Marcel semblait ne devoir traiter que de la traduction des inscriptions arabes de ce monument.

parois[1]. Cette colonne, de 20 pouces de diamètre, est taillée à huit pans, et porte 16 divisions ou coudées; les dix supérieures seulement sont subdivisées en 6 palmes de 4 doigts, ce qui donne 24 doigts pour chaque coudée: les six coudées inférieures ne sont pas subdivisées.

Les ingénieurs français ont mesuré ces coudées avec un compas à verge, et on les a rapportées sur un étalon métrique en cuivre: les plus courtes répondent à 536 et 535 millimètres, et les plus longues à 550 millimètres.

Les longueurs partielles de ces coudées, dont, comme on vient de le dire, les six inférieures ne portent pas de subdivisions, ont été trouvées comme il suit:

| NUMÉROS DES COUDÉES DE LA COLONNE. | LONGUEURS. | |
|---|---|---|
| | mètres. | millimètres. |
| 1re coudée inférieure, partant du zéro | 0. | 540. |
| 2e *idem* | 0. | 541. |
| 3e *idem* | 0. | 535. |
| 4e *idem* | 0. | 536. |
| 5e *idem* | 0. | 543. |
| 6e *idem* | 0. | 538. |
| 7e coudée subdivisée en 4 palmes de 6 doigts | 0. | 536. |
| 8e *idem* | 0. | 541. |
| 9e *idem* | 0. | 541. |
| 10e *idem* | 0. | 536. |
| 11e *idem* | 0. | 548. |
| 12e *idem* | 0. | 550. |
| 13e *idem* | 0. | 546. |
| 14e *idem* | 0. | 536. |
| 15e *idem* | 0. | 539. |
| 16e et dernière coudée | 0. | 540. |
| ENSEMBLE | 8. | 646. |

[1] *Voir É. M.*, vol. Ier, pl. 23.

On obtient donc, en sommant ces longueurs partielles, un total de 8 mètres 646 millimètres, dont le $\frac{1}{16}$ est de 541 millimètres (1 pied 7 pouces 11 lignes $\frac{2}{10}$) et 20 pouces au pied de France, nombre rond, pour chaque coudée; on s'est cru d'autant plus fondé à les sommer ainsi, que leurs différences résultent évidemment d'un défaut de précision de la part de l'ouvrier; celui-ci, en creusant sur les faces de la colonne les traits de subdivision, qui devaient être aperçus d'assez loin, était forcé de leur donner une certaine largeur: ces valeurs variant elles-mêmes sur chaque face pour la même coudée, on a reconnu la nécessité d'en agir ainsi, afin d'obtenir un résultat vrai et moyen pour la valeur de la coudée du meqyâs. En effet, l'architecte a dû présider, d'abord, à la mesure de la colonne entière; mais le ciseau de l'ouvrier a pu altérer la précision dans la subdivision en coudées.

Nous renonçons à produire divers rapprochemens que nous avions faits de plusieurs coudées anciennes pour en conclure comparativement la valeur de la coudée du meqyâs; et nous donnons ce seul résultat, peut-être hypothétique: c'est qu'elle paraît répondre à la coudée antique, rendue septénaire par l'addition d'un palme, et valant ainsi 539 millimètres, que toutefois nous croyons pouvoir porter à 541 millimètres, eu égard aux différences que présentent souvent entre elles les mesures d'un usage journalier dans les travaux des arts, dans le commerce, et dans les opérations géodésiques.

En effet, la valeur de la coudée antique étant admise

| | | |
|---|---|---|
| Pour. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 0m 462 | (17p 1l 0') |
| addition d'un palme. . . . . . . . | 0 077 | ( 2 10 2 ) |
| TOTAL. . . . . . . . . . . . . | 0 539 | (19 11 2) |
| auquel ajoutant pour les motifs donnés ci-dessus. . . . . . . . . | 0 002 | ( 0 1 0) |
| nous retrouvons la coudée du meqyâs de. . . . . . . . . . . . . | 0 541 | (20 0 2) |

Si parmi les monumens conservés il en est un dont l'exécution paraisse avoir été soignée, c'est encore celui du meqyâs; quoiqu'il n'ait que neuf cents ans d'antiquité, il nous confirme toutefois la valeur de la coudée à l'époque de l'invasion de l'Égypte par les khalifes.

Lorsque les eaux sont retirées et qu'on se propose de curer le puits, on descend au fond au moyen d'une suite d'escaliers et de paliers qui occupent ses quatre faces; chacune de ces faces offre un enfoncement carré en forme de niche, terminé par une voûte en ogive, avec une espèce d'archivolte portée par de petites colonnes engagées sur les angles; dans celle de l'est se trouve l'aquéduc qui, fermé par une claire-voie en pierre, est destiné à rejeter dans le bras oriental du Nil les eaux qu'on élève par épuisement quand on nettoie le meqyâs.

Le seuil de cet aquéduc répond au milieu de la septième coudée de la colonne : au-dessus de cet aquéduc il en existe un second, par où entrent et s'écoulent les eaux du Nil à mesure qu'il monte ou descend; son seuil

répond à la seconde coudée de la colonne, ou 5 pieds 4 pouces du fût; ce qui pourrait faire croire que le zéro de la graduation a été primitivement établi au-dessous des basses eaux actuelles, ou qu'on n'aurait jamais eu l'intention de tenir compte du mouvement du Nil au-dessous de ce seuil, quand bien même le Nil y descendrait; ce qui n'a pas lieu, ainsi qu'on le verra plus bas[1].

Ce puits est couvert par une voûte ou coupole de forme sphérique, un peu surmontée; elle repose sur des piliers en maçonnerie de brique aux quatre angles, et chacune des plates-bandes correspondantes aux parois du puits est portée par deux colonnes; ce qui en fait huit en totalité. Ces colonnes, de marbre blanc, avec leurs bases et chapiteaux composites, étaient toutes d'inégales dimensions et fort dégradées; nous les avions restaurées, et nous en avions même substitué de nouvelles, dont la pose s'effectuait au moment de l'évacuation du pays.

A la hauteur de l'architrave existent douze fenêtres en grillage, façonnées à la manière du pays; des pendentifs de forme pyramidale rattachent le passage du carré au dodécagone, et de nouveaux pendentifs analogues rattachent encore cette nouvelle base du polygone à la base circulaire de la coupole.

La décoration de cet édifice se compose de vases, d'arabesques, de frises et d'inscriptions, le tout peint assez grossièrement sur le bois et sur le plâtre dont l'intérieur est enduit.

[1] *Voyez É. M.*, vol. 1er, pl. 25.

On doit avouer que l'exécution est loin de répondre à ce que semble exprimer le dessin, dans lequel on a dû rétablir la pureté primitive des formes; la fraîcheur seule des couleurs et une certaine ordonnance ont pu donner aux voyageurs qui l'ont vu rapidement, une haute idée de cet édifice : cependant, en ne considérant que l'objet auquel il faut en rapporter l'usage, on doit croire qu'il a toujours été d'un grand intérêt, et, sous ce rapport, le meqyâs est encore un monument public; son état présent même, quant au puits, atteste, après neuf siècles, sa bonne construction.

Ce monument, d'un style bizarre, arabe et romain, rappelle assez l'époque de sa fondation, celle où les Arabes, sous les khalifes successeurs de Mahomet, conquirent l'Égypte, y portèrent la destruction, et crurent encore commander l'admiration de la postérité, en élevant de nouveaux édifices avec les débris informes et mutilés des anciens monumens.

Les eaux, en entrant obliquement dans le meqyâs par l'aquéduc inférieur, dont la prise d'eau est dans le bras oriental du Nil, vis-à-vis le vieux Kaire, éprouvent des remous violens, et, en creusant au pied du mur, se chargent de beaucoup de limon qui finit par encombrer l'aquéduc : c'est ainsi qu'il s'est formé dans le puits même un dépôt de plusieurs pieds d'épaisseur.

On est donc tenu de le curer tous les ans. Ce travail a lieu assez régulièrement à l'époque du bas Nil : mais, comme il tient beaucoup aux idées religieuses du peuple, nous crûmes devoir en laisser l'exécution aux anciennes autorités, nous réservant d'en suivre la marche

et les progrès, pour en déduire les conséquences qui faisaient l'objet de nos recherches; nous nous bornâmes alors à protéger cette opération et à fournir les fonds nécessaires. Mais les chefs turks, qui étaient, en quelque sorte, les entrepreneurs de ce travail, l'avaient considéré comme achevé, aussitôt que le fond de l'aquéduc, répondant au n°. 2 de la colonne, eut été mis à découvert, parce qu'en effet on ne porte jamais le dévasement au-dessous de ce niveau; et ils semblaient avoir saisi le moment où les ingénieurs venaient de s'absenter, dans la confiance que le travail devait se prolonger pendant la nuit, pour cesser les épuisemens et faire remonter les ouvriers. Cependant nous ignorions encore de combien de coudées la colonne était haute, comment elles étaient subdivisées, si elles variaient dans leurs subdivisions, et quel pouvait être enfin le genre de fondation de l'édifice. Impatiens d'être éclairés sur tous ces points, nous reprîmes le travail avec une nouvelle activité, malgré les obstacles que nous opposa l'abondance des eaux, qui rendait l'épuisement et le nettoiement fort difficiles dans un emplacement aussi resserré, où ces deux opérations devaient se faire en même temps. Il nous fallut vaincre encore la répugnance des officiers turks, qui, n'ayant jamais pu ni vu faire au-delà du travail accoutumé, semblaient sourire de la présomption de notre entreprise : ils se croyaient d'autant plus fondés à désespérer du succès, qu'ils se rappelaient la tentative infructueuse d'un pâchâ qui avait, disaient-ils, cherché un trésor au pied de la colonne, et ils nous supposaient la même intention.

Cependant nous exigeâmes qu'ils reprissent le travail; et ils y mirent tant d'activité pendant soixante heures consécutives, que nous découvrîmes enfin le pied de la colonne, ainsi que son dé et sa base, que nous avons alors mesurés très-facilement.

Enfin, après avoir bien examiné la colonne et le pied des parois du puits, nous fîmes cesser les épuisemens; les Turks, étonnés du succès de l'entreprise, dû à notre persévérance, disaient que, depuis des siècles et même depuis l'érection du meqyâs, on ne l'avait jamais obtenu. Il est certain que le cheykh directeur du meqyâs, et le saqqâ-bâchy même[1], attaché à ce service depuis quarante ans, virent pour la première fois la base de la colonne, et nous prouvèrent par leur étonnement qu'ils en ignoraient absolument les dispositions et la graduation; mais nous fûmes pleinement convaincus de leur ignorance à cet égard, en comparant le tableau de leurs criées publiques avec les crues effectives et les mouvemens vrais du Nil, observés par nous-mêmes au meqyâs avec le plus grand soin.

On y voit, parmi ces résultats comparés[2], 1°. que,

[1] Officier turk chargé, dans la fête du Nil, de l'ouverture de la digue, de porter de l'eau du Nil au pâchâ; il seconde aussi le cheykh du meqyâs dans ce qui est relatif aux criées du Nil.

[2] Les ingénieurs Gratien Le Père et Saint-Genis, qui dirigeaient ce travail, s'étaient assurés, par un nivellement, de la correspondance exacte du Nil avec la baisse des eaux dans le puits. Cette opération leur avait paru indispensable, en ce que, l'aqueduc inférieur étant toujours encombré par la vase, l'eau descend moins vite dans le puits que dans le Nil.

Cette circonstance, méconnue par des voyageurs, a pu les induire en erreur quand ils ont cru lire sur la colonne le mouvement vrai du Nil au dehors; cette considération, cependant, n'est applicable qu'au-dessus du palier de l'aqueduc supérieur.

le 23 moharrem (2 juillet 1799) le cheykh fait publier que le Nil a cru, tandis qu'il reste *étale* (sans mouvement sensible) à 3 coudées 10 doigts, jusqu'au 4 safar (8 juillet);

2°. Que, le 19 raby' (21 juillet 1799), le cheykh fait publier 16 coudées et annoncer la coupure de la digue, quoique le Nil ne répondît réellement qu'à 14 coudées; annonce qui supposait une crue effective de 16 coudées, quand elle n'était encore que de 10 coudées 14 doigts, à cause de la déduction à faire des 3 coudées 10 doigts au-dessous desquels le Nil n'avait pas baissé à son étiage;

3°. Que le lendemain on coupa la digue, et que, par le procès-verbal des grands officiers du Kaire, constatant la dette du myry, il est dit que le Nil avait cru de 16 coudées 7 doigts;

4°. Que le Nil, parvenu à sa plus grande hauteur de 16 coudées 2 doigts le 1er vendémiaire an VIII, commençait à baisser le 2; que cependant le cheykh annonce une augmentation de crue jusqu'au 24 second raby', peut-être parce qu'il correspond au 25 septembre, terme ordinaire des criées, quel que soit pour les chrétiens l'état du Nil;

5°. Enfin que, pendant quatre-vingt-six jours de criées et d'observations, le cheykh, qui nous remettait exactement le bulletin des criées publiques du jour et de la veille, a toujours exposé un résultat différent du nôtre, dont l'exactitude est suffisamment garantie.

Voulant connaître la cause de ces différences, nous lui avions demandé s'il avait la mesure portative dont il s'était servi pour les criées; après des demandes réi-

térées plusieurs fois, il nous montra cette mesure dite *dera' el-qyâs* ou *el-bahr*[1], divisée en quatre parties: l'ayant mesurée, nous l'avons trouvée de 13 pouces 4 lignes (pied de France); ce qui correspond aux deux tiers de la coudée du meqyâs (de 20 pouces): tel était le pied grec de 11 pouces 4 lignes $\frac{2}{3}$, égal aux deux tiers de la coudée qui valait 17 pouces 1 ligne; et le cheykh, en effet, devait proclamer vingt-quatre de ces pieds de coudée, pour correspondre, sur la colonne du meqyâs, au terme de 16 coudées, qui, d'ancienne date, était censé constituer les bonnes crues.

On lit dans Kalkasendi que, dans les premiers temps que les Arabes occupèrent l'Égypte, ils s'aperçurent que, quand le Nil n'atteignait pas le terme de l'abondance, chacun s'empressait de faire sa provision pour l'année[2], ce qui troublait incontinent l'ordre public; qu'on en porta plainte au khalife O'mar, qui donna

[1] L'emploi de ce *dera' el-qyâs* était déjà connu; car Fréret fait mention d'un pied de la coudée du meqyâs, qui avait, dit-il, 13 pouces de France environ.

[2] Les riches font encore des provisions pour un an, et ils ont des moulins à manége dans leurs maisons; d'autres font aussi des provisions, et n'ont que des moulins à bras. Les inquiétudes sur la crue donnent lieu encore à des accaparemens qui opèrent souvent les maux d'une disette réelle, soit en rehaussant le prix des denrées, soit en empêchant leur vente et leur circulation. La grande variation des récoltes a souvent déterminé le gouvernement à former des magasins pour prévenir la disette dans les mauvaises années, et pouvoir, au moins, ensemencer les terres; car une bonne récolte suffit aux besoins des habitans pour deux ans : mais l'exécution de cette mesure n'a jamais répondu à la sagesse du principe. Il est cependant certain que, si les gouverneurs savaient et voulaient régler les exportations et n'en pas faire l'objet d'un monopole aussi dangereux, on n'éprouverait jamais de famine en Égypte.

ordre à A'mrou d'examiner la chose. Voici ce que A'mrou lui manda :

« Ayant fait les recherches que vous nous avez prescrites, nous avons trouvé que quand le Nil monte à 14 coudées, il procure une récolte suffisante pour l'année ; que, s'il atteint 16 coudées, elle est abondante ; mais qu'à 12 et 18 elle est mauvaise : or, ce fait étant connu du peuple par les proclamations d'usage, il s'ensuit des mesures qui portent du trouble dans le commerce. »

O'mar, pour remédier à cet inconvénient, aurait peut-être voulu abolir les proclamations ; mais la chose n'était pas praticable, et il imagina un expédient qui devait produire le même effet.

Un changement subit n'aurait été propre qu'à alarmer le peuple ; car, comme il n'y avait pas de cadastre applicable aux différentes crues, il n'eût pas été possible d'établir pour l'impôt un tarif dont les élémens fussent proportionnels aux récoltes : l'esprit superstitieux du peuple, esclave de ses usages, paraît avoir toujours exigé l'admission du terme de 16 coudées, qui a pu, dans un temps, constituer l'abondance [1], quoiqu'il ne fût déjà plus le même depuis dix-sept siècles. En effet, Petronius, gouverneur de l'Égypte pour les Romains, voyait régner l'abondance au terme de 13 à 14 coudées, qui, comme à présent, constituent la crue effective du Nil.

[1] La note insérée dans le tableau chronologique de Ben-Ayâs confirme cette assertion ; il y dit : « Suivant l'ancienne coutume de regarder le terme de 16 coudées comme celui d'une crue abondante, on fait la fête du Nil à l'époque où le fleuve a atteint cette hauteur. »

C'est peut-être afin de lever la difficulté qu'il y avait de représenter par 16 coudées le terme de l'abondance, que l'on imagina, lors de l'établissement du meqyâs, de fixer le zéro de la colonne à environ 3 coudées au-dessous du bas Nil, de manière que le n°. 16 coïncidât avec le niveau de la crue, et qu'on obtînt une valeur nominale de 16 coudées; car cette crue, quoique faible aujourd'hui dans cette hypothèse, puisqu'elle se réduit en effectif à 12 coudées 14 doigts, est reconnue suffisante pour rendre exigible le paiement du myry, ainsi que cela eut lieu, pendant notre séjour, en juillet 1800 (1214 de l'hégire), le Nil n'étant monté que de 2 doigts au-dessus du n°. 16 : il a pu se faire cependant qu'on ait formé des demandes en réduction d'impôt.

On a mieux aimé sacrifier à l'usage, à cause de la difficulté de rectifier les vieilles erreurs : les changemens qui ont dû résulter de l'exhaussement du lit du fleuve ont d'ailleurs été extrêmement lents; ils ont été insensibles d'année en année, et si peu importans, que ceux qui dirigeaient l'assiette de l'impôt n'ont pas cru qu'ils dussent y avoir égard. Toutefois, après plusieurs siècles, tant d'erreurs cumulées ont été appréciables et n'ont pu être plus long-temps négligées : peut-être on aura trouvé dans cet abaissement de la colonne le moyen de conserver l'expression de 16 coudées pour les criées publiques, quoique la crue effective eût cessé d'être aussi considérable [1].

Mais on a eu encore un autre motif pour dissimuler la bonté des crues : nous le trouvons dans la cupidité

[1] Plusieurs de ces considérations avaient été énoncées par Dolomieu.

des gouvernans et dans leur désir de réduire les subsides dus au gouverneur, subsides dont la quotité est relative à l'abondance des récoltes; ce qui avait lieu sous les gouverneurs arabes à l'égard des khalifes, et n'a pas cessé, sous les beys, à l'égard du grand-seigneur, d'autant qu'ils retrouvaient aisément pour leur compte, par les avanies sur les denrées, ce dont ils privaient leur métropole en n'avouant pas toute l'abondance des récoltes. Selon la remarque de Pococke (en 1738), les Égyptiens cachent, autant que possible, au pâchâ même, le moment précis où le Nil parvient au terme de 16 coudées, afin que, s'il venait à décroître subitement, le souverain ne pût pas se prévaloir, pour exiger le tribut, de l'*ouafä*[1] qu'on aurait publié[2].

Dès-lors on voit comment divers intérêts produisaient ce mystère dont se sont plaints tous les voyageurs, à l'égard du meqyâs, où il était si difficile de pénétrer. Le pâchâ avait bien le droit d'y entrer : mais la cupidité lui faisait souvent trouver plus d'avantage à fermer les yeux qu'à constater fidèlement les droits du souverain, bien qu'il en fût le délégué spécial; les sacrifices que faisaient les beys en faveur du pâchâ étaient, au reste, bien moindres que le tribut auquel aurait eu droit le grand-seigneur. Il était aisé, à la vérité, de se créer un *nilomètre* sur les bords du Nil; mais un résultat obtenu par quelques individus ou par des étrangers ne pouvait être d'aucun poids sous un gouvernement arbitraire et absolu.

[1] *Ouafä Allah*, c'est-à-dire Dieu a tenu sa promesse.

[2] Dans le cas d'un décroissement subit, l'Égypte est dispensée du tribut.

Pococke, si judicieux d'ailleurs, a écrit sur le meqyâs un demi-volume, qui n'a fait qu'embrouiller la question. Ce qu'il dit concernant l'escalier de Moïse est vrai, quant à ses vingt-huit marches, assez inégales entre elles, mais qui forment une sorte de meqyâs d'une précision suffisante pour prévoir l'effet des crues ; ce qui est toujours facile, quand à certaines époques elles n'ont pas atteint des repères connus ; car cette correspondance des hauteurs et des temps règle assez bien l'espérance des récoltes, si l'on considère en même temps d'autres circonstances qui présagent aussi la quantité des crues. En effet, les gens du pays, ayant observé en juin et juillet 1800 (an IX) que la quantité de nuages portés par le vent vers le sud avait été plus considérable qu'elle ne l'est communément, nous prédirent une crue considérable; et quand l'événement eut confirmé leur prédiction par une crue qui fut surabondante, ils annoncèrent encore l'invasion de la peste; et l'on sait en effet qu'elle a fait des ravages affreux jusque dans la haute Égypte. Quelle confiance méritent alors les théories contraires à ces résultats prévus?

Pour fixer l'opinion sur la mesure des crues favorables ou nuisibles à l'agriculture, nous donnons, dans le tableau qui suit, les termes correspondans aux crues effectives, à celles qui sont déduites du meqyâs et aux criées publiques, en les considérant (pour la latitude du Kaire et dans l'état des choses) comme insuffisantes, faibles, bonnes ou trop fortes, sous les rapports combinés des irrigations et de la salubrité.

| RÉSULTAT DES CRUES. | HAUTEURS CORRESPONDANTES DES CRUES. | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| | CRUES EFFECTIVES. | SUR LA COLONNE du meqyâs. | CRIÉES PUBLIQUES en pieds de coudée de 13 po. 4 l. | |
| Elles sont *insuffisantes* quand elles ne donnent que......... | 10 à 11 condées. | 13 ½ à 14 cond. ½. | [1] 18 à 19 condées. | Ces crues sont rares; la disette s'en-suit : si la crue est moindre encore, la famine est certaine. |
| Elles sont *faibles* quand elles ne donnent que............... | 11 à 13. | 14 ½ à 16 ½. | 20 à 21. | Elles sont assez fréquentes; on force à payer le myry. |
| Elles sont *bonnes* quand elles atteignent, ou d'autant meilleures qu'elles avoisinent le terme de................ | 14. | 17 ½. | 22 à 23. | Elles sont assez ordinaires et procurent l'abondance. |
| Elles sont déjà trop *fortes* quand elles vont jusqu'à....... | 15. | 18 ½. | 24 à 25. | Elles sont rares et extrêmement nuisibles; il y a peste et famine. Si la crue est plus forte, comme il arrive accidentellement, il y a inondation générale; tous les maux qui s'en-suivent sont à leur comble. |

[1] Les criées publiques ne présentent pas les mêmes rapports que ceux qui sont énoncés dans les deux autres colonnes de ce tableau qui précèdent, parce que le cheykh du meqyâs, ou les crieurs qui sont à ses ordres, n'apportent, comme on l'a déjà remarqué, aucune précision dans ces criées.

Mais ces données, quoique positives dans l'état présent, sont encore susceptibles d'appréciations différentes, quant aux résultats qu'elles ont pour les récoltes; c'est-à-dire qu'on pourrait toujours, par un système raisonné dans la disposition des digues et la circulation des eaux, prévenir absolument la disette avec moins de 10 coudées, et l'effet désastreux des inondations avec 15 et 16 coudées de crues effectives : ce serait en se ménageant des moyens de faire écouler rapidement les eaux surabondantes, ainsi que les anciens l'avaient fait avec tant de succès par l'emploi du lac de Mœris, vaste récipient naturel, auquel ils avaient ouvert une communication avec le Nil aux points de leur moindre distance. On peut, par des moyens analogues, remédier à l'irrégularité des crues; mais il faut pour cela toute la persévérance d'un gouvernement stable et réparateur.

*Restauration du meqyâs.*

Le meqyâs avait été fortement dégradé pendant le blocus du Kaire, en l'an IX, par le service de la batterie attenante et par les dépôts de munitions de guerre formés dans la chambre même et dans les vestibules de ce monument. Le général en chef Menou, connaissant la force de l'opinion religieuse du peuple, qui considère le meqyâs comme un temple, en ordonna la restauration; les travaux dont nous fûmes chargés en conséquence, sont désignés et constatés dans la notice qui suit :

*Notice sur les réparations faites au meqyâs de l'île de Roudah par les ingénieurs des ponts et chaussées, d'après les ordres du général en chef Menou, en l'an* IX *de la république française* (1215 *de l'hégire*)[1].

Les ingénieurs avaient dû voir avec intérêt le meqyâs, qui est un objet de vénération pour les Égyptiens. Voulant continuer d'y rapporter les crues du Nil, ils ont dû s'assurer de sa division en coudées et de la hauteur de la colonne, sur lesquelles les écrivains, les voyageurs et les hâbitans eux-mêmes ne se trouvaient pas d'accord. Dans ces vues, ils ont fait curer le puits jusqu'à ses fondations, en présence de Moustafâ, cheykh du meqyâs, et du saqqâ-bâchy : ils ont vu la première division inférieure de la colonne, dont le fût est divisé en 16 coudées ou *dera'*; les six premières coudées ne sont pas subdivisées, les dix autres supérieures le sont en 24 parties ou doigts; chacune de ces 16 coudées répond à 54 centimètres de la mesure linéaire des Français. Le chapiteau de la colonne a une coudée 4 doigts de hauteur; il supporte un nouveau dé en marbre blanc, qui a une coudée 2 doigts de hauteur.

Depuis quelques siècles la crue du fleuve s'élevait au-dessus de la seizième coudée. Afin de pouvoir estimer cet excédant des crues au-dessus du fût de la colonne, on a gradué le dé, au haut duquel on a 18 coudées 6 doigts, y compris le chapiteau. La poutre de soutenement que fit placer, en 1180 de l'hégire, Hamzah-pâchâ, qâymmaqâm du Kaire, tombait de vétusté; elle a été remplacée par une nouvelle d'une seule pièce, qui traverse le puits de l'est à l'ouest : elle est supportée par le dé de la colonne. Le puits a été ragréé dans son pourtour; la chambre à galerie tournante a été réparée, et la coupole repeinte : on a respecté les inscriptions koufiques et arabes. On a fait de nouvelles barrières au bord du puits, et deux chambres adjacentes à la galerie pour le cheykh du meqyâs.

On a construit un portique à l'entrée du monument. Sous son

[1] Cette notice a été adressée par M. Le Père à M. Fourier, chef de la justice, pour être, conformément à la demande du divan, conservée dans ses archives.

péristyle, au-dessus de la porte, on a placé une grande table de marbre blanc[1], sur laquelle était gravée, en lettres d'or et en creux, l'inscription française et arabe ainsi conçue...... *Voir* le Mémoire de M. Marcel, *É. M.*, tome XV, pour cette inscription et pour les traductions de toutes les inscriptions koufiques, karmatiques, en caractères soulous ou arabes, concernant le meqyâs[2].

### DE LA FÊTE DU NIL.

La fête qui a lieu annuellement à l'occasion de la coupure de la digue du canal du Kaire, est un jour d'allégresse publique.

L'inondation du Nil ayant de tout temps été considérée par les Égyptiens comme la source de leur existence physique et politique, il n'est pas surprenant qu'elle ait toujours été célébrée avec un nouvel enthousiasme; c'est le moment où le Nil parvient au terme qui constitue l'abondance, qui détermine le jour de cette fête solennelle.

Il faut que les eaux aient atteint au meqyâs de Roudah un terme connu, et que les crieurs aient annoncé la

[1] Les travaux de cette restauration du meqyâs avaient été confiés à M. de Chabrol.

[2] M. Jaubert, qui était interprète du général en chef pendant l'expédition d'Égypte, et qui depuis a rempli une mission au Kaire, nous a dit qu'il avait visité le meqyâs, et qu'il avait remarqué qu'on avait enlevé cette inscription pour lui en substituer une autre dans laquelle il a lu : « Malgré tout ce qu'on a pu dire de la crue de cette année 1215, celle de l'année 1216, sous le commandement du nouveau pâchâ, a été beaucoup plus favorable. »

Il paraît que les Turks nous avaient supposé l'intention, moins de constater un fait matériel et physique, que de consigner un fait miraculeux dû à la présence des Français.

Les Turks avaient laissé subsister la date (style français) qui se trouve sur le dé au-dessus du chapiteau de la colonne, soit qu'ils n'y aient pas fait attention, soit que, cette date étant exprimée en lettres initiales et en caractères romains, ils n'en aient pas compris le sens.

crue de 16 coudées et proclamé l'*ouafâ allah* pour que la coupure de la digue ait lieu ; c'est là ce qui constitue la fête et l'objet de la cérémonie.

Ce jour, le pâchâ se rend avec un nombreux et brillant cortége à la prise d'eau du canal, dans le kiosque ou pavillon destiné à cet usage, et au pied duquel est la digue à ouvrir ; les beys, escortés des corps de Mamlouks dont se composent leurs maisons militaires, et les grands du pays rassemblés, y paraissent avec luxe et magnificence : des particuliers et un peuple immense ajoutent à cette solennité. Des bateaux élégamment peints et décorés, ornés d'étoffes et de banderoles de couleurs brillantes et variées, le paysage et la belle végétation de l'île de Roudah, forment le fond du tableau, et tout cet ensemble produit un effet très-pittoresque : mais il manque toujours dans ces fêtes ce qui dans les nôtres, en Europe, en fait le charme et ajoute à leur éclat; on sait que, dans tous les pays soumis au joug des musulmans, les femmes, renfermées dans les harems et soustraites aux regards des hommes, ne prennent aucune part aux fêtes publiques.

Au moment où l'aghâ fait couper la digue, les trompettes sonnent des fanfares; l'air retentit des sons aigus et discordans de divers instrumens ; des cris bruyans de joie s'élèvent de toutes parts; le bruit du canon et de la mousqueterie se fait entendre ; les mouvemens de la cavalerie et le spectacle de costumes infiniment riches et variés donnent à cette cérémonie un air de féerie. La beauté du ciel et la fraîcheur produite par la crue ajoutent à l'ivresse générale; la fête se prolonge dans

la nuit, et se termine par des feux d'artifice, des illuminations, et par tous les plaisirs bruyans que rien ne modère dans la classe du peuple.

Les Français ont fêté ce jour trois ans consécutifs; le procès-verbal des grands officiers du Kaire, qui constate la dette du myry pour l'an VIII, est publié textuellement dans le *Courrier de l'Égypte*, n°. 50.

Des historiens affirment que les Égyptiens avaient coutume de sacrifier une jeune fille au Nil tous les ans, ou au moins dans les temps de calamité. Si l'histoire ne permet pas, en effet, de douter que la plupart des peuples n'aient immolé des victimes humaines, on sait aussi que Moïse, divers législateurs et plusieurs souverains voulurent abolir ces sacrifices impies. Amasis[1], roi d'Égypte, ordonna qu'au lieu d'hommes on offrît seulement des figures humaines, et c'est peut-être de cette loi que date l'*a'rouseh*, ou fiancée du Nil.

Quoi qu'il en soit des temps où cette coutume barbare exista, et de l'époque où elle fut abolie en Égypte, on peut croire qu'elle n'y avait pas lieu du temps des Grecs et des Romains; c'est au moins ce qu'on peut conclure du silence des auteurs latins. Cependant, que penser de la lettre que, postérieurement, le khalife O'mar écrivit à A'mrou à ce sujet? car, s'il faut en croire Murtady, auteur arabe, l'année que A'mrou fit la conquête de l'Égypte, le Nil ayant manqué de croître

[1] Amasis, qui devint possesseur de l'Égypte après la mort d'Apriès (569 ans avant J.-C.), porta sur le trône un esprit philosophique et très-sage : son règne, qui dura quarante années, fut marqué par beaucoup d'institutions utiles ; ce fut dans ce temps que Pythagore alla visiter l'Égypte.

dans la saison accoutumée, les chefs du peuple vinrent trouver ce conquérant, et le prièrent de leur permettre, suivant l'usage antique, de parer une jeune vierge de riches vêtemens et de la jeter dans le fleuve : le général mahométan s'y opposa fortement. Mais, la crue du Nil ne s'étant pas fait sentir pendant les trois mois qui suivent le solstice d'été, les Égyptiens alarmés vinrent le solliciter de nouveau : il écrivit à O'mar pour lui rendre compte de cet événement. Le khalife lui répondit :

« O A'mrou, j'approuve votre conduite et la fermeté que vous avez montrée ; la loi mahométane doit abolir ces coutumes barbares. Lorsque vous aurez lu cette lettre, jetez dans le fleuve le billet qu'elle renferme. »

A'mrou y trouva ces mots :

« *Au nom de Dieu, clément et miséricordieux.* Le Seigneur répande sa bénédiction sur Mahomet et sur sa famille ! A'bd-Allah-O'mar, fils de Khettâb, prince des fidèles, au Nil : *Si c'est ta propre vertu qui te fait couler jusqu'à nos jours en Égypte, suspends ton cours ; mais si c'est par la volonté de Dieu tout-puissant que tu l'arroses de tes eaux, nous le supplions de t'ordonner de les répandre encore.* La paix soit avec le prophète ! le salut et la bénédiction reposent sur sa famille ! »

Aussitôt, continue l'historien, les eaux montèrent de plusieurs coudées [1].

On a refusé d'ajouter entièrement foi à cet usage des Égyptiens, parce qu'il est possible que quelques écri-

[1] Savary, *Lettres sur l'Égypte*, tome 1er, page 112, B.

vains aient été induits en erreur sur un usage encore existant, qu'ils l'aient mal interprété, comme n'en ayant pas été témoins, et enfin qu'ils aient été mal compris eux-mêmes par les traducteurs; on a pensé que ce prétendu sacrifice a pour origine le fait suivant:

Tous les ans, à l'époque du curement du khalyg, à sa prise d'eau près du *migry* ou aquéduc, on laisse un témoin, qui peut-être, dans le principe, a servi à constater la hauteur du déblai[1]. Ce témoin, auquel on donne le nom d'*el-a'rouseh* (la fiancée) et qu'on pare de fleurs, est détruit le jour de la fête par l'irruption des eaux qui entrent avec rapidité dans le canal, après la coupure de la digue[2]; souvent même il est détruit par les eaux avant la cérémonie.

[1] Ce témoin, qu'on laisse au centre du déblai des sables et du limon que les eaux du fleuve accumulent par l'effet des remous, à l'entrée du canal, est de forme conique et de 9 à 10 pieds de hauteur; on le couronne de gazon et de fleurs; on le peint en blanc; on lui donne le nom d'*el-a'rouseh* (la fiancée). A peu de distance et au pied des digues du canal, on trouve encore quelques fragmens de colonne que l'on peint en blanc, et dont la forme répond à celle de la colonne du meqyâs; et comme ils portent des graduations, on doit soupçonner qu'ils proviennent de quelques anciens nilomètres.

Le 17 thermidor an VIII, la crue marquait 10 coudées au meqyâs de Roudah, quand les eaux gagnèrent le pied de l'*a'rouseh*.

[2] L'établissement de la digue qui ferme le khalyg, et le curement de la partie de ce canal qui est entre la prise d'eau et le Kaire, sont confiés à l'aghâ-ouâly, qui, au moyen d'une somme fixe de 100000 médins (3571 livres 9 sous), en devient en quelque sorte l'entrepreneur. Ce travail se fait avec appareil: l'aghâ vient, en effet, camper sur les tertres environnans produits par les dépôts annuels des déblais; il y réside pendant la durée du travail, qui est de quinze à vingt jours. Des agens subalternes, espèces de piqueurs, accélèrent ce travail à coups de fouet et de bâton, dont ils usent fréquemment envers les travailleurs, hommes, femmes et enfans.

Le curement du canal, dans la traversée du Kaire, est aussi sous la surveillance de l'aghâ; il est à la charge des particuliers, chacun sur son bord et dans l'étendue de sa propriété.

On ne fait point, en Égypte, les transports des terres au moyen de

Il semble que cet usage soit un souvenir ineffaçable d'un culte barbare, que les musulmans, qui tiennent de leur croyance cette horreur invincible qu'ils ne cessent de témoigner pour l'idolâtrie, n'ont pu abolir entièrement, malgré l'extrême rigueur de leur gouvernement, parce que c'était la vieille erreur d'un peuple superstitieux : mais la même fête offre une autre particularité qui semble encore rappeler un sacrifice humain fait au Nil; le pâchâ, ou le cheykh el-beled, qui préside à cette fête, jette au peuple des milliers de médins dans le canal, au moment où la digue, venant d'être coupée, y laisse courir les eaux avec impétuosité; une foule d'hommes, de femmes et d'enfans, attendent cette indécente libéralité qu'ils se disputent et s'arrachent, tandis que le torrent des eaux les inonde, disperse les pièces de monnoie et met fin à cette lutte toujours dangereuse. On voit encore des plongeurs, montés sur des barques légères, franchir, à l'envi les uns des autres, la brèche qu'on vient de faire à la digue, et s'abandonner à la rapidité de cette cataracte, qui a huit à dix pieds de chute; souvent les barques culbutées entraînent avec elles quelques-uns de ces intrépides, mais impru-

roulage; ils s'effectuent à dos d'âne et de chameau : ils ont encore lieu plus souvent à bras d'homme, au moyen de couffes, espèce de panier de natte, que l'ouvrier porte au bras, ou plus ordinairement sur sa tête : ce moyen, extrêmement lent, doublait les frais de transport auxquels revenaient les travaux faits par nos ouvriers européens, quoique nous ne donnassions par jour que 12 à 18 parâts (9 à 13 sous) aux hommes, et 8 à 10 parâts seulement aux femmes et aux enfans. Les Turks et les Mamlouks donnaient encore moins, et le plus souvent ils exigeaient un travail gratuit.

dens plongeurs; et c'est ainsi qu'on pourrait dire qu'on sacrifie encore tous les ans au Nil des victimes humaines.

Des Qobtes allaient anciennement en pèlerinage dans un village situé à deux journées de navigation au-dessus du Kaire, et où se trouve *Byr el-Gournou*, ou le puits du Pronostic, qui a, disent-ils, la vertu d'annoncer la crue du Nil; ils y faisaient des observations sur les crues : mais ce puits est aujourd'hui comblé en partie, et sa colonne est rompue assez bas pour être à peine aperçue dans le bas Nil. Leur évêque le visite encore tous les ans, vers le temps de la crue, pour y faire quelques prières.

Il est encore un autre usage dont aucun auteur n'a fait mention, et qui cessa lors de l'arrivée des Français en Égypte.

Le patriarche des Qobtes se rend en cérémonie, tous les ans, à la fête dite *de la Croix* (le 15 septembre), sur le rivage du vieux Kaire, vis-à-vis du meqyâs. A cette époque le fleuve est en pleine crue. Là, assisté de son clergé et entouré d'un grand concours de peuple, il tient une croix d'argent qu'il présente trois fois comme on présente le saint-sacrement : mais il ne commence cette présentation qu'après qu'une voix a fait entendre une première offre, en manière d'enchère [1]; bientôt d'autres voix s'élèvent pour enchérir; et lorsqu'elles paraissent avoir cessé, le patriarche jette la croix dans

[1] Cette offrande, mise ainsi à l'enchère, s'élève communément de trois à quatre bourses (bourse du Kaire de 25000 médins), ou environ 3 ou 4000 francs.

le fleuve : à l'instant, de jeunes et habiles plongeurs s'y précipitent pour la retrouver. La grande hauteur des eaux, leur rapidité et les courans qui existent au sud du meqyâs, rendent très-périlleuse cette entreprise, qui occasione souvent des accidens.

### TABLEAUX DES CRUES.

Il nous reste à produire un extrait du registre que nous tenions des mouvemens journaliers des eaux pendant la crue et le décroissement du fleuve; ce tableau est applicable au temps écoulé depuis le 14 messidor an VII jusqu'au 20 germinal an IX [1], époque à laquelle les événemens militaires et politiques ne nous permirent plus de donner suite à la tenue de notre registre.

En faisant précéder ce tableau du relevé [2] de soixante-six crues consécutives, de 1150 à 1215 de l'hégire (1757 à 1806, è. v.), nous ferons remarquer que ses résultats, considérés quant aux récoltes seulement, seraient concluans s'ils étaient réguliers et constans : mais nous ne pourrions, pour toutes les causes exposées précédemment, garantir l'exactitude de ces résultats purement numériques, non plus que de ceux que nous avons en vain cherché à déduire des tableaux chronologiques analogues, produits par divers auteurs arabes pour toute la durée antérieure de l'hégire; et

[1] Du 2 juillet 1799 au 10 avril 1801 (1214 à 1216 de l'hégire).

[2] Nous le tenons du cheykh du meqyâs, qui nous le donna fort obligeamment, mais avec une sorte de mystère.

cela, attendu les omissions, les contradictions et les erreurs dont fourmillent ces tableaux, soit par le fait des auteurs, soit par la faute des traducteurs et des copistes[1].

## RELEVÉ

### DES CRUES ET DES CRIÉES DU NIL, DEPUIS ET COMPRIS 1150 JUSQU'EN 1215 DE L'HÉGIRE.

| ANNÉES de L'HÉGIRE. | CRIÉES PUBLIQUES en pieds de coudée de 24 doigts. | | LA CRUE peut être considérée comme ; | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| | Coud. | Doigts. | | |
| 1150. | 20. | 18. | Faible. | Nous considérons les crues comme |
| 1. | 24. | 12. | Trop forte. | insuffisantes, de 18 à 20 ; |
| 2. | 23. | 12. | Bonne. | faibles, de 20 à 22 ; |
| 3. | 24. | 6. | Trop forte. | bonnes, de 22 à 23 1/2 ; |
| 4. | 23. | 8. | Bonne. | trop fortes, de 24 et au-dessus. |
| 1155. | 23. | 12. | Bonne. | |
| 6. | 22. | 12. | Bonne. | |
| 7. | 23. | » | Bonne. | |
| 8. | 24. | » | Trop forte. | |
| 9. | 23. | 19. | Trop forte. | |
| 1160. | 24. | 3. | Trop forte. | |
| 1. | 22. | 6. | Bonne. | |
| 2. | 21. | 12. | Faible. | |
| 3. | 23. | 5. | Bonne. | |
| 4. | 24. | » | Trop forte. | |
| 1165. | 23. | 12. | Bonne. | |
| 6. | 24. | 3. | Trop forte. | |
| 7. | 21. | 6. | Faible. | |
| 8. | 23. | 6. | Bonne | |
| 9. | 24. | » | Trop forte. | |
| 1170. | 24. | 12. | Trop forte. | |
| 1. | 22. | 12. | Bonne. | |
| 2. | 21. | 19. | Faible. | |
| 3. | 22. | 17. | Bonne. | |
| 4. | 23. | 12. | Bonne. | |

[1] Voyez *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, t. VIII, p. 1 et suiv., article de la *Cosmographie de Ben-Ayâs*, par M. Langlès.

| ANNÉES de L'HÉGIRE. | CRIÉES PUBLIQUES en pieds de coudée de 24 doigts. | | LA CRUE peut être considérée comme, | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| | Coud. | Doigts. | | |
| 1175. | 20. | 17. | Faible. | |
| 6. | 23. | » | Bonne. | |
| 7. | 23. | 6. | Bonne. | |
| 8. | 24. | » | Trop forte. | |
| 9. | 23. | 5. | Bonne. | |
| 1180. | 22. | 12. | Bonne. | |
| 1. | 20. | 12. | Faible. | |
| 2. | 23. | 5. | Bonne. | |
| 3. | 23. | 12. | Bonne. | |
| 4. | 21. | 12. | Faible. | |
| 1185. | 23. | 6. | Bonne. | |
| 6. | 19. | 16. | Insuffisante. | |
| 7. | 21. | 6. | Faible. | |
| 8. | 22. | 6. | Bonne. | |
| 9. | 23. | 12. | Bonne. | |
| 1190. | 21. | 6. | Faible. | |
| 1. | 22. | 12. | Bonne. | |
| 2. | 23. | 6. | Bonne | |
| 3. | 24. | ». | Trop forte. | |
| 4. | 23. | 12. | Bonne. | |
| 1195. | 22. | 6. | Bonne. | |
| 6. | 18. | 6. | Insuffisante. | |
| 7. | 18. | 2. | Insuffisante. | |
| 8. | 18. | 12. | Insuffisante. | |
| 9. | 20. | » | Insuffisante. | |
| 1200. | 22. | 2. | Bonne. | |
| 1. | 22. | 17. | Bonne. | |
| 2. | 22. | 12. | Bonne. | |
| 3. | 22. | 2. | Bonne. | |
| 4. | 21. | 18. | Faible. | |
| 1205. | 21. | » | Faible. | |
| 6. | 19. | 14. | Insuffisante. | |
| 7. | 20. | » | Insuffisante. | |
| 8. | 19. | 12. | Insuffisante. | |
| 9. | 19. | 9. | Insuffisante. | |
| 1210. | 20. | 21. | Faible. | |
| 1. | 20. | 12. | Faible. | |
| 2. | 20. | 16. | Faible. | |
| 3. | 22. | 21. | Bonne. | |
| 4. | 20. | 23. | Faible. | |
| 1215. | 23. | 2. | Bonne. | |

RÉCAPITULATION DES SOIXANTE-SIX CRUES.

| | |
|---|---|
| Trop fortes. . . . . . . . . . | 11. |
| Bonnes. . . . . . . . . . . . . . | 30. |
| Faibles. . . . . . . . . . . . . | 16. |
| Insuffisantes. . . . . . . . . | 9. |
| | 66. |

On pourrait, sans doute, obtenir des résultats plus concluans des crues par un relevé des impositions annuelles : mais, ces résultats fussent-ils connus, il faudrait admettre encore que ces impositions auraient été établies avec équité et proportionnellement aux produits des récoltes ; ce qui est moins que probable pour ceux qui connaissent le régime administratif de l'Égypte, et l'arbitraire auquel est soumis dans ce pays l'homme qui produit, en faveur de ceux qui consomment et qui ont le pouvoir.

On aurait donc obtenu, pour un terme moyen de huit années, au moins quatre bonnes crues; et l'on sait que les auteurs arabes s'accordent à reconnaître qu'une bonne récolte suffit à la subsistance des habitans pendant deux ans : mais la sécurité n'est pas entière et parfaite, quand on considère (*voir* le tableau qui précède) ces diverses séries de trois et quatre crues consécutives, les unes qui, ayant été favorables, auront, à défaut de réserves et de greniers d'abondance, donné lieu au monopole des exportations, et les autres qui, par leur insuffisance ou leur excès, auront été désastreuses en causant des famines et tous les maux qui en sont les suites inévitables et funestes.

## JOUI

DES MOUVEMENS DU NIL, OBSI

### PREMIÈR

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Coudées. | Doigts. |
| Moharrem 1214. | 28. | Juillet 1799. | 2. | Messidor an VII. | 14. | 2. | 12. |
| | 29. | | 3. | | 15. | 2. | 14. |
| | 30. | | 4. | | 16. | 2. | 15. |
| Safar. | 1. | | 5. | | 17. | 2. | 16. |
| | 2. | | 6. | | 18. | 2. | 18. |
| | 3. | | 7. | | 19. | 2. | 20. |
| | 4. | | 8. | | 20. | 2. | 23. |
| | 5. | | 9. | | 21. | 3. | 1. |
| | 6. | | 10. | | 22. | 3. | 4. |
| | 7. | | 11. | | 23. | 3. | 6. |
| | 8. | | 12. | | 24. | 3. | 9. |
| | 9. | | 13. | | 25. | 3. | 12. |
| | 10. | | 14. | | 26. | 3. | 16. |
| | 11. | | 15. | | 27. | 3. | 21. |
| | 12. | | 16. | | 28. | 4. | 1. |
| | 13. | | 17. | | 29. | 4. | 5. |
| | 14. | | 18. | | 30. | 4. | 10. |
| | 15. | | 19. | Thermidor. | 1. | 4. | 13. |
| | 16. | | 20. | | 2. | 4. | 16. |
| | 17. | | 21. | | 3. | 4. | 20. |
| | 18. | | 22. | | 4. | 5. | 1. |
| | 19. | | 23. | | 5. | 5. | 4. |
| | 20. | | 24. | | 6. | 5. | 8. |
| | 21. | | 25. | | 7. | 5. | 10. |
| | 22. | | 26. | | 8. | 5. | 14. |
| | 23. | | 27. | | 9. | 5. | 17. |
| | 24. | | 28. | | 10. | 5. | 22. |
| | 25. | | 29. | | 11. | 6. | 2. |
| | 26. | | 30. | | 12. | 6. | 8. |
| | 27. | | 31. | | 13. | 6. | 13. |
| | 28. | Août. | 1. | | 14. | 6. | 17. |
| | 29. | | 2. | | 15. | 6. | 23. |

# …NAL

## …S AU MEQYÂS DE ROUDAH.

### …NNÉE.

| HAUTEURS VRAIES DU NIL | | | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| EN COUDÉES du meqyâs. | | EN PIEDS de France. | | | |
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | Étiage du fleuve, du 14 au 19 messidor an VII. |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |
| 3. | 11. | 5. | 9. | 2. | Le Nil a commencé à croître dans la nuit du 19 au 20, après être resté *étale* pendant les six jours précédens. Le cheykh fait proclamer la crue le 15; le 19, le fleuve a déjà 8 doigts de crue, selon le cheykh, et il n'avait encore aucun mouvement. |
| 3. | 13. | 5. | 10. | 10. | |
| 3. | 14. | 5. | 11. | 8. | |
| 3. | 15. | 6. | 0. | 6. | |
| 3. | 18. | 6. | 3. | 0. | |
| 3. | 21. | 6. | 5. | 6. | |
| 4. | 2. | 6. | 9. | 8. | |
| 4. | 15. | 7. | 8. | 6. | |
| 5. | 1. | 8. | 4. | 10. | |
| 5. | 11. | 9. | 8. | 4. | |
| 5. | 20. | 9. | 8. | 8. | |
| 6. | 3. | 10. | 2. | 6. | |
| 6. | 9. | 10. | 7. | 6. | |
| 6. | 12. | 10. | 10. | 0. | |
| 6. | 14. | 10. | 11. | 8. | |
| 6. | 16 $\frac{1}{2}$. | 11. | 1. | 9. | |
| 6. | 18. | 11. | 0. | 3. | |
| 6. | 20. | 11. | 4. | 8. | |
| 6. | 21 $\frac{1}{2}$. | 11. | 5. | 11. | |
| 6. | 23 $\frac{1}{4}$. | 11. | 7. | 2. | |
| 7. | 1 $\frac{1}{2}$. | 11. | 9. | 3. | |
| 7. | 4. | 11. | 11. | 4. | |
| 7. | 7. | 12. | 1. | 10. | |
| 7. | 9. | 12. | 3. | 6. | |
| 7. | 11. | 12. | 5. | 2. | |
| 7. | 13. | 12. | 6. | 10. | |

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. Coudées. | Doigts. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Raby' el-aouel. | 1. | Août 1779. | 3. | Thermidor | 16. | 7. | 4. |
| 1214. | 2. | | 4. | an VII. | 17. | 7. | 8. |
| | 3. | | 5. | | 18. | 7. | 13. |
| | 4. | | 6. | | 19. | 7. | 19. |
| | 5. | | 7. | | 20. | 8. | 2. |
| | 6. | | 8. | | 21. | 8. | 8. |
| | 7. | | 9. | | 22. | 8. | 15. |
| | 8. | | 10. | | 23. | 8. | 21. |
| | 9. | | 11. | | 24. | 9. | 5. |
| | 10. | | 12. | | 25. | 9. | 15. |
| | 11. | | 13. | | 26. | 10. | 0. |
| | 12. | | 14. | | 27. | 10. | 10. |
| | 13. | | 15. | | 28. | 10. | 22. |
| | 14. | | 16. | | 29. | 11. | 13. |
| | 15. | | 17. | | 30. | 12. | 4. |
| | 16. | | 18. | Fructidor. | 1. | 12. | 19. |
| | 17. | | 19. | | 2. | 13. | 13. |
| | 18. | | 20. | | 3. | 14. | 5. |
| | 19. | | 21. | | 4. | 15. | 6. |
| | 20. | | 22. | | 5. | 16. | 0. |
| | 21. | | 23. | | 6. | 16. | 7. |
| | 22. | | 24. | | 7. | 16. | 12. |
| | 23. | | 25. | | 8. | 16. | 20. |
| | 24. | | 26. | | 9. | 17. | 2. |
| | 25. | | 27. | | 10. | 17. | 6. |
| | 26. | | 28. | | 11. | 17. | 11. |
| | 27. | | 29. | | 12. | 17. | 17. |
| | 28. | | 30. | | 13. | 17. | 20. |
| | 29. | | 31. | | 14. | 18. | 0. |
| | 30. | Septembre. | 1. | | 15. | 1. | 3. |
| Raby' el-tány. | 1. | | 2. | | 16. | 18. | 7. |
| | 2. | | 3. | | 17. | 18. | 10. |
| | 3. | | 4. | | 18. | 18. | 14 |
| | 4. | | 5. | | 19. | 18. | 17. |
| | 5. | | 6. | | 20. | 18. | 19 |
| | 6. | | 7. | | 21. | 18. | 22. |
| | 7. | | 8. | | 22. | 19. | 2. |
| | 8. | | 9. | | 23. | 19. | 5. |
| | 9. | | 10. | | 24. | 19. | 9. |
| | 10. | | 11. | | 25. | 19. | 14 |
| | 11. | | 12. | | 26. | 19. | 18. |
| | 12. | | 13 | | 27. | 19. | 21. |

| HAUTEURS VRAIES DU NIL | | | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| EN COUDÉES du meqyâs. | | EN PIEDS de France. | | | |
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 7. | $18\frac{1}{2}$. | 12. | 11. | 5. | |
| 8. | 4. | 13. | 7. | 4. | |
| 8. | 12. | 14. | 2. | 0. | |
| 8. | 20. | 14. | 8. | 8. | |
| 9. | 4. | 15. | 3. | 4. | |
| 9. | 12. | 15. | 10. | 0. | |
| 9. | 21. | 16. | 5. | 6. | |
| 10. | 2. | 16. | 9. | 8. | |
| 10. | 8. | 17. | 2. | 8. | |
| 10. | 14. | 17. | 7. | 8. | |
| 10. | 21. | 18. | 1. | 6. | |
| 11. | 7. | 18. | 10. | 2. | |
| 11. | 19. | 19. | 7. | 10. | |
| 12. | 2. | 20. | 1. | 8. | |
| 12. | 8. | 20. | 6. | 8. | |
| 12. | 14. | 20. | 5. | 9. | |
| 12. | 20. | 20. | 11. | 8. | |
| 13. | 8. | 22. | 3. | 2. | |
| 14. | 1. | 23. | 4. | 10. | |
| 14. | 12. | 24. | 2. | 0. | |
| 14. | 18. | 24. | 7. | 0. | Fête du Nil. Le 6 fructidor, on coupe la digue du canal du Kaire ; le cheykh proclame 16 *dera'* ou coudées de crue : la hauteur vraie à la colonne est de . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 14c 18d<br>dont retranchant . . . . . . . . . . . . . . . . 3. 10.<br>oo e, de crue effective. . . . . . . . . . . . . . . 11c 8d.<br>*Voyez* la traduction française du procès-verbal de la rupture de la digue du khalyg, et de l'acte public qui constate que le myry est dû par le peuple de l'Égypte. (*Mémoire sur le meqyâs*, tom. XV, et no. 50 du *Courrier de l'Égypte.*) |
| 14. | $21\frac{1}{2}$. | 24. | 9. | 11. | |
| 14. | $23\frac{1}{2}$. | 24. | 11. | 7. | |
| 15. | $1\frac{1}{2}$. | 25. | 1. | 3. | |
| 15. | $2\frac{1}{2}$. | 25. | 2. | 1. | |
| 15. | 0. | 25. | 2. | 1. | |
| 15. | 0. | 25. | 2. | 1. | |
| 15. | 3. | 25. | 2. | 6. | |
| 15. | 0. | 25. | 2. | 6. | |
| 15. | 6. | 25. | 5. | 0. | |
| 15. | 8. | 25. | 6. | 8. | |
| 15. | 10. | 25. | 8. | 4. | |
| 15. | $10\frac{1}{2}$. | 25. | 8. | 9. | |
| 15. | 11. | 25. | 9. | 2. | |
| 15. | 11. | 25. | 9. | 2 | |
| 15. | 12. | 25. | 10. | 0. | |
| 15. | 14. | 25. | 11. | 8. | |
| 15. | 17. | 26. | 2. | 2. | |
| 15. | 19. | 26. | 3. | 10. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0 | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. Coudées. | Doigts. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Raby' el-tâny. 1214. | 13. | Septembre 1779. | 14. | Fructidor an VII. | 28. | 19. | 23. |
| | 14. | | 15. | | 29. | 20. | 2. |
| | 15. | | 16. | | 30. | 20. | 4. |
| | 16. | | 17. | Jours complémentaires. | 1. | 20. | 6. |
| | 17. | | 18. | | 2. | 20. | 9. |
| | 18. | | 19. | | 3. | 20. | 10. |
| | 19. | | 20. | | 4. | 20. | 12. |
| | 20. | | 21. | | 5. | 20. | 15. |
| | 21. | | 22. | | 6. | 20. | 17. |
| | 22. | | 23. | Vendémiaire an VIII. | 1. | 20. | 18. |
| | | | | | | DÉCROIS | |
| Raby' el-tâny. 1214. | 23. | Septembre 1799. | 24. | Vendémiaire an VIII. | 2. | » | |
| | 24. | | 25. | | 3. | » | |
| | 25. | | 26. | | 4. | » | |
| | 26. | | 27. | | 5. | » | |
| | 27. | | 28. | | 6. | » | |
| | 28. | | 29. | | 7. | » | |
| | 29. | | 30. | | 8. | » | |
| Gemady el-aouel. | 1. | Octobre. | 1. | | 9. | » | |
| | 2. | | 2. | | 10. | » | |
| | 12. | | 12. | | 20. | » | |
| | 22. | | 22. | | 30. | » | |
| Gemady el-tâny. | 2. | Novembre. | 1. | Brumaire. | 10. | » | |
| | 12. | | 11. | | 20. | » | |
| | 22. | | 21. | | 30. | » | |

| HAUTEURS VRAIES DU NIL — EN COUDÉES du meqyâs. | | HAUTEURS VRAIES DU NIL — EN PIEDS de France. | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 1. | 26. | 8. | 10. | |
| 16. | $1\frac{1}{2}$. | 26. | 9. | 3. | |
| 16. | $1\frac{1}{2}$. | 26. | 9. | 3. | |
| 16. | 2. | 26. | 9. | 8. | |
| 16. | 2. | 26. | 9. | 8. | |
| 16. | 2. | 26. | 9. | 8. | *Maximum* de la crue le 1er vendémiaire de l'an VIII. Si de 16 coudées 2 doigts marqués à la colonne on retranche 3 coudées 10 doigts que l'étiage couvrait au moment de la crue, on aura 12 coudées 16 doigts de crue effective. Cette crue donne une inondation faible : une grande partie des terres n'a pas été inondée. |

SEMENT.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | Le Nil a commencé à décroître le 2 vendémiaire, et a fini au 10 messidor an VIII. |
| 15. | 22. | 26. | 6. | 4. | |
| 15. | 21. | 26. | 5. | 6. | |
| 15. | 21. | 26. | 5. | 6. | |
| 15. | 19. | 26. | 3. | 10 | |
| 15. | $17\frac{1}{2}$. | 26. | 2. | 7. | |
| 15. | 14. | 25 | 11. | 8 | Dans l'usage ancien des observations du Nil, les gouverneurs de l'Égypte n'ont jamais eu d'autre but que de faire constater le droit de l'impôt territorial par la hauteur des eaux de l'inondation. Le cheykh, en conséquence, ne fait proclamer les criées publiques qu'au moment de la crue, et les cesse avec le décroissement. |
| 15. | 12. | 25. | 10. | 0. | |
| 15. | 9 | 25. | 7. | 6. | |
| 14. | 5. | 23. | 8. | 2. | |
| 13. | 14. | 22. | 7. | 8. | |
| 12. | 4. | 20. | 3. | 4. | On peut voir, par ce tableau comparatif des criées publiques et des hauteurs vraies prises à la colonne du meqyâs, que les criées de la crue commencent quelquefois avant que le Nil ait eu aucun mouvement, et qu'elles cessent encore avant que le fleuve ait cessé de croître. |
| 11. | 5. | 18. | 8. | 2. | |
| 10. | 7. | 17. | 1. | 10. | |

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Coudées. Doigts. |
| Regeb 1214. | 3. | Décembre 1799. | 1. | Frimaire an VIII. | 10. | » |
| | 13. | | 11. | | 20. | » |
| | 23. | | 21 | | 30. | » |
| Cha'bân. | 3. | | 31. | Nivose. | 10. | » |
| | 13. | Janvier 1800. | 10. | | 20. | » |
| | 23. | | 20. | | 30. | » |
| Ramadân. | 4. | | 30. | Pluviose. | 10. | » |
| | 14. | Février. | 9. | | 20. | » |
| | 24. | | 19. | | 30. | » |
| Chaouâl. | 4. | Mars. | 1. | Ventose. | 10. | » |
| | 14. | | 11. | | 20. | » |
| | 24. | | 21. | | 30. | » |
| Doul-qa'deh. | 5. | | 31. | Germinal. | 10. | » |
| | 15. | Avril. | 10. | | 20. | » |
| | 25. | | 20. | | 30. | » |
| Dou'l-hageh. | 5. | | 30. | Floréal. | 10. | » |
| | 15. | Mai. | 10. | | 20. | » |
| | 25. | | 20. | | 30. | » |
| Moharrem 1215. | 6. | | 30. | Prairial. | 10. | » |
| | 16. | Juin. | 9. | | 20. | » |
| | 26. | | 19. | | 30. | » |
| Safar. | 6. | | 29. | Messidor. | 10. | » |
| | 11. | Juillet. | 4. | | 15. | » |

| HAUTEURS VRAIES DU NIL | | | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| EN COUDÉES du meqyâs. | | EN PIEDS de France. | | | |
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 9 | 20. | 16. | 4. | 8. | |
| 9. | 8. | 15. | 6. | 8. | |
| 9. | 0. | 15. | 0 | 0. | |
| 8. | 15. | 14. | 4. | 6. | |
| 8. | 3. | 13. | 6. | 6. | |
| 7. | 12. | 12. | 6 | 0. | |
| 6. | 19. | 11. | 3. | 10. | |
| 6. | 8. | 10. | 6. | 8. | |
| 5. | 22. | 9. | 10. | 4. | |
| 5. | 15. | 9. | 4. | 6. | |
| 5. | 8. | 8. | 10. | 8. | |
| 5. | 2. | 8. | 5. | 8. | |
| 4. | 19. | 7. | 11. | 10. | |
| 4. | 13. | 7. | 6. | 10. | |
| 4. | 8. | 7. | 2. | 8. | |
| 4. | 5. | 7. | 0. | 2. | |
| 4. | 1. | 6. | 8. | 10. | |
| 3. | 20. | 6 | 4. | 8. | |
| 3. | 18. | 6. | 3. | 0. | |
| 3. | 15. | 6. | 0. | 6. | |
| 3. | 13. | 5. | 10. | 10. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | Étiage ou bas Nil. |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |

| ANNÉES de L'HÉGIRE. | CRIÉES PUBLIQUES en pieds de coudée de 24 doigts. | | LA CRUE peut être considérée comme | OBSERVATIONS. |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| | Coud. | Doigts. | | |
| 1175. | 20. | 17. | Faible. | |
| 6. | 23. | » | Bonne. | |
| 7. | 23. | 6. | Bonne. | |
| 8. | 24. | » | Trop forte. | |
| 9. | 23. | 5. | Bonne. | |
| 1180. | 22. | 12. | Bonne. | |
| 1. | 20. | 12. | Faible. | |
| 2. | 23. | 5. | Bonne. | |
| 3. | 23. | 12. | Bonne. | |
| 4. | 21. | 12. | Faible. | |
| 1185. | 23. | 6. | Bonne. | |
| 6. | 19. | 16. | Insuffisante. | |
| 7. | 21. | 6. | Faible. | |
| 8. | 22. | 6. | Bonne. | |
| 9. | 23. | 12. | Bonne. | |
| 1190. | 21. | 6. | Faible. | |
| 1. | 22. | 12. | Bonne. | |
| 2. | 23. | 6. | Bonne | |
| 3. | 24. | ». | Trop forte. | |
| 4. | 23. | 12. | Bonne. | |
| 1195. | 22. | 6. | Bonne. | |
| 6. | 18. | 6. | Insuffisante. | |
| 7. | 18. | 2. | Insuffisante. | |
| 8. | 18. | 12. | Insuffisante. | |
| 9. | 20. | » | Insuffisante. | |
| 1200. | 22. | 2. | Bonne. | |
| 1. | 22. | 17. | Bonne | |
| 2. | 22. | 12. | Bonne. | |
| 3. | 22. | 2. | Bonne | |
| 4. | 21. | 18. | Faible. | |
| 1205. | 21. | » | Faible. | |
| 6. | 19. | 14. | Insuffisante. | |
| 7. | 20. | » | Insuffisante. | |
| 8. | 19. | 12. | Insuffisante. | |
| 9. | 19. | 9. | Insuffisante. | |
| 1210. | 20. | 21. | Faible. | |
| 1. | 20. | 12. | Faible. | |
| 2. | 20. | 16. | Faible. | |
| 3. | 22. | 21. | Bonne. | |
| 4. | 20. | 23. | Faible. | |
| 1215. | 23. | 2. | Bonne. | |

RÉCAPITULATION DES SOIXANTE-SIX CRUES.

| | |
|---|---|
| Trop fortes. . . . . . . . . . | 11. |
| Bonnes. . . . . . . . . . . . . | 30. |
| Faibles. . . . . . . . . . . . | 16. |
| Insuffisantes. . . . . . . . . | 9. |
| | 66. |

On pourrait, sans doute, obtenir des résultats plus concluans des crues par un relevé des impositions annuelles : mais, ces résultats fussent-ils connus, il faudrait admettre encore que ces impositions auraient été établies avec équité et proportionnellement aux produits des récoltes; ce qui est moins que probable pour ceux qui connaissent le régime administratif de l'Égypte, et l'arbitraire auquel est soumis dans ce pays l'homme qui produit, en faveur de ceux qui consomment et qui ont le pouvoir.

On aurait donc obtenu, pour un terme moyen de huit années, au moins quatre bonnes crues; et l'on sait que les auteurs arabes s'accordent à reconnaître qu'une bonne récolte suffit à la subsistance des habitans pendant deux ans : mais la sécurité n'est pas entière et parfaite, quand on considère (*voir* le tableau qui précède) ces diverses séries de trois et quatre crues consécutives, les unes qui, ayant été favorables, auront, à défaut de réserves et de greniers d'abondance, donné lieu au monopole des exportations, et les autres qui, par leur insuffisance ou leur excès, auront été désastreuses en causant des famines et tous les maux qui en sont les suites inévitables et funestes.

# JOUR

## DES MOUVEMENS DU NIL, OBSER

### PREMIÈRE

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE | | CALENDRIER FRANÇAIS. NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. Coudées. | Doigts. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Moharrem | 28. | Juillet 1799. | 2. | Messidor | 14. | 2. | 12. |
| 1214. | 29. | | 3. | an VII. | 15. | 2. | 14. |
| | 30. | | 4. | | 16. | 2. | 15. |
| Safar. | 1. | | 5. | | 17. | 2. | 16. |
| | 2. | | 6. | | 18. | 2. | 18. |
| | 3. | | 7. | | 19. | 2. | 20. |
| | 4. | | 8. | | 20. | 2. | 23. |
| | 5. | | 9. | | 21. | 3. | 1. |
| | 6. | | 10. | | 22. | 3. | 4. |
| | 7. | | 11. | | 23. | 3. | 6. |
| | 8. | | 12. | | 24. | 3. | 9. |
| | 9. | | 13. | | 25. | 3. | 12. |
| | 10. | | 14. | | 26. | 3. | 16. |
| | 11. | | 15. | | 27. | 3. | 21. |
| | 12. | | 16. | | 28. | 4. | 1. |
| | 13. | | 17. | | 29. | 4. | 5. |
| | 14. | | 18. | | 30. | 4. | 10. |
| | 15. | | 19. | Thermidor. | 1. | 4. | 13. |
| | 16. | | 20. | | 2. | 4. | 16. |
| | 17. | | 21. | | 3. | 4. | 20. |
| | 18. | | 22. | | 4. | 5. | 1. |
| | 19. | | 23. | | 5. | 5. | 4. |
| | 20. | | 24. | | 6. | 5. | 8. |
| | 21. | | 25. | | 7. | 5. | 10. |
| | 22. | | 26. | | 8. | 5. | 14. |
| | 23. | | 27. | | 9. | 5. | 17. |
| | 24. | | 28. | | 10. | 5. | 22. |
| | 25. | | 29. | | 11. | 6. | 2. |
| | 26. | | 30. | | 12. | 6. | 8. |
| | 27. | | 31. | | 13. | 6. | 13. |
| | 28. | Août. | 1. | | 14. | 6. | 17. |
| | 29. | | 2. | | 15. | 6. | 23. |

NAL

ÉS AU MEQYAS DE ROUDAH.

ANNÉE.

| HAUTEURS VRAIES DU NIL | | | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| EN COUDÉES du meqyâs. | | EN PIEDS de France. | | | |
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | Étiage du fleuve, du 14 au 19 messidor an VII. |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4 | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |
| 3. | 11. | 5. | 9. | 2. | Le Nil a commencé à croître dans la nuit du 19 au 20, après être resté *étale* pendant les six jours précédens. |
| 3. | 13. | 5. | 10. | 10. | |
| 3. | 14. | 5. | 11. | 8. | Le cheykh fait proclamer la crue le 15; le 19, le fleuve a déjà 8 doigts de crue, selon le cheykh, et il n'avait encore aucun mouvement. |
| 3. | 15. | 6. | 0. | 6. | |
| 3. | 18. | 6. | 3. | 0. | |
| 3. | 21. | 6. | 5. | 6. | |
| 4. | 2. | 6. | 9. | 8. | |
| 4. | 15. | 7. | 8. | 6. | |
| 5. | 1. | 8. | 4. | 10. | |
| 5. | 11. | 9 | 8. | 4. | |
| 5. | 20. | 9. | 8. | 8. | |
| 6. | 3. | 10. | 2. | 6. | |
| 6. | 9. | 10. | 7. | 6. | |
| 6. | 12. | 10. | 10. | 0. | |
| 6. | 14. | 10. | 11. | 8. | |
| 6. | $16\frac{1}{2}$. | 11. | 1. | 9. | |
| 6. | 18. | 11. | 0. | 3. | |
| 6. | 20. | 11. | 4. | 8. | |
| 6. | $21\frac{1}{2}$. | 11. | 5. | 11. | |
| 6. | $23\frac{1}{2}$. | 11. | 7. | 2. | |
| 7. | $1\frac{1}{2}$. | 11. | 9. | 3. | |
| 7. | 4. | 11. | 11. | 4. | |
| 7. | 7. | 12. | 1. | 10. | |
| 7. | 9. | 12. | 3. | 6. | |
| 7. | 11. | 12. | 5. | 2. | |
| 7. | 13. | 12. | 6. | 10. | |

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. Coudées. | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. Doigts. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Raby' el-aouel. 1214. | 1. | Août 1779. | 3. | Thermidor an VII. | 16. | 7. | 4. |
| | 2. | | 4. | | 17. | 7. | 8. |
| | 3. | | 5. | | 18. | 7. | 13. |
| | 4. | | 6. | | 19. | 7. | 19. |
| | 5. | | 7. | | 20. | 8. | 2. |
| | 6. | | 8. | | 21. | 8. | 8. |
| | 7. | | 9. | | 22. | 8. | 15. |
| | 8. | | 10. | | 23. | 8. | 21. |
| | 9. | | 11. | | 24. | 9. | 5. |
| | 10. | | 12. | | 25. | 9. | 15. |
| | 11. | | 13. | | 26. | 10. | 0. |
| | 12. | | 14. | | 27. | 10. | 10. |
| | 13. | | 15. | | 28. | 10. | 22. |
| | 14. | | 16. | | 29. | 11. | 13. |
| | 15. | | 17. | | 30. | 12. | 4. |
| | 16. | | 18. | Fructidor. | 1. | 12. | 19. |
| | 17. | | 19. | | 2. | 13. | 13. |
| | 18. | | 20. | | 3. | 14. | 5. |
| | 19. | | 21. | | 4. | 15. | 6. |
| | 20. | | 22. | | 5. | 16. | 0. |
| | 21. | | 23. | | 6. | 16. | 7. |
| | 22. | | 24. | | 7. | 16. | 12. |
| | 23. | | 25. | | 8. | 16. | 20. |
| | 24. | | 26. | | 9. | 17. | 2. |
| | 25. | | 27. | | 10. | 17. | 6. |
| | 26. | | 28. | | 11. | 17. | 11. |
| | 27. | | 29. | | 12. | 17. | 17. |
| | 28. | | 30. | | 13. | 17. | 20. |
| | 29. | | 31. | | 14. | 18. | 0. |
| | 30. | Septembre. | 1. | | 15. | 1 | 3. |
| Raby' el-tâny. | 1. | | 2. | | 16. | 18. | 7. |
| | 2. | | 3. | | 17. | 18. | 10. |
| | 3. | | 4. | | 18. | 18. | 14. |
| | 4. | | 5. | | 19. | 18. | 17. |
| | 5. | | 6. | | 20. | 18. | 19. |
| | 6. | | 7. | | 21. | 18. | 22. |
| | 7. | | 8. | | 22. | 19. | 2. |
| | 8. | | 9. | | 23. | 19. | 5. |
| | 9. | | 10. | | 24. | 19. | 9. |
| | 10. | | 11. | | 25. | 19. | 14. |
| | 11. | | 12. | | 26. | 19. | 18. |
| | 12. | | 13. | | 27. | 19. | 21. |

| HAUTEURS VRAIES DU NIL | | | | | OBSERVATIONS. |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| EN COUDÉES du meqyâs. | | EN PIEDS de France. | | | |
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 7. | $18\frac{1}{2}$. | 12. | 11. | 5. | |
| 8. | 4. | 13. | 7. | 4. | |
| 8. | 12. | 14. | 2. | 0. | |
| 8. | 20. | 14. | 8. | 8. | |
| 9. | 4. | 15. | 3. | 4. | |
| 9. | 12. | 15. | 10. | 0. | |
| 9. | 21. | 16. | 5. | 6. | |
| 10. | 2. | 16. | 9. | 8. | |
| 10. | 8. | 17. | 2. | 8. | |
| 10. | 14. | 17. | 7. | 8. | |
| 10. | 21. | 18. | 1. | 6. | |
| 11. | 7. | 18. | 10. | 2. | |
| 11. | 19. | 19. | 7. | 10. | |
| 12. | 2. | 20. | 1. | 8. | |
| 12. | 8. | 20. | 6. | 8. | |
| 12. | 14. | 20. | 5. | 9. | |
| 12. | 20. | 20. | 11. | 8. | |
| 13. | 8. | 22. | 3. | 2. | |
| 14. | 1. | 23. | 4. | 10. | |
| 14. | 12. | 24. | 2. | 0. | |
| 14. | 18. | 24. | 7. | 0. | Fête du Nil. Le 6 fructidor, on coupe la digue du canal du Kaire; le cheykh proclame 16 *dérâ'* ou coudées de crue : la hauteur vraie à la colonne est de . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 14c 18d<br>dont retranchant . . . . . . . . . . . . . . . . . 3. 10.<br>on a, de crue effective . . . . . . . . . . . . . 11c 8d. |
| 14. | $21\frac{1}{2}$. | 24. | 9. | 11. | |
| 14. | $23\frac{1}{2}$. | 24. | 11. | 7. | |
| 15. | $1\frac{1}{2}$. | 25. | 1. | 3. | |
| 15. | $2\frac{1}{2}$. | 25. | 2. | 1. | |
| 15. | 0. | 25. | 2. | 1. | *Voyez* la traduction française du procès-verbal de la rupture de la digue du khalyg, et de l'acte public qui constate que le myry est dû par le peuple de l'Égypte. (*Mémoire sur le meqyâs*, tom. XV, et n°. 50 du *Courrier de l'Égypte*.) |
| 15. | 0. | 25. | 2. | 1. | |
| 15. | 3. | 25. | 2. | 6. | |
| 15. | 0. | 25. | 2. | 6. | |
| 15. | 6. | 25. | 5. | 0. | |
| 15. | 8. | 25. | 6. | 8. | |
| 15. | 10. | 25. | 8. | 4. | |
| 15. | $10\frac{1}{2}$. | 25. | 8. | 9. | |
| 15. | 11. | 25. | 9. | 2. | |
| 15. | 11. | 25. | 9. | 2 | |
| 15. | 12. | 25. | 10. | 0. | |
| 15. | 14. | 25. | 11. | 8. | |
| 15. | 17. | 26. | 2. | 2. | |
| 15. | 19. | 26. | 3. | 10. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0 | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. Coudées. | Doigts. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Raby' el-tâny. 1214. | 13. | Septembre 1779. | 14. | Fructidor an VII. | 28. | 19. | 23. |
| | 14. | | 15. | | 29. | 20. | 2. |
| | 15. | | 16. | | 30. | 20. | 4. |
| | 16. | | 17. | Jours complémentaires. | 1. | 20. | 6. |
| | 17. | | 18. | | 2. | 20. | 9. |
| | 18. | | 19. | | 3. | 20. | 10. |
| | 19. | | 20. | | 4. | 20. | 12. |
| | 20. | | 21. | | 5. | 20. | 15. |
| | 21. | | 22. | | 6. | 20. | 17. |
| | 22. | | 23. | Vendemiaire an VIII. | 1. | 20. | 18. |

DÉCROIS

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Raby' el-tâny 1214. | 23. | Septembre 1799. | 24. | Vendémiaire an VIII. | 2. | » |
| | 24. | | 25. | | 3. | » |
| | 25. | | 26. | | 4. | » |
| | 26. | | 27. | | 5. | » |
| | 27. | | 28. | | 6. | » |
| | 28. | | 29. | | 7. | » |
| | 29. | | 30. | | 8. | » |
| Gemady el-aouel. | 1. | Octobre. | 1. | | 9. | » |
| | 2. | | 2. | | 10. | » |
| | 12. | | 12. | | 20. | » |
| | 22. | | 22. | | 30. | » |
| Gemady el-tâny. | 2. | Novembre. | 1. | Brumaire. | 10. | » |
| | 12. | | 11. | | 20. | » |
| | 22. | | 21. | | 30. | » |

| HAUTEURS VRAIES DU NIL | | | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| EN COUDÉES du meqyâs. | | EN PIEDS de France. | | | |
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 1. | 26. | 8. | 10. | |
| 16. | 1½. | 26. | 9. | 3. | |
| 16. | 1½. | 26. | 9. | 3. | |
| 16. | 2. | 26. | 9. | 8. | |
| 16. | 2. | 26. | 9. | 8. | |
| 16. | 2. | 26. | 9. | 8. | *Maximum* de la crue le 1er vendémiaire de l'an VIII. Si de 16 coudées 2 doigts marqués à la colonne on retranche 3 coudées 10 doigts que l'étiage couvrait au moment de la crue, on aura 12 coudées 16 doigts de crue effective. Cette crue donne une inondation faible : une grande partie des terres n'a pas été inondée. |
| SEMENT. | | | | | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | Le Nil a commencé à décroître le 2 vendémiaire, et a fini en 10 messidor an VIII. |
| 15. | 22. | 26. | 6. | 4. | |
| 15. | 21. | 26. | 5. | 6. | |
| 15. | 21. | 26. | 5. | 6. | |
| 15. | 19. | 26. | 3. | 10 | |
| 15. | 17½. | 26. | 2. | 7. | |
| 15. | 14. | 25 | 11. | 8 | Dans l'usage ancien des observations du Nil, les gouverneurs de l'Égypte n'ont jamais eu d'autre but que de faire constater le droit de l'impôt territorial par la hauteur des eaux de l'inondation. Le cheykh, en conséquence, ne fait proclamer les criées publiques qu'au moment de la crue, et les cesse avec le décroissement. On peut voir, par ce tableau comparatif des criées publiques et des hauteurs vraies prises à la colonne du meqyâs, que les criées de la crue commencent quelquefois avant que le Nil ait eu aucun mouvement, et qu'elles cessent encore avant que le fleuve ait cessé de croître. |
| 15. | 12. | 25. | 10. | 0. | |
| 15. | 9 | 25. | 7. | 6. | |
| 14. | 5. | 23. | 8. | 2. | |
| 13. | 14. | 22. | 7. | 8. | |
| 12. | 4. | 20. | 3. | 4. | |
| 11. | 5. | 18. | 8. | 2. | |
| 10. | 7. | 17. | 1. | 10. | |

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Coudées. Doigts. |
| Regeh | 3. | Décembre | 1. | Frimaire. | 10. | » |
| 1214. | 13. | 1799. | 11. | an VIII. | 20. | » |
| | 23. | | 21 | | 30. | » |
| Cha'bân. | 3. | | 31. | Nivose. | 10. | » |
| | 13. | Janvier 1800. | 10. | | 20. | » |
| | 23. | | 20. | | 30. | » |
| Ramadân. | 4. | | 30. | Pluviose. | 10. | » |
| | 14. | Février. | 9. | | 20. | » |
| | 24. | | 19. | | 30. | » |
| Chaouâl. | 4. | Mars. | 1. | Ventose. | 10. | » |
| | 14. | | 11. | | 20. | » |
| | 24. | | 21. | | 30. | » |
| Doul-qa'deh. | 5. | | 31. | Germinal. | 10. | » |
| | 15. | Avril. | 10. | | 20. | » |
| | 25. | | 20. | | 30. | » |
| Dou'l-hageh. | 5. | | 30. | Floréal. | 10. | » |
| | 15. | Mai. | 10. | | 20. | » |
| | 25. | | 20. | | 30. | » |
| Moharrem | 6. | | 30. | Prairial. | 10. | » |
| 1215. | 16. | Juin. | 9. | | 20. | » |
| | 26. | | 19. | | 30. | » |
| Safar. | 6. | | 29. | Messidor. | 10. | » |
| | 11. | Juillet. | 4. | | 15. | » |

| HAUTEURS VRAIES DU NIL | | | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| EN COUDÉES du meqyâs. | | EN PIEDS de France. | | | |
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 9. | 20. | 16. | 4. | 8. | |
| 9. | 8. | 15. | 6. | 8. | |
| 9. | 0. | 15. | 9 | 0. | |
| 8. | 15. | 14. | 4. | 6. | |
| 8. | 3. | 13. | 6. | 6. | |
| 7. | 12. | 12. | 6 | 0. | |
| 6. | 19. | 11. | 3. | 10. | |
| 6. | 8. | 10. | 6. | 8. | |
| 5. | 22. | 9. | 10. | 4. | |
| 5. | 15. | 9. | 4. | 6. | |
| 5. | 8. | 8. | 10. | 8. | |
| 5. | 2. | 8. | 5. | 8. | |
| 4. | 19. | 7. | 11. | 10. | |
| 4. | 13. | 7. | 6. | 10. | |
| 4. | 8. | 7. | 2. | 8. | |
| 4. | 5. | 7. | 0. | 2. | |
| 4. | 1. | 6. | 8. | 10. | |
| 3. | 20. | 6 | 4. | 8. | |
| 3. | 18. | 6. | 3. | 0. | |
| 3. | 15. | 6. | 0. | 6. | |
| 3. | 13. | 5. | 10. | 10. | |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | Étiage ou bas Nil. |
| 3. | 10. | 5. | 8. | 4. | |

DEUXIÈME

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Coudées. | Doigts. |
| Safar 1215. | 12. | Juillet 1800. | 5. | Messidor an VIII. | 16. | 2. | 18. |
| | 13. | | 6. | | 17. | 2. | 20 |
| | 14. | | 7. | | 18. | 2. | 23 |
| | 15. | | 8. | | 19. | 3. | 1. |
| | 16. | | 9. | | 20. | 3. | 4. |
| | 17. | | 10. | | 21. | 3. | 6. |
| | 18. | | 11. | | 22. | 3. | 10. |
| | 19. | | 12. | | 23. | 3. | 12. |
| | 20. | | 13. | | 24. | 3. | 15 |
| | 21. | | 14. | | 25. | 3. | 19. |
| | 22. | | 15. | | 26. | 3. | 22. |
| | 23. | | 16. | | 27. | 4. | 2. |
| | 24. | | 17 | | 28. | 4. | 7. |
| | 25. | | 18. | | 29. | 4. | 11. |
| | 26. | | 19. | | 30. | 4. | 14. |
| | 27. | | 20. | Thermidor. | 1. | 4. | 18. |
| | 28. | | 21. | | 2. | 4. | 23 |
| | 29. | | 22. | | 3. | 5. | 3. |
| Raby' el-aouel. | 1. | | 23. | | 4. | 5. | 8. |
| | 2. | | 24. | | 5. | 5. | 12 |
| | 3. | | 25. | | 6. | 5 | 17. |
| | 4. | | 26. | | 7. | 5. | 21. |
| | 5. | | 27. | | 8. | 6. | 2 |
| | 6. | | 28. | | 9. | 6 | 6. |
| | 7. | | 29. | | 10. | 6. | 11. |
| | 8. | | 30. | | 11. | 6. | 17 |
| | 9. | | 31. | | 12. | 6. | 22 |
| | 10. | Août. | 1. | | 13. | 7. | 4. |
| | 11. | | 2. | | 14. | 7. | 9. |
| | 12. | | 3. | | 15. | 7. | 15. |
| | 13. | | 4. | | 16. | 7. | 20. |
| | 14. | | 5. | | 17. | 8 | 3. |
| | 15. | | 6. | | 18. | 8 | 9 |
| | 16. | | 7. | | 19. | 8. | 16. |
| | 17. | | 8. | | 20. | 9. | 2. |
| | 18. | | 9. | | 21. | 9. | 17. |
| | 19. | | 10. | | 22. | 10. | 13. |
| | 20. | | 11. | | 23. | 11. | 14. |
| | 21. | | 12. | | 24. | 12. | 10. |

ANNÉE.

| HAUTEURS VRAIES DU NIL | | | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| EN COUDÉES du meqyâs. | | EN PIEDS de France. | | | |
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 3. | 12. | 5. | 10. | 0. | |
| 3. | 15. | 6. | 0. | 6 | Étiage ou bas Nil. Le fleuve commence à croître du 15 au 16 messidor an VIII. |
| 3. | 15. | 6. | 0. | 6. | |
| 3. | 20. | 6. | 4. | 8. | |
| 3. | 21. | 6. | 5. | 6. | |
| 3. | 21. | 6. | 5. | 6. | |
| 3. | 21. | 6. | 5. | 6. | |
| 4. | 12. | 6. | 8. | 10. | |
| 4. | 12. | 6. | 8. | 10. | |
| 4. | 12. | 6. | 8. | 10. | |
| 4. | 12. | 6. | 8. | 10. | |
| 5. | 0. | 8. | 4. | 0. | |
| 5. | 0. | 8. | 4. | 0. | |
| 5. | 0. | 8. | 4. | 0. | |
| 5. | 14. | 9. | 3. | 8. | |
| 5. | 14. | 9. | 3. | 8. | |
| 6. | 7. | 10. | 5. | 10. | |
| 6. | 7. | 10. | 5. | 10. | |
| 7. | 0. | 11. | 0. | 8. | |
| 7. | 0. | 11. | 0. | 8. | |
| 7. | 13. | 12. | 6. | 10. | |
| 7. | 13. | 12. | 6. | 10. | |
| 7. | 18. | 12. | 11. | 0. | |
| 7. | 18. | 12. | 11. | 0. | |
| 7. | 21. | 13. | 1. | 6. | |
| 7. | 21. | 13. | 1. | 6. | |
| 8. | 18. | 14. | 2. | 10. | |
| 8. | 13. | 14. | 2. | 10. | |
| 9. | 8. | 15. | 6. | 8. | |
| 9. | 8. | 15. | 6. | 8. | |
| 9. | 19. | 16. | 3. | 10. | |
| 9. | 19. | 16. | 3. | 10. | |
| 10. | 16. | 17. | 9. | 4. | |
| 10. | 16. | 17. | 9. | 4. | |
| 12. | 16. | 21. | 1. | 4. | Du 19 au 20, deux coudées d'augmentation. |
| 13. | 13. | 22. | 6. | 10. | |
| 14. | 1. | 23. | 4. | 10. | |
| 14. | 1. | 23. | 4. | 10. | |
| 14. | 12. | 24. | 2. | 0. | |

| CALENDRIER ARABE | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. Coudées. | Doigts. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Raby' el-aouel. 1215. | 22. | Août 1800. | 13. | Thermidor. an VIII. | 25. | 13. | 11. |
| | 23. | | 14. | | 26. | 14. | 17. |
| | 24. | | 15. | | 27. | 16. | 18. |
| | 25. | | 16. | | 28. | 17. | 0. |
| | 26. | | 17. | | 29. | 17. | 10. |
| | 27. | | 18. | | 30. | 17. | 18. |
| | 28. | | 19. | Fructidor. | 1. | 17. | 23. |
| | 29. | | 20. | | 2. | 18. | 3. |
| | 30. | | 21. | | 3 | 18. | 16. |
| Raby' el-tany. | 1. | | 22. | | 4. | 18. | 19. |
| | 2. | | 23. | | 5. | 18. | 21. |
| | 3. | | 24. | | 6. | 19. | 1. |
| | 4. | | 25. | | 7. | 19. | 4 |
| | 5. | | 26. | | 8 | 19. | 7. |
| | 6. | | 27. | | 9. | 19. | 11. |
| | 7. | | 28. | | 10. | 19. | 14. |
| | 8. | | 29. | | 11. | 19 | 18. |
| | 9. | | 30. | | 12. | 19. | 21. |
| | 10. | | 31. | | 13. | 20. | 1. |
| | 11. | Septembre. | 1. | | 14. | 20. | 4. |
| | 12. | | 2. | | 15. | 20. | 8. |
| | 13. | | 3. | | 16. | 20. | 11. |
| | 14. | | 4. | | 17. | 20. | 15. |
| | 15. | | 5. | | 18. | 20. | 18. |
| | 16. | | 6. | | 19. | 20. | 20. |
| | 17. | | 7. | | 20. | 20. | 23. |
| | 18. | | 8. | | 21 | 21. | 1. |
| | 19. | | 9. | | 22. | 21. | 4 |
| | 20. | | 10. | | 23. | 21. | 6. |
| | 21. | | 11. | | 24. | 21. | 9. |
| | 22. | | 12. | | 25. | 21. | 11. |
| | 23. | | 13. | | 26. | 21. | 14 |
| | 24. | | 14. | | 27. | 21. | 16. |
| | 25. | | 15. | | 28. | 21. | 19. |
| | 26. | | 16. | | 29. | 21. | 21. |
| | 27. | | 17. | | 30. | 22. | 0. |
| | 28. | | 18. | Jours complémentaires. | 1 | 22. | 2 |
| | 29. | | 19. | | 2. | 22. | 7. |
| Gemady el-aouel. | 1. | | 20. | | 3. | 22. | 11. |
| | 2. | | 21. | | 4. | 22. | 14. |
| | 3. | | 22. | | 5. | 22. | 18. |

| HAUTEURS VRAIES DU NIL — EN COUDÉES du meqyâs. | | HAUTEURS VRAIES DU NIL — EN PIEDS de France. | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 14. | 16. | 24. | 5. | 4. | |
| 15. | 2. | 25. | 1. | 8. | |
| 15. | 12. | 25. | 10. | 0. | |
| 15. | 22. | 26. | 6. | 4. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | Fête du Nil le 29 thermidor, retardée de quelques jours à cause des préparatifs. La digue est coupée : les eaux du khalyg mettent cinq heures avant d'arriver dans la place Ezbekyeh, à partir du moment de la rupture de la digue. |
| 16. | 5. | 27. | 0. | 2. | |
| 16. | 0. | 26. | 8. | 0. | |
| 16. | 7. | 27. | 1. | 10. | |
| 16. | 7. | 27. | 1. | 10. | |
| 16. | 10. | 27. | 4. | 4. | |
| 16. | 10. | 27. | 4. | 4. | |
| 16. | 13. | 27. | 6. | 10. | |
| 16. | 13. | 27. | 6. | 10 | |
| 16. | 19. | 27. | 11. | 10. | |
| 16. | 19. | 27. | 11. | 10. | |
| 17. | 0. | 28. | 4. | 0. | |
| 17. | 0. | 28. | 4. | 0. | |
| 17. | 0. | 28. | 4. | 0. | |
| 17. | 0. | 28. | 4. | 0. | |
| 17. | 0. | 28. | 4. | 0. | |
| 17. | 1. | 28. | 4. | 10. | |
| 17. | 1. | 28. | 4. | 10. | |
| 17. | 3. | 28. | 6. | 6. | |
| 17. | 3. | 28. | 6. | 6. | |
| 17. | 3. | 28. | 6. | 6. | |
| 17. | 8. | 28. | 10. | 8. | |
| 17. | 8. | 28 | 10. | 8. | |
| 17. | 9. | 28. | 11. | 6. | |
| 17. | 9. | 28. | 11. | 6 | |
| 17. | 12. | 29. | 2. | 0. | |
| 17. | 14. | 29. | 3. | 8. | |
| 17. | 16. | 29. | 5. | 4. | |
| 17. | 16. | 29. | 5. | 4. | |
| 17. | 16 $\frac{1}{2}$. | 29. | 5. | 9. | |
| 17. | 16 $\frac{1}{2}$. | 29. | 5. | 9. | |
| 17. | 20 $\frac{1}{2}$. | 29 | 9. | 1. | |
| 17. | 20 $\frac{1}{2}$. | 29. | 9. | 1. | |
| 17. | 21 $\frac{1}{2}$. | 29. | 9. | 11. | |
| 17. | 21 $\frac{1}{2}$. | 29. | 9. | 11. | |
| 17. | 22 $\frac{2}{3}$. | 29. | 10. | 9. | |
| 17. | 22 $\frac{2}{3}$. | 29 | 10 | 9. | |

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Coudées. | Doigts. |
| Gemady. el-aouel 1215. | 4. | Septembre 1800. | 23. | Vendémiaire an IX. | 1. | 22. | 21 |
| | 5. | | 24. | | 2. | 22. | 23 |
| | 6. | | 25. | | 3. | 23. | 2 |
| | 7. | | 26. | | 4. | » | |
| | 8. | | 27. | | 5. | » | |
| | 9. | | 28. | | 6. | » | |
| | 10. | | 29. | | 7. | » | |
| | 11. | | 30. | | 8. | » | |
| | 12. | Octobre. | 1. | | 9. | » | |
| | 13. | | 2. | | 10. | » | |
| | 14. | | 3. | | 11. | » | |
| | 15. | | 4. | | 12. | » | |
| | | | | | | DÉCROIS | |
| | 16. | | 5. | | 13. | » | |
| | 18. | | 7. | | 15. | » | |
| | 22. | | 11. | | 19. | » | |
| | 23. | | 12. | | 20. | » | |
| | 24. | | 13. | | 21. | » | |
| | 25. | | 14. | | 22. | » | |
| | 28. | | 17. | | 25. | » | |
| | 29 | | 18. | | 26. | » | |
| | 30. | | 19. | | 27. | » | |
| Gemady el-tâny. | 1. | | 20. | | 28. | » | |
| | 2. | | 21. | | 29. | » | |
| | 3. | | 22. | | 30. | » | |
| | 5. | | 24. | Brumaire. | 2. | » | |
| | 7. | | 26. | | 4. | » | |
| | 9. | | 28. | | 6. | » | |
| | 11. | | 30 | | 8. | » | |
| | 13. | Novembre. | 1. | | 10. | » | |
| | 15. | | 3. | | 12. | » | |
| | 17. | | 5. | | 14. | » | |
| | 19. | | 7. | | 16. | » | |
| | 21. | | 9. | | 18. | » | |
| | 23. | | 11. | | 20. | » | |
| | 25. | | 13. | | 22. | » | |
| | 27. | | 15. | | 24. | » | |
| | 29. | | 17. | | 26. | » | |

| HAUTEURS VRAIES DU NIL en coudées du meqyâs. | | en pieds de France. | | | OBSERVATIONS. |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 17. | 22 ½. | 29. | 10. | 9. | |
| 17. | 22 ½. | 29. | 10. | 9. | |
| 17. | 23. | 29. | 11. | 2. | Le cheykh cesse de faire proclamer les criées des crues le 6 gemady el-aouel, repondant au 3 vendémiaire an IX. |
| 17. | 23. | 29. | 11. | 2. | |
| 18. | 1. | 30. | 0. | 10. | |
| 18. | 1 ¼. | 30. | 1. | 0. | |
| 18. | 1 ¾. | 30. | 1. | 5. | |
| 18. | 2. | 30. | 1. | 8. | *Maximum* de la crue le 12 veodémiaire. Si l'oo en retranche 3 coudées 10 doigts que l'étiage convrait, on aura une crue effective de 14 coudees 17 doigts. Cette crue extraordinaire a donné une inoodation suraboodante; elle a été suivie d'une peste affreuse qui a ravagé la haute Égypte et la ville du Kaïre. |
| 18. | 2. | 30. | 1. | 8. | |
| 18. | 2. | 30. | 1. | 8. | |
| 18. | 2. | 30. | 1. | 8. | |
| 18. | 3. | 30. | 2. | 6. | |

SEMENT.

| | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 18. | 1. | 30. | 0. | 10. | Le Nil à commencé à décroître le 13 veodémiaire et a fini au 15 germinal de l'an IX. |
| 17. | 22. | 28. | 4. | 10. | |
| 17. | 21. | 29. | 9. | 6. | |
| 17. | 20. | 29. | 8. | 8. | |
| 17. | 19. | 31. | 3. | 10. | |
| 17. | 18. | 31. | 3. | 0. | |
| 17. | 17. | 31. | 2. | 2. | |
| 17. | 16. | 31. | 1. | 4 | Le Nil augmente d'un doigt par l'effet du vent du nord-ouest, qoi souffle avec force le 27 vendémiaire. |
| 17. | 17. | 31. | 2. | 2. | |
| 17. | 15 ½. | 28. | 5. | 11. | |
| 17. | 13. | 29. | 2. | 10. | |
| 17. | 12. | 29. | 2. | 0. | |
| 17. | 9. | 28. | 11. | 6. | |
| 17. | 6. | 28. | 9. | 0. | |
| 17. | 3. | 28. | 6. | 6. | |
| 16. | 23. | 28. | 3. | 2. | |
| 16. | 19. | 27. | 11. | 10. | |
| 16. | 14. | 27. | 7. | 8. | |
| 16. | 8. | 27. | 2. | 8. | |
| 16. | 1. | 26. | 8. | 10. | |
| 15. | 15. | 26. | 0. | 6. | |
| 15. | 9. | 25. | 7. | 6. | |
| 15. | 0. | 25. | 0. | 0. | |
| 14. | 17. | 24. | 6. | 2. | |
| 14. | 8. | 24. | 2. | 8. | |

| CALENDRIER ARABE. | | CALENDRIER FRANÇAIS. VIEUX STYLE. | | NOUVEAU STYLE. | | CRIÉES PUBLIQUES au Kaire. Coudées. | Doigts. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Regeb 1215. | 2. | Novembre 1800. | 19. | Brumaire an IX. | 28. | » | |
| | 4. | | 21. | | 30. | » | |
| | 6. | | 23. | Frimaire. | 2. | » | |
| | 8. | | 25. | | 4. | » | |
| | 10. | | 27. | | 6. | » | |
| | 12. | | 29. | | 8. | » | |
| | 14. | Décembre. | 1. | | 10. | » | |
| | 16. | | 3. | | 12. | » | |
| | 18. | | 5. | | 14. | » | |
| | 20. | | 7. | | 16. | » | |
| | 22. | | 9. | | 18. | » | |
| | 24. | | 11. | | 20. | » | |
| | 26. | | 13. | | 22. | » | |
| | 28. | | 15. | | 24. | » | |
| | 30. | | 17. | | 26. | » | |
| Cha'bân. | 2. | | 19. | | 28. | » | |
| | 4. | | 21. | | 30. | » | |
| | 9. | | 26. | Nivose an IX. | 5. | » | |
| | 14. | | 31. | | 10. | » | |
| | 19. | Janvier 1801. | 5. | | 15. | » | |
| | 24. | | 10. | | 20. | » | |
| | 29. | | 15. | | 25. | » | |
| Ramadân. | 5. | | 20. | | 30. | » | |
| | 10. | | 25. | Pluviose. | 5. | » | |
| | 15. | | 30. | | 10. | » | |
| | 20. | Février. | 4. | | 15. | » | |
| | 25. | | 9. | | 20. | » | |
| | 30. | | 14. | | 25. | » | |
| Chaouâl. | 5. | | 19. | | 30. | » | |
| | 10. | | 24. | Ventose. | 5. | » | |
| | 15. | Mars. | 1. | | 10. | » | |
| | 20. | | 6. | | 15. | » | |
| | 25. | | 11. | | 20. | » | |
| Dou'l-qa'deh. | 1. | | 16. | | 25. | » | |
| | 6. | | 21. | | 30. | » | |
| | 11. | | 26. | Germinal. | 5. | » | |
| | 16. | | 31. | | 10. | » | |
| | 21. | Avril | 5. | | 15. | » | |
| | 26. | | 10. | | 20. | » | |

FIN DU TOME

| HAUTEURS VRAIES DU NIL — EN COUDÉES du meqyâs. | | EN PIEDS de France. | | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| Coudées. | Doigts. | Pieds. | Pouc. | Lig. | |
| 14. | 1. | 23. | 4. | 10. | |
| 13. | 18. | 22. | 11. | 0. | |
| 13. | 14. | 22. | 7. | 8. | |
| 13. | 8. | 22. | 2. | 8. | |
| 13. | 4. | 21. | 11. | 4. | |
| 13. | 1. | 21. | 8. | 10. | |
| 12. | 21. | 21. | 5. | 6. | |
| 12. | 18. | 21. | 3. | 0. | |
| 12. | 16. | 21. | 1. | 4. | |
| 12. | 14. | 20. | 11. | 8. | |
| 12. | 10. | 20. | 8. | 4. | |
| 12. | 6. | 20. | 5. | 0. | |
| 12. | 3 | 20. | 2. | 6. | |
| 11. | 23. | 19. | 11. | 2. | |
| 11. | 21. | 19. | 9. | 6. | |
| 11. | 18. | 19. | 7. | 0. | |
| 11. | 16. | 19. | 5. | 4. | |
| 11. | 8. | 18. | 10. | 8 | |
| 11. | 3. | 18. | 6. | 6. | |
| 10. | 19. | 17. | 11. | 10. | |
| 10. | 16. | 17. | 9. | 4. | |
| 10. | 12. | 17. | 6. | 0. | |
| 10. | 8. | 17. | 2. | 8. | |
| 10. | 2. | 16. | 9. | 8. | |
| 9. | 22. | 16. | 6. | 4. | |
| 9. | 20. | 16. | 4. | 8 | |
| 9. | 18. | 16. | 3. | 0. | |
| 9. | 16. | 16. | 1. | 4. | |
| 9. | 14. | 15. | 11. | 8. | |
| 9. | 11. | 15. | 9. | 2. | |
| 9. | 8 | 15. | 6. | 8. | |
| 9. | 4. | 15. | 3. | 4. | |
| 9. | 1. | 15. | 0. | 10. | |
| 8. | 21. | 14. | 9. | 6. | |
| 8. | 17. | 14. | 6. | 2. | |
| 8. | 12. | 14. | 2. | 0. | |
| 8. | 6. | 13. | 9. | 0. | Les évènemens de la guerre ont empêché de continuer les observations du décroissement du Nil. On a cessé d'observer le 20 germinal. |
| 7. | 20. | 13. | 0. | 8. | |
| 7. | 20. | 13. | 0. | 8. | |

# TABLE

## DES MATIÈRES DU TOME XVIII.

### ÉTAT MODERNE.

FIN DE LA TABLE.

# ERRATA.

Il s'est glissé plusieurs fautes typographiques dans le texte arabe des pages 74 à 80 de ce volume : il est essentiel de les corriger ici d'après la première édition.

Les huit mots techniques dont se composent les divers *bahr*, partout où ils se trouvent répétés, doivent être orthographiés de la manière suivante :

فَاعِلُنْ فَعُولُنْ مُسْتَفْعِلُنْ مَفَاعِيلُنْ فَاعِلَاتُنْ مَفْعُولَاتُ مُفَاعَلَتُنْ
مُتَفَاعِلُنْ

Autres fautes à rectifier :

Page 74, ligne 4 de la note, 2e colonne : فَعَلَ, lisez فَعْلَ

Page 77, ligne 5 — 1re col. : اجزا الجر, lisez اجزا البحر

Page 77, ligne 1re — 2e colonne : مُقْرُوق, lisez مَفْرُوق

Page 77, ligne 29 — 2e col. : *m'interdissent*, lisez *m'interdisent*.

Page 79, ligne 4 du *maouâl* : قلت, lisez قلب

Page 79, ligne 5 — انسنا, lisez انيند

Page 80, ligne 1re : كلهه, lisez كلمة

